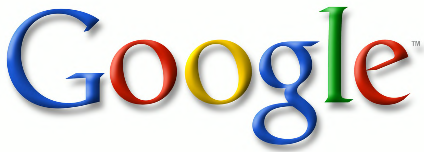




Les grès wallons

D. A. Van Bastelaer

LES GRÈS WALLONS.

LES GRÈS WALLONS,

GRÈS-CÉRAME ORNÉS DE L'ANCIENNE BELGIQUE,

OU DES PAYS-BAS,

IMPROPREMENT NOMMÉS GRÈS FLAMANDS,

ÉTUDES FORMANT UNE MONOGRAPHIE

AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF,

PAR

D.-A. VAN BASTELAER.
Président de la Société archéologique de Charleroi; membre de l'Académie d'archéologie de Belgique et de l'Académie royale de médecine de Belgique, etc., etc.

MONS,
HECTOR MANCEAUX,
4, rue des Fripiers,
IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

BRUXELLES,
G.-A. VAN TRIGT,
30, rue St-Jean,
LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1885.

LES GRÈS WALLONS,

GRÈS-CÉRAME ORNÉS DE L'ANCIENNE BELGIQUE,

OU DES PAYS-BAS,

IMPROPREMENT NOMMÉS GRÈS FLAMANDS.

INTRODUCTION.

AU LECTEUR.

Il arrive ce que nous avions prévu et prédit dans notre 1er *Rapport*. Le temps lève un à un les voiles qui couvraient l'histoire de l'art industriel céramique de Bouffioulx et Châtelet. A peine une publication sort-elle des presses sur ce sujet, que de nouvelles trouvailles, de nouvelles découvertes ont lieu ; le jour se fait, la vérité se dégage, malgré l'opposition et les objections intéressées. Le 2me et le 3me *Rapports* sont à peine imprimés et connus ; or voici que l'abondance de matières nouvelles nous force à publier de nouveau sur la fabrication des grès ornés wallons dans les siècles passés, y compris surtout le XVIe siècle. Nous croyons que le temps est venu de traiter systématiquement la matière.

De nouvelles pensées ont surgi et se sont mises en lumière par les observations, les conversations, les discussions et aussi les correspondances que nous avons eues avec des spécialistes et des savants, belges, français, allemands, hollandais, etc. ; qui ont bien voulu nous aider de leurs encouragements sympathiques. Nous les remercions ici.

Nous profiterons largement pour notre ouvrage des nouvelles idées que nous devons à ces relations et à ces encouragements divers.

Grâce surtout au concours intelligent et désintéressé de quelques amis de la localité, des éléments nouveaux nous sont fournis, des découvertes inattendues nous sont communiquées, venant corroborer et fortifier encore tout ce que nous avons avancé. Les premiers temps de l'industrie wallonne deviennent de plus en plus connus depuis le dernier lustre du XVIe siècle ; l'origine même de cette industrie et son état dans ces temps reculés se dégagent progressivement et l'on peut espérer que le moment n'est pas loin où l'industrie de Bouffioulx et Châtelet aura son histoire complète et détaillée, alors que, pour toutes les autres localités de production de grès, tout est encore dans l'obscurité ou peu s'en faut, quant au point de vue historique proprement dit.

***

Nous introduirons dans ce nouvel ouvrage, quelques rectifications ou améliorations pour plusieurs articles insérés dans nos *Rapports* précédents sur les grès wallons. Nous avons été conduit à ces améliorations par les nouvelles découvertes ou les explications qu'il nous a été donné, comme nous venons de l'expliquer, d'avoir avec des maîtres étrangers. Ceux-ci ont bien voulu nous aider dans nos études de comparaisons entre les produits de nos fouilles et un grand nombre de types de Raeren, de Cologne (Frechen et autres communes voisines) de

Siegbourg et du Westerwald (Hoëhr, Grenzhausen et autres communes voisines[1]).

Nous avons profité de cette grande quantité de matériaux et d'éléments nouveaux pour rendre notre ouvrage complet autant que nous l'avons pu et en faire une monographie du sujet traité au point de vue historique et descriptif ; convaincu que nous sommes de l'opportunité du moment pour publier un tel ouvrage. Ce n'est donc pas un simple rapport que nous présentons au public.

Nous y avons joint un grand nombre de planches propres à élucider le texte et à faire juger *de visu* des grès ornés wallons.

* * *

Nous sommes heureux d'avoir pu conserver le même artiste pour une partie de nos dessins. Les planches de notre 2me *Rapport* ont été appréciées comme elles le méritent et l'on pourra juger que celles de ce mémoire ne sont pas inférieures aux précédentes ; l'un des amis de notre artiste a même traduit heureusement son appréciation, en lui dédiant un quatrain prétenduement trouvé au fond d'un pot pendant que l'on en prenait la figure. Nous croyons faire plaisir au lecteur en transcrivant ici cette petite pièce.

Vers trouvés au fond d'un vieux pot de Bouffioulx.

Je suis fragile et vieux ! Trois siècles à peu près !
Un léger accident pouvait me mettre en poudre,
Mais un savant crayon a consacré mes traits,
Et je ne craindrai plus ni le temps, ni la foudre.

D'autres planches sont dues à un jeune crayon qui ne mérite guère moins d'éloges.

---

1. Ce que, avec d'autres nous avions nommé Nassau, dénomination impropre, car la contrée ne prit que plus tard le nom de Nassau.

Je dois remercier ici les nombreux correspondants et amis qui m'ont procuré des spécimens de Bouffioulx à étudier et des renseignements ; j'ai soin, dans le cours de l'ouvrage, de citer leur nom à chaque occasion. Je dois remercier en particulier M. Schuermans ; dans une correspondance longue et suivie, correspondance qui se continue encore, nous avons fait échange complet de communications, d'idées et de renseignements. J'ai profité largement de cette correspondance et je ne pourrais faire mieux que de remercier une fois pour toutes ce savant et ami.

Cependant sur certains points peu nombreux, nous ne professons pas complètement les mêmes idées jusqu'ici, sans doute de nouvelles découvertes viendront un jour préciser ce qui reste aujourd'hui douteux pour nous.

ÉLÉMENTS DE CET OUVRAGE.

Les circonstances réclamaient cette publication. L'une de ces circonstances, tout à fait heureuse pour le sujet qui nous occupe, est la démolition d'un four antique abandonné depuis de longues années sur le territoire de Bouffioulx.

Par suite des découvertes que nous avons faites dans ce four, nous avons lieu de le considérer comme la fabrique d'une ancienne famille de Bertrand. C'est en quelque sorte le pendant de la fouille que nous avons faite dans la propriété d'une autre branche de l'ancienne famille Bertrand, appartenant aujourd'hui à l'un de ses descendants, M. Bertrand-Bolle, fouille qui a amené nos premières publications sur les grès ornés de Bouffioulx.

Une partie importante de cette publication sera donc l'étude de ce four démoli par M. Crame-Delpire, les déductions historiques, puis la description des pièces fournies par le sol dans cette démolition exécutée aussi méthodiquement que possible.

Cette description aura une grande importance pour établir l'antiquité de l'art du grès orné de Bouffioulx.

A cette partie de notre travail viendra se joindre l'étude d'une autre découverte importante. Dans notre 2me *Rapport* nous avons fait connaître que des potiers de Bouffioulx avaient transporté à une certaine époque leur industrie dans le nord de la France et étaient allés fonder une fabrique de grès ornés à Marpent. Le hasard a fait découvrir l'emplacement de cette fabrique antique tout à fait oubliée des habitants du village. En travaillant aux fondations d'une scierie de marbre que l'on construisait, on a mis au jour des amas de décombres de cette fabrique de grès et nous avons pu réunir une assez grande quantité de ces vases plus ou moins brisés. Nous nous sommes empressés de les utiliser pour en faire l'étude et compléter sur ce point l'histoire de la céramique wallonne. La description de ces vases fera aussi partie de notre ouvrage.

Le reste sera composé de documents, d'idées, de renseignements, de découvertes et de faits nouveaux.

Nous nous sommes surtout efforcé, dans un chapitre spécial, de donner un *Aperçu historique* de l'industrie du grès, basée sur les documents les plus sûrs et les plus complets que nous connaissions.

Enfin, nous avons pu, dans le *Catalogue* qui termine l'ouvrage, introduire la description de bon nombre de spécimens, que nous avons reconnus dans des Musées, des collections particulières ou des expositions, comme ayant été faits dans nos fabriques.

*
* *

Pour l'ordre, nous avons affecté d'une marque chacun de ces nombreux objets que nous avons décrits. Ceux qui n'appartiennent pas à notre Musée de Charleroi ont reçu un simple n° d'ordre et s'ils sont d'un autre musée, ou collection, ou

exposition, ils ont conservé la marque qu'ils y portent avec l'indication du lieu de dépôt.

Quant à ceux de notre Musée, et c'est le plus grand nombre, nous avons aussi laissé la marque systématique de nos collections, seulement nous l'avons simplifiée de la façon suivante. La préfixe : M R, abréviation systématique des mots : *moyen âge, renaissance*, indiquant le rapport de temps relativement à l'origine de l'objet, a été supprimée. Il en a été de même de la lettre A^x caractéristique désignant : *produit céramique grès*, que nous avons simplement remplacée par deux points .. Il reste un simple chiffre ou n° d'ordre, affecté d'un exposant quand il s'agit d'un second ou d'un troisième double ou spécimen semblable. Ainsi, au lieu de MRA^x 47^2, nous écrivons simplement ..47^2.

PARTIE HISTORIQUE.

GÉNÉRALITÉS.

ENTRE RAEREN ET BOUFFIOULX.

Depuis l'origine, Raeren a accueilli les découvertes relatives à Bouffioulx et aux grès wallons avec une malveillance sourde qu'il avait peine à cacher. Dès ce moment commença tout un système de ces allusions, plus ou moins voilées qui d'ordinaire, sans paraître ouvertement hostiles, portent fruit et pourraient faire tort à nos anciens centres de production céramique en fondant tout doucement, à la sourdine, des erreurs historiques qui se propagent et resteront si l'on n'y prend garde. On voudrait déprécier d'une manière regrettable une industrie entièrement nationale, au profit d'une industrie similaire étrangère à la Belgique, dont personne ne veut du reste chez nous ravaler la grande valeur. Désirant neutraliser autant que possible cette influence et ces manœuvres préjudiciables à la vérité et à une réputation justement méritée, notre Société archéologique et son Comité, m'ont prié de rétablir les faits loyalement et de soutenir la vérité avec fermeté en vertu du principe *cuique suum* ; je suis ici leur organe.

Comme révélateur et en quelque sorte parrain de l'industrie antique des grès ornés wallons, j'ai en effet le devoir de défendre sa réputation. Il me suffira de protester et d'appeler l'attention des hommes compétents sur les manœuvres que je viens de signaler. Je tâcherai de le faire de façon à ne blesser personne et en oubliant que l'on a omis sur ce point à mon égard, une règle que l'on ne devrait jamais oublier. Je ne

perdrai pas de vue qu'en remplissant ce devoir, je représente ici une société sérieuse, peinée de tant d'efforts faits dans le but évident de ravaler systématiquement Bouffioulx et son industrie au profit de Raeren, à la grande satisfaction des centres allemands ; mais pour défendre notre industrie belge il suffira, j'en ai la conviction, de l'ouvrage que je publie aujourd'hui et des planches nombreuses et fidèles qui y sont jointes.

Il faut bien que je prenne le taureau par les cornes. Bouffioulx serait dupe si je n'abordais franchement la question une fois pour toutes, dans le but de la traiter ouvertement ou plutôt de faire remarquer simplement la tactique employée, car je n'aurai pas besoin de discuter, mais simplement d'exposer les faits accompagnés de quelques explications nécessaires.

En 1880, alors que les grès flamands éveillaient seulement l'attention et que Raeren commençait à se faire connaître, nous découvrions les grès wallons et nous les montrions comme les vrais grès belges ou flamands. A l'appui de cette thèse, la Société de Charleroi envoya à l'*Exposition nationale de Bruxelles* des pièces authentiques et probantes. Dès ce moment déjà l'opposition se manifesta contre la vérité naissante et contre des faits qui commençaient à gêner les prétentions de Raeren, dont les partisans avaient déjà en quelque sorte pris possession de la Belgique. Ils avaient écrit en effet, qu'au XVII[e] siècle l'industrie des grès était « nouvelle pour les provinces belges » et ils s'efforçaient de prouver que les revendications de Raeren, pour les grès flamands, ne pouvaient « nous porter ombrage à nous autres Belges » parce que Raeren avait fait partie de la Belgique anciennement et que l'industrie de cette commune peut « donc être considérée par nous comme une industrie belge ».

Or, cette fiche de consolation naïve adressée aux Belges par la Prusse arrivait trop tard, l'industrie ancienne de Bouffioulx, l'industrie des vrais grès belges était découverte et les preuves

en furent présentées au public à l'Exposition. Le premier mouvement de ceux dont ces faits dérangeaient un peu les plans, fut de nier, ou à peu près.

Nous annoncions des faits tellement inattendus, tellement importants, qu'on ne pouvait croire à la fortune de Bouffioulx, venant gêner les prétentions étrangères, au moment même où l'on serrait les rangs pour supprimer la Belgique et où l'on se partagait déjà une des gloires de notre industrie nationale. Il était dur de devoir lâcher prise et d'être obligé d'avouer que réellement l'industrie des grès belges, et vraiment belges, avait existé.

Voici une protestation que notre Comité a dû formuler et publier à cette époque et que j'ai reçu instruction de reproduire dans tous mes ouvrages sur les grès ornés, pour lui donner une publicité convenable dans l'intérêt de la vérité.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.

Rectification à faire

au Catalogue officiel de l'Exposition nationale belge de 1880.

Section E, céramique, n° 226.

« La *Société archéologique de Charleroi* a envoyé à l'Exposition nationale belge de 1880 des vases et des tessons de grès ornementés anciens, dits grès flamands : les uns bruns ornés de reliefs, les autres gris émaillés de bleu et de violacé ; débris et vases qui avaient été *déterrés dans les rebuts ou scherbengraben d'anciennes fabriques à Bouffioulx et à Châtelet.*

« Nous avions eu soin, pour le Catalogue, de formuler d'une manière précise l'indication précédente, que nous regardons comme capitale et à laquelle nous attachons la plus grande importance, car il s'agit de revendiquer le souvenir de cette fabrication locale aujourd'hui oubliée. Pour appeler l'attention des visiteurs sur cette origine de nos objets, nous avions même fait mettre dans la vitrine des étiquettes ainsi conçues :

« Grès bruns ornés de reliefs non émaillés du XVI[e] siècle et « commencement du XVII[e], trouvés en terre dans les résidus « d'anciennes fabriques à Bouffioulx et à Châtelet. — Grès « ornés d'émaux bleu et grenat des XVII[e] et XVIII[e] siècles, « venant de même source. »

« Ces inscriptions catégoriques restèrent affichées tout le temps de l'Exposition.

« Or cette affirmation de l'endroit où furent trouvées nos pièces, affirmation d'un simple fait, émise sous notre propre responsabilité[1], a été supprimée au Catalogue et remplacée par l'article suivant :

« N° 226. Collection de vases et tessons de grès ornementés « dits grès de Flandre, *attribués* à la fabrication ancienne de « Bouffioulx, Châtelet et Pont-de-Loup. »

« *Attribués !* Nous regrettons profondément la substitution de ce mot à notre affirmation du *fait* de la trouvaille. Nous tenions naturellement beaucoup à notre déclaration et cette substitution de mots porte un grave préjudice moral à notre Société et à ses travaux ; elle semble entraîner relativement à nos recherches une idée de suspicion contre laquelle nous protestons de toutes nos forces.

« Nous croyons donc utile d'appeler l'attention des spécialistes sur la rédaction que nous les prions de rétablir. Il ne s'agit nullement de pièces *attribuées* à la fabrication ancienne de Bouffioulx et Châtelet, mais de pièces de *rebuts* de fabrication *déterrées* sur place dans les résidus ou *scherbengraben* des anciennes fabriques de Bouffioulx et de Châtelet.

« Formulé en séance du Comité de la *Société archéologique* le 13 novembre 1880.

« Par le Comité :

« *Le Secrétaire général,*

« E. Cobaux. »

---

1. Conformément à un avis qui précède le Catalogue lui-même et qui dégage toute autre responsabilité.

***

Cette protestation contribua à neutraliser le résultat de la *circonstance* qui y avait donné lieu. Toutefois, je pense que ces choses n'eurent qu'un effet accessoire en présence de la force de la vérité et de l'évidence des faits. Pour les hommes compétents Bouffioulx et les grès wallons avaient pris place. C'était beaucoup et ce n'était rien. Tout restait à faire, comme on va le voir.

Les objets produits étaient bien reconnus et admis comme œuvre wallonne, mais on y trouva de telles ressemblances avec les produits de Raeren, tant de dessins, de médaillons, d'écussons semblables, que les Raerennois intéressés voulurent, sans apporter la moindre preuve, faire passer Bouffioulx et les fabriques wallonnes comme une vraie succursale de Raeren tout à fait accessoires ; ils affectaient de ne pas remarquer que, d'une façon générale, la similitude et la banalité même des ornements et des moules existent pour tous les grès ornés des diverses fabriques, qu'ils soient flamands, limbourgeois ou allemands. Une tâche s'imposait à moi, il fallait écrire, étudier nos produits, les faire connaître, les vulgariser en détail.

Il fallait en quelque sorte faire subitement, en peu de mois, pour les grès belges, ce que d'autres avaient eu de longues années pour faire au profit des grès de Cologne et environs, des grès de Raeren, des grès de Siegbourg et des grès du Westerwald. C'est-à-dire de prouver la légitimité des droits d'un cinquième centre de production de grès ornés anciens, un centre vraiment belge et de le faire admettre à côté des quatre centres allemands déjà connus et admis.

Il s'agissait de gagner les autres de vitesse, pour ainsi dire, et de les rattraper pour établir d'un plein-saut Bouffioulx et Châtelet dans le rang qui leur revenait ; et cette tâche, il fallait l'exécuter consciencieusement avant l'Exposition nationale de

Belgique, où la question des grès ornés était une des plus importantes questions archéologiques et devait être une des plus étudiées et des plus discutées.

Certes j'ai la conviction d'avoir rempli courageusement et loyalement, avec modération et respect des droits des autres, sans aucune arrière-pensée, sans autre passion que l'amour de la vérité, ce devoir que le hasard m'avait dévolu ; mais, malgré toutes mes précautions, je n'ai pu empêcher toute jalousie contre ces nouveaux arrivés : *les grès belges*, qui venaient revendiquer une place et une large place dans cette grande industrie ancienne, au moment même où l'on prétendait déshériter complètement la Belgique et où l'on avait la prétention de prouver qu'en fait de grès ornés dits flamands, rien n'était belge, tout était allemand ou quelque chose d'analogue.

Mes deux premières publications virent le jour. C'était seulement une année après l'exposition et tout était déjà changé ; on devait bien se rendre à l'évidence et accepter, peut-être à contre cœur, pour quelques uns, cette industrie belge. Mais on l'entourait encore de restrictions nouvelles, on torturait les faits pour leur donner une signification qu'ils n'ont pas et qu'ils ne peuvent avoir.

Je préparais paisiblement l'ouvrage que j'imprime aujourd'hui, ouvrage érigé sur de nouvelles découvertes et des fouilles spéciales qui m'avaient mis à même d'élucider la question, surtout en ce qui regarde le XVI[e] siècle, époque de l'origine des grès ornés en général.

Je m'émouvais médiocrement des tendances assez peu bienveillantes pour nos grès wallons que je remarquais de temps à autre dans certaines directions.

*
* *

Bouffioulx, par délicatesse, ne s'était jamais occupé de Raeren, ni pour limiter ses revendications immenses, ni pour

amoindrir ses prétentions exorbitantes. Raeren, au contraire, avait adopté à tout venant un système tout opposé ; laissant percer à chaque occasion le plus grand désir d'absorber tout ce qui appartient à l'industrie des grès wallons, cherchant à ravaler ses mérites et ses droits pour en usurper une partie ; à amoindrir sa réputation pour en absorber une portion au profit de l'industrie limbourgeoise ; à mettre le boisseau sur l'œuvre de Bouffioulx, à la restreindre, la limiter, l'étouffer, la nier même, et l'annuler à l'occasion dans des articles d'ensemble envoyés aux journaux politiques, genre de publicité dont nous n'usons jamais pour des questions scientifiques.

En effet, certains articles tout à fait erronés, répandus dans ces journaux politiques et affectant des airs de science historique sur la fabrication des grès ornementés anciens en Belgique se sont multipliés beaucoup à cette époque. On ne peut que condamner cette manière de traiter les questions scientifiques et de chercher à vulgariser des aperçus incomplets et inexacts au moyen d'une publicité qui s'adresse en résumé à un groupe dont l'immense majorité est incompétente. Nous ne voulons pas apprécier ici ce moyen ; mais nous devons dire un mot de ces publications pour appeler l'attention de ceux qui nous lirons et que la chose intéresse, et pour les mettre en garde surtout contre une erreur par omission que ces articles ont colportée, constituant une vraie conjuration du silence.

Sous prétexte de faire l'historique des grès artistiques de la Belgique, ils ont parlé beaucoup de Raeren, commune aujourd'hui étrangère à la Belgique, de ses productions, de son importance artistique ; mais ils n'ont pas même cité le nom de Bouffioulx et Châtelet qui cependant sont belges et l'ont toujours été.

Puis pour étouffer plus sûrement le souvenir de ces lieux de production, ces articles affectaient de parler de Dinant, Bou-

vigne, Namur et même Verviers, comme ayant fabriqué anciennement des grès artistiques en Belgique.

Or, il est bon que nous le fassions connaître dans l'intérêt de la vérité historique, dans la seconde moitié du XVIIe siècle on a simplement, selon l'expression de M. SCHUERMANS, « essayé dans ces localités la fabrication d'imitation de grès allemand » et ces essais éphémères dont on a fait quelque bruit « n'eurent que quelques années d'existence; » tandis que Bouffioulx et Châtelet, localités qui vivaient uniquement de poterie depuis leur origine, peut-être déjà au IXe siècle, fabriquaient à coup sûr le *grès* dès le XIIe siècle et firent en grand ces mêmes grès ornés depuis leur invention, à la seconde moitié du XVIe siècle, jusqu'à leur chute ; c'est-à-dire plus de trois cents ans après. Pendant toute cette longue période, la fabrication y fut tellement importante que ce fut la seule industrie locale et que les produits en étaient expédiés en gros dans toute la Belgique et les pays étrangers.

Il y a même plus, dès 1616 ou 1618, de l'aveu de tous, la vraie industrie des grès artistiques étant anéantie à Raeren et dans d'autres parties de l'Allemagne, Bouffioulx et Châtelet restèrent le seul centre de production pour la Belgique et en conservèrent seuls le monopole.

Voilà les faits importants et prouvés par toutes sortes de découvertes archéologiques, historiques et chirographiques, sur lesquels je voulais appeler l'attention en signalant l'espèce de conjuration du silence que l'on a parfois tenté dans une certaine mesure, d'établir autour de ce centre de fabrication.

*
* *

Nous ne pouvons ni ne voulons discuter ou refuter longuement ici, pour les réduire à leurs justes valeurs, toutes ces attaques partielles répandues dans des mémoires scientifiques

de toutes formes et dans des articles de journaux anonymes ou signés et consistant parfois en une seule phrase, une simple assertion sans la moindre preuve à l'appui, sans la moindre justification ; souvent même en une simple insinuation.

Bientôt l'attaque devint plus directe, elle prit une forme et ainsi, par suite de circonstances particulières, je dus, il y a deux ans, déflorer mon premier mémoire et en publier au plus vite une partie sous le titre de 1er *Rapport*, réservant au reste le titre de 2e *Rapport*. De même, le présent mémoire fut défloré de la même façon parce que je dus publier en hâte un 3me *Rapport* en réponse à une attaque assez brusque contre les grès wallons et contre nous personnellement.

Nous n'avons plus à reprendre cette querelle. On retrouvera du reste, dans les diverses parties de ce mémoire, des faits qui ôtent jusqu'à l'ombre de vraisemblance aux attaques dont Bouffioulx a été l'objet.

Mon contradicteur a bien voulu accorder « de l'intérêt » à mon 2me *Rapport* [1], je l'en ai remercié et je l'en remercie encore ici. Mais d'autres spécialistes, en Belgique, en France, en Allemagne, en Hollande, etc., y ont vu plus que cela : ils y ont trouvé d'heureuses et importantes découvertes tout à fait inattendues pour l'histoire de notre art industriel national.

Quant à moi, le dirai-je ? j'y ai trouvé pendant longtemps un labeur accablant, une tâche asservissante et des difficultés, des déboires, des contrariétés, des oppositions intéressées, des rivalités passionnées qui eussent rebuté mes efforts, si je n'avais été doué d'une dose convenable de persistance et même d'entêtement et d'amour passionné de la vérité.

---

1. *Les grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. Châtelet et Bouffioulx, centre important de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers.* Charleroi, in-8°, 300 pages et 12 planches.

Ces assertions qui avaient nécessité la publication de mon 3me *Rapport*, avaient été lancées sans qu'on se fût donné la peine de venir vérifier nos collections, sans même qu'on eût lu avec attention notre 2me *Rapport* et ces assertions ont été formulées sans même qu'on eût pensé à y joindre la moindre preuve à l'appui, ce sont de simples assertions toutes gratuites. Je passe sous silence les attaques personnelles qui y étaient mêlées et qui étaient reproduites d'un article inséré dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ces assertions se résumaient ainsi :

On parlait de revendications exagérées en faveur de l'industrie de Bouffioulx. J'ai fait justice de cette accusation dans mon 3me *Rapport* et l'on n'y est plus revenu. C'est une affaire terminée.

Contrairement aux faits et aux dates que j'avais indiqués en détail dans mon 2me *Rapport*, on avait affirmé que Bouffioulx et Châtelet n'ont pas eu une « existence propre avant 1618 au déclin de l'industrie limbourgeoise » et que leur industrie a, jusque-là, procédé de Raeren. Dans le 3me *Rapport* j'ai anéanti cette nouvelle assertion toute gratuite et non justifiée, en donnant de nouveaux faits entièrement concluants, unis à un grand nombre de dates. On retrouvera le tout plus loin au paragraphe intitulé : *L'industrie de Bouffioulx au XVIe siècle*.

Chacun s'empressa d'avouer que la preuve était péremptoire et que Bouffioulx avait fabriqué et fourni des grès ornés dès l'origine de l'industrie dans la deuxième moitié du XVIe siècle et l'on avoua que dès lors les grès wallons avaient leurs types spéciaux.

*
* *

Comme corollaire de l'assertion erronée que je viens de signaler, l'on avait affirmé que Bouffioulx avait reçu son art de Raeren. On était allé jusqu'à *supposer*, puis *affirmer, tout à fait*

gratuitement, qu'une famille Kran était venue de Raeren s'établir et importer son art à Bouffioulx, où elle était devenue la famille Crame. A cette assertion il n'y a qu'un mais, c'est que la famille des Crame était établie dans le pays de Charleroi, à Bouffioulx, Châtelet et aux environs et même à Marpent sur la frontière française, même avant l'époque des grès ornés, dès le commencement du XVIe siècle. Je l'ai prouvé dans le 3me *Rapport* et je le prouverai encore plus loin au chapitre : *Cosmopolitisme des potiers*. On se déclara convaincu, mais l'on reproduisit encore cette assertion ailleurs, de la façon la plus délibérée et la plus sans gêne, sans tenir aucun compte de ce que j'avais écrit et sans y faire la moindre allusion. On ajoutait ce détail que les Kran émigrés sur les bords de la Sambre nous avaient apporté nos premiers moules ; simple hypothèse toute gratuite.

Dans de telles circonstances il ne reste rien à faire que protester.

Ce qui est fort regrettable seulement en tout cela, c'est que répétées et imprimées, ces erreurs avérées pourront être reprises par inadvertance dans des ouvrages dont les auteurs ne connaîtraient que l'accusation. C'est en effet ce qui a eu lieu déjà dans l'œuvre d'un auteur français de grande influence, M. de Linas, qui les répéta entre guillemets et fut bien surpris quand nous lui avons fait connaître la vérité sur ces erreurs, formulées avec une assurance imperturbable comme des vérités indiscutées.

*
* *

Après mon 3me *Rapport* je pensais être tranquille, j'avais fait justice des erreurs, et il paraissait entendu que l'on n'y reviendrait plus, je l'espérais même, mais je me trompais.

Ce 3me *Rapport* avait été fait uniquement pour établir, et il l'avait fait sans conteste, la fabrication de Bouffioulx au XVIe

siècle, mais il eut un résultat assez inattendu pour nous. Les produits primitifs qui y étaient décrits et qui venaient en somme d'une fabrique fort médiocre, comparée à celle de Jacques Bertrand et aux autres contemporaines, étaient assez peu artistiques ; les ennemis de Bouffioulx s'emparèrent des dessins de ces produits et affectèrent de les regarder comme des types de l'art wallon pour déconsidérer celui-ci, en le comparant aux grès étrangers et l'on proclama à son de trompe et par tous modes de publicité, que Bouffioulx n'avait pas eu d'art ni d'artistes. J'éluciderai ce point plus loin en parlant de l'*Art en fait de grès ornementés*.

*
* *

Ce n'est pas tout encore. On avait d'abord simplement nié, sans apporter aucun argument ni aucune preuve, que l'industrie de Bouffioulx eût existé en même temps que celle de Raeren, de 1570 à 1616, une cinquantaine d'années. Je fis la preuve et il fallut reconnaître la contemporanéité réelle des deux industries. Mais aussitôt, l'erreur se reproduit sous une forme nouvelle. Il est entendu et admis que Bouffioulx fournissait ses grès ornés partout où il avait sa clientèle déjà au XVIe siècle ; mais on prétend que le marché de la ville de Liège lui était fermé *quant à la fourniture de grès armoriés*. Mais pourquoi ? Pourquoi Bouffioulx n'aurait-il pu faire cette fourniture à Liège avant 1615, moment de la chute de Raeren. Ah voilà ! voilà ce qu'on ne dit pas et ce que je ne parviens pas à m'expliquer et les autres ne comprendront sans doute pas plus que moi d'où pourrait venir une pareille interdiction. Il paraît que la supériorité de Raeren était si écrasante que les malheureux Wallons n'auraient osé s'aventurer sur le marché liégeois avant la chute de l'industrie raerenoise, vers 1615 ! N'est-il pas vrai que voilà une simple appréciation et rien autre ? En supposant même la supériorité artistique des produits de Raeren, ne

voyons-nous pas tous les jours que les produits de second ordre ont leur clientèle à côté de ceux de premier ordre et que chacun a ses chalands spéciaux ? Nous reviendrons sur ce sujet.

Encore, si l'on s'était contenté de supposer que le commerce de Bouffioulx avec Liège avait pris plus d'importance quand l'industrie de Raeren tomba, je n'en aurais rien dit. Mais voici le système :

Aussi longtemps que Raeren vit, Bouffioulx ne peut entrer à Liège. Au moment où Raeren ne produit plus rien d'artistique, on a recours à Bouffioulx pour le remplacer parce que Raeren était « quasi descendue à un niveau inférieur à celui de Bouffioulx » ; un dernier coup de pied à Bouffioulx. Les clients seraient donc tombés de Charybde en Scylla et l'on ne comprend guère dans ces conditions, pourquoi ils auraient changé, d'autant plus que l'on fait de nouveau entendre que Bouffioulx ne pouvait fournir que des pièces grosses et grossières, des gourdes, etc., assertion que déjà nous avons refutée ; mais je l'ai déjà dit, nos réfutations ne comptent pas, on se plaît à les considérer comme non avenues avec une tenacité peu commune ; Raeren cherche à dénier de nouveau en détail à Bouffioulx, ce qu'il avait été obligé de reconnaître en somme.

Ce qui n'est pas une appréciation mais un fait prouvé, ce sont les relations suivies et intimes que le pays de Châtelet entretint de tout temps et bien avant cette époque avec Liège, ce sont encore les pièces de grès qui portent avec eux la preuve de leur destination.

Nous nous réservons du reste de revenir plus loin sur ces sujets, au chapitre intitulé : *Les grès de Bouffioulx à Liège au XVIe siècle.*

LA CONNAISSANCE DES GRÈS DE BOUFFIOULX CHEZ LES AMATEURS.

Je désire mesurer en quelque sorte le chemin que j'ai parcouru dans la question des grès wallons, jeter un coup d'œil rétrospectif sur le résultat pratique atteint par mes recherches et mes publications sur l'industrie de Bouffioulx et Châtelet, les notions, les connaissances vulgarisées, la notoriété pratique inculquée aux amateurs pour les aider à reconnaître les grès.

Je dois tout d'abord avouer que cette partie de la tâche que je m'étais imposée est fort peu avancée. Il est vrai que je travaille seulement depuis trois ans. Les droits de Bouffioulx sont établis comme centre important de production de grès artistiques anciens, tous ceux qui se sont occupés de la question des grès doivent le reconnaître et le reconnaissent. Ce n'est plus le moment où quelques sceptiques souriaient en entendant parler de l'industrie artistique de Bouffioulx et de sa renommée.

Le temps est passé où l'Allemagne défiait la Belgique de justifier l'ancienne dénomination de grès artistiques flamands et proclamait allemands tous les grès ornés. Les hommes compétents reconnaissent aujourd'hui que les grès flamands sont des grès belges, des grès wallons.

La phalange des amateurs et des collectionneurs le sait indirectement, mais bien peu de personnes encore sont à même de distinguer d'une façon assurée, les grès de Bouffioulx des autres grès ; encore, cette connaissance se borne-t-elle à des limites fort restreintes, à quelques espèces seulement que nous allons indiquer.

Ce résultat ne nous décourage aucunement, car nous aimons à nous rappeler que nous n'avons soulevé la question qu'en 1880, que les organes de publicité dont nous avons disposé sont fort restreints ; nous n'oublions pas non plus qu'une oppo-

sition, souvent même passionnée, accueillit nos premières révélations du seul centre de productions de grès artistiques, flamands ou belges.

Une autre raison, et c'est peut-être la principale, qui retarde la vulgarisation immédiate de nos grès, c'est que les collections de tessons authentiques venant des fouilles locales et qui doivent offrir les types pour établir les caractères distinctifs n'existent pas ou peu, les fouilles pratiquées sur les lieux des anciennes fabriques sont rares et difficiles parce que les territoires de Bouffioulx et surtout de Châtelet se sont entièrement couverts d'habitations contigües et les terrains où ont été enfouis les rebuts de fabrications et les emplacements des anciennes fabriques, sont aujourd'hui couverts de constructions qui les soustraient et les rendent inaccessibles à toute tentative de recherche ou de fouille. Il faut se contenter d'explorer le sol des rues et d'attendre à cet effet, les rares occasions de travaux publics d'égoûtage ou de conduites de gaz, qui permettent d'ouvrir quelques tranchées fort limitées et d'ordinaire fort peu productives.

Voilà pourquoi jusqu'ici les collections de types authentiques des grès anciens de Bouffioulx et Châtelet, font presque complètement défaut, sauf au musée de Charleroi. Or, ce manque de matière pour l'étude est un obstacle sérieux, non seulement à la vulgarisation de la connaissance spéciale de nos produits, mais même à la connaissance méthodique et sûre à laquelle doivent arriver les savants spécialistes, ce qui manque encore jusqu'ici, qu'il me soit permis de le dire. C'est ainsi que dans diverses expositions, j'ai constaté de vraies erreurs au point de vue attributif des produits de Bouffioulx. En voici un exemple que je tiens à rectifier parce qu'il eut pour cause, je pense, une tendance à attribuer à Bouffioulx des œuvres peu artistiques et qu'il peut avoir comme conséquence grave d'inculquer de semblables idées aux visiteurs à l'exposition de Liège de 1881, les

n°s 316, 319, 320, 321, 322, 323, 324 etc., furent attribués à Bouffioulx. Ces vases ne ressemblent pas à nos produits. La pâte n'est pas de nos localités pas plus que les ornements ni les moules. Ce n'est pas du tout le genre des grès wallons. Ces sept pots grossièrement fabriqués étaient assez embarrassants à être classés et c'est ce qui aura amené cette fausse attribution.

L'un de ces vases, le n° 316, porte même les armoiries de Cologne et la légende des onze mille vierges, ce qui appartient essentiellement aux centres de production allemands. Nous regardons ces vases comme des produits communs et peu soignés de Frechen, car nous en avons rencontré bon nombre d'analogues et aussi peu soignés venant de cette source. La collection Minard, de Gand, entre autres en renfermait plusieurs.

Il pourrait d'ailleurs s'agir aussi d'une localité ou centre de production non encore révélé. Dans tous les cas nous sommes d'avis qu'il s'agit toujours d'une localité d'Allemagne. Ne serait-ce pas Baireuth qui, bien avant le XVIe siècle, si l'on en croit Demmin, produisait des grès à médaillons grossiers.

La conséquence immédiate de ce qui précède est assez sérieuse pour que nous appelions l'attention des hommes compétents.

Nous avons dit et nous avons expliqué, dans notre 2me *Rapport*, que les grès ornés d'émaux produits par Bouffioulx au XVIIIe siècle se rencontrent beaucoup plus communément que les grès bruns et les grès à la façon du Westerwald ou de Grenzhausen. La raison, avons-nous dit, c'est qu'ils sont beaucoup plus récents et conservés plus soigneusement parce qu'ils flattent l'œil du vulgaire par leur brillant. Toutes les expositions que nous avons eues depuis quelques années sont venues corroborer cette assertion, et nous y avons vu affluer en quantité cette espèce de grès que nous avons classée sous le nom de *Grès émaillés dits grès bleus, genre ordinaire*, formée

en grande partie de pots à panse hexagonale, ornés de dessins émaillés limités à la pointe et sans relief.

Il en est résulté que pour le plus grand nombre et malheureusement dans ce grand nombre il faut compter les trois quarts des collectionneurs sérieux et même beaucoup de spécialistes, tel est le vrai type du Bouffioulx ancien. Or, c'est là une erreur qu'il est nécessaire de faire tomber, sans doute cette espèce n'est pas à dédaigner, mais ce n'est pas la fabrication de la belle époque, ainsi que nous l'avons bien expliqué dans notre 2me *Rapport*.

Il importe, si l'on veut connaître les Bouffioulx, de s'appliquer surtout aux produits bruns et aux grès à reliefs émaillés que nous avons décrits comme produits de la bonne époque. Or, je le répète, ces produits ne sont pas communs dans les collections ni dans les musées. Ce que je connais de plus important dans ce genre est la collection du musée de Charleroi, surtout au point de vue des études et de l'utilité, car il renferme beaucoup de vases incomplets et de tessons qui viennent des fouilles faites sur l'emplacement d'anciennes fabriques et sont tout à fait authentiques.

Je dois citer encore la collection Minard, de Gand, qui renfermait bon nombre de vases de Bouffioulx et entre autres une douzaine de vases bruns ornés de reliefs, d'écussons, etc. Ils sont grands et luxueux et l'on est bien obligé de leur reconnaître un vrai mérite. Malheureusement ils ont été dispersés par une vente aux enchères. Il y a encore la collection de l'hôtel de ville à Gand, le Musée archéologique de Bruges, l'hôpital St-Jean, dans la même ville, etc.

COSMOPOLITISME DES POTIERS.

Nous avons écrit que dans l'art du potier, comme dans les autres arts industriels, quand les familles de race devenaient trop nombreuses, elles essaimaient au loin et il n'est pas rare de voir les maîtres de diverses localités, souvent fort éloignées l'une de l'autre porter le même nom.

Ce sont là des échanges ordinaires entre grands centres industriels.

Dans notre *Précis historique,* nous rencontrerons l'histoire, peut-être légendaire, d'Englebert Kran qui, après s'être expatrié, rapporta à Raeren, son village, le secret de la fabrication des émaux. Nous renvoyons à ce chapitre.

Nous ferons en même temps l'historique des diverses tentatives de concurrence contre les grès belges de Bouffioulx et de Châtelet faites au XVIIe et même au XVIIIe siècle, et nous ferons comprendre qu'en dernière analyse, ces tentatives étaient vraiment le résultat d'expatriation de gens de Bouffioulx et de Châtelet.

Nous raconterons avec détail les essais du capitaine Chabotteau vers 1640.

Dans le premier quart du XVIIe siècle, la famille Chabotteau, originaire de Bouvigne semble-t-il, possédait à Bouffioulx une ferme dite *Ferme Chabotteau* et un moulin accompagné de trois petits courtils qui servaient de garantie d'une rente qu'elle payait en nature et pour laquelle elle soutint divers procès dont les pièces reposent aux archives communales de Châtelet.

Dès la même époque le capitaine J.-B. Chabotteau intervenait aussi devant la Cour de Bouffioulx dans ces affaires judiciaires [1].

---

1. Nous devons ces renseignements à notre ami M. KAISIN. Il les puisa dans les archives de Châtelet, dont l'inventaire lui est confié.

Cette rente fut créée le 17 octobre 1524 et ce qui est remarquable, c'est que le moulin qui servait de garantie avait appartenu à Pierre Laventurier de Bouffioulx, avant de passer à la famille Chabotteau [1], qui sans doute, était unie de parenté avec cette famille de maîtres potiers. Nous trouvons utile de constater ces relations.

De son côté, M. Van de Casteele, archiviste à Namur, nous fait connaître que les Chabotteau eurent parmi leurs héritiers les Burlen, de Pont-de-Loup, qui paraît être la famille de la femme du capitaine. Il fait connaître en outre que, par contrat passé en 1640 avec les Bertrand, maîtres potiers à Châtelet, ceux-ci furent engagés pour aller avec leurs « roues-dayes et leurs ouvriers » établir les poteries de Chabotteau à Dinant, à Namur et à Bouvigne. C'était l'époque des tout premiers essais de ce spéculateur. Les Bertrand vinrent lui monter sa fabrication avec leur personnel et leur matériel.

Les tentatives d'établir l'industrie des grès à Verviers en 1658, est due aussi à un enfant de famille de potiers de Bouffioulx, Mathieu Bertrand. Nous en avons parlé ailleurs.

Dans le récit assez complet que nous donnons de l'établissement de l'industrie des grès à Marpent, nous expliquons comment cette importation fut faite par les Hannecart et les Bertrand de Bouffioulx.

*
* *

Nous ferons à ce propos remarquer que l'on retrouve à Marpent, comme dans nos environs, des Crame établis et pères de famille dès l'an 1540, ce qui prouve l'existence des Crame wallons bien avant l'époque de la fabrication des grès ornés par les Kran à Raeren. Cet argument décisif nous amène à prouver

1. Ces détails sont consignés dans le *Livre des rentes de l'abbaye de Soleilmont* que vient de publier M. Van Spielbeeck.

une dernière fois l'impossibilité d'identifier les deux familles. Nous l'avons déjà fait, mais sans tenir compte de ce que nous avons écrit, sans même y faire allusion, on a répété plusieurs fois et renforcé encore l'assertion gratuite qu'on avait émise et l'erreur historique qui en est la conséquence. Nous espérons qu'après ce que nous allons écrire l'on ne reviendra plus au même procédé.

Il est bien vrai que certaines traditions bien vagues de famille semblent regarder comme étrangère et originaire d'Allemagne sous le nom de *Cramer* [1], la famille Crame, potiers à Bouffioulx dès avant le XVIII[e] siècle, toutefois aucune preuve, aucun indice sérieux même n'a été trouvé, malgré des recherches suivies. Or, diverses publications, faites au point de vue de la glorification de la poterie allemande-limbourgeoise, se sont laissé entraîner à donner ce fait à peu près comme prouvé. On est allé plus loin, on a écrit d'une manière dubitative d'abord et affirmé ensuite d'une façon catégorique sans même tenter de produire l'ombre d'une preuve, que les Crame de Bouffioulx venaient de Raeren et que c'étaient les Kran. On est allé encore plus loin et l'on a affirmé que les Kran avaient importé à Bouffioulx, l'industrie des grès ornés. Enfin, dernièrement, après notre réfutation et sans même y faire plus d'allusion que si tout le monde était d'accord, on a encore renchéri sur les premières assertions, on a écrit que les Kran nous ont apporté leurs moules. Dans cette voie où l'on prend la supposition seule pour guide, il n'y a pas de raison pour s'arrêter, comme peut en juger le lecteur.

Si les Crame de Bouffioulx étaient les Kran de Raeren, si même les Kran avaient fourni des moules à nos potiers, nous

---

1. Cette tradition se rapportent uniquement à l'introduction dans le pays wallon vers 1660, de la famille KREMER, qui ne s'occupa jamais de l'industrie du grès. On a dénaturé à plaisir cette vérité.

aurions retrouvé les moulages avec leur marque E. K. comme à Raeren. Mais personne, à aucune époque, n'a retrouvé cette marque sur des tessons ou des vases de Bouffioulx. Nous ne rencontrons nulle part la moindre trace de cette marque ni du nom de Kran, ce qui prouve l'absence de toute relation avec cette famille, et notons que ces relations commerciales auraient pu exister sans qu'il fallût y attacher tant de signification. Nous avons bien, comme toute fabrique, acheté des moules de modeleurs étrangers, fournissant même aussi à Raeren, sans qu'on puisse en tirer tout le cortège de conséquence et de dépendance dont on a parlé.

Nous avons retrouvé même parfois, mais rarement, les initiales I. E., qui sont la marque de Jean Emens et même la marque à trois M, que l'on attribue à la famille Mennicken, mais rien de la marque des Kran. Du reste, ces faits prouvent seulement des relations commerciales que nous indiquons ci-après avec détail.

Jusqu'aujourd'hui, nul n'a le droit d'aller plus loin que ceci : *on dit dans la localité que les Crame sont des Kramer originaires d'Allemagne*, et c'est tout ! Mais personne n'a jamais dit à Bouffioulx que les Crame viennent de Raeren ; personne n'a jamais pensé que ce sont des Kran ; nul n'a jamais cru qu'ils avaient introduit l'industrie des grès ornés à Bouffioulx. Ce sont là autant de suppositions faites pour les besoins de la cause de Raeren, suppositions que personne n'a le droit d'avancer. Voici la stricte vérité que j'ai déjà prouvée ailleurs : 1° on ne rencontre nulle part chez nous le nom de Kran, ni dans l'état civil, ni dans les archives locales, ni dans les archives de la Gilde, ni dans les séances annuelles et officielles des maîtres potiers, lesquelles sont complètes de 1595 à 1800 ; 2° la famille des Crame n'apparaît comme potiers à Châtelet et Bouffioulx que bien après d'autres familles, les Garot, les Bertrand, les Gibons, les Leurkin, etc., et ce n'est donc pas elle qui y a

introduit l'industrie, en venant s'y établir ; 3° dès le XVIe siècle et tout au moins depuis 1580, c'est-à-dire dès les premiers temps de cet art nouveau, diverses branches de Bertrand : les Visnon, les Pierson, les Bertrand proprement dits, etc., fabriquaient des grès artistiques, des moules avec leur marque de fabrique et des médaillons ornés ayant un cachet tout local.

Quand même on voudrait supposer que les Kran, dès la première heure de leur arrivée à Bouffioulx, se fussent métamorphosés subitement en Crame pour les besoins de la cause, cela ne servirait de rien puisque nos Crame ne sont pas les premiers potiers de Bouffioulx. Du reste, comment admettre que les Kran de Raeren fussent devenus subitement du jour au lendemain les Crame de Bouffioulx sans laisser nulle part la moindre trace de leur nom.

Mais laissons ces absurdités, voici une preuve catégorique : la famille Crame est une famille du pays bien avant l'époque des grès ornés sans être une famille de potiers, nous retrouvons les Crame, pères de famille à Châtelet et ailleurs dès les premières années du XVIe siècle *au moins*. Nous avons même retrouvé les mêmes faits à Marpent comme nous l'avons dit en commençant.

C'est donc une démonstration faite et nous espérons qu'on n'y reviendra plus, au moins sans tenir compte de ce que nous avons écrit et sans même y faire allusion comme on l'a fait plusieurs fois pour ce point et pour d'autres points, en se contentant de simples assertions arbitraires sans raisons à l'appui.

*
* *

Raeren possédait en 1577, selon les pièces trouvées et datées, un fabricant nommé *Beauduin-Mennickin* dont la marque était ou simplement : *Balden-Mennicken* ou souvent *Bi Mich Balden Mennicken* et en outre un *Jan Baldem* en 1596 dont la marque

était : *Jan Baldems, Baldens ou Baldms.* Ces deux membres d'une même famille étaient probablement le père et le fils, comme l'indique la finale *S* du nom de *Jean Baldens.* Un savant spécialiste allemand nous a dit posséder un grès de Raeren portant en français la marque *Beauduin.* Nous n'avons pas vu cette pièce et ce détail importe du reste assez peu. Toujours est-il que tout cela paraît bien se rapporter à une famille Baldem ou Bauduin, dont un membre, un artiste peut-être ou un marchand et non un potier, se maria avec une Mennicken et prit la firme *Baldem-Mennicken.* Or, *Baldem, Balduinus, Balduin, Beauduin,* n'est pas un nom de famille de Raeren, d'autre part ce qui précède indique que l'on a erré en y voyant un nom de baptême ou un prénom. Il n'y a pas d'exemple, n'importe en quelle matière, qu'un fabricant se soit contenté comme adresse commerciale de sa maison, d'un nom de baptême sans y joindre son nom de famille. Que signifieraient ces mots : *se trouve chez Pierre* ou *chez Paul* ou *chez Beauduin fils ?* Surtout pour une fabrication d'exportation, pour des objets envoyés au lointain en pays étranger. Cette supposition n'est pas vraisemblable, *Beauduin* était bel et bien un fabricant qui eut pour fils un autre fabricant nommé *Jean Beauduin.*

Nous avons nous-même trouvé à Bouffioulx des tessons qui portent l'inscription *Bi Mich Baldem* [1].

Cette circonstance unie à d'autres considérations, peuvent faire croire que ce *Beauduin* serait un membre des anciennes familles *Beauduin* originaires de Châtelet et de Bouffioulx. Les *Beauduin* étaient nombreux dès les XVIe et XVIIe siècle, à Châtelet, Bouffioulx, Montigny-sur-Sambre et dans tous les environs. Vers le milieu du XVIe siècle, les registres d'état civil de Châtelet portent précisément plusieurs *Jean Beauduin*, qui tous

1. Voir notre .. 570.

s'expatrièrent et ne reparurent plus dans le pays. Jean était un prénom fort usité dans cette famille de Bouffioulx. Nous n'avons retrouvé leur nom ni aux registres des mariages, ni aux registres des décès. On pourrait parfaitement retrouver là un Jean, père de *Jan Baldems*, dont nous avons parlé. Cette famille n'était pas famille de potiers, mais ce pouvait être un artiste ou un modeleur d'ornements ou plutôt un marchand qui, en voyageant pour son commerce, aura trouvé à se caser avantageusement par un mariage avec la fille d'un de ses correspondants et aura fondé la firme Bauduin-Mennicken, qui resta l'une des plus importantes. Cela expliquerait tout naturellement comment nos potiers de Bouffioulx se sont permis la reproduction de la marque *Bi mich Baldem Mennicken*.

Ce serait vraiment le cas d'invoquer, avec M. Schuermans, le cousinage et ses privilèges, si habituel aux mœurs wallonnes à cette époque, cousinage dont nous verrons encore un exemple frappant plus loin en parlant des Gibbon de Ferrières, émigrés de Bouffioulx avec leur industrie.

Ces détails prouvent une fois de plus que les divers centres de production des grès, entretenaient des rapports intimes dès l'origine de leur art et qu'il y avait entre eux de telles relations d'échanges de toute espèce et même d'union matrimoniale que rien ne doit étonner sur ce point quand nous rencontrons les indices de relations commerciales, quelque surprenantes qu'elles semblent parfois.

Ceci était écrit et sous presse quand j'ai lu des réflexions analogues à propos des indications données par M. Vandessel, sur Chabotteau, qui fut marié avec une Eymont, laquelle était veuve de G. Burba [1], de Pont-de-Loup, parent des héritiers de

---

1. Nous lisons plutôt *Burlen dans les manuscrits*, ainsi que nous l'avons écrit ci-devant.

Chabotteau. Cet entrepreneur avait d'autre part demandé un Bertrand de Bouffioulx, pour le venir mettre au courant de la fabrication du grès.

L'ART EN FAIT DE GRÈS ORNEMENTÉS.

On a parlé beaucoup d'art à propos des grès ornés, un peu trop même à notre avis et de l'avis d'hommes tout à fait compétents. Aujourd'hui, avec l'aide de la peinture, nos porcelaines sont souvent de vrais objets d'art ; au XVIIe siècle les potiers de pierre produisaient parfois quelques beaux pots à Bouffioulx, quelques beaux pots à Raeren en plus grand nombre, plus curieux et plus beaux si l'on veut, mais étaient-ce vraiment des objets d'art ? Ce qui est arrivé le voici : Ce sont les archéologues qui s'occupent de mettre historiquement en lumière les grès ornementés de la renaissance, c'était leur domaine. Or, comme je l'ai dit ailleurs, nous savons par expérience combien cette classe de savants est enthousiaste de ses découvertes et combien ils aiment à exagérer la valeur des objets qu'ils trouvent ou qu'ils tirent de l'oubli ; ils employent vraiment alors un langage hyperbolique et des mots à eux propres. Ils font usage des expressions : *rare*, *précieux*, *art*, *trésors*, là où le profane vulgaire ne serait pas tenté de les imiter. En fait d'antiques ils ont l'admiration facile et un peu naïve, tout en professant même parfois pour l'art moderne une indifférence relative. Voilà le secret de ces chefs-d'œuvre des grès flamands que le public admire un peu de confiance et loue généralement avec mesure et modération.

Mais je m'arrête, je crains d'aller trop loin et de déplaire à ces archéologues qui, en définitive, sont mes amis et moi-même.

Sans doute, au point de vue de la valeur relativement plus ou moins artistique, il règne une grande inégalité entre les diverses fabriques de chaque localité. C'est l'histoire de tous

les centres de fabrication, partout on trouve du meilleur et du moins bon. Le mérite de nos pièces trouvées est fort inégal et cela n'est pas surprenant, puisqu'à Bouffioulx comme partout ailleurs, certaines fabriques produisaient des objets plus soignés que certaines autres.

De nos observations, il ressort par exemple à l'évidence que les produits marqués dans notre catalogue B. C. D. qui viennent de la fabrique de Jean Bertrand, démolie par M. Crame-Delpire et fouillée méthodiquement par nous, dans le but d'établir l'histoire de la poterie à Bouffioulx au XVIe siècle, étaient généralement peu recommandables à ce point de vue. Quoique contemporains, ils étaient évidemment inférieurs aux produits de la fabrique de Jacques Bertrand *dit Visnon,* que nous avons trouvés dans la propriété actuelle de M. Bertrand-Bolle, et que nous avons marqués des lettres B. B. B. Cela est tellement vrai que dans cette fouille de la fabrique de Jean Bertrand, nous avons découvert trois grands vases ornés que nous avons pu sans hésitation attribuer à une autre fabrique de Bouffioulx.

Ces vases sont ..616^{1} et ..27^{5}, ornés de beaux écussons et ..600^{1} qui porte une jolie danse de paysans.

Les planches de notre 3me *Rapport*, publié surtout dans le but d'établir la preuve de la fabrication de Bouffioulx au XVIe siècle, planches 1, 2 et 3 de la présente publication, se composaient de spécimens de cette fabrication imparfaite de Jean Bertrand.

Nous avons dit ailleurs que cette circonstance a fourni aux adversaires de Bouffioulx et aux partisans de Raeren un prétexte pour dénigrer d'une manière systématique la valeur des produits wallons. Ils affectèrent de juger Bouffioulx sur ces planches, sans en connaître beaucoup plus et sans s'être donné la peine de venir voir nos collections du musée afin de juger en connaissance de cause. Il suffira pour faire tomber

cette injuste appréciation, d'opposer à ces planches du 3me *Rapport* et aux objets qu'elles représentent, les objets dessinés dans les planches du 2me *Rapport* et dans les nouvelles planches que nous publions et qui viennent d'autres fabriques de Bouffioulx.

Je ne fais pas difficulté de déclarer que la terre de Bouffioulx est généralement moins fine que celle de Raeren, qu'elle se prête moins à la reproduction des détails artistiques et que ces derniers sont plus soignés sur les grès limbourgeois. Je reconnais même, comme je l'ai déjà dit, que Raeren produisait des vases plus jolis que ceux de Bouffioulx ; mais de là à établir la suprématie absolue et écrasante de Raeren et la dépréciation complète de Bouffioulx, comme on a voulu le faire, il y a loin.

On ne parlait pas ainsi du barillet d'Acoz, alors que l'on ignorait d'où il venait et que je n'avais pas encore révélé son origine wallonne. Il en était de même de maintes pièces importantes décrites dans les catalogues anciens et notamment dans les beaux ouvrages de Louis Minard, de Jean Duyvetter, etc. Je citerai dans le catalogue qui termine la présente monographie, bon nombre de belles pièces appréciées et prisées à une haute valeur dans ces ouvrages, et qui sont de Bouffioulx. Malheureusement, la plupart de ces objets sont dispersés sans que nous ayons pu en publier le dessin.

Nous profitons de l'occasion pour nous adresser ici aux amateurs qui les possèdent et nous les prions de nous envoyer le dessin et la description de ces objets pour nous permettre de les publier un jour.

*
* *

On est parfois tenté de rendre l'artiste modeleur responsable d'imperfections qui tiennent uniquement à des défauts de fabrication ayant même fait rejeter les pièces aux rebuts.

C'est souvent le cas pour les objets des collections de notre musée qui, la plupart du temps, ont servi à nos publications.

Il serait injuste de confondre les pièces *mal venues en fabrication* avec les pièces de façon mauvaise. Or j'ai expliqué que les ornements des grès *brun-foncé* étaient fort exposés à se trouver *mal venus*.

« Le *brun-foncé* était la conséquence d'un feu trop fort et les grès de cette teinte étaient des grès qui avaient commencé d'être *brûlés*. Or cette grande chaleur fondait et déformait plus ou moins les surfaces, sous l'influence chimique du sel employé qui y faisait un silicate alcalin fusible ; les détails artistiques perdaient ainsi leur finesse en s'affaissant et en s'empâtant un peu.

« Cela s'applique le plus souvent aux vases de grandes dimensions et de grande épaisseur, qui demandent pour la cuisson une chaleur plus forte et plus prolongée ; voilà comment les vases de couleur pâle portent d'ordinaire des reliefs et des ornements plus parfaits et plus artistiques.

« On voit qu'il faut se garder de juger de la finesse des pièces d'une fabrique d'après les *bruns-foncés* et qu'on arriverait ainsi à des conclusions tout à fait fausses.

« Nous insistons fortement sur ces remarques : elles ont la plus grande importance. »

Nous appuyons d'autant plus que, dès aujourd'hui l'observation a prouvé et le monde savant reconnaît que Bouffioulx avait la spécialité et le monopole de tout une large catégorie de grosses pièces, de vases de grandes dimensions et de forte épaisseur difficiles à cuire, tels que : tonnelets, barillets, cruches et gourdes de capacité, grands pots, etc., etc. ; les fabriques limbourgeoises et allemandes n'ayant jamais produit ces vases.

Or ces objets sont précisément ceux dont la cuisson est la plus longue et la plus difficile et sur lesquels presque toujours la force du feu a pour effet de rabattre les arêtes vives et

d'affaisser les lignes de relief. Il serait donc imprudent de juger par ces objets de toutes les productions de Bouffioulx.

D'autre part j'ai des raisons de craindre qu'en attribuant à Bouffioulx ce monopole l'on ne donne lieu, pour ceux qui ne sont pas bien au courant de la question, à une erreur qui serait déplorable : ce serait de leur faire supposer que cette spécialité excluait la fabrication des autres genres et de leur donner à croire que le pays de Charleroi n'a rien produit d'autre.

L'on se tromperait étrangement si l'on pensait que nos localités wallonnes se sont bornées à fabriquer ce genre de grosses pièces. Au contraire, si dans les tas de pièces produits par nos fouilles de résidus sur les lieux de fabrication, nous cherchons à nous rendre compte de la proportion de tessons de ces grosses pièces et de tessons ayant appartenu à des vases de petites dimensions de toutes formes, des pots mignons, des gobelets, des pintes, des pots à trois anses, de petites cruches de luxe et ces mille variétés que l'on rencontre, on est obligé de reconnaître que les premiers forment l'infime minorité, composée de quelques pièces seulement, et que l'immense fabrication se composait de petites pièces de formes diverses, mais toujours belles et couvertes de jolis ornements : médaillons, mascarons, rosaces, dessins de fantaisie, cuirs de renaissance flamande, etc., etc.

Encore doit-on tenir compte aussi, comme nous l'avons dit, que jusqu'ici tous nos objets sont des *rebuts* de fabrication jugés indignes d'être livrés au commerce, le plus souvent à cause même de l'imperfection d'ornements manqués.

A ce point de vue Bouffioulx n'a pas eu la même chance que Raeren, où l'on a retrouvé, paraît-il, quantité d'objets non rebutés. M. Schmitz nous dit, en outre, qu'on exhume à Raeren des tas de vases faussés, mais entiers, soigneusement rangés en terre les uns près des autres, comme des flacons de vin dans

les loges de nos caves. Ce sont là des faits d'étonnantes précautions.

Voilà de ces délicatesses que les anciens fabricants de chez nous ignoraient, et ils faisaient jeter pêle-mêle en terre ou à la voirie, les vases rebutés avec les pierres, les décombres, les terres et le sable. Combien nous regrettons cette différence d'habitude et de profonde prévoyance qui nous rend aujourd'hui si difficile la tâche que nous avons assumée de réunir en notre Musée une collection convenable de vases entiers et présentables.

L'INDUSTRIE DES GRÈS ORNÉS WALLONS AU XVIe SIÈCLE.

Sur les fragments authentiques que nous avons tirés des résidus de fabrication dans les lieux mêmes de fabrication et dont l'étude a fait le sujet de nos trois rapports précédents à propos des grès artistiques, nous avons indiqué des millésimes du XVIe siècle qui datent la fabrication locale. Tels sont 1574, 1582, 1590, 1592, etc. Aujourd'hui nous possédons tout une série de tessons qui portent avec eux les caractères les plus indiscutables de leur nationalité de Bouffioulx et qui sont marqués de la fin du XVIe siècle. Les dates sont devenues nombreuses : nous avons celles de 1574, 1580, 1582, 1584, 1585, 1589, 1590, 1591, 1592 répétées plusieurs fois sur des médaillons divers. En outre, les statuts de notre corporation des potiers (qui sont la reproduction de coutumes plus anciennes), datent de 1595. Nous les avons donnés *in extenso* Nous ne connaissons aucun centre de production qui ait conservé des parchemins de noblesse de cet âge et de cette valeur.

Nous insistons d'ailleurs sur ce détail que les pièces dont nous venons de parler sont d'un type spécial et portent un caractère tout local, ce qui prouve que ces grès sortent de moules confectionnés sur les lieux mêmes et non achetés d'artistes étrangers. Nous insistons parce que l'on a tenté même d'arracher à Bouffioulx le mérite d'avoir fabriqué des grès ornés au XVI[e] siècle. Il est vrai que ce point n'est plus aujourd'hui discuté par personne.

Nous donnons des faits comme preuves, or, on ne supprime pas *des faits* ; contre *des faits,* tous les raisonnements du monde ne peuvent rien ; qu'est-ce donc quand on n'y peut opposer que de simples dénégations ?

Les grès ornés allemands sont d'ailleurs de la même époque.

Il ne peut y avoir le moindre doute sur la contemporanéité complète de la grande fabrication de Bouffioulx et de celle de ces lieux de production. M. Schmitz nous apprend en effet que ses tessons les plus anciens et ses renseignements les plus vieux sont de cette époque.

Quelques-uns se sont laissé entraîner à discuter par toutes sortes de recherches et de raisonnements l'époque et l'âge des vases et des marques ou blasons sans millésime. Ce travail aride, difficile et peu sûr nous semble stérile au point de vue de la fabrication.

Nous avons prouvé que Bouffioulx fabriquait dès la fin du XVI[e] siècle (1574), cela suffit pour notre thèse. Nous allons plus loin en donner une nouvelle preuve d'autre nature, mais non moins décisive.

DÉMOLITION ET FOUILLE
D'UNE FABRIQUE DE GRÈS ORNÉS DU XVIe SIÈCLE,
A BOUFFIOULX
ET CONSÉQUENCE DE CETTE TROUVAILLE.

La fabrique de grès, non ornés d'abord, puis ornés, qui, dès avant le XVIe siècle, appartenait déjà à la famille de Jean Bertrand (à cette époque maîtres potiers à Bouffioulx), fabrique que possèdent depuis une centaine d'années les ancêtres de M. Crame-Delpire, vient d'être démolie et nous a fourni des preuves nouvelles, nombreuses et irréfragables que l'on y faisait au XVIe siècle des grès artistiques d'un cachet tout à fait local et de moules fabriqués sur les lieux.

M. Crame-Delpire a mis la meilleure volonté et a bien voulu se prêter à faire, avec les plus grandes précautions, la démolition qu'il avait résolue de son ancien four abandonné. Nous pourrions même ici en donner le plan exact et détaillé. Nous l'en remercions au nom de notre Société archéologique, dont il a généreusement enrichi le musée.

Voici les importants résultats de cette opération :

La *sole* ou pavement du four, dite *deigne* en termes vulgaires de potiers, était construite au-dessus de *cinq* soles de fours antiques superposées. La rue où se trouve le four, aujourd'hui plus élevée de deux mètres au moins que le *Ris d'Acoz*, qu'elle longe, était à l'époque reculée dont nous parlons, beaucoup moins élevée et avait le même niveau que le ruisseau. L'eau recouvrait ordinairement le pavé, ce qui était alors fort commun et ce qui se rencontre encore parfois de nos jours pour quelques routes antiques. C'est à ce vieux niveau du chemin qu'avait aussi été construite la sole du plus ancien des six fours, à deux mètres et demi sous le four moderne.

Les soles ou les pavements de ces divers fours étaient ainsi espacés : le premier au niveau de la rivière et du chemin antique, le deuxième à 0^m25 plus haut, le troisième à 0^m25 encore au-dessus, le quatrième à 0^m50 au-dessus du troisième, le cinquième à 0^m50 plus haut, et enfin le sixième à 1 mètre au-dessus, c'est-à-dire qu'il est un peu supérieur au chemin moderne.

La sole du four le plus primitif, recouverte de remblais employés pour la construction du second four, ne nous offrit que des débris de grès primitifs *à cul pincé* et sans ornements. A l'époque de ce four, on ne *coupait* pas encore à Bouffioulx *le cul des pots,* c'était donc bien antérieurement au XVIe siècle.

La deuxième et la troisième soles, recouvertes de débris, furent de beaucoup les plus importantes pour notre travail. C'est là qu'au milieu de tas de tessons employés pour remblais, ont été recueillis une grande quantité de grès ornés d'écussons, de médaillons, de danses de paysans, etc., dont beaucoup portaient des millésimes du XVIe siècle. C'était l'époque où ces fours avaient servi et c'est aussi l'âge de tout ce que nous en avons retiré, et que nous décrirons ci-après au *Catalogue descriptif*. C'est là que nous avons trouvé des pièces portant la marque de fabrique et le médaillon de Jean Bertrand, 1584, qui devint plus tard maître gouverneur de la corporation des potiers de Bouffioulx, Châtelet et Pont-de-Loup.

La quatrième sole nous offrit un mélange de tessons du XVIe et du XVIIe siècles. La cinquième était du XVIIe et du XVIIIe siècles, et la sixième offrait peu de grès artistiques, c'était du grès nu moderne.

Toute cette trouvaille était uniquement du grès brun, la bonne et vraie fabrication antique de Bouffioulx. Aucun tesson de vase émaillé, soit bleu de cobalt, soit violet de manganèse ; cette fabrique de Jean Bertrand n'en produisait pas. Quelques-uns ont des caractères tellement locaux que nous avons pu

ailleurs leur appliquer cette phrase : eussent-ils été trouvés même au centre de l'Afrique, ils porteraient encore avec eux la certitude et la marque indubitable d'une fabrication de Bouffioulx ou des environs tout à fait prochains.

J'ajouterai, ce qui est fort important, que presque tous les spécimens que nous avons rencontrés dans cette fouille portent un cachet spécial et que les ornements y sont marqués d'un caractère propre, distinct d'autres produits de Bouffioulx de la même époque. Ils sont surtout d'un genre notablement distinct de celui des pièces que nous avons relevées dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement des fours de la famille Jacques Bertrand dit Visnon, dont nous avons aussi trouvé en nombreux spécimens la marque de fabrique et le médaillon avec le millésime 1592, médaillon que nous avons décrit ailleurs [1].

Dans notre 3me *Rapport* nous avons donné un catalogue descriptif uniquement composé d'un certain nombre de pièces venant de la deuxième et de la troisième soles du four dont nous venons de parler, c'est-à-dire de pièces propres à la fabrication de Jean Bertrand, à Bouffioulx, *et datant toutes du* XVIe *siècle.* Beaucoup portent des millésimes qui remontent jusqu'à 1580.

Notre but était, dans ce travail, de prouver que dès le *XVIe siècle* Bouffioulx faisait de la poterie artistique, *de moules fabriqués sur les lieux et marqués d'un cachet local faisant preuve* ce qui rendait toute objection impossible. Nous réservions alors l'étude des autres catégories de pièces, écussons, médaillons, etc., de même époque et de même origine.

1. Jacques Visnon eut plusieurs fabriques, car outre celle de Bouffioulx, les archives parlent d'une poterie de ce maître à Châtelet, rue de Fonsny, comme nous l'avons dit dans notre dernier mémoire.

LES GRÈS ORNÉS DE BOUFFIOULX, CHATELET ETC, A LIÈGE, AU XVIe SIÈCLE.

Nous avons dit que nos grès ornementés wallons se rencontrent encore aujourd'hui bien plus fréquemment dans les Flandres, ancien marché important de nos fabriques, que dans nos environs même, et nous avons expliqué pourquoi. Nous pouvons appliquer des considérations analogues au pays de Liège, pour les mêmes causes, et même avec bien plus de raison. On y retrouve nos grès de Bouffioulx en grande quantité. Nous prenons ici comme toujours, la signification collective de ce mot pour l'agglomération de nos fabriques wallonnes, car en réalité, d'après la constitution du franc métier, Liège était comme nous le verrons, du département de vente de Châtelet. La première publication de M. Schuermans, sur les grès flamands, avait précisément rapport à des grès de Bouffioulx retrouvés dans cette province : le fameux Barillet d'Acosse et d'autres objets. Rien d'étonnant du reste dans ces faits : nos centres de production se trouvaient en plein territoire du pays de Liège, tandis que les autres localités qui produisaient les grès, y compris Raeren « dont les principaux débouchés étaient en Allemagne » dit M. Schuermans, se trouvaient toutes placées hors de la principauté. Entre elles et le pays de Liège, dans lequel se trouvaient Châtelet et Bouffioulx, il y avait frontières, douanes et impôts, c'est-à-dire difficultés de toutes sortes [1], Châtelet au contraire était une des *bonnes villes* de la

---

1. L'abbé Schmitz, dans sa dernière lettre au *Bulletin d'art et d'archéologie*, fait connaître que jusqu'au XVIIIe siècle rien que pour passer sur le territoire de Liège, les grès de Raeren payaient un droit de transit du 60e de la valeur.

principauté à laquelle l'autorité tenait le plus, et avec laquelle le Chapitre cathédral entretenait les relations les plus cordiales, les plus suivies et même les plus intimes, car il en était le seigneur particulier et l'administration communale dépendait tout spécialement de cette autorité.

La terre même, ou *derle*, qui servait à fabriquer la poterie de Bouffioulx leur appartenait et les fabricants devaient la leur payer pour l'extraire. La charte du corps de métier, qui datait de 1595 au moins, avait été concédée par le Chapitre, qui y tenait la haute main.

Ce sont là des faits prouvés par l'histoire locale et par les archives de l'époque. Nous avons publié les documents qui regardent spécialement notre sujet, chartes, procès-verbaux etc. Ces documents nous font connaître que dès avant le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les potiers chaque année, en allant payer leur redevance, recevaient, eux et leurs femmes, des présents et à dîner des chanoines leurs propriétaires, seigneurs terriers et justiciers de Châtelet et de Bouffioulx.

« Naturellement, dit M. VANDE CASTEELE, en citant ce fait, les potiers portaient eux-mêmes à Liège de beaux spécimens de leur fabrication. »

Ces beaux spécimens étaient sans doute parfois aux armes des amphitryons « messeigneurs les tréfonciers, » puisque c'était la mode.

D'où il ressort que cette contrée était un marché tout naturel pour nos centres de productions bien plus que pour toute autre fabrique, même plus rapprochée, surtout appartenant à un pays étranger.

Quoi d'étonnant après cela que nos grès portent les écussons de chanoines, de fonctionnaires et mêmes d'évêques de Liège?

Dans un mémoire dont nous allons parler, l'auteur se préoccupe à diverses reprises de trouver par l'intermédiaire de

quelles relations tel chanoine a bien pu connaître la fabrication wallonne et commander à Châtelet des vases armoriés. Voilà certainement une recherche bien inutile. Il n'est pas besoin de se donner tant de peine. Les fabriques séculaires des grès ornés de Bouffioulx étaient bien connues de tous à Liège et surtout des chanoines, dont aucun ne pouvait y rester étranger, sans aucun doute dès son entrée au Chapitre.

Nous trouvons sur nos grès des armoiries qui paraissent appartenir aux familles suivantes.

Je dis *paraissent appartenir*, car en présence de l'imperfection des armoiries imprimées dans la poterie et d'autres difficultés non moins grandes, l'attribution pertinente est impossible, fort souvent à une famille et presque toujours à un individu.

d'Elderen,
de Massillon,
de Severi,
de Wachtendonck (?)
de Colchen,
Van den Steen,
de Schenck de Nyderken (?)
de Reuschenbergh,
d'Horion,
d'Eynatten,
Von Buck (?)
de Moers (?)
de Lomont,
de Bavière,
de Salme,
de Negri,
de Marotte,
de Bocholtz,
de Sprimont,
de Libert,
de Rosen,
Oranus,
d'Hun (?)
d'Enghien,
d'Havrech,
de Prelle,
de Lierneux,
de Bergh de Trips,
de Chockier,
etc.

Toutes ces circonstances nous ont engagé à revenir sur ce sujet avec insistance et avec plus de détails, car elles prouvent que le pays de Liège, comme les Flandres était un des plus grands débouchés des grès ornés des bords de la Sambre.

D'abord ne perdons pas de vue cette vérité reconnue. L'industrie des grès ornés a sensiblement commencé à la même époque à Raeren et à Bouffioulx ; mais celle de Raeren a duré moins d'un demi-siècle, tandis que celle de Bouffioulx a continué plus de trois siècles. Voilà un fait historique d'une importance toute capitale pour notre industrie wallonne et que nous tenons à faire ressortir en toute occasion.

Cependant pour des raisons que l'on pourra apprécier plus loin, nous avons écrit ce chapitre bien plus au point de vue des chanoines de Saint-Lambert, clients de Bouffioulx, qu'au point de vue de l'autre clientèle.

Il ne faudrait pas se laisser aller à cette idée que ces fournitures à Liège ne furent faites par Bouffioulx, qu'après 1616, alors que Raeren avait perdu son industrie et ses clients. On a eu tort d'émettre cette idée. Rien ne s'opposait au commerce liégeois de Bouffioulx dès la fin du XVIe siècle et de fait, ses grès étaient, comme nous l'avons dit, achetés à cette époque, non seulement par les chanoines, par de hautes familles, par des bourgmestres, des échevins et des fonctionnaires de Liège comme des autres villes ; mais aussi et surtout par les bourgeois.

On a insinué, pour justification, une sorte de supériorité artistique des grès de Raeren sur ceux de Bouffioulx.

En supposant même pour un moment que les produits de Raeren aient été plus jolis que les produits wallons, ce n'est pas une raison pour supposer que les derniers n'eussent aucun accès où se vendaient les premiers. En toutes matières, les produits de second ordre trouvent leurs chalands à côté de ceux de premier ordre et chacun a sa clientèle spéciale. Anciennement comme aujourd'hui, la vente était une question de prix et de valeur. Les secondes qualités trouvent leurs acheteurs spéciaux et même plus nombreux. Ne perdons pas de vue d'ailleurs, comme point pratique, que les grès de Bouffioulx,

moins chers, étaient beaucoup plus durs et de meilleur usage que ceux du Limbourg.

Bouffioulx savait, là comme ailleurs et mieux qu'ailleurs, nous venons de le montrer, faire la concurrence aux autres fournisseurs et y avait, comme ailleurs aussi, ses vendeurs, ou intermédiaires, établis sur place qui prenaient en gros une bonne partie du produit de la fabrication locale pour leur compte particulier. On vendait en bloc des fournées entières à des marchands.

De ce que Quoilin Pardique y était établi marchand de grès, il ne s'ensuit pas que Bouffioulx n'y pût fournir. Au contraire, nous pensons que ce marchand lui-même, pour contenter toute sa clientèle, devait acheter chez nous aussi bien qu'à Raeren, où il ne trouvait pas de grosses pièces, tonnelets, gourdes, grandes cruches, etc. D'ailleurs, Quoilin Pardique ne resta à Liège que jusqu'en 1607.

*
* *

Il a paru dernièrement dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, un mémoire important ou plutôt deux mémoires sur les *Grès cérames à armoiries liégeoises*. Nous devrons souvent les citer dans ce qui va suivre et nous les désignerons sous les n°s 1 et 2. Par un travail ingénieux, au moyen d'un ancien *Calendrier du Chapitre de la cathédrale de Liège pour* 1640, pièce unique en son espèce, conservée précieusement aux archives de l'État, l'auteur arrive à prouver qu'en cette année la clientèle de Châtelet et Bouffioulx était importante et que leurs fabriques y fournissaient de nombreux vases armoriés.

Il suffit de parcourir la monographie que nous publions aujourd'hui pour être assuré que le blason fut un des ornements les plus familiers et les plus communs à Bouffioulx. La plus grande partie de ce que nous trouvons en fait de grès wallons est chargée de blasons du XVIe et du XVIIe siècle.

La tendance générale et le but évident des deux mémoires que nous venons de citer est de rajeunir systématiquement les fournitures de Bouffioulx et les blasons qu'on y a fabriqués ; l'auteur lui-même déclare qu'il « présente son système pour ce qu'il peut valoir ». Il s'était persuadé à priori que Bouffioulx fournissait bien partout ses grès ornés, mais que pour ses grès armoriés il y eut exception dans la ville de Liège aussi longtemps que Raeren fut debout.

Pour nous c'est une erreur que nous déplorons et que nous ne comprenons pas, après ce qui précède.

Notre intention n'est pas de faire la moindre polémique. L'auteur qui est notre ami, a développé ses idées en ce qui regarde Bouffioulx; il est nécessaire que nous, qui avons révélé, fait connaître et soutenu son industrie antique, nous exposions aussi notre manière de voir. Le lecteur pourra ainsi juger en connaissance de cause sans qu'il soit besoin de discussions.

Le calendrier de 1640 reproduit les blasons d'un groupe nombreux de chanoines, blasons que l'on peut retrouver sur les grès de la Sambre. Voilà qui est très bien et qui prouve l'importance du commerce de nos fabriques en pots blasonnés, non pas en 1640 seulement mais pendant toute une période. C'est aussi de cette façon que l'entend le mémoire puisqu'il parle de 1630 à 1650. Pourquoi pas de 1620 ou 1616, époque de la chute de Raeren, ou plutôt et plus exactement depuis 1612 ou 1613, moment des dernières fournitures de Raeren faites aux chanoines du Chapitre ?

L'on est cependant d'accord pour admettre que Bouffioulx a profité de cette chute et que c'est lui et non une autre fabrique qui, sans lacune de temps, a fourni à Liège les écussons que Raeren n'y fournissait plus. Je pense savoir même que depuis de nouvelles découvertes, l'auteur est tout à fait de cet avis aujourd'hui.

Ce qui est vrai, et il faut s'arrêter là, c'est qu'au commen-

cement du XVII[e] siècle, par suite de cette chute, le commerce de Bouffioulx prit une nouvelle extension, surtout dans le pays de Liège, mais nous ne voyons pas que de la constatation de cette vérité par une étude relative à l'année 1640, il résulte même une apparence de preuve que ce commerce ait été moindre dans les années antérieures et surtout que cette fourniture de pièces armoriées ait été nulle.

Nous regardons comme importante pour notre fabrication locale, cette argumentation ingénieuse tirée des calendriers du Chapitre et mis en lumière dans les deux mémoires, seulement nous voulons la compléter. Il nous suffira d'exposer les faits le plus simplement du monde pour que la vérité s'en dégage à l'évidence de la façon la plus naturelle et nous pourrons alors formuler la vraie conclusion qui en découle légitimement. Cette conclusion c'est que, dès la fin du XVI[e] siècle, Bouffioulx avait une clientèle remarquable à Liège où il fournissait des grès armoriés à beaucoup de fonctionnaires élevés et de chanoines du chapitre de la Cathédrale et que la grande prospérité de cette fourniture spéciale dura toute la première moitié du XVII[e] siècle et au delà et ne fut pas limitée à 1640.

Entrant largement dans les idées du mémoire, nous avons complété pour plus d'un siècle ce qu'on avait fait pour un an et voici de quelle façon.

Nous avons reconstitué, d'après l'ouvrage de DE THEUX [1], la liste annuelle des chanoines tréfonciers de la cathédrale S[t]-Lambert et de leurs blasons pour les années antérieures à l'année 1640, étudiée par le mémoire. Or, nous avons trouvé que toutes ces années ressemblent à l'an 1640, laquelle n'offre en réalité rien d'exceptionnel comme on a pu le penser au moment où l'on ne possédait que le tableau relatif à cette seule

---

1. *Le chapitre de St-Lambert à Liège*, 4 *tomes in-4°. Bruxelles, chez Gobbaert*, 1882.

année. La fourniture des *grès armoriés*, faite par Bouffioulx au Chapitre, n'a guère changé pendant longtemps.

Nous allons exposer le plus clairement, le plus succinctement et le plus exactement possible, le résultat de notre travail.

*
* *

Le calendrier du Chapitre de 1640, indique des chanoines appartenant à 11 familles dont ce calendrier reproduit les blasons trouvés tous sur les grès de Bouffioulx. Il importe peu dans l'occurence de nous préoccuper du personnage qui représentait chaque famille. Nous pourrons être bien plus court et nous simplifierons notre étude en la rendant bien plus précise si nous ne nous occupons que des familles. Les évêques (de Bavière et d'Elderen) disparaîtront des listes au moment de leur préconisation.

En effet, certaines familles se perpétuèrent en quelque sorte au Chapitre pendant la période que nous allons étudier, leurs membres se succédaient mais le même écusson restait au calendrier. Il en était ainsi des d'Horion, des d'Elderen, etc.

Nous allons d'abord donner la liste des 11 familles représentées au Chapitre en 1640 :

d'Horion,
de Bocholtz,
d'Elderen,
d'Eynatten [1],
de Berg de Trips,
de Marcelis,
de Xhencheval,
de Kerkem,
de Chockier,
de Rosen,
Vanden Steen.

---

1. Il faudrait supprimer d'Eynatten de cette liste. En effet, Jean d'Eynatten qui était chanoine en cette année ne portait pas le simple blason de sa famille, mais un écu compliqué renfermant plusieurs armoiries dont nous ne trouvons aucune trace à Bouffioulx. C'est en réalité un nom de famille et

Nous aurions pu augmenter cette liste de deux noms en y joignant les Wachtendonck et les Schenck de Nydecken ; nous ne le faisons pas ne voulant pas risquer une attribution de nos armoiries portant une aigle au vol levé ou un lion rampant, armoiries excessivement communes.

En 1621 nous retrouvons les mêmes feuilles et les mêmes blasons sur le calendrier. Seulement les Vanden Steen n'y sont pas encore mais nous avons à la place trois autres familles et autant de blasons, les de Marotte, les de Reuschenbergh et les d'Heur ou Oranus ; ce qui fait 13 familles et 13 blasons de Bouffioulx.

En voici le tableau :

d'Horion,
de Bocholtz,
d'Elderen,
d'Eynatten,
de Bergh de Trips,
de Marcelis,
de Xhencheval,
de Kerkem,
de Chockier,
de Rosen,
de Reuschenbergh,
d'Heur ou Oranus,
de Marotte.

Presque tous les chanoines représentant ces familles en 1640 étaient déjà au Chapitre en 1621 et même en 1607 et 1605 et ils avaient depuis lors leurs armoiries au calendrier.

---

un blason de moins. Le nombre de 1640 se réduit donc à 10. La conséquence de cette remarque est assez importante, car le nom d'Eynatten disparaît de la liste jusqu'à un autre Jean d'Eynatten (1585-1606).

Tout ceci pour simple mémoire et sans que nous en fassions état, voulant accepter largement les éléments donnés par le mémoire. La liste des chanoines donnée dans ce dernier omet les noms suivants : Gille François de Chockier (1637), Jean Frédéric de Chockier (1634), Guillaume d'Elderen (1609) et Arnold de Kerkem (1627), qui tous se trouvaient au Chapitre en 1640 et qui sont inscrits sur le calendrier ; mais à notre point de vue ces omissions personnelles sont sans importance car elles ne changent rien à la liste des familles et ne modifient pas le nombre de blasons.

En 1616 nous trouvons encore 12 familles et autant de blasons de Bouffioulx. Voici la liste de ces familles, on verra que c'est à peu près la même que celle de 1621, sauf les de Rosen et les de Chockier, au lieu desquelles nous trouvons les d'Oumale.

d'Horion,	de Xhencheval,
de Bocholtz,	de Kerkem,
d'Elderen,	de Reuschenbergh,
d'Eynatten,	d'Heur ou Oranus,
de Bergh de Trips.	de Marotte,
de Marcelis,	d'Oumale.

Ces 12 familles sont cette année représentées par 16 chanoines. Il y avait donc progrès au point de vue des blasons de Bouffioulx. Aussi n'est-il pas douteux que si par hasard l'on n'avait pas eu en main la liste de 1640 seule, mais toute la collection des calendriers de Saint-Lambert, le choix fut tombé dès le principe, à cause du groupement des blasons wallons, non sur cette année 1640 mais sur l'année 1616 qui est bien plus remarquable au point de vue de la fourniture de nos localités, puisque c'est précisément l'époque où Raeren périclitait et laissait la place aux grès du Hainaut.

Voilà la justification et la preuve de ce que nous avons dit ci-devant.

En 1611 le tableau est le même, sauf qu'au lieu de Kerkem nous avons un chanoine de la famille de Bavière, futur évêque.

Voilà donc que jusqu'à 1610, pendant une période de 30 ans les calendriers portèrent, relativement à Bouffioulx, les mêmes blasons à la faible restriction que nous venons d'indiquer.

L'argument tiré du calendrier de 1640 s'applique donc identiquement et à fortiori aux autres années de cette période de 30 ans et l'on aurait retrouvé moralement la collection des mêmes armoiries sur le calendrier de telle autre année. L'on pourrait même reporter l'argument à une époque plus éloignée,

mais en remplaçant certaines familles par d'autres qui se trouvent dans les mêmes conditions relativement à nos grès.

Il est évident que sur les grès wallons ces blasons ne sont pas tous de la même époque, comme on l'a supposé en s'occupant de 1640. Ils n'ont pas été faits en un groupe et en une fois pour une seule année ; mais ils ont été faits l'un une année, l'autre, l'autre année, selon les circonstances ; comme cela est naturel dans un commerce, la fourniture en a été répartie sur un espace de 30 ans et davantage.

Il y a même plus, nous partons ici de l'année de nomination des chanoines, or pour la plupart d'entre eux ce n'est pas cette date qu'il faut prendre. Longtemps auparavant ils étaient des hommes en position, ayant maison montée avec vaisselle de luxe à leurs armes selon la mode. Presque tous étaient dignitaires dès longtemps, chanoines à Saint-Paul ou ailleurs. On doit convenir qu'ils n'attendaient pas leur nomination à la cathédrale pour acheter des pots de Bouffioulx et monter leur ménage. C'est à leur entrée dans le chapitre au moins que pour être juste, il faut reporter la fabrication de la vaisselle à leurs armes. Nous avons même dans l'idée que c'était pour les potiers une manière de célébrer leur bienvenue.

Nous avons montré d'ailleurs que les clients de Liège et les chanoines notamment, n'avaient pas attendu cette époque pour acheter à nos potiers, dont ils étaient seigneurs particuliers depuis toujours.

Il est certain que ce serait la chose la plus extraordinaire qu'à un moment donné, à une seule époque, en 1640, Bouffioulx eût fourni tous ces blasons pour des familles dont les membres furent au Chapitre depuis 1620 et même 1610 jusqu'à 1640 et plus, comme nous avons pu le voir et qu'après ni avant 1640, malgré l'identité des positions et des circonstances, Bouffioulx n'eût fourni aucun blason. Ce serait contraire à ce qui se fait dans un commerce établi et important, comme était celui de

Bouffioulx ; il faudrait prouver bien clairement ce fait extraordinaire pour y faire croire ; des hypothèses ne suffiraient pas.

Ce n'est pas à nous de prouver le contraire comme on l'a insinué. Mais on ne pourra faire la preuve et on ne la fera pas.

Après et avant cette période de grande vogue des écussons armoriés sur les grès, Bouffioulx fournissait aussi le même article mais en moindre quantité.

Après cette période de 30 ans que nous venons d'étudier, ces fournitures sont encore importantes mais elles diminuent vers le milieu du siècle et surtout 15 ou 20 ans après, quand la mode fut tout à fait changée.

Avant 1610 nous trouvons aussi de moins en moins de blasons wallons. En 1599 nous voyons cependant encore au Chapitre, 14 chanoines apartenant à 9 familles dont Bouffioulx a fait les blasons. En 1590 il y a un blason de moins. En 1606 le nombre diminue d'un et en 1680 d'un encore, et ainsi de suite.

Voilà l'histoire de la fourniture de grès armoriés au chapitre de Saint-Lambert de Liège par Bouffioulx. On pourrait même dire que c'est, eu égard aux proportions, l'histoire de la fabrication d'armoiries à Bouffioulx; mais, remarquons-le, c'est aussi en général, l'histoire de la fabrication des écus armoriés sur les grès, fabrication qui fut une mode commençant, comme on le sait, à la fin du XVIe siècle et s'éteignant peu à peu dans la seconde moitié du XVIIe siècle, au fur et à mesure que grandissait l'engouement des grès émaillés bleus et violets, que nous sommes convenus de nommer genre à la façon de Grenzhausen. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, en effet, les grès bruns sans émaux ornés d'armoiries en relief perdaient leur vogue, on en revenait aux grès bruns ornés de reliefs d'autre nature. Mais surtout le goût et la mode se portaient vers les couleurs voyantes des nouveaux grès émaillés de bleu et de violet imitant la porcelaine de Chine et précurseurs de la

faïence. La concurrence était dure. Le grès luttait encore mais à armes inégales, en se tranformant en *steengut* blanche qui emprunta même le nom de *porcelaine* pendant une certaine période.

*
* *

Nous venons de suivre la fourniture des grès armoriés jusqu'à 1590 et même plus loin, à une époque où les grès fournis par Bouffioulx à Liège étaient des grès ornés de reliefs, de médaillons, etc., mais peu d'écussons armoriés ; les grès armoriés, encore très peu de mode, n'étant pas encore fort demandés. Cependant, contrairement à ce que l'on a affirmé, nous avons divers blasons du XVIe siècle, même de Liège. En voici des exemples. Nous ne ferons ici que les signaler sans nous étendre et nous renvoyons pour les détails aux paragraphes qui leur sont consacrés plus loin au *Catalogue*.

Nous avons l'écu de Marotte attribué au chanoine Winant ou à son père vers 1580.

L'écu de Rosen sur un vase daté par la marque du potier du millésime 1592 et attribué au père ou au grand'père du chanoine Pierre.

L'écu géminé de Bocholtz-Bocholtz, attribué aux époux Gille et Marguerite sa cousine, mariés vers 1575 et parents des chanoines Gille et Jean, pourvus en 1609.

« Il n'y aurait rien d'étonnant à rencontrer le blason de Bocholz sur les vases de grès de Raeren » dit le mémoire à propos de ce blason. Sans doute ! On pourrait aussi appliquer la même réflexion aux d'Arembergh, aux Brempt, aux d'Ogier, aux d'Hanxler et à plusieurs autres familles.

A ce propos, le mémoire cite comme de Raeren, d'abord un petit vase de M. De Deyn ; c'est un Siegbourg tout à fait primitif décrit comme tel avec raison à l'exposition de Liège sous le

n° 427. Il est daté de 1579, circonstance importante omise dans le catalogue. Du reste, il ne s'agit probablement pas ici des armes de Bocholtz, car chaque tête de lion porte un anneau en bouche.

Il cite ensuite le n° 214 du catalogue de la 3me vente de Renesse. On ne peut, par le texte de ce catalogue, reconnaître la pâte et l'espèce de grès, ni l'attribuer à Raeren plutôt qu'à Bouffioulx; mais le n° 214 de la 3me vente de Renesse est une « grande gourde, genre de fabrication spéciale à Bouffioulx et inconnu à Raeren. « Comme on n'a pas, parmi les milliers de tessons exhumés à Raeren, découvert un seul débris de tonnelets, de gourdes, etc., il y a lieu de les attribuer à la fabrication des localités du Hainaut » dit le 1er Mémoire. Et ailleurs dans le même : « Les gourdes et les tonnelets, dont la fabrication était étrangère à Raeren. »

C'est aussi sur la foi d'un numéro du catalogue de la 2me vente de Renesse, le n° 176, que le mémoire se repose pour attribuer à Raeren un grès aux armes d'Arembergh de Ligne. Nul n'en pourrait juger ni en faveur de Bouffioulx, ni en faveur de Raeren, faute de voir l'objet et la pâte qui le constitue. Cette famille avait les plus grands rapports dans les environs de Bouffioulx et elle fournit d'ailleurs plusieurs chanoines au chapitre de Saint-Lambert où nos grès étaient connus et entre autres Charles 1603-1663 et Eugène 1614-1624.

Quant aux d'Ogier, catalogue de la 3me vente de Renesse, n° 158, il y a lieu de faire toujours le même raisonnement. Le 1er Mémoire, après l'avoir attribué à Bouffioulx par supposition, ajoute avec toute raison : « La question ne sera définitivement éclaircie que par la trouvaille à Raeren ou à Bouffioulx, dans le tréfond du sol, d'un vase ou tesson avec la même inscription ». Nous ajouterons : ou lorsque l'on aura au moins un vase sous les yeux pour pouvoir en juger la pâte.

Nous pourrions raisonner encore de même pour les Bempt,

les Xhanseler, etc., mais nous ne tenons nullement à nous y arrêter.

Par analogie avec ce qui précède nous formulerons, pour le compte des fabriques wallonnes, la même opinion. « Il n'y aurait rien d'étonnant de rencontrer sur des vases de Bouffioulx, les blasons des familles connues chez nous, d'Arembergh de Ligne, d'Arschot, de Gâvre, de Berlaimont, de Beaufort, de Chimay, de Gand, de Gemblinne, de Liedekerke, de Mérode, de Henry, t'Serclaes, de Carondelet » que le Mémoire nous reproche de ne pas avoir.

Quant à l'écu de Marotte nous l'avons retrouvé, c'est chose faite. Nous comptons même que nous en trouverons plusieurs autres, car nous ne devons pas oublier que nos fouilles locales sont à peine ébauchées et presque nulles à cause de la difficulté de creuser le terrain de Bouffioulx, aujourd'hui couvert sur toute son étendue d'habitations serrées et compactes comme dans une ville. C'est le contraire des fouilles vastes, complètes et continues, pratiquées sur le sol des anciennes fabriques de Raeren, où la grande partie du terrain est libre et livré à la culture.

Je continue l'énumération d'armoiries de Bouffioulx au XVIe siècle.

Le blason de Jean Fernand de San Vittores, attribué au capitaine de ce nom marié avec Marie de Steeland et veuf en 1596. La vaisselle du ménage et le vase du grès en question sont sans doute antérieurs à ce veuvage.

Le blason de la même famille sans inscription et ne portant pour indice qu'un chapeau ecclésiastique à houppes, qui pourrait désigner un autre membre de la même famille nommé Jean Fernand aussi, qui fut abbé à la même époque, puis prieur des carmes en 1603.

L'écu geminé Berg de Trips-Eynatten, attribué aux époux

Jean et Josine d'Eynatten, mariés en 1566 et morts en 1603 et 1604. Ils étaient parents du chanoine Herman.

L'écu geminé Eynatten-Berg de Trips, attribué aux époux Jean Ulric et Ferdinande Bergh de Trips, mariés en 1656. A moins que ce ne soit l'écu précédent rétrogradé par la faute de l'artiste.

L'écu d'Oumale attribué au chanoine Guillaume ou à son père Servais, marié vers 1560 avec Jehenne Marcelis. Guillaume était chanoine en 1590 ; dès longtemps il occupait une belle position et avait une maison montée.

L'écu de Marcelis, attribué à Jehenne femme de Servais d'Oumale ci-devant.

L'écu de Lomont, daté de 1590 et de 1601.

L'écu Von Buck (1590).

L'écu de Bothe, daté de 1575.

Mais nous nous attardons inutilement ici sur les productions de Bouffioulx au XVI[e] siècle ; nous les avons prouvées ailleurs et nous leur consacrons encore plus loin tout un paragraphe.

Au point de vue spécial des armoiries, le Mémoire renouvelle ou du moins laisse entendre sur l'industrie de Bouffioulx une erreur que nous avons déjà plusieurs fois réfutée : la spécialité des grosses pièces de grès, tonnelets ou barillets, gourdes de toutes grandeurs, grandes cruches, grands pots à conserver les huiles ou autres liquides autres vases de dimension, etc., constituent seuls ou à peu près seuls toute la fabrication wallonne et c'est sur ces vases que se posaient les blasons fournis à Liège et dont nous venons de nous occuper. Nous consacrerons un article spécial à la réfutation de cette erreur et nous y renvoyons, mais nous ferons ici quelques observations spéciales.

En dehors des preuves de faits, cette erreur ne supporte pas l'examen.

Voici deux raisonnements : 1° Raeren ne fournissait pas ces

grosses pièces, c'est établi et connu, c'était donc Bouffioulx qui les livrait aux clients de Raeren même avant 1616 à Liège comme ailleurs; voilà comme nous l'avons toujours dit les deux industries en présence ; 2° Une fois l'industrie de Raeren tombée vers 1616-1620, tout le monde s'accorde à dire que ce fut Bouffioulx qui hérita de la clientèle, surtout à Liège, donc Bouffioulx satisfaisait aux divers besoins de sa clientèle et fabriquait toute espèce de vases grands et petits.

Nous ajouterons maintenant un fait très remarquable et tout à fait décisif. Dans les monceaux de décombres et de tessons de rebuts qui sont sortis de terre à Bouffioulx et à Châtelet, aucun écusson armorié ne se trouvait sur un vase de grande dimension, gourde, tonnelet, etc., *tous* étaient sur tessons de petit vase, petits pots, etc. Il n'y a qu'une seule exception, c'est l'écu semé de fleurs de lis de Kerkem, encore l'ai-je trouvé aussi sur petite pièce. Voilà ce que pourront constater à volonté ceux qui voudront bien visiter notre collection de Charleroi.

Tous les écus armoriés que l'on voit sur grands vases, gourdes, etc., se trouvaient dans les anciennes collections. J'ajouterai comme conséquence, un autre fait tout aussi décisif et que j'ai déjà mis en lumière ailleurs. Dans les collections particulières les *grosses pièces* de Bouffioulx forment la majorité de celles que l'on rencontre ; les petites pièces, les pintes, les pots, etc., sont en minorité, le reste a été brisé dans les âges.

Voilà qui explique jusqu'à un certain point l'erreur que je combats ici. Je m'étonne seulement de l'insistance que l'on met à reproduire cette erreur malgré les explications que j'ai données à diverses reprises et je signale cette insistance aux spécialistes.

Le Mémoire, en finissant, passe en revue un certain nombre de blasons de Bouffioulx et cherche par de simples

hypothèses non justifiées, à les attribuer toujours au personnage le plus moderne possible qui ait pu le commander. Même pour trois des plus anciens il va jusqu'à supposer que la commande n'a pas été faite par la personne même qui portait l'armoirie, mais par un fils qui commanda des grès aux armes de ses parents longtemps après leur mort. Nous ne nous sentons aucune disposition à faire ici la contre-partie de ce travail et à émettre une série de suppositions propres à éloigner la fabrication de ces blasons autant que le Mémoire cherche à les rapprocher. Nous pensons que ce serait trop d'hypothèses et de fantaisies.

Nous rencontrerons ces détails dans les paragraphes que nous consacrons à chaque blason ci-après.

Du reste, dans la plupart des cas il serait aventureux de vouloir préciser un personnage en particulier, quand il est si difficile déjà, si pas impossible le plus souvent, d'attribuer légitimement les écus à une famille, dans l'état incomplet où les grès nous les présentent.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Le grès, en tant que poterie de grand feu, très dure, avait déjà été fabriqué par les anciens. Les Égyptiens en ont fait. Les Romains eux-mêmes nous ont laissé quelques terres cuites à fort feu, ce qui, abstraction faite du vernis, ou plus exactement *lustre* ou *couverte*, constitue la principale qualité du grès. Mais ces produits avaient en quelque sorte, été obtenus fortuitement et n'étaient pas le résultat d'une fabrication raisonnée. On ne se rendait nullement compte à cette époque des qualités qu'une forte chaleur donne à certaines terres argileuses ; le

vernis du reste manquait surtout et la poterie, même cuite à fort feu, restait perméable. Ce n'était pas du grès dans toute l'acception du mot. Cette poterie continua d'être faite un peu partout. Nous en trouvons autour de Charleroi que l'on peut dater du IXe au XIIIe siècle. Les vases de cette espèce étaient faits à *cul non coupé*, en terme de potier, et portaient à la base quelques pincées qui servaient à leur donner de l'assiette. Dans leur forme et leur ornementation, perce le cachet d'une industrie rudimentaire.

Au XIIe siècle, cette poterie avait autour du cul ou des bords renforcés, des marques faites au pouce. Cette espèce d'ornementation était même employée sous diverses formes et combinée en cordons appliqués en sautoirs, en compartiments, en chevrons, etc., et collés par l'empreinte du doigt pressé alternativement sur les deux bords.

De nombreuses trouvailles faites dans le sol nous ont donné la preuve que Bouffioulx produisait déjà ces poteries primitives, encore bien semblables à la poterie franque et même à certains spécimens romains, grès sans vernis. C'est en réalité le type que DEMMIN nomme *type germain*.

Déjà du reste, dans ces siècles éloignés, l'on fabriquait en outre de la poterie de terre rouge, dont la chaleur de cuisson, assez basse, permettait l'emploi de couvertes ou vernis d'*alquifoux*, alors que la fabrication du lustre au sel était encore inconnu.

Il faut se garder de confondre cette terre commune, vernissée à l'alquifoux ou au plomb, avec la faïence, même avec la faïence commune, car celle-ci est chargée d'émail à l'étain.

Les Romains avaient fini par connaître la manière de couvrir la poterie de terre d'un vernis plombifère vert et jaune. Cependant les pièces romaines de cette nature qui sont parvenues jusqu'à nous sont tellement rares que l'on se demande pourquoi les anciens employaient si peu un procédé si utile.

Était-ce le manque de matière ou le secret du procédé qui en était cause ?

Il paraît que ce travail de vernis au plomb nous a été transmis d'Asie dès le XIe siècle. Au XIIe siècle l'on fabriquait en Belgique et ailleurs, des carreaux en terre blanche, ou sous engobe blanche, vernissés au plomb, jaune à l'*alquifoux* pur avec l'aide d'un feu modéré et à l'abri de la fumée trop épaisse, vert à l'*alquifoux*, mais en y mêlant du deutoxyde de cuivre ou de la *pyrite de cuivre* et employant un feu plus fort que pour le jaune, brun et noir à *l'alquifoux* toujours, soit seul ou mieux mélangé d'un peu de *peroxyde de maganèse*[1].

Au XIIIe et au XIVe siècle ces teintes sont utilisées par les mêmes procédés appliqués à la poterie en Allemagne et en Italie, comme chez les Romains de l'antiquité. Sur pâte rouge le même alquifoux donnait un vernis incolore qui laissait transparer le fond rouge.

Chez nous, dans les fouilles, les terres vernissées au plomb, vertes ou jaunes, simples ou à dessins, accompagnent souvent les débris des grès primitifs et même la poterie grise, attribuée à une époque bien plus ancienne. Ces terres vernissées sont

---

1. Pour qui ne connaît pas la chimie il y a quelque chose de contradictoire entre ce que nous venons de dire : le peroxyde de manganèse donne un vernis noir sur les carreaux céramiques, avec ce que nous avons dit ailleurs et ce que nous expliquons plus loin : que le même corps est employé par les fabricants de grès pour obtenir leur vernis en émail de teinte violacée si belle et si riche. Un mot suffira. A la température fort modérée de la fabrication des vernis au plomb et de leur application, le peroxyde de manganèse, qui est noir, ne se combine pas, il se mêle seulement au vert de plomb qu'il colore en noir. Mais à la température très élevée nécessaire pour la fabrication des grès, le même peroxyde de manganèse se combine à la silice de la terre pour former un silicate de manganèse qui possède une puissante coloration rouge violacée qu'on avive encore en y mêlant le bleu de cobalt.

même avec ces grès et ces poteries noires certaines catégories de forme, de fabrication, d'ornementation qui indiquent une même époque et une affinité de manutention.

L'on faisait donc dans nos environs, comme ailleurs, cette poterie ordinaire, partout où l'on pouvait extraire de la terre. Ce mot de *poterie* employé seul y était même réservé à la *poterie de terre* en opposition avec l'expression *poterie de pierre* appliquée au grès.

Ce mot garde cette signification jusque dans la composition des noms de lieux. C'est ainsi que dès le XIV[e] ou le XV[e] siècle *Villers-poterie*, *Merbes-poterie*, etc., produisaient de la poterie de terre. Nous savons d'ailleurs que l'on ne trouvait dans ces communes que de la terre propre à cette fabrication et non à celle du grès.

*
* *

Pendant une longue période, tout ce que l'on faisait en fait de vases imperméables était vernissé au plomb.

On ne connaissait pas encore de vernis qui pût supporter le haut degré de cuisson de ces poteries.

Quant au vernis salin, vernis au sel marin propre au grès, et dont le travail exige une grande chaleur, il apparut bientôt cependant à la fin du moyen âge et devint le caractère distinctif du vrai grès.

Probablement toutes les localités qui firent le grès artistique fabriquaient depuis longtemps, peut-être depuis plusieurs siècles, le grès uni et grossier primitif. Les documents manquent pour divers centres, mais pour Bouffioulx c'est un fait prouvé par les actes. Nous y reviendrons ci-après.

Dès le VIII[e] siècle paraît-il, on faisait déjà de la poterie imperméable dans plusieurs contrées. C'est là du reste une question locale de qualité de terre et de cuisson à forte température. Le grès était d'abord blanc gris ; on ne sut faire le brun que plus tard.



Châtelet et Bouffioulx produisaient déjà à une époque fort reculée les grès ordinaires primitifs. Ces communes devaient leur existence à cette industrie et leur origine remonte au moins jusqu'au IXe siècle ; dès lors, grâce à la qualité exceptionnelle de la terre que renfermait le sol, on y fabriquait de la poterie dite *de pierre*. Toujours est-il que pour le XIIe et le XIIIe siècles, c'est un fait établi sur des documents écrits [1] ; car l'évêché de Liège touchait dès lors une redevance des maîtres potiers établis sur le territoire de Pont-de-Loup, Châtelet et Bouffioulx, qui faisaient une seule et même commune.

Au XIVe siècle les potiers, en versant leur redevance au chapitre de Liège recevaient des présents et un dîner.

Nous avons exhumé à Bouffioulx, dans les débris de fours, des restes de grès qu'il faut reporter bien avant les XIVe et XVe siècles, commencement de la fabrication des grès ornés.

Ce n'était pas une poterie de luxe ; cependant elle était bien faite dans sa façon primitive, d'un blanc plus ou moins pur, mais couverte d'un vernis au sel souvent peu réussi et rougeâtre par tache. L'art d'obtenir le lustre brun au sel d'une façon parfaite était alors peu connu et peu étudié.

Un des caractères de cette poterie, ce sont les *pincées* de doigt, espèce de bossettes qui entourent la base dans le but de donner de l'aplomb au pot et de l'empêcher de basculer ou de se renverser facilement. Nous avons dit que l'on employait déjà ces pincées longtemps avant l'application du sel marin au vernissage de la poterie et au XIIe siècle l'usage en était tout à fait répandu. Il ne fut généralement abandonné qu'à l'époque de l'invention des pots *à cul coupé*. Le cul se coupait soit au couteau après que les vases étaient à demi-séchés,

---

1. Voir les *Pièces justificatives*.

soit à la ficelle au moment du tournassage. Ce dernier moyen est le plus primitif. On l'a regardé parfois comme caractérisant la poterie de Frechen, mais on comprend que ce caractère ne peut être déterminant puisqu'on le retrouve sur des produits de Bouffioulx et d'autres localités.

Comme il arrive pour tous les perfectionnements, celui-ci ne fit pas complètement abandonner l'ancien procédé et l'on a continué longtemps encore à faire exceptionnellement des pots à *pincées*.

Le galbe des vases de Bouffioulx du XIV[e] et du XV[e] siècle n'était pas mauvais, comme nous le verrons plus loin au *Catalogue descriptif*. C'est l'époque des légendaires *Jacoba Kannetjes*.

Quant à l'ornementation, elle ne manquait pas d'originalité. Elle se faisait à la main, car l'emploi des moules ou matrices d'ornements n'étaient pas connus à cette époque dans la localité; elle offrait souvent des figures humaines rudimentaires, grossièrement taillées sur la panse du vase, au moyen d'entailles faites au couteau, etc.

Ce motif est du reste loin d'être spécial à Bouffioulx ; la poterie de divers pays et même la poterie égyptienne, grecque, gauloise et romaine nous en offrent des spécimens. Nous en avons vus du moyen âge, venant d'Allemagne et d'Italie.

DEMMIN[1] fait connaître qu'au VIII[e] siècle on faisait ce même grès gris ou brunâtre à Ratisbonne ou Regenburg ; puis au XIV[e] siècle à Nuremberg, à Dryhausen, en Hesse, à Cologne, à Neuwit et sur les bords du Rhin. C'était encore du grès blanc ou brun ; mais au XVI[e] siècle on y appliquait l'émail bleu. Il dit que la France aussi avait fourni des grès bleus au XVI[e] siècle ; à Beauvais, à Savignies et dans les environs. Probable-

1. *Guide de l'amateur des faïences, des porcelaines, poteries, terres cuites, etc.* Première édition, 1863.

ment qu'il ne s'agissait pas d'abord de l'émail bleu posé directement sur la terre, mais bien de grès à vernis plombifère ou à émaux stanifères, comme à Creussen en Bavière. Nous parlons ailleurs des émaux et des couleurs.

Les grès ornementés dits flamands qui prirent une si grande extension à l'époque de la renaissance, avaient commencé eux-mêmes bien plus tôt.

On paraît d'accord sur les points suivants. La terre à émaux stanifères et plombifères fut appliquée aux objets artistiques dans le nord de l'Allemagne et la Franconie longtemps avant l'époque des grès ornementés. Les grès bruns avec médaillons d'ornements commencèrent tout d'abord à Baireuth ; on le reporte même au XI[e] siècle. Ils n'étaient pas moulés mais faits à la main et fort grossiers. Puis vinrent ceux de Bunzlau. Creussen fabriquait aussi cette sorte de grès.

Enfin après les précédents centres de production des grès, cette industrie descendit vers le midi de l'Allemagne et les localités qui commencèrent furent Frechen et les environs de Cologne. Demmin attribue au commencement du XVI[e] siècle les grès ornés de Neuwit, Frechen, etc., Toujours est-il qu'à Frechen on a tiré de la terre des décombres de poteries avec tessons de la première moitié du XVI[e] siècle. L'argile fortement ferrugineuse ne permit jamais d'y fabriquer des grès blancs ou gris. Les seuls produits qui en venaient étaient les grès bruns.

La fabrication de Siegburg est contemporaine de Frechen, mais Siegburg ne produisait guère que du grès blanc ou grisâtre, parce que l'argile y est exempte d'oxyde de fer, ce qui n'empêcha pas que l'art y fit bientôt les plus grands progrès et la poterie, assez simple d'abord, y devint ensuite fort belle et fort ornée.

Raeren paraît avoir reçu son industrie de Frechen et fut en pleine prospérité à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] siècle, pendant 40 à 50 années.

Bouffioulx et Châtelet produisaient déjà à la même époque et continuèrent de fabriquer abondamment les grès ornés pendant plus de trois siècles.

*
* *

Les grès artistiques de la renaissance flamande et allemande provenaient de cinq centres de fabrication :

Grès de Cologne (circonscription formée de Frechen et quatre ou cinq villages voisins).

Grès du Limbourg (Raeren, près de la Roer).

Grès de Siegburg (sur la Sieg en face de Bonn).

Grès du Westerwald (circonscription formée de huit ou neuf villages : Hoehr, Grenzhausen[1], etc., dans la montagne à quatre ou cinq lieues du Rhin, en face de Coblence). Ce nom est plus propre que l'expression *grès de Nassau*.

Grès wallons ou belges (Bouffioulx, Châtelet et Pont-de-Loup) nommés aussi *grès flamands*. Dans cette division rentrent les essais ou la production éphémère de Dinant, Namur, Marpent, etc.[2].

La fabrication des grès ornementés de la renaissance semble avoir été à peu près contemporaine dans les principales localités de ces divers centres de production.

Demmin, traitant des grès artistiques, écrivait il y a 30 ans[3]: « Belgique, *Fabrique inconnue.* — *Grès silico-alcalin*, *gris*, *jaune*, *brun et bleu*, 1550-1700. — Ce grès est semblable à celui

---

1. Grenzhausen finit en quelque sorte dans la dernière période par centraliser cette partie de la production.

2. La fabrication de Ferrière-la-Petite ne fut pas du grès orné de la renaissance, elle vint plus tard.

3. *Loco citato*. Nous ne savons où l'auteur a puisé ses renseignements mais ils sont exacts de tous points. Voilà tout ce que l'on connaissait à cette époque des grès belges. Que de chemin nous avons fait depuis !

de Cologne et de Neuwit, et est connu sous le nom de grès de Flandre, on ne sait rien sur le lieu de fabrication.

« On en trouve des pièces remarquables dans la collection de M. Weckherlin à La Haye, aux musées de la Porte de Hal à Bruxelles, aux musées de Berlin, de Munich, de Cluny, de Sèvres, Sauvageot, etc. »

Il reconnaissait ainsi formellement l'industrie belge des grès cérames ornés, quoique les lieux de production fussent encore inconnus, et il avait raison.

M. Schuermans dit dans un mémoire sur le Barillet d'Acoz et d'autres objets artistiques mis en lumière.

« Il semble donc acquis qu'il s'agit bien d'un grès de fabrication belge, puisque les trois écussons se rapportent à des familles ou des personnages de notre pays et rappellent les villes de Liège, Louvain et Saint-Trond »[1].

De son travail et de ses recherches, il déduit ensuite d'une manière générale et avec raison, les conclusions suivantes[2].

« M. Schmitz affirme que le perron de Liège, les poteries de Quellin Pardicque, de même que les armoiries de San Vittor, de Vanden Steen, de Colchen et les grès en forme de barillets, presque tout ce qui figure sur les planches annexées au présent article, est étranger à Raeren. Ce serait un indice de la nationalité des objets dessinés sur ces planches et ce serait décidément *dans la Belgique proprement dite* qu'il faudrait en placer la fabrication : des études ultérieures feront sans doute connaître l'endroit précis. »

Après avoir cité ces mots, nous disions dans notre 2me *Rapport* :

---

1. V. *Bulletin des commissions royales d'histoire et d'archéologie*, t. XVIII, p. 243.

2. Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVIII, pp. 264 et 363.

Cet « endroit précis de la Belgique proprement dite » dont l'auteur demandait la révélation « à des études ultérieures », nous venons l'indiquer dès aujourd'hui : c'est Bouffioulx et Châtelet.

« Cette pièce, ajoutait l'auteur, est appelée à jouer un rôle peut-être important dans le débat au sujet de l'origine des grès flamands. »

En effet, ce rôle est important surtout au point de vue de la justice que nous voulons faire rendre à Bouffioulx et à ses environs.

*
* *

Au XVI[e] siècle, la poterie se montre à Bouffioulx comme *corps d'industrie* et les maîtres potiers apparaissent pour sauvegarder leurs intérêts par une action commune. Les premières familles citées sont celles de Jean Garot maître potier à Bouffioulx en 1528, puis les Bertrand ou Visgnon, ou Pierson [1], et ensuite les Gibon, les Leurkin, les Godart et enfin les Crame [2], les Ligot, etc.

C'est l'époque où, afin de pourvoir aux nécessités de la profession et aux intérêts communs, les fabricants fondèrent une corporation ou corps de métier, association qui créait d'une manière stable ce que réalisent parfois chez nous, d'une manière temporaire et transitoire, les *syndicats* commerciaux ou industriels modernes, tels que celui des fabriques de glaces, etc.

La corporation des potiers de Bouffioulx et Châtelet était

---

1. Les Bertrand sont originaires de la localité et l'habitent depuis plus de quatre siècles. La famille Bertrand était tellement nombreuse que, pour en distinguer deux branches importantes, on se servit des surnoms : *Visgnon* ou *Visnon* et *Pierchon* ou *Pierson*, qui devinrent bientôt eux-mêmes noms de famille.

2. Nous trouvons déjà les Crame dans l'arrondissement dès le XVI[e] siècle.

composée des maîtres, des ouvriers et des apprentis. Elle avait deux *maîtres-gouverneurs*, dont l'un de Châtelet et l'autre de Bouffioulx.

Vers 1550, il n'y avait, *sur le territoire de Châtelet*, que trois maîtres potiers, employant cinq roues. En 1600, le nombre des potiers y était de quatre, tous d'une même famille, avec huit roues. Ils se nommaient :

Jean Bertrand.

Jean Bertrand *le Visgnon*.

Jean Bertrand *le Jeune*.

Jacques Bertrand *le Visgnon*, au *Fonteny* [1].

En 1658 il y avait huit maîtres employant treize tours [2].

Pour Bouffioulx, il avait toujours renfermé deux ou trois fois autant de potiers, quoiqu'ayant une population très peu nombreuse, puisqu'en 1595 douze de ses maîtres potiers comparaissaient dans l'acte de corporation dont nous allons parler.

En 1595 les *doyens* ou *maîtres-gouverneurs* admirent un règlement officiellement reconnu et signé par les 12 potiers qui existaient à cette époque. Ce n'était pas la première charte arrêtée par la corporation, c'était déjà la reproduction d'un acte plus ancien.

Ce règlement contregardait les intérêts communs, empêchait l'intrusion et les empiètements de maîtres étrangers à la communauté, prévoyait les abus des membres de la gilde eux-mêmes, établissait les droits de chacun, donnait aux deux *gouverneurs*, quant aux choses de la profession, le pouvoir judiciaire et exécutif. Ceux-ci veillaient à l'exécution des

---

1. Nous avons parlé ailleurs de la trouvaille des dépôts de rebuts de la fabrique de ce potier.

2. Tous ces chiffres sur le nombre des maîtres potiers sont tirés des comptes de la ville, fardes n[os] 274 bis, 732, et 1533, et nous les devons à la complaisance de feu M. Ol. Gille.

décisions prises en assemblée générale, ils réglaient tous les intérêts industriels de chacun, consacraient les droits internes et externes, distribuaient pour chaque fabricant le nombre d'ouvriers, la part de fabrication, ou de production, précisaient le temps du travail et jusqu'au lieu de débouché et de vente pour chaque maître.

Il ne faut pas perdre de vue surtout que la constitution du métier prenait toutes les mesures possibles pour empêcher l'un ou l'autre étranger de s'insinuer dans la profession, qu'il fût maître potier ailleurs ou qu'il voulût devenir apprenti. Les membres de la corporation s'engageaient, sous serment et sous de fortes peines, à n'employer ni serviteur, ni maîtres étrangers et à ne leur donner aucune assistance. Pour être admis comme serviteur et ensuite comme maître, il fallait être fils de bourgeois de la localité. Les serviteurs et les maîtres indigènes ne pouvaient d'autre part aller travailler à l'étranger et y porter leur art, à peine de ne pouvoir plus à aucun prix revenir exercer dans le ressort de la gilde.

La corporation n'était pas fort nombreuse, bien que sa fabrication fût des plus importantes. Il n'était pas facile en effet, même quand on était de la commune, de s'y faire admettre comme maître. Il y avait à payer des redevances élevées, il fallait prouver par un *chef-d'œuvre* que l'on était « idoine et capable » ; enfin, comme pour beaucoup de nos anciennes industries nationales, la verrerie, etc., il était de règle que pour être admis dans le franc métier des potiers de Bouffioulx il fallait être *de sang* et fils de maître, et « avoir fait *relief* » de la maîtrise paternelle. Il y avait cependant quelques maîtres *bâtards* ou de familles étrangères au franc métier, bien que de Bouffioulx, mais c'était l'exception et l'on éprouvait pour y arriver de très grandes difficultés, encore n'était-ce d'ordinaire que par un mariage avec une fille de maître que l'on y parvenait.

Si les familles de race devenaient trop nombreuses, elles essaimaient du reste au loin et il n'est pas rare de voir les maîtres de diverses localités, souvent fort éloignées l'une de l'autre, porter le même nom. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Depuis cette charte des potiers de Bouffioulx toutes les archives de la corporation nous ont été conservées : décisions des maîtres gouverneurs, procès-verbaux des séances, listes complètes de la corporation depuis 1595 jusqu'à 1824, sans interruption, archives de procédures et autres. Avec M. Kaisin, nous avons donné la plupart de ces archives dans notre 2me *Rapport,* nous reproduirons à la fin de cet ouvrage les plus importantes de ces pièces officielles et justificatives. Nous n'avancerons rien qui ne soit justifié par ces pièces, mais nous ne voulons pas nous astreindre à les citer toutes, ne voulant pas grossir ce volume outre mesure. Il est entendu une fois pour toutes que nous considérons nos lecteurs comme ayant lu nos rapports antérieurs sur le même sujet et les *Documents* qui y sont joints.

*
* *

Quant aux types de notre fabrication wallonne, nous avons fouillé les restes de maints fours antiques du XVIe siècle, ou plus anciens encore, et nous en avons retiré un grand nombre de pièces.

Nous avons ainsi des spécimens marqués de millésimes prouvant que dès avant 1574 Bouffioulx et Châtelet produisaient une grande quantité de grès de luxe orné, soit bruns à reliefs non émaillés, soit gris ornés d'émaux métalliques. Nous traitons ce sujet dans un chapitre spécial.

On sait que le grès-cérame est une poterie très dure, sonore, opaque, dense, semi-vitrifiée, inattaquable par les acides, fragile et fort sensible aux changements brusques de tempé-

rature qui lui donnent la *félure*, expression locale. Le vernis est dû à la terre elle-même vitrifiée par la cuisson et le sel.

Le grès-cérame de Châtelet et de Bouffioulx ou *poterie de pierre*, selon l'expression des chartes locales du temps, ne diffère guère de tout grès allemand pour les caractères généraux.

Il est comme tout autre, blanc grisâtre, rouge ou brun, à glaçure salicifère, ce qui constitue deux variétés : le *grès rouge* et le *grès blanc ;* ces teintes variant du brun noir au blanc sale.

Ce grès rouge-brun était couvert d'ornements en reliefs, armoiries ou médaillons, figures, bustes, personnages, scènes ou actions, fleurons ou feuillages, rosaces ou mascarons etc., moulés ou faits à la main. Dans l'origine ces derniers étaient les seuls.

Tel est le vrai grès orné renaissance de notre centre wallon. Ce genre de grès bruns avec reliefs, écussons, médaillons et autres ornements, ressemble beaucoup aux grès rhénans. Il est évident toutefois que, tout en conservant les caractères de famille des poteries ornementées du XVIe et du XVIIe siècles, les produits portaient des qualités propres, un aspect particulier, des teintes locales, des formes spéciales, la marque d'un travail caractéristique, une composition différente *selon la nature des terres* convenables que l'on avait sous la main, sans pourtant que cette composition pût être toujours la même ni varier beaucoup, tout en donnant à la pâte un aspect physique reconnaissable et propre.

Les grès de Bouffioulx et Châtelet ont donc leur cachet particulier, leur type, et ce type ressemble à celui de Raeren et de Fréchen.

Nous devons ajouter cependant qu'outre les vases analogues à la production allemande, gobelets, pots, canettes, pots à trois anses, vases dits cylindro-sphéroïdaux, cruches de toutes formes et de mille variétés, décorés de toute espèce d'ornements de luxe, les fabriques wallonnes avaient une spécialité remar-

quable et importante que leur reconnaît dès aujourd'hui le monde savant. Je veux parler du monopole d'une large catégorie de vases de grandes dimensions et de forte épaisseur, difficiles à cuire, tels que tonnelets, barillets, grandes cruches, gourdes, grands pots, etc., etc., objets que les fabriques allemandes ne faisaient pas, à cause de leurs terres plus fines et moins réfractaires. Le plus grand nombre de pièces restées aujourd'hui dans les collections semble même être de cette catégorie, sauf au musée de Charleroi, ce qu'il faut attribuer à la casse plus facile des objets plus petits et plus minces.

*
* *

C'était la belle époque des grès flamands ou belges. La Belgique alors portait généralement le nom de Flandres ; le peuple belge était le peuple flamand ; les guerres de Belgique étaient les guerres de Flandres ; l'industrie, l'art belges étaient l'industrie et l'art flamands ; les peintres, les musiciens belges étaient les peintres, les musiciens flamands ; on disait les tapisseries de Flandre, bien qu'elles fussent pour la plupart originaires de Bruxelles et du Brabant ; les meubles artistiques du pays, y compris les beaux produits de Liège, étaient des meubles flamands ; parmi les dentelles de Flandre les plus riches et les plus belles, brillaient les dentelles de Binche, de Nivelles, de Bruxelles ; la renaissance belge était et est encore la renaissance flamande ; enfin les grès ornés de Flandre venaient des pays wallons, comme l'imprimait déjà DEMMIN dans son ouvrage spécial que nous avons cité.

Nous ne voyons pas, quant à nous, grand inconvénient à conserver cette dénomination de *grès flamands* aussi longtemps que l'on tolérera les noms de tapisserie flamande, peinture flamande, dentelle flamande, meubles flamands, etc., et même renaissance flamande.

Les premières et plus importantes collections de grès du XIXe siècle furent flamandes et vendues à Gand.

Quelques écrivains intéressés dans la question se sont emparés de cette remarque et ont insinué que là seulement se trouvait l'origine de l'expression de *grès flamands*. Erreur flagrante, puisque cette expression de *grès flamand* est d'origine plusieurs fois séculaire et qu'en 1596 elle était employée en Allemagne, tandis que les faits dont on arguë sont tout à fait contemporains et datent à peine d'un demi-siècle. Mais c'était une tentative en faveur des grès de Raeren qui, paraît-il, se trouvaient en nombre dans ces collections ; on aurait voulu en faire les *vrais* et les *seuls* grès dits flamands, même aux dépens de nos grès wallons qui sont réellement les anciens grès ornés flamands ou belges, sans connexion avec les grès allemands auxquels tiennent de près les grès de Raeren.

*
* *

Au moment de la plus grande prospérité de nos fabriques de grès belges-wallons, au milieu de la plus importante fabrication et du plus riche commerce dû à de vastes débouchés dont nos productions étaient favorisées, l'industrie artistique de Raeren tomba vers 1618, au plus tard, nous apprend l'abbé Schmitz, emportée, suppose cet auteur, par les désastres de la guerre de 30 ans, pendant laquelle Louis XIV et les Français portèrent le ravage dans une partie de l'Allemagne, principal débouché des grès de Raeren.

La guerre de trente ans, dit M. Schuermans, avec tous les défenseurs de l'industrie limbourgeoise, « coupa net à l'industrie raerennoise, ses principaux débouchés *qui étaient en Allemagne*. Aussi, la décadence de Raeren coïncide-t-elle avec le commencement de cette guerre ».

Cette industrie n'avait guère vécu plus d'un demi-siècle, quoi-

qu'elle eût été des plus florissantes et des plus importantes en Allemagne surtout.

Bouffioulx et Châtelet restèrent alors en possession du monopole des grès artistiques dans les Pays-Bas : pots, cruches, vases de toute espèce, grands et petits, à un, deux ou trois anses, etc. Nous avons dit que quant aux barillets, aux tonnelets et autres grandes pièces analogues, elles constituèrent de tout temps la spécialité de Bouffioulx et l'on n'en rencontre pas à aucune époque venant d'autres fabriques.

On joignit comme nous le verrons, aux grès bruns à reliefs artistiques les grès grisâtres ornés d'émaux *bleus* et violacés, de genres divers dont quelques-uns imitaient tout à fait les produits de Nassau, de Grenzhausen, les *steingut*, les *bollekenskan*, etc. Tous produits dont nos fouilles de rebuts ont procuré des débris en abondance.

« Au XVIe siècle Raeren avait eu pour ainsi dire le monopole des grès-cérames à armoiries, surtout en Allemagne » écrit M. SCHUERMANS et le même auteur répète ailleurs que « ses principaux débouchés étaient en Allemagne ». En Allemagne c'est vrai, mais quant à la Belgique et dans les autres contrées qui servaient de débouchés aux grès wallons, Raeren n'y avait guère eu autant de succès. Il y avait fourni beaucoup moins de grès ornés en concurrence avec Bouffioulx et Châtelet. Aussi quand le monopole complet des grès flamands échut à ces centres de fabrication par la disparition de Raeren, leur production en fut médiocrement augmentée. Le nombre de maîtres potiers qui y était de 12 en 1611, de 15 en 1615, y resta stationnaire.

En 1648 seulement il fut porté à 16 et resta ensuite le même jusqu'au XIX[e] siècle. Cependant « ce fut désormais à Bouffioulx que recoururent en général même les Allemands en concurrence avec les ateliers de Siegburg et du *Kannenbackerlandchen* » dit M. SCHUERMANS. Il faut toutefois reconnaître

qu'à ces centres allemands échut une part de la riche succession de Raeren. Les Wallons conservèrent naturellement le monopole absolu des grès ornés flamands, dans leur large circonscription commerciale dont nous allons parler. Or cela dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

*
* *

Les grès artistiques de Bouffioulx eurent donc, comme nous l'avons dit, une vogue de plus de trois siècles, avec un commerce répandu dans tous les Pays-Bas, la France, le pays de Liège, etc., etc. ; sans que les essais éphémères de fabrication tentés dans d'autres localités, essais dont nous parlerons plus loin, aient pu lui faire le moindre tort.

La plus grande extension de cette industrie doit se reporter au commencement du XVIIe siècle.

La fabrication seule suffisait d'ordinaire aux maîtres potiers; l'écoulement des produits, toujours assuré du reste, ne les préoccupait guères. Ils produisaient, d'autres vendaient ; ils faisaient l'industrie, le commerce incombait à d'autres.

De là ces deux professions bien nettement tranchées : *maître potier* membre du corps de métier, et *marchand potier* de profession libre.

Cette profession de *marchand* était fort importante, chacun était limité toutefois pour la circonscription de sa vente selon l'usine qui lui fournissait et conformément à une répartition convenue que nous ferons connaître, ce dont les fabricants étaient responsables.

Chaque marchand allait donc au loin placer les produits d'un fabricant, il avait ses débouchés particuliers ; il envoyait livrer sa marchandise par charrettes, par bateaux, par brouette et même par hottes. Il établissait sur place des comptoirs, des représentants, etc.

Les archives locales sont remplies de faits relatifs à cette exportation importante de la poterie. Nous en citerons plus loin.

Ces marchands avaient un commerce extrêmement étendu et ils achetaient d'avance toute la production d'une usine pendant plusieurs années. Chacun avait souvent sa marque commerciale à laquelle il faisait fabriquer les produits qu'il écoulait.

Les amas de résidus de nos fabriques anciennes, fabriques portées aujourd'hui au nombre de plus de vingt-cinq connues [1], ont fourni une masse de vases et de tessons de rebut surabondante pour prouver une production fort importante de grès bruns ornés de reliefs, d'écussons, etc. du genre de ceux que Raeren fabriquait à cette époque.

Les Romain, les Gossart, les Parau, les Camberlin et bien d'autres étaient des familles de marchands opulents de Châtelet et Bouffioulx, ne s'occupant nullement de fabrication. Pont-de-Loup ne renfermait, croit-on, que des marchands. Quelques branches de familles de potiers s'étaient faites marchandes. Des Crame, des Mofroid, des Hannecart, des Godart, des Laventurier, des Bertrand etc., étaient dans ce cas.

La fabrication était tellement grande que « l'art à faire pots allait du tout à ruine pour respect de la multitude des pots qui se faisaient, qui causait un trop vil prix de la marchandise ».

Les documents officiels qui enregistrent un progrès incessant depuis l'origine de l'industrie, indiquent que cette phrase,

---

1. Il faut se garder de confondre ces *sièges d'anciennes fabriques* avec les dépôts de rebuts de fabrication ou *scherbengraben*, qu'on rencontre partout en grand nombre dans ces communes. Le sol est en quelque sorte farci de ces rebuts de fabrication. Il n'y a pour ainsi dire pas une parcelle du sol où l'on ne trouve de ces rebuts enterrés.

écrite dans un procès-verbal de 1617 est la marque d'une immense production, d'une production trop abondante qui rendait momentanément l'industrie peu lucrative, à cause d'une concurrence locale trop grande.

Aussi dès ce moment on sentit le besoin de limiter cette trop abondante production dans l'intérêt de la vente et les archives nous apprennent que la corporation répartit alors la fabrication entre les treize maîtres de cette époque et réduisit en moyenne le nombre de fournées à 118 par an.

Or les fours anciens étaient plus petits que les modernes. Ils mesuraient 24 pieds sur 10 et 9 de haut (environ 7^{m} sur 3^{m} et 2^{m}50) pour les grès bleus ; la hauteur était plus forte pour les grès rouges. En moyenne on pouvait chaque fois, dans ces fours, cuire environ 900 à 1,000 *comptes* [1].

Il en résulte que l'on peut compter sur une production totale annuelle de près d'un million de vases en grès livré au commerce par Bouffioulx et Châtelet. On peut aller jusqu'à supposer si l'on veut, que la moitié au plus, de cette production était du grès commun, mais il faudra aussi admettre que les

1. On payait les ouvriers par centaines de pots fabriqués. Comme il y a des vases de différentes grandeurs, on avait pour type ou étalon un *pot de compte*. Il y avait des pots de deux *comptes*, dont il fallait cinquante pour cent pots de *compte*. Il y en avait, d'autre part, de plus petits, dont il fallait 2, 3, 4 et jusqu'à 16 pour l'étalon. Le compte des pots était évalué un peu arbitrairement. Il était cependant sensiblement proportionnel à la quantité de terre employée. Un pot de compte commun pouvait contenir approximativement 20 à 22 pots petite mesure de Bouffioulx. Le pot de compte orné ou bleu était moins grand.

En général, les pots fabriqués anciennement étaient de petite sorte et en moyenne le *compte* renfermait au moins 8 ou 9 pièces.

Le pot de grès orné ou de grès bleu, grès de luxe, se payait environ un tiers de plus. Le *compte* renfermait donc dans ce cas autant de pièces de moins.

Le *compte* différait beaucoup en Allemagne, où il se payait presque le double, ainsi que dans les autres centres de production.

deux tiers des habitants, au moins, campagnards et ouvriers, n'usaient à cette époque que du grès commun, et la compensation sera ainsi dépassée de loin. Voilà certainement de quoi subvenir aux besoins d'une grande partie des habitants des Pays-Bas, tout en laissant de la marge pour l'exportation.

On peut affirmer avec la certitude de ne pas se tromper que dans de telles conditions une industrie est en pleine prospérité. Nous savons d'ailleurs d'une manière formelle par les archives locales qu'à aucune époque cette industrie ne fut aussi prospère à Bouffioulx et à Châtelet.

*
* *

Les documents nous apprennent en effet qu'en 1615, au moment où tombait Raeren, la corporation avait distribué la Belgique en quartiers assignés à chaque fabricant pour écouler ses produits. Or, nous voyons dans cette convention que les débouchés ordinaires de l'industrie de nos potiers étaient : l'Entre-Sambre-et-Meuse, le pays de Liège, les bords de la Sambre, le duché de Brabant, le comté de Namur, la Flandre, l'Artois, etc., etc.

« Il a esté en oultre arretté que les pottiers résidant dans l'enclos de Châtelet venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux situés sur la Sambre, depuis Châtelet jusques à Namur et sur la Meuse entière, sauf rien réserver de point ailleurs comme aussi les premiers débiter dans la ditte ville de Chastelet, exceptez toute fois qu'ils ne pourront ce faire à ceux qui les vendroient avec sacqz, hottes, chevaulx, chariots ou charrettes aux lieux situés par de là la rivière de Sambre ; voir que ceux de Bouffioulx ou du fauxbourg du prédit de Chastelet ne pourront vendre ni débiter leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du district de ceux de l'enclos de Chatelet, comme il est sus-exprimé, ni même les vendre et débiter aux habitans desdits lieux ou district qui les viendroient achapter au dit Châtelet ou Bouffioulx.

« Les pottiers du fauxbourg du prédit Châtelet avec Jacques Crame fils, Sébastien et Gille Gibon venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du duché de Brabant et comté de Namur et point ailleurs, sans que les autres pottiers y puissent aller a cet effet ny les y faire conduire : bien entendu toute fois que la ville de Namur n'est comprise, non plus que les lieux situés sur la rivière de Sambre depuis Châtelet jusques au dit Namur, ni sur la rivière de Meuse, attendu qu'ils sont dans le district des pottiers de l'enclos de Châtelet.

« Les autres pottiers qui sont de Bouffioux, venderont et débiteront leurs marchandises aux lieux ci-embas désignez et point ailleurs, scavoir, Braine-le-Comte, Soignies, Enghien, Lessinnes, Grandmont, Audenarde, Courtray, Itre, Dunkerke, avec la Flandre, Haynaux, Arthois et autres villes et lieux vers la France, comme aussi Thuin, Walcourt, Philippeville, Mariembourg particulièrement où les autres pottiers n'y pourront débiter avecq sacs et hottes, mais bien à la menue main à peine de l'amende susdite pour ceux qui se présumeront de vendre et débitter, pendant les trois ans susdits, leurs marchandises sur les districts des autres et de réparer et rendre tous intérêts, a quoy ils se sont tous pareillement soubmis et condamnez comme dessus.

« Bien entendu que les pots que Pierre Gibon at cuit et vendu à Gerard Mathy, contenant environ un mille, se pourront mener cette fois où le dit Gerard trouverat.

« Conditionné que Pierre Rifflet pourra toutefois livrer ses pots à la vesve Lannoy à Nivelle et pas à d'autres en la dite ville, sans qu'il soit néantmoins deffendu aux pottiers d'en livrer ainsi que ont le pouvoir suivant les règlements que dessus.

« Pour tout faire agréer par mes dits seigneurs du très illustre chapitre, en cas de besoing réitérer et recognoistre par devant juge compétant, les dits pottiers ont commis et constituez

tous et chacun porteur de cette ou copie authentique, sous promesse et obligations. Ainsi fait conclut et arresté ces an, mois et jour susdits en présence de Jacques Machuret et de Pierre Meurice, témoins à ce requis et appellez.

« Conditionné que la moitié des pots que George Crame ferat pendant les dits trois ans se pourra débiter pour le Brabant, Gand et Bruges, comme il a esté accordé. Devisé que les fours ne pourront être aggrandis, ainsi seulement demeurer en tel état qu'ils sont situés. »

*
* *

Dès la fin du XVI[e] siècle l'industrie du grès subit, à Bouffioulx comme ailleurs, une grande modification, par l'application des nouveaux procédés. Sur le fond blanc du grès-cérame primitif, on posa l'émail de couleur ou faux émail *bleu* et *violet*. Ces émaux servaient d'abord à faire ressortir les reliefs, à former le *fleurages* et à couvrir, en teinte plate, les cordons ou les gorges. Ce grès se nommait *grès bleu*, par opposition au *grès rouge*.

Les communes du Westerwald, Hoehr, Grenzhausen, etc., fabriquaient aussi primitivement les blancs gris assez peu ornés. Demmin ne reporte la fabrication de Grenzhausen qu'à l'an 1780 ; c'est une erreur. Il paraît même que là commença sur les grès, l'emploi des émaux métalliques bleu, puis violet empruntés à la fabrication plus ancienne des terres émaillées du nord de l'Allemagne. Cet art aurait été porté de Hoehr à Raeren par Englebert ou Engelbert Kran (et non Engel). On conte à ce propos une histoire que nous rapporterons en quelques mots. Englebert Kran, dit-on, était modeleur à Raeren où il aurait voulu se faire maître potier, profession beaucoup plus lucrative, paraît-il ; mais la corporation ne le lui permit pas et il dut se résigner. Mais il alla habiter à Hoehr et parvint à y apprendre les procédés des deux émaux. Puis il revint à

Raeren où il se mit à les fabriquer en cachette et éprouva de grands déboires.

Est-ce de la légende ou de l'histoire ? C'est difficile à décider. Toujours est-il que Raeren produisait des grès émaillés fort semblables aux anciens grès de Grenzhausen, mais de pâte moins blanche et ayant une couleur grisâtre un peu teintée de bleu.

Le bleu était dû à l'oxyde de cobalt safre ou bleu de cobalt, qui en présence d'un alcali forme avec le verre un émail bleu plus ou moins brillant que l'on augmentait en y mêlant du sel marin, destiné à laisser dans la composition une forte proportion de soude. Ce moyen semble avoir été conservé un peu partout comme un secret de métier et de corporation. C'était du moins le cas à Bouffioulx.

Le violet de nuances diverses était obtenu au moyen du peroxyde ou bioxyde de manganèse, qui donne avec le verre un émail d'un rouge violet, lie-de-vin, ou améthyste brillant, par combinaison avec la soude ou l'alcali que cède le sel marin employé dans la composition. On y mêlait parfois le bleu précédent.

Ces deux émaux, ou verres de couleurs, étaient les seuls dont l'emploi fût possible alors dans l'industrie du grès, à cause de la forte chaleur employée. Ils ne renfermaient pas d'oxyde d'étain et de plomb comme les couleurs de petit feu employées plus tard dans la faïencerie et la porcelaine tendre.

Toutefois ils ne pouvaient résister à certaines chaleurs exagérées qui les altéraient ou même détruisaient la combinaison en formant des silicates de couleurs sombres et sales.

Nous retrouvons ces grès émaillés en teintes plates, dits *grès bleus*, dans les rebuts locaux de la première moitié du XVIIe siècle mêlés à des débris de grès brun orné bien datés. Cela est d'accord d'ailleurs avec les procès-verbaux de fabri-

cation de l'époque que nous avons reproduits dans notre 2me *Rapport*.

Ce fut après cette époque que la production des grès émaillés prit une grande extension.

L'introduction de ces ornements en couleurs se fit, selon notre humble avis, au détriment de l'art véritable.

Les reliefs, finement et artistiquement modelés en fleurons, en feuillages, en arabesques, en écussons, en médaillons, en inscriptions, en têtes ou mascarons, en personnages même et en scènes domestiques, toutes ces beautés du grès orné rouge primitif subirent un vrai préjudice par l'empiètement de l'art d'émail ou plutôt de couleur, lequel tentait peu à peu de substituer à tous ces charmants reliefs des dessins plats, maintes fois plaqués, trop abondants et peu artistiques. Le seul mérite se réfugia parfois alors uniquement dans le galbe du vase.

L'émail accepté d'abord comme un accessoire, un aide pour l'artiste, finit par remplacer l'art lui-même, qu'il détrôna peu à peu.

Disons cependant, pour rendre justice à nos artistes potiers, que ce genre nouveau fut loin de prendre aussitôt le monopole et de supprimer l'ancienne manière. On les maria et l'on fit des vases à reliefs émaillés d'une réelle beauté. Le grès rouge brun, orné de reliefs continua du reste d'être encore fabriqué pendant le XVIIe siècle.

*
* *

L'immense fabrication dont nous avons parlé amena nécessairement une grande exportation des produits de Bouffioulx, et cette exportation lointaine, elle-même, donna à l'industrie locale un caractère cosmopolite qui se reflétait dans la façon et jusque dans les détails de forme des vases.

Les types les plus divers sortaient des ateliers de nos potiers.

Tel ouvrier fabriquait d'une manière spéciale le pot de Nassau, tel autre le pot flamand, tel autre le pot brabançon. Il y a plus, comme nous l'avons dit, la forme différait même pour certains centres de population ; non seulement la forme, mais l'ornementation était conçue dans ces idées. L'artiste ne perdait pas de vue ce but commercial et le vase destiné à la Flandre était couvert de motifs d'ornementation de genre flamand.

Le vase allemand était aussi fabriqué à Bouffioulx et certes l'imitation était vraiment parfaite, tout en conservant un cachet particulier de forme de pots. Les sujets d'ornementation, les personnages, les actions mises en jeu étaient allemands et parfois accompagnés d'inscriptions allemandes, d'indices allemands ; nous en verrons les preuves.

La forme des pots de Gand différait de celle de Bruges, il y avait des pots de Turnhout, ceux de Termonde, ceux des environs de Bruxelles, etc. Le pot de Bruxelles était à large goulot sans bec, il était d'ordinaire ornementé. Le pot de Mons était à large goulot avec bec et le plus ordinairement très simple. Le pot de Gand était assez semblable à celui de Bruxelles, mais à panse moins rebondie. Enfin l'ouvrier savait pour quelle contrée il modelait ses vases. On les faisait à la mesure du pot flamand ou du pot brabançon. On les ornait même d'inscriptions.

Les Flandres furent de tout temps un grand marché pour Bouffioulx. Les relations avec ces contrées étaient tellement suivies que les potiers wallons y envoyaient leurs enfants pour s'y former au langage, aux mœurs, etc., et s'y créer des relations pour l'avenir. Ces jeunes garçons en rapportaient souvent le surnom de *flamand* et l'on disait *le flamand* Crame, ou Romain ou Camberlin, etc. L'un de ces derniers se maria même à Bruges, avant de venir reprendre le commerce de son père. Nous disons le commerce car c'était un marchand.

Ceux de Châtelet et de Bouffioulx ne manquaient jamais d'aller pendant toute la bonne saison établir leurs magasins de poterie de foire en foire, dans toutes les villes flamandes, où ces marchés publics étaient si importants il y a quelques siècles.

Le marché des Flandres et du Brabant appartenait tellement bien à Bouffioulx qu'on fabriquait, comme nous l'avons vu, des pots et des canettes de type spécial pour chaque centre de population flamand ou brabançon.

Ce qui précède est tellement vrai qu'actuellement encore les Flandres et le Brabant sont remplis de grès bruns ornementés de Bouffioulx. On y trouve dans les villages infiniment plus de ces grès que dans nos campagnes wallonnes voisines des anciens lieux de production. Ces objets ont disparu chez nous par diverses causes. Le paysan flamand est doué d'un esprit de conservation de la propriété tout à fait remarquable, il tient fortement à ses habitudes, aux objets qui l'entourent, il hait le changement et l'inconstance. Or nos Wallons tiennent des Français leurs voisins une certaine indifférence et presqu'une certaine versatilité à l'égard des objets au milieu desquels ils vivent. Ils y tiennent assez peu et les changent facilement. Il y a en eux une espèce d'inconstance et d'amour de la variété à ce point de vue.

Il faut du reste joindre à ce motif une autre cause fort importante, invoquée souvent et avec raison en ce qui regarde chez nous la rareté des objets d'art anciens de toute nature : meubles, gravures, vases, porcelaines, faïences, etc. Plus de deux siècles de guerre ont plané sur le sud de la Belgique, amenant les marches et contre-marches de la soldatesque sans frein, les invasions de troupes ennemies avec leurs conséquences, le vol, le pillage réitéré de tous les objets quelque peu précieux que renfermaient les habitations.

D'autre part on ne peut nier que le goût des collections

archéologiques ne soit bien plus développé dans le pays flamand que chez les Wallons. On y aime à réunir les belles choses, les vieux objets, et c'est là que l'on a toujours admiré les plus jolies et les plus riches collections. C'est aussi dans ces provinces que l'on a rencontré dès longtemps les plus beaux assemblages de grès et là encore, aujourd'hui comme anciennement, se trouvent les plus nombreuses collections de grès wallons.

Je puis citer à ce sujet l'hôtel de ville de Gand, dont les collections bien que relativement assez incomplètes renferment cependant beaucoup de beaux vases de Bouffioulx, et surtout le riche musée de Minard, aujourd'hui vendu, et où nous en avons pu étudier bon nombre de grandes dimensions bruns ornés de reliefs de la fin du XVI[e] et du commencement du XVII[e] siècle. Nous en avons décrit plusieurs dans le présent ouvrage. Malheureusement les petites pièces plus fines et plus artistiquement ornementées dont nous avons tant de spécimens (incomplets) au Musée de Charleroi étaient en minorité ici comme ailleurs.

A propos d'un vase important de corporation, ayant appartenu au bon métier des savetiers de Gand, le *Catalogue* de vente, après l'avoir décrit sous le n° 73, *Section VI*, *Objets de corporations* [1] ajoute avec raison : « Elle constitue un curieux document quant à la provenance des grès employés à Gand au XVII[e] siècle ».

Nous devons aussi mentionner l'hôpital de Bruges où il nous a été donné de faire l'examen de nombreux et beaux grès bruns de Bouffioulx, gardés et employés dans la pharmacie. Celle-ci est une ancienne officine conservée encore comme il y a trois siècles avec son comptoir et ses meubles en beau chêne sculpté de renaissance flamande, ses vases et ses bocaux de

1. Voir ci-après au *Catalogue* n° 1032 de la collection MINARD.

vieux Delft, ses pots et ses cruches de grès ornementés de Bouffioulx, ses mortiers en bronze enguirlandés de reliefs des fonderies de Malines. Nous avons décrit de cette origine vingt-cinq beaux grès avec médaillons.

Nous en avons décrit plusieurs aussi du Musée archéologique de la même ville.

*
* *

Un autre grand débouché de nos grès wallons était le pays de Liège et la Hesbaye. On y a rencontré beaucoup de grès ornés des bords de la Sambre. MM. Schuermans, Vande Casteel et autres ont déjà fait cette remarque avant nous. M. Schuermans a même publié des articles spéciaux sur les grès fabriqués pour Liège par Raeren et Bouffioulx.

Nous avons rencontré sur ces vases tirés des résidus de nos fabriques, un grand nombre d'armoiries de familles importantes liégeoises ou hesbignonnes ; ces pièces ne font que corroborrer les documents que nous venons de citer relativement au commerce de Bouffioulx et Châtelet. Pour une raison toute particulière, nous avons dû, en un chapitre, revenir sur ce débouché liégeois et donner de longs détails sur nos fournitures faites aux chanoines du chapitre cathédral, depuis le dernier lustre du XVI[e] siècle jusqu'à la fin de la prospérité de notre industrie artistique.

Quant à la clientèle française de Bouffioulx, voici une citation de Benjamin Fillon [1] qui corroborre ce que nous avons dit relativement à ce point, en précisant le fait pour le Poitou.

« Allemagne et Flandre. — Elles ont été aussi prodigues envers nous que l'Italie. Elles nous ont fourni une quantité considérable de leurs grès. »

---

1. *L'art de terre chez les Poitevins suivi d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou.*

La pièce officielle contemporaine suivante est une nouvelle preuve dans le même sens :

« Le 19 septembre 1640, Jean, fils de Gaspart Mofroid et Gille, fils d'Antoine Parau, tous deux marchands de poteries furent attaqués à Matagne et la charetée des pots qu'ils conduisaient en France fut volée par des soldats de la garnison de Rocroi, joints à quelques bourgeois [1]. »

On était en pleine guerre des Flandres, l'année suivante Rocroi fut assiégée.

*
* *

Châtelet et Bouffioulx, grâce à leur monopole, puisqu'ils restaient le seul centre de production de grès ornementé dans le pays, continuaient leur fabrication avec la même prospérité, le même nombre de maîtres, le même nombre de fours.

Mais les grès bruns à reliefs, les vrais grès flamands et allemands anciens, perdaient de plus en plus leur vogue pendant que les grès blancs et grisâtres à émaux métalliques prenaient plus d'essor. On s'efforçait de les perfectionner pour lutter contre la porcelaine étrangère. La porcelaine de Chine et la faïence menaçaient de faire une rude concurrence à toute poterie de luxe. De toute part les producteurs aux abois étaient à la recherche de terres convenables et de procédés propres à imiter cette faïence et cette belle porcelaine aux couleurs voyantes et flatteuses dont tout le monde s'était engoué, au grand détriment des anciens grès artistiques à reliefs.

Le vernis de couleur bleu, violet, jaune, rouge, etc., en composition plombifère et tendre, était connu et employé depuis longtemps, comme nous l'avons vu, sur les terres cuites à petit feu et ensuite par les faïenciers ; mais on commençait à peine à entrevoir et l'on ne savait pas encore raisonner métho-

1. N° 1357 *des Archives communales de Châtelet* classées par M. Kaisin.

diquement les différentes pratiques de fabrication des divers produits céramiques : 1° la faïence, en terre cuite à petit feu couverte de vernis et d'émaux stanifères et plombifères à petit feu aussi ; 2° la porcelaine, à pâte fine plus ou moins translucide, plus ou moins tendre, ayant subi un commencement de fusion qui faisait le lustre ou vernis et ornée de couleurs silicatées, cuites au grand feu, et 3° le grès, à pâte plus grossière, plus réfractaire, opaque, à grains plus gros, couvert d'abord simplement d'un commencement de fusion superficielle obtenue par le contact de vapeurs de sel marin sublimé dans le four, puis orné d'émaux de silicates métalliques durs.

C'est à ce point de vue qu'il faut étudier la question si l'on veut la comprendre et bien l'élucider, même en ce qui regarde la partie historique. La première et la grande difficulté était le choix et l'appréciation de la qualité des terres, choix et examen qui, de nos jours, restent encore la partie difficile. Les terres étaient mal étudiées et, après de longs essais et de longs efforts, le fabricant ne pouvant en tirer parti pour sa fabrication, qu'il connaissait cependant, devait renoncer aux établissements nouveaux qu'il avait rêvés.

Les relations harmoniques nécessaires entre la qualité des terres et la force du feu n'étaient pas connues. L'étude méthodique et rationnelle manquait complètement et l'on se livrait à de nombreux essais empiriques. L'un tentait de faire son grès ou sa porcelaine avec des terres peu réfractaires qui fondaient dans ses fours et ne convenaient qu'aux faïenciers, et ceux-ci tombaient sur des terres qui, par une cuisson imparfaite, ne s'agglöméraient pas et donnaient des faïences sans cohésion qui s'émiettaient et s'effeuilletaient.

Ce fut un moment de grande crise de transformation pour toutes les industries céramiques. Bref, c'était un peu le chaos et pourtant c'était une guerre à outrance entre les diverses poteries ; il ne fallait plus du luxe seulement, il fallait fournir

du beau, du bon et du bon marché. C'était la concurrence entre tous les genres de poterie. Le classement des arts céramiques se faisait peu à peu.

Dans ces conditions le grès, d'un usage plus durable que ses concurrents, tenta de s'embellir et de se mettre au goût du jour. Ce fut alors que, même au prix d'une seconde cuisson on tenta de le couvrir d'émaux. On voulut, mais en vain, orner ces produits des diverses couleurs tendres de la faïence qui, sauf les anciens bleu et violet, se décomposaient et disparaissaient dans les fours ardents à cuire le grès. Creussen et Beauvais avaient déjà primitivement essayé l'emploi des émaux tendres au plomb et à l'étain. On répéta ces essais dans d'autres conditions de feu plus fort. On voulut emprunter les couleurs de porcelaine.

Depuis le commencement du XVIIe siècle au moins, les principales fabriques de grès produisaient, comme nous l'avons dit, des grès blancs émaillés. C'était une spécialité des fabriques de Grenzhausen. Ces fabriques entrèrent dans la voie du perfectionnement de leurs produits et prirent ainsi la tête du progrès nouveau qui transformait l'industrie du grès.

Ces produits perfectionnés eurent du succès et acquirent une réputation due surtout à leurs belles couleurs blanche et bleue mêlées, couleurs qui devenaient à la mode pour la poterie usuelle, étant plus flatteuse que le brun sombre des grès artistiques proprement dits. Sous le nom commun de *Steingut*, elles étaient regardées comme « porcelaines contrefaites [1] ».

C'était du moins une imitation lointaine de faïence fine sans émail à l'étain ; ou plutôt une espèce de porcelaine opaque à glaçure saline, mais beaucoup plus grossière et beaucoup moins blanche que les porcelaines opaques anglaises modernes.

---

1. C'était le nom employé généralement comme en font foi les tarifs douaniers de l'époque.

Nous verrons que toutes les localités de production suivirent l'impulsion donnée à cette époque par Grenzhausen.

Dans le pays wallon, chacun cherchait et essayait les terres propres à l'industrie du *Steingut* et que l'on y nommait *Derle*. Le commerce de cette matière prit une grande extension, contrairement à ce qui s'était passé jusque là, car les règlements avaient défendu de tout temps avec sévérité le « transport et le commerce des terres à poterie ».

Nous verrons plus loin que les terres wallonnes furent à cette époque exportées en grande quantité vers les régions du Rhin : Westerwald, etc.

Nous avons dit que dès longtemps Bouffioulx et Châtelet avaient produit aussi de tels produits tout en maintenant leur spécialité des grès ornés bruns, dont l'attention était détournée tout doucement vers les nouvelles fabrications.

Peu à peu ils en vinrent à produire une grande quantité de ces vases de genre spécial dits grès de Westerwald ou *Steingut* de Grenzhausen.

Ces vases étaient le plus souvent des cruches plutôt petites que grandes, de forme fort élégante, élancée, mais parfois aussi plutôt surbaissée et comme écrasée, à panse sphérique, à goulot étroit, parfois fort bas, parfois allongé, élargi en cône renversé vers l'ouverture, à bec mince bien pincé, supporté par un joli mascaron se présentant d'ordinaire sous l'aspect d'une face bien dessinée de femme, d'ange, d'enfant joufflu, ou même d'un masque antique ou un museau grimaçant.

La panse, sauf du côté de l'anse, qui est souvent enroulée gracieusement sur elle-même à la base, est chargée de petites rosaces, de mascarons, de boutons, de losanges, de fleurons, de feuilles, de cœurs ou d'autres figures rangées en quinconces et travaillées en reliefs moulés, couvertes d'émail ou épargnées sur fond d'émail bleu, violet, pourpre ou grenat.

Le devant de la panse portait parfois un grand ornement en rosace, en étoile ou en médaillon.

On soignait particulièrement pour cette catégorie de marchandise, le choix de la pâte qui était souvent d'un blanc un peu chamoisé.

Les dépôts de décombres qui nous ont fourni le plus de tessons de cette poterie sont ceux de la Cour-Pinette à Châtelet et ceux de l'ancienne poterie occupée par M. D. Ligot à Bouffioulx.

Bouffioulx, et surtout Châtelet, ont aussi à cette époque fabriqué d'une manière toute spéciale un genre de pots avec ornementation en arborescence branchue, qui ne manquait pas de cachet ni de beauté et qui devait peu de chose au moulage. Ces vases étaient d'une fabrication aussi soignée que la catégorie dont nous venons de nous occuper. La panse était couverte de branches longues et ramifiées, infléchies en courbes élégantes et enserrant dans leurs ramifications la panse entière du pot, puis venant s'épanouir sur différents points en fleurs et en fruits de forme plus ou moins fantaisiste, travaillés en reliefs, ornementés d'émaux bleu et grenat.

Tout ce travail était fait à la main et selon les caprices de l'artiste. Ce qui donne du cachet et de l'originalité à cette ornementation c'est que la trace du moule s'y montre peu et n'y amène pas cette reproduction perpétuelle et servile d'un même motif de dessin, ce qui finit par fatiguer l'œil.

Ce genre était au surplus aussi soigné que le dernier et c'est encore dans les rebuts de la Cour-Pinette à Châtelet et dans la fabrique occupée aujourd'hui par M. D. Ligot que nous en avons trouvé le plus de spécimens.

Cette fabrication mixte, à reliefs mêlés et relevés d'ornements émaillés, se prolongea jusqu'au XVIIIe siècle. Elle était, comme on voit, caractérisée par les reliefs qui supportent les

émaux ou tout au moins par la limitation à la pointe des dessins que forment ces émaux.

C'était le dernier éclat, l'effort suprême d'un art à l'agonie, étouffé sous l'influence puissante de ses aristocratiques concurrentes : la faïence et la porcelaine.

*
* *

Ce commerce et l'état de chose que nous venons d'indiquer, au milieu du XVIIe siècle, appela naturellement l'attention des spéculateurs, excita l'émulation des industriels et amena des tentatives de concurrence de la part des hommes entreprenants. Mais remarquons-le tout d'abord, il ne s'agissait pas dans ces entreprises du grès brun ornementé, le vrai grès flamand ; pour ce qu'on en usait encore, il était complètement abandonné sans conteste à Châtelet et à Bouffioulx.

Les familles limbourgeoises elles-mêmes, dont plusieurs de Raeren, venaient se pourvoir dans nos fabriques. On peut citer entre autres les de Bergh de Trips, de Bocholtz, d'Elderen, d'Houwen, d'Eynatten, de Reuschenbergh, etc., etc., comme originaires de cette contrée.

Nous allons voir en outre que, même pour le *Steingut* [1], ou pour les « pots, vases et toutes sortes de jolités qui ressemblent à la porcelaine, tant blancs que peinturés de diverses figures, comme à Grenzhausen et Siegburg [2] », toutes les tentatives

1. Ce mot allemand servait à désigner la porcelaine et la faïence, à peine connue, en même temps que la poterie de grès ornés d'émaux. On commençait seulement à différencier les trois produits.

2. Nous employons à dessin cette phrase qui se rencontre dans toute les demandes de privilèges et qui en précisent la portée. Ces demandes eurent lieu vers 1639. Pourtant Demmin, dans son *Guide de l'amateur de porcelaines*, etc., 1863, p. 202, dit que Grenzhausen ne fabriqua ses grès qu'en 1780. C'est une erreur inexplicable que nous avons déjà relevée ci-devant.

de fabrication et de concurrences faites en Belgique contre nos fabricants de la Sambre, le furent par des personnes nées à Bouffioulx ou y ayant habité et y ayant de sérieux intérêts. Ces tentatives n'ont pas su se maintenir, n'ont eu qu'une existence éphémère et ne peuvent pas compter comme une véritable et sérieuse fabrication. On aurait tort de les considérer comme telles dans une histoire de l'industrie, car elles n'eurent « que quelques années d'existence », comme nous le dit avec raison M. Schuermans. Nous allons voir pourquoi. Voici l'historique de ces tentatives qui eurent lieu vers l'an 1640 et les quelques années suivantes.

Nous ne savons pourquoi l'on a affecté de donner de l'importance à ces tentatives de fabrication, qui ne durèrent qu'une dizaine d'années au plus. Devrait-on y voir une conséquence de cette opposition systématique envers Bouffioulx que nous avons signalée ?

Quoi qu'il en soit, et pour cette raison même, nous devons parler avec quelques détails de ces essais industriels.

En 1639, le capitaine J.-B. Chabotteau, domicilié à Bouvigne, mais dont la famille et lui-même avaient à Bouffioulx et Pont-de-Loup, les plus grands intérêts et les relations les plus intimes et même des alliances de famille, comme nous l'avons du reste déjà expliqué au chapitre du *Cosmopolitisme des potiers*, obtint un privilège de 18 ans, en vertu duquel il pouvait faire dans le pays de Namur, le commerce de Derle ou terre plastique et y établir une manufacture à faire « pots et porcelaines contrefaitz ».

En 1640, il engagea par contrat des membres de la famille Bertrand de Châtelet pour venir à Bouvigne, avec leur personnel et leur attirail, monter pour lui une fabrication qu'il ignorait.

En 1641, il obtint un nouvel octroi semblable pour tous les Pays-Bas. Et la même année un troisième octroi pour le pays de Liège.

Il avait en vertu du premier octroi, fait des « épreuves » de fabrication à Bouvigne. En 1641 il était venu définitivement établir une usine à Saint-Médard, pays de Liège.

Mais ses affaires n'allaient pas, il était perdu de dettes, ayant même, sans en avoir le droit, vendu et mis en société ses privilèges dont il n'avait pas rempli les obligations ; il fut déclaré déchu par la Chambre des finances du pays de Liège dès l'année 1642.

Quelques mois après, le même octroi était accordé dans le même pays à Jean de Grandaaz ; mais ce privilège ne fut pas plus efficace aux mains du nouveau venu. En 1644 un nouvel acte officiel déclare que le même octroi a été accordé à diverses personnes et notamment à Jacques Barré de Dinant en 1644, lequel a déclaré y renoncer et le même acte accorde l'octroi à Everard de Pont ou du Pont, aussi de Dinant.

Nous verrons plus loin que le nouvel arrangement n'eut pas plus de suite que les précédents.

Dans le pays de Namur comme dans le pays de Liège, ces privilèges n'eurent aucun effet et devinrent caducs, « révoqués ou ayant pris fin par défaut d'exercice ».

Chabotteau s'était trouvé dans l'impossibilité de remplir ses obligations ainsi que de conserver et défendre ses droits de privilège qui tombèrent dans le domaine public avec ou sans son consentement. En effet, voici des preuves que d'autres exploitaient des fabriques concurremment avec lui. Ayant monté à Bouvigne, ou à Dinant, ou à Namur, une manufacture qui n'allait guère, dès l'année 1641 il se plaignait dans une requête au conseil de Namur que « certaines personnes voudraient lui faire concurrence dans le pays même, voulant l'empêcher d'y extraire la terre ». En 1644, nouvelle plainte où il constatait que les exploitants de terre vendaient celle-ci à Dinant, « en grande quantité pour y être convertie en pots et écraser par la concurrence son industrie naissante ».

Il constatait aussi dans cette même plainte que ces terres étaient en outre exportées en grande quantité pour les *fabriques de pots* tant à Grenzhausen qu'en la ville de Sieburg et en outre, pour les *manufactures de porcelaine* de Hollande [1]. Chabotteau nomme ainsi la faïence à émail d'étain dont on avait trouvé la composition en cherchant celle de la porcelaine de Chine. C'était un produit qui commençait d'être exécuté à Delft et que l'on s'efforçait dès lors, d'imiter partout, ce dont s'occupait probablement Chabotteau lui-même. Il y avait d'ailleurs, comme nous l'avons dit, confusion entre tous ces produits.

Forcé par la nécessité de faire argent, il vendit sa fabrique de Namur à Deker ou de Deker et consorts et bientôt, en 1648, les acquéreurs l'accusaient à leur tour d'avoir fait naître et d'alimenter une concurrence déloyale à l'industrie qu'il avait lui-même fondée à Namur, par le commerce de Derle qu'il faisait à la faveur de sa fabrique de Dinant, fournissait ces terres en immenses quantités à d'autres maîtres potiers de Dinant et surtout dans le pays de Liège, où il aidait ainsi à une fabrication « qui fournissait tous les pays en bas et en haut, particulièrement la France et la Hollande ». Voilà des preuves qu'en pratique les octrois étaient tombés dans le domaine public et, que de fait, les privilèges en la matière n'existaient pas. Les derniers mots guillemetés sont bien d'accord avec l'état de l'industrie des fabriques de Bouffioulx et de Châtelet, tel que nous l'avons indiqué. Or c'étaient réellement les seules fabriques du pays de Liège.

Du reste, en 1650, Évrard de Pont, dont nous avons parlé, était encore établi dans la fabrique de Saint-Médard, près de

---

1. J'ai consulté cette pièce aux archives de l'État à Namur. *Correspondance du Conseil provincial*, 1641-1645, fol. 171.

Dinant et il accusait aussi Chabotteau représenté par tout le monde comme une espèce de chevalier d'industrie sans sous ni maille et réduit aux expédients après avoir tout tenté et rien réussi, il lui reprochait de vouloir mettre obstacle à sa liberté d'industrie et de commerce.

M. Houdoy, le conservateur des musées de Lille, qui a fait des recherches savantes sur la fabrication des grès anciens, a émis et maintint, malgré la contradiction, m'a-t-il écrit, la conviction que toute cette histoire, pendant quelques années, de Chabotteau, de ses concurrents et de leurs octrois pour la fabrication de *jolités* qui ressemblent à la porcelaine tant blancs que peinturés, avait rapport à des objets de faïence à émail blanc d'étain, chargés de peintures de cobalt pour les décors bleus et d'émaux de cuivre, de fer et de manganèse.

« Porcelaine désignait, selon moi, écrit-il, les imitations tentées par tous les céramistes, des porcelaines de Chine et du Japon, et qui amenèrent la découverte des émaux d'étain, c'est-à-dire la faïence proprement dite [1] et puis la pâte tendre à laquelle est restée le nom de porcelaine. » Il en cite des exemples probants tirés des documents du temps, qui viennent corroborer cette opinion. Nous venons nous-mêmes de citer des faits qui prouvent la même chose.

« La fabrication des grès, contrairement à celle des faïences [2], qui ne prit développement qu'au XVIIe siècle, remonte très haut » dit le même auteur, et ailleurs il ajoute : « Cette fabrication très ancienne n'a jamais donné matière à privilège, par la raison qu'elle était entre les mains des potiers de terre. Si, à partir du XVe siècle, certains ouvriers ont ajouté à leurs produits les qualités artistiques pour la forme et la décoration, le procédé

1. Il s'agit naturellement ici de la faïence fine.
2. Toujours la faïence fine.

de fabrication intrinsèque est resté le même et n'a pu donner matière à un privilège comme cela a eu lieu pour les poteries sur lesquelles on substitua au vernissage plombeux l'émail stanifère qui est un émail véritable.

Voilà bien en fait le cas des potiers de Bouffioulx, de Raeren, etc. et l'explication de ce qu'ils ont fait, que l'on accepte ou non l'opinion de M. Houdoy.

Pendant quatre siècles et même beaucoup plus, en ce qui concerne Bouffioulx et Châtelet, ils ont appliqué tous les progrès de leur *unique* industrie, toujours ils se sont tenus au courant du mouvement et nul n'aurait pu leur dénier ni leur ôter le droit de faire les grès les plus perfectionnés qu'ils produisaient en vertu de leurs antiques chartes de corporation.

C'est ainsi que dès avant l'époque de Chabotteau et de ses octrois dans le pays de Liège, les Pays-Bas, etc., ils employaient le vernis dit émail violacé au peroxyde de manganèse qui ne pouvait donc plus être breveté ; nous en retrouvons les traces dans les rebuts d'ancienne fabrication locale et il en est de même, pensons-nous, pour Raeren.

Un auteur d'Allemagne a écrit tout récemment, nous assure-t-on, que cette couleur n'avait été employée sur les grès anciens que par les fabricants allemands. C'est une grosse erreur qu'il eût été facile de ne pas commettre.

On a aussi insinué que l'importation de cette couleur au manganèse *était peut-être due* à Chabotteau et aurait été faite à Namur et à Dinant. Je ne m'arrêterai pas à cette nouvelle supposition. Il suffit pour en faire justice de lire les privilèges de Chabotteau et de suivre le précis historique de ses concessions que nous venons de donner. *Rien* dans les archives ou les octrois ne dit que Chabotteau ait fait cette introduction et nous venons de dire que Bouffioulx et Châtelet fabriquaient cette couleur au manganèse à une époque antérieure.

Nous avons même vu que Chabotteau demanda aux ouvriers

limbourgeois et wallons de venir lui apprendre le métier, qu'il ignorait, et ce fut un Bertrand de Bouffioulx qui vint lui monter sa fabrication en 1640.

D'ailleurs, cette couleur et les autres étaient employées dès longtemps par les faïenciers de divers pays, ce n'était plus un secret pour les spécialistes, comme nous l'avons expliqué ci-devant.

Quant aux résultats pratiques des efforts tentés par Chabotteau, jusqu'ici les *seuls* indices, trouvés en terre, de fabrication qu'on pourrait leur attribuer sont quelques rares tessons tirés du sol de Namur et ressemblant comme à Bouffioulx et à Châtelet, aux grès de Grenzhausen (mais non à ceux de Siegbourg) [1].

Voici ce qui nous paraît être une vérité frappante et ce qui s'accorde avec l'opinion de M. Houdoy. Sans doute quand Chabotteau demanda ses privilèges, son intention était de faire des recherches, des essais, pour trouver le moyen de fabriquer des imitations de la porcelaine et de la faïence qu'il avait appris à connaître et à ne plus confondre avec *les pots de Grenzhausen* [2]. Il dit lui-même en toutes lettres, qu'armé de ses privilèges il fit ces « épreuves » à Bouvigne. C'était la marche naturelle de tous les industriels dont nous avons parlé. D'abord ils voulurent peut-être faire des pots de grès, des *steingut* allemands ; mais bientôt il s'aperçurent que les terres de Dinant et celles de Namur n'étaient pas propres à faire le grès, comme nous le dirons ci-après à l'article de l'examen de la terre, de la pâte et du vernis, et que les produits manquaient

1. Dans des catalogues d'exposition, on a attribué arbitrairement à Namur, deux ou trois pièces entières trouvées dans les collections, et non dans les débris de fabriques, que l'on ne pouvait classer ailleurs. Ces pièces que j'ai vues de près n'ont *aucun* des caractères des tessons authentiques que nous venons de citer, ni comme terre ni comme ornements.

2. Voir ci-devant.

de qualité pour faire concurrence aux anciennes fabriques. Il fallut donc faire des recherches dans une autre voie et l'on en arriva à fabriquer à Dinant comme à Delft[1] la faïence véritable recouverte d'émail à l'oxyde d'étain, ou bien ailleurs comme en France la porcelaine tendre pour laquelle la terre tirée dans le voisinage de Namur a été depuis trouvée avoir des qualités toutes spéciales, ou enfin comme en Allemagne plus tard la vraie porcelaine dure. Chabotteau lui-même fait la différence dans sa plainte de 1644 que nous avons rapportée ci-devant et y distingue les pots de grès allemands des nouveaux produits ; il n'entendait pas parler de grès dans ses requêtes en parlant d'imitations de porcelaine. Voilà certainement la raison pour laquelle Chabotteau et consorts ne réussirent pas et firent de tristes affaires. Voilà aussi pourquoi leurs grès sont presqu'un mythe. Il est probable que lui ou ses successeurs quittèrent au plus tôt la voie antique et entrèrent carrément dans la voie de la faïence et de la porcelaine tendre.

Pour Bouffioulx et Châtelet, la nature spéciale de leurs terres plus fortes, plus grossières, était applicable seulement à la fabrication des terres cuites proprement dites à émail plombifère, et des grès dont le monopole leur restait, comme ils l'avaient tenu depuis longtemps.

Avec les noms de Chabotteau et de Deker donnés dans les actes que nous venons de citer comme établis à Namur, on a parlé, à propos de l'exposition de Bruxelles, d'un Emonce, *potier* dans la même ville et on l'a *supposé* pouvoir être un des Emens, fabricants de grès à Raeren, ce qui pourrait faire croire que Raeren aurait transmis son industrie à Namur.

Il est bon de savoir que Emonce de Namur était un *fabricant de faïence, tout à fait à la fin du XVIII[e] siècle.* Il serait difficile de trouver en celà, la moindre connexion avec ce qui se

1. Où les faïenciers employaient les terres d'origine dinantaise.

rapporte à la fabrication éphémère du grès de Namur, cent cinquante ans auparavant, au milieu du XVIIe siècle alors que l'industrie de Raeren était même tombée. Les Aimonts, Aymont, Emont, Emonts et autres formes de ce nom, ne manquent pas du reste, dans notre pays wallon. C'est un nom essentiellement français.

*
* *

Outre ces tentatives dirigées contre Bouffioulx par des hommes *étrangers à la fabrication et à la corporation du métier, mais non au village de Bouffioulx*, nous en citerons d'autres plus sérieuses, par cela même qu'elles émanaient de potiers de la localité.

Peu après Chabotteau, à la fin de 1661, un potier de Bouffioulx, Pierre Laventurier, sollicita et obtint quelques mois après, un privilège pour fabriquer *seul* les pots émaillés à l'imitation de ceux de Nassau, ce qui prouve que ces privilèges s'accordaient à qui les demandait, et ce qui du reste, n'empêchait pas les autres de fabriquer les mêmes articles.

Ce privilège du reste ne dura pas, car quelques années plus tard, c'est le maître Pierre Riflet qui fabriquait le plus de produits émaillés. Il en faisait même une espèce de spécialité et nous avons plusieurs fois dans les collections, retrouvé son chiffre sur des spécimens de *bollekenskan* et de brocs à ornements arborescents d'une beauté tout à fait remarquable.

L'importance du commerce local inspira à quelques membres des familles de potiers, l'idée d'aller dans les principaux centres d'exportation fonder des succursales, ou se créer des établissements lucratifs. Ils estimaient que les commis, les agents, les comptoirs, les marchands, les commerçants et tout le personnel qui servait d'intermédiaire aux fabricants, ne suffisait plus pour les transactions, tant celles-ci étaient devenues nombreuses et importantes, ou plutôt comptaient-ils sur la suppression des intermédiaires pour faire de beaux bénéfices.

Pour les Flandres il n'y fallait pas songer ; le sol sablonneux et maritime n'y renfermait aucun dépôt d'argile forte que l'on pût espérer de pouvoir utiliser pour fabriquer des grès. Mais l'attention se porta surtout vers la France et vers le pays de Liège.

Un Mathieu Bertrand, établi à Verviers ou à Liège, probablement comme marchand ou comme fabricant de poterie de terre, obtint en 1658 un octroi d'établissement pour la fabrication de *Steingut*. Ce Mathieu Bertrand était de l'ancienne famille des potiers de Bouffioulx, comme nous l'avons fait voir ailleurs. Cette tentative fut aussi éphémère que les précédentes.

Il est un établissement qui eut plus de succès, bien que la durée n'en fut pas non plus bien longue. Ce fut celui de Marpent, fondé par un maître de Bouffioulx. Nous y attachons plus d'importance et nous nous y arrêterons quelque peu, parce que précisément nous produisons aujourd'hui pour la première fois une étude des produits de cet établissement sur l'emplacement duquel on a pratiqué des fouilles qui nous ont fourni grand nombre de pièces à décrire.

Marpent est sur la frontière française près de Maubeuge. Des maîtres de Bouffioulx y établirent une usine, sans doute pour éviter les frais et les difficultés de douanes à la frontière qui séparait nos potiers de leurs débouchés de la France, l'un des grands marchés des grès wallons, comme nous l'avons dit.

Nous ne savons pas d'une manière absolument pertinente le nom du fondateur de cette exportation industrielle. Nous avons fait des recherches laborieuses, nous sommes allé fouiller les pauvres archives locales de Marpent et celles de Jeumont, dont Marpent a longtemps dépendu. Il résulte des renseignements que nous avons pu nous procurer sur ce point, qu'au commencement du XVIIIe siècle, il y avait à Marpent des Bertrand, des Crame et des Hannecart, trois noms de potiers de Bouffioulx à la même époque. Un acte nous a même montré un premier Hannecart installé dans le village en 1694.

Les importateurs sont en effet les Hannecart et les Bertrand. Nous retrouvons à Bouffioulx Martin Hannecart et Jean Hannecart presque du même âge tous deux et leurs familles. Le dernier était maître gouverneur du franc métier en 1630. Ces deux familles disparaissent de Bouffioulx sans retour vers cette époque, les livres de l'état civil en font foi.

Quant aux Crame, nous avons vu des actes particuliers prouvant qu'ils habitaient Marpent et y étaient déjà pères de familles et cultivateurs, mais non potiers, en 1547, époque antérieure à l'industrie des grès ornés et antérieur surtout à l'importation de cette industrie à Marpent.

Du reste, longtemps avant l'époque des grès flamands nous avions des Crame à Bouffioulx, nous l'avons dit ailleurs.

Voilà certes une ancienne famille wallonne s'il en est. Voilà aussi qui fait complète justice de l'assertion, hasardée sans la moindre tentative de justification, sur l'origine allemande des Crame, qui, à la fin du XVIe siècle, sous le nom de Kran, seraient venus apporter l'art du grès orné à Bouffioulx.

Des Gibon, il n'y a pas de trace à Marpent contrairement à la tradition locale que nous avons fait connaître dans notre 2me *Rapport,* tradition due à une confusion occasionnée par l'établissement de cette dernière famille au milieu du XVIIIe siècle dans un village voisin, nommé Ferrière-la-Petite. Nous parlerons plus loin de ce fait.

Peut-être la fabrication de Marpent commença-t-elle à péricliter quand Charleroi et ses environs furent devenus français en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, cè qui renversait les difficultés de douanes et rendait impossible la concurrence contre les produits de Bouffioulx, la mère patrie. Toujours est-il que l'établissement de Marpent était fini avant le XVIIIe siècle. On doit y ajouter probablement d'autres causes, analogues à celles que nous avons déduites ci-devant en parlant de Dinant et Namur. Il paraît en effet que la qualité des terres laissait

beaucoup à désirer aussi. Employée sans mélange d'argile étrangère, elle donnait une pâte qui éclatait par la cuisson. Elle était plus propre à la fabrication de la faïence.

*
* *

Telle est en résumé l'histoire de toutes ces tentatives faites pendant le XVIIe siècle, d'établir en Belgique une concurrence contre l'industrie de Bouffioulx. La raison principale qui les a fait avorter peut se déduire de l'étude des rares produits que ces établissements éphémères ont laissés et qui sont arrivés jusqu'à nous. Cette cause semble avoir été le défaut de qualité de la terre. Cela donne à penser que nos anciens potiers de Bouffioulx avaient quelque raison de priser à une si haute valeur les qualités spéciales de la terre de leur *Bois de Châtelet* et de la vanter même avec un peu d'exagération, au détriment des argiles d'autres localités.

Si nous prenons comme type la poterie de Marpent dont nous décrirons ci-après un assez grand nombre de pièces, à titre de produits d'une succursale de Bouffioulx, voici les caractères que nous lui trouvons comme pâte : poterie grisâtre sale, d'aspect de forme et d'ornements émaillés connus sous le nom de grès de Grenzhausen, ou de *Bollekenskan*, soit à dessins en arborescence assez peu artistiques, assez grossiers, souvent fort mal imprimés, à reliefs très proéminents, plus prononcés encore que ceux des anciens grès ornés wallons, qui cependant se faisaient remarquer par ce caractère dans cette fabrication spéciale.

Le vernis est le plus souvent mal étendu et comme pelotonné par place en moucheture un peu surélevée. C'est le défaut nommé par les fabricants *retirement* ou *bouillonnement*.

Les émaux bleu et violet sont de mauvais aspect, de teinte fort sale et de couleur terne.

Ce peu de qualité réfractaire est commune aux terres de

Dinant, de Namur, de Marpent et même de Ferrière-la-Petite comme nous le verrons plus loin. Cette pâte qui s'accommode si mal du lustre au sel et qui demande plutôt le vernis opaque à l'étain de la faïence fine, conduisit tout droit à cette fabrication, ce qui avait déjà eu lieu pour d'autres localités parmi lesquelles il faut citer celles de France, Rouen, Ferrière-la-Petite, etc. etc. et comme nous l'avons dit, Namur et Dinant. Ailleurs, dans des conditions analogues on parvenait à fabriquer la porcelaine tendre, puis enfin la vraie porcelaine [1].

---

1. L'émail blanc opaque de la faïence est plus ancien qu'on ne le croit vulgairement. Cet émail à l'oxyde d'étain était connu et employé sur les bijoux, concurremment avec les faux émaux ou couleurs vitrifiées bleue, rouge, verte, jaune, etc., par les Egyptiens, les Gaulois, les Romains et les Francs. Il fut utilisé pour les petits objets de luxe en terre, les perles, par exemple, en même temps que les pâtes céramiques mi-vitrifiées qui étaient une porcelaine primitive. Du reste, les fameux *vases murrhins* pourraient bien être, paraît-il, de la porcelaine de Chine, parvenue à Rome dès le IIe siècle de l'ère chrétienne.

La Grèce ancienne avait déjà fabriqué la terre émaillée.

Dès le XIe siècle, l'émail nous revint d'Orient et l'on en fabriquait régulièrement en Espagne et en Allemagne, à Breslau, à Leipzig, etc.

Il paraît que dès le XIe siècle le nord de l'Allemagne fabriquait les ornements d'émaux à l'étain et au plomb sur la terre commune. C'était une faïence primitive à pâte rouge.

Au XIIe et au XIIIe siècle la porcelaine de Chine prit pied en Europe.

Au XIVe siècle on faisait à Nuremberg de la faïence à pâte grossière. On en fabriquait en même temps à Malaga.

Les majoliques et les faïences d'Italie sont du XVe siècle, et les faïences polychromes de Delft, à terre grossière commencent au milieu de ce siècle. Dès ce moment, les couleurs vitrifiées bleue, violette, jaune, verte, etc., ne sont plus des secrets de grande valeur, ni difficiles à se procurer.

Au XVe et surtout au XVIe siècle, dans un but d'imitation de la porcelaine de Chine, devenue plus commune par le commerce de la Hollande, plusieurs localités essayèrent de faire les émaux à petit feu ou au plomb et à l'étain pour orner les pâtes cuites à grand feu. Nous avons cité Creusen et Beauvais.

Le grès artistique ne put résister longtemps. C'était la décadence. Les ateliers manquaient d'artistes.

Châtelet et Bouffioulx conservèrent d'ailleurs encore leur clientèle. Cependant au XVIIIe siècle la concurrence de la porcelaine et de la faïence fut décisive, l'art s'éteignit doucement devant les nécessités industrielles et fit place à une fabrication de produits vulgaires destinés aux usages les plus communs.

Bientôt les ornements en relief disparurent et il ne resta plus que les grès émaillés en teintes plates qui avaient été les premiers et restèrent les derniers.

Nous devons malheureusement constater que parmi les vases de grès, ce sont précisément ceux de cette catégorie qui ont surtout été conservés et nous sont parvenus en plus grand nombre, et cela pour deux raisons : d'abord ils sont moins vieux, ensuite ils ont plus de brillants, plus d'éclat et ont frappé surtout les yeux du vulgaire, qui les a conservés plus soigneusement. L'industrie elle-même périclitait avec l'art.

***

Depuis 1694 le débouché de Flandres et des Pays-Bas était

En 1470 se firent les premières porcelaines transparentes de Venise. En 1518, c'était une fabrication régulièrement établie à Ferrare, puis à Florence. François de Médicis y employait les émaux et camaïeux bleus et violets, renouvelés des majoliques.

Mais dès le XVIIe siècle, les procédés de vraie faïence à terre fine, au petit feu, reprirent le dessus à cause de la plus grande facilité de fabrication.

La Hollande, la Belgique et la France entrèrent dans cette voie au XVIIIe siècle et dès lors cette faïence fine, restée jusque là objet d'art, passa décidément dans le domaine domestique et fit une rude concurrence à la poterie de grès.

C'est à cette même époque que Bolger, en Allemagne, trouva le procédé de fabrication de la vraie porcelaine à pâte dure.

devenu difficile par suite de l'établissement d'un droit spécial sur les *pots de pierre*, porté à 12 sols par 12e de pièces au lieu de 1 sol 1/2, taxe du tarif du 18 juillet 1670. Ce droit fut renouvelé en 1697 sur les grès émaillés sous le nom de *porcelaine imitée*, puis réduit à 6 sols en 1726, nominativement pour les produits de Cologne, Juilliers et pays de Liège et reproduit avec certains adoucissements nouveaux en 1732 [1].

Pour l'entrée en France, le droit qui, en 1670, était seulement de 1 sol et 1/2 par douzaine de pots, avait été fortement augmenté comme nous le dirons plus loin.

Ce fut à cette période de décadence des grès-cérames ornés, et pour profiter des circonstances déduites ci-devant, que plusieurs potiers de Bouffioulx allèrent de nouveau porter leur industrie dans le nord de la France, à Ferrière-la-Petite non loin de Marpent. Notre collègue et ami M. Fiévet a pu préciser et compléter par des documents ce que nous avons écrit à ce sujet. Cette importation fut faite en 1718 par Gille Gibon avec ses trois fils Jacques, Jean et Lambert.

Cette industrie des grès émaillés à teintes plates fut prospère à Ferrière-la-Petite, et aujourd'hui encore, grâce aux terres voisines, l'industrie des grès communs y continue avec celle de la grosse faïence.

Il reste dans cette localité des descendants de l'importateur qui proclament encore leur cousinage avec les Gibon de Bouffioulx, entretiennent avec eux des relations de familles et réclament à l'occasion aide et assistance en matière de fabrication.

---

1. Le droit y était porté à 10 sols pour les vases contenant plus d'un pot et réduit à 3 sols pour les vases plus petits qu'une pinte.

Voir le tarif du 18 juillet 1670 et les ordonnances des 16 novembre 1694, 15 novembre 1697, (8 août 1797), 12 août 1726, et 6 septembre 1732, dans le *Livre des placarts, édits, règlements, tarifs, ordonnances, décrets, etc.*, par Joseph Michel Wauters, 1737.

D'autres Gibon allèrent à Rouen s'établir fabricants de faïences. C'étaient les descendants de Mathieu Gibon, lequel quitta Bouffioulx pour aller d'abord à Ferrière-la-Petite où il possédait une faïencerie en 1730, puis en 1757, porta son industrie à Becquet, près de Rouen. Il est donc probable que si l'on cherchait, on trouverait que l'industrie de Rouen doit quelque chose, certains progrès, certaines importations, à des enfants de Bouffioulx. Voilà une question qui vaut la peine d'être étudiée. Nous avons ailleurs relevé un assez bon nombre de marques de faïenciers inconnus de Rouen qui semblent se rapporter au nom de Gibon. Voici la liste de ces marques de faïenciers inconnus que nous extrayons de TH. GRAESSE [1].

J'y joins les n[os] d'ordre qui leur sont attribués :

G	suivi d'une croisette avec quatre points entre les branches (515).
G A R	(516).
G 3	(518).
G I B	Le G est mal formé (532).
G L	(533).
G M C 2	(535).
S G	(563).
G / I B	Le G est mal formé (580).
G	Suivi d'une croisette avec quatre points entre les branches ; autre types que plus haut, avec le G mal formé (581).
G	suivi d'un 0 en losange (584). Trouvée en deux variétés.

A. JACQUEMART [2] nous procure les marques suivantes, d'attribution douteuse comme celles qui précèdent.

1. *Guide de l'amateur de porcelaines et de poteries.*
2. *Les merveilles de la céramique.*

G AR — Avec les deux dernières lettres soudées ensemble.

G B — Supportés par une ligne courbe ou paraphe simple en angle droit. Marque trouvée en deux variétés.

G G

× G L + — La traverse du G forme un *I* couché.

G L — Sans accessoire.

G M a

G S — L'S est très mal fait. Marque trouvée en trois variétés.

G W

G 3

G 3

G *i n* 2 — Suivi d'une croix double en forme de dièze musical.

G *m* — Trouvée en deux variétés.

G A

G D

G 3 *h*

G 3 — Avec le G fort mal fait.

G *t* — Liés de façon que la barre des deux lettres est commune.

Rise-Paquot, dans son ouvrage [1], donne la marque d'un *Gibon* faïencier à Rouen.

Enfin, c'est un maître de Ferrière nommé Deleus qui alla fonder l'industrie céramique à Bouvigne, près de Dinant, au XIX[e] siècle, vers 1810, dit M. Van Duyse. Toujours est-il que la théière dont cet écrivain donne le dessin, est bien un grès de Ferrière-la-Petite pour la forme, pour les dessins et pour les teintes.

Ces grès diffèrent *complètement* des grès *anciens* de Bouffioulx, quoi qu'en pense l'auteur.

---

1. *Marques des porcelaines, des faïences, etc.*

Cette fabrique de Ferrière ne laissa pas, semble-t-il, de causer un grand préjudice à l'industrie mère de Bouffioulx, déjà éprouvée par les ordonnances fiscales que nous venons de citer, surtout en présence de la facilité d'importer presqu'en franchise les grès français dans les Pays-Bas.

Aussi quand Nicolas, fils de Jacques Gibon, le même qui était venu à Ferrière avec son père Gille, retourna en 1751 dans sa commune d'origine pour s'y livrer à son métier, le franc métier s'y opposa avec aigreur. Il eut à soutenir un procès tendant à lui interdire, comme étranger, le droit de pratiquer de nouveau dans la localité, parce que « ses ancêtres avaient renié la Gilde et Jurande et avaient fait un tort et préjudice irréparable au dit métier en se retirant dans un pays étranger, lequel ils ont exercé au préjudice dudit Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup ».

Dans notre 2me *Rapport* nous avons insisté sur les démarches et les efforts réitérés faits par la corporation pour obtenir une amélioration des charges qui pesaient sur son commerce, l'abaissement des droits généraux d'entrée dans les Pays-Bas et la réciprocité des droits à la frontière française. Voici une pièce qui donne de nouveaux éclaircissements sur cette période critique de l'industrie de Bouffioulx et Châtelet.

C'est une requête du 16 avril 1736 [1], par laquelle des potiers de pierre *et de terre* de la ville de Châtelet, pays de Liège, s'adressent au conseil des finances du roi des Pays-Bas, à l'effet d'obtenir « que les poteries de leurs fabriques ne payeront d'entrée et transit, que les droits qu'on lève contre la France, selon le tarif de 1670. Les maîtres potiers *de terre* et de pierre de la ville de Châtelet, *sujets de S. M.* [2] remontrent que les

1. *Archives de l'État à Bruxelles. Conseil des finances, dossier n° 2021.*

2. Il paraît, d'après le même dossier, que beaucoup de ces potiers habitaient à Châtelineau, Pays-Bas, et travaillaient à Châtelet, pays de Liège. Nous devons ces renseignements à M. SCHUERMANS. 6

droits statués par les tarifs et ordonnances de S. M., sur l'entrée ou le transit de leurs poteries, leur ôtent presque les moyens de continuer leur négoce et fabrique... Outre que la France leur en a pour ainsi dire défendu l'entrée, en leur imposant 1 écu aux 100 livres pesant, de plus 4 sols par livre, qui font ensemble 4 livres 14 sols de France, lesquelles 100 livres pesant ne valent tout au plus que 3 escalins, pendant qu'ils savent à regret et à leur désavantage que les pots et poteries venant de France sur ces terres de S. M., ne payent les droits d'entrée que sur le pied du tarif de 1670, comme il se prouve par l'acquit ci-joint en original levé au bureau de Maulde, pour poteries venant de France ».

Nous savons par des documents ayant appartenu au franc métier de Bouffioulx et parvenus jusqu'à nous, qu'en 1753 seulement les potiers obtinrent satisfaction, au moins en ce qui regardait la France.

Dès lors d'ailleurs, tout était fini et bien fini pour la production artistique. Les pots, les plats, les assiettes et tous autres objets wallons étaient très communs et fabriqués pour la cuisine.

A la fin du XVIIIe siècle, on ne produit plus rien autre que ces grès en teintes plates sans reliefs, souvent chargés et plaqués d'ornements de mauvais goût, pas même limités à la pointe. On peut dire que le grès orné était complètement tombé, surtout le grès rouge à reliefs.

Comme la terre fine dont on fabriquait les vases ornés était devenue rare à Bouffioulx, on cherchait parfois à l'épargner. On moulait en terre de seconde sorte, puis on recouvrait l'ébauche d'une ou de deux couches ou engobes de terre fine, que l'on façonnait pour la cuisson. Le règne du grès orné était fini.

Cependant les anciens maîtres se ressouvenaient parfois et se plaisaient à mouler encore quelque beau vase, quelque bel

objet pour l'une ou l'autre circonstance particulière ; mais ce n'était plus destiné au commerce. Ces pièces modernes du commencement du XIXe siècle sont en quelque sorte des enfants posthumes et dégénérés de l'industrie du grès orné de Bouffioulx.

C'est du bleu plaqué de feuillages et de fleurons, mais ce n'est plus du grès artistique dans le genre primitif ; il n'a plus de cachet et semble être une grossière imitation des faïences qui prenaient faveur de plus en plus.

Nous ne dirons rien de ces pièces, trop modernes pour rentrer dans notre cadre, puisqu'elles n'étaient plus qu'un jeu des fabricants de grès communs et non une production industrielle.

Nous ne dirons rien non plus des grès communs contemporains et de l'industrie, aujourd'hui très riche, de tuyaux spéciaux d'aqueducs.

PARTIE DESCRIPTIVE.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Pour l'amateur, le but de l'étude descriptive et la constatation des caractères c'est la détermination de l'origine des vases ou autres objets qu'il possède et qu'il veut classer en collection.

Il est une remarque préalable que je dois, en commençant, soumettre aux amateurs de grès ornés.

Dans l'étude des formes et des ornements du grès dit flamand, ou rhénan, il est bon de ne pas perdre de vue que d'autres pays que les pays du Rhin ont fourni des grès ornés. La Prusse notamment en a fabriqué de très remarquables que l'on a fort bien pu confondre et qu'on pourrait encore confondre avec les beaux grès rhénans, à moins de grande attention. Pour ces grès, comme pour les autres, les lieux de production avaient été oubliés et ce n'est non plus que depuis un temps relativement assez court, que les fouilles ont fait retrouver le siège des fabriques avec les tessons révélateurs.

M. J. Lessing, directeur du Musée de Berlin, a bien voulu nous envoyer entre autres, des tessons de superbes poteries anciennes venant de Wetschau, non loin de Berlin, dans le gouvernement de Francfort-sur-l'Oder.

Ces grès étaient de toute beauté. On y retrouve le genre d'ornements usité pour les produits rhénans et nassauviens.

La terre en est d'une finesse remarquable et moins réfractaire que la vraie terre à grès ; mince, compacte, sonore, elle serait presqu'une terre à porcelaine si elle était bien blanche et un peu plus dure. Mais elle renferme des métaux (fer et manga-

nèse) et des matières organiques en quantités importantes. Tous ces éléments donnent une pâte plus ou moins grisâtre.

Demmin indique d'autres fabrications anciennes, mais n'en fait pas connaître les caractères d'une façon convenable. Tels sont Bunzlau, chef-lieu d'un cercle de Bohême, lieu de production de grès ornés de reliefs et surtout Baireuth, ville de Franconie sur le Mein rouge.

Creussen encore a fourni des grès de cette nature, en même temps que ses produits ornés d'émaux plombifères et stanifères fort reconnaissables.

Plusieurs localités françaises en ont aussi fabriqué.

Tous les anciens produits de ces diverses origines sont aujourd'hui peu déterminés et peu connus. On continue sans aucun doute à confondre ensemble les spécimens de différentes origines, car l'on n'est parvenu encore à débrouiller que bien peu d'espèces. Nous insistons principalement sur les produits de Baireuth, grès bruns assez grossiers, à médaillons et autres reliefs de même genre que ceux de Raeren, Bouffioulx et Frechen, mais plus grossier nous semble-t-il ; les spécimens sont confondus encore complètement dans la grande catégorie de grès dits flamands ; nous croyons cependant les retrouver dans certains types dont nous aurons l'occasion de parler.

Ceux qui s'occupent de collectionner les grès savent que pour un grand nombre de pièces, l'on ne peut encore, dans l'état actuel de nos connaissances, les attribuer d'une manière un peu plausible à telle ou telle fabrication connue, quelqu'expérience que l'on ait acquise en la partie.

Pour certaines catégories de grès émaillés du genre dit Nassau, cette imperfection de nos connaissances pratiques est frappante, il règne la plus grande confusion et la plus grande incertitude, quant au travail et aux ornements et il faut s'appliquer tout spécialement à l'étude de la pâte, pour arriver à faire la distinction. La plupart des *bollekenskan* sont dans ce cas.

MOYENS RATIONNELS ET CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ATTRIBUER LÉGITIMEMENT LES PIÈCES A UN LIEU DE FABRICATION.

EXAMEN DE LA TERRE, DE LA PATE ET DU VERNIS.

Jusqu'ici, pour le travail d'attribution des grès ornementés de la renaissance flamande, les amateurs ne paraissent guère s'être occupés de la nature de la terre et des pâtes céramiques. Voilà cependant le vrai moyen élémentaire de constatation qui emporte avec lui la plus grande valeur.

Dès l'origine je m'en suis servi au point de vue de Bouffioulx et ce moyen de recherche, de comparaison et de constatation m'a été le plus utile. C'est un moyen logique et tout à fait rationel, le vrai procédé du fabricant, qui est l'homme le plus expert en la matière. L'examen du vernis et des faces vernissées fournissent quelques renseignements pour aider dans la comparaison à faire entre les grès de Bouffioulx et les grès allemands de diverses provenances, y compris ceux de Raeren. Mais il est impossible d'en tirer un caractère distinctif certain.

Il n'en est pas ainsi de la texture même du vase, de l'aspect et des caractères de la terre étudiés sur la tranche des parties brisées. Cet examen, fait soigneusement, est de la plus grande utilité et conduit aux résultats les plus décisifs. On peut du reste y joindre les autres caractères.

Il faut se garder de négliger aucun moyen et l'on doit arriver à quitter cette voie d'à peu près, voie empirique et sans méthode que nous avons critiquée ailleurs d'une manière un peu sévère. Il faut adopter des procédés rationnels et en quelque sorte absolus. Or on peut et l'on doit y arriver.

Les terres de Bouffioulx sont généralement plus réfractaires, plus dures, à grain moins fin, de composition plus ferrugineuse

que les terres allemandes. Les grès de Frechen ressemblent cependant beaucoup aux grès wallons sous ce rapport. Nous devons placer ici une catégorie de pâte semblable, à ornements analogues mais plus grossiers, d'origine inconnue, quelquefois confondue avec le Bouffioulx ou le Frechen commun. Ce pourrait être du Baireuth ancien.

Les anciens grès prussiens au contraire, offrent à ce point de vue une finesse de pâte tout à fait remarquable et une fusibilité telle que le degré de cuisson était facilement dépassé pendant la fabrication.

Cependant ce que je viens de dire des terres de Bouffioulx n'est pas tellement absolu qu'il n'y ait d'exception, au contraire. Certaines variétés de terre de nos localités, et ce sont les plus anciennes, celles qui venaient des premiers choix dont parlent les *Documents* que nous avons publiés, certaines variétés, disons-nous, tout en conservant leurs qualités réfractaires propres, sont aussi fines, aussi blanches (avec un œil jaunâtre) aussi pures de fer que les plus belles terres du Westerwald. Ces pâtes choisies étaient employées surtout pour les productions de luxe ornées d'émaux de couleur.

Les terres plus grossières et moins fines étaient employées pour la fabrication des grosses pièces, gourdes, grands pots, tonnelets, etc., fabrication importante à Bouffioulx et moins bien ornementée que le reste.

Nous dirons un mot des autres localités belges qui ont tenté de faire la concurrence à Bouffioulx pour les grès ornés. Les terres de ces localités n'avaient pas les qualités nécessaires pour la fabrication des grès, aussi en est-on bientôt arrivé à les utiliser dans la fabrication des faïences et des porcelaines tendres, où elles offraient plus d'avantages.

Si l'on veut étudier sérieusement les seuls tessons de cette catégorie de grès que nous possédions et qui sont les tessons trouvés à Namur, on y remarque à l'évidence que ce

produit ne ressemble pas au Steingut du Westerwald ou de Bouffioulx.

La pâte en est beaucoup plus fine que celle de ces derniers, plus homogène, moins réfractaire et plus belle ; mais aussi comme conséquence, presque toujours déformée par le feu et beaucoup plus fragile. Je trouve une grande ressemblance entre cette pâte et celle du grès orné de Vetschau près de Berlin, dont j'ai dit un mot ci-devant. Seulement la présence du manganèse rend cette dernière plus noire.

La pâte de Namur, comme celle d'autres localités, se rapprochait beaucoup de celle de la porcelaine tendre et c'est aussi à la fabrication de ce produit que fut conduite l'industrie de ces environs après de longs essais.

Pour Marpent, les spécimens que nous possédons de ses fabriques nous montrent une terre grossière, sans compacité, sans consistance, sans résistance. La pâte s'émiette facilement par défaut de cuisson ou bien elle est trop cuite et à demi vitrifiée par le feu. En résumé : terre peu réfractaire, peu homogène, ne pouvant, par place, supporter le feu nécessaire pour acquérir assez de résistance sans se fritter et restant dans d'autres parties grenue, feuilletée, peu cuite et parfois rougeâtre à l'intérieur comme la *poterie de terre.* Ce n'est réellement pas de vraie poterie de pierre ou du grès, produit qui doit passer au grand feu, mais si le lustre au sel y était remplacé par le vernis opaque, ce serait quelque chose dans le genre de la faïence.

Nous pensons être le premier qui, à l'égard des grès flamands, ayons invoqué ce genre d'études relatives aux terres. Nous avons déjà ailleurs recommandé ce moyen et nous insistons de nouveau sur ce mode d'investigation complètement négligé jusqu'ici.

ÉTUDE COMPARATIVE DES OBJETS AVEC LES REBUTS DE FABRICATION AUTHENTIQUES DE LA LOCALITÉ AU POINT DE VUE DES ORNEMENTS.

Le véritable moyen et le plus rationnel de déterminer d'une manière technique et pertinente l'origine des pièces de grès, c'est l'étude de la terre, de la pâte et du vernis, c'est entendu. Mais comme accessoires et au point de vue des ornements nous avons l'étude comparative des pièces avec des types certains et authentiques.

Tout d'abord il convient de constater une chose : lorsque l'on parle de *revendication*, d'*attribution*, il ne s'agit nullement de pièces trouvées en terre à l'état de rebut dans les résidus des anciennes fabriques de pots, tirés des décombres sur les lieux mêmes de fabrication. C'est là une simple *constatation*. Ces pièces, qui *n'ont pas été livrées au commerce*, sont restées où le fabricant les a enterrées comme rebuts et où nous les trouvons aujourd'hui.

L'origine dans ce cas en est indiscutable et il ne s'agit pas de *revendication* ni d'*attribution*. Or, j'aime à le faire remarquer aux lecteurs qui l'ignorent, telles ont été presque uniquement jusqu'aujourd'hui les pièces que nous avons décrites comme originaires de Bouffioulx et de Châtelet.

Il y a ici deux choses bien séparées, deux catégories d'objets tout à fait distinctes à considérer, quand on veut rechercher et déterminer quels sont les produits originaires d'un centre de production céramique, et par suite deux séries de travaux bien différents.

D'abord les fouilles, le triage de décombres des dépôts de rebuts qui sont de beaucoup la partie la plus importante, la partie fondamentale, mais uniquement matérielle de la tâche, sans aucun travail de déduction. Il s'agit d'une extraction,

examen physique, d'une simple *constatation* que les spécimens tirés ainsi de la terre appartiennent bien à la fabrication locale. Ce n'est, au point de vue de l'avenir, que la préparation de *types* sûrs de la fabrication locale pour servir aux *revendications* ultérieures par la comparaison avec les pièces trouvées dans les collections et les *déductions* qui en découleront.

« Non seulement il s'agit dans ces explorations, de vastes dépôts ou d'amas énormes de déchets de fabrication qui marquent la place des fabriques d'une manière indiscutable ; mais les objets trouvés ainsi sont tous des rebuts, des vases cornus, des tessons de poterie manquée ; tous portent les défauts visibles qui les ont fait rejeter par l'ouvrier.

On peut voir, en les regardant, les défauts qui ont empêché de pouvoir les livrer au commerce. Beaucoup étaient brisées dès avant le vernissage et elles sont restées mates ; chez d'autres, cette opération n'a réussi que sur certains points du vase, les émaux n'ont éprouvé qu'un commencement de fusion et n'ont pas acquis la teinte que cette fusion seule peut leur donner, elles sont restées de couleur terreuse ; d'autres sont collées ensemble ou gonflées de boursouflures par l'effet d'un trop grand feu de cuisson. Bref, la plupart de ces tessons feraient un fort piètre effet dans les riches meubles d'un collectionneur ; mais ces défauts mêmes, qui les feraient dédaigner par les amateurs de belles pièces, sont précisément pour un travail de revendication les qualités les plus précieuses.

Nous allons plus loin : ces collections de tessons, si dédaignées parfois, sont les plus importantes au point de vue de l'étude historique. Si l'on veut arriver un jour à classer consciencieusement les produits par lieux d'origine, et si l'on veut procéder à cette classification, sans se livrer à l'arbitraire pour attribuer équitablement à chaque centre de production ce qui lui appartient, il faut d'abord que chacun présente au grand jour ses collections de rebuts trouvés dans les fouilles

d'anciennes fabriques et qui sont les seuls types de comparaison acceptables ; il faut que l'on établisse les types de chaque localité en décrivant les tessons avec dessins à l'appui. Les revendications de beaux vases versés dans le commerce et retrouvés dans les collections particulières ou publiques n'ont aucune valeur à ce point de vue, si la nature de la pâte n'a préalablement décidé la question. Chacun de ces vases ne vaut que pour autant qu'il soit appuyé, aux yeux de tous, d'un tesson de rebut identique et d'origine certaine, qui serve de type.

Nous ne saurions trop le redire : en ce qui regarde les ornements, le bon moyen d'établir la distinction entre les grès de diverses provenances, c'est d'en décrire et surtout d'en figurer un grand nombre avec la plus grande précision de dessin et les soins les plus minutieux. Tel est le seul procédé utile pour mettre les lecteurs compétents à même de comparer les tessons et de juger certaines différences de détail, au-dessus desquelles on passe quelquefois en pratiquant des revendications.

Voilà certainement une source non suspecte et la seule voie possible. Or nous nous sommes scrupuleusement tenu à cette source, nous nous sommes résolument engagé dans cette voie et nous convions les autres à nous y suivre. Toute autre serait fausse et dangereuse, parce qu'elle conduirait invinciblement à faire substituer les suppositions et les probabilités aux faits et à la certitude ; c'est ce qui nous fait publier encore aujourd'hui un nouveau mémoire sur ce sujet. Là et nulle part ailleurs nous avons puisé nos *types* de Bouffioulx et nos dates du XVI[e] et du XVII[e] siècles. Nous les avons décrits, et pour bien édifier le lecteur, nous les avons dessinés à peu près tous. Cette marche n'est-elle pas une marche loyale et sûre, et comment pourrait-on y retrouver la moindre trace d'*esprit local*, comme on l'a voulu insinuer ?

Il serait à désirer que l'on eût suivi cette marche logique et assurée pour les autres centres de production ; elle eût épargné

d'un bien des doutes et fait disparaître jusqu'à l'apparence de la supposition et de l'arbitraire.

C'est surtout pour toute localité ayant approvisionné une partie de l'ancienne Belgique, avons-nous écrit encore, que nous attendons les descriptions et les dessins détaillés des tessons types trouvés en terre. C'est une œuvre urgente qui sera faite sans doute et qui, avec nos publications, viendra mettre les hommes compétents à même de rendre à chacun ce qui lui revient. C'est le seul moyen de justifier les revendications. Il est tout à fait nécessaire d'entrer dans cette voie. Des dessins minutieux sont nécessaires, car dès ce moment il est reconnu que les mêmes écussons, les mêmes ornements, ont été parfois usités dans différentes fabriques et il s'agit aujourd'hui de distinguer *ce qui sort d'un même moule.*

Nous avons convié plusieurs fois à nous imiter les savants qui s'occupent de ce sujet au point de vue spécial des grès belges dits flamands.

Nous regrettons que jusqu'ici nos vœux n'aient pas été entendus, c'est le seul moyen de mettre le public à même de comparer les tessons et de juger certaines différences de détail. Nous persistons à espérer encore que les autres centres de fabrication entreront dans cette voie, la seule bonne à notre avis.

NOS REVENDICATIONS.

Nos revendications ont toujours été fort modérées et nous avons toujours scrupuleusement suivi pour le faire, les règles que nous venons d'indiquer.

Pour arriver sûrement à un résultat indiscutable, nous nous sommes efforcé de procéder du connu à l'inconnu, étudiant d'abord les pièces authentiques trouvées en terre sur les lieux, pour en constater les caractères spéciaux et les admettre comme types, nous réservant d'étudier ensuite les pièces trou-

vées chez les amateurs et de déterminer leur origine par une étude comparative soignée avec les types et par un travail de déduction consciencieux.

Tel est pour ce qui regarde la *revendication* des pièces de collections que jusqu'ici nous avons déclarées être de Bouffioulx, le système et les procédés préconisés et adoptés par nous. Le lecteur peut juger en connaissance de cause si tous ont agi aussi logiquement et ont su se débarrasser aussi complètement de tout *esprit local.*

Ce travail, ainsi conçu et exécuté scrupuleusement, nous a mis à l'abri des mécomptes sérieux qui ne manquent pas d'atteindre les chercheurs qui commencent à se créer à priori et systématiquement des types imaginaires produits par l'examen d'objets trouvés dans les habitations, regardant comme certain leur lieu d'origine, ce qui est loin d'être vrai et rationnel, quelles que soient les circonstances et les déductions que l'on en tire.

Grâce aux procédés de comparaison et de déduction que nous venons de décrire, nous avons reconnu dans divers musées bon nombre de vases originaires de Châtelet et de Bouffioulx.

Nous avons placé dans notre livre la description sommaire de ces objets après les types auxquels ils se rapportent ; chaque description est faite comparativement avec ce type, procédé qui fera ressortir les raisons qui ont amené notre conviction sur l'origine de chacun.

Nous n'indiquons que les objets pour lesquels il ne nous reste aucun doute d'identité avec les types qui précèdent ; nous réservons ce qui est encore aujourd'hui douteux pour nous.

Nous ne réclamons que les rebuts trouvés à Bouffioulx et les objets venant de mêmes moules, le tout appuyé de dessins fidèles. Que les autres fassent de même. Nous désirons qu'ils suivent notre exemple et nous ne cesserons de réclamer l'appli-

cation des moyens de contrôle et de certification auxquels ils se sont soustraits. Mais le temps rétablira la vérité des choses et le public finira par faire justice des revendications qui pourraient être erronées.

Avec beaucoup de spécialistes, nous trouvons désirable que pour tous les centres de production, on apporte des preuves positives et non des preuves par à peu près ou de simples affirmations. Nous avons déjà insisté sur ce point, à diverses reprises, dans nos mémoires précédents.

Nous avons recommandé à tous (et dans notre idée, il s'agissait surtout de Raeren), nous avons recommandé avec instance de faire comme nous et de ne pas se départir de cette précaution pour éviter les mécomptes. Mais jusqu'ici nous n'avons guère été écouté. Les procédés ont été tout autres, les revendications ont été faites par des raisons comme celles-ci : *ornementation de même genre*, *de même style*, *qui paraissent sortir de la main d'un même artiste* (comme si le même artiste, souvent étranger, ne fournissait pas des moules en divers lieux), *dessins semblables*, *inscriptions analogues*, (sans identité), *forme de vases habituelle*, *écussons déjà trouvés dans la localité* (or ils sont d'autre type et d'autre moule), *armoiries de familles voisines*, etc. (ce n'est pas là une preuve). Les publications renferment beaucoup de pareilles revendications qu'il serait peut-être utile de reviser avec soin, car tous les *raisonnements*, les considérations de probabilité, de familles, etc., qu'on emploie ainsi ne prouvent rien. Ces revendications basées sur ce que les dessins sont *de même genre* ou *semblables* ou de *même goût*, ou *paraissent de même main* que d'autres ne sont pas admissibles.

En ce qui concerne Châtelet et Bouffioulx, l'heure n'a pas sonné encore pour toutes les revendications ; mais patience, tout arrive en son temps ; la lumière se fait peu à peu ; le moment viendra où la question sera élucidée, et ces localités

prendront, avec les autres lieux de production, le rang qui leur revient.

C'est avec le temps que ce travail de triage et d'attribution pourra être mené à bonne fin.

C'était hier que nous écrivions ces paragraphes. Aujourd'hui déjà l'horizon s'ouvre devant nous et il nous est permis d'exercer des revendications plus larges et d'indiquer dans diverses collections et dans divers catalogues ce qui vient de Bouffioulx et doit être regardé comme grès wallon.

Les grès de Bouffioulx et Châtelet ont leur cachet particulier, leurs types et ces types ressemblent à ceux de Raeren et de Frechen. Aussi, peut-on constater de grandes analogies avec les fabricats de ces deux centres de production et il faut s'appliquer surtout à l'étude de la pâte et de la terre qui ont bien moins de ressemblance que les ornements. Il est donc prudent, dans l'état actuel de la question, de ne pas attribuer à l'une ou l'autre de ces localités la production d'un vase, sans étayer cette assertion d'une preuve convaincante, telle que la nature de la terre et l'*identité* du moule d'ornement ou d'écusson avec des rebuts de fabriques ; nous disons *identité* et non *similitude,* parce que l'on rencontre fort souvent des produits de localités diverses sortant de moules *semblables*. La similitude d'ornementation ne serait pas un argument de quelque valeur dans de telles conditions, car alors, bien plus encore qu'aujourd'hui, on n'établissait aucune propriété commerciale sur quelques dessins industriels.

Nous avons déjà fait ressortir ces faits quant à Bouffioulx, qui présente dans ses produits les plus grands rapports avec Raeren et surtout avec Frechen.

Les objets sortant d'un même moule peuvent toujours se reconnaître à l'un ou l'autre détail d'ornement, à l'un ou l'autre défaut, à l'une ou l'autre marque particulière. En voici un exemple.

Notre *bartmann* A[x]613[1] porte au coin de l'œil, sur la paupière droite, une verrue fort visible. C'est un véritable *orgelet,* dit vulgairement *compère loriot*, qu'un léger défaut du moule a transmis à toutes les pièces qui en sont sorties et est devenu, pour toutes, une marque caractéristique constante et indubitable.

Eh bien nous avons pu, au moyen de ce *bartmann à l'orgelet*, retrouver et revendiquer comme fabriqués à Bouffioulx : 1° à l'*Exposition nationale* de 1880, la grande cruche de l'*Institut archéologique liégeois*, marqué n° 259, et 2° au Musée de l'État, à Bruxelles, le grand pot acheté à la mortuaire de Dewinne et marqué n° 109, et la grande cruche n° 108 de même origine. Or voici comment ces revendications ne tardèrent pas à être corroborées d'une façon matérielle et éclatante. Ces trois vases portaient des écussons et autres ornements non retrouvés jusque-là dans les résidus de fabrication à Bouffioulx, où les recherches ne faisaient réellement que commencer ; mais depuis lors ces écussons et ces ornements, *sortant de même moule*, furent retrouvés en grande quantité et le moindre doute n'aurait pu subsister.

Un fait tout semblable se reproduisit pour la grande gourde et le tonnelet que M. de Deyn avait envoyés à l'*Exposition nationale* sous les n[os] 169 et 165.

PROCÉDÉS PARTICULIERS A JOINDRE AUX PROCÉDÉS GÉNÉRAUX POUR ARRIVER A DÉTERMINER LE LIEU DE FABRICATION DE VASES DE GRÈS.

Toute la préoccupation des spécialistes qui font des recherches sur l'art industriel ancien, et notamment de ceux qui étudient l'ancienne fabrication des grès artistiques, peut se résumer en ceci : chercher sur les objets étudiés un signe

spécial, une caractéristique qui établisse, en quelque sorte, l'état civil de ces objets.

A rien autre ne tendent l'étude de la nature de la terre, de la pâte, de la forme, des vernis, des sigles, des ornements, etc., ainsi que de diverses circonstances accessoires.

Dans nos publications précédentes nous avons inauguré plusieurs procédés d'une incontestable utilité pour arriver à déterminer ou à corroborer l'origine d'un vase en grès.

Telle est l'étude des ornements métalliques, des couvercles en étain, en argent, en cuivre, etc., qui souvent portent des poinçons locaux de jauge, des marques, des dessins, des inscriptions utiles, etc.

Telle est encore la constatation de la capacité ou contenance du vase étudié et la comparaison avec les mesures locales anciennes des lieux de production des grès allemands, wallons ou autres.

Telle enfin l'étude des médaillons qui couvrent la poterie, au point de vue des types essentiellement locaux soit pour l'inscription ou la légende, soit pour le dessin et le sujet qu'il représente.

Ces procédés, que nous avions recommandés, ont été appréciés et recommandés après nous dans diverses publications et notamment dans le *Catalogue de grès du Musée de la porte de Hal* et dans le *Catalogue de l'exposition de Gand en* 1882. Seulement nous regrettons que ces publications n'aient pas dit que l'idée de ces procédés tout nouveaux était de nous, qui venions de les inaugurer et de les recommander.

TYPES CARACTÉRISTIQUES ET CACHETS LOCAUX PROPRES.

Les objets produits outre Rhin en fait de grès ornés sont allemands par le genre, par le langage, par les dénominations. Il en est de même pour les objets wallons ou français, on y retrouvera toujours, malgré l'imitation, le cachet particulier

ou national. Il peut en être ainsi même pour une localité et dans ce cas, il y a lieu d'accepter l'indice, sauf preuve contraire.

Nous allons nous appesantir un peu sur cette vérité, pour laquelle nous avons l'appui de savants spécialistes même allemands, et nous verrons quelles conséquences nous devrons en tirer pour ce qui regarde la production de Bouffioulx.

Tout grès ancien qui porte une inscription française ou wallonne ou des dessins, des formes, des motifs, des représentations, des scènes, de caractère essentiellement français ou wallon doit être considéré comme un grès wallon jusqu'à preuve contraire, un grès de nos fabriques, car ce sont les seuls lieux de production sérieuse de ces contrées connus jusqu'ici.

C'est ainsi que nous avons eu en main un beau pot émaillé de bleu du genre Westerwald, portant le médaillon de Louis XIV et de la reine son épouse, dont l'origine ne peut être douteuse ; car aucun point de l'Allemagne, aucun centre de production de grès de ce pays n'aurait consenti à prêter son concours à la glorification du Roi-soleil, le conquérant cruel du Palatinat. Voilà sans doute, nous disait un savant allemand, sans cacher sa rancune contre le roi guerrier, une production wallonne ou française, et nous sommes de son avis, quoique jusqu'ici les débris de nos anciennes fabriques ne nous aient produit aucun spécimen de cette œuvre.

Le n° 144 de la 3me vente de la collection de Renesse-Breidbach est aussi une « cruche très belle, fond gris avec émail bleu et violacé ornée du portrait de Louis XIV avec la légende : *Ludovicus XIIII, Franciæ et N. rex chr.* 1679 ».

Les inscriptions et les légendes.

Les inscriptions et les légendes surtout portent avec leurs caractères linguistiques locaux, une certitude absolue.

Quant au dessin il ne faut s'y fier qu'avec prudence. Notre écusson de Bouffioulx au type de monseigneur de Montchivra, dont nous allons parler et qui constituait le type local le mieux réussi que l'on pût trouver en est la preuve, car nous avons constaté que cet écusson si bien appliqué au seigneur légendaire de Bouffioulx était simplement la reproduction d'un médaillon-caricature allemand, adopté et complété par une inscription locale qui, de son côté, suffisait à elle seule pour établir sûrement l'esprit local et l'origine.

Voici à ce propos pour les légendes un moyen d'investigation nouveau que nous avons indiqué dans notre 3me *Rapport* paru en 1882. Nous avons eu la chance de l'appliquer avec un grand bonheur quand nous avons rencontré des devises et il nous a été fort utile dans les nouvelles recherches dont nous publions aujourd'hui le résultat sur des trouvailles faites à Bouffioulx.

Il s'agit d'un procédé linguistique. Nous nous sommes évertué à nous assimiler le plus complètement possible la vraie prononciation locale spéciale à Bouffioulx et à Châtelet, et à bien distinguer entre *le langage écrit et le langage parlé* par le véritable peuple peu lettré. Nous nous sommes ensuite pénétré de cette idée vraie, qu'en cette matière le peuple a suivi les traditions de ses pères, et que la science à Bouffioulx n'était pas fort répandue aux XVIe et XVIIe siècles. Les ouvriers qui avaient quelque instruction ne laissaient pas sans doute de se servir souvent d'une orthographe fantaisiste, que ne dédaignaient pas, du reste, ceux-là mêmes qui faisaient métier d'écrire : les greffiers et les mayeurs de l'époque. Les milliers de chirographes que l'on possède le prouvent surabondamment.

La règle orthographique la plus appréciée dans le cas de doute, c'était de consulter l'oreille et la prononciation ; et voilà comment l'orthographe spéciale des anciens papiers d'une commune nous révèle quelquefois la prononciation et le langage des habitants anciens de cette commune.

Ce procédé est du reste rationnel, et aujourd'hui encore il n'est pas toujours d'une application inutile. Mais il n'est bon que pour celui qui possède une prononciation soignée et rationnelle.

Pour ceux qui prononcent parfois de la même façon ***u***, ***e*** et même ***i*** ; ***j*** et ***ch*** ; ***ou*** et ***o***, ***an***, ***on*** et même ***ô***, et disent de la même manière : ***chevreuil***, ***chivreuil***, ***tchivreuil***, ***tchivrau***, ***tchivrâ***, ***jivrâ***; ***juvrâ*** ; ou bien : ***dansons***, ***donson***, ***dôson*** ; ou bien encore : ***montreau***, ***mantrau***, ***mântrau***, ***mâtrau***, ***mâtrâ*** ; ou bien encore : ***Gaspar***, ***Gaspôr*** ; ceux-là se trouvent en présence d'une réelle difficulté en s'écoutant parler, et les lettres ***ô*** et ***a***, les diphtongues ***on*** et ***an***, se confondent d'une telle façon pour eux qu'elles finissent par leur paraître identiques, et ils en viennent à les tracer un peu indifféremment.

Avec de la patience et des recherches, on parvient à dresser en quelque sorte pour une localité le catalogue des locutions, des vocables, ou plutôt des sons, qui ne s'accordent pas avec les signes graphiques qui les devraient représenter rationnellement, et l'on peut en déduire les travertissements orthographiques fantaisistes, qui peuvent en découler et qui porteront avec eux une couleur locale, un cachet spécial et caractéristique, un criterium plus sûr, pour déterminer un lieu d'origine, que toutes les déductions les plus érudites.

Un exemple entre beaucoup : à Bouffioulx, le peuple prononce ***dôson*** pour ***dansons***. Nous avons trouvé ce mot ***doson*** écrit dans une légende avec la signification de ***dansons***. Voilà donc à coup sûr une légende et un écusson du crû et un pot fabriqué par un artiste de Bouffioulx. Or il est daté du XVIe siècle. Il est facile d'apprécier la valeur d'un tel indice au point de vue archéologique et historique.

Le moyen que nous venons de développer peut être utilisé pour les autres lieux de production, que les devises auxquelles on veut l'appliquer soient en allemand, en bas-allemand, en

plat-flamand ou en néerlandais, etc. On y peut trouver parfois la trace des idiotismes ou des spécialités de prononciation, qui entraînent après eux certaines habitudes orthographiques, dont la constatation matérielle est fixée sur les tessons que nous a conservés et que nous livre le sol, ou bien sur les vases que les anciennes collections nous ont gardés.

Nous aurons l'occasion plus loin d'appliquer ces principes à diverses reprises.

Voici un autre exemple. Nous avons vu plusieurs spécimens d'un médaillon portant un coq dressé entouré d'une légende plus ou moins wallonne : *Le chan du quoc reveil ton espri comme à Pier fit.*

Eh bien ce coq gaulois, cette inscription française-wallonne ne viennent sûrement pas d'Allemagne et pour nous ils caractérisent une œuvre wallonne.

Voici un dernier exemple : Notre écusson A^x 430^l porte les armes anciennes du roi d'Angleterre. La légende est ainsi travestie : *Honi sot quo mal e pence.*

Voilà du wallon tout pur et ces mots ne peuvent laisser l'ombre d'un doute sur l'origine de l'objet.

CONSTATATION DE LA CAPACITÉ DES VASES.

En étudiant les vases de grès il faut se garder de négliger, quand on le peut c'est à dire quand le vase n'est pas brisé, un détail qui ne manque pas d'importance et qui vient renforcer et comme entériner le certificat d'origine des objets, je veux parler de la constatation de la contenance de chaque pot pour y retrouver une relation exacte avec les mesures locales de capacité de Châtelet et Bouffioulx. C'étaient au moyen âge : le *petit pot* employé pour la bière, d'une contenance de $1^l,36$, et le *grand pot* employé pour le vin, d'une contenance de $2^l,57$ [1].

---

1. Voir l'*Archéologie des poids et mesures de l'arrondissement de Charleroi*, par D. A. Van Bastelaer.

On verra que rarement nous avons rencontré une contenance arbitraire qui ne se rapportât pas à ces mesures locales. Dans ce dernier cas nous ne pouvions comparer la contenance trouvée avec aucune mesure connue ; il s'agissait alors de vases non destinés à contenir des liquides ou au moins dont l'usage n'empruntait aucune utilité d'une contenance exacte.

Dans ces mesures de capacité il faut toujours tenir compte de la place destinée au bouchon, quand il s'agit de vases à goulot mince propre à être bouché, ce qui correspond à la bordure quand il s'agit de vases à goulot large ; voilà pourquoi dans ce cas l'on trouve souvent une contenance forcée de quelques grammes. L'ouvrier pendant la fabrication tenait compte de cette place du bouchon et l'on est étonné qu'il ait pu obtenir une exactitude aussi grande à ce point de vue.

Nous avons déjà fait connaître à nos collègues ce mode de rechercher l'origine des vases, basée sur la contenance comparée aux mesures locales. Elle doit être féconde en heureux résultats et nous espérons par ce moyen, uni à d'autres, retrouver d'anciens grès de Châtelet et de Bouffioulx dans diverses parties de la Belgique.

C'est encore un moyen de s'assurer qu'un vase est ancien ou au moins antérieur à l'établissement des mesures décimales, ce qui s'applique à certains objets conservés dans quelques musées d'antiquités, même publics.

LES MARQUES, LES CHIFFRES ET LES BLASONS.

LES MARQUES IMPRIMÉES SUR DES COUVERCLES MÉTALLIQUES.

Nous ajouterons quelques réflexions sur un autre ordre de recherches accessoires qui nous semblent destinées à aider beaucoup le travail de classification et d'attribution des pièces

trouvées, à telle localité et surtout à tel pays plutôt qu'à tel autre. Je veux parler de l'étude des marques de contrôle d'étain.

Les pintes et les pots allemands ou belges sont souvent garnis et couverts d'étain ou d'argent ou même de cuivre. Dans ce but le potier faisait, avant la cuisson du vase, au-dessus de la courbure, à la naissance de l'anse, une ou deux entailles de poinçon pour permettre à l'étainier de fixer le cercle ou manchon à charnière, destiné à maintenir le couvercle, sans qu'il pût glisser et descendre le long de l'anse.

Ce couvercle, comme tout ouvrage d'étain, devait légalement, aux XVIe et XVIIe siècles, porter une marque et même une double marque accompagnée ordinairement des armes du pays.

L'étain fin portait l'empreinte d'une petite rose [1] dans le pays de Liège et dans le pays de Namur. Il y avait en outre à Liège la qualité *mêlée*, marquée d'un *perron* et à Namur la qualité *tiercée* à la marque du *fusil* et du *lion* et la qualité *claire* à la marque de la *fleur de lis*.

Tous les objets portaient en outre la marque particulière du fabricant, déposée dans la ferme du *bon métier des postainiers*, estampée sur une lame de plomb avec le millésime de l'année, car elle devait changer annuellement. Cette marque était le plus souvent les initiales du potier placées entre les rayons de la couronne qui surmontait la rose.

En 1701 on introduisit dans le Namurois une nouvelle marque, deux grandes roses couronnées sur l'*étain fin d'Angleterre*, qualité plus pure que l'ancien étain à la rose [2].

---

1. Mesurant 0^{m}01 en moyenne.

2. Cette rose était environ deux fois aussi grande que la petite rose dont nous venons de parler.

Pour ces ordonnances, voir LOUVREX et le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*.

Plus tard nous rencontrons comme marque de l'empire une rose ou fleuron de six pétales arrondis et au centre sur le tout, le même fleuron de moindre grandeur. Cette espèce de rosace est sommée d'une couronne impériale portant entre les nervures fermées les deux lettres I. M.

On rencontre aussi comme marque de Liège un évêque avec chape et mître, la tête accostée des initiales du potier.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'indiquer en quelques mots ces principes et nous n'avons pas le loisir de nous arrêter à les développer. Cette question exige encore beaucoup de recherches. Nous nous contenterons de faire remarquer à nos collègues que les listes des marques des *postainiers* seront utiles pour l'élucider.

Toutefois l'on ne peut, à ce point de vue, comparer ces marques à celles des marques des potiers eux-mêmes. L'on ne doit pas oublier que les couvercles d'étain ne se faisaient pas à Bouffioulx, ni probablement dans les autres centres de production de grès, mais dans les lieux d'expédition et de vente. Le potier vendait le pot nu.

LES MARQUES ET CHIFFRES IMPRIMÉS DANS LES GRÈS BRUNS.

On imprimait sur les grès ornés bruns de la bonne époque des marques d'ouvriers ou d'artistes, de fabricants ou de négociants, des chiffres, des devises, des blasons propres aux familles pour qui les objets étaient fabriqués. L'introduction des émaux tua l'usage de ces médaillons et de ces blasons sur nos grès.

Ces armoiries et ces chiffres, ces initiales et ces devises du grès-cérame ancien, qui était la poterie de luxe, sont les initiales, les chiffres, les noms du propriétaire, peints aujourd'hui encore sur la porcelaine commandée. On faisait souvent marquer ainsi les pièces que l'on offrait à quelqu'un à propos

d'une fête, d'un anniversaire, d'un mariage surtout. Cette dernière tradition a résisté au temps ; au commencement de ce siècle encore, mais plus encore au siècle dernier, l'usage touchant et sage de donner au marié, et surtout à la jeune épouse, des objets d'art était général dans notre arrondissement. On marquait au chiffre de la mariée tout ce qui était de luxe. Or on recherchait alors les objets d'art plus généralement peut-être qu'aujourd'hui. On aimait à trouver la beauté artistique dans la *dresse*, dans l'armoire, dans la garde-robes, dans le bahut, dans le grand coffre, et même sur la vaisselle en poterie, ou en verrerie. Nous avons plusieurs fois vu chez nos anciennes familles bourgeoises, de superbes meubles en chêne, artistiquement sculptés, portant au fronton le chiffre de l'aïeule, de la vieille maîtresse de maison qui nous faisait les honneurs, et celle-ci nous montrait elle-même, dans l'armoire, de belles tasses en faïence ancienne, des verres en cristal taillé à la manière primitive et portant aussi un écusson au même chiffre. Il s'agissait évidemment en tout cela de la corbeille de la nouvelle mariée. Doux souvenirs de famille qu'on aime à rencontrer.

Il est absolument nécessaire de distinguer ces marques et ces chiffres, ces écussons des propriétaires pour qui ont été fabriqués les objets, d'avec les marques des artistes ou artisans, des négociants ou des fabricants eux-mêmes. Les caractères qui distinguent ces deux espèces de marques et en établissent l'identité sont différents.

Le chiffre et le nom du propriétaire sont toujours placés en pleine vue, à l'endroit le plus apparent de l'objet, ils sont un véritable ornement posé avec un peu d'ostentation à la place d'honneur. On en forme des médaillons ornés et bien visibles. Sur ces beaux objets, ces pièces de commande au chiffre du propriétaire, les marques d'artistes, d'auteurs ou d'artisans, au contraire, se font modestes et sont relégués dans un coin ; ils sont simples et non entourés d'ornements tapageurs, ne

formant pas de médaillons brillants. Ce ne sont pas ordinairement des ornements, ce sont des initiales, une seule lettre, un simple signe.

Au moyen âge, pour la poterie comme pour beaucoup d'objets d'art, la marque de l'auteur n'est pas la règle, surtout quand il s'agit d'objets de peu d'importance et non de tableaux ou d'œuvres de valeur ; et encore combien de chefs-d'œuvre d'orfévrerie non signés ! Quelle différence avec notre siècle où l'on signe tout, même ce qu'on n'a pas fait.

Au point de vue de l'attribution du chiffre, des marques d'artistes ou d'artisans à l'un ou l'autre centre de fabrication on doit garder une extrême prudence.

Nous avons ailleurs cité de nombreuses erreurs dans lesquelles sont tombés sur ce point les hommes les plus compétents.

Les fabricants usaient de la même discrétion quand il s'agissait de pièces soignées, commandées au nom du propriétaire. Pour échapper à tout reproche, tout en plaçant leurs chiffres à la partie la plus apparente et la plus visible du vase, ils prenaient souvent un moyen détourné et ils les glissaient en quelque sorte au milieu d'ornements divers, sur le bord d'un écusson ou ailleurs, à la manière des artistes et des artisans.

On pourrait en trouver de même en grand nombre dans les produits des fabriques étrangères, Raeren, etc. Nous nous en tenons ici à ce qui regarde Bouffioulx.

Quantité d'écussons, de médaillons, de scènes etc., portent ces initiales modestes qu'il faut se garder d'attribuer aux propriétaires des armoiries ou du vase. C'est ainsi qu'à Bouffioulx nous rencontrons entre autres : I.E., M.L.D., M.B., I.G., M.M., etc., etc.

Mais cet usage de discrétion modeste qu'on affectait pour les marques en présence du chiffre ou des armoiries du propriétaire, était abandonné d'ordinaire, au moins par le fabricant et le marchand, quand il s'agissait de l'article usuel, des objets

d'usage courant, fabriqués pour la clientèle ordinaire et fournis à tout le monde. Ces industriels avaient, en effet, un intérêt capital à faire connaître leur adresse au public, avec lequel leurs relations commerciales étaient directes, intérêt qui n'existait pas pour l'artiste et l'artisan. Alors la marque prenait de l'importance et devenait un ornement véritable, portant l'adresse du producteur.

Les fabricants et certains marchands avaient des marques ornées formant écusson ou médaillon. Tels sont : Jean Godart, Jacques Visnon, Jean Allers, Jean Bertrand, Mennicken, Jean Riflet, Beauduin-Mennicken, Quellin Pardique, Robert Thievin, Englebert Kran, etc., etc.

Mais pour éviter la monotonie et le manque de variété d'ornementation, ces écussons ne restaient pas toujours les mêmes. A l'imitation des postainiers et d'autres maîtres, dont les poinçons officiels devaient obligatoirement différer chaque année, on modifiait souvent et l'on variait la forme de ces marques. Le dessin en était donc fort peu stable et l'on en changeait facilement sans y tenir beaucoup. Nous voyons Jean Allers mettre son nom dans un cartouche, emprunté à Théodore de Bry (A^x 313^1), ; Jean Bertrand prendre à un certain moment pour cadre de sa marque, un écusson banal employé dans diverses fabriques (A^x 445^1) ; Jean Riflet adopter aussi, pour y mettre son chiffre, un médaillon qui se rencontre partout, une fleur de lis que nous retrouvons à diverses époques sans initiales (A^x 33). Enfin nous avons cité, de Jacques Visnon, deux marques ornées ou médaillons, A^x 25^1 et A^x 112^1, tout différents l'un de l'autre, bien que portant des millésimes fort rapprochés : 1592 et 1595.

Quant aux écussons armoriés, ou au chiffre des propriétaires pour l'usage desquels avait été fabriquée la vaisselle, nous devons encore nous y arrêter un instant.

On a trouvé, dans les rebuts de Raeren et dans ceux de

Bouffioulx et Châtelet, la preuve absolue que l'on avait concurremment fabriqué dans ces deux centres de fabrication, de la vaisselle au chiffre d'une même famille ; souvent pour des membres différents et parfois aussi pour une même personne.

Cette difficulté qui frappe au premier abord, n'est qu'apparente et s'explique naturellement. On n'en peut tirer qu'une seule conséquence, c'est qu'à cette époque comme de nos jours, on quittait un fournisseur quand on y trouvait avantage, on changeait de potier comme de tailleur. Ça prouve enfin, comme le faisait remarquer plaisamment l'un de nos collègues, que l'on ne se faisait pas toujours chausser par le même cordonnier et que l'on cherchait le bon faiseur. Or en fait de grès ornés, les bons faiseurs de l'époque, les fournisseurs à la mode étaient pour nos pays et les contrées voisines : Bouffioulx, Châtelet, Raeren, etc. Au moins le savons-nous personnellement quant aux deux premières localités, dont la réputation s'étendait au loin.

Disons encore que les circonstances dans lesquelles se trouvaient les fabriques ou leur clientèle et les personnes qui commandaient la vaisselle, les localités qu'elles habitaient momentanément ou d'une manière stable, leur position etc. ont pu se modifier et amener aussi un changement dans leurs relations, leurs connaissances, leurs idées, leurs dispositions envers leurs fournisseurs.

LES MODELEURS ET LES MOULES.

Quand on réfléchit sérieusement sur les habitudes des maîtres potiers anciens, surtout pour ce qui regarde les moules qu'ils employaient, on arrive à des conséquences qu'il est bon de formuler et que ne doivent pas perdre de vue ceux qui s'occupent de rechercher la vérité sur la production respective des centres divers de fabrication.

Si nous passons en revue les ornements des grès, nous voyons qu'un grand nombre de types de ces ornements, en *renaissance flamande*, étaient semblables dans diverses fabriques et dérivaient l'un de l'autre.

Ces dessins pour épaulement, bandes de goulots, ceintures de pots, mascarons, rosaces, etc., et même danses et autres scènes, médaillons et écussons, ont été reproduits et sont devenus vulgaires en passant de fabrique en fabrique, et nous les retrouvons *plus ou moins variés* sur les grès bruns ou bleus de Raeren, de Frechen, de Bouffioulx, de Hoehr, ou de Siegbourg, et même, jusqu'à un certain point, sur les grès anciens et sur les grès relativement modernes.

Chacun peut le constater en effet, les ornements que portent les grès ornés à Raeren, comme à Siegbourg, à Frechen, à Bouffioulx et ailleurs, ne sont nullement spéciaux. Ce sont des ornements de renaissance flamande dessinés des centaines de fois et variés de toutes façons par les artistes flamands de l'époque, graveurs, dessinateurs, ornemanistes et autres ; des rinceaux, des cuirs, des feuillages, des cartels, des arabesques, etc., que nous voyons reproduits avec plus ou moins de variété, dans tous les albums de l'art flamand aux XVIe et XVIIe siècles. On peut s'en assurer en les feuilletant [1].

Les modeleurs d'ornements, pour les potiers, comme les fabricants de modèles et de patrons pour diverses industries,

---

1. Je citerai les suivants qui se présentent à ma mémoire : Les diverses œuvres de DITTERLIN et particulièrement son *Livre de l'architecture*, les œuvres de GAILLABAUD et surtout l'*Architecture et les Arts au moyen âge et à la Renaissance*, l'*Ornementation usuelle* de PFIOR, les *Documents de l'art dans les Pays-Bas*, recueillis par J.-J. VAN YSENDYCK, l'*Art pour tous*, etc., et autres collections de dessins, compilés dans les anciens ouvrages illustrés de la renaissance flamande.

que l'on désigne souvent du nom de *cartenmakers* [1], ne se mettaient pas toujours en frais d'imagination.

En Allemagne, comme à Raeren, comme dans le pays wallon, ils puisaient d'ordinaire les motifs de leurs modèles dans les œuvres des artistes contemporains en renom, dessinateurs, peintres, ou graveurs des villes où l'art était pratiqué et où ces artistes publiaient des œuvres sérieuses, faisaient souvent école et formaient presque tous des élèves. Ce fonds étranger servit presqu'exclusivement à l'ornementation du grès, sans que les véritables auteurs imités ou copiés en eussent le moindre profit, et sans qu'ils y prissent, sans doute, beaucoup de soucis. Les vrais artistes d'ordinaire ne travaillaient pas directement pour les potiers.

Ces modeleurs pour potiers, que l'on ne peut vraiment nommer artistes puisqu'ils ne faisaient que copier et imiter : Jean Mennicken, Beaudouin-Mennicken, Jean Beauduin, Englebert Kran, etc., de Raeren, Jean Emens de Neudorf, Godard, Visnon, Bertrand, etc., de Bouffioulx, Jean Allers, graveur à Francfort [2], Robert Thievin, qui n'était pas potier et dont la patrie est inconnue, mais dont le nom indique une origine wallonne ou française, et les autres ne faisaient qu'appliquer les ornements typiques des écoles artistiques de l'époque. Ils empruntaient aux Hans Sebald Beham, aux Aldegrever, aux Solis de Nuremberg, leurs danses, leurs noces, leurs kermesses de paysans et leurs scènes de la bible. Ils prenaient aux Jacques Floris et aux Jérome Cock tous deux d'Anvers, aux Hans Liefrinck graveur travaillant au milieu du XVI°

---

1. Nom des graveurs primitifs de matrices en bois pour imprimer les cartes à jouer.

2. Selon Van Dornsbuch, dans un mémoire adressé en 1876 à la *Société provinciale* d'Utrecht ; rapporteur M. Leemans.

siècle dans différentes localités des Pays-Bas, entre autres à Anvers [1] où il paraît en 1588 dans les *Leggeren*, et autres publications, les divers types des *compartimenten*. Ils imitaient des Jacques Debry de Liège, puis de Francfort, ses cuirs et ses cartouches, et des Hans Hilgers de Cologne, d'autres ornements.

Jean Allers copiait les cuirs de ce dernier et ceux de Théodore Debry [2], il y mettait même son nom [3]; Jean Emens signait de ses initiales des extraits des *Compartiments* de Floris [4]; Jean Mennicken faisait la même chose pour la reproduction d'une kermesse de paysans de Beham [5]; Beauduin Mennicken agissait de même [6]; d'autres empruntaient divers ornements dus aux graveurs du temps [7].

La danse de paysans de Beham était copiée à tout venant comme ornementation par les artistes industriels divers : sculpteurs, graveurs, dessinateurs, modeleurs, repousseurs. On la rencontre ainsi que la scène du paradis terrestre, reproduite sur des dinanderies. Les potiers de cuivre pouvaient l'employer à Dinant, pourquoi l'emploi de ce motif d'ornementation eût-il été interdit aux potiers de grès de Bouffioulx, sous peine d'être soupçonnés d'avoir copié Raeren, comme on a voulu parfois le faire entendre ? Ce point ne résiste pas à la moindre réflexion, veut-on des exemples plus précis de cette sorte d'imitation ?

M. H. Van Duyse de Gand, a fait remarquer que les ouvrages

---

1. Voir sur cet artiste le *Messager des sciences historiques*, 1881, page 313.

2. Voir son œuvre de gravure.

3. Voir le *Catalogue de l'Exposition de Gand* en 1882 : *Grès flamands*, n° 438.

4. Ibid. n° 435.

5. Ibid. n° 436.

6. Ibid. n° 437.

7. Ibid. n° 433.

des artistes potiers de Raeren, comme des autres centres, étaient souvent des copies d'œuvres de vrais artistes dessinateurs, graveurs ou peintres. Il cite entre autres deux spécimens qu'il a exposés à Gand en 1882, sous le n° 544 du catalogue, et qui représentent l'un un médaillon complet, l'autre un tesson de médaillon, imités de nielles dessinées par CORNELIUS ou CHRYSTOPHE VAN SICHEM, dans sa *Biblia sacra* illustrée, imprimée à Anvers par JEAN MOERENTORF, et réimprimée en 1657 par PIERRE JACQUES PAETS[1]. L'ouvrage de VAN YSENDYCK, cité ci-dessous, et qui est en cours de publication, peut en fournir à lui seul bon nombre d'exemples.

Les dessins des cuirs de renaissance flamande, semblables aux cuirs reproduits sur les grès artistiques, sont communs dans l'œuvre des artistes graveurs, dessinateurs ou sculpteurs des Flandres, d'Allemagne au XVIe siècle, et ne sont pas dus à l'invention des modeleurs potiers. Cette sorte d'ornementation avec découpures latérales en pandeloques ou en culs de lampe du genre de Jean Emens et de notre

1. Voici le texte du n° 544 du catalogue de fond écrit par M. VAN DUYSE. On peut voir le principal dessin auquel il fait allusion dans VAN YSENDYCK, *Documents de l'art classés dans les Pays-Bas, recueillis et reproduits lettre N*, au milieu en dessous de la pl. 3.

« Bible de CORNELIUS VAN SICHEM. Plusieurs culs de lampe de cet ouvrage datant de la seconde moitié du XVIe siècle, attestent que les Cartenmakers de Raeren se sont inspirés pour quelques-uns de leurs cartouches des illustrations qui décorent cette bible. On a précédemment établi que les danses de paysans sont empruntées à Hans Sebald Béham et à d'autres petits maîtres de la suite de Durer. Deux tessons représentant, l'un un médaillon complet, au cadran et à la sphère, l'autre un tronçon de médaillon, offrent la représentation à peu près textuelle des culs de lampe de la bible de VAN SICHEM ».

On soutient cependant d'autre part que VAN SICHEM lui-même n'est ici qu'un copiste contemporain ou même postérieur aux potiers. L'artiste copié par les deux serait un inconnu.

A[x] 108[1] semble imité des dessins du *Theatrum orbis terrarum*, d'ABRAHAM ORTELIUS, gravé par FR. HOGENBERG (1587) [1], du *Spighel der zeevaart* de LUCAS JANSSZ WAGHENAER *de Enchuysen* (XVI[e] siècle) [2], des *Compositions* de MARTIN DEVOS, gravées par JEAN WIERICKX d'Anvers (1550), publiées par PIERRE BALTENS [3], des vignettes des éditions de PLANTIN, dont les bois sont encore aujourd'hui conservés à Anvers (XVI[e] s.) [4], du *Recueil des compartiments* de JACQUES FLORIS, gravés par JÉRÔME COCK d'Anvers (XVI[e] s.) [5] de l'*Atlas* de GÉRARD MERCATOR et JUDOCUS HONDIUS (1609) [6], de l'entourage du portrait de Charlotte de Bourbon par HENRI GOTTZIUS (1581) [7].

Les cuirs qui entourent la marque de Quélin Pardique, au perron de Liège, semblent être imités de l'entourage du *Deorum Dearumque capita* gravé par PH. GALLI d'après ORTELIUS (1573)[8] et surtout du *Theatrum* de ce dernier (1570)[9]. D'autres cuirs de même genre, sans pandeloques, comme ceux de notre A[x] 445[1] dérivent d'œuvres du même *Theatrum*, (1570) [10] de l'*Atlas de* MERCATOR (1613) [11] ou de la *Batavia illustrata*, imprimée par LOUIS ELSEVIER (1609) [12].

Les types de frises, ou bandeaux de goulots, avec petits mascarons accostés d'ornements, si usités à Raeren, Siegbourg,

1. Voir l'ouvrage de VAN YSENDYCK *lettre C*, pl. 1 et 5.
2. Voir ibid. *lettre C*, pl. 2.
3. Voir ibid. *lettre E*, pl. 23.
4. Voir ibid. *lettre F*. pl. 1.
5. Voir ibid. *lettre P*, pl. 2, 6, 9 et 11.
6. Voir ibid. *lettre C*, pl. 6 ; *lettre F*. pl. 4.
7. Voir ibid. *lettre E*, pl. 9.
8. Voir ibid. *lettre E*, pl. 7.
9. Voir ibid. *lettre E*, pl. 8.
10. Voir ibid. *lettre C*, pl. 5.
11. Voir ibid. *lettre C*, pl. 6.
12. Voir ibid. *lettre E*. plan 10.

Bouffioulx et Frechen, se retrouvent entre autres dans les *Incrustations dessinées* et *gravées* par BALTHAZAR SYLVIUS (XVIe s.)[1], etc.

Les rinceaux, si employés sur les grès ornés, et notamment les rinceaux avec fleurs, oiseaux et mascarons minuscules comme sur nos A^x 566^I et A^x 461^I, se retrouvent communément au XVIe siècle, entre autres dans les *Bijoux de* THÉODORE DE BRY[2], dans les *Nielles représentant les cinq sens*, édités par CRISPIN VAN DEN PASSE[3], dans les *Orfévreries composées et gravées* par GUILLAUME DE THIELT[4], etc.

* * *

A l'origine des grès artistiques les moules d'ornements émanaient de modeleurs spécialistes, cartenmakers dans la véritable signification du mot, le plus souvent tout à fait étrangers à la profession, étrangers même à la localité, et souvent fort éloignés, qui vendaient leurs œuvres à qui en voulait ; ils voyageaient pour les vendre.

Voilà pour une période, toute une série de moules qu'aucune fabrique ne peut revendiquer. Ils appartiennent au commerce et ont été répandus partout ; les potiers en les employant et en les reproduisant n'y ont eu aucun mérite artistique.

Sans doute chaque fabrique avait ses habitudes, ses prédilections, ses relations favorites. On est libre de supposer que Bouffioulx entretenait familièrement des rapports industriels et amicaux avec Raeren. On peut croire encore que nos potiers achetaient ou recevaient des moules de modeleurs raerenois

1. Voir ibid. *lettre I*, pl. 6.
2. Voir ibid. *lettre B*, pl. 6.
3. Voir ibid. *lettre N*, pl. 2.
4. Voir ibid. *lettre O*, pl. 6.

comme des autres (???). Tout cela prouve un échange de bons procédés et de relations commerciales, rien de plus, sans aucune idée de subordination. Nous possédons des dessins signés de Jean Allers, de Jean Emens, de Robert Thievin et autres maîtres étrangers à Raeren.

Bouffioulx tirait ses moules un peu de partout, selon ses intérêts, et nous en citerons dans le catalogue qui venaient de Siegbourg, etc.

Certes, nos potiers pouvaient avoir des relations diverses et chercher leurs inspirations où bon leur semblait ; acheter des moules de tous les modeleurs, qui ne demandaient qu'à vendre leurs produits ; en recevoir de Raeren, de Siegbourg, ou d'ailleurs, et en fabriquer même dans la localité. Rien, ni personne ne pouvait s'y opposer, et c'est en effet ce qui eut lieu. Tel fut l'état des choses, nous l'avons déjà prouvé ailleurs, par *des faits* qui défient toutes *les déductions* les plus adroites, et les raisonnements les plus subtiles. Bouffioulx fournit dans ses rebuts de fabrication, trouvés en terre, des milliers de preuves que des écussons et des ornements y étaient fabriqués communément, chez nous comme ailleurs, au moyen de moules du commerce. J'en donne les dessins, seul mode de démonstration que les lecteurs puissent apprécier et que tous ceux qui publient devraient pratiquer et finiront par pratiquer, nous l'espérons.

D'ailleurs de ce que Englebert Kran et autres modeleurs sont de Raeren, de ce que Jan Emens a fourni beaucoup de moules à cette localité, il ne s'ensuit pas que les moules signés par ces artistes n'aient été employés que là et jamais ailleurs, et que tout ce qui porte ces initiales eût été nécessairement fabriqué pour les potiers raerenois, et pour eux seuls, à l'exclusion de tout autre. Au contraire les modeleurs, comme nous tenons à le répéter à satiété, faisaient commerce de leurs moules qu'ils reproduisaient par centaines d'exemplaires, et

qu'ils vendaient à tout venant pour être employés dans les divers lieux de production des grès.

Quand nous disons *moules*, c'est une manière de parler car ce n'étaient pas les moules que l'on vendait mais les types sur lesquels on fabriquait ces moules. Nous en décrivons ci-après un exemple Aˣ 655ᴵ, c'est un objet trouvé en terre à Bouffioulx.

Quand le modeleur avait produit un type, il en faisait un moule soigné, et dans ce moule négatif il confectionnait de nouveaux types positifs en grand nombre et les vendait aux potiers, qui y surmoulaient leurs moules ou leurs formes, au fur et à mesure du besoin et en nombre convenable pour l'usage de la fabrique.

Bientôt les maîtres potiers, comme les maîtres d'autres industries, à Bouffioulx et dans les autres centres, à Raeren, etc., cherchèrent, dans leur intérêt, à se passer des artistes et des modeleurs étrangers ; ils s'essayèrent d'abord à fabriquer certains moules, puis ils envoyèrent leurs enfants aux écoles artistiques qui venaient d'être fondées à Liège, à Anvers, à Francfort, à Nuremberg, à Aix-la-Chapelle, et surtout chez les artistes de l'époque, qui formaient des élèves dans les grandes ville. On peut citer les villes de Flandres, *avec lesquelles nos potiers wallons avaient les rapports les plus suivis*, fait prouvé par des archives dans notre 2ᵉ *Rapport*. Ils apprirent bientôt ainsi à se suffire à eux-mêmes du moins en grande partie.

A Bouffioulx, comme ailleurs, on s'appliqua beaucoup à l'imitation de dessins originaux et typiques des artistes et même des œuvres des modeleurs de profession. Le nombre des moules signés de modeleurs étrangers que nous indiquent les pièces trouvées à Bouffioulx est excessivement restreint, on en pourrait compter deux ou trois au plus.

Le reste est composé d'œuvres indigènes dues à l'imitation, au surmoulage, ou encore à l'inspiration, ce qui était plus rare.

On continua d'emprunter les dessins des artistes en renom ; mais la copie des moules et surtout le surmoulage était employé sur une grande échelle, nous en donnerons des preuves.

Bouffioulx a émis beaucoup de dessins semblables à ceux d'autres fabriques, comme le faisaient celles-ci elles-mêmes ; mais ces dessins ne sont pas identiques et ne sortent pas de mêmes moules : ce sont des imitations.

Chaque fois que le moule employé chez nous ne porte pas la marque d'un modeleur étranger, il est légitime de penser qu'il est d'une main indigène, quoique ressemblant à une composition étrangère, allemande ou autre. Il n'y a pas eu, en effet, que des cartenmakers allemands, les Belges et les Wallons aussi s'occupèrent de cet art, comme nous le verrons.

A cette période où tous les potiers devinrent modeleurs, quelques modeleurs finirent par se faire maîtres potiers, s'apercevant que le métier était plus rémunérateur que l'art, et trouvant sage de joindre les deux. Nous avons à ce propos raconté ci-devant l'histoire d'Englebert Kran à Raeren.

Bouffioulx, comme tous les lieux de production, posséda donc bientôt ses artistes du crû et nous rencontrons en grande quantité des dessins, des médaillons, des écussons, qui portent avec eux le cachet et la preuve de leur caractère local et qui sont même assez souvent signés d'initiales indigènes, et cette production artistique wallonne est reportée fort loin : jusqu'à l'an 1580 au moins, comme le prouvent les objets décrits au catalogue ci-après, qui sont de cette époque. Cela nous conduit à l'origine des grès ornés en Allemagne.

Nous donnerons de nouvelles preuves de cette vérité au moyen de pièces encore inédites. Nous verrons que, dès le dernier quart du XVIe siècle, Bouffioulx fabriquait des grès ornés portant un cachet tout local. Nous avons même des pièces qui portent ce cachet local à un tel point que, eussent-elles été trouvées au loin, au centre même de l'Afrique par

exemple, un habitant de la localité ou d'un village voisin en reçonnaîtrait l'origine, rien qu'à voir l'objet et à lire la légende qui y est inscrite.

Ce fut à cette période que l'art décoratif d'un pot commença à faire vraiment honneur aux potiers : l'art du potier existait. Mais ne nous faisons pas illusion, par cela même que le potier devint lui-même modeleur et que les modeleurs spéciaux disparurent presque complètement, la poterie et ses ornements eurent moins de valeur en général. Le niveau artistique devint fort inégal et certain fabricant se distingua par des produits d'une valeur qui manquait à la fabrication de ses voisins. Nous l'avons constaté pour certains fabricants de Bouffioulx comparés à leurs confrères. La même chose avait lieu sans doute aussi pour les divers centres de fabrications.

BANALITÉ DES MOULES.

La conséquence de ce que nous venons d'écrire, c'est qu'à Bouffioulx, comme ailleurs, il y avait certains moules tout à fait locaux et spéciaux aux fabriques wallonnes ; mais comme dans toutes les fabriques aussi, d'autres moules étaient des produits du commerce des modeleurs, c'est-à-dire des moules banaux employés partout, ou bien des imitations, ou des surmoulages faits sur les lieux mêmes.

Les moules d'une certaine importance, écussons, médaillons, etc., sont parfois marqués. Nous trouvons à Bouffioulx les marques étrangères dues à Jean Emens de Neudorf, à Beaudin-Mennique de Raeren, à Hans Higlers de Siegbourg, à Jean Allers de Francfort, à Robert Thiévin et à M. M. d'origine inconnue, etc.

Quant aux moules d'ornementation ordinaire, bandeaux de goulots, épaulement, etc., etc., ils sont d'une banalité frap-

pante et paraissent avoir été copiés l'un sur l'autre dans toutes les fabriques.

Du reste tous ces moules offrent quelques variantes dans chaque localité et même dans chaque fabrique. Ce détail se remarque plus encore pour les médaillons et autres pièces principales. Je vais en indiquer de nombreux exemples. J'ai constaté à Bouffioulx jusqu'à trois ou quatre variétés du même moule non seulement pour diverses fabriques, mais aussi pour une seule fabrique, ce qui s'explique tout naturellement par la nécessité de remplacer les moules usés ou détruits et ce qui ne pouvait manquer d'avoir lieu aussi dans les autres centres de production. L'identité de moule n'existe ni pour des localités différentes, ni même pour des fabriques voisines.

Quand nous avons affirmé à propos de Bouffioulx que les anciens fabricants de grès, pour orner leurs produits, s'emparaient de médaillons, d'armoiries vraies ou fantaisistes et de tous autres ornements qu'ils prenaient n'importe où, et qui devenaient banaux, appartenant à tout le monde, les intéressés ont affecté le doute, l'incrédulité, la négation. Ils se sont émus de trouver à Bouffioulx, à Raeren, à Siegburg, etc., les mêmes sujets, traités de la même manière, et aussitôt, sans plus examiner, sans voir les pièces l'une à côté de l'autre, ils ont jugé et décidé que les moules de Bouffioulx venaient de Raeren et de Raeren seul !

Or, si l'on va au fond des choses sans parti pris, on trouve que ces sujets communs à Bouffioulx, à Raeren, à Siegburg, à Frechen ou ailleurs, sont traités dans des moules non identiques, mais semblables, variés si l'on veut. Constater cette variété était la chose la plus simple ; peut-être est-ce même cette simplicité que l'on a voulu fuir. On ne pouvait constater ces choses au moyen des procédés auxquels on s'est arrêté, soit des raisonnements par à peu près, soit même peut-être par la vue de dessins et de planches. Il fallait venir visiter et

étudier la seule collection nombreuse de tessons de Bououlx qui existe, celle du musée de Charleroi. Or, c'est ce que les défenseurs de Raeren n'ont pas voulu faire jusqu'ici. Voilà ce qui a amené contre Bouffioulx diverses assertions erronées dont nous avons déjà fait justice ailleurs et qui constituent une erreur historique, lancée plusieurs fois par les journaux politiques dans un public incompétent.

J'ai donc trouvé des écussons et des ornements *semblables* à ceux de Bouffioulx sur des vases d'autre origine et l'on en trouvera encore beaucoup quand on voudra établir un travail plus complet de comparaison avec les produits de Siegburg, de Frechen, de Nassau, etc. Je n'ai, dans cette voie, rien vu *d'identique* ou venant de *même moule ;* il y a toujours une *variation*. Il s'agit toujours de moules imités l'un de l'autre ou surmoulés, mais un peu variés.

La conséquence générale au point de vue pratique, c'est que *sorti d'un moule semblable* n'implique pas le moins du monde *venant de même fabrique ou de même localité*. Pour exercer des revendications en faveur de l'une ou l'autre fabrique, en faisant abstraction de l'étude des terres, ce qui n'est pas prudent, il faut qu'il s'agisse de pièce sortie du *même moule*. Quoi de plus évident pour celui qui étudie quelque temps les grès anciens ? Combien d'ornements du même type, légèrement variés de différentes manières, ne rencontre-t-on pas sur les produits de toute origine ?

A ce point de vue il y a même une chose tout à fait remarquable, c'est que la marque des fabricants elle-même variait. Le même producteur employait dans le même temps des marques tout à fait différentes. Nous en avons cité des exemples remarquables au chapitre des *chiffres et marques imprimées dans les grès bruns* et nous sommes entrés dans quelques explications à cet égard.

*
* *

Pour les autres moules, je vais donner aussi quelques exemples de cette variété que j'ai pu constater et contrôler par moi-même. Il s'agit de produits venant en même temps de diverses fabriques de Bouffioulx et de Châtelet, sortis de différents moules, parfois au nombre de 4 ou 5, produits retrouvés pendant les fouilles dans les dépôts respectifs de rebuts anciens.

En voici la liste. Les désignations sont les marques de notre Musée qui sont adaptées aux pièces décrites à la fin de ce volume.

Grands médaillons,	*écussons.*	
Ax 25.	Ax 426.	
Ax 27.	Ax 430.	
Ax 29.	Ax 443.	
Ax 31.	Ax 455.	
Ax 33.	Ax 458.	
Ax 34.	Ax 557.	
Ax 36.	Ax 567.	
Ax 38.	Ax 570.	
Ax 39.	Ax 608.	
Ax 41.	Ax 610.	
Ax 43.	Ax 612.	
Ax 45.	Ax 681.	
Ax 49.	Ax 688.	
Ax 102.	Ax 709.	
Ax 106.	Ax 714.	
Ax 130.	Ax 715.	
Ax 227.	Ax 831.	
Ax 321.	Ax 833.	
Ax 265.	Ax 836.	
Ax 313.	Ax 838.	etc.

Frises ou bandeaux de goulots.

Ax 118.	Ax 527.
Ax 279.	Ax 528.
Ax 351.	Ax 558.
Ax 352.	Ax 562.
Ax 516.	Ax 580.
Ax 520.	Ax 583.
Ax 521.	Ax 584.
Ax 522.	Ax 585.
Ax 523.	Ax 586.
Ax 524.	Ax 834.
Ax 526.	etc.

Danses, scènes, paysages.

Ax 24.	Ax 435.
Ax 99.	Ax 439.
Ax 100.	Ax 440.
Ax 108.	Ax 441.
Ax 337.	Ax 446.
Ax 431.	Ax 600.
Ax 434.	Ax 601.
	etc., etc.

Grands bartmann de goulots.

Ax 491.	Ax 496.
Ax 492.	Ax 603.
Ax 493.	Ax 613.
Ax 494.	
Ax 495.	etc., etc.

Fleurons et bouquets en creux.

Ax 80.	Ax 377.
Ax 82.	Ax 593.
Ax 85.	Ax 595.
Ax 87.	Ax 613.
Ax 88.	Ax 636.

Ax 89.	Ax 660.
Ax 92.	Ax 666.
Ax 93.	Ax 676.
Ax 94.	etc., etc.

Petits mascarons.

Ax 537.	Ax 712.
Ax 709.	etc., etc.

Dans chaque centre de fabrication, allemand ou autre, il serait facile de dresser de longues listes, semblables à la précédente pour diverses fabriques voisines ou éloignées l'une de l'autre.

D'un autre côté, parmi les exemples que j'ai cités, il en est plusieurs qui ont rapport à des moules employés en même temps, en variété, à Bouffioulx ou Châtelet, dans les fabriques allemandes et dans les fabriques limbourgeoises.

Un certain nombre d'écussons devenaient communs, employés comme ornements banaux, dont les diverses fabriques possédaient un grand stock de mêmes moules et en fabriquait même continuellement.

*
* *

Une chose frappe les yeux, c'est d'abord le nombre d'armoiries de royaumes ou d'États, de cités ou de villes, de gildes ou de sociétés particulières, etc. ; puis de rois, de princes, de ducs, de hauts personnages, de grands hommes, de personnages légendaires, etc. ; et enfin d'armoiries fantaisistes ou incomplètes, qu'on rencontre partout et qui n'ont certainement pas pour origine la commande de vaisselle marquée au chiffre du propriétaire.

Ces médaillons ne sont que des ornements vulgaires et communs. Tout cela est encore aujourd'hui dans les habitudes de nos industriels contemporains, pour beaucoup de productions.

Du reste les écussons, les armoiries et autres ornements étaient devenus banaux, non seulement pour la poterie, mais pour tous les genres décoratifs : dessins, gravures, sculptures etc., et pour toutes les œuvres ornementales artistiques. En ce qui regarde la poterie, ce n'était qu'une conséquence, car en fait d'art, la poterie ne portait pas le drapeau, mais ses modeleurs suivaient, comme nous l'avons fait voir, les vrais artistes et les imitaient ou leur empruntaient leurs œuvres.

Les catégories d'écussons précédentes n'ont donc, en général, jamais été fabriquées pour servir de chiffres, mais simplement d'ornementation.

La commande de vaisselle aux armes du propriétaire a pu se produire tout au plus pour certains dignitaires, et pour la vraie clientèle; mais, la fourniture faite, les moules sont restés en magasin; et mêlés à tous les moules d'ornementation banale ils furent employés à tout venant, rapprochés l'un de l'autre au hasard par l'ouvrier. Puis après plus ou moins de temps, ils étaient surmoulés ou copiés par d'autres fabriques, lorsqu'ils étaient assez beaux et assez agréablement enjolivés pour plaire au public, et ils passaient peu à peu dans le stock des moules banaux et communs à l'industrie des grès.

Une autre catégorie de médaillons étaient modelés certainement sur commande faite aux artistes. Je veux parler des marques armoriées ou ornées des maîtres potiers, que d'autres n'employaient pas sans doute, sauf dans des cas extraordinaires fort difficiles à apprécier et à préciser. On a retrouvé la marque de fabrique de Mennicken de Raeren, sur les produits de Bouffioulx, de Sieburg et de Cologne, paraît-il.

Les seigneurs faisaient-ils faire la vaisselle à leurs armes en même temps dans diverses fabriques souvent éloignées ? Les Lomont venaient-ils commander des grès à Bouffioulx en même temps qu'à Raeren ? Nous ne le pensons pas. Il nous paraît

évident que le plus souvent il s'agit d'écussons devenus banaux.

Tel était, avons nous dit, le sort de tout écusson de belle apparence quand la période d'utilité en était passée.

Comment en serait-il autrement par exemple pour les grès wallons aux armes des Vanden Steen, des Marcelis, des Colchon, des San Vittores, des d'Oumale, des d'Horion, etc., fabriqués sur commande en quantité minime sans doute pour la famille, et dont on rencontre encore aujourd'hui partout des centaines de spécimens, dans les maisons particulières et dans les musées, malgré la rareté relative des pièces de grès anciens que l'on parvient à recueillir.

Certains écussons se retrouvent partout en types divers, sortant de vingt moules différents, en œuvres bien ou mal faites et même avec des millésimes différents. Tels sont les Lomont fabriqués en quantité dans plusieurs fabriques de Bouffioulx, de Châtelet, de Raeren, de Siegburg et d'ailleurs encore.

Il n'y a rien d'étonnant dans ces faits, pour le cas où il s'agit de moules fournis par des modeleurs spécialistes, faisant le commerce partout et allant même en personne livrer leur marchandise dans les divers centres de fabrication et vendant les mêmes types à toutes les fabriques qui les désiraient.

Les surmoulages aidaient encore à cette multiplication.

Voici du reste une preuve mathématique dont l'on ne pourrait rejeter la force.

A Bouffioulx, comme à Raeren et en Allemagne, se rencontrent sur le même vase, les armoiries de plusieurs familles ; or on comprend que, si un maître de maison fait marquer sa vaisselle à son chiffre, il ne tient nullement à y joindre le chiffre ou l'écu d'un autre, fut-ce d'un ami ou même d'un parent.

Il y a plus, cet assemblage que nous rencontrons sur le même vase, est souvent composé d'écussons tout à fait étrangers l'un à l'autre, d'armoiries de familles qui n'ont jamais eu le moindre

rapport ensemble, de médaillons et d'ornements les moins connexes entre eux.

Voici des écus héraldiques que nous avons trouvés ensemble et sur lesquels nous avons appelé l'attention dans notre *Catalogue* :

Écus : de San Vittores (laïc), d'Horion et de San Vittores (abbé).
» de San Vittores (laïc), de Colchon et de Vanden Steen.
» de San Vittores (abbé) et d'Eynatten-Bergh.
» de San Vittores (laïc) et de Xhencheval.
» de San Vittores (abbé) et de Colchon.
» de San Vittores (laïc), de Colchon, de Xhencheval et de Rosen.
» de San Vittores (laïc) et de Clercx.
» de San Vittores (laïc), d'Horion, de Reuschenberg et de Colchon.
» de San Vittores (abbé) et d'Horion.
» de San Vittores (laïc) et d'Horion.
» de San Vittores (abbé) et d'Houwen.
» de San Vittores (laïc) et d'Houwen.
» de San Vittores (abbé) et l'écu Ax 749.
» de San Vittores (laïc), de Xhencheval et de Bergh-Eynatten.
» d'Horion et de Vanden Steen.
» d'Horion et de Rosen.
» d'Horion et d'Eynatten-Bergh.
» d'Horion et d'Houwen.
» de Colchon et de Bocholtz-Bocholtz.
» de Massillon, d'Oranus et de Salme,
» de Massillon et de Marcelis.
» de Massillon, de Libert et de Marcelis.
» de Severi (abbé) et de Kerkem.
» de Severi (laïc), de Van Stepraet et de Vanden Steen

Écus : de Severi (abbé) et de Sprimont.
» de Chockier et l'écu Ax 721.
» de Marotte et de Bocholtz-Bocholtz.
» de Marotte et de Sprimont.
» de Sprimont et de Miche.
» d'Oumale et de Marcelis.
» de Kerkem et l'écu Ax 771.
» de Kerkem et l'écu Ax 109.
» de Bernardo et l'écu Ax 109.
» d'Xhencheval et d'Houwen.
» de Velasco-Ligne et de Vanden Steen.
» de Lomont et l'écu Ax 31.
» Ax 770 et l'écu Ax 109.

Chaque assemblage a été trouvé parfois sur deux, trois, ou quatre vases différents.

N'est-ce pas un joli morceau de mozaïque, que cette réunion d'armoiries de familles étrangères l'une à l'autre ? Et ne voit-on pas que l'ouvrier, pour son travail, a puisé machinalement et au hasard dans le magasin de moules, une poignée d'écussons quelconques ; ou bien s'il faisait un certain choix, qu'il ne pensait qu'à prendre les plus jolis ?

Mais ce n'est pas seulement pour les écus armoriés que l'on rencontre cet assemblage hétéroclite ou du moins une diversité qui prouve la préoccupation du coup d'œil avant tout, quand il s'agissait de la fabrication courante, et qui donne une idée du carpharnaüm que devaient présenter les magasins de moules.

On trouve sur le même vase la marque ou le chiffre d'un potier du cru, en même temps que la marque d'un modeleur souvent étranger. Les marques de deux modeleurs différents se rencontrent aussi.

Quand les marques font défaut, il n'est pas rare de constater

l'origine toute différente de deux ornements, qui sont réunis et jurent parfois d'être l'un à côté de l'autre.

M. Leemans, directeur du musée de Leyde, a signalé dans un rapport manuscrit, qu'il a bien voulu nous communiquer et que nous avons cité ci-devant, un vase portant réunies les armes du roi de Hollande, et les armes de la famille de Clesves[1]. « Quel rapport, dit-il, peut-il bien y avoir entre les deux, sinon une erreur d'ouvriers décorateurs ? » Ce n'est pas une erreur, mais un moyen de décoration, lui avons-nous répondu.

Tous les rapprochements qui précèdent, et qui prouvent la banalité des moules, ont été faits uniquement au point de vue de Bouffioulx et Châtelet ; mais il sera facile de vérifier que la même chose se passait dans les fabriques allemandes et limbourgeoises. Nous ne nous occupons pas de ces dernières, mais nous insistons pour que l'on fasse cet utile travail.

On doit déduire nécessairement de cette étude spéciale, un fait palpable, et peu surprenant du reste : l'industrie et les industriels ont, de tout temps, employé les mêmes procédés pour faire valoir leur marchandise et assurer la prospérité de leur négoce.

En terminant ce chapitre, nous allons donner un relevé un peu complet des ornements importants que nous avons rencontrés ensemble. Nous n'inscrirons, pour éviter les longueurs, que la marque même de chaque objet et nous y joindrons une initiale pour en indiquer la nature ainsi qu'il suit :

Écusson héraldique (E) ;
Grand médaillon d'ornement (M) ;
Petite Rosace (R) ;
Frise ou bandeau de goulot (B) ;
Petite tête ou Mascaron (T) ;

1. Nous pensons qu'il faisait allusion à notre écu à l'escarboucle A^{x} 49.

Grandes figures à barbe dite bartmann (F) ;

Ornement imprimé en creux (C).

On pourra de ce tableau tirer des conséquences importantes.

Musée de Charleroi.

VASES.		ORNEMENTS TROUVÉS ENSEMBLE.
A^{x} 469	—	A^{x} 432 (M) - A^{x} 435 (M).
A^{x} 470	—	A^{x} 431 (M) - A^{x} 432 (M).
A^{x} 471	—	A^{x} 431 (M) - A^{x} 433 (M) - A^{x} 435 (M).
A^{x} 473	—	A^{x} 432 (M) - A^{x} 435 (M).
A^{x} 475	—	A^{x} 434 (M) - A^{x} 439 (M).
A^{x} 482	—	A^{x} 432 (M) - A^{x} 433 (M).
A^{x} 483	—	A^{x} 431 (M) - A^{x} 432 (M).
A^{x} 484	—	A^{x} 430 (E) - A^{x} 431 (M).
A^{x} 486	—	A^{x} 451 (E) - A^{x} 435 (M).
A^{x} 488	—	A^{x} 448 (M) - A^{x} 615 (F).
A^{x} 489	—	A^{x} 435 (M) - A^{x} 447 (M).
A^{x} 490	—	A^{x} 435 (M) - A^{x} 442 (M).
A^{x} 497	—	A^{x} 49 (E) - A^{x} 491 (F).
A^{x} 498	—	A^{x} 444 (M) - A^{x} 491 (F).
A^{x} 499	—	A^{x} 448 (M) - A^{x} 491 (F).
A^{x} 508	—	A^{x} 504 (R) - A^{x} 491 (F).
A^{x} 509	—	A^{x} 435 (M) - A^{x} 506 (R).
A^{x} 510	—	A^{x} 431 (M) - A^{x} 503 (R).
A^{x} 511	—	A^{x} 491 (F) - A^{x} 506 (R).
A^{x} 534	—	A^{x} 579 (B) - A^{x} 237 (T).
A^{x} 535	—	A^{x} 579 (B) - A^{x} 274 (T).
A^{x} 540	—	A^{x} 444 (E) - A^{x} 439 (M).
A^{x} 552	—	A^{x} 43 (E) - A^{x} 607 (C).
A^{x} 553	—	A^{x} 838 (E) - A^{x} 607 (C).
A^{x} 554	—	A^{x} 838 (E) - A^{x} 618 (R).
A^{x} 568	—	A^{x} 43 (E) - A^{x} 427 (T).

Ax 569	—	Ax 43 (E) - Ax 427 (T).
Ax 572	—	Ax 425 (E)- Ax 571 (T).
Ax 573	—	Ax 425 (E)- Ax 574 (T).
Ax 597	—	Ax 560 (B)- Ax 607 (C).
Ax 605	—	Ax 431 (M)- Ax 465 (M).
Ax 619	—	Ax 31 (E)- Ax 836 (E).
Ax 642	—	Ax 12 (E)- Ax 63 (R)- Ax 79 (C).
Ax 676	—	Ax 689 (E)- Ax 688 (E)- Ax 707 (R) - Ax 758 (C).
Ax 677	—	Ax 717 (E)- Ax 770 - Ax 708 (T).
Ax 782	—	Ax 47 (E)- Ax 79 (C).
Ax 783	—	Ax 47 (E) - Ax 833 (E)- Ax 773 (B) - Ax 594 (R).
Ax 803	—	Ax 39 (E)- Ax 834 (B)- Ax 354 (T) - Ax 663 (C)- Ax 756 (C).

Collection Minard.

N° 1018	—	Ax 265 (E)- Ax 716 (E)- Ax 714 (M) - Ax 698 (M) - Ax 715 (M)
N° 1020	—	Ax 610 (M)- Ax 715 (M).
N° 1022	—	Ax 12 (E) - Ax 761 (C).
N° 1024	—	Ax 684 (E) - Ax 685 (E).
N° 1028	—	Ax 265 (E) - Ax 596 (C).
N° 1031	—	Ax 102 (E) - Ax 613 (F).
N° 1034	—	Ax 39 (E) - Ax 692 (B) - Ax 755 (C) - Ax 661 (C) - Ax 693 (T).
N° 1036	—	Ax 718 (M) - Ax 354 (T) - Ax 663 (C) - Ax 760 (C).
N° 1042	—	Ax 47 (E) - Ax 608 (E)- Ax 131 (T).
N° 398 nouv.	—	Ax 102 (E) - Ax 719 (E) - Ax 684 (E) - Ax 613 (F).

Exposition de Gand. (1882).

N° 549	—	Ax 786 (E) - Ax 787 (F).
N° 576	—	Ax 43 (E) - Ax 425 (E).

Musée de Gand.

N° 779 — Ax 353 (E) - Ax 705 (R).
N° 780 — Ax 722 (E) - Ax 711 (T).
N° 781 — Ax 41 (E) - Ax 687 (E).
N° 784 — Ax 690 (E) - Ax 33 (M) - Ax 691 (R).
N° 788 — Ax 567 (M) - Ax 279 (B).

Musée de Douai.

N° 1044 — Ax 12 (E) - Ax 265 (E) - Ax 689 (E) - Ax 833 (E) - Ax 714 (M).

Exposition de Liège (1881.)

N° 301 — Ax 45 (E) - Ax 608 (E) - Ax 696 (R).
N° 313 — Ax 353 (E) - Ax 681 (E).
N° 314 — Ax 681 (E) - Ax 766 (R).
N° 317 — Ax 43 (E) - Ax 117 (E) - Ax 425 (E).
N° 711 — Ax 32 (E) - Ax 43 (E) - Ax 723 (E) - Ax 710 (T).

Collections diverses.

N° 3 — Ax 109 (E) - Ax 353 (E) - Ax 792 (R).
N° 37 — Ax 39 (E) - Ax 772 (E).
N° 38 — Ax 613 (F) - Ax 684 (E).
N° 39 — Ax 12 (E) - Ax 45 (E) - Ax 612 (E) - Ax 724 (E) - Ax 610 (R) - Ax 720 (R).
N° 42 — Ax 567 (M) - Ax 683 (F).
N° 46 — Ax 41 (E) - Ax 681 (E).
N° 47 — Ax 29 (E) - Ax 425 (E).
N° 48 — Ax 608 (E) - Ax 712 (T) - Ax 759 (C).
N° 49 — Ax 686 (E) - Ax 613 (F).
N° 50 — Ax 681 (E) - Ax 613 (F) - Ax 715 (R).
N° 51 — Ax 12 (E) - Ax 45 (E) - Ax 697 (R).
N° 52 — Ax 12 (E) - Ax 684 (E) - Ax 724 (E).
N° 53 — Ax 29 (E) - Ax 525 (E).
N° 55 — Ax 45 (E) - Ax 684 (E) - Ax 426 (R).

N° 56 — Ax 49 (E) - Ax 794 (C).
N° 60 — Ax 12 (E) - Ax 834 (B) - Ax 703 (R).
N° 64 — Ax 433 (E) - Ax 47 (E) - Ax 703 (R).
N° 65 — Ax 721 (E) - Ax 722 (E).
N° 69 — Ax 33 (M) - Ax 512 (F).
N° 71 — Ax 688 (E) - Ax 131 (R) - Ax 805 (C)
- Ax 806 (C).
N° 75 — Ax 725 (E) - Ax 701 (R) - Ax 658 (C).
N° 76 — Ax 45 (E) - Ax 47 (E) - Ax 704 (R)
- Ax 742 (C).
N° 77 — Ax 12 (E) - Ax 689 (E) - Ax 804 (E).
N° 78 — Ax 117 (E) - Ax 559 (B).
N° 79 — Ax 109 (E) - Ax 770 (E) - Ax 728 (F).
N° 89 — Ax 41 (E) - Ax 772 (E) - Ax 613 (F).
N° 90 — Ax 45 (E) - Ax 688 (E).
N° 92 — Ax 684 (E) - Ax 788 (R).
N° 97 — Ax 353 (E) - Ax 771 (E) - Ax 748 (M).
N° 99 — Ax 774 (M) - Ax 559 (B) - Ax 93 (C)
- Ax 776 (C).
N° 100 — Ax 12 (E) - Ax 689 (E) - Ax 714 (M)
- Ax 748 (M) - Ax 746 (C).
N° 102 — Ax 12 (E) - Ax 689 (B) - Ax 790 (R).
N° 103 — Ax 43 (E) - Ax 51 (R).
N° 105 — Ax 833 (E) - Ax 738 (B) - Ax 739 (R) - 79 (C).
N° 106 — Ax 39 (E) - Ax 833 (E) - Ax 735 (B)
- Ax 740 (R).
N° 107 — Ax 12 (E) - Ax 45 (E) - Ax 47 (E).
N° 108 — Ax 45 (E) - Ax 47 (E) - Ax 753 (R)
- Ax 757 (C).
N° 109 — Ax 47 (E) - Ax 833 (E) - Ax 730 (F).
N° 110 — Ax 265 (E) - Ax 112 (M) - Ax 744 (T).
N° 111 — Ax 45 (E) - Ax 265 (E) - Ax 730 (F).
N° 112 — Ax 425 (E) - Ax 567 (M) - Ax 664 (C).

N° 113 — Ax 684(E)- Ax 715(M)- Ax 732 (F) - Ax 751 (R).

N° 114 — Ax 688(E)- Ax 610(M)- Ax 731 (R).

N° 115 — Ax 12(E)- Ax 688(E) - Ax 733- Ax 734 (R).

N° 116 — Ax 47(E)- Ax 688(E) - Ax 610(M).

N° 117 — Ax 727(E)- Ax 728(F).

N° 119 — Ax 12(E)- Ax 727(E)- Ax 728(F) - Ax 729(R).

N° 120 — Ax 12(E)- Ax 749(E)- Ax 714(M) - Ax 748(M)- Ax 746 (C) - Ax 747 (C).

N° 121 — Ax 567(M)- Ax 610-Ax 613(F)- Ax 731(R).

LES SURMOULAGES.

Une conséquence nécessaire de ce que nous venons de dire sur la banalité d'ornements qui tombaient en quelque sorte dans le domaine public, c'était le surmoulage, espèce de contrefaçon qui passe inaperçue, et qui se pratiqua anciennement beaucoup plus encore qu'à l'époque contemporaine, puisque les mesures qu'on a prises et les lois qu'on a portées pour sauvegarder la propriété artistique et industrielle, ne sont venues que tout dernièrement. Cependant malgré ces mesures et ces lois, le travail de surmoulage industriel est bien commun encore au temps actuel, et l'on ne s'en abstient réellement que pour les véritables œuvres d'ensemble artistique. Qu'était-ce donc anciennement ?

Ces surmoulages de l'époque sont de nature à expliquer bien des faits, pour lesquels il n'est pas nécessaire de supposer l'expatriation des familles d'industriels avec leur matériel et leurs moules, ni les relations directes de familles dont on rencontre ensemble les écussons.

Quant à la constatation matérielle et technique de ces

surmoulages, elle n'est pas bien difficile. Tout homme compétent sait qu'un surmoulage est moins fini, les détails en sont plus obscurs, plus effacés, plus frustres, plus vagues et souvent déformés.

Les ornements surmoulés sont en outre réduits de grandeur, dans une proportion assez forte, que nous pouvons très bien calculer approximativement pour les objets de terre cuite, en nous basant sur une loi reconnue en pratique par les potiers de grès. Voici cette règle : la terre moulée ou les pots se contractent de 10 pour cent par la cuisson en grès. C'est sur ce pied que l'ouvrier calcule sa fabrication, pour obtenir les objets de dimension voulue.

Le médaillon sur un vase est donc plus petit d'un dixième que le moule employé. Il en est de même du moule surmoulé au moment du travail et à l'état frais et mou. La dessiccation le restreindra d'une nouvelle proportion (plus d'un vingtième), et si, avant d'employer ce moule, on le fait cuire, ce qui est de règle, le retrait sera porté à un nouveau dixième.

Le moule surmoulé et cuit sera donc en diamètre, un cinquième plus petit que le moule primitif, et l'ornement fabriqué sera réduit d'autant.

J'ajouterai que j'ai moi-même constaté maintes fois et depuis, longtemps déjà, cette réduction, en comparant les médaillons surmoulés, avec les médaillons originaux que j'ai eu l'occasion de comparer dans les collections.

Ces remarques sont corroborrées par des observations récentes faites à Raeren, sur la diversité des dimensions de tel ou tel type de médaillon armorié.

CATALOGUE DESCRIPTIF.

Ne pouvant reproduire complètement dans cette monographie ni le texte, ni les planches de toutes nos publications précédentes sur les grès de Bouffioulx, nous avons été parfois obligé d'y renvoyer dans le *Catalogue* qui suit. Nous avons même dit ci-devant que nous supposons ces publications connues de nos lecteurs. Comme ces ouvrages sont entièrement épuisés, nous allons indiquer où l'on pourra consulter les trois principaux, qui ont été d'abord édités sous l'égide, et dans des publications périodiques de sociétés savantes.

Le 1er *Rapport* est imprimé dans le *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie de Bruxelles*, année XIX, 1880. Le 2me *Rapport* dans les *Documents et Rapports de la société paléontologique et archéologique de Charleroi*, tome XI, 1881 et le 3me *Rapport* dans le *Bulletin* cité plus haut, année XX, 1881.

*
* *

Notre *Introduction* explique pour quels motifs de simplification nous avons réduit à un simple chiffre précédé de deux points, la marque systématique assez compliquée que les pièces, citées dans le cours de notre ouvrage, portent dans le Musée de Charleroi [1].

Pour des raisons d'arrangement typographique, nous sommes obligé dans notre catalogue, de remplacer les deux points par

---

1. Cette marque systématique se compose de trois parties : **M R** est la marque distinctive de la classe : *moyen âge renaissance*. **A** est la division : *céramique*, et l'exposant romain ^{X}, la subdivision : *grès*. Puis vient le numéro de l'objet avec un exposant en chiffres arabes, qui indique le quantième double.

une majuscule chaque fois que la marque commence un paragraphe ou fait titre, ce qui est le cas pour chaque article descriptif. Nous reprendrons donc alors la préfixe de la marque du musée A^x. Ainsi nous écrivons indifféremment . . 240^1, ou A^x 240^1, ou MRA^x 240^1, ce sont des expressions qui désignent le même objet.

*
* *

Nous avons autant que possible dans chaque article, indiqué l'origine des objets, et pour éviter les longueurs et les répétitions, nous l'avons fait par abréviation au moyen d'initiales. Voici la clef de ces abréviations.

Lieux de trouvaille en terre et noms des donateurs.

B. B. B. Fouilles exécutées dans le terrain de l'antique fabrique des Visnon, aujourd'hui terrain de M. Bertrand-Bolle, à Bouffioulx.

B. C. D. » » » des Bertrand, aujourd'hui terrain de M. Crame-Delpire.

B. D. L. » » » des Ligot, aujourd'hui fabrique de M. Donat Ligot.

C. C. P. » » » de divers potiers à Châtelet, au lieu dit Cour Pinette.

C. P. G. Même origine, don de M. Ol. Gille.

C. V. G. Même origine, venant plus spécialement de la fabrique de Jacques Visnon à Châtelet, don de M. Ol. Gille.

F. G. Trouvé en terre à Farciennes et donné par M. Fr. Gilot.

M. D. Fouilles exécutées dans le terrain des anciennes fabriques de Marpent, don de M. Devillers.

M. G. » » » don de M. Gilot.

D. M. Don de M.....

A. Ga.	Objet acheté à Gand.	
A. L.	» »	à Liège.
A. Ma.	» »	à Malines.
A. H.	» »	à Hasselt.
A. E.	» »	à Enghien.

Lieu de dépôt.

M. A.	Musée d'Amsterdam.	
M. B.	»	de Bruges.
M. Do.	»	de Douai.
M. E.	»	de l'État à Bruxelles, à la Porte de Hal.
M. E. A.	»	» » , nº ancien.
M. Ga.	»	de Gand, à l'Hôtel de ville.
M. I.	»	de l'Institut archéologique liégeois.
M. L.	»	de Lille.
M. M.	»	de Mons, à l'Hôtel de ville.
M. N.	»	de Namur.
M. Ni.	»	de Nivelles.
M. S.	»	d'Anvers, au Steen.
H. B.	Hôpital-Saint-Jean, à Bruges.	
E. B.	Exposition de Bruxelles en 1880.	
E. Ga.	»	de Gand en 1882.
E. L.	»	de Liège en 1881.
C. P.	Collection Van Parys, catalogue de vente de 1853.	
C. R. 2.	»	de Renesse-Breidbach ; 2me catalogue de vente de 1863.
C. R. 3.	»	de Renesse-Breidbach, 3me catalogue de vente de 1864.
C. V.	»	de Verhelst, catalogue de vente.
C. M.	»	Minard.
C. M. V.	»	Minard, catalogue de vente de de 1882.
A. M.	Appartenant à M.....	

GRÈS BLANCS GRIS OU BRUNS-ROUX,

SANS ÉMAIL,

A VERNIS SALIN, ORNÉS DE RELIEFS ARTISTIQUES,

DITS GRÈS ROUGES.

VASES A ORNEMENTS RUDIMENTAIRES, PREMIERS ESSAIS DE GRÈS ORNEMENTÉS, ANTÉRIEURS AU XVIe SIÈCLE.

Nous ne nous occupons que des grès *ornés*, genre dit flamand ou allemand. Nos grès du XIVe et du XVe siècle ne sont pas de ce genre. Ils sortent ainsi de notre cadre et nous ne devrions pas nous en occuper ; mais nous avons été amené à en dire un mot, parce que l'on a publié quelques observations sur ces grès anciens fabriqués à Bouffioulx et à Châtelet. Nous donnerons donc ici la description de quelques vases de cette sorte.

Cette catégorie de grès porte d'ordinaire des pincées à la base. Mais ce sont plutôt des bossettes d'ornementation placées sur un rebord saillant en cercle autour de la base, laquelle pouvait suffir à elle seule pour l'assiette du vase. C'est une fabrication tout à fait identique, sauf la terre, à celles des *Jacoba Kanetjes,* que l'on trouve en Hollande autour du château de Teylingen, dans la commune de Sassenheim et évidemment elle doit appartenir à la même époque. Cette fabrication à bossettes diffère essentiellement de la fabrication de pincées plates du IXe au XIIe siècle, qui servaient essentiellement et directement à l'assiette du vase.

On reporte généralement la fabrication des *Jacoba Kanetjes*

à la fin du XIVe siècle au moins, et la légende les attribue à Jacqueline de Bavière, qui mourut à Teylingen, au commencement du XVe siècle.

C'est dire que ce genre de grès primitifs forme une catégorie spéciale dont l'époque initiale de fabrication n'est même pas dès aujourd'hui bien déterminée.

Cependant voici un fait précieux à ce point de vue. Il s'agit d'une trouvaille qui nous fut signalée par notre ami M. le conseiller Hazard, archéologue et numismate distingué, qui recueillit pour ses collections les pièces découvertes et le vase où elles étaient renfermées.

Il y a quelques années, sur la frontière française fut trouvé en terre un pot identique à notre Ax 5¹, décrit plus loin, mais de teinte un peu plus foncée. Il renfermait des monnaies de cinq rois de France, depuis Jean jusqu'à François Ier. Le plus grand nombre dataient du milieu du XIVe siècle, les plus récentes dataient du commencement du XVIe siècle. Ce fait est bon à noter comme élément de démonstration.

Ax 3¹. — Pot de forme analogue à Ax 5¹, mais de teinte plus pâle. Il porte onze bossettes ou boutons faits au pouce, et disposés autour de la base, comme les *pincées* que l'on formait précédemment autour de la base des pots pour leur donner de l'assise, avant qu'on eût trouvé le procédé de « couper le cul » à plat avec un couteau. Ces bossettes, fort communes sur les poteries du moyen âge, se retrouvent aussi sur les kannettes dites de Jacqueline de Bavière, mais ne leur sont pas propres, comme on voit. Ils marquent seulement la poterie très ancienne. Le bord plat du goulot, destiné aux lèvres du buveur, est large et limité en bas par une arête circulaire. L'anse manque. Le pied, la panse de forme un peu surbaissée, et le goulot se continuent en un galbe peu élégant. La hauteur est 0m16, la largeur de la panse 0m125 et celle du goulot 0m06.

La contenance est la moitié du petit pot à bière, ancienne mesure de Bouffioulx, à deux grammes près. B. B. B.

Ax 5'. — Petit vase de couleur grise, un peu allongé du col, et portant deux anses verticales. Il mesure 0m085 à la panse, 0m,035 à l'ouverture et 0m135 de hauteur. Il contient 0l27 c'est-à-dire sensiblement le cinquième du petit pot de Bouffioulx. Mais les pots anciens se divisant toujours en deux pintes et quatre chopines, nous croyons que la contenance de notre petit vase, à large col et à deux anses, n'a pas été calculée, elle est arbitraire et due au hasard, cette espèce de pots n'exigeant pas une contenance juste. C'est du reste un vase fort ancien. Pl. XVII, fig. 17. B. B. B.

Ax 11'. — Cruche à trois anses de l'espèce dite *Keiser Karel kruiken*, fort remarquable, mais brisée et ayant perdu ses anses. Pl. XVII, fig. 32. Elle est en grès blanc-gris, haute de 0m14; le goulot est sans bec et large de 0m075. La panse large de 0m10, est surbaissée et représente assez bien les lignes d'une tête humaine portant les traits de trois figures placées entre les trois anses verticales du vase. Ces figures, grossièrement faites, offrent un petit nez pointu, deux yeux fendus au couteau d'un seul trait, et en guise de bouche, une mince entaille semblable. Comme moustaches et barbiche, trois rubans, dont deux horizontaux et un vertical, formés de petites ondulations striées, imprimées dans la pâte probablement au moyen d'une espèce de poinçon entaillé sur le tranchant. Le bord de ce vase, comme toujours quand il s'agit de pot à bière, est une large bande plate qui forme ici le front des trois figures. Pl. XII, fig. 5. C. C. C.

Avec 8 *doubles*.

Ax 11². — Morceau du bord d'un vase identique au précédent. Seulement le procédé employé pour faire les moustaches diffère un peu ; c'est une simple ligne bordée de chaque côté d'une

série de points. Les yeux sont ici complétés de sourcils figurés de la même manière.

Il porte sur la seule portion de la joue qui soit conservée une jolie petite étoile à six rais, d'un diamètre de 0^{m}007, imprimée à l'empreinte et qui nous semble être une marque de fabrique.

Ce tesson fut trouvé en terre à Monceau-sur-Sambre. D. M. Lemaire, à Monceau.

A^x 11^3. — Partie supérieure d'un vase identique au pot A^x 11^1, seulement la barbe, les moustaches et les sourcils, sont taillés par un procédé plus simple, consistant en une simple ligne bordée de traits, comme les barbes d'une plume. C. C. P.

A^x 624^1. — C'est le N° 5 de notre 2me *Rapport*. Pot blanc-gris, de même forme que MRA^x 11^1, mais plus petit, à une seule figure, et à une seule anse au lieu de trois. Il mesure 0^{m}12 de hauteur, 0^{m}085 de diamètre à la panse, 0^{m}07 sous la base et 0^{m}06 au goulot. La bordure plate de ce dernier a 0^{m}03, et est séparée par un cordon à arête vive, d'une figure grossière dont elle forme le front. Les yeux sont faits d'une seule entaille au couteau, sous le nez est une moustache dessinée par le procédé le plus primitif : une simple ligne bordée d'un pointillé.

La base, non coupée, repose sur douze pincées. Pl. XVII, fig. 14. C. P. G.

A^x 624^2. — Même vase. Il est plus bas, le pied à pincées est supprimé parce que l'ouvrier, après avoir *cueilli* le pot sur la roue, n'a pas fait ces pincées mais *a coupé le cul* au couteau.

La figure porte, en guise de favoris et de moustaches, de petites houppes faites d'un peu de terre incisée grossièrement. C. P. G.

A^x 635^1. — Pot blanc-gris de même forme que A^x 11^1, pl. XVII, fig. 32^1, mais plus petit, à une seule figure et à une seule anse. La hauteur est de 0^{m}12, le diamètre est 0^{m}085 à la panse, 0^{m}07 sous la base et 0^{m}06 au goulot; la bordure plate de celui-ci a 0^{m}03 et est séparée par un cordon à arête vive, d'une figure

grossière dont elle forme le front ; les yeux et la bouche sont faits d'uue seule entaille de couteau ; le petit nez, les moustaches et mêmes les favoris sont marqués par le même procédé que pour le vase Ax 11[1] ; la barbiche est plus soignée. Ce sont deux pièces de même époque et de même fabrication.

La base repose sur quatorze pincées ou bossettes au pouce, faites pour maintenir l'assise.

C'est une forme très ancienne. Ce vase fut trouvé il y a quelques années dans la Sambre, à Farciennes.

Il contient une demi-pinte, petite mesure de Bouffioulx.

A. M. Gain, à Farcienne.

GRÈS ORNÉS PROPREMENT DITS.

VASES PORTANT DE GRANDS ÉCUSSONS ARMORIÉS.

Cette catégorie de vases et la suivante sont la partie la plus importante et la plus luxueuse, la plus caractéristique, en quelque sorte, des grès ornés anciens de Bouffioulx. Ce sont ceux qui présentent les reliefs les plus prononcés et les plus remarquables. Nous avons parlé de leur fabrication dans notre 2me *Rapport*. Tous ces reliefs étaient moulés ; soit par la méthode du pastillage, en appliquant et collant sur le vase au moyen d'une pâte molle ou *barbotine,* une pièce moulée à l'état d'engobe ; soit le plus souvent par sigillation, ou impression d'un moule sur une partie de la paroi du vase, à laquelle on avait pendant le tournassage donné à cet effet une épaisseur capable de supporter sans dommage la pression du moule. La main de l'ouvrier pouvait du reste soutenir la paroi du vase à l'intérieur, car le col ne se retrécissait et ne se finissait qu'à la fin de l'opération.

Le moule était souvent en bois taillé, surtout dans l'origine, mais le plus souvent on se servait de moules en terre cuite.

Nous avons dit ci-devant tout ce que nous avions à dire sur les écussons en général. En parlant de chacun en particulier,

nous verrons quels sont ceux que l'on peut appliquer à telle famille ou même à tel personnage ; mais nous n'oublierons pas que notre but n'est pas l'étude de ces familles ou de ces personnages, aussi nous garderons-nous d'entrer dans les détails biographiques, héraldiques ou généalogiques sur les familles dont nous rencontrerons les armoiries. Nous ne nous arrêterons à ces détails étrangers à notre ouvrage, qu'autant que nous y pourrons trouver l'une ou l'autre indication sur l'époque de fabrication des pièces.

Ax 1'. — Belle cruche à une anse, haute de 0^m33, de coupe élégante, à panse sphérique de 0^m15 de diamètre, à goulot mince sans bec, orné de divers cordons et mesurant 0^m04 sur 0^m08 de haut, en terre assez fine, fauve, lustrée au sel marin, mais de tons divers occasionnés par un défaut de fabrication ; la panse porte un trou dû à la même cause. Pl. XVII, fig. 21.

Ce vase était exactement de la contenance du petit pot à bière, ancienne mesure de Bouffioulx, Châtelet et environs, équivalant à 1^l36.

Le devant de la panse offre deux médaillons Ax 831' de moules un peu différents, pl. IV, fig. 8. B. B. B.

Avec 6 doubles.

Ax 12'. — Médaillon ovale de 0^m080 sur 0^m105, entouré d'une bande unie, avec l'inscription circulaire suivante :

IVAN * FERANDES * DE * SAN VITTORES [1].

Au milieu est un écusson à la bordure besantée de huit pièces, dont 2 au sommet, 3 à dextre et 3 à sénestre ; à une tour surmontée de deux tourelles et donjonnée d'une autre tour de forme semblable, accostée de deux rameaux d'olivier. Timbre, un heaume de face avec tortil, entouré de hâche-

1. Cette version, FERANDES pour FERNANDES, est générale en ce qui concerne les grès. Ce détail est passé longtemps inaperçu dans les publications, parce que les pièces étaient frustes et peu lisibles.

ments qui remplissent l'écu. Cimier, une tour de l'écusson. Pl. VI. fig. 11. B. B. B.

Ce blason, qui correspond assez bien aux armoiries des San Vittores, est une variété de Ax 47*, pl. VI, fig. 10.

Le cimier de ce dernier est un chapeau d'abbé au lieu du heaume, la bordure n'en est pas chargée de besans comme celui-ci, et il ne porte aucune inscription.

La famille de San Vittores, venue d'Espagne à Bruxelles, occupa en Belgique les plus belles positions. Il y eut beaucoup de San Vittores : deux François, chevaliers de la toison d'or, un échevin et un bourgmestre de Bruxelles, etc., etc.

Jean Fernand de San Vittores della Porta, capitaine de l'armée, fut enterré en 1617 dans l'église des Carmes, où son parent et son homonyme (dont nous parlerons à propos de l'écu Ax 47*) était provincial. L'épitaphe du capitaine se trouve dans Le Roy [2]. Elle était à Bruxelles et à Anvers.

Il avait épousé Marie de Steelandt, fille de Josse, gouverneur de Biervliet, grand échevin du pays de Waes en 1517. Le capitaine était veuf en 1596 et sa vaisselle armoriée est sans doute antérieure à son veuvage et date probablement de son mariage; c'est donc un blason fabriqué au XVIe siècle.

Avec un très grand nombre de doubles.

Ax 12*. — Variété due à un surmoulage de Ax 12', un peu plus petite, mesurant 0m075 sur 0m10.

N° 82. — Belle cruche à panse rebondie, à large goulot, et à anse tordue à gauche en corde. Elle est haute de 0m30, large de 0m22 à la panse, de 0m09 sous la base, de 0m06 au col; celui-ci est sans bec, haut de 0m075 et couvert de cordons minces en relief. Pl. XVII, fig. 18.

Elle est ornée à l'épaulement, de 5 petites rosaces Ax 830' et

---

2. *Grand Théâtre sacré du Brabant.*

sur la panse, d'un grand médaillon carré Ax 610[4] entre deux écussons de San Vittores laïc Ax 12[2]. A. H.

A. M. Niffle, à Thuin.

N° 102. — Cruche à large goulot du type Ax 783[1], pl. XVIII, fig. 11, haute de 0^m37, large de 0^m23 à la panse, et de 0^m07 au goulot qui est haut de 0^m09.

L'épaulement est orné de 4 rosaces Ax 790[1], pl. XII fig. 33. Sur la panse trois écussons de San Vittores du type Ax 12[1].

Le goulot est orné du bandeau Ax 789[1], pl. IX, fig. 7.

A. M. Dansette à Bruxelles.

N° 97. M. S. — « Grande gourde ou bidon (col brisé), émail brun, aux armes de Jean Fernand de San Vittores. »

Le catalogue du musée anversois ajoute par erreur : « Grès de Limbourg. Fabrication de Raeren. »

Le tour de la panse est divisé en compartiments ornés chacun d'un bouquet dessiné en creux.

N° 315. E. L. — Pot de 0^m23 de haut sur 0^m17 de large à la panse ; de la forme du vase N° 30, pl. XVII, fig. 30, avec un goulot à deux phalanges. La panse porte trois fois notre écusson précédent Ax 12[1].

A. M. Boehm, à Ypres.

N° 1022. C. M., N° 401. C. M. V. — Gourde à panse très grosse, haute de 0^m36, munie de six annelets ou belières ; sur le devant l'écu de San Vittores laïc Ax 12[1] ci-devant. Autour de cet écu règne une large bande circulaire formée de cercles concentriques et divisée de même en panneaux ornés du bouquet en creux Ax 761[1], pl. XVI, fig. 17 et 18. La face de derrière est unie.

L'ouvrage de MINARD [1] lit dans l'inscription le mot

---

1. *Recueil descriptif des antiquités et curiosités du treizième au dix-neuvième siècle, formant la collection de* LOUIS MINARD-VAN HOREBEECK,

DEBANDES. C'est une erreur, nous avons nous-même vérifié sur le vase le mot FERANDES.

N° 60. — Grande cruche brune à large goulot du type de Ax 783[1], pl. XVIII, fig. 11, haute de 0m34, large de 0m21 à la panse. Celle-ci, par un système de lignes verticales composées, est divisée en quatre compartiments, l'un destiné à la base de l'anse, les trois autres renferment un écu de San Vittores, sortant du même moule que notre Ax 12[2].

Le goulot est orné d'un bandeau d'ornement Ax 834[1], pl. X, fig. 6.

L'épaulement porte quatre rosaces en relief Ax 703[2], pl. XII, fig. 43.

Ce vase était à l' E. L. mais sans N°.

A. M. Merghelinck, à Ypres.

N° 382. C. P. — « Une cruche à corps piriforme, ornée de trois écussons armoriés ; autour de deux de ces écussons on lit :

IVAN FERANDES DE SAN VITTORES.

Le col est orné de jolies arabesques ; couverte brune unie. »

N° 426 C. P. — « Cruchon à corps piriforme et à long col évasé ; il est orné de deux larges écussons emblématiques, portant l'inscription :

IVAN FERANDES DE SAN VITTORES.

Couverte brune. »

Ax 27[1]. — Tesson offrant, dans un médaillon ovale de 0m09 sur 0m07, fait de laurier, un écusson presqu'entier, de contours fantaisistes, des évêques de Liège de la maison de Bavière. Ernest, qui régna de 1581 à 1612, portait écartelé, aux 1 et 4, de sable au lion d'or couronné de même, la queue fourchée; aux 2

---

architecte à Gand. Ouvrage orné de quarante-deux planches composées par lui et gravées sur cuivre par CH. ONGHENA, *Gand,* VAN DOOSSELAERE, 1865.

et 3 losangé en bande d'azur et d'argent de 21 pièces. L'écu timbré de la couronne ducale. Supports, deux lions regardant au naturel, la queue fourchée, couronnés chacun de la couronne ducale. Manteau de pourpre doublé d'hermine, sommé de son pavillon couronné. La croix et l'épée des princes-évêques passées en sautoir derrière l'écu. Seulement tous les détails le prouvent, notre écu a été transposé par l'artiste, qui a en outre, dessiné les lions *passants* au lieu de les faire *rampants ;* il a omis les supports.

Nous avons, dans notre 2me *Rapport*, décrit et figuré cet écusson qui devint un ornement banal, employé communément par les artistes sur les grès et sur d'autres objets artistiques. Nous l'avons rencontré sur plusieurs vases anciens faits dans les fabriques allemandes. B. B. B.

A^x 27^5. — Grand pot haut de 0^{m}34, à large goulot sans bec (haut de 0^{m}07 sur 0^{m}085), à panse un peu piriforme large de 0^{m}20 ; à base de 0^{m}10 ; de teinte grise, tirant sur le fauve ; ayant trois écussons, de contours fantaisistes, semblables à A^x 27^1 ci-devant. Pl. XVIII, fig. 17.

La variété d'écu dont il s'agit ici est d'un type de moule et de fabrique différents de ceux que nous avons déjà décrits et se rapproche plus de l'écu de Bavière. Les lions sont bien rampants, les pièces du losangé ne sont pas couchées, mais dressées. La bordure du médaillon est plus large et plus feuillue. Cette variété prouve bien que l'écusson est celui de Bavière. Pl. III, fig. 11.

Ce vase est entier et a été rebuté à la cuisson pour un éclat qui a troué la base. B. C. D.

A^{x}27^6. — Écusson de même variété que le précédent. B. C. D.

A^{x}29^1. — Fragment d'écusson tout à fait incomplet. Ce tesson porte le long de la bordure du médaillon une inscription dont on ne voit plus que deux lettres.

De nouveaux spécimens nous permettent de décrire cet écus-

son que nous n'avions pu déterminer dans notre 2me *Rapport.* C'est une variété de notre Ax29⁴ ci-après et qui n'en diffère guère que par quelques détails d'ornementation.

L'inscription descend plus bas vers la pointe de l'écu. Les reliefs sont plus forts et plus soignés. Le mot D O M est correctement écrit avec le D non rétrograde C. C. P.

Ax29². — Tesson d'un vase avec partie d'un médaillon ovale qui renferme un écu limité en tête par une accolade, entouré de hachements de lambrequin. Cet écu porte une bande qui, sur la poterie, est jumelle et dont la partie inférieure est marquée de raies distinctives. Comme pour d'autres écus, nous pensons qu'il peut s'agir tout bonnement ici de l'indication d'une bande relevée en un angle saillant que l'artiste a copiée à sa manière sur un dessin. En tête de l'écu, au canton sénestre, un croissant montant. Timbre, un heaume à 5 grilles tourné à gauche, avec tortil. Cimier, deux dauphins contournés, à la queue dressée. Autour l'inscription :

MISERICORDIA ET VERITATE ƆOM.

Avec le D retrograde.

Les dauphins sont bien clairs sur certains spécimens du musée de Charleroi. Nous verrons que dans d'autres variétés, ils redeviennent normalement un vol. Cela dépend d'une erreur d'artiste que l'on rencontre si nombreuse sur les grès. Pl. IV, fig. 5. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

Ax29³. — Même écusson. Il est remarquable que ce spécimen vient d'une fabrique de Châtelet, et non de Bouffioulx comme le dernier. C'est un rebut de cuisson fort remarquable en ceci, que le feu a donné au vernis une belle couleur d'un rouge vif de cire d'Espagne. C. C. P.

Ax29⁴. — Variété du même écu sortant d'un moule tout à fait différent des précédents, pour les détails. La limite en tête est horizontale et non en accolade. Ici, il est évident qu'il ne s'agit

pas de dauphins pour cimier, mais d'un vol à l'antique contourné, comme le heaume et portant sur chaque aile le croissant et la *barre* de l'écu ; car ici encore la bande est devenue une barre, le croissant est à dextre. Le mot DOM est écrit correctement avec le D non retrograde. Les détails sont fouillés plus profondément.

Le vol et le heaume contournés, la bande devenue une barre indiquent un écu retrograde par une erreur de l'artiste. B. C. D.

A^x29^5.— Variété de A^x29^4, différant seulement dans quelques détails d'ornementation, mais de moule distinct de toutes les variétés précédentes. Pl. VII, fig. 7.

A ces armoiries ressemblent les armoiries anciennes de la famille liégeoise d'Oumale, qui étaient de gueules à la bande d'argent, accompagnée en tête d'un croissant du même. Mais depuis le XVIe siècle, par suite d'une alliance avec les Hosden, les d'Oumale joignirent à leur écu, en pointe, un étrier d'argent aux courroies d'or, et prirent comme cimier, une tête et col d'aigle au naturel tenant, par les courroies, l'étrier de l'écu.

On est d'avis qu'il s'agit ici de l'écu de Servais d'Oumale, mort en 1602, fils d'un autre Servais, procureur à la cour de Liège ; d'autant plus que sur plusieurs vases, nous trouvons son écu accompagné des armoiries de famille de Marcelis A^x425, pl. IV, fig. 4, à laquelle appartenait son épouse Jeanne. Nous en connaissons quatre exemples, dont deux nous sont fournis par des tessons sortant d'un four du XVIe siècle, fouillé par M. Crame-Delpire, à Bouffioulx.

C'est, en effet, au XVIe siècle que le couple d'Oumale de Marcelis a fait faire sa vaisselle armoriée.

Leur fils Guillaume portait l'écu simple de son père, selon M. de Theux[1], et sans la légende de notre écu ; celui-ci d'ail-

1. Ouvrage cité.

leurs n'offre aucun indice ecclésiastique ; or Guillaume d'Oumale ou *ab Omalia*[1] était grand dignitaire. Tonsuré en 1573, il obtint une prébende à St-Lambert, l'occupa de 1590 à 1620 ; mais archidiacre du Hainaut dès le 7 janvier 1606, il habitait fort peu Liège. Le monument que lui fit élever en 1647 le chanoine de Rosen, ne porte pas non plus la légende. Elle ne lui appartenait donc pas.

Si l'on admettait même la supposition, pour nous assez singulière, que le chanoine d'Oumale eut commandé sa vaisselle aux armes de son père et de sa mère après leur mort, il s'agirait encore d'une fabrication du XVIe siècle, car longtemps avant 1600, Guillaume occupait une belle position, était établi et avait sa vaisselle.

Un autre Guillaume d'Oumale, homme fort important, vivait entre le XVIe et le XVIIe siècle. Il avait épousé Véronique de Crisseugnies.

A propos du N° 331. E. L., le catalogue de cette exposition attribue cet écu aux Morien. Nous ne trouvons pour cette famille qu'un écu d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois têtes de mores tortillées d'argent.

N° 80. — Petite gourde d'une hauteur totale de 0^{m}30, de forme ordinaire, à trois anneaux de bandouillère. La panse porte un système de cercles d'ornement, et une jolie guirlande formée de fleurons creux, fort semblables aux pétales de A×660, sans l'enveloppe externe. Au milieu de ces cercles se trouve l'écu A×29[4].

A. M. Renard, à Liège.

A×31[5]. — Médaillon avec écusson chargé d'une aigle éployée, surmonté d'une couronne. Timbre, un heaume. Cimier, une aigle semblable à celle de l'écu. Le tout entouré de panaches

---

1. Famille moderne d'Omalius.

qui remplissent le médaillon en guise de hachements en arabesques. Aux deux côtés de la couronne que porte l'aigle sont les lettres :

K. P.

Cet écu a été trouvé dans les restes d'un four du XVIe siècle, ce qui le date. Pl. IV, fig. 12. B. C. D.

Quantité de familles portent ces armoiries. Les Wauters de Braband : de gueules à l'aigle éployée d'or. Les Riemsdijk du Limbourg : d'or à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur. Les Clercx du Limbourg : d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or. Les Diert des Pays-Bas : de gueules à l'aigle éployée d'argent ; cimier, l'aigle de l'écu hissant d'une couronne. Les de St-Vaast des Pays-Bas : d'azur à l'aigle éployée d'or ; cimier, l'aigle de l'écu hissant d'une couronne.

Ax 32'. — Écusson de 0m95 sur 0m08 incomplet, coupé : en pointe, un sautoir ; en chef, un poisson posé en fasce. Les lignes figurent des jumelles sur le vase, ce qui est omis dans notre figure. La partie supérieure de l'écu manque. C. C. P.

J'ai rencontré d'autres spécimens complets, qui ont permis de constater qu'il s'agit de l'écusson de la famille de Salme, dit Delflamine, famille liégeoise, savoir : coupé ; en chef, de gueules au saumon d'argent placé en fasce, surmonté de trois fleurs de souci (ou flamines) tigées et feuillées de sinople à l'intérieur, aux fleurons d'or ; en pointe, d'or au sautoir de gueules. Timbre, un heaume. Cimier, un personnage naissant qui semble avoir au front les rayons de Moïse, et porte sur la poitrine et à la figure le sautoir de l'écu. Le tout entouré de lambrequins. Pl. VI, fig. 4.

Les soucis paraissent être une reminiscence de l'enseigne portée dans l'origine par la maison de commerce de Jean de Salme, bourgmestre de la ville en 1559, qui vécut jusqu'à la fin du XVIe siècle. C'est à lui ou à sa fille Marie qu'appartient

notre écu ; ils portaient en effet les 3 flamines contrairement à Jean, receveur de la cathédrale en 1605, au chanoine de St-Pierre Charles en 1611, et aux chanoines de St-Paul : Etienne, mort en 1660 et Henri, mort en 1669. On a attribué par erreur ce blason à l'un de ces deux derniers ; mais leurs tombes sont encore dans le cloître de St-Paul et l'on peut y vérifier que leurs armoiries ne portent pas les 3 soucis dans l'écu et ont pour cimier une fleur de souci tigée au lieu d'un personnage.

Ax 33². — Médaillon sortant du même moule que Ax 33¹, formé d'une grande fleur de lis ornée, traversée par deux bandes horizontales avec une inscription illisible. Ce tesson porte aussi des traces de mêmes boutons émaillés de bleu que Ax33¹. C. C. P.

Nous ne chercherons pas une attribution de cette fleur de lis comme armoirie, au milieu du grand nombre de familles qui portent un écu semblable.

Ce pourrait cependant être l'écu des Wachtendonck qui eurent les plus grands rapports avec Liège et fournirent plusieurs chanoines à la cathédrale.

Ax 33³. — Idem. On distingue autour une partie de légende circulaire :

.... M D ....

B. C. D.

Ax 33⁴. — Beau médaillon semblable, mais d'autre moule plus orné et mieux fait. Il porte une petite fleur de lis dessinée dans la tête de la première. Il n'y a qu'une seule bande transverse, qui est marquée du millésime

16 23.

Ax 33⁵. — Médaillon renfermant une fleur de lis fort semblable à notre Ax 33⁴ mais différant un peu de dessin. Pl. V fig. 7. On y voit la marque :

I. B.
16 99

Le second 9 est rétrograde, ce qui est assez singulier en

présence du premier qui est bien tourné. Les chiffres et les lettres rétrogrades étaient fort communs à cette époque.

C'est la marque de Jean Rifflet, gouverneur du franc métier en 1681 et en 1695.

A^x 33^6. — Médaillon A^x 33^4 avec le millésime :

16 93.

N° 29. — Grande cruche à une anse, à grosse panse piriforme haute de 0m32, large de 0m22. Le goulot n'a que 0m08 de haut et 0m06 d'ouverture. Elle jauge quatre pots et demi, mesure de Bouffioulx. Pl. XVIII, fig. 3. M. M.

Ce vase est orné de quatre médaillons, dont deux superposés accostés de deux autres. Ces médaillons sont notre A^x 33^4 avec le millésime fort clair :

16 23.

N° 101. — Grande cruche portant sur la panse le grand médaillon à la fleur de lis A^x 33^6. M. L.

N° 69. — Grande cruche à large goulot du type de N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haute de 0m40, large à la panse de 0m27. Le goulot est de forme un peu rétrécie vers le sommet et n'a que 0m045. Il porte le bartmann A^x 769^1, pl. IX fig. 9. La panse est ornée de 3 médaillons à la fleur de lis A^x 33^1 ci-devant.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 325. E. L. — Pot à large panse, semblable de forme à notre N° 29, pl. XVIII fig. 3, haut de 0m35, large à la panse de 0m25, portant deux fois le médaillon à la fleur de lis A^x 33^6.

A. M. Merghelinck, à Ypres.

MRA^x 34^1. — Écu à une fasce haussée, accompagnée de neuf pièces de vair, dont l'artiste potier a fait plutôt des cloches bataillées, quatre en chef et cinq en pointe, posées trois et deux. Timbre, un heaume. Cimier, un bouc issant du tortil. Le tout entouré de hachements remplissant le médaillon. (Pl. III, fig. 6 du 2me *Rapport*). C. C. P.

Ce sont les armes de la ville de Tongres, adoptées par

plusieurs familles de l'endroit, avec diverses variantes. Les d'Elderen avaient adopté le vair de cette façon avec la fasce d'or ; mais leur cimier était un bélier.

Les Van Boch de Westphalie portaient les mêmes armoiries avec un bouc et non un bélier.

La famille d'Elderen donna quatre tréfonciers à St-Lambert: Guillaume de 1542 à 1602. Jean, depuis 1601 jusqu'à 1652 et non comme on l'a écrit, depuis 1633 ; cette dernière date est celle de sa promotion comme doyen du chapitre. Puis un autre Guillaume de 1607 à 1653. Enfin Jean-Louis, nommé chanoine en 1633 et qui devint évêque. J'ai fait remarquer ailleurs les relations intimes des chanoines de Liège avec Bouffioulx. J'ai donné comme exemple Louis d'Elderen, mais s'il s'agit d'un d'Elderen, notre écu doit être celui du chanoine Guillaume 1542 à 1602 plutôt que d'un autre.

Ax 35³.— Grande partie d'un vase orné de l'écusson Ax838¹. B. C. D.

Avec un grand nombre de doubles.

Ax 36². — Écu à une face échiquetée de 2 tires, chacune de 5 points, composés par 4, accompagnée en pointe d'un lion passant, armé et lampassé. En tête parti : à dextre un pot ansé ; à sénestre, une étoile à 6 rais. Timbre, un heaume. Cimier, un pot de l'écu, sommé du millésime

16 17.

Le médaillon qui est rond et mesure 0m09 de diamètre est rempli de lambrequins.

Cet écu fait bien l'effet d'être un blason de potier. Pl. IX, fig. 15. C. C. P.

Avec 5 doubles.

Ax 38¹. — Partie inférieure d'un écu coupé : en chef, un guerrier gérant à sénestre une haste ; en pointe, barré de six pièces. Timbre, un heaume. Cimier, un guerrier de l'écu. Le tout entouré de hachements enroulés. Pl. IX, fig. 13. B. B. B.

Ax 38². — Idem. L'écu précédent était sur la panse d'un vase, mais celui-ci se trouvait au col, ou sur un vase cylindrique tel qu'un *snel* ou une pinte. B. B. B.

Ax 38³. — Même écusson que Ax 38¹ ci-devant. Cet écu est probablement celui de la famille limbourgeoise des barons de Négri. Il se blasonne ainsi. Coupé : au 1, d'argent à un homme naissant de carnation habillé d'azur, coiffé d'un bonnet de même, la ceinture d'argent, gérant ou brandissant à dextre une lame ou badelaire de même et appuyant la sénestre sur la hanche ; au 2, bandé d'azur et de sable. Timbre, un casque couronné. Cimier, l'homme de l'écu issant du timbre. Lambrequins d'argent et d'azur. Seulement l'artiste, ici comme dans les cas nombreux que nous avons déjà signalés, a transposé totalement son œuvre de façon que tout ce qui devait être à droite est à gauche et vice-versa. Il s'ensuit que l'homme tient sa lance à sénestre et que les bandes sont devenues des barres. B. B. B.

Les barons de Négri sont du Limbourg ou des provinces rhénanes, ce qui prouve une fois de plus l'étendue du commerce des fabriques de grès wallons. Je dois cependant ajouter que cette famille eut des relations suivies chez nous. Elle fut toujours unie et s'allia même par le mariage aux de Spangen, Hollandais venus dans le Hainaut et créés barons de Sombreffe dès 1611, puis comtes, et qui furent de tous temps unies avec les grandes familles du pays de Namur et du pays de Liège : les de Huns, les d'Amstelrade, les de Glymes, etc. Jeanne de Négri, baronne de Hendrickx-Cappelle, se maria avec Norbert de Spangen.

Deux branches de ces anciennes familles vinrent s'éteindre à Charleroi. Une Catherine de Spangen déchue y tenait une petite boutique d'épiceries au commencement de ce siècle, et un Ignace de Négri y était ouvrier cordonnier en chambre. Ces anciens nobles, quoique pauvres, conservaient une vraie dignité et imposaient à tous un véritable respect.

Il reste encore des de Négri dans le pays de Charleroi.

Ax 39[1]. — Ayant trouvé plusieurs pièces qui portent l'écu dont nous avons déjà parlé sous cette marque dans notre 2me *Rapport*, nous pouvons en donner la description complète. C'est un médaillon ovale, encadré d'un collier de perles, renfermant un écu parti ou plutôt deux écus geminés, tous deux à trois têtes de léopards de face placées deux et une. Timbre, deux heaumes affrontés, tortillés. Cimier, deux cignes demembrés, becqués et affrontés, qui portent sur leur becs un médaillon, ou un cœur, ou une boule, ou enfin un autre objet. Les lambrequins des heaumes remplissent le médaillon. Pl. V, fig. 3. B. B. B.

Complétées et comprises ainsi, le doute n'est plus possible, ces armoiries répétées sont celles de deux conjoints appartenant à la même famille, les Bocholtz, qui avait des relations fort suivies avec notre pays.

L'importante famille de Bocholtz était de la Gueldre et du Limbourg et s'était naturalisée dès longtemps à Liège. Elle portait de sinople, à trois têtes de léopard d'argent. Cimier : un cigne, dans une couronne, démembré et contourné d'argent, becqué de gueules.

Personne ne conteste que notre blason géminé se rapporte à l'union de Gilles, marié vers la fin du XVIe siècle à sa cousine Marguerite et père, entre autres, de deux chanoines tréfonciers de Liège: Gilles et Jean qui florissaient au commencement du XVIIe siècle. Son frère Godefroid était aussi tréfoncier de Liège, dès 1579: Arnold de Bocholtz fut à la fois chanoine à Liège et à Mayence et mourut en 1582.

Plusieurs membres de la famille de Bocholtz eurent des relations suivies dans nos environs et notre Gilles vint lui-même plusieurs fois en mission à Châtelet.

Voici ce que nous lisons dans le registre d'extraits de décisions capitulaires dont nous avons parlé ci-devant :

« Se voit le rapport de M. de Bocholtz du 20 octobre 1585 visitant les fossés construits, qui les fit grandir et qui rapporta au chapitre que le tout était bien fait. »

Ailleurs :

« En septembre 1593 M. Bocholtz, député par le chapitre pour composer divers différends a fait rapport, comment il en aurait terminé un grand nombre entre le magistrat ct échevins et les particuliers, comme on pourrait voir amplement de son rapport. »

Rien d'étonnant que ce pacificateur ait profité de ses nombreux et longs séjours à Châtelet pour y commander de la vaisselle.

Si l'on suppose une trentaine d'années à ses deux fils, quand ils furent pourvus *ensemble* d'un canonicat en 1609,son mariage aurait eu lieu vers 1580.

Cet écu fut en effet trouvé en nombreux exemplaires dans les restes d'un four du XVIe siècle, ce qui le date une fois de plus.

Les familles de plusieurs bourgmestres de Liège, ainsi que les Vander Zype, des Flandres, portaient des armoiries analogues ; mais le cimier précise, dans notre écu, la famille de Bocholtz.

N° 214^b. C. R. 3. — « Une gourde aux armoiries de Bocholtz. Hauteur 0^{m}28. »

N° 1034. C. M., N° 396. C. M. V. — Au côté gauche de la pl. XVII, en dessous, dans l'ouvrage de Minard, est dessiné un beau grand pot, que nous avons vu à Gand, pl. XVIII, fig. 15. Il est identique de forme à notre A^{x}803^1. Le bandeau du goulot est A^x 692^1, pl. X, fig. 7.

L'épaulement est agrémenté d'un collier d'arcs de cercles ondulés A^x 661^1, pl. XVI, fig. 14.

Le mascaron est notre A^x 842^1, pl. XII, fig. 18, et le bouquet creux A^x 755, pl. XVI, fig. 3 et 4.

Les trois écus sont les armes géminées de Bocholtz A^x 39^1 ci-devant.

Ce vase porte un couvercle d'étain avec doigtier à deux lobes, frappé d'un poinçon à une grappe de raisin.

N° 66. — Sur la pl. XXV de l'ouvrage descriptif de la collection Minard, en bas à gauche est dessiné un grand pot presqu'identique à notre N° 38, pl. XVIII, fig. 7. Il porte sur le col une grande tête à barbe que nous considérons comme notre bartmann à l'orgelet A^x 613^1, et à l'épaulement un collier de petits cercles ou de petites rosaces supporté par une ligne festonnée en zig-zag. Au pied, un tour de petites courbes ; sur la panse, trois médaillons avec des lambrequins et un écusson à un chevron, accompagné de trois étoiles ou de trois roses, sommé d'un heaume.

N° 67. — Sur la pl. XXVI du même ouvrage, en haut à droite est représenté un grand pot presqu'identique à notre N° 38, pl. XVIII, fig. 7. Il a sous le bec du goulot une grande tête à barbe et sur le ventre, trois médaillons ronds avec lambrequins et écusson sommé d'un heaume et renfermant un grand M majuscule.

N° 68. — Sur la même pl. XXVI du même ouvrage à gauche en haut, est dessiné pour faire pendant au précédent, un grand pot presqu'identique de forme au N° 1031. C. M., pl. XVIII, fig. 2, sauf le pied qui n'est pas ondulé. Il porte un goulot sans bec orné d'une tête à barbe, et sur la panse trois écussons à lambrequins et un écu à une fleur tigée et feuillée, sommé d'un heaume.

A^x 41^5. — Nous avons retrouvé beaucoup de spécimens complets de cet écu : écartelé par une croix engrelée. Aux 1 et 4, un lion à dextre rampant ou passant (une différence dans le moule des deux quartiers rend la pose douteuse). Aux 2 et 3, une fleur à quatre pétales, feuillée et tigée. Timbre, un heaume de face, avec des lambrequins remplissant le médaillon. Cimier, un lion issant du tortil. Pl. IV, fig. 7. B. B. B.

Nous avons dit ailleurs que l'on a attribué erronément ces armoiries à la famille de Severi [1].

Malgré les imperfections dues à notre graveur, il est facile de reconnaître l'écu des Sprimont, ancienne famille limbourgeoise, fixée depuis longtemps à Liège et liée aux magistrats principaux. Ces armes se trouvent au couvent de Ste-Agathe dans cette dernière ville, sur une pierre tombale, elles sont écartelées par une croix engrelée : aux 1 et 4, d'argent au lion rampant de gueules ; aux 2 et 3, d'or à la pensée au naturel, tigée et feuillée de sinople.

Le vase N° 83 porte ensemble cet écu, avec le blason de Marotte A^x 772^1, pl. VII, fig. 8, ce qui paraît le reporter au XVIe siècle.

Il pourrait bien s'agir ici de Louis, marié avec Marie de Libert en 1563 et père du chanoine Gilles. A moins qu'il ne s'agisse de ce dernier qui en 1606 était déjà chanoine et établi dès longtemps, et avait probablement acheté sa vaisselle armoriée à la fin du XVIe siècle.

Les Sprimont ont eu des alliances nombreuses avec les de Rosen, les de Libert etc.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 41^6. — Idem, de teinte noire lustrée. B. C. D.

A^x 41^7. — Idem, de moule varié.

N° 70. — Un marchand d'antiquités nous a communiqué un pot de forme identique à notre A^x 469^1, pl. XVII, fig. 1, qui portait sur la panse deux écussons sortant de même moule que A^x 41^1 ci-devant.

N° 137. — Gourde en pâte de Bouffioulx trouvée chez un particulier à Raeren, ornée de l'écusson de Sprimont A^x 41^5.

A. M. Hetjens, à Aix-la-Chapelle.

A^x 43^1. — Portion de vase portant un écu à une fasce,

---

1. Nous en parlerons ci-après, aux paragraphes A^x 681^1 et suivants.

chargée, sur la poterie, de traits qui sont probablement la marque d'une fasce relevée en un angle saillant sur le dessin copié par l'artiste potier. La fasce est accompagnée de trois roses, 2 en tête et 1 en pointe. Timbre, un heaume tortillé à dextre. Cimier, un fleuron. Avec lambrequins. Pl. VI, fig. 3.

Ce tesson est remarquable par la teinte noire du vernis, analogue à celle de Ax 24ᵃ et autres. B. B. B.

Ces armes sont excessivement communes et il serait bien difficile de rien préciser à cet égard.

Une famille flamande, les de Coomans, portait d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois roses de même.

Les de Gvesere, d'Anvers, portaient de même.

Les de Bettonville, de Liège, portaient de même, mais les roses étaient à 10 pétales rangées en deux rangs, boutonnées et barbées. Cimier, une rose de l'écu tigée et feuillée de sinople, ce que nous ne trouvons pas sur notre écu. C'était une famille répandue et unie aux de Libert.

A la fin du XVIe siècle, la famille de Massillon portait d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois roses barbées de même, au bouton d'or ; en abîme un petit écu de vair plein. Cimier, une rose de l'écu tigée et feuillée de sinople. Tout cela diffère beaucoup de notre écu.

Le petit écu de vair est l'écu de la vouerie de Nivelle-sur-Meuse. Or ce titre fut porté à Louis de Massillon, par sa femme Anne Marie de Chockier (fille de Jacques).

S'il s'agit ici de Massillon, notre écu serait donc antérieur à ce mariage. Louis de Massillon mourut en 1599. Cette époque cadre avec l'âge de notre écu trouvé dans les débris d'un four du XVIe siècle. Il ne peut, dans aucun cas, s'agir ici de son fils Crespin, bourgmestre et voué de Nivelle en 1636.

Si l'on en revenait aux Bettonville, c'est une famille alliée aux de Libert ; or, sur le vase N° 317, E. L., nous rencontrons ensemble les deux écussons.

A^{x} 43^{30}. — Même écu. Sur tesson de gourde, brisée dans le four pendant la salure. B. B. B.

N° 103. — Grande cruche haute de 0^{m}35, large de 0^{m}23 à la panse. L'épaulement porte quatre petites rosaces A^{x} 51^{1}, et la panse, trois médaillons, dont un, ovale de 0^{m}064 sur 0^{m}04, représentant un lasquenet assez mal fait, entre deux écussons A^{x} 43^{1}, un peu variés. M. B.

A^{x} 44^{1}. — Pot de forme élégante à large goulot, et à une anse se prolongeant sur la panse en un appendice de forme triangulaire. Ce vase est haut de 0^{m}30, large de 0^{m}16 à la panse, de 0^{m}07 à l'ouverture et de 0^{m}09 sous le pied. Il jauge deux pots, mesure de Bouffioulx. Pl. XVIII, fig. 4.

Il a sur le devant du col une belle tête barbue A^{x} 613^{1}, pl. VIII, fig. 5.

De chaque côté de la panse est reproduit l'écusson de Colchon A^{x} 833^{2}, pl. V, fig. 9. B. B. B.

A^{x} 45^{1}. — Écusson varié du suivant A^{x} 45^{3} en ces seuls points : les supports manquent, le pied du prétendu calice ou ciboire du timbre n'a pas les deux larges folioles qui accostent le pied ni les globules qui le supportent, le pied en est trilobé. B. B. B.

A^{x} 45^{3}. — Morceau d'un vase avec médaillon de 0^{m}09 sur 0^{m}075, rempli, au milieu de hachements, d'un écu avec bande, supporté par deux lions lampassés, rampants, mal faits et comme écrasés entre le bord du médaillon et l'écu qu'ils supportent. Le timbre, qui ressemble à un ciboire, est sans doute un casque mal copié par un artiste potier inexpérimenté, car le cimier est une licorne contournée, issante d'une couronne et entourée de hachements. Pl. V, fig. 11. B. B. B.

Nous considérons comme d'autant plus sûr ce que nous venons de dire relativement au heaume changé en ciboire, que nous avons constaté sur divers vases des erreurs analogues fort fréquentes.

Les familles portant un écu bandé sont fort nombreuses et

celles dont il s'agit ici, ayant des *supports*, doit être une grande famille. A cause des lions pour supports, on ne peut admettre qu'il s'agisse des de Ligne, idée souvent émise. Nous nous arrêtons aux d'Horion, famille de bourgmestres de Liège. Elle portait d'argent à la bande de gueules. Cimier, tête et col de licorne accornée d'or. Supports, deux lions au naturel.

Au XVe siècle cette famille était alliée aux de Libert, aux de Spontin, aux de Severi, etc. A la fin du XVIe siècle, Marguerite était veuve de J. de Carondelet et dame de Pottelle et Liernu. Jacques d'Horion fut chanoine de 1597 à 1635, Herman de 1539 à 1603, Jean de 1539 à 1601, Arnold de 1615 à 1654. Celui-ci était fils de Guillaume, seigneur de Heel, petit-neveu du chanoine Guillaume. Il fut vice-doyen de la cathédrale et prévôt de St-Martin en 1640. Il était alors baron depuis six ou sept ans et avait obtenu deux lions pour support de son blason. Les types de blasons Ax 45[1], sans supports, doivent être reportés à une époque fort antérieure, fin du XVIe siècle ; on peut les attribuer aux chanoines Jacques, ou Herman, ou Arnold.

Au XVIIe siècle il y avait alliance entre les d'Horion et les de Chockier.

Les de Nédonchel, du Hainaut, portaient d'azur à la bande d'argent ; cimier, un lion naissant ; supports deux lions regardant. Cette famille fournit des dignitaires civils et ecclésiastiques à Tournai pendant les XVIe et XVIIe siècles. Elle possédait les seigneuries de Morialmé, de Thy-le-Château et d'Hanzinne, non loin de Bouffioulx.

Les de Hennin, de Boussu, avaient des griffons pour supports ; notre blason ne leur peut donc être attribué.

Ce pourrait être l'écu de Maximilien, seigneur de Bailleul, baron de Lesdain et de St-Martin dès 1596. Il était fils de François et de Marguerite de Mérode de Morialmé, et se maria avec Christine de Lalaing, fille de Philippe, baron d'Escornaix,

grand bailly du Hainaut, et de Marguerite de Ligne d'Aremberg. Ses armes étaient d'argent à la bande de gueules. Cimier, tête et col de licorne d'argent au milieu d'un vol de l'écu.

A^{x} 45^{13}. — Variété remarquable de l'écusson de la famille d'Horion qui précède. Il mesure 0^{m}09 sur 0^{m}11. Le cimier est tourné à dextre. Les lambrequins et le tour du médaillon diffèrent de dessin. Les lions supports sont plus forts et plus gros. Le prétendu ciboire, avec son pied trilobé, est redevenu un casque clairement dessiné.

A^{x} 45^{14}. — Variété du même écusson qui n'est qu'un surmoulage de A^{x} 45^{13}. Il mesure seulement 0^{m}07 sur 0^{m}09.

N° 187. C. R. 2. — « Une cruche de terre et couverte brunes ; au goulot, une jolie arabesque, plus bas six rosettes ; sur la panse une rosace, à droite et à gauche, des armoiries qui paraissent être celles de la maison de Ligne, d'un très joli style du XVIe siècle ; haut 0^{m}39. » Il y a lieu de croire qu'il s'agit ici de notre écu d'Horion A^{x} 45.

N° 127. C. R. 3. — « Une cruche de terre et couverte grises ; le col est orné de sept petites rosettes ; dans le champ : trois écussons, dont deux semblent être ceux de la maison de Ligne. Hauteur, 0^{m}35. » Nous supposons qu'il s'agit encore ici de notre A^{x} 45.

N° 51., N° 110. M. E. — A la mortuaire du peintre Dewinne, à Bruxelles, l'État a acheté une grande et belle gourde du type des gourdes de nos fabriques et portant deux écussons de Bouffioulx.

Cette gourde est haute de 0^{m}45 avec le pied, à panse large de 0^{m}30, et à six anses de bandoulière. Le goulot est aminci au bout en forme de *sucettes* pour les lèvres du buveur.

Le devant est orné de deux séries de cercles d'ornementation laissant entre elles un large intervalle divisé en cinq compartiments, portant, dans chacun, la petite rosace d'ornements A^{x} 697^{1}, pl. XII, fig. 26.

Au centre se trouve un écusson d'Horion, variété Ax 45[3].

A la face postérieure de la panse, vers le dessus, se trouve l'écusson de San Vittores identique de moule à MRAx 12[1], pl. VI, fig. 11.

Ax 47[2]. — Écusson un peu différent de Ax 47[1], grand de 0m10 sur 0m08, a une tour surmontée de deux tourelles et donjonnée d'une autre tour semblable, accosté de deux rameaux d'olivier. Timbre, un chapeau d'ecclésiastique simple, avec cordons à deux rangs de houppes. Cimier, la tour de l'écu. Pl. VI, fig. 10.

Ce blason diffère de notre Ax 12[1], pl. VI, fig. 11, par le timbre, la forme des hachements, la bordure non besantée et l'absence d'inscription.

Ce sont les armoiries d'un membre de la même famille.

Nous avons dit ci-devant que la famille de San Vittores dont cet écu est le blason, était d'origine espagnole, établie à Bruxelles dès avant le XVIe siècle. Plusieurs de ses membres occupèrent des dignités ecclésiastiques dans notre pays et notamment Jean Ferdinand, qui fut prieur des Carmes à Bruxelles, de 1603 à 1609, puis provincial jusqu'en 1619. Il fut nommé par les carmes réédificateur et second auteur du Carmel Bruxellois.

La simplicité du chapeau ecclésiastique et des cordons, surtout à une époque où l'on abusait de ces signes honorifiques, nous fait croire que cet écu est antérieur aux dignités de Ferdinand et date d'une époque où il était simple prêtre, avant 1600 ; si toutefois il s'agit de lui ici, ce que rien, absolument rien, ne prouve ni n'indique.

Avec un très grand nombre de doubles.

N° 76. — Grande gourde à 8 annelets, à panse large de 0m27, épaisse de 0m21. Le devant porte notre médaillon Ax 45[14] aux armes d'Horion. Autour, dans les compartiments d'une bande circulaire formée et divisée systématiquement, se trouvent alternativement placées neuf petites rosaces assez originales, mais

peu soignées Ax 704[1], pl. XII, fig. 35, et autant de cœurs dessinés en creux, Ax 742[1], pl. XVI, fig. 41. Sur le derrière du vase, qui est fort bombé, se trouve notre médaillon aux armes de San Vittores avec un chapeau ecclésiastique Ax 47[2].

A. M. Soil, à Tournai.

N° 107. — Tonnelet fort bien conservé, long de 0m42, haut de 0m35, avec le goulot et le pied ; la panse mesure 0m25 de diamètre. Sur chaque flanc sont deux écussons de San Vittores avec inscription Ax 12[2]. Sur le bout hémisphérique l'écu d'Horion de la variété Ax 45[13], pl. V fig. 11, et sur l'autre bout, au-dessus du robinet, l'écu de San Vittores sans inscription Ax 47[1]. H. B.

N° 108. — Grande gourde à 8 annelets de bandoulière et goulot dit à *sucette,* haute de 0m45, large de 0m32. Derrière, se trouve l'écu de San Vittores sans inscription et avec chapeau ecclésiastique Ax 47[2]. Sur la panse tout un système de cercles concentriques laissent une bande circulaire, divisée en six compartiments qui portent alternativement une petite rosace Ax 753[1], pl. XII, fig. 24, et le bouquet creux composé Ax 757, pl. XVI, fig. 21 et 22. Au milieu est l'écu d'Horion Ax 45[13], pl. V fig. 11. H. B.

Ax 49[2]. — Écusson de forme fantaisiste à une escarboucle, fleurdélisée, à 8 branches. Timbre, un heaume. Cimier, deux cornets ou deux proboscites fleuries. Près des coins, à droite et à gauche, les lettres

I. F.

qui se font pendant l'une à l'autre. Ces lettres sont probablement pour I. E., marque du cartenmackers Jan Emens, qui a fourni quelques moules à Bouffioulx, comme nous l'avons déjà vu. Au sommet de l'écu, entre les proboscites, se trouve la lettre

B.

et aux deux côtés les lettres

I. E,

répétées comme plus bas. Cet écu est une variété de Ax 49', décrit et dessiné au 2me *Rapport* et qui en diffère notablement. Pl. VII, fig. 9.

Siegburg, et peut-être Raeren, ont produit le même écusson, mais de moule différent quant à l'ornementation d'entourage ; le B y est en outre remplacé par la date 1590. Il ne s'agit donc pas ici d'un surmoulage. Peut-être est-ce une imitation de bonne main.

On attribue cet écu à la famille Von Buck, du Limbourg, dont une branche principale habitait près de Raeren. Cependant l'escarboucle des Von Buck était 6 rais et non 8.

Plusieurs familles avaient l'escarboucle fleurdelisée en leur blason ; telles sont les de Clooster, les de Hausman de Namédy, etc. Ces derniers, qui étaient de Trèves, avaient donné à la cathédrale de Liège un chanoine nommé Jean Guillaume, 1609-1611.

Les de Giry portaient d'azur aux rais d'escarboucle pommettés, fleurdelisés d'or.

Les de Clèves portaient de même avec un petit écu en abîme.

Guillaume de Clèves fut chanoine tréfoncier de 1530 à 1592.

Ax 49³. — Même médaillon varié d'ornement. Le heaume recouvre la limite du sommet de l'écu.

Avec beaucoup de doubles.

N° 56. — Gourde haute de 0m32 et d'un diamètre de 0m23, à trois annelets de suspension. La panse est couverte de cercles concentriques formant une bande, ou circonférence divisée en quatre compartiments ornés chacun du bouquet creux Ax 794', pl. XVI fig. 13, et au centre l'écusson précédent à l'escarboucle Ax 49².

A. M. Carton, à Ypres.

Ax 102'. — Portion d'écu indéchiffrable, dont de nouvelles

découvertes nous permettent de compléter la description. C'est un médaillon ovale de 0m06 sur 0m08, rempli de hachements autour des armes de la famille de Van Stepraedt (ou Steprodt), famille de Gueldre qui portait: de gueules semé de billettes d'argent; au lion de même, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout. Cimier, un vol d'argent et de gueules, où le lion de l'écu issant d'une couronne. Sur notre tesson, c'est ce dernier[1].

Autour est l'inscription suivante, se lisant de l'intérieur à l'extérieur.

H. VAN : STEPRADT. HERR. TOT : IN. DORNICH : EN : LATEM. ANNO. 1633.

Pl. VI, fig. 5.

A propos de cet écu de Van Steprat, décrit sous le *N°* 73, *section VI, Objets de corporation*, dans le *Catalogue de vente de la collection Minard de Gand*, l'auteur, M. Van Duyse, dit en note au bas de la page, que « les cruches aux armoiries de Van Stepraedt étaient de fabrication courante à Raeren au XVIIe siècle » et laisse entendre que l'écu de Bouffioulx ne serait qu'un surmoulage. C'est une erreur complète. De l'avis de tous Raeren n'a jamais produit cet écu ; Bouffioulx seul l'a fabriqué. A cette époque les fabriques raerenoises ne fabriquaient plus d'armoiries, tandis que c'était le moment de la pleine prospérité de Bouffioulx.

Cependant, par exception, Raeren en cette même année 1633, a fourni deux écussons tout différents de celui de Van Stepraedt, mais portant une inscription analogue. Voici ces deux légendes :

---

1. Telles sont aussi les armoiries de la seigneurie de Waesbergh, sauf que les billettes et le lion sont de sable, différence de couleur que l'on ne peut apprécier sur un vase en grès. Telle est encore, sauf les émaux, l'écusson d'une branche de la famille d'Hamale.

1° ELBERT. VAN. ISENDOORN. VAN. BLOIIS. HERR. TOT. STOCKEM. EN. CANNENBVRCH. A. 1633.

2° RIICKWIIN. VAN. ESSEN. HEER TOT. SWANENBVRCH. ANNO. 1633.

Cette circonstance est importante, à ce point de vue que Elbert Van Isendorn et son beau-père Ryckwin Van Essen étaient, semble-t-il, parents des Van Stepraedt, tous gueldrois, et qu'à la même année l'un commanda à Bouffioulx et les autres à Raeren, chacun ses armoiries avec une inscription conçue sur le même plan et avec l'expression : *heer tot,* au lieu de *heer tro*, usitée d'ordinaire à Raeren.

La famille Van Stepraedt paraît être originaire de Cologne, établie en Gueldre dès le XIVe siècle. Thierry se maria avec Agnès Van Doornick, qui lui apporta la seigneurie d'Indoornick, au pays de Clesves en 1538. Cette seigneurie fut érigée en comté dans les mains de leur fils Henri ou Hans, qui mourut en 1663 et qui était seigneur d'Isendoorn par sa femme Sophie Van Isendoorn de Blois.

Le cousin germain de cette dernière était Elbert Van Isendoorne de Blois, gendre de Ryckwin Van Essen, les deux personnages dont nous avons parlé plus haut.

A^x 102^a. — Même écusson un peu varié. La pointe inférieure des lambrequins diffère notablement ; INDORNICH est réuni en un seul mot et l'H, initiale avant VAN est remplacé par un I bien visible.

N° 1031. C. M., N° 73. C. M. V. section VI. — Grand pot, haut de 0^m50, à large goulot, et à pied ondulé par des ornements en pincées. La forme est sphéroïdale allongée. Le col est orné d'une grande figure à barbe et l'épaulement de dix petites rosaces. Pl. XVIII, fig. 2.

La panse porte trois écussons de Van Stepraedt A^x 102^a.

Ce vase porte son couvercle d'étain primitif, ayant pour poinçon un trèfle et deux lettres illisibles, et sur lequel sont gravées les armoiries de la corporation des cordonniers de

Gand : de gueules au lion d'argent bâtonné de sinople, le lion tenant deux souliers à talons ; supporté par la Pucelle et par St-Germain :

PIDER. SCELDEWART * IAN. VAN. DEVELDE. I.F.F.I.D.M.
ANNO 1679.

Ce sont les noms des clercs de la corporation en l'année susdite. Voilà une pièce historique, un pot employé autrefois comme pot à bière dans les réunions et les banquets de la Corporation.

Il était représenté au milieu de la pl. XIV de l'ouvrage de Minard.

N° 1032. C. M. — « Vase de forme et de décoration analogue au précédent. Les mêmes médaillons se trouvent répétés trois fois et portent le buste de l'archiduchesse d'Autriche. Haut. $0^{m}46$. »

Ax 109[3]. — Grand écusson, dont notre Ax 109[1] est un fragment du cimier. Il est dans un médaillon de $0^{m}09$ sur $0^{m}11$ et est écartelé : 1 et 4, au lion rampant, couronné, armé et lampassé, tourné à sénestre, ce qui fait supposer que l'écu a été transposé par l'ouvrier ; 2 et 3, au chevron chargé de 11 besans, accompagné en tête de deux fleurs de lis au pied coupé, posées sur le chevron et en pointe d'une abeille au repos. Cimier, un personnage joufflu ailé et avec les bras étendus, issant de l'écu. Pl. VII, fig. 5.

La famille d'Athin, dont un Wathieu fut plusieurs fois bourgmestre de Liège au XVe siècle, portait écartelé : 1 et 3, d'argent au chevron de gueules ; 2 et 3, de gueules billetté d'or, au lion rampant d'or.

Ax 113[4]. — Morceau de médaillon entouré d'une inscription rétrograde, où nous lisons un reste d'inscription :

. . . S LOVIS : DE B . . .

Un coin d'écusson central montre la moitié inférieure d'un grand B. C. C. P.

Nous en avons donné le dessin dans notre 2me *Rapport.* (Pl. IV, fig. 18). S'agirait-il de *Louis de Bloys ?* On peut le supposer.

Cette famille était fort répandue dans nos environs aux XVe, XVIe et XVIIe siècles ; elle possédait la seigneurie de Donstienne. Elle fournit un tréfoncier à St-Lambert de 1492 à 1566.

Philippe III de Croy, prince de Chimay, épousa en secondes noces une de Bloys, en 1582.

Ax 117[1]. — Fragment, que plusieurs écussons complets nous permettent de déterminer entièrement. Pl. VI, fig. 2. C. C. P.

C'est l'écusson de la famille de Libert, de Liège, qui portait : d'azur à la serre de vautour d'or; au franc quartier de gueules, à la fleur de lis partie d'or et d'argent [1]. Timbre, un heaume. Cimier, une fleur de lis d'or. Le tout entouré de lambrequins. C'était une des familles patriciennes les plus illustres de la principauté, et qui possédait maints fiefs dans le pays de Namur.

Antoine de Libert était bourgmestre de Liège en 1558 ; Jacques en 1591 et en 1595. Notre écu appartient à celui-ci.

Il était fils d'une Sprimont. La famille de Libert avait, au XVIe et au XVIIe siècle, de nombreuses relations et de grands intérêts dans l'Entre-Sambre et Meuse. Elle donna, au XVIIIe siècle, un chanoine tréfoncier de la cathédrale de St-Lambert à Liège. Ses membres furent seigneurs de Flemalle, chevaliers du Saint-Empire, grand bailly des terres de la très illustre cathédrale, chambellans de S. E. etc. Ils devinrent barons.

N° 78. — Pot à large goulot fragmenté, de la forme de notre N° 25, pl. XVII, fig. 22, et portant le même bandeau de

---

1. Ou, pour quelques membres de la famille : au franc quartier d'or à la fleur de lis de gueules et, pour d'autres encore : de gueules à la fleur de lis d'or, etc.

goulot A^x 559[1], pl. IX, fig. 3. La panse est ornée de deux écus de Libert A^x 117[1] ci-devant. M. Do.

A^x 227[2]. — Partie d'un losange de 0^{m}16 sur 0^{m}09, portant un écu de forme fantaisiste de l'ancien empire des Romains : l'aigle impériale éployée, ayant sur la poitrine un petit écusson d'Autriche moderne, ou de Habsbourg, ou de Bouillon, c'est-à-dire de gueules à la fasce d'argent. Timbre, la couronne impériale accostée du millésime :

15 85.

Pl. I, fig. 10. B. B. B.

L'ancien empire germanique portait d'or à l'aigle éployée de sable éployée, membrée, becquée et diadémée de gueules, chargée en cœur d'un écusson de Habsbourg qui est : de gueules à la fasce d'argent.

Nous possédons des écussons de même forme que le nôtre venant de diverses fabriques. La pinte ou snel représentée pl. XIII, fig. 5, de l'album de d'Huyvetter et Onghenha[1], porte le même écusson un peu varié. Il y a eu évidemment imitation sur place, ou vente de moules semblables à diverses fabriques par les cartenmackers.

C'était un écusson devenu banal.

A^x 265[1]. — Partie supérieure d'un écu héraldique timbré d'un heaume avec hachements de lambrequin, qui offre deux roses à 5 pétales, séparées par le sommet d'un chevron. F. G.

Nous pouvons compléter la description au moyen d'autres exemplaires que nous avons vus dans diverses collections, et nous allons le faire.

Dans un médaillon entouré de feuilles de laurier, se trouve un écusson à un compas ouvert en chevron, accompagné de

---

1. *Zeldzaamheden Verzamelden uitgegeven door* JOAN D'HUYVETTER *in het Koper gesneden* CH. ONGHENA, *Gent*, GOESIN-VERHAEGHE, 1829.

trois roses barbées, tigées et feuillées, l'une en pointe, dont la tige sort de l'écu et deux en chef. Timbre, un heaume grillé de fasce sommé d'un tortil. Cimier, une rose de l'écu. Pl. VII, fig. 10.

Cet écu au compas est la forme ancienne de l'écusson des de Rosen, famille liégeoise importante, alliée aux de Sprimont, aux Savary, etc., et qui fournit à la principauté pendant les XVIe et XVIIe siècles, quatre tréfonciers de Saint-Lambert, plusieurs chanoines et abbesses dans les principaux monastères, un grand chancelier, des bourgmestres, des échevins, des conseillers, etc., etc.

Au milieu de tous ces personnages il serait difficile, on en conviendra, de déterminer auquel il faut rapporter notre écu.

Toujours est-il qu'il a été fabriqué en 1592. La preuve c'est que le vase, sur lequel il se trouve, porte en même temps la marque du fabricant Jacob Visnon, au millésime de 1692, A^x 112^2, pl. VII, fig. 6. Or Visnon n'employa pas cette marque beaucoup d'années après, car en 1595 il en avait déjà adopté une nouvelle A^x 25^4, pl. III, fig. 6.

Nous trouvons en outre sur un même vase l'écu de Rosen A^x 265^1, avec l'écu du capitaine de San Vittores A^x 12^1, pl. VI fig. 11, ce qui, sans être une preuve, corroborre la même contemporanéité de la fin du XVIe siècle.

Notre écusson est aussi attribué au XVIe siècle, par M. Schuermans dans le catalogue de l'Exposition de Gand en 1882, N° 408 des grès. Il est vrai que par erreur il y est considéré comme venant de Raeren.

Il ne s'agit donc pas ici, quoiqu'on l'ait supposé, du tréfoncier Pierre, 1621-1666, le dernier qui porta cet écusson, ni même de son père Jean, receveur du chapitre St-Jean l'évangéliste, époux de Marie Corselius, nés en 1588 et 1595 et morts en 1637 et 1636 ; mais d'un autre parent, le grand-père sans

doute Pierre de Rosen, procureur à la cour de Liège et aussi receveur de St-Jean, marié en 1584 avec Marie de Saulcy.

N° 1028. C. M., N° 409. C. M. V. — Petite gourde haute de 0m31, à quatre annelets de bandouillère. La panse est ornée par devant d'un ensemble de cercles concentriques formant une bande, divisée en six panneaux qui portent alternativement une petite rosace et un fleuron dessiné en creux Ax 596[1], pl. XVI, fig. 31. Au centre est l'écusson de Rosen Ax 265[1], dont nous venons de parler.

Derrière se retrouve le même écusson.

N° 110. — Grande gourde à panse de 0m24 centimètres de diamètre, portant par derrière un écusson de Rosen un peu varié de notre Ax 265[1]. Sur le devant de la panse le médaillon Ax 112[2], pl. VII. fig. 6, et autour, dans les compartiments séparés d'une bande circulaire, quatre petits mascarons Ax 744[1], pl. XII, fig. 6. M. B.

N° 111. — Pot semblable pour la forme au N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de 0m45, large de 0m23 à la panse, 0m10 au goulot et 0m16 à la base, laquelle est ornée de pincées. Le col porte le bartmann Ax 730[1], pl. IX, fig. 10. La panse porte l'écusson de Rosen Ax 265[1] ci-devant, accosté de deux écus de la famille d'Horion, de la variété Ax 45[13], pl. V, fig. 10. H. B.

Ax 328[1]. — Tesson de pâte fort fine, portant la partie inférieure d'un écusson losangé, de 0m93 sur 0m47, fort difficile à analyser. Il est parti, et l'on voit à dextre plusieurs fasces, et sur le tout la moitié d'une aigle à deux têtes; à sénestre deux bandes avec une quarte feuille en pointe et une en chef. Cimier, une sorte de couronne fermée. Pl. I, fig. 7. C. P. G.

Les fabriques allemandes ont employé aussi comme ornement cet écusson devenu banal.

Avec plusieurs doubles.

Ax 353[1]. — Morceau de la panse d'un grand vase de grès brun, en forme de gourde, si l'on en juge par sa courbure. Il

porte la moitié supérieure d'un médaillon, avec le timbre et le cimier d'un écu.

Nous avons retrouvé de nouveaux tessons qui nous permettent de compléter le dessin et la description de cet écu. C'est un médaillon qui mesure 0m09 sur 0m11, encadré d'une guirlande de feuilles de lauriers, rempli par les hachements d'un écu fort large et peu allongé, semé de fleurs de lis. (Celles-ci sont en trois lignes, la première de 5 et une demi à dextre de l'écu, la seconde de 5, la troisième de 4 entre les précédentes et la quatrième de 3 en pointe, placées entre les précédentes et dont on ne voit que les sommets). Timbre, un heaume grillé à dextre, sommé d'une belle couronne de vicomte ou de marquis, supportée par des espèces de pendantifs qui nous paraissent être le tortil dénaturé par l'artiste. Cimier, deux objets qu'on peut prendre pour deux plumes larges et droites en plumet et inclinée un peu vers les côtés. On pourrait aussi y voir deux oreilles de lièvre, ou plutôt deux oreilles d'âne, comme aux armes des Kerkem. Pl. VII, fig. 4. C. V. G.

Plusieurs familles importantes du pays de Liège portaient un semis de fleurs de lis ; mais toutes descendaient et tenaient leurs armoiries des de Warfusée. Nous allons brièvement passer les principales en revue.

Les de Warfusée portaient de gueules semé de fleurs de lis d'argent. (D'autres disent à 9 fleurs de lis posées 4, 3 et 2). Au XVe et au XVIe siècle ils étaient seigneurs d'Ossogne près de Charleroi. Raes, seigneur important, vivait entre les deux siècles.

Les de Duras portaient de sable semé de fleurs de lis d'or. Au commencement du XVIIe siècle, Germain était beau-frère de Robert de Namur et allié aux d'Oultremont.

Les de Haultepenne, seigneurs de Barvaux, qui donnèrent un

gouverneur à Dinant, portaient d'argent semé de fleurs de lis de gueules.

Les de Mombeeck, vicomtes de Hannut, portaient de sable semé de fleurs de lis d'argent. Ils avaient en 1574 des relations suivies à Wayaux, près de Charleroi. Au XVIe siècle cette famille avait de grandes relations aux environs de Namur. Jean d'Avin, évêque de Namur, était fils d'une de Mombeeck.

Les de Hamale portaient de sable semés de fleurs de lis d'argent.

Les de Neufville sur Meuse portaient d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Enfin les de Hollanders, de Léau, portaient de sable semé de fleurs de lis d'or. Plusieurs de Hollanders furent bourgmestres de Léau.

Les de Kerkem ou de Weyer, portaient d'argent semé de fleurs de lis de gueules, et pour cimier deux oreilles de lièvre ou mieux deux oreilles d'âne [1] d'or, ce qui pourrait bien être le cas de notre écu. Au XVe siècle, ils étaient les seigneurs de Taviers et de Sclayen. A la fin du XVIe siècle ils étaient alliés avec les d'Horion et fort unis avec les de Marotte, famille importante des environs de Charleroi, dont Bouffioulx a fait l'écusson à la même époque, puis avec les de Glymes. Cette famille donna à Liège des bourgmestres, des dignitaires laïcs et des tréfonciers dont Ernest, 1612-1654 et Arnold, 1627-1644 ; mais notre écu n'offre aucun indice ecclésiastique et il semble appartenir à un laïc. Nous pensons du reste devoir le reporter à la fin du XVIe siècle, car nous le rencontrons, de divers côtés, sur les mêmes pots avec des écus attribués à cette époque.

N° 3. — Cruche haute de $0^{m}40$; elle a une panse de $0^{m}26$ et un large goulot sans bec. L'épaulement est orné de quatre rosaces

1. Les oreilles d'âne sommaient, paraît-il, la plupart des écussons héraldiques huttois.

A^x 792^1, pl. XII, fig. 29. Sur la panse se trouve l'écusson A^x 109^1, pl. VII, fig. 5, accosté de deux écus de Kerkem A^{x}353^1 ci-devant. M. I.

N° 779. M. Ga. — Grande gourde, tachée de brun et de gris parce que le vernissage a été manqué ; haute de 0^{m}43, large de 0^{m}28, épaisse de 0^{m}25, à 6 anneaux de bandoulière et à goulot retréci vers le sommet. La convexité du ventre est la même devant et derrière, ce qui est excessivement rare pour cette forme de vase, qui a d'ordinaire le devant plus aplati.

Au milieu de la panse se trouve un cercle central ou plastron de 0^{m}115 portant notre écu de Kerkem A^x 353^1, qui est en outre reproduit sur l'autre face de la cruche. Autour de ce plastron, et formée par tout un système de circonférences, de lignes et de cordons, règne une bande circulaire large de 0^{m}09, portant neuf petites rosaces A^x 705^1, pl. XII, fig. 36. Deux rosaces pareilles se trouvent au-dessus, à hauteur de l'épaulement.

A^x 378^1. — Cruche piriforme pareille à A^x 469^1, pl. XVII, fig. 1, portant deux fois l'écu ancien d'Angleterre, décrit ci-après en A^x 430^1, pl. III, fig. 1. B. C. D.

A^x 425^1. — Portion d'un vase de luxe, rebuté pendant la cuisson, portant sur la panse un beau médaillon ovale de 0^{m}075 sur 0^{m}065, rempli par les hachements de lambrequins d'un écu, placé au centre et représentant une roue de fortune à 8 rais. Timbre, un heaume à 3 (?) grilles, tourné à dextre, avec tortil. Cimier, une déesse *Fortune*, dont la roue est ici figurée par la roue de l'écu. Le tour du médaillon porte :

FORTUNA : FERENDO : EST : SUPERANDO.

Pl. IV, fig. 4.

L'épaulement de ce vase était orné de petits mascarons grimaçants du type de A^x 571^1. B. C. D.

On a attribué cet écu aux de Heusden, famille illustre du Brabant. Cela n'est guère possible, car les de Heusden portaient

d'or à la roue de gueules timbrée d'un heaume couronné ; leur roue est à six rais seulement et leur cimier est la roue de l'écu et non une déesse *Fortune*. Cette famille était alliée aux de Clèves.

On a cité encore la famille de Marcelis, dont un Servais fut chanoine tréfoncier de St-Lambert de 1605 à 1654.

Cette branche de Marcelis avait effectivement, selon Lefort, l'écusson armorié qui nous occupe. C'était une famille de St-Trond, venue s'installer à Liège et qui portait de gueules à une roue d'or à 6 ou à 8 rais. Cimier, une fortune issant d'une écaille de mer d'or, et tenant au-dessus d'elle un voile d'argent. Le premier qui vint à Liège fut Lambert, dont le fils Lambert fut commissaire de la cité en 1573 et 1593, et dont le petit-fils Lambert fut aussi commissaire et procureur à la cour en 1592.

Le fils de ce dernier fut le chanoine Servais.

En nous occupant du blason d'Oumale A^x 29^1, nous avons dit que ce blason se rencontre sur plusieurs vases avec celui qui nous occupe. Le chanoine Guillaume d'Oumale, avons-nous dit, avait en effet pour mère Jeanne de Marcelis, sœur du chanoine Servais et pour père Servais d'Oumale. Nous avons expliqué que ces blasons sont ceux des époux d'Oumale-Marcelis, à la fin du XVIe siècle.

A^x 425^{12}. — Partie d'écusson portant des hachements de lambrequins de même dessin, mais de moule différent du précédent, et provenant d'une autre fabrique de Bouffioulx. B. B. B.

A^x 425^{13}. — Idem, mieux moulé. B. B. B.

N° 576. E. Ga. — Cruche portant sur le ventre l'écu de Marcelis A^x 425^1, qui précède, et à côté notre écu de Massillon A^x 43^1, pl. VI, fig. 3.

N° 112. — Gourde de 0^{m}20 de diamètre à la panse, laquelle porte notre écu de Marcelis A^x 425^1, et autour, dans des compar-

timents ménagés par des cercles, cinq épis d'ornement en creux A^x 664^1, pl. XVI, fig. 10.

Derrière, sont trois grands mascarons à large fraise A^x 567^{13}, pl. III, fig. 13. M. B.

N° 317. E. L. — Pot de la même forme que notre N° 47, pl. XVII, fig. 8, sans goulot. La panse est large de 0^{m}16, elle porte trois écussons : celui de Massillon A^x 43^1, pl. VI, fig. 3, celui de Libert A^x 117^1, pl. VI, fig. 2 et celui de Marcelis, A^x 425^1 ci-devant.

A. M. Merghelynck, à Ypres.

N° 47, N° 238. E. B. — Cruche à goulot cylindrique, assez long, de 0^{m}06 de large, couvert des enroulements d'un cordon en spirale, à panse sphérique large de 0^{m}16, à épaulement un peu carré ; de forme analogue à notre A^x 466, pl. XVII, fig. 23, mais plus grande.

Elle offre sur le devant un écusson d'Oumale A^x 29^2, pl. IV, fig. 5.

Sur les deux côtés est répété l'écusson de Marcelis A^x 425^1 ci-devant.

Ce vase est probablement le N° 29. E. L. Pl. XVII, fig. 8.

A. M. Helbig, à Liège.

N° 53, N° 331. E. L. — Barillet semblable pour la forme au tonnelet N° 52, dit d'Acosse, seulement il porte, sur le bout opposé au robinet, un ombilic central fort proéminent ; le pied est peu mouluré et le trou de bonde du dessus est orné d'une ligne en spirale. Il ressemble à notre N° 39, pl. XVIII, fig. 16.

La longueur en est de 0^{m}31, le diamètre de 0^{m}21 et la hauteur 0^{m}31, y compris le pied et le goulot, qui ont chacun 0^{m}05.

Notre écusson d'Oumale A^{x}29^2, pl. IV, fig. 5, y est répété une fois au-dessus du robinet et deux fois sur le flanc droit. L'autre flanc porte deux fois l'écusson de Marcelis A^x 425^1, pl. IV, fig. 4. Le bout postérieur est bombé, orné de cercles en rosace simple et saillante vers le milieu, avec un gros bouton

au point central. Les armoiries ont été attribuées dans le catalogue de l'Exposition de Liège aux Morien et aux Heusden, nous en avons dit un mot.

A. M. de Limburg-Stirum, à Bruxelles.

A x 428'. — Écusson de forme fantaisiste, enfermé dans un médaillon de 0m06 sur 0m08, encadré d'une guirlande de feuilles de laurier.

L'écu est gironné de 10 pièces, dont 5 chargées chacune de 3 croisettes recrosettées au pied fiché ; cimier, un griffon tenant à dextre la bannière de famille qui est indéterminable.

On lit entre les ornements les lettres :

S. P.

I. H.

Probablement y doit-on trouver les chiffres du cartenmakers et les initiales du propriétaire des armoiries. Pl. IV, fig. 9. B.C.D.

La famille d'Enghien, premiers seigneurs de la ville du même nom, portait anciennement : gironné de sable et d'argent de 10 pièces ; les girons de sable recroisettés au pied fiché d'or, les pieds dirigés vers le cœur de l'écu ; cimier, un panache d'or entre un vol d'argent semé de tourteaux de gueules.

La branche d'Enghien d'Havrech, que notre écu pourrait regarder à cause des initiales I. H., avaient remplacé le sable par le gueules et l'argent par l'or.

La poterie ne porte pas l'indice des émaux, cependant l'artiste potier a tracé sur la moitié des girons des hachures indéterminées [1], qui paraissent être de simples ornements sans signification.

L'écu des d'Havrech est timbré d'une couronne d'or. Le cimier est un griffon naissant d'or tenant une bannière aux

1. L'artiste a fait une faute sur notre planche, il a omis ces hachures sur un giron et y a dessiné les croisettes ; ce qui donne trois girons semblables l'un près de l'autre.

couleurs de l'écu. Support deux griffons tenant chacun une bannière aux couleurs du blason. Le cri de guerre était : *Enghien ! Enghien !*

Cette famille possédait les seigneuries de Prelle, de Loverval, de Roselies, etc., près de Bouffioulx, et les vendirent aux Lierneux en 1625. A la fin du XVI[e] siècle, Adrien d'Havrech était gouverneur de Gand, grand bailly d'Entre-Sambre et Meuse. Son petit-fils Jean, seigneur de Prelle, était au commencement du XVII[e] siècle, lieutenant général des hommes d'armes et prévôt de Valenciennes. Il avait épousé Claire de Savary, fille de Nicolas, seigneur de Warcoing. Notre blason pourrait lui appartenir.

Son fils Adrien était baron, membre de l'état noble de Namur.

Cette famille avait donné dans le principe un prince-évêque de Liège nommé Jean d'Enghien.

La famille d'Eesbecke dite Vander Haeghen, portait : gironné de sable et d'argent, de huit pièces ; les girons de sable chargés de trois croisettes recroisettées au pied fiché d'or. (D'autres disent de trois mouches d'hermine.) Timbre, d'un heaume d'argent à dextre, grillé et liseré d'or, surmonté d'une couronne et de ses lambrequins aux couleurs de l'écu. Cimier, un griffon naissant d'or tourné à droite, lampassé, armé de gueule, et gérant à dextre une bannière de famille. C'est scrupuleusement le cimier de notre écu.

Cette famille, originaire des Pays-Bas, était, dès avant le XVI[e] siècle établie partiellement à Bruxelles. Elle donnait à cette époque un échevin à la chambre d'Uccle, un secrétaire au grand conseil de Malines, un capitaine et prévôt général et un châtelain de Tervueren, etc., etc.

Avec un grand nombre de doubles.

A[x] 430[1]. — Médaillon elliptique ou plutôt en forme de fuseau, de 0[m]08 sur 0[m]05, entouré d'un chapelet de perles et de traits, renfermant, au milieu de quelques arabesques, l'écusson ancien

du roi d'Angleterre, qui, pendant de longues années, porta dans ses armoiries, les fleurs de lis et prit le nom de roi de France et d'Angleterre. C'est un écu écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois fleurs de lis d'or coupées, placées 2 et 1, qui est de France ; aux 2 et 3, de gueules à trois léopards d'or passants, armés et lampassés d'azur, qui est d'Angleterre. Seulement les léopards sont contournés. On voit que c'est par une erreur de l'artiste. L'écusson est timbré d'une couronne et entouré d'un listel circulaire, bouclé en bas, et portant la devise de l'Angleterre :

HONI SOT QVO MAL E PENCE.

Honni soit qui mal en pense. Cette légende travestie de cette façon est du vrai patois de Bouffioulx, avec son génie bien caractérisé. Pl. III, fig. 1.

C'est l'œuvre d'un artiste du cru et elle est ma foi bien réussie, comme dessin. B. C. D.

Cet écusson d'Angleterre ancien est un nouvel exemple d'écusson devenu banal, et employé au XVIe siècle dans l'ornementation en général, et en particulier dans diverses fabriques de grès artistiques. Nous avons vu ce même écusson sur divers vases d'origine évidemment allemande ; entre autres ceux que portent la pl. III, fig. 2 et 3, et la pl. XIII, fig. 11, de l'album de d'Huyvetter et d'Onghena, dont nous avons déjà parlé. Le second porte le millésime de 1575.

Cet écu fut trouvé dans les restes d'un four de la fin du XVIe siècle, ce qui le date.

Avec un très grand nombre de doubles.

N° 182. C. R. 2. — « Une cruche à couverte brune pâle, à anse contournée ; au goulot, une figure d'homme ; au milieu, un écusson au double aigle de l'empire ; à droite et à gauche les armoiries d'Angleterre. Haut de 0^{m}40. »

MRA^{x} 442'. — L'aigle impériale d'Autriche a deux têtes couronnées, dans un médaillon de dessin local d'un diamètre

de 0^m06. Au-dessus des deux serres et remplissant les vides du médaillon, l'artiste a dessiné deux pots à fleurs. Pl. II, fig. 10. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

Ax 442[6]. — Idem venant d'autre fabrique et sortant d'autre moule. Le dessin est beaucoup plus parfait et les ailes faites bien plus artistiquement. B. B. B.

N° 45. — Grand pot à beurre portant, non le même écusson que Ax 31[1], comme nous l'avait dit le propriétaire, et comme nous l'avions écrit dans le 2e *Rapport,* mais un médaillon de 0^m60 sur 0^m70, renfermant une grande aigle éployée et couronnée d'une très grande couronne, sans lambrequins, mais entourée du bas par deux rameaux de laurier ou d'olivier. C'est un vase de Bouffioulx fort usé.

A. M. Wauthy, à Gougnies.

Ax 443[1]. — Médaillon de 0^m06, renfermant un écu de forme fantaisiste, sans ornements, ni cimier, ni lambrequins. Il porte deux jumelles en sautoir et chaque quartier est à une aigle éployée. Au-dessus se déroule un listel dont l'inscription est illisible. Pl. II, fig. 9. B. C. D.

On a trouvé à Raeren le même écusson, mais de moule varié.

Nous n'avons pas cherché à élucider ces armoiries. Cependant :

Les de Montmorency portent écartelé (non en sautoir mais régulièrement) à l'aigle au vol levé dans chaque quartier.

La famille de Rune, de Baisieux portaient d'argent au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes de gueules.

Les de Losschaert, famille de Flandre, portaient d'azur à deux épées d'argent emmanchées d'or baissées, et croisées en sautoir, cantonnées de 4 aiglettes d'or au vol levé ; cimier une aigle naissante d'or. Un Jean de Losschaert, fils de Gérard, fut carme à Alost à la fin du XVIe siècle.

Ax 443[4]. — Idem provenant d'autre fabrique et sortant

d'autre moule. Le dessin des aigles est tout à fait varié. B.B.B.

Ax 444[1]. — Médaillon de 0m07, rempli par un chêne à cinq branches, glandé et feuillé de forme fantaisiste, portant sur la tige un petit écusson indéchiffrable surmonté d'une croix. Au pied de l'arbre est une croix travaillée. Le tout supporté par deux licornes.

La croix travaillée est formée d'une sorte de 4 en chiffre, avec la barre horizontale recroisettée et le pied fiché dans le sommet d'un A enlacé avec un M majuscule. Pl. I, fig. 5. B.C.D.

Cette espèce de monogramme de *Marie* rappelle la marque de fabrique de Menneken et celle qui fut trouvée à Mons sur une pierre de taille, et que nous avons décrite p. 25 de notre 2e *Rapport*.

Au XVIe siècle plusieurs échevins de Bouffioulx avaient chargé, d'un monogramme presque identique, leur armoirie scabinale et leur cachet. Tel fut *Jehan le Marchier*, en 1515, *Jehan de Nette*, en 1528 (acte du 13 février), et d'autres [1].

C'était un genre de marque fort usité à cette époque.

Jean Van Ghelen, imprimeur à Anvers en 1578, joignait au titre de ses livres, dans un grand écusson, une marque identique à celle qui nous occupe et y mettait ses initiales.

Les imprimeurs Jean Verwithaghen d'Anvers en 1551, Pierre Zangre de Thielt, en 1578, Jérome Verdussen d'Anvers en 1623, avaient des marques analogues.

Sur une tombe de 1559 avec le nom de Paridan, encore visible dans les ruines de l'abbaye de St-Bavon à Gand, nous avons vu la même marque, avec le 4 formé à sénestre et non à dextre ; des outils de charpentier l'accompagnaient.

J'ai revu la même marque sur un vitrail au musée Minard, à Gand.

Avec un très grand nombre de doubles.

---

1. Renseignement dû à M. Ol. Gille, qui m'a fait voir les pièces.

A^{x} 484^{1}. — Partie de vase pareil à A^{x} 466^{1}, pl. XVII, fig. 23; mais plus petit, avec deux médaillons A^{x} 431^{1}, pl. III, fig. 5 et l'écusson d'Angleterre A^{x} 430^{1}, pl. III, fig. 1. B. C. D.

A^{x} 490^{1}. — Portion de vase semblable au pot A^{x} 476, pl. XVII, fig. 25, avec le médaillon A^{x} 435^{1}, pl. I, fig. 3 et l'écusson A^{x} 442^{1}, pl. II, fig. 10. B. C. D.

A^{x} 497^{1}. — Portion de vase portant le bartmanne A^{x} 491^{1}, pl. VIII, fig. 2 et l'écusson Von Buck, A^{x} 49^{2}, pl. VII, fig. 9, B. C. D.

A^{x} 498^{1}. — Portion de vase portant le bartmann A^{x}491^{1}, pl. VIII, fig. 2 et l'écusson A^{x} 444^{1}, pl. I, fig. 5. B. C. D.

A^{x} 540^{1}. — Portion de vase avec le médaillon A^{x} 439^{1} et l'écusson A^{x} 444^{1} A^{x} LLL^{1}, pl. I, fig. 5. B. C. D.

A^{x} 552. — Partie de vase portant l'écusson de Massillon A^{x} 43^{1}, pl. VI, fig. 3.

Nous devons signaler l'ornementation élégante de ce vase, dont l'épaulement est divisé en quatre compartiments curvilignes, limités par des bandes formées de cordons et de lignes creuses et renfermant chacun un bouquet imprimé en creux composé A^{x} 607^{1}, pl. XVI, fig. 24 et 25. B. C. D.

A^{x} 553^{1}. — Partie de pot orné de l'écusson A^{x} 838^{1}, et portant, à l'épaulement, le bouquet en creux composé A^{x} 607^{1}, pl. XVI, fig. 24 et 25. B. C. D.

A^{x} 554^{1}. — Portion de vase avec l'écusson A^{x}838^{1} et portant à l'épaulement des petites rosaces A^{x}618^{1}, pl. XII, fig. 40. B.C.D.

A^{x}554^{2}. — Idem. B. C. D.

A^{x}568^{1}. — Tesson d'un vase portant l'écu de Massillon A^{x} 43^{1}, pl. VI, fig. 3, avec l'épaulement orné de petites rosaces du type A^{x} 427^{1}, pl. XII, fig. 46. B. C. D.

A^{x}569^{1}. — Tesson d'un vase portant le même écu A^{x} 43^{1}, pl. XII, fig. 46, et à l'épaulement, des mascarons grimaçants A^{x} 429^{1}. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

A^{x} 572^{1}. — Partie de vase orné portant l'écusson de Marcelis A^{x} 425, pl. IV, fig. 4 et au col, le mascaron A^{x} 571^{1}, B. C. D.

A^{x} 573^{1}. — Idem au même écusson, et portant au col le mascaron A^{x} 574^{1}. B. C. D.

A^{x} 575^{1}. — Écu à une fasce accompagnée de trois masques enrubannés, ou plutôt de trois têtes de Mores tortillées, deux en chef et une en pointe. Timbre, un heaume ; cimier, un panache de 3 plumes. Des lambrequins en arabesques entourent le médaillon. Les lignes du bord de la fasce sont tracées en relief de façon de paraître deux jumelles. Les têtes de Mores ont été fort mal traitées par l'artiste potier, de façon qu'elles ont perdu leur caractère propre et sont devenues des figures au type européen. Cet écu mesure 0^{m}06 sur 0^{m}07. Pl. V, fig. 6, C. C. P.

La famille de Moers, ancienne famille patricienne de Hesbaye, portait d'or à trois têtes de Mores de sable, tortillées de même. Plusieurs membres de cette famille furent chanoines de Tongres au commencement du XVIIe siècle. Cette famille eut les plus grandes relations avec le pays de Charleroi.

Les Morienne portaient d'or à la face d'azur, accompagnée de 3 têtes de Mores tortillées d'argent.

Mais un écusson plus complètement semblable, est celui de la famille de Montpellier, de Namur, qui portait d'or à la fasce de gueule, accompagnée de trois têtes de Mores de sable, tortillées d'argent, deux en chef et une en pointe. Cimier, trois plumes de paon au naturel. Cette famille habitait Châtelet au XVIIe siècle. En 1600 Jean était maître de forges. Il portait déjà les armes qui plus tard furent octroyées officiellement à la famille.

La famille flamande de Moor, berceau des de Moers, dont nous avons parlé plus haut, portait dès longtemps le même écu que les de Montpellier.

N° 30. — Jolie cruche, à une anse prolongée en un appendice sur la panse, qui est sphérique. Elle est haute de 0^{m}21,

dont $0^{m}07$ de col, large de $0^{m}14$ à la panse, $0^{m}03$ au goulot et $0^{m}08$ à la base. Elle jauge un pot, mesure de Bouffioulx. Pl. XVII, fig. 30.

La panse est ornée de notre écu Ax 575' ci-devant, répété trois fois, et l'épaulement porte trois petits mascarons. C. C. P.

A. M. Wiener, à Bruxelles.

Ax 582'. — Tesson d'une très grande gourde ornée. La panse portait un écusson qui est indéchiffrable, entouré d'une série de cercles et de lignes en compartiments et des rosaces. B. B. B.

Ax 608'. — Portion d'un médaillon ovale rempli par les hachements d'un écu parti, ou plutôt de deux écus geminés.

Ce sont les écussons de deux conjoints. L'un est celui de la famille d'Eynatten, seigneurie située à trois lieues environ de Liège, où cette famille occupa de hautes positions. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, cette famille possédait le fief de la Tour à Ligny, près de Charleroi; Louis en fit relief en 1588, il était bourgmestre de Liège. Elle portait d'argent à la bande de gueule, accompagnée de 6 merlettes de même, 3 en tête, 3 en pointe, posées en orle. Timbre, un heaume avec tortil. Cimier, une merlette de gueules entre deux cornes de buffle d'argent, chargées, celle à dextre de trois bandes, celle à sénestre de trois barres de gueules. Les de Schuyle, les de Walhoorne, les de Xhénemont, les de Loveuse, etc., portaient des armes analogues.

L'autre écu doit être celui d'une branche de la famille de Bergh dit de Trips: Fascé d'argent et de gueules de 6 pièces, les trois fasces d'argent frettées de sable. Timbre, un heaume avec tortil. Cimier, tête et col de chien braque d'hermine, languée de gueules, et contournée. Lambrequins d'hermine et de gueules. Pl. IV, fig. 3. B. C. D.

D'Hemericourt donne aux de Bergh un fretté de gueules.

D'autres branches de cette famille portaient un écu écartelé beaucoup plus compliqué.

Les de Grimbergh, les de Parys et surtout les de Baronaige avaient des armoiries analogues. Cette dernière famille dite de le Weede, fort ancienne en Belgique, portait: fascé de gueules et d'or de 6 pièces, les 3 de gueules frettées d'argent. Jean fut *amman* de Bruxelles en 1517. Il y eut plusieurs alliances des Baronaige, avec les d'Yves près de Charleroi.

Toutes les pièces de notre écu, fort incomplet d'ailleurs sur divers autres points, sont transposées de gauche à droite. La bande est devenue une barre, les merlettes sont contournées, la tête de chien ne l'est pas, etc. La bande et les fasces sont couvertes de traits d'ornementation n'ayant aucune signification héraldique.

Nous croyons même que les écus ont été transposés eux-mêmes de gauche à droite et de droite à gauche, et que l'époux est un de Bergh. On a, du reste, rencontré un écu établi de cette façon et nous en parlerons ci-après en A[x]609[1]. On connaît plusieurs alliances entre un d'Eynatten et une de Bergh de Trips. Jean Ulric d'Eynatten se maria en 1656 avec Ferdinande Julienne de Bergh, un autre d'Eynatten se maria, paraît-il, vers la même époque avec Anne Marie de Bergh. Il y en eut aussi d'autres antérieurs.

Les Xhénemont de Boubay, de famille différente des bourgmestres de Liège, portaient d'azur à la bande d'or, accompagnée de six merlettes de même rangées en orles. Timbre, un heaume d'argent grillé, liseré d'or, fourré de gueules, au tortil et aux lambrequins d'or et d'azur. Cimier, une merlette de l'écu, entre un bois de cerf au naturel.

Cette famille fournit un échevin de Herstal et un bailly de Verviers au XV[e] siècle, un chanoine de St-Paul à Liège en 1525, un mayeur de Boubey, du nom d'André en 1578, et un autre nommé Antoine en 1586, etc. Elle conclut des alliances avec les de Falloise, les de Waroux, les de Chockier, les de Corswarem, les de Bergh de Trips, etc. Guillaume, mort à Liège

en 1603, s'était marié avec Marie de Chockier; Godefroid épousa au XVe siècle une Bergh de Trips, fille de Renaud, chevalier et seigneur de Marcinelle près de Charleroi. Le blason des mariés était bien celui que nous étudions, mais à une époque trop ancienne. Il a pu y avoir d'autres alliances entre leurs familles.

Nous avons trouvé les débris de notre écusson dans les restes d'un four de Bouffioulx datant du XVIe siècle, celui de M. Crame-Delpire, démoli et fouillé en 1882.

Je ne veux pas finir ce paragraphe sans affirmer de nouveau ma conviction qu'il s'agit ici d'un écu geminé de Bergh-Eynatten et non d'Eynatten-Bergh et que l'apparence du contraire est le fait de l'artiste mouleur.

Ax 609[1]. — Écu geminé de Bergh de Trips et d'Eynatten. Cet écu est régulièrement établi contrairement au précédent, Ax 608[1]. Tous les meubles sont placés et tournés comme ils doivent l'être, la bande, les merlettes, le col de chien etc., etc.

C'est donc bien ici l'écu d'un de Bergh uni à une d'Eynatten. Il s'agit du mariage d'Adam ou Jean avec Jeanne ou Josine. Cette union eut lieu en 1566 et les époux moururent en 1603 et 1604. L'écu date donc de la fin du XVIe siècle, ce qui concorde avec cette circonstance dont nous avons parlé que les débris en ont été trouvés dans un ancien four qui datait de ce siècle.

Le fils de Jean et de Jeanne fut Herman, chanoine de St-Lambert à Liège de 1605 à 1653. Il portait le simple écusson de son père, comme on peut le voir sur le calendrier du chapitre pour l'année 1640, conservé précieusement aux archives de Liège.

L'écu geminé, et sans aucun indice ecclésiastique, est celui de ses parents.

No 48. No E. 169, E. B., No 103. E. L. et No 308. E. L. — Vase décrit avec raison dans le catalogue de l'Exposition de Liège, sous la rubrique : *Bouffioulx, Châtelet et Pont-de-Loup,* No 308,

et une seconde fois, par inadvertance, sous la rubrique *Raeren*, N° 103.

C'est une fort grande et superbe gourde à 8 anneaux de bandoulière, pl. XVIII, fig. 12, d'une hauteur totale de 0^m45 et dont la panse aplatie, et d'un diamètre de 0^m32, est ornée de deux séries concentriques de cercles saillants laissant entre elles une large bande. Celle-ci est divisée, par des lignes diagonales, en neuf compartiments inégaux qui renferment quatre bouquets composés, faits à l'emporte-pièce A^x 759, pl. XVI, fig. 5 et 6 et cinq petits mascarons A^x 712', pl. XII, fig. 14, le tout rangé alternativement.

Au centre de ces cercles, dans un médaillon ovale rempli par les lambrequins sont les deux écus géminés de Trips-Eynatten A^x 608, pl. IV, fig. 3, qui sont aussi reproduits sur la face, très bombée, qui forme le dos de la gourde.

A. M. De Deyn, à Ninove.

N° 301. E. L. — Barillet de poterie grise de 0^m35 de longueur, de 0^m22 de diamètre au milieu, de 0^m30 de hauteur, totale dont 0^m05 pour le col ou trou de bonde.

Sur le bout, au-dessus du goulot ou robinet, se trouve l'écu d'Horion A^x 45', pl. V, fig. 11, et sur chaque flanc l'écu de Bergh-Eynatten, A^x 608', pl. IV, fig. 3.

Aux deux bouts du tonnelet, à la partie supérieure de chaque flanc, se trouve la petite rosace A^x 696', pl. XIII, fig. 35.

A. M. Neelemans, à Eecloo.

N° 1042. C. M., N° 411. C. M. V. — Cruche de forme assez semblable au N° 30, à panse ronde, mais à goulot mince à deux phalanges et à bec. Elle est haute de 0^m31, large 0^m17 à la panse et 0^m02 au goulot, lequel est haut de 0^m08. La base est large de 0^m08. L'anse est gracieuse et se prolonge sur la panse en un appendice triangulaire. L'épaulement porte 4 petits mascarons A^x 131², pl. XII, fig. 2, et la panse, un écusson de Bergh-Eynatten A^x 608', pl. IV, fig. 3, entre deux écussons de

San Vittores du type Ax 47², pl, VI, fig. 10. Deux écussons qui ne sont rapprochés que par le hasard de la décoration.

A. M. Colson, à Bruxelles.

Ax 612¹. — Partie d'un médaillon renfermant un écusson ovale à une fasce, surmontée de 3 volatiles contournés ; cimier, une crosse d'abbesse en pale, traversée d'un listel portant une inscription illisible, et comme complément au-dessus, le mot :

AN NA

divisé en deux par la crosse, et à l'exergue :

RUISCENBERGH.

Pl. IV, fig. 6. B. C. D.

Notre écu est erroné sur certains détails. Les merlettes sont contournées ce qui ne devrait pas être ; l'écu lui-même est transposé.

Originairement les de Reuschenberg, famille allemande, portaient : d'argent à la fasce de sable, soutenant trois corbeaux du même, timbré d'un casque couronné. Cimier, un levrier rampant d'argent, colleté de sable. Les barons prirent plus tard un écu écartelé dont le premier canton reproduit l'écu précédent, mais avec les corbeaux contournés.

Une Anna de Reuschenberg était abbesse à Ruremonde en 1617, et une autre à Susteren en 1626. Celle-ci mourut en 1634. On ne peut savoir d'une manière précise, s'il s'agit ici de l'une de ces deux personnes ou d'une homonyme [1].

Ax 612². — Partie supérieure d'un écusson pareil. B. C. D.

N° 214ª. C. R. 3. — « Grande cruche de terre et couverte brunes, avec armoiries et inscription :

ANNA RUISCENBERGH.

Hauteur 0ᵐ32. »

Ax 619¹. — Tesson de vase ayant notre écusson Ax 31⁵,

1. La famille de Marbais, du Hainaut, portait d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois merlettes de même, rangées en chef.

pl. IV, fig. 12, accompagné d'un écusson de Lomont A^x 836[1], pl. IV, fig. 8.

L'union de ces deux écussons sur un même vase est remarquable au point de vue des déductions à en tirer. Elle prouve que l'écu de Lomont, uni ici avec un écu habituel à Bouffioulx, y était lui-même communément employé comme ornement. B. C. D.

A^x 621[1]. — Morceau d'écusson indéterminé. B. C. D.

A^x 641[1]. — Superbe pinte brune, haute de 0^m17, large de 0^m10, un peu bombée au milieu, avec un rebord plat, assez étroit, et des cordons nombreux d'ornements à la partie supérieure ainsi qu'à la partie inférieure, pl. XVII, fig. 26 ; sur la panse est un médaillon à l'écu de San Vittores, fort nettement et très vigoureusement dessiné, et qui ne peut être le résultat d'un surmoulage sortant du même moule que notre A^x 12[1], pl. VI, fig. 11. A. Ga.

Il porte à la base un raccommodage au plomb fondu, coulé dans un trou, qui y a laissé un tampon à la manière romaine[1].

Cette pinte offrait une marque de jauge en plomb identique à celle de la pinte notée ci-après ; mais elle a été coupée. On sait que la jauge existait très anciennement, nous en avons parlé ailleurs[2]. Elle mesure jusqu'à la jauge 0^k800 grammes, un peu plus que la pinte de Fontaine-l'Évêque ou Jumet.

A^x 642[1]. — Grande et belle gourde de la forme de notre N° 48, pl. XVIII, fig. 12, à panse de 0^m30 de diamètre, plus bombée derrière que devant, ayant un col, un pied et huit anneaux de bandoulière. Derrière, vers la partie supérieure, se trouve notre écusson de San Vittores A^x 12[1], pl. VI, fig. 11. La panse porte à son centre le même écusson, entouré de nombreux

1. Voir *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, etc., par D. A. Van Bastelaer, 1877.

2. *Les armes et les sceaux de Charleroi*, 1875.

cercles en creux et en cordons laissant entre eux une bande ornée de six petites rosaces en relief, couvertes d'émail bleu, semblables à la variété A^x 63^2, pl. XIII, fig. 39. Entre ces rosaces sont accouplées l'une sur l'autre, de petites rosettes en creux, semblables à notre A^x 79^3, mais un tant soit peu plus petites, pl. XVI, fig. 42.

D. M. Van Duyse, à Gand.

A^x 676^1, N° 1023. C. M., N° 403. C. M. V. — Gourde pansue à 4 annelets ou anneaux de bandoulière, dont la panse a 0^{m}23 de diamètre.

Sur le devant est notre écu de Xhencheval A^x 689^1, pl. V, fig. 2. Autour de cet écu, au milieu de tout un système de cercles et d'ornements concentriques, règne une large bande circulaire, divisée en 6 panneaux, ornés alternativement d'une petite rosace A^x 707^1, pl. XII, fig. 48 et d'un bouquet composé, gravé en creux A^x 758, pl. XVI, fig. 19 et 20.

Derrière se trouve l'écusson d'Houwen A^x 688^1, pl. IV, fig. 2.

On se demande quelle connexion l'on pourrait établir entre la famille liégeoise de Xhencheval et celle d'Houwen. Il ne s'agit, sans doute, que de deux écussons devenus banaux et réunis par le caprice du potier. A. Ga.

A^x 677^1, N° 1027. C. M., N° 407. C. M. V. — Gourde fort semblable à la gourde A^x 676^1, pour la forme et les dimensions. La panse porte le médaillon A^x 770^1.

Autour sont rangés 8 compartiments, dont 4 vides et 4 portant un mascaron grossier A^x 708^1.

Derrière est un écusson de Bernardo A^x 717^1, pl. V. fig. 1. A. Ga.

N° 423. C. P. — « Bouteille en forme de gourde, à quatre anneaux pour la suspendre. Couverte grise, teintée de brun. Le devant est orné d'un médaillon armorié, surmonté d'une mitre et d'une crosse. »

N° 424. C. P. « Une bouteille en forme de gourde à quatre

anneaux pour la suspendre, couverte grise, teintée de brun. Le devant porte un médaillon armorié sur un bouclier orné de rosaces bleues. »

N° 446. C. P. — « Très joli tonnelet, en terre blanche avec couverte grise. Forts beaux ornements en relief, en style renaissance. »

N° 28. C. V. — « Barillet de 0m39 de long, Quatre cercles fleurdelisés, un beau muffle de lion sur le fond du devant, deux poissons servent de supports. »

N° 29. C. V.— « Barillet pareil, mais les poissons fragmentés.

N° 36. C. V. « Marque : M. G. 86 (1586). Gourde à panse aplatie et à long col, des armoiries sur les deux fasces. Deux dragons en étain, traversant quatre oreillettes servent d'attache à une chaîne de même métal. Haut 0m46. Rest. légère dans le pied. »

N° 37. C. V. — « Dans le même genre que le N° 36, mais sans la chaîne. Haut, 0m38. »

N° 198. C. V. « Idem ornée d'une armoirie. Haut, 0m34. »

N° 123. C. R. 3. — « Une grande et superbe gourde en terre et couverte grise ; le champ est orné d'un bel écu armorié, de rosaces, etc. Le col est un peu endommagé. Haut 0m41. »

N° 164. C. R. 3. — « Une très grande et belle gourde, terre et couverte brunes ; elle a d'un côté deux écussons superposés et de l'autre une rosace dans laquelle cinq médaillons, etc. Haut 0m43. »

Ax678[1]. — Écu peu artistique de 0m07 sur 0m04, entouré d'une bande ornée en médaillon oval. Cet écu est coupé : en chef une espèce de fleur de lis épanouie ; en pointe, échiqueté de 3 tires, de 6 points chacun ; cimier, un heaume tortillé, sommé d'une couronne ; supports deux lions héraldiques efflanqués.

Ax 679[1]. — Petite gourde à quatre annelets de bandoulière, de façon peu artistique, haute de 0m30, à panse de 0m20 sur 0m15 d'épaisseur. Elle porte sur le devant, au milieu de cercles con-

centriques, l'écusson Ax 678[1], et derrière, l'écu Ax 771[1], pl. VII, fig. 2. A. L.

Ax 681[1]. — Médaillon ovale de 0^m08 sur 0^m07, rempli d'ornements héraldiques, entourant un écu à une fasce, à la bordure engrelée; cimier, une mitre d'évêque ornée, et une crosse d'abbé de dessin compliqué. A la partie supérieure un listel offrant la devise :

BENIGNITATE : ET : VERITATE[1].

Pl. IV, fig. 11.

Sauf la bordure, qui est ici engrelée, c'est l'écu du duché de Bouillon que les princes-évêques de Liège mettaient souvent sur leurs monnaies : de gueules à la fasce d'argent.

Pour la légende, on ne connaît rien de ce qui s'y rapporte.

Un de Severi, en 1562, portait : d'azur à la fasce d'or, à la bordure engrelée de même, accompagnée d'une étoile de même. Devise : *Devoir plus penser que dire.*

Cependant Charles de Severi ne portait pas l'étoile. Il fut seigneur de St-Amand, Wayaux, Heppignies, Brye, etc.

Né en 1605, il devint abbé de Floreffe en 1640, puis vicaire général des Prémontrés en 1655, et il mourut en 1662.

Peut-être s'agit-il ici de ce personnage, ce qui reste cependant douteux.

Au XV[e] siècle les de Severi étaient seigneurs de Villers-sur-Lesse, Recogne, etc.

Everard, père de Charles, était né en 1554. Il posséda des biens à Fleurus. Seigneur de toutes les seigneuries que nous venons de citer, il était en outre écuyer, seigneur de Mon-

---

1. Un article sur les *Grès flamands fabriqués pour Liège*, publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, recommande de rectifier ainsi cette légende :

MISERICORDIA ET VERITATE.

Nous ne savons pourquoi cette transformation. La version est bien telle que nous la donnons.

ceaux, capitaine gouverneur du château de Namur. Il se maria en secondes noces, en 1595, avec Marie de Blanchedame, fut créé chevalier en 1598[1], mourut en 1622 à Namur et fut enterré à St-Amand. Sa fille fut mariée avec Antoine de Marotte.

En 1595 Jean de Severi était seigneur de Dyon, de Maiseret, etc., et entretenait des rapports suivis avec le marquis d'Yves, dans le pays de Charleroi.

Une de Severi se maria du reste aussi avec un Herman d'Horion, d'une famille qui eut toujours dans nos environs les relations les plus suivies.

Plus tard il y eut en outre mariage entre Gérard de Groesbeck, avec une de Severi.

Ax 681². — Même médaillon plus grossièrement travaillé dans tous les détails. Il mesure 0^m09 sur 0^m075.

Ax 681³. — Variété un peu plus petite, résultant d'un surmoulage.

N° 50, N° 108. M. E. — Grande cruche achetée par l'État à la mortuaire du peintre Dewinne. Pour la forme et les dimensions, elle est la même que notre pot N° 49, sauf que le pied est de deux centimètres plus bas et le vase en paraît d'autant moins élancé. Le goulot a un mince bec et porte la tête à barbe Ax 613¹, pl. VIII, fig. 5.

La panse offre par devant notre écu de Severi[2] Ax 681¹, et sur les deux côtés du vase est répétée la grande rosace Ax715¹.

N° 46, N° 298. E. L. — Barillet long de 0^m38, haut de 0^m30, portant sur l'un des deux bouts l'écusson de Sprimont,

---

1. De Vegiano, citant mal Lefort change par erreur cette date en 1798.

2. Le catalogue du Musée de l'État ayant, à propos de ce vase, attribué cet écu à la famille de Ligne, (ou d'Horion), confondant par inadvertance la fasce de l'un avec la bande de l'autre, nous avons avec inattention répété cette erreur dans notre 2me *Rapport*. Il importe que nous nous rectifiions. Il n'y a aucune analogie entre nos écus Ax 681¹ et Ax 45¹.

variété Ax 41[7]. Sur l'autre bout, au-dessus du robinet et sur les deux flancs, l'écu de Severi que nous venons de décrire, mais un peu varié Ax 681[3]. La devise est illisible [1]. M.N.

N° 314. E. L. — Gourde à 4 anses, également bombée par devant et par derrière, ce qui n'est pas l'ordinaire, le dos étant habituellement plus protubérant, large de 0m24, épaisse de 0m19, à goulot *à sucette* haut de 0m10, large de 0m11.

La panse est ornée d'un système de cercles concentriques entouré de 6 rosaces Ax 766[1].

Au milieu de ces cercles se trouve notre écu de Severi Ax 681[1] ci-devant. L'inscription du listel est frustre et ne laisse apparaître qu'une partie du mot *veritate*, qui a été prise pour le mot *Severi* par le catalogue de l'Exposition liégeoise.

A. M. Merghelynck, à Ypres.

N° 313. E. L. — « Pot brun aux armes de Severi, abbé, avec phylactère illisible et aux armes de Kerkem » Ax 353[1], pl. VII, fig. 4.

A. M. Poswyck, à Liège.

Ax 684[1]. — Médaillon de 0m09 sur 0m075, renfermant un écusson à 3 fleurs de lis rangées en fasce, au chef chargé de 3 maillets inclinés à sénestre rangés aussi en fasce ; timbre, un heaume avec tortil entouré de lambrequins accostés de deux fleurs de lis horizontales[2]. Cimier, un sénestrochère tenant un maillet entre le pouce et l'index, au milieu d'un vol. Pl. IV, fig. 1.

Ce sont les armoiries d'une branche de la famille Vilain de Gand, les vanden Steen ou a Lapide, dont plusieurs membres eurent de grandes relations dans le pays de Liège, et dans

---

1. Le catalogue de l'Exposition de Liège, dans la description de ce tonnelet attribue par erreur l'un des deux écussons à l'abbaye de Floreffe.

2. Elles sont omises sur notre dessin.

toute la Belgique ; et qui donna même des bourgmestres à cette dernière ville, et de hauts fonctionnaires à l'évêché.

Il faut remarquer que l'ouvrier potier a transposé par erreur tout l'écu; ce qu'il a fait sénestre doit être dextre et vice versa. Le sénestrochère, ou bras gauche, doit être un dextrochère ou bras droit, les maillets doivent être inclinés à dextre, etc.

Une branche de la famille Vilain de Gand, comtes d'Isenghien, posséda de 1627 jusqu'à la révolution française les seigneuries de Châtelineau, où elle habitait, et de Gilly et Charnoy. Les relations des vanden Steen dans nos environs s'expliquaient donc tout naturellement par leur parenté. Ils portaient de sable au chef d'argent.

Les vanden Steen viennent de Colard Vilain de Gand, lequel se maria avec Zoete, héritière de la famille vanden Steen. Leur fils Jérôme prit le nom et les 3 maillets de sable, de l'écu de sa mère, pour en charger le chef d'argent des armoiries des Vilain.

Amand, l'arrière-petit-fils de Jérôme, alla s'établir dans le pays de Liège en 1550, Jean, fils de ce dernier, prit le nom de a Lapide, ainsi que le petit-fils, le chanoine Amand. Ce fut ce dernier qui adopta dans ses armes 3 fleurs de lis et porta le premier : de sable à 3 fleur de lis d'argent, au chef d'argent à 3 maillets penchant de sable ; timbre, un heaume avec tortille aux couleurs de l'écu; cimier, un dextrochère au naturel, armé *ordinairement* d'un maillet de l'écu. Ce maillet est quelquefois supprimé.

Ce sont bien les armoiries de nos grès de Bouffioulx. On peut les voir encore sur la tombe du chanoine, dans le cloître de l'église N. D. à Tongres.

Amand Vanden Steen mourut le 12 février 1630, chanoine de la collégiale de Tongres, où il fut enterré, après avoir refusé une prébende au chapitre cathédral de Liège, offerte par l'évêque Ferdinand de Bavière.

Il faut se garder de confondre ce chanoine avec son neveu, Jean Amand, baron de Saive, abbé d'Amay, chanoine de St-Lambert, à Liège, mort en 1673. Les barons de Saive avaient remanié les armes de la famille, en avaient changé les couleurs et y avaient joint une large *fasce* [1].

Or sur notre écu il n'y a pas de fasce ; il y a simplement la ligne de démarcation du chef, que l'ouvrier potier a rendue fort saillante, comme la ligne qui limite supérieurement l'écu. C'est un défaut très commun et même inhérent à la fabrication des grès de Bouffioulx et autres. Nous le retrouvons un peu partout et nous pouvons, comme exemple, citer les écus A^x 27^1, A^x 32^1, A^x 34^1, A^x 37^1, A^{x}38^1, A^{x}39^1, A^{x}109^1, A^{x}117^1, A^x 352^1, A^{x}425^1, A^x 575^1, A^x 608^1, A^x 684^1, A^x 689^1, A^x 690^1, A^x 717^1, A^x 724^1, A^x 838^1, etc., etc., où certaines lignes sont assez saillantes pour qu'on puisse y voir une fasce étroite ou d'autres pièces héraldiques, selon leur position.

N° 145. C. R. 3. — « Grès portant les armoiries des Vanden Steen. »

N° 92.— Gourde jaunâtre, haute de 0^m34, large de 0^m20 à la panse. Celle-ci porte l'écu de vanden Steen A^{x}684^1 et autour, quatre rosaces A^x 788^1.

A. M. Dansette, à Bruxelles.

N° 113. — Vase semblable à A^x 784^1, pl. XVIII, fig. 8. Il porte au col un bartmann assez frustre A^x 732^2. A l'épaulement entre deux lignes circulaires, huit petites rosaces A^x 751^1, pl. XII, fig. 23. Sur la panse l'écu de vanden Steen A^x 684^1, entre deux grandes rosaces A^x 715^1. M. B.

---

1. Voir pour ces renseignements généalogiques et héraldiques : *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* 1re *série*, t. V, p. 88 et suiv. et *Collection des tombes, épitaphes et blasons de la Hesbaye* par LÉON DE HERCKENRODE, pp. 525 et 527. C'est l'auteur du *Nobiliaire des Pays-Bas* de VEGIANO *rédigé et classé.*

N° 38, N° 259. E. B., N° 293. E. L. — Beau pot mesurant $0^{m}44$ de hauteur, $0^{m}27$ de largeur à la panse, $0^{m}09$ à l'ouverture du goulot, et $0^{m}13$ sous la base, pl. XVIII, fig. 7.

Ce vase porte au goulot une grande tête à barbe A^{x} 613^{1}, pl. VIII, fig. 5 ; à la panse l'écu de Vanden Steen, A^{x} 684^{1}, reproduit deux fois. M. I.

N° 29. M. E., N° J. 147. M. E. A. — Grande gourde semblable à N° 1025. C. M., avec quatre anneaux pour la bandoulière. Elle est haute de $0^{m}35$ et large de $0^{m}27$, y compris les anneaux. Le goulot est large de $0^{m}06$ se terminant par un bout en *sucette* de $0^{m}03$. La panse est ornée de deux systèmes de cercles concentriques en relief, et au milieu, un écu de Vanden Steen A^{x} 684^{1}.

N° 55, N° 326. E. L. — Cruche brune à une anse, haute de $0^{m}285$, large de $0^{m}19$ à la panse, de $0^{m}05$ au goulot, qui est couvert d'une série de cordons circulaires. Le pied et le goulot sont un peu élargis l'un en haut, l'autre en bas, ce qui donne de la grâce au vase. Pl. XVII, fig. 11.

L'épaulement est orné de 5 petites rosaces A^{x} 426^{1}.

La panse porte 3 médaillons. Celui du milieu, aux armes de Vanden Steen A^{x} 684^{1}. Les deux autres écus sont d'Horion, variété A^{x} 45^{3}, pl. V, fig. 11.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 398. C. M. V. — Sur la pl. VIII de l'ouvrage descriptif de Minard, à droite en dessous, est figuré un grand pot de Bouffioulx, pl. XVIII, fig. 18, que nous avons vu, et qui est de type semblable au N° 89. Il mesure $0^{m}38$ de haut.

Sur le col est une belle tête à barbe A^{x} 613^{3}. L'épaulement porte seulement une bande de filets en gorges et cordons saillants, mais pas de rosaces. Sur la panse se voient trois médaillons remplis par l'écu Van Stepraedt A^{x} 102^{1}, pl. VI, fig. 5, par l'écu de Severi laïc A^{x} 719^{1}, et par l'écu de Vanden Steen A^{x} 684^{1} ci-devant.

Le *Catalogue de vente de la Collection Minard* indique par erreur qu'il s'agit ici de l'écu de l'abbé Charles de Severi, notre A^x 681[1], pl. IV, fig. 11. On peut s'assurer ci-après que cet écu est tout autre.

A^x 685[1]. — Médaillon ovale, encadré d'une guirlande de feuilles de laurier, et renfermant un écu parti : au 1, échiqueté de 5 tires, chacun de 3 points équipollés de... et de vair[1]; au 2, à une bande couverte de traits qui semblent marquer une fasce en saillie, dont l'artiste avait à copier le dessin. Timbre, une couronne à 5 fleurs de lis, sans autre cimier, ni lambrequins, ni autres ornements. Pl. VII, fig. 1.

Don Louis de Velasco, duc de Frias, comte de Salazar, marquis de Belveda, chevalier de la toison d'or, connétable de Castille, portait : échiqueté d'or et de vair de 15 pièces, à la bordure composée et cantonnée de 8 pièces, Castille et Léon ; timbré d'un lion naissant d'or, langué et armé d'azur ; bourlet et hachements d'or et d'azur [2] ; heaume couronné. Sauf la bordure, qui nous manque, c'est bien notre écu de dextre.

Louis de Velasco avait épousé Anne de Hennin Liétard, de Boussu, fille du comte Pierre qui portait : de gueules à la bande d'or, armoiries que l'on peut rapporter à notre écu sénestre.

Le comte de Salazar héritait de son beau-père en 1598. La commande de sa vaisselle armoriée est donc du XVIe siècle, comme son mariage. La fille de Louis Velasco, devenu alors général de cavalerie, se maria avec Raes de Gâvre, marquis d'Aiseau, près de Charleroi.

---

1. Le vair est mal représenté sur le vase. On y pourrait voir du contrevair et même 3 pointes et 3 piles qui paraissent pommetées comme l'indique notre dessin.

2. *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or* par CHIFFLET.

N° 1024. C. M., N° 402. C. M. V. — Gourde haute de 0m34, à quatre petites anses ou belières, portant sur la panse un médaillon aux armes de Vanden Steen Ax 684*, pl. IV, fig. 1.

Sur la fasce postérieure est l'écusson de Louis de Velasco ci-devant Ax 685*.

Ax 686*. — Médaillon ovale de 0m11 sur 0m09, avec un écu à trois lions, posés 2 et 1. Deux grandes clefs sont passées en sautoir derrière l'écu. Cimier : entre les pannetons des clefs, une mitre d'évêque traversée par une crosse posée en pal entre les clefs et à laquelle pend une houppe allongée. La mitre est ornée de quatre petites étoiles à 6 rais, une au centre et une à chaque coin. Le cimier est accosté du millésime :

16 50

Un *listel* supporte l'écu et est marqué des mots :

FORTIOR VERITAS.

Pl. IV, fig. 10.

La houppe, qui flotte au bout de la crosse, paraît être la houppe d'un bâton pastoral d'abbesse, supposition fort vraisemblable, malgré la forme non losangée de l'écu, ce qui se voit fort souvent. Dans ce cas il s'agirait d'une abbesse crossée et mitrée dans une abbaye consacrée à St-Pierre, si l'on tient compte des deux clefs, placées ici d'une façon inusitée en héraldique personnelle.

Nous ne savons à qui attribuer ces armoiries. Elles ressemblent à celles de Cambrai et du Cambrésis. Ce sont aussi celles de l'abbaye d'Affighem et celles de l'évêché de Brême.

N° 49, N° 109. M. E. — Grand pot semblable de forme au N° 1031. C. M., décrit ci-devant, seulement l'épaulement est un peu moins carré et le pied n'est pas ondulé. Il mesure 0m43 de hauteur, 0m25 de largeur à la panse et 0m085 au goulot.

Il fut acheté par l'État à la mortuaire du peintre Dewinne en septembre 1880, avec nos Nos 50 et 51 ; comme le N° 51 il a pour ornement du goulot une grande figure à barbe Ax 613*,

pl. VIII, fig. 5. De chaque côté de la panse, qui est sphérique piriforme, est répété l'écusson A^x 686'.

A^x 687'. — Médaillon ovale renfermant un écu de forme fantaisiste, à trois lions rampant, armés, lampassés et couronnés, posés 2 et 1. Cimier, un chapeau d'évêque dont les cordons, à trois rangs de houppes, descendent fort bas et entourent l'écusson.

Ces armoiries ont la plus grande analogie avec notre écu A^x 686'. Seulement l'écu est beaucoup plus ancien. La forme, le cachet artistique, les ornements sont de la fin du XVIe siècle.

On voit à la partie supérieure la marque suivante :

E. M.

Pl. VI, fig. 1.

On a supposé que ces initiales étaient celles d'Ernest de Miche. Je les prendrais plutôt pour la marque d'un artiste potier. Je ne répugne pas du reste à admettre l'hypothèse.

La famille de Miche, très ancienne à Liège, portait d'argent à 3 lions rampants de sable, couronnés, armés et lampassés d'or. Ernest portait sur son écu un chapeau de prélat.

La famille donna des bourgmestres à Liège dès 1560 et 1566.

Ernest était prévot de St-Paul à Liège de 1623 à 1633 et mourut protonotaire apostolique en 1641. Mais il convient d'ajouter que dès 1609 on lui avait déjà offert sa prévoté ; à la fin du XVIe siècle, c'était déjà un homme important, écolâtre de St-Paul dès longtemps, établi et fourni de sa vaisselle. Il n'avait pas sans doute attendu l'année de sa mort pour l'acheter.

J'ajouterai que cette attribution au chanoine de Miche ne me satisfait pas et que je voudrais trouver mieux.

Ces armoiries, à trois lions, étaient portées par beaucoup de familles ayant les relations les plus suivies et les plus grandes dans nos environs aux XVIe et XVIIe siècles. Telles sont les de Rœulx, les de Waernewick, les de Presles.

La famille de Barbençon, famille qui est essentiellement de notre arrondissement, portait d'argent à 3 lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or.

Cette noblesse passa, à la fin du XVI[e] siècle, à une branche de la famille de Ligne.

La ville de Chièvre portait de gueules à 3 lions d'argent non couronnés. C'étaient des armoiries qu'elle tenait de ses seigneurs, une branche de la famille de Gavre dite Mulaert, qui portait de gueules à 3 lions d'argent armés, lampassés et couronnés d'azur. Les de Gavre avaient les plus grands rapports avec les environs, puisque les membres d'une branche étaient marquis d'Aiseau.

Les Liedekerke, autre branche de Gavre, étaient seigneurs de Mouscron et seigneurs de Walsin, dès 1561. Ils portaient de gueules à 3 lions d'or armés, lampassés et couronnés d'azur. Cimier, un maure habillé de gueules, tortillé d'argent, au rabat de même.

Les de Lannoy, famille du Hainaut qui avait les plus grandes relations avec nos environs, portait d'argent à trois lions de sinople armés, lampassés de gueules et couronnés d'or. Cimier, une tête et col de licorne. Supports, deux griffons d'or ou deux licornes d'argent.

Roland de Lannoy était chanoine de St-Paul à Liège en 1573.

Enfin les de Creeft, famille qui, de 1500 à 1600 et plus, habitèrent St-Trond, où Sylvestre était bourgmestre en 1599, portaient d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés, couronnés de gueules. Cimier, un lion naissant de l'écu. Nous citons cette famille parce qu'elle était, depuis le XVI[e] siècle, fort liée avec les Xhénemont, les de Surlet de Chockier, les de Falloise et autres familles, qui étaient en relations suivies avec le pays de Charleroi.

Mais nous devons surtout insister sur un autre point. Ces armoiries sont celles des de Vierve, passées aux de Henry de

Châtelet, d'où sortit la famille Pety de Thozée ; ils portaient d'azur à trois lionceaux d'or, à la queue fourchée, armés, lampassés, couronnés de gueules, (parfois non couronnés.) Cette famille devint fort importante. En 1593, Matthieu était seigneur de Farciennes, souverain mayeur de la cour et justice de Châtelet, échevin de Bouffioulx, etc.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Philippe de Henri était seigneur de Leers et Fosteau par sa femme Marie-Philippote de Marotte, chevalier du St-Empire et de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, seigneur de Loverval, etc., haut voué héréditaire de Fontaine-Valmont par sa femme.

En 1559, Jean de Henry, tréfoncier, faisait relief devant la cour féodale de Liège du château de la Motte et de Marcinelle, dont il était seigneur. C'était un homme fort important « Prévot et doyen de l'insigne collégiale de Fosse, vice-doyen de l'illustre chapitre St-Lambert » et cependant il conserva toute sa vie, avec ces dignités, la fonction de curé-propriétaire de Châtelet, d'où il était et où il aimait à habiter.

Comme prévôt, il portait dans ses armoiries le chapeau ecclésiastique à cordons à plusieurs houppes.

Il était proche parent des de Marotte et des d'Heur ou Oranus, dont l'on retrouve l'écusson sur nos grès, et notamment du chanoine Winand de Marotte, avec lequel il eut une épitaphe commune dans le cloître de St-Lambert, en face de l'autel N. D.

Nous ferons ressortir plus loin, en parlant de l'écu des de Marotte, les nombreuses alliances de ces deux familles de Châtelet et Bouffioulx.

N° 165. C. R. 3. — « Gourde de terre et couverte grises, elle est ornée d'un côté d'un écu qui semble être de Liedekerke, et de l'autre d'un lion et d'une fleur. Haut 0^{m}29. »

N° 781. M. Ga. — Petite gourde grise, haute de 0^{m}26, large de 0^{m}185, épaisse de 0^{m}15, grossièrement ornée. Le devant porte notre écu A^x 41^s, pl. IV, fig. 7, au milieu d'un cercle

entouré d'une bande circulaire, avec 4 fleurons imprimés en creux. Derrière cette gourde se trouve l'écusson Ax 687[1].

Ax 688[1]. — Médaillon de 0m10 sur 0m08, enguirlandé de feuilles de laurier, et renfermant un écu à une tréfeuille, à tige courbée en crochet à sénestre, posé en pal, et une fasce brochant sur le tout. Cimier, un heaume à sénestre, sommé du trèfle de l'écu, entouré de lambrequins. Légende circulaire :

LÉONARD HOUWEN [1].

Pl. IV, fig. 2.

On rencontre dans le Limbourg beaucoup d'Houwen, ou d'Houben. En 1569, Jean Houwen, bourgeois d'Hasselt, prit en engagère, de Catherine de Rotembergh, la seigneurie de Nieudorf et Waterscheyde, à Peer et à Ghenck. Mais nous ne savons de quelle époque est Léonard.

Les livres d'état civil d'Hasselt portent un Léonard marié en 1611, mais, comme ces livres ne remontent pas à une époque antérieure, on n'en peut rien tirer de plus.

Ax 688[2]. — Idem, variété plus petite mais semblable. C'est probablement un surmoulage.

N° 261.C.R.3.— « Une petite cruche,terre et couverte brunes; le champ est orné d'un écu à une tréfeuille, avec l'inscription :

LÉONARD HOUWEN.

Hauteur 0m026. »

N° 40, N° 518. E. Ga.—Pinte de terre brune assez commune, haute de 0m18, large de 0m095, de forme identique à notre Ax641[1], pl. XVII, fig. 26, dont elle fait le pendant exact à tous les points de vue. Sur la panse est un médaillon aux armes d'Houwen ci-devant Ax 688[1].

Cette pinte porte, comme notre Ax 641[1], une marque de jauge

1. Et non Léonard d'Houwen, comme on l'a écrit dans divers catalogues, et comme nous l'avons nous-même répété.

en plomb, offrant à l'intérieur du vase une pointe, et à l'extérieur, un bouton marqué de la lettre

B.

précédée d'une autre dont une trace seule est marquée. Peut-être est-ce

T.

Jusqu'à la pointe interne de cette marque, le vase mesure 0^l75 et jusqu'au bord 0^l825.

C'est la mesure d'un 1/2 pot ou pinte de Jumet ou de Fontaine-l'Évêque.

A. M. de Snoy, à Braine-l'alleud.

N° 383. C. P.— « Cruchon à corps piriforme et à goulot évasé ; couverte grise et brune. La panse est ornée de trois grands écussons armoriés ; autour de celui du milieu on lit :

LÉONARD HOUWEN.

et autour des écussons latéraux :

IVAN FERANDES DE SAN VITTORES. »

Voir A^x 12^1, pl. VI, fig. 11 et A^x 688^1 ci-devant.

N° 1026. C. M. — Gourde à 4 annelets, à panneaux circulaires avec filets en reliefs. Au milieu, une espèce de mamelon peu saillant, orné d'un écu d'Houwen A^x 688^1.

N° 90. — Petite gourde à 4 annelets de bandoulière, haute de 0^m29 et large de 0^m18 à la panse. Celle-ci porte par devant notre écu d'Houwen A^x 688^1. Derrière se trouve notre écu d'Horion A^x 45^3, pl. V, fig. 11.

A. M. Demeyer, à Bruges.

N° 114. — Vase semblable pour la forme au N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de 0^m47 et large de 0^m22 à la panse, 0^m10 au collet, 0^m16 à la base. L'épaulement porte 9 rosaces A^x 731^1, pl. XII, fig. 28. La panse est ornée de l'écusson d'Houwen, A^x 688^1 ci-devant, accosté de chaque côté par la grande rosace carrée, variété A^x 610^2, pl. I, fig. 1. H. B.

N° 71. — Très belle gourde, haute de 0^m40, à panse de

0^m22 de diamètre. Le goulot est garni d'un joli manchon en étain, à couvercle vissé portant un grand anneau.

Par devant est notre écu d'Houwen A^x 688^1, entouré de 6 compartiments, qui portent alternativement trois fois la rosace carrée A^x 79^1, pl. XII, fig. 41, deux fois un bouquet creux composé A^x 805^1, pl. XVI, fig. 30 et 31, et une fois un bouquet composé A^x 806^1, pl. XVI, fig. 30^2 et 31.

Derrière se trouve l'écu d'Horion, de la variété A^x 45^{13}, pl. V, fig. 10.

A. M. Pourbaix, à Tournai.

N° 115. — Pot à large goulot sans bec, de la forme A^x 783^1, pl. XVIII, fig. 11 ; c'est-à-dire comme le N° 118, mais plus petit, mesurant 0^m34 sur 0^m22 de large à la panse, 0^m08 au goulot et 0^m10 à la base. Le goulot est orné du bandeau A^x 733^1, pl. IX, fig. 4. L'épaulement porte 5 petites rosaces A^x 734^1, pl. XII, fig. 44, et sur la panse se trouve un écusson de San Vittores, variété A^x 12^2, pl. VI, fig. 11, avec deux écussons d'Houwen, variété A^x 688^2. H. B.

N° 116. — Barillet très bien conservé, long de 0^m40 et haut de 0^m32, y compris le goulot et le pied ; la panse mesure 0^m23 de diamètre ; sur chaque flanc deux médaillons carrés de la variété A^x 610^2 ; sur le bout hémisphérique, l'écusson de San Vittores A^x 47^2, pl. VI, fig. 10, et sur le bout plat, au-dessus du robinet, l'écusson d'Houwen A^x 688^1. H. B.

A^x 689^1. — Médaillon de 0^m10 sur 0^m08, encadré de feuilles de laurier, enfermant un écusson entouré de hachements, écartelé : au 1, à 3 merlettes, placées 1 et 2 ; aux 2 et 3, à 3 fasces ; et au 4, à un capuchon ; timbre, un casque à dextre avec tortil ; cimier, une merlette de l'écu. Pl. V, fig. 2.

La famille de Xhencheval, ou Xhenceval, de Huy, (devenue plus tard Henseval et Enseval) portait, au XVI° siècle, d'argent écartelé : chargé au 1, de 3 merlettes de sable ; aux 2 et 3, de 3

fasces de sinople ; au 4, d'un capuchon, ou manche de beguine, de gueules.

Nous rencontrons presque partout sur les grès de Bouffioulx, cet écu avec des écus fort anciens.

Renier de Xhencheval, syndic de la cathédrale de Liège à la fin du XVIe siècle, portait ces armes. Sa tombe est dans l'église des pauvres claires à Liège et date de 1594.

Erasme de Xhencheval était chanoine de St-Martin longtemps avant 1611. Dès lors il avait monté sa maison et commandé sa vaisselle armoriée. Il fut chanoine de St-Lambert de 1611 à 1655.

N° 100. — Grande gourde à 6 annelets, haute de 0^{m}43, dont 0^{m}05 pour le pied, 0^{m}11 pour le goulot et 0^{m}27 pour la panse. Cette dernière porte, au milieu de cercles concentriques, notre écu de San Vittores A^{x} 12', pl. VI, fig. 11, et dans 7 compartiments qui l'entourent ; en haut, un monogramme du Christ, modèle A^{x} 714', pl. XII, fig. 12, en bas et aux deux côtés, une tête d'ange ailé du type A^{x} 748', pl. XII, fig. 15, et entre ces médaillons, 3 bouquets en creux A^{x} 746', pl. XVI, fig. 30 et fig. 31.

Au dos du vase est notre écu de Xhencheval A^{x} 689'.

La tradition indique que cette gourde vient de l'abbaye de Florival. M. Ni.

N° 77. — Tonnelet portant nos écussons de San Vittores A^{x} 12', pl. VI, fig. 11, de Bergh-Eynatten A^{x} 609', et de Xhencheval, A^{x} 689'. M. A.

Voilà encore une réunion d'armoiries bien étonnées sans doute de se trouver ensemble, ce qui prouve une centième fois le caractère banal d'une foule d'écus surannés, employés comme ornements vulgaires, et dont les moules étaient gardés à la fabrique, au magasin commun, et réunis un peu au hasard, pour embellir les vases en fabrication.

A^{x} 690'. — Écu d'un dessin peu soigné écartelé : aux 1 et 4

au lion rampant ; aux 2 et 3, à l'aigle au vol levé ; timbre, un heaume ; cimier, une aigle de l'écu. Pl. VI, fig. 6.

Les d'Orjo portaient écartelé, aux 1 et 4, d'or à l'aigle éployée de gueule, ayant sur la poitrine un croissant d'argent ; aux 2 et 3, d'argent au lion rampant de gueules. Cette famille donnait déjà des bourgmestres à Liège en 1554. Notre écu porte les quartiers posés d'autre façon ; mais combien de fois n'avons-nous pas rencontré des écus transposés par l'ouvrier potier.

Ces armoiries d'Orjo dérive de celles d'Orjault ou d'Orjo de Marchovelette, qui n'avaient pas encore le lion écartelé.

N° 784. M. Ga. — Pot haut de 0^m30, à goulot large de 0^m08, couvert de cordons enroulés. L'épaulement porte 4 petites rosaces simples A^x 691^1, pl. XII, fig. 38 ; la panse, un écu A^x 690^1 ci-devant. De chaque côté de cet écu est un médaillon à la fleur de lis A^x 33^5, pl. V, fig. 7.

A^x 716^1. — Médaillon de 0^m05 sur 0^m045, portant un lion rampant lampassé, assez mal dessiné. Les armes au lion ainsi posé sont tellement nombreuses que ce serait perdre du temps que de chercher une attribution. Toutefois je ne puis m'empêcher de faire remarquer que le A^x 102^1, écu des van Stepraedt, que nous avons décrit ci-devant, pl. VI, fig. 5, est un écusson au lion, mais de type un peu différent.

Beaucoup de bourgmestres de Liège portaient de telles armes au XVIe siècle.

Le chanoine Gerard Schenck de Nydeckem (1592-1635) portait de sable au lion d'or.

N° 1018. C. M., N° 400. C. M. V. — Barrilet haut de 0^m36, long de 0^m42 ; ayant au dessus un large goulot de bonde haut de 0^m07, large de 0^m06, accosté de deux petites anses ou bélières. Il est sur un pied haut de 0^m06.

A l'une des extrémités se voit notre grande rosace A^x 715^1, et autour de ce bout est répété cinq fois le médaillon A^x 714^1, pl. XII, fig. 12.

A l'autre bout, à côté du robinet, se trouve l'écusson de Rosen A^x 265^1, dont nous venons de parler.

Autour de ce bout sont six petites rosaces A^x 698^1, pl. XII, fig. 47, et sur chaque flanc l'écu au lion A^x 716^1 ci-devant.

L'ouvrage de Minard donne, dans la pl. XXVIII, la figure rudimentaire de ce tonnelet.

A^x 717^1. — Médaillon encadré de feuilles de lauriers, renfermant, au milieu de lambrequins, un écu écartelé portant: aux 1 et 4, un lion lampassé, rampant, à la queue fourchée, et aux 2 et 3, un homard ou une écrevisse placé en bande. Timbre, un heaume sommé d'un tortil. Cimier, un lion de l'écu issant du tortil, pl. V, fig. 1.

Ce sont les armoiries de la famille allemande de Bernardo, qui portait : écartelé ; aux 1 et 4, de sable au lion d'or, aux 2 et 3, d'argent à une écrevisse de gueules en bande. Cimier, un lion de l'écu issant de la couronne. Cette famille a eu des relations en Belgique. En 1590 elle eut une alliance avec les Van Ophem seigneurs de Luttre, près de Charleroi.

Ce n'est pas le premier blason allemand que nous ayons trouvé sur les grès de Bouffioulx.

Les Slins, famille liégeoise, portaient des armes analogues, mais s'éloignant trop de notre écusson. Jean de Slins fut pourvu en 1586 d'un canonicat à St-Lambert de Liège, mais il ne put prendre possession faute de savoir prouver ses droits.

N° 81. — Grand pot à large goulot, haut de 0^m40, portant le bartmann A^x 613^1, pl. VIII, fig. 5. Sur la panse sont 3 blasons A^x 717^1 ci-devant, entre deux A^x 109^1, pl. VII, fig. 5.

A. M. Lejeune, à Douai.

A^x 719^1. — Écusson à une fasce à bordure engrelée. C'est notre écu de Severi A^x 681^1, pl. IV, fig. 11, sauf que le listel manque et le cimier est un heaume couronné au lieu de la crosse et la mitre ornée. Il s'agit sans doute ici d'un parent

laïc de l'abbé Charles de Severi, probablement Everard, qui vivait en 1562.

A^x 721[1]. — Écu losangé, haut de 0m09, large de 0m065, chargé d'une fasce étroite ou *divise,* qui pourrait bien être une simple ligne de division renforcée par le potier. En pointe une aigle éployée, accostée du millésime

16 31.

En tête, un tronc, ou tige nue, surmonté d'une couronne ouverte. Comme supports deux lions mal faits, pl. V, fig. 5.

A^x 722[1]. — Médaillon ovale de 0m11 sur 0m075, entouré de feuilles de laurier, rempli par les hachements d'un écu à un sautoir, timbré d'un heaume avec tortil. Cimier, un homme coiffé de 2 petites cornes et des rayons lumineux de Moïse, naissant et habillé de l'écu. En dessous un listel avec les mots :

S. VM. B. VICARIO. LEODIESI.

Pl. V. fig. 12.

Grand nombre de familles ont porté un sautoir, surtout dans le pays de Liège où ces familles procédaient l'une de l'autre.

Les de Chockier ou Chokier (dans l'origine Clochier et en dernier lieu de Surlet) portaient d'or au sautoir de gueules. Cimier, un buste de Moïse avec les jets lumineux du front.

Les Chockier sont l'une des plus importantes familles du pays de Liège, où ils se sont établis, venant de Brabant. Ils ont fourni beaucoup de bourgmestres à Liège, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe, et beaucoup de hauts dignitaires ecclésiastiques au pays.

Nous n'avons pas à chercher loin notre personnage, puisque notre pot, daté de 1631, dit positivement qu'il s'agit du vicaire général. Or, le « *vicarius leodiensis* était alors un de Chockier : Jean, né en 1571, vicaire général de l'évêque Ferdinand de Bavière en 1622. Il mourut dans cette fonction en 1656. Aux

XVIe et XVIIe siècles, les Chockier avaient à Biesme-Colonnoise un fief qui portait leur nom.

Les barons Surlet de Chockier portaient d'or, au sautoir de gueules, timbré d'un casque couronné. Cimier, un buste d'homme, ou de Moïse, avec les jets de lumière au front, en forme de cornes ; habillé des couleurs de l'écu. Supports : deux sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, armés de massues, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu, dans l'origine le sautoir était alésé et chargé au centre d'une fleur de lis d'argent.

Il y eut au XVIe siècle alliance, entre les de Chockier et les de Libert, autre famille de bourgmestres de Liège.

N° 65. — Barillet mesurant 0^m35 de longueur, et une hauteur totale de 0^m29, dont 0^m06 pour le pied, et ayant 0^m05 pour le goulot. Ce dernier est cassé dans sa partie supérieure et on l'a usé pour ménager l'agrément des yeux. L'ouverture de ce goulot est de 0^m046. Le diamètre varie beaucoup d'un côté à l'autre du vase, comme pour tous les tonnelets ; le gros bout mesure 0^m21. Deux bandes de quatre cercles composés de plusieurs cordons entourent le vase au point des deux anses supérieures.

Chaque flanc porte deux fois le même écusson A^x 721^t et au-dessus du goulot se trouve l'écu de Chockier A^x 722^t. A. Ga.

A. M. Van Winckeroy, à Bruxelles.

N° 780. M. Ga. — Grande gourde à six anneaux de bandoulière, à goulot aminci vers le bout, haute de 0^m40. Le devant, moins bombé que le derrière, est orné d'une plate bande circulaire de 0^m20, divisée par des rubans de gorges et de cordons, en quatre compartiments, qui renferment chacun un petit mascaron A^x 711^t, pl. XII, fig. 16. Ce même mascaron est reproduit deux fois au-dessus de la panse, à la base du goulot, ou à l'épaulement.

Le derrière, beaucoup plus bombé, porte l'un au-dessus de l'autre, deux écus de Chockier A^x 722^t.

A[x] 723[1]. — Écu à 3 cœurs ; timbre, un heaume avec tortil ; cimier, un gouffre ; le tout entouré de lambrequins, dans un médaillon de 0m07 sur 0m08, encadré d'une bande tortillée, pl. VII, fig. 11.

Les lignes qui limitent l'écu sont tellement saillantes sur la poterie, qu'on pourrait les prendre pour une bordure ou une *filière*.

Les armoiries à 3 cœurs sont fort communes, mais nous n'en connaissons aucune qui porte le *gouffre* pour cimier.

La famille namuroise de Humyn, ou de Hun, avait 3 cœurs et possédait de grandes propriétés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, et dans notre pays, dès le XVI[e] siècle. Ils étaient seigneurs de Villers-Potterie, Joncret, Loverval, etc. Cette famille avait eu des alliances avec les Bocholtz.

Une branche de la famille d'Heur ou Oranus avait pour cimier un serpent, serpentant de diverses manières, mais non un gouffre.

On a parlé à ce propos de François Oranus, chanoine à St-Paul tout au commencement du XVII[e] siècle, puis chanoine de St-Lambert en 1611. Il devint bientôt un homme fort important, abbé de Visé, prévôt de Maeseyck, et mourut en 1636 à Rome, où il avait une maison et habitait ordinairement. Si nos grès sont à lui, ils ont donc été commandés entre le XVI[e] et le XVII[e] siècle et en effet notre écu est de cette époque. Nous le rencontrons avec l'écu de Salme A[x] 32[1], pl. VI, fig. 4, armoiries qui sont aussi du XVI[e] siècle.

Même en admettant l'attribution, notre blason doit être, en outre, reporté avant l'époque où le chanoine François fut élevé aux hautes dignités de prévôt,etc.et prit,comme d'habitude,des insignes ecclésiastiques, ce qui manque à notre écu. Du reste, arrivé à ce point de sa vie, il avait dès longtemps commandé sa vaisselle armoriée pour établir sa maison.

Mais nous pensons que, s'il s'agit d'un Oranus, c'est plutôt

de l'oncle de François, le chanoine Gille, fils de François, échevin de Liège, qui fut nommé chanoine de St-Lambert en 1583. Il mourut en 1599. Celui-la, simple chanoine, ne portait pas d'insigne ecclésiastique.

N° 711. E. L. — Tonnelet de forme simple, long de 0m32, haut de 0m30, dont 0m06 pour le goulot et 0m03 pour le pied. Sur le flanc gauche il porte deux écus, répétés aussi sur le flanc droit, l'un est notre Ax 43', pl. VI, fig. 3.

L'autre écu est celui de la famille d'Heur, Ax 723' ci-devant. Sur le fond, au-dessus du goulot, un écu sortant du même moule que notre écu Ax 32' de la famille de Salme, pl. VI, fig. 4. L'épaulement de ce tonnelet est orné, au-dessus du robinet, de trois jolis mascarons Ax 710'.

A. M. Albin, à Liège.

Ax 724'. — Écusson de la famille Colchon ou Colson, différent de notre Ax 833', pl. V, fig. 9, en ce que le cimier est moins orné, l'inscription est plus complète et se lit de l'intérieur et non de l'extérieur.

LEONARD. COLCHON AB. SELEGN. PRÆSES. VNION BVREL [1].

Le dessin est entièrement différent, ainsi que l'ornementation. Pl. V, fig. 8. B. B. B.

Ce Léonard Colchon est le même dont nous parlerons ci-après, à propos d'un autre écusson du même personnage.

En 1642, il fut nommé président de l'Union des couvents de bénédictins de Saxe, de Bavière et de Mayence, à Bursfeld. Il mourut à Aschaffenbourg en 1653.

En 1625, il avait commandé son écusson d'abbé à Bouffioulx. Devenu prélat en 1642, et quoique fort éloigné du pays wallon, il y commanda de nouvelle vaisselle aux insignes de sa nouvelle dignité.

---

1. *Leonardus Colchon abbas seleginensis, præses unionis bursfeldicæ.* La ponctuation n'est pas scrupuleusement respectée dans le dessin.

N° 138. — Grande cruche aux armes de Colchon A^x 724^1.

A. M. Asselbergh, à Uccle.

N° 52, N° 106. M. E. — Barillet trouvé chez un paysan du village d'Acosse. Il a 0^{m}30 de diamètre et mesure 0^{m}40 en longueur totale. La forme est semblable à celle de notre N° 39, pl. XVIII, fig. 16, sauf qu'il est un peu moins étroit et que le pied est plus mouluré. Il porte les écussons de trois familles.

A un bout, l'écu de San Vittores A^x 12^2, pl. VI, fig. 11. A l'autre bout, l'écu de l'abbé Léonard Colchon A^x 724^1. Enfin, sur chaque flanc, le même écu de Colchon accompagné d'un blason de Vanden Steen A^x 684^1, pl. IV, fig. 1.

N° 39, N° 165. E. B., N°s 296 et 307. E. L. — Barillet semblable au tonnelet dit d'Acosse N° 52, mais beaucoup plus beau, pl. XVIII, fig. 16. Il est un peu plus étroit, sur un pied moins mouluré, haut de 0^{m}05. Il mesure 0^{m}40 de long, et le diamètre maximum est de 0^{m}24.

Sur le flanc droit sont l'écu de Colchon de même moule que celui du barillet d'Acosse A^x 724^1, et l'écusson de San Vittores abbé, A^x 47^2, pl. VI, fig. 10 ; le premier à sénestre du second.

Le flanc gauche porte une rosace carrée A^x 610^2, pl. I, fig. 1, placée à dextre de l'écu d'Anna de Reuschenberg A^x 612^1, pl. IV, fig. 6.

On remarque sur le bout de derrière, qui est fortement bombé en hémisphère, notre grande rosace A^x 720^1, pl. VI, fig. 8. Sur le bout de devant, qui est plat, et porte le robinet, se trouve l'écu d'Horion, A^x 45^{13}, pl. V, fig. 10.

Nouvel exemple d'un assemblage d'écus hétéroclites, commandé par le besoin de l'ornementation seule.

Ce vase est décrit deux fois par inadvertance dans le catalogue de l'Exposition de Liège, aux N°s 296 et 307.

Nous croyons intéressant de donner ici, une fois pour toutes, quelques renseignements sur la façon dont l'ouvrier donne la

forme au vase de terre cuite ou de grès, pour en faire un pot à beurre, ou un barillet, ou une gourde.

Ces barillets sont toujours arrondis ou bombés par un bout, et plats, à la mode des tonnelets de bois, vers l'autre bout, qui a même ordinairement un diamètre plus petit. C'est la conséquence de la façon dont ils sont fabriqués. Une boule de terre, placée sur le plateau du tour à potier, est façonnée entièrement comme un grand pot à beurre sans pied.

Si l'on veut réellement un pot à beurre, on finit l'ouverture et l'on colle un pied, ou support en cercle, sur le tour du fond bombé.

Si l'on veut un tonnelet, on coupe nets les bords de l'ouverture et on bouche celle-ci en y collant une plaque de terre. On repose le tout couché sur un pied, ou support ovale, on achève le trou de bonde et le trou de robinet.

Si l'on veut une gourde, la panse est élargie en boule, l'ouverture rétrécie en goulot, puis la panse aplatie convenablement, et l'on colle le vase sur un pied, ou support ovale. Les annelets de bandoulière et le goulot sont ensuite terminés.

N° 169. C. R. 3.— « Un barillet à pied et à deux anses en terre et couverte brunes ; il est orné de six écussons d'armoiries, parmi lesquels on remarque celui d'un abbé ; fin du XVIe siècle, long 0^{m}46. »

Ne s'agirait-il pas, dans cet article de catalogue, du barillet précédent ?

A^x 725'. — Médaillon qui mesure 0^{m}115 sur 0^{m}085, et renferme, au milieu de hachements, deux écus géminés. Celui de dextre du médaillon est à 3 fleurs de lis. Ce sont les armes de France : d'azur à 3 fleurs de lis d'or. Celui de sénestre est aux armes du royaume de Navarre : de gueules à la chaîne d'or en triple orle, en sautoir et en croix (ou escarboucle accolé et pommeté d'or).

N° 75. — Grande gourde en grès orné brun, large de 0^{m}28,

épaisse de 0^{m}25, ayant perdu son col. Sur le devant, une bande circulaire, formée par des lignes et des cordons, est divisée en huit compartiments ou panneaux, quatre grands et quatre petits, portant alternativement, les premiers, de petites rosaces A^x 701^1, pl. XII, fig. 25, et les autres, des bouquets imprimés en creux A^x 658^1, pl. XVI, fig. 29.

Au centre de la panse est un grand médaillon A^x 725^1, reproduit aussi par derrière.

A. M. Soil, à Tournai.

A^x 727^1. — Médaillon de 0^{m}105 sur 0^{m}085, renfermant un écusson divisé. En tête, au 1, une anille, au 2, coupé, emmanché de 4 pointes. Ce sont bien des pointes et non des piles, car sur le grès ce sont les parties saillantes qui marquent, le reste est le champ, et comme conséquence la base des pièces est ici la partie inférieure. En pointe ne se trouve aucun meuble, et comme les grès n'indiquent jamais les émaux, le champ est vide. Timbre, un heaume. Cimier, une anille de l'écu.

Celui-ci est accosté des lettres :

M. B.

Ce sont les initiales du potier ou du modeleur, sans doute un Bertrand (Mathieu ou autre), ou peut-être du propriétaire de l'écu, pl. VI, fig. 9.

Une famille liégeoise, les Clercx, portait ces armoiries ; ce n'est pas celle qui a donné des chanoines à la cathédrale.

D'après l'épitaphier de Lefort, déposé aux archives de Liège, 1er cahier, Antoine Clercx, dit Beringhen, bailly d'Orey, échevin de la haute cour de justice de Jupille, mort en 1624, portait semblables armoiries. Sa femme était une Catherine Sprimck.

L'on a attribué cet écu à la famille d'Ormaele, mais l'écu de cette famille ne ressemble, pas même de loin, à notre écu. Elle portait écartelé ; aux 1 et 4, d'argent à 3 fers de moulin

de sable ; aux 2 et 3, d'argent à 3 piles ondées de gueules. Le cimier n'est pas une anille.

N° 117. — Même vase que le N° 118, haut de $0^{m}45$, large de $0^{m}22$ à la panse, de $0^{m}16$ sous la base et de $0^{m}11$ au goulot, lequel porte le même bartmann A^{x} 728^{1}, pl. IX, fig. 17.

La panse est ornée d'un écusson trois fois répété, sortant du même moule que A^{x} 727^{1} ci-devant. H. B.

N° 98. — Tonnelet de forme particulière, fort allongé, haut de $0^{m}28$ et long de $0^{m}44$, orné de trois séries de cordons circulaires, de deux anses, d'un trou de bonde et d'un trou de robinet. Le bout où se trouve ce dernier est complètement couvert par le blason A^{x} 727^{1} ; le robinet est même dans la bordure de cet écu.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 119. — Pot tout à fait pareil au N° 118, haut de $0^{m}44$, large de $0^{m}22$ à la panse, de $0^{m}11$ au goulot et de $0^{m}16$ à la base qui est ornée de pinces. L'épaulement porte quatre petites rosaces A^{x} 729^{1}, pl. XII, fig. 27 ; le col, un bartmann A^{x} 728^{1}, pl. IX, fig. 17, et la panse, un écusson A^{x} 727^{1} accosté de deux écus de San Vittores laïc A^{x} 12^{2}. H. B.

A^{x} 749^{1}. — Médaillon de $0^{m}10$ sur $0^{m}08$ sans lambrequins, portant deux écussons de conjoints sans cimier, reliés par des cordons servant d'ornements. Celui de dextre porte un lion rampant, lampassé à la queue fourchée, traversé par une fasce qui porte, comme plusieurs écus de grès, des raies qui ont été faites en guise d'ornement, et qui n'ont sans doute aucune signification. L'écu placé à sénestre est un écu de femme, losangé, portant aussi une fasce marquée des mêmes rayures fantaisistes ; au franc cartier sont trois fleurs de lis au pied coupé, pl. VI, fig. 7.

Nous ne savons à qui attribuer ces armoiries.

N° 120. — Grande gourde de $0^{m}34$ de diamètre à la panse. Dans 7 compartiments, laissés par une série de cercle en bande

divisée, se trouvent alternativement, en descendant du haut vers la gauche du vase et remontant vers la droite : 1° Un bouquet creux composé A^x 746^1, pl. XVI, fig. 30 et 31 ; 2° Un petit médaillon en tête d'ange A^x 748^1, pl. XII, fig. 15 ; 3° Le bouquet du 1° ; 4° Un bouquet composé A^x 747^1, pl. XVI, fig. 30 et 31, placé au bas de la panse ; 5° Un petit médaillon au chiffre du christ A^x 714^2 ; 6° Le bouquet du 1° ; 7° le médaillon du 2°.

Au milieu de la panse se trouve l'écusson de deux conjoints A^x 749^1.

Derrière, la gourde porte l'écu de San Vittores laïc, de la variété A^x 12^2, pl. VI, fig. 11.

Ces deux médaillons armoriés ont-ils quelques rapports entre eux, nous l'ignorons, ne sachant à qui attribuer le premier. M. B.

A^x 771^1. — Médaillon orné, mesurant 0^m13 sur 0^m10, et renfermant un écusson armorié qui semble présenter des armoiries de fantaisie. Il est a une fasce étroite ou *divise*.

En tête, deux bustes affrontés, auxquels l'artiste a donné un cachet burlesque et ridicule, à gros nez, à barbiche tortillée et étirée, à toupet en corne allongée par devant. En pointe une tête à trois houppes, à longues moustaches et à longue barbiche, dans le genre du mascaron de la bande de goulot A^x 562^1, pl. X, fig. 2, et aux deux côtés les lettres rétrogrades :

I. G.

Sous forme de cimier trois heaumes, deux affrontés et entre eux, un buste plus élevé et portant une couronne impériale accostée de la date :

16 39

Pl. VII, fig. 2.

Jean Godart était maître gouverneur du métier à Bouffioulx, en 1639.

N° 97. — Gourde à 6 anses, haute de 0^m44 et d'un diamètre

de 0^m27. La panse est ornée de cordons en cercles concentriques et en rayons, formant 7 compartiments, ornés chacun de la tête d'ange A^x 748^2. Au centre se trouve le blason de Kerkem, A^x 353^1, pl. VII, fig. 4. Le dos de la gourde est orné de l'écusson A^x 771^1 ci-devant.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

A^x 772^1. — Médaillon de 0^m08 sur 0^m065 renfermant, au milieu de hachements, un écu casqué et tortillé. C'est l'écu des de Marotte ancien[1]. C'étaient des seigneurs d'Acoz, etc. Ces armes sont : d'argent au double trêcheur fleuri et contrefleuri de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout, chargé en abîme d'un écu d'argent à trois marmites, ansées de sable, timbré d'un casque, sommé d'un tortille.

Seulement les émaux, comme toujours, manquent sur la poterie, et le cimier est une marmite de l'écu, au lieu d'une cigogne au naturel. Pl. VII, fig. 8. B. B. B.

Les de Marotte, comme beaucoup d'autres familles, portaient leurs armoiries depuis une époque fort ancienne, même avant que celles-ci fussent approuvées.

C'était une famille de Châtelet, qui possédait la seigneurie d'Acoz, et avait divers biens à Bouffioulx, à la fin du XVIe siècle, entre autre un marteau, une forge et une ferme. Cette famille fut unie aux de Henry, aux d'Enghien d'Havrech, aux d'Heur ou Oranus, etc., etc.

Jean de Marotte avait été mayeur de Marcinelle, puis de Châtelet et de Bouffioulx, puis grand bailly de Couvin en 1569. Il était seigneur de Boussu en Fagne, d'Acoz, etc., et mourut en 1582. Il fut enterré à Châtelet avec sa femme Marie de Henry[2]. Son aïeule était Gertrude de Henry. Son fils Nicolas

1. Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, par DE VESIANO, remanié par DE HERKENRODE.

2. Voici leur épitaphe : « Ici devant le chœur gisent le Sr Jean de Marotte,

hérita des seigneuries de son père, et eut en outre celle de Fosteau, de Pierre de Swenne. Il fut échevin de Namur.

La fille de Nicolas se maria avec Philippe de Henry, auquel elle porta la seigneurie de Fosteau.

Winand, autre fils de Jean de Marotte, naquit à Châtelet en 1556, il fut chanoine de St-Denis jusqu'en 1581, époque où il échangea son bénéfice contre un canonicat de St-Lambert. Il mourut en 1623.

C'est à Jean, ou à l'un de ses fils Nicolas ou Winand, qu'il faut rapporter notre écu.

Ces trois personnages conservèrent les relations les plus suivies avec Châtelet, Bouffioulx et les environs.

Dans tous les cas cet écu est de la fin du XVIe siècle.

Le chanoine, s'il s'agit de lui, n'a pas attendu 10 ou 15 ans après son établissement, pour commander sa vaisselle armoriée; il le fit naturellement dès l'origine de son canonicat, car il possédait ses armoiries de famille et n'attendit pas d'ère tréfoncier de St-Lambert pour les obtenir.

N° 89. — Superbe cruche de grande dimension, en grès fort brun, à large goulot sans bec. L'anse est ornée de pincées sur les arêtes ainsi que le tour du pied. Le goulot porte une belle tête à barbe A^x 613[s]. L'épaulement est couvert de larges rubans circulaires composés de gorges et de filets. Sur la panse est l'écusson de Marotte A^x772[t], au milieu de deux écus de Sprimont A^x 41[t], pl. IV, fig. 7.

La forme de ce vase est fort harmonieuse, la panse rebondie est large et puissante, le goulot et le pied sont taillés en bonnes proportions. La hauteur totale est de 0^m45, la panse a 0^m31 de

en son vivant, seigneur de Boussu, en Fagne, Acoz, etc., grand baillif de Couvin, souverain mayeur et baillif de Châtelet, qui trépassa le 3[e] de décembre 1582 et damoiselle Marie de Henry, sa compagne, qui trépassa le 15[e] de may, l'an 1593, priez Dieu pour son âme. »

diamètre. Le goulot est large de 0m095 et haut de 0m11, la base est large de 0m18, pl. XVIII, fig. 5.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

N° 37. — Petit barillet long de 0m30 et mesurant 0m25 dans sa plus grande largeur. Les deux flancs sont divisés en compartiments par un système de faisceaux, de lignes et cordons perpendiculaires les uns aux autres, pl. XVIII, fig. 1.

L'écu de Marotte Ax 772' est répété deux fois sur chaque flanc. A chaque bout est l'écu de Bocholtz géminé Ax 39', pl. V, fig. 3.

A. M. Bamps, à Hasselt.

Ax 780'. — Écusson entouré de hachements variés, coupé; en chef: parti; à dextre, une étoile à queue posée en barre; à sénestre, une tête de loup. En pointe: un lion passant armé, lampassé et couronné. Timbre, un heaume sommé d'un tortil. Cimier, un château à deux tourelles, donjonné d'une troisième tour simple.

L'écu est entouré de la légende :

* IANNS * GODART * M * POTIER * DE * CHSTELET *

et à l'exergue le millésime :

1634.

Pl. IX, fig. 16.

Les archives de la gilde nous montrent Jean Godart maître potier à Châtelet, et gouverneur du franc métier en 1633.

Mais comment a-t-il adopté ces armoiries pour marque ?

Voici ce qui est fait pour étonner. Cet écu est pour ainsi dire l'écu de l'ancienne famille de Lierneux, qui portait un écu coupé Au 1 : parti; à dextre, d'or à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent ; à sénestre, d'azur à la comète d'or posée en bande. Au 2 : d'argent au lion passant d'or, lampassé de gueules, couronné à l'antique d'or. Supports, deux lions regardant, d'or, lampassés de gueules.

La hure de sanglier est ainsi devenue, sous le burin du mode-

leur, une tête de loup, et a changé de place avec la comète. Le cimier s'est changé en une tour donjonnée ou un château.

Les de Lierneux étaient seigneurs de Roselies, Presles, Courcelles, Viesville, etc. Bien qu'ils n'aient été anoblis qu'au commencement du XVIIe siècle, ils portaient dès longtemps des armoiries.

En 1634, date du pot fabriqué par Godart, François de Lierneux était seigneur dans les environs ; mais nous allons voir que cette fourniture n'a été, ni faite pour lui, ni commandée par lui, mais par un de ses prédécesseurs.

Voici ce qui semble être la vérité, et ce qui n'est pas douteux pour nous.

Le potier Godart n'a pu et n'aurait osé s'emparer du blason des de Lierneux pour en faire sa marque de fabrique, au moment où un membre de cette famille commandait sa vaisselle armoriée. La beauté du médaillon lui plut et il s'en servit en guise d'ornement pour y mettre sa marque, mais ce fut longtemps après, quand l'écu était devenu suranné et faisait partie du stoc de vieux moules réunis au magasin d'ornements. Il ne trouva alors aucun inconvénient à s'en servir en guise de marque et y grava son nom. Or, cela nous reporte à une époque bien postérieure, 30 ou 40 ans peut-être, à la commande faite par le propriétaire de l'écu, et à la fabrication primitive du moule.

N° 35. — Sous le N° 227 nous avons exposé à Bruxelles en 1880, une belle grande cruche à large goulot, appartenant à M. Evenepoel.

C'est un vase à col assez large. Il mesure 0^{m}36 de haut, 0^{m}21 de large à la panse, 0^{m}08 au goulot et 0^{m}12 à la base.

L'ornementation est fort sobre, mais élégante, et surtout fort importante au point de vue de nos recherches.

Le goulot est orné d'une grande tête à longue barbe ou

bartmann. La panse est ceinte d'un double cordon saillant, et elle porte l'écusson A[x] 780[1], répété trois fois.

Le couvercle d'étain a pour marque, le poinçon du pays de Liège au XVI[e] siècle : un buste d'évêque crossé, mitré, et à hauteur des épaules, les initiales de l'étainier I et M.

Cet objet vient paraît-il de l'abbé d'une ancienne abbaye du pays.

N° 971. M.C., N° 395. C. M. V.— « Grande cruche fusiforme à panse fortement annelée par le tournissage. A la place généralement occupée par le mascaron, tableau en relief figurant le départ de Tobie. Sur la panse, médaillon très frustre, probablement en surmoulage, aux armes de ANTHONI DE BOHT, date 1525. » Telle est la description du catalogue. J'y ajouterai que la hauteur est de 0m36, que ce pot est élargi vers le bas et muni d'un pied marqué d'ondulations. Que le relief de Tobie est dans un médaillon ovale appliqué au col ce qui est fort rare. Ce col est en aiguière. Les armes sont composées d'un large poisson posé en pal, un turbot sans doute, constituant des armes parlantes.

Le millésime, qui est fort obscur, semble bien être 1575, mais non 1525, date évidemment erronée.

On connaît plusieurs familles Boodt, Boot, Booth ou Both.

En 1581 mourut à Bréda un Anthoine Boot, dont la veuve se remaria.

Au XVI[e] siècle on trouve un Pierre et un Jean Boot, membres du conseil d'État.

N° 774. M. Ga. — Même vase que le précédent.

N° 116. C. R. 3. — « Une grande et superbe cruche, terre et couverte brunes ; au col un grand mascaron, dans le champ trois fois un écu armorié avec l'inscription : *Anthoine de Both.* 1590. Haut 0m55. »

A[x] 782[1]. — Gourde fort bombée par derrière, presque plate devant, à panse large de 0m24, à 4 annelets de bandoulière.

La panse est ornée de cercles concentriques et de rayons formant 8 compartiments alternativement étroits et larges, portant 2, 3, 4 ou 5 petites étoiles incrustées semblables à Ax 79[1]. Au milieu de la panse est notre écu de San Vittores abbé Ax 47[2], pl. VI, fig. 10. Le dos du vase ne porte aucun ornement. A. Ma.

N° 971. C. M. — « La forme de ce vase est cylindrique ; il est évasé vers le bas et muni d'un pied ondulé. Le col, de façon aiguière, orné d'un médaillon ovale, enrichi de quelques figures. Sur le corps de la panse, un médaillon circulaire aux armes d'*Antoine de Both,* et la date 1595. H. 52c. »

N° 148. — Le musée de Gand renferme un second vase identique au N° 116. M. Ga.

Ax 783[1]. — Grande cruche sans bec, haute de 0m33, large de 0m22 à la panse et de 0m07 au goulot. Pl. XVIII, fig. 11.

L'épaulement est orné de 4 rosaces Ax 594[1], pl. XIII, fig. 31. Le col porte le bandeau Ax 773[1], et sur la panse se trouve un écusson de Colchon Ax 833[1], pl. V, fig. 9, et deux écussons de San Vittores, abbé Ax 47[2], pl. VI, fig. 10. A. Ma.

Ax 786[1]. — Médaillon rond de 0m13 de diamètre rempli de hâchements et d'un écu de forme fantaisiste, imitant un cuir, à une fasce bretessée et contrebretessée, accompagnée de dix losanges dressés, rangés 4 et 3 en tête, 2 et 1 en pointe. Timbre, un heaume à sénestre, à 4 barreaux, sommé d'un tortil. Cimier, encolure de chien levrier issant, au galop, colleté de la fasce de l'écu et accosté des lettres :

IA. VV.

On y voit aussi les initiales :

I. B.

Pl. VII fig. 3.

C'est un de nos écussons les plus soignés. Les détails, et surtout le cimier, sont fort bien fouillés. Cet écusson semble être celui de la famille d'Alner.

Le château d'Alner est situé sur le Sieg, près de Blankenberghe. Marie, héritière et dame dudit Alner et de Berlinghoven, portait de gueules à la fasce bretessée et contre bretessée d'argent, accompagnée de 12 losanges, posés 4 et 3 en tête, 3 et 2 en pointe.

Cette dame épousa, en 1560, Walrave, baron de Scheyffart de Mérode et de Walerswerst, seigneur de Wilterschitz.

Leur fils Gossoin Scheyffart de Mérode d'Alner se maria, en 1568, avec Anne de Vervooz, fille de Jacques et de Julienne de Glymes. Gossoin mourut en 1571. Il fut le dernier qui porta les armoiries qui nous occupent, son fils Walrave les abandonna.

Ces familles d'Alner et d'Alner Vervooz eurent, dans le pays de Liège et le Namurois, les plus grandes relations et les plus belles alliances.

N° 549. E. Ga. — Très grande cruche de couleur fort brune, de forme semblable à celle du N° 971, à goulot très large, à bec garni de pincées autour du pied. L'épaulement est orné de griffé en zigzag. L'anse porte de petites pincées sur les deux arêtes, et est marquée longitudinalement de lignes creusées en gorges. Sous le bec du goulot est le bartmann A^x 787^1, pl. VIII, fig. 7. La panse est piriforme et porte trois fois le médaillon héraldique d'Alner A^x 786^1.

Sous la panse est une tubulure mince à bouchon.

Ce vase est haut de 0^m53, large de 0^m15 au goulot.

A. M. Dansette, à Bruxelles.

A^x 803^1, N° 1035. C. M., N° 397. C. M. V. — Beau et grand pot à large goulot sans bec, de forme élégante, sphéroïdale, piriforme, un peu allongée vers la base. Il mesure 0^m40 de haut, 0^m28 de large à la panse, 0^m10 à la base et 0^m07 au goulot; celui-ci est haut de 0^m10. C'est le même vase que le N° 1034. C. M. pl. XVIII, fig. 15. Le goulot est orné d'un beau bandeau, profondément fouillé, sortant du même moule que notre A^x 834^2, pl. X, fig. 6. L'épaulement est orné d'un collier d'arcs de

cercles faits des 7 petites courbes qui forment le dessus de notre fleuron creux A^x 663^1, pl. XVI fig. 7. Ces arcs reposent sur un faisceau de cannelures et de cordons formant une large ceinture ou bande divisée, par des faisceaux de baguettes et de filets, en 6 panneaux qui portent alternativement un beau mascaron A^x 354^3, pl. XII, fig. 19 et un joli bouquet creux de style renaissance A^x 756^1, pl. XVI, fig. 12 et 13.

Le reste de la panse est divisé de la même façon en quatre grands compartiments. L'un porte l'anse, qui est refaite à l'étain, et les autres chacun un médaillon sortant de notre moule A^x 39^1 ci-devant, aux armes de Bocholtz-Bocholtz, pl. V, fig. 3.

Minard, dans son ouvrage, les attribue à la famille Vander Zype. Nous avons dit que nous ne sommes pas de cet avis, à cause du cimier qui n'est pas celui de cette famille.

Le catalogue de la vente du musée Minard, N°s 396 et 397, attribue cet écu à un chanoine. Nous avons expliqué ci-devant combien cette assertion est invraisemblable.

Minard a indiqué par erreur ses planches XXVII et XXXV : celles-ci n'offrent rien de semblable à ces deux vases. A. Ga.

A^x 831^1. — Médaillon de 0^m08 sur 0^m09, encadré d'un cordon fait de hachures en forme de V, emboîtées l'une dans l'autre, (pl. I, fig. 2 du 2me *Rapport*) portant au milieu de lambrequins, un écusson de forme fantaisiste à un chevron alésé et bordé, accompagné de 3 étoiles à 6 rais, 2 en tête et 1 en pointe, supportée celle-ci par un croissant montant (qui d'ordinaire sert de brisure à un fils cadet). Timbre, un heaume dont on voit au moins six barreaux et qui est de face avec tortil. Le tout sommé d'un nouveau croissant montant, terminé par le millésime :

1601.

Le timbre, fort embrouillé sur nos pièces trouvées antérieurement, et pris d'abord pour une tête, est cette fois tout à fait net.

Cet écu et l'écu A^x 836^1 ne sont que deux variétés du même.

On les attribue à la famille de Lomont. Nous en parlerons à l'article du second.

A^x 832'. — Pot de la forme et de la grandeur de A^x 476', pl. XVII, fig. 25, ayant l'anse et le col brisés, et portant trois écussons aux armes de Lomont du type A^x 831' ci-devant.

Ce vase est à large goulot, entouré d'une spirale de minces cordons. La panse mesure 0^m18 de diamètre. C'est un *rebut* trouvé dans les débris du four antique démoli par M. Crame-Delpire à Bouffioulx. La teinte brun fauve, irrégulière, de tons divers est marquée de trace de *coulure* du sel de vernissage. Outre ces causes de rebut, le vase porte un trou *éclaté* pendant la cuisson, à cause d'un point de terre imparfaitement séchée. Toutefois les reliefs sont fort bien sortis. B. C. D.

Avec un grand nombre de doubles.

A^x 833'. — Médaillon de 0^m11 sur 0^m09, renfermant au milieu des lambrequins un écusson de vair, au franc quartier chargé d'un lion rampant, armé et lampassé. Timbre, une mitre avec une crosse d'abbé. Autour de l'écu règne l'inscription suivante :

D. LEONARD COLCHŌ : AB : SEG.

Pl. V, fig. 9. B. B. B. C'est une variété de A^x 724'.

Léonard Colchon semble originaire du Limbourg. Il commença par être bénédictin à St-Trond, en Hesbaye. En 1625 il était abbé du monastère de Seligenstadt, dans le diocèse de Hildesheim, en Franconie. C'est à cette époque qu'il commanda sa vaisselle à l'écu abatial, et non 16 ou 17 ans plus tard. Nous avons dit, en parlant de son autre écusson, qu'à cette dernière époque il commandait un écu crossé parce qu'il portait alors une haute dignité.

Léonard avait un parent nommé Jean, notaire à Liège de 1601 à 1622 au moins, et qui portait les mêmes armoiries. Après Jean, les Colchon de Liège portèrent un écu différent.

Ces relations avec le notaire Jean ne sont du reste pas nécessaires pour expliquer la fourniture de grès de Bouffioulx.

Ce centre de production était connu dès longtemps dans le Limbourg et la Hesbaye et plus loin.

A^x 833'. — Idem avec le cimier un peu varié. (Voir 2me *Rapport*, pl. IV, fig. 4.)

N° 139. — Gourde plus petite que le N° 138, aux armes de Colchon A^x 833'.

A. M. Asselbergh, à Uccle.

N° 169. C. B. 2. — « Un barillet avec pied et à deux anses, terre et couverte brunes ; il est orné de six écussons d'armoiries, parmi lesquels on remarque celui d'un abbé, fin du XVIe siècle. Long. 0^m46. »

N° 170. C. R. 2. — « Un dito même terre et couleur, il est également à pied et à deux anses ; il est orné de six écussons d'armoiries et muni d'un robinet. Long. 0^m22. »

N° 171. C. R. 2. — « Un dito en terre et couverte grises coupé par des lignes bleues ; aux deux extrémités il y a de jolis médaillons. Long. 0^m35. »

N° 184. C. R. 2. — « Une cruche à couverte brun pâle, au milieu un écu aux armes de Léonard, abbé de.....; à droite et à gauche, un écusson qui paraît être celui de la maison de Ligne, fin du XVIe siècle ; hauteur 0^m40. »

On a supposé qu'il s'agit ici de Léonard Houwen, qui serait ainsi un abbé. C'est une erreur. L'écu de ce dernier personnage est sommé d'un heaume et ne porte aucun attribut abbatial. Il s'agit ici de Léonard Colchon dont nous avons parlé ci-devant A^x833', et dont nous avons nous-même retrouvé l'écu joint, comme ici, à écusson une bande A^x 45, qui est d'Horion et non de Ligne. Nous y reviendrons.

N° 122. C. R. 3. — « Un barillet, terre et couverte grises ; il porte quatre écussons armoriés et autres ornements ; le goulot a été restauré. Haut. 0^m29, long. 0^m33. »

N° 105. — Vase de forme semblable à A^x 783', pl. XVIII, fig. 11. Il porte le bandeau de goulot A^x 738', pl. IX, fig. 5,

à l'épaulement 15 petites étoiles imprimées en creux A^x 79^1, pl. XVI, fig. 42, et plus bas 5 rosaces A^x 739^1, pl. XII, fig. 30. Sur la panse se trouvent trois écussons de Colchon de la variété A^x 833^1 ci-devant. H. B.

N° 106. — Vase de la forme de A^x 783^1, pl. XVIII fig. 11, ayant au goulot le bandeau A^x 735^1, pl. IX, fig. 1. L'épaulement porte 6 rosaces A^x 740^1, pl. XII, fig. 31. La panse est ornée d'un écusson de Colchon variété MRA^x 833^1, et de deux écussons de Bocholtz double MRA^x 39^1, pl. V, fig. 3. H. B.

N° 109. — Vase du type N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de 0^m47, large de 0^m23 à la panse, 0^m10 au goulot et 0^m15 sous la base. Le col porte la tête à barbe A^x 730, pl. IX, fig. 10 et la panse, trois écussons armoriés aux armes de Colchon, variété A^x 833^1 ci-devant, au milieu de deux écus de San Vittores sans inscription A^x 47^2, pl. VI, fig. 10. H. B.

N° 1044. M. Do. — Tonnelet long de 0^m48 et d'un diamètre de 0^m23, tout à fait entier. Il porte sur le flanc gauche deux fois notre écu de Rosen A^x 265^1, pl. VII, fig. 10 et sur le flanc droit notre écu de Xhencheval A^x 689^1, pl. V, fig. 2, à dextre de l'écu de San Vittores A^x 12^1, pl. VI, fig. 11. Sur le gros bout, qui a une forme entièrement hémisphérique, se trouve l'écu de Colchon de la variété A^x 833^1. Sur le bout aplati, au-dessus du trou de robinet, l'écu ci-dessus A^x 689^1 et autour, quatre petits médaillons au chiffre du Christ, A^x 714^3.

C'est un nouvel exemple d'écus réunis au hasard pour les besoins de l'ornementation.

N° 64. — Très grande gourde à panse de 0^m60, à 8 anneaux de suspension, à goulot et pied élevés, ce qui aide à l'élégance. Elle porte par derrière l'écusson de San Vittores abbé A^x 47^2, pl. VI, fig. 10, et par devant l'écu de Colchon de la variété A^x 833^1. Ce dernier est entouré d'un sytème de cercles, formant une bande circulaire divisée en 8

compartiments encadrés de cordons et ornés chacun de 3 rosaces A^x 703^2, dont l'ensemble de 24 forme un cercle complet. M. L.

A^x 836^4. — Très grand nombre de tessons de toutes teintes, portant un écusson semblable à A^x 831^1, mais d'autre moule, d'autre type d'ornements, et d'autre millésime. Ces ornements sont moins élégants que ceux de ce dernier. Le médaillon est encadré d'un chapelet de perles, au lieu des hâchures en angles embriquées du précédent ; il mesure 0^m08 sur 0^m06. Le millésime est :

1 : 5 : 90 [1].

Pl. IV, fig. 8. B. B. B.

Nous avons dit que l'on attribue cet écu à la famille de Lomont.

Raeren a fabriqué aussi beaucoup de variétés de ce médaillon, mais pas une ne porte des ornements semblables à ceux de cet écu. Il ne faut pas ici penser à un surmoulage mais tout au plus, si Bouffioulx a emprunté quelque chose, il y a eu imitation. Nous avons fait remarquer la même chose à propos de l'écu à l'escarboucle de Von Buck ou de Clesves, A^x 49^3, pl. VII, fig. 9.

Ce grand nombre de tessons trouvés dans les résidus de fabriques de Bouffioulx, prouve de nouveau et surabondamment que cet écusson, sous diverses variétés, était communément employé par les fabricants wallons en guise d'ornements. On le retrouve accompagné de divers autres écus d'ornementation.

La grande variété de cet écu trouvée à Raeren, démontre que là aussi, il était passé à l'état d'ornement banal et employé comme tel [2].

---

1. La ponctuation a été omise dans notre figure.

2. Le No J. 53. M. E. A. que nous avions cru de Bouffioulx et indiqué comme tel est un spécimen de ce blason fabriqué à Raeren.

Ce qui le prouve en outre, c'est que l'on place le drossart du ban de Walhorme, auquel on attribue ces armoiries, entre 1587 et 1598, année de sa mort ; or, l'écu Ax 831', dont nous nous sommes occupé ci-devant, porte le millésime 1601 et n'a donc pu être commandé par le drossart.

A moins que l'on ne doive attribuer cet écu de 1601, à un autre membre de la famille de Lomont.

Cet écusson a du reste été fait dans un grand nombre de fabriques.

N° 1596. M. Do. — Cruche semblable à notre Ax 825, pl. XVII, fig. 12, mais mesurant 0m29 de haut, et 0m18 de large à la panse. Elle porte trois écus de Lomont de la variété Ax 836'. Le goulot est caché par un bandeau de minces cordons enroulés.

Ax 838'. — Écusson coupé d'une ligne à laquelle le potier a donné trop de relief, comme pour l'écu de Vanden Steen ci-devant Ax 684', pl. IV, fig. 1, et que l'on pourrait aussi prendre pour une fasce étroite en relief, ou *divise,* accompagnée en tête d'une branche de cardon (?) à trois fleurs, en pointe de trois griffons rampants, armés et lampassés ; timbre, un heaume à droite ; cimier, la branche de l'écu. Le médaillon est rempli par les lambrequins (3me *Rapport*, pl. III, fig. 12).

Cet écu fut trouvé en nombreux exemplaires dans les restes d'un four de la fin du XVIe siècle, ce qui le date. D'autre part, notre médaillon Ax 607' se trouve avec lui sur le vase Ax 554', et avec l'écu de Massillon Ax 43', sur le vase Ax 552', ce qui établit une espèce de contemporanéité entre ces deux écussons armoriés.

Nous ne savons à quelle famille on pourrait attribuer ces armoiries. La famille allemande Maendl, à Steifels, en a de semblables, mais ses griffons sont à sénestre.

VASES ORNÉS DE GRANDES ROSACES,
DE GRANDS MÉDAILLONS D'ORNEMENTATION NON ARMORIÉE
PORTANT SOUVENT UNE INSCRIPTION.

Cette espèce d'ornementation était presqu'aussi belle, aussi luxueuse et aussi recherchée que la précédente. Elle se préparaît entièrement de la même manière et jouait un rôle presqu'aussi important dans l'ornementation.

Ax 25⁴. — Grande rosace de 0m10 de diamètre, composée d'un ensemble de quatre belles fleurs de lis ornementées et largement dessinées, unies en un cercle autour d'une petite rosace à huit pétales interfoliés d'autant de traits ; le tout entouré d'un chapelet de grosses perles.

Nous n'avions pu déchiffrer convenablement l'inscription dans notre 2me *Rapport*, parce que nous ne l'avions pas vue entière. Aujourd'hui nous la possédons complète. C'est la marque d'un potier de Bouffioulx :

VISNON. JACOB. 1595.

Le mot *Visnon* est rétrograde et le 5 est en caractère gothique cursif du XVIe siècle. Pl. III, fig. 6. B. B. B.

Les *Visnon* sont une branche de la famille *Bertrand*, la plus ancienne famille de potiers dont parlent les archives de Bouffioulx, et qui déjà vers 1550, peuplait de fabricants les communes de Châtelet et de Bouffioulx.

Nous avons dit ailleurs qu'à cette époque on comptait cinq *Bertrand* potiers :

Jean Bertrand.
Jean Bertrand dit *Visnon.*
Jean Bertrand dit *le jeune.*
Jacques Bertrand dit *Visnon.*
Bertrand dit *Pirchon.*

Avec un très grand nombre de doubles.

A[x] 100[e]. — Médaillon que nous n'avons pu décrire complètement dans notre 2[me] *Rapport*, faute d'éléments.

Il a, dans toutes ses parties, un caractère d'art local. Il mesure 0[m]07 sur 0[m]065, et dans un cadre fait de simples lignes en chevrons emboîtés l'un dans l'autre, il présente un couple se livrant à une danse de caractère. La danseuse est au repos, la main gauche posée sur le cœur, la droite à la hanche ; elle porte un *fourreau* renaissance et une large collerette fraisée. Son attitude respire une calme satisfaction un peu suffisante, et elle regarde en face d'elle un cavalier, orné d'un haut toupet et de longues moustaches, tout chargé de boutons au-devant de son pourpoint et à la ceinture de sa culotte bouffante, et qui, le chapeau à la main, d'un air crâne et d'un ton vainqueur, danse et se démène, jette le coude en arrière et la jambe droite en avant. C'est un viveur de Bouffioulx et la légende circulaire le prouve. Cette légende est rétrograde, sauf le dernier mot, dont la première lettre seulement est rétrograde.

VIVE LAMOVR TOVS LE IOVR ET boson

ce qui veut dire : *Vive l'amour tous les jours et dansons.*

Encore aujourd'hui *dansons* se dit en patois de Bouffioulx *dôson.*

Le d rétrograde et minuscule forme un b qui, peu complet sur beaucoup de tessons, ressemble à un l avec lequel nous l'avons d'abord confondu. Pl. I, fig. 8. B. C. D.

Le vase de grès N° 40 M. E., porte une substitution de lettres tout à fait analogue à celle-ci. Le mot ESPOIR est écrit : ESQOIR ; c'est un q substitué à un p. C'est-à-dire que le p est rétrograde.

Deux autres vases le N° 72 C. M. V., et N° 114. C. M. V., portent : le premier, après une légende allemande les mots : PAX FVBVS pour PAX VOBIS ; l'autre les mots : ESTHER FIAT FICTORIA pour VICTORIA.

Ces faits s'expliquent peut-être ici par la difficulté, pour l'ou-

vrier allemand, de copier une devise française, car, selon le catalogue, il s'agit de vases allemands de Raeren.

Voilà deux curieuses applications du principe développé ci-devant au paragraphe intitulé : *Les inscriptions et les légendes.*

Avec beaucoup de doubles.

A^x 107[1]. — Grand médaillon offrant la figure d'un cavalier en marche, armé d'un long glaive, fort semblable à l'ancien grand sceau de Flandre et du Hainaut à certaine époque.

Ce pourrait être aussi, et peut-être plus vraisemblablement, vu les idées du temps, un St-Martin coupant son manteau selon la légende.

Sous le ventre du cheval est un millésime ou des initiales empâtées, et indéterminables par suite d'une fabrication manquée. C. C. P.

Le costume semble bien dater de la fin du XVI[e] ou du commencement du XVII[e] siècle. (2[me] *Rapport,* pl. IV, fig. 15.) C. C. P.

A^x 112[1]. — Tesson incomplet, variété de A^x 112[2] venant d'autre fabrique. C. C. P.

A^x 112[2]. — Médaillon un peu varié et sortant d'autre moule que notre A^x 112[1]. Il mesure 0[m]075, et représente en fort relief un cœur entouré d'une grande couronne d'épines, percé en diagonal de deux grandes flèches, et surmonté d'une autre couronne à cinq perles. A l'exergue le mot :

IACOB

et aux deux côtés du médaillon le millésime gothique :

1 5
9 2

Le tout est entouré, comme le médaillon A^x 25[1], pl. III, fig. 6, d'un chapelet de grosses perles. Pl. VII, fig. 6. Ainsi que ce dernier, le médaillon que nous décrivons est la marque du potier de Bouffioulx, Jacques ou Jacob Bertrand dit Visnon.

Ces deux marques du même fabricant, en 1592 et en 1595, ont

pour nous un grand intérêt. Outre la preuve qui en ressort, de l'abondance de ces marques et de leur renouvellement fréquent, il a ici la conséquence que le fabricant avait changé sa marque au moins en 1595 et remplacé celle de 1592. Les vases portant cette dernière sont donc datés d'une manière sûre et précise. B. B. B.

La fabrique principale des Visnon était à Bouffioulx, où nous l'avons fouillée, derrière la maison Bertrand-Bolle. Cependant nous avons expliqué ci-devant qu'ils avaient aussi une fabrique à Châtelet, au lieu dit *Fonsny,* et c'est de là que vient notre tesson $A^x\,112^1$.

$A^x\,231^1$. — Médaillon semblable au suivant, mais de type varié, fort beau, à barbe moins raide. B. B. B.

$A^x\,231^2$. — Médaillon à beau mascaron, haut de 0^m055, entouré de toutes parts de cheveux, de favoris et de moustaches, en mèches tortillées qui lui forment une auréole. La barbe du menton est en mèches droites et raides. La tête porte une belle couronne. Pl. III, fig. 4. B. B. B.

$A^x\,255^1$. — Tesson gris portant un médaillon ovale de 0^m04 sur 0^m05, entouré d'émail bleu, et composé d'un fleuron formé d'une quartefeuille interfeuillée de quatre cœurs, le tout orné d'émail grenat, mais d'un travail fort grossier. Pl. XV, fig. 40. M. G.

$A^x\,313^1$. — Nous devons revenir sur ce tesson dont l'inscription était restée incomplète pour nous lorsque parut notre 2me *Rapport*. C'est la ceinture d'un vase sphéro-cylindrique fort beau, portant de jolis ornements, arabesques, papillons, têtes d'anges ailées, etc., le tout accompagné d'une inscription circulaire bien faite :

IAN : ALLERS. 1594.

Les ornements de ce vase sont d'un bon travail, et la couleur est aussi fort remarquable par sa teinte noire fine semblable à $A^x\,36^3$, $A^x\,36^4$, $A^x\,94^1$, $A^x\,225^1$ et $A^x\,316^1$.

La marque est celle d'un cartemakers ou modeleur allemand, originaire de Hambourg, croit-on, qui travaillait à Francfort, et qui fournissait ses moules un peu à tous les centres de fabrication, paraît-il, puisque nous retrouvons son œuvre à Raeren, à Bouffioulx et ailleurs.

Toutefois certains moules portant la signature de cet artiste nous font bien l'effet d'avoir été imités ou contrefaits; car nous avons vu sur des grès d'origine allemande : *Jan Alers* et non *Allers*.

La collection Minard renferme un vase avec la même orthographe que la nôtre.

Il paraît qu'il s'agit d'une frise de Théod. Debry, copiée et signée par le modeleur.

Nous avons donné la description et le dessin de notre objet dans notre 2me *Rapport,* (pl. V, fig. 15). B. B. B.

A^x 313^2. — Tesson d'un même vase, de même teinte, trouvé à Châtelet dans les amas de rebuts de four, à la Cour Pinette. C. C. P.

A^x 431^4. — Médaillon tout à fait artistique de 0^{m}055, portant au milieu un ovale, ou un fuseau, de 0^{m}032 sur 0^{m}05, et de chaque côté un croissant rempli d'enroulement, pleins de goût, se rattachant de chaque côté à une petite tête, le tout de beau style de renaissance flamande.

Le centre présente la personnification de la justice sous forme d'une femme de face, voilée d'une draperie transparente, admirablement rendue par l'artiste, et tenant à droite le glaive et à gauche la balance. L'ensemble est d'une légèreté et d'une élégance remarquables. Au pied, quelques touffes de verdure. A la partie supérieure, sur une banderolle, les mots : *la justice* en flamand ancien :

DE GERECHTIGEID.

Nous avons dit ailleurs que Bouffioulx, par raison de concurrence, fabriquait des pièces portant les inscriptions et le

caractère flamands ou même allemands anciens. Pl. III, fig. 5. B. C. D.

J'ai vu au musée de Trèves, sur des grès de Siegbourg, un médaillon tout à fait semblable, mais ne mesurant que 0m045 et d'autre moule moins soigné. Les deux petites têtes y sont remplacées par des roses à quatre pétales et l'épée de la justice est tellement grande que le personnage doit la tenir par le gros de la lame près de la poignée.

La personnification de la justice sous toutes ses formes était devenue à cette époque un ornement banal pour les artistes de toute espèce.

Le N° 895 C. M. de Raeren porte une justice assise accompagnée de l'inscription :

DE GERECHTIGKEIT,

beaucoup plus allemande que l'autre.

Avec un très grand nombre de doubles sur vases entiers ou brisés, tirés des résidus de fabriques de Bouffioulx.

Ax 432'. — Personnification de la justice dans un style différent de notre Ax 431'. C'est un médaillon de 0m09 sur 0m08, avec une ellipse centrale allongée en fuseau de 0m03 sur 0m06, où se trouve fort à l'étroit la figure un peu gothique d'une femme de face, couverte d'un fourreau ornementé sur le devant et sur la bordure. Deux ailes remontent derrière les épaules et viennent lui encadrer la tête et le cou, qui est entouré d'une collerette fraisée. Elle porte à gauche son glaive et à droite sa balance à moitié cachée. Le tout est entouré d'un encadrement dans lequel sont distribuées quatre têtes de face, dont l'une vient malencontreusement coiffer celle du personnage. Ces mascarons sont reliés par des ornements de même genre, mais de type un peu varié, que le tour du médaillon Ax 435', pl. I, fig. 3. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

Ax 433'. — Autre personnification de la justice, dans une

ellipse accostée de deux têtes d'anges ailées, qui remplissent le reste d'un cercle de 0m065. Le personnage, de face, a lui-même des ailes qui, de l'épaule, viennent encadrer la figure et le cou. Il porte, à droite, le glaive et à gauche, la balance. Il est nu, sauf une draperie transparente sur le ventre.

Le tout est simple, mais bon. Pl. I, fig. 2. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

Ax 433[a]. — Autre tesson de même type. Il offre ceci de remarquable que la cuisson ayant été manquée, il est resté collé sur une boule de terre écrasée qui lui a servi de support dans le four. On employait donc déjà au XVIe siècle ce moyen de support, qui sert encore souvent aujourd'hui dans les fabriques. B. C. D.

Ax 434[1]. — Médaillon portant un cachet tout à fait local pour la commune de Bouffioulx. Ce sont deux ovales concentriques, de 0m085 sur 0m070 et de 0m065 sur 0m050, entourés d'un chapelet de perles et séparés par une légende que voici :

SIGNEVR ΩE : MATRA : ET GOVVERNEVR ΩE : MONIVVRA.

Au milieu se trouve un personnage burlesque tourné à gauche, à grosse tête, à moustaches minces retroussées en longs crocs ; portant une collerette fraisée, un pourpoint boutonné, couvert d'une écharpe flottante en sautoir, des manches et des culottes bouffantes de lansquenets gonflées au-dessus de mollets grêles et serrés dans les bas ; armé d'une lance ; ayant au côté une longue épée qu'il relève presque horizontalement. Il tient à droite une large bourse dont les coins et les cordons sont ornés de floche en houppes.

Les reliefs de ce médaillon sont excessivement prononcés. Pl. I, fig. 9. B. C. D.

Voilà *Monseigneur de Mâtrâ* (*Mantrau*) et de *Monjuvrâ* ou *Montchivrâ* (*Monchevreau*), en wallon de Bouffioulx ancien et moderne.

Au XVIe siècle, comme aujourd'hui, le peuple illettré de

Bouffioulx prononçait de même en patois *an* et *on*, ou plutôt il donnait à ces diphtongues un son guttural aspiré intermédiaire entre *ô* et *â*. Mais, comme conséquence aussi, il écrivait indifféremment l'un pour l'autre *an* et *on* et aussi *â* et *ô*, ne se rendant pas compte dans son écriture, d'une différence qu'il n'avait pas l'habitude de respecter dans sa prononciation.

Il s'agit ici de *Montreau* et de *Montchevreuil*, deux châteaux légendaires de la localité, dont les ruines, placées sur les rochers de la vallée, en face l'un de l'autre, viennent seulement de disparaître sous les efforts des travailleurs du chemin de fer et des carrières. L'histoire ne dit pas un mot de ces deux châteaux, dont l'archéologie reporte la construction au XI[e] siècle au moins ou bien au delà encore[1], peut-être jusqu'au VIII[e] siècle.

Ces châteaux amenaient aux alentours des guerres continuelles, dit la tradition populaire, et des batailles terribles *à l'arc et à l'arbalète*. Or ces traditions lointaines, pleines de mystères et de superstition, se rattachant à ces ruines qui dominaient le village et parlaient vaguement à l'imagination d'origine lointaine, ont dû être bien puissantes aux siècles passés, si superstitieux et cependant si gouailleurs. De là cette personnification ridiculement guerrière à laquelle on a ajouté le sac à l'argent. Ce sac est-il plein et est-ce une allusion à ce dicton populaire : *Il a le sac ;* ou est-il vide et est-ce plutôt une allusion au dénûment d'un *seigneur de gousset vide ?* Nous ne pouvons le deviner. Toujours est-il que le peuple du village appliquait, paraît-il, cette appellation de *Monseigneur de Monchivrû* aux sots vaniteux, riches ou pauvres diables, qui ne manquèrent en aucun temps, ni en aucun lieu.

Cet article était écrit quand j'ai remarqué au Musée de la

---

1. On y a trouvé des restes de maçonnerie antique construite dans l'appareil dit *en arête de poisson*. Un bloc en a été transporté au musée archéologique de Charleroi, où il porte la marque MMS[II] 2[1].

porte de Hal, dans la collection des grès de Raeren, un vase N° 24, portant un médaillon pareil, mais sortant d'autre moule et d'autre fabrique, avec une inscription allemande qui généralise l'idée appliquée chez nous à un personnage particulier. Cette inscription signifie : « Je suis un héros, j'ai le sac et l'argent. Je suis toujours sans le sou, ainsi soit celui qui lira ceci ».

Je ne crois pas nécessaire de rien changer à ce que j'avais écrit. Ce fait est un exemple nouveau joint à tous ceux qui précèdent : ce médaillon se fabriquait en même temps à Raeren et à Bouffioulx.

Avec un très grand nombre de doubles.

A^x 435[1]. — Médaillon tout à fait artistique de 0^m08 sur 0^m07, portant en relief assez fort, dans un ovale central de 0^m045 sur 0^m03, un personnage allégorique ou historique. C'est un guerrier présenté de face, costumé à l'antique. Il a la main gauche posée sur la hanche et soutenant une légère draperie ou écharpe qui tombe de chaque côté de l'épaule. Il semble menacer quelqu'un d'une épée ou d'un poignard qu'il tient levé de la main droite, et soulève en même temps ce côté de l'écharpe. Autour sont des plantes.

L'encadrement est remarquablement exécuté. C'est une belle imitation des cuirs artistiques du style renaissance flamande, qui ont été si fort à la mode au XVI[e] siècle. Il est composé de quatre losanges ornementés et de quatre mascarons entourés chacun d'un ovale orné, le tout relié par des découpures enroulées bien dessinées. Pl. I, fig. 3. B. C. D.

Notre dessin est fort peu réussi, le personnage est un peu travesti en jongleur de poignards. Sa figure fleurie, encadrée de longs cheveux, et son costume ont perdu tout cachet romain; une culotte à dentelles a remplacé la jupe en lanières de cuir du guerrier de Rome. Quant à l'encadrement il est complètement dénaturé.

Ce genre d'ornements était communément employé dans les divers centres de production de grès ornés et notamment à Siegburg, à Raeren, etc. Nous en avons vu divers exemples dans les musées à Bruxelles, à Liège, à Trèves, etc.

Le vase N°56. M.E., offre la variété du même sujet, fabriquée à Raeren. Le personnage est en position rétroversée de gauche à droite. Il tient donc son arme de la main gauche.

Ce médaillon et le personnage qu'il porte n'ont que de vagues ressemblances avec celui de Bouffioulx, ce sont les mêmes motifs mais pas le même dessin. On a pu imiter mais à coup sûr il ne s'agit pas ici de surmoulage. Nous allons revenir sur ce sujet.

Avec plus de 60 *doubles variés.*

A[x] 435[61]. — Partie d'un médaillon beaucoup plus grand que les précédents, mais traitant le même sujet d'une façon variée. Il mesure 0m08 sur 0m105. C'est un surmoulage de Siegburg. Nous avons vu en effet et copié ce médaillon au musée de Trèves, sur les vases Nos G. 91 et G. 94 et autres, il est de mêmes motifs que le type de Raeren et celui de Bouffioulx, que nous venons de donner, mais l'exécution est différente.

Ces ornements sont semblables, mais traités plus largement et plus artistiquement qu'à Raeren et à Bouffioulx. L'encadrement est remarquable et large de 0m02 ; il porte quatre mascarons chevelus et à collerettes qui sont bien finis.

Ces mascarons sont réunis par de jolis ornements en imitation de cuirs en lanières, enroulées et recoquillées de façon artistique. Le personnage est fort soigneusement dessiné, la pose et les détails sont remarquables. La figure est romaine, le costume est scrupuleusement romain et est recouvert d'une longue écharpe qui se drape sur le dos et vient tomber des deux bras, le glaive qu'il tient est lui-même un large poignard romain, il porte la jupe en lanières du guerrier romain.

A tous les points de vue, c'est une belle œuvre. Voilà un

exemple d'emprunt de nos potiers wallons fait directement aux produits de Siegburg.

A^x 436^1. — Médaillon de 0^m55 sur 0^m50, qui en renferme un autre moins grand, entouré d'une simple couronne de petites rosaces interpolées de petits cœurs. Au milieu se trouve un personnage tourné à gauche, assez élégant et assez bien fait, de même type d'habillement que A^x 437^1 ci-après, coiffé d'un chapeau assez haut, à larges bords, fraise au cou, pourpoint boutonné et culottes courtes. Du reste nul accessoire, comme aux médaillons précédents. Ce personnage représente l'empereur avec le glaive élevé dans la main droite et le globe dans la main gauche. Les pieds sont accostés du millésime

15   89

tout à fait rétrograde. Ici, comme dans beaucoup de cas, l'artiste a gravé le modèle dessiné sans le retourner de droite à gauche. Pl. I, fig. 6. B. C. D.

Voilà encore un moule dû à un burin du cru, au XVIe siècle.

A^x 436^2. — Cruche à large goulot couvert d'un cordon en spirale, de forme semblable à A^x 475, ornée de deux médaillons A^x 436^1. Elle mesure 0^m21 de haut, dont 0^m07 pour le col, 0^m13 de large à la panse, 0^m09 sous le fond et 0^m07 au col. B. C. D.

A^x 437^1. — Médaillon de 0^m07, analogue à A^x 438^1. Le tour d'ornement est semblable à A^x 435^1. Quant au personnage, il porte un costume différant un peu sur un point, celui de la culotte, qui est une imitation du haut-de-chausses, bouffant à la cuisse. Les reliefs sont assez prononcés. Pl. III, fig. 3. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 438^1. — Médaillon de 0^m08 sur 0^m06 avec un ornement circulaire imité de A^x 435^1, mais où les mascarons ont été remplacés par de petites rosaces à cinq pétales. Au centre, dans un ovale de 0^m035 sur 0^m050, se trouve un personnage tourné à droite, qui rappelle le seigneur de *Montchivrâ*, dont nous avons

parlé en Ax 434'. Il a le chapeau à larges bords, le pourpoint boutonné, les manches et les culottes bouffantes. Il porte le poing gauche sur la hanche et s'appuie à droite sur une lance ; c'est un lansquenet. Il est accosté du millésime :

15 91

avec le 9 rétrograde.

L'exécution de ce médaillon est faite en reliefs très prononcés. C'est un moule primitif fabriqués à Bouffioulx. Pl. I, fig. 12. B. C. D.

Ax 439'. — Médaillon de 0m08 sur 0m07, bordé de jolis ornements analogues à ceux de Ax 451', en fleurons, croisettes et losanges de renaissance flamande. Au centre (0m045 sur 0m050) la même scène qu'en Ax 100', pl. I, fig. 8, mais traitée un peu différemment et plus soigneusement.

L'inscription est supprimée et les personnages sont modifiés. La danseuse, au repos, tient les deux poings sur les hanches. Sa coiffure est soignée, son *fourreau* des grandes fêtes est à corsage en cœur, et orné sur le devant. Il est recouvert d'une espèce de pardessus ouvert, d'autre étoffe. Le cavalier, qui s'évertue à sauter devant sa dame, le fait avec un véritable et sérieux entrain. Il a un chapeau à plumets sur la tête, et tient les mains appuyées sur les reins pour ménager son haleine. Derrière lui se trouve un grand pot de bière qui l'attend. Comme costume, il porte la culotte bouffante et le pourpoint boutonné. Les personnages sont traités en reliefs très forts. C'est certainement un moule du cru. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

Ax 440'. — Médaillon de même dimension que le dernier, sauf la guirlande de bordure, qui est moins large d'un demi-centimètre et consiste en une simple chaînette formée d'anneaux allongés.

Les personnages sont aussi un homme et une femme de costumes semblables aux précédents ; mais ici ils se parlent et

ne dansent pas. Peut-être s'agit-il de l'invitation à la danse. Le *fourreau* de la danseuse est orné avec moins de luxe que dans la scène précédente. La pose du cavalier est naturelle, mais les deux têtes sont fort grosses. Les reliefs sont très prononcés. Ce médaillon et le suivant ne sont vraiment que des variétés l'un de l'autre. B. C. D.

Ax 441'. — Imitation du médaillon précédent (0^m07 sur 0^m06) avec quelques modifications dans l'habillement. La chaînette est formée d'espèces de pinces arrondies, analogues à celles d'écrevisses (*forfices*). Le fourreau de la femme est plus orné, le pourpoint du cavalier est devenu un veston serré à la taille par une ceinture; cependant ce qui paraît être les pans de l'habit nous semblent être les bouffants de chausses à la François Ier. L'artiste a placé une fleur derrière le cavalier et à portée de sa main. Y a-t-il là une attention délicate et galante ? Nous ne savons. Ce qui est certain, c'est que son ciseau a, sans façon aucune, gratifié la dame et surtout le cavalier d'une tête monstrueuse. Il lui a donné des moustaches en croc d'une longueur démesurée. Les reliefs sont très prononcés. B. C. D.

Ax 445'. — Médaillon de 0^m065 sur 0^m055, rempli par un cuir du style renaissance flamande, de très bon dessin. Au milieu se trouve un espace vide, condiforme, surmonté d'une couronne où sont représentés : à dextre un quartier de lune et à sénestre une étoile à 6 rais, qui représente probablement le soleil. Sous l'étoile est un 8 (ou un 3 en chiffre), ou un B.

Vers le bord, à droite et à gauche, sont les caractères :

1 5
8 4
I B

C'est le millésime 1584, avec la marque de Jean Bertrand, qui, selon les archives, était maître potier à Bouffioulx à cette époque. Pl. II, fig. 7. B. C. D.

Le vase de Raeren N° 223. M. I., et un vase de Siegburg que

nous avons eu en main au Musée de Trèves, offraient un médaillon dont le tour était un cuir presque semblable au nôtre ; mais le reste était différent ; le dernier ne portait ni date ni marque. C'est le blason de l'un des rois mages, d'après le dessin imaginé et exécuté par Solis.

Ax 446[1]. — Médaillon fort rempli d'ornements, de 0m08 sur 0m07, représentant avec une naïveté primitive, la scène du paradis terrestre. La tige et les racines de l'arbre sont de forme toute héraldique. Il est accompagné d'autres plantes. Le serpent grimpe autour du tronc et vient présenter dans le feuillage touffu, une tête et une poitrine de femme. Ève, à droite de l'arbre, les cheveux pendants sur les épaules, cache sa nudité sous un feuillage et offre la pomme à Adam qui, de l'autre côté de l'arbre, accepte en se voilant lui-même. Cette œuvre est fort peu artistique et ne présente qu'un intérêt de curiosité. C'est sans doute l'origine de l'art à Bouffioulx. B.C.D.

La scène du paradis terrestre fut souvent traitée par les artistes décorateurs de toutes les époques et surtout de la renaissance flamande. Nous l'avons vu sur des grès de diverses provenance.

Les plats de dinanderie en étaient souvent ornés, nous en avons vu beaucoup, et notre musée de Charleroi en possède un.

Avec beaucoup de doubles.

Ax 447[1]. — Imitation inintelligente du médaillon Ax 446[1], plus surchargé encore de détails. L'arbre est devenu un chêne feuillé et glandé. Le serpent a disparu. Les personnages, quoique nus, comme dans l'autre médaillon, sont affublés chacun d'un bonnet pointu, leur pose est presque renversée, sans naturel, et il n'y a aucune action entre eux. Bref, c'est une œuvre de dessin déplorable et due à un artiste tout à fait inexpérimenté. B. C. D.

Avec grand nombre de doubles.

Ax 448[1]. — Imitation lointaine du médaillon Ax 447[1], mesu-

rant 0m075 sur 0m065, avec application à une autre scène. C'est un ovale rempli à l'excès d'ornements serrés, de feuillages, de fleurs, etc. La forme de l'arbre a été modifiée, la figure du serpent est devenue une tête d'ange ailée ; Adam et Eve sont remplacés par deux guerriers portant chacun un glaive qu'ils semblent diriger l'un contre l'autre. Y a-t-il une idée de combat dans cette image ? S'agirait-il de l'antagonisme des principes du bien et du mal ? Toujours est-il que la scène prête à cette interprétation. C'est une œuvre de style local. B. D. C.

Avec un grand nombre de doubles.

Ax 450[1]. — Médaillon arrondi de 0m05, de style local, formé d'une couronne d'épines renfermant un pélican avec ses petits. Le col de l'oiseau s'arrondit en un cercle où se trouve le chiffre du Christ :

IHS.

L'exécution de cette œuvre est fort bonne. Le relief assez proéminent. Pl. II, fig. 12. B. C. D.

Le pélican fut un sujet d'ornements favoris à beaucoup de fabriques de grès. Tous les graveurs d'ornements de renaissance flamande employaient ce motif [1].

Ax 450[2]. — Partie de vase au même médaillon, orné à l'épaulement d'un collier de fleurons à l'emporte-pièce, semblable à Ax 93[5], pl. XVI, fig. 25. B. C. D.

Ax 451[1]. — Médaillon de 0m06, renfermant, au milieu d'une bordure de jolis ornements semblables à Ax 439[1], une belle tête expressive d'empereur, à la barbe divisée en deux et à longues moustaches, fort bien traitée en forts reliefs. Elle porte la couronne impériale de Charlemagne. En dessous on lit le millésime :

15 90

1. *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas*, par J.-J. VAN YSENDYCK, lettre T, pl. 7 (1642) et *passim*.

avec le 9 rétrograde, pl. I, fig. 11. V. A^x 452' et A^x 539. B.C.D.

La tête de Charlemagne resta populaire pendant longtemps et servit souvent de motifs d'ornementation. On prend quelquefois cette tête pour celle du Christ.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 452'. — Médaillon de 0m06 sur 0m07, portant au milieu, dans un encadrement cordiforme, la même tête que A^x 451', pl. I, fig. 11. Au-dessus une tête d'ange ailée ; aux deux côtés, deux personnages nus, pl. II, fig. 8. V. A^x 451 et A^x 539. B.C.D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 453'. — Médaillon rond de 0m06, renfermant une face joufflue à barbe et à moustaches. Ce tesson est remarquable par sa teinte noire lustrée, pl. III, fig. 8. B. C. D.

A^x 454'. — Médaillon rond de 0m06 entouré d'une bordure d'ornementation semblable à A^x 435', pl. I fig. 3, mais plus petite et moins compliquée. Au milieu, dans un espace en forme d'ellipse ou plutôt de fuseau ventru, est dessinée une croix de Malte agrémentée. C'est une œuvre joliment exécutée, pl. II, fig. 5. B. C. D.

A^x 455'. — Médaillon de 0m070 sur 0m055, rempli par un arbre fantastique, entouré d'arabesques et d'autres ornements foliacés, de dessin bien réussi, pl. I, fig. 4. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 456'. — Médaillon de 0m08 sur 0m07 offrant, au centre d'une jolie bordure de feuillage, un second médaillon de 0m05 sur 0m04, rempli par une arborescence compliquée, accostée par deux personnages. Nos spécimens étant incomplets, nous ne pouvons donner plus de détails descriptifs. C'est un joli médaillon, portant à l'exergue le millésime :

1580.

Pl. III, fig. 2. B. C. D.

A^x 457'. — Personnification du soleil entouré de ses rayons

au centre d'un losange de 0m09 sur 0m05, pl. III, fig. 9. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

Ax 458'. — Médaillon fort semblable à Ax 108', déjà dessiné dans notre 2me *Rapport* (pl. IV, fig. 9); seulement le personnage représenté au milieu est masculin au lieu d'être féminin. Nous avons vu des médaillons identiques à l'exposition nationale de 1880. B. C. D.

Ax 459'. — Médaillon rond de 0m06. Entre deux arbres, dont un chêne à glands monstrueux, une femme, portant une grosse tête, vêtue d'un fourreau orné, est campée, les poings sur les hanches. B. C. D.

Ax 460'. — Tesson portant le bout d'un arbuste, et sur une bande horizontale placée au-dessus, une inscription incomplète :

..... M : LA .....

B. C. D.

Ax 461. — Image d'une Notre-Dame dans un cadre large de 0m06, formé de rameaux fleuronnés et recourbés en rinceaux. Debout, portant l'enfant Jésus, elle est vêtue d'une longue robe ornée, et enveloppée d'une auréole de gloire formée de flammèches plutôt que de rayons. Une bannière échancrée, ou banderole, flotte au-dessus de sa tête. L'arc est sous ses pieds, conformément aux textes des livres saints. B. C. D.

Je me plais à voir en cette image la représentation d'une des madones populaires dans notre arrondissement, où, surtout anciennement, on réclamait à tout bout de champ la *bonne Notre-Dame de Walcourt* et la *bonne Notre-Dame de Hal*. A moins que ce ne soit *Notre-Dame de Bonne-Espérance* qui jouissait aussi à cette époque de la confiance du peuple. Un détail semble même l'indiquer, c'est l'exubérance des seins peu voilés, détail que l'on remarque souvent, comme signe de secours nourriciers, dans les images de *Notre-Dame auxiliatrice* et notamment dans la statue de Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Avec des doubles.

A^{x} 464'. — Médaillon de 0^{m}06, présentant un ostensoir au milieu de sa custode, accosté de deux personnages ayant deux ailes aux épaules et pour tout vêtement, une fraise au cou. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^{x} 465'. — Imitation du médaillon précédent, mais le St-ciboire n'est pas entouré de la custode. Les personnages ont de grosses têtes et portent une couronne. Ils sont vêtus de robes. L'un a autour de la figure, une barbe mal dessinée ; les longs cheveux de l'autre, pendant avec affectation sur les épaules, indiquent une femme. B. C. D.

A^{x} 466'. — Pot brun de bonne forme, haut de 0^{m}20 dont 0^{m}07 pour le col, (cerclé de cordons et sans bec), 0^{m}11 pour la panse (qui est globuleuse), et 0^{m}02 pour le pied; large de 0^{m}07 au col, 0^{m}09 à la base et 0^{m}15 à la panse. Pl. XVII, fig. 23.

Il porte deux médaillons A^{x} 438', pl. I. fig. 12. B. C. D.

A^{x} 467'. — Pot gris pareil à A^{x} 466', à col large de 0^{m}065, haut de 0^{m}07, à panse sphérique de 0^{m}15, à base de 0^{m}086 de diamètre et 0^{m}02 de surélévation. La hauteur totale du vase est de 0^{m}20. Le col est orné de cordons et la panse porte trois médaillons de la justice A^{x} 431', pl. III, fig. 5. B. C. D.

A^{x} 468'. — Vase en forme de *snelle,* ou pinte très allongée, haute de 0^{m}22, large de 0^{m}07 au-dessus et 0^{m}10 sous le pied. Pl. XVII, fig. 24. Elle est ornée de cordons au-dessous et au-dessus ; au milieu elle porte un médaillon A^{x} 438', pl. I, fig. 12. B. C. D.

A^{x} 469'. — Pot de forme voisine de A^{x} 476', mais plus élevé et plus allongé. Il mesure 0^{m}23 de haut, dont 0^{m}12 pour la panse piriforme, 0^{m}07 pour le col, cerclé de cordons et sans bec et 0^{m}04 pour le pied. La panse est large de 0^{m}14, le col de 0^{m}075, le pied de 0^{m}08. Pl. XVII, fig. 1. Il porte un médaillon A^{x} 435, pl. I. fig. 3, avec deux médaillons A^{x} 432'. B. C. D.

A^{x} 470'. — Pot de même forme que A^{x} 469', mais plus petit;

le diamètre de la panse n'est que de 0^{m}12. Il porte deux médaillons A^x 43^1, pl. III, fig. 5, au milieu desquels un médaillon. A^x 432. B. C. D.

A^x 471^1. — Pot identique de forme à A^x 476^1, pl. XVII, fig. 25, mais plus petit ; la panse mesure seulement 0^{m}12. Elle porte un médaillon A^x 431^1, pl. III, fig. 5 et un A^x 433^1, pl. 1, fig. 2, aux deux côtés d'un autre, du type A^x 435^1, pl. 1, fig. 3. B. C. D.

A^x 472^1. — Pot gris, pareil à A^x 466^1, pl. XVII, fig. 23, mais plus petit. La panse a 0^{m}12 de diamètre et est un peu déprimée par le dessus, ce qui rend la forme plus élégante. La base mesure 0^{m}07 de large et est élevée de 0^{m}025. Le vase porte trois médaillons A^x 431^1, pl. III, fig. 5.

A^x 473^1. — Pot à large goulot sans bec, de couleur brune, piriforme comme A^x 469^1, pl. XVII, fig. 1.

Il porte sur la panse le médaillon A^x 432^1 reproduit deux fois aux deux côtés du médaillon A^x 435^1, pl. I, fig. 3. B. C. D.

A^x 473^2. — Portion de la panse d'un vase identique. B. C. D.

A^x 473^3. — Même vase, de teinte grise, portant les mêmes médaillons, mais le A^x 435^1 est à la gauche des deux autres. B. C. D.

A^x 474^1. — Pot gris de même contenance et de même forme que A^x 466^1, pl. XVII, fig. 23. Le col en est brisé et la panse porte trois fois le médaillon A^x 432^1. B. C. D.

A^x 475^1. — Pot brun de type analogue à A^x 466^1, pl. XVII, fig. 23, mais de forme un peu plus allongée dans toutes ses parties. Les cordons du col sont moins nombreux et espacés par groupes. Il porte le médaillon A^x 434^1, pl. I, fig. 9 et le médaillon A^x 439^1. B. C. D.

A^x 476^1. — Pot brun de même forme que A^x 469^1, mais un peu moins allongé ; haut de 0^{m}27, dont 0^{m}08 pour le col, 0^{m}15 pour la panse et 0^{m}04 pour le pied. La panse mesure 0^{m}17 de diamètre et porte trois médaillons A^x 439^1. Le col est large de 0^{m}065 et la base de 0^{m}085. Pl. XVII, fig. 25. B. C. D

A^x 477^1. — Même pot que A^x 476^1, mais brisé et portant trois médaillons A^x 435^1, pl. I, fig. 3. B. C. D.

A^x 478^1. — Partie de pot pareil à A^x 470^1, mais portant trois médaillons A^x 433^1, pl. I, fig. 2. B. C. D.

A^x 479^1. — Partie de vase pareil à A^x 476^1, pl. XVII, fig. 25, mais portant trois médaillons A^x 435^1, pl. I, fig. 3. B. C. D.

A^x 481^1. — Partie de vase orné, portant le bartmann A^x 491^1, pl. VIII, fig. 2 et la grande rosacc A^x 504^1 ci-devant. B. C. D.

A^x 480^1. — Partie d'un vase beau jaune non vernissé, pareil de forme à A^x 472^1, mais avec les médaillons A^x 435^1, pl. I, fig. 3. B. C. D.

A^x 482^1. — Partie de vase pareil à A^x 472, avec les médaillons A^x 433^1, pl. I, fig. 2 et A^x 432^1, pl. I, fig. 1. B. C. D.

A^x 483^1. — Idem, avec les deux médaillons A^x 431^1, pl. III, fig. 5 et A^x 432^1, pl. I, fig. 1. B. C. D.

A^x 485^1. — Idem, avec deux médaillons A^x 431^1, pl. III, fig. 5. B. C. D.

A^x 486^1. — Partie de pot pareil à A^x 466^1, pl. XVII, fig. 23, mais avec les médaillons A^x 435^1, pl. I, fig. 3 et A^x 451^1, pl. I, fig. 11. B. C. D.

A^x 488^1. — Portion d'un joli vase à goulot sans bec, large de 0^m03, haut de 0^m08. Pl. XVII, fig. 28. Il est orné de cordons et d'un beau bartmann A^x 625^1, pl. VIII, fig. 1. Il porte sur la panse deux médaillons A^x 448^1. Ce vase, fort élégant, est de la forme de A^x 472, pl. VII, fig. 23. Il est d'une belle couleur jaune fauve.

Le bartmann est de très bonne main et contraste avec le médaillon. Ce sont deux moules d'origine diverse et œuvres d'artistes fort inégaux. B. C. D.

A^x 489^1. — Portion de vase pareil à A^x 476^1, pl. XVII, fig. 25, avec les médaillons A^x 435^1, pl. I, fig. 3 et A^x 447^1. B. C. D.

A^x 499^1. — Portion de vase portant le bartmann A^x 491^1, pl. VIII fig. 2, et le médaillon A^x 448. B. C. D.

A^x 503^1. — Belle rosace de 0^m06, composée d'une rose centrale à 7 folioles avec interfoliation, d'un cercle de perles, d'un autre cercle de onze feuilles elliptiques, interfoliées d'autant de cœurs, et cerclé d'un second chapelet de perles. Pl. II, fig. 1. B. C. D.

Avec un grand nombre de doubles.

A^x 504^1. — Rosace du même genre et de mêmes dimensions, mais plus simple. Les folioles du centre ne sont que quatre et les externes huit. Les cœurs sont devenus une espèce de crochets en forme d'ancres. Pl. II, fig. 2. B. C. D.

A^x 505^1. — Jolie variété de la rosace A^x 503^1, pl. II, fig. 1, avec les folioles et les cœurs plus grands. Elle est plus grande elle-même et d'un diamètre de 0^m10. Pl. III, fig. 10. B. C. D.

A^x 506^1. — Jolie rosace de 0^m07, formée d'une rosette centrale à cinq folioles avec interfoliation, puis quatorze autres folioles aussi avec interfoliation, un rond de perles et onze épis couchés perpendiculairement au diamètre, le tout enfermé dans une série d'ovales. Pl. II, fig. 3. B. C. D.

A^x 507^1. — Rosace de 0^m07, composée d'une grande marguerite à huit pétales, dont quatre courbes, et au centre, une rosette de quatre folioles interfoliées. Pl. II, fig. 4.

C'est un morceau de la panse d'une très grande gourde brune ornée. B. C. D.

A^x 508^1. — Portion de vase avec le bartmann A^x 491^1, pl. VIII fig. 2 et la rosace A^x 504^1, pl. II, fig. 2, répétée deux fois sur le ventre. B. C. D.

A^x 509^1. — Portion de vase avec la rosace A^x 506^1, pl. 2, fig. 3, et le médaillon A^x 435^1, pl. I. fig. 3. B. C. D.

A^x 510^1. — Portion de vase avec la rosace A^x 503^1, pl. II, fig. 1 et le médaillon A^x 431^1, pl. III, fig. 5. B. C. D.

A^x 511^1. — Portion de vase avec le bartmann A^x 491^1 et la rosace A^x 506^1, pl. II, fig. 3. B. C. D.

A^x 512^1. — Pot gris pareil à A^x 469^1, pl. XVII, fig. 1, mais

plus petit. Il porte sur le ventre un médaillon A^x 447^1, au milieu de deux rosaces A^x 503^1, pl. II, fig. 1. B. C. D.

A^x 536^1. — Morceau de grand vase cylindroïde, à panse enserrée d'une ceinture ornée. Il porte un médaillon formé d'une grande étoile travaillée en relief. F. G.

A^x 536^2. — Idem. F. G.

A^x 539^1. — Médaillon en ellipse, mesurant 0^{m}09 sur 0^{m}05 et bordé par un chapelet de perles. Il offre dans la moitié supérieure l'aigle à 2 têtes sommée de la couronne impériale et supportée par deux lions mal faits. La partie inférieure porte une tête entourée d'arabesques. B. C. D.

C'est la tête de Charlemagne surmontée des armoiries impériales. Voir A^x 451^1 et A^x 452^1.

A^x 566^1. — Petit médaillon bien fait, entouré de feuillages contournés en rinceaux mesurant 0^{m}06 sur 0^{m}05. Le motif du milieu est une tête d'ange ailée et couronnée, pl. II, fig. 6. B. B. B.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 567^1. — Beau et grand mascaron entouré d'ornements et portant une large fraise à doubles rangs sous le menton. Il forme un médaillon de 0^{m}09 sur 0^{m}065. Pl. III, fig. 13.

Cet ornement paraît être une réminiscence de la figure de l'archiduchesse Isabelle, si populaire et si aimée à cette époque dans les Pays-Bas. B. C. D.

Avec un grand nombre de doubles.

A^x 567^{10}. — Idem provenant d'autre fabrique et d'autre moule. B. B. B.

A^x 567^{11}. — Morceau de la panse d'une grande et épaisse gourde, portant le médaillon précédent sorti de même moule. B. B. B.

A^x 567^{13}. — Idem, plus grand, mesurant 0^{m}110 sur 0^{m}0075.

C'est probablement le type qui a servi à surmouler les précédents.

N° 42. — Gourde déposée à l'Exposition nationale de 1880.

Elle est haute de 0^{m}48, large de 0^{m}28 à la panse et 0^{m}32 avec les anses à bandoulière, à goulot haut de 0^{m}15 et à pied de 0^{m}06. Le goulot aminci au bout comme en biseau et presque en *biberette,* ou *sucette*, forme dont nos fouilles de Bouffioulx nous ont fourni beaucoup d'exemples. Cette disposition permet d'adapter une garniture à bouchon en étain, qui se prête à l'action du buveur. Nous avons vu ailleurs cette garniture en place.

Le devant est aplati et porte au centre de cercles concentriques divisés en deux séries, un grand mascaron sortant du même moule que notre A^x 567^1 ci-devant. Le même médaillon est répété derrière, à la partie supérieure. Entre les deux séries de cercles, la zone est divisée par des lignes perpendiculaires composées en sept compartiments, où se trouvent quatre petits mascarons A^x 683^1, pl. XII, fig. 20 alternant avec trois ornements en bouquets incrustés.

A. M. Van Zuylen, à Bruxelles.

N° 788. — Cruche de la forme du N° 25, pl. XVII, fig. 22 ; mais plus grande, haute de 0^{m}23, ayant au col la bande d'ornementation A^x 279^1 (pl. VI, fig. 1 du 2me *Rapport*). La panse porte trois mascarons de même moule que notre A^x 567^{13}.

A^x 578^1. — Partie de médaillon bien fait, de 0^{m}07 au moins, entouré de feuillages et renfermant un personnage de face, coiffé d'un chapeau à larges bords, le poing gauche à la hanche, accosté à sénestre d'une plante en fleurs et appuyant la main dextre sur une hallebarde. Aux deux côtés de la tête :

M. L. Œ.

et à la hauteur du coude :

GASPOR

Le D est rétrograde. Le mot *Gaspard* se prononce encore aujourd'hui *Gaspôr* dans le patois de Bouffioulx, pl. III, fig. 7. B. C. D.

A^x 578^2. — Idem moins complet. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^{x} 604^{1}. — Médaillon de $0^{m}03$ sur $0^{m}05$ entouré d'une ornementation presque identique à celle de A^{x} 578^{1}, pl. III, fig. 7. Il renferme un personnage debout, le chapeau à la main gauche. La partie supérieure manque. B. C. D.

A^{x} 605^{1}. — Portion de vase avec les médaillons A^{x} 431^{1}, pl. III, fig. 5 et A^{x} 465^{1}. B. C. D.

A^{x} 610^{1}. — Rosace carrée de $0^{m}55$ de côté, entourée d'un encadrement en torsade, et ayant à chaque coin quatre cœurs en relief ornés, séparés entre eux par autant de rosettes tigées à 7 pétales interfoliés. Au centre, dans un cercle, une quartefeuille en creux, posée dans le sens du carré, et non diagonalement comme notre dessin l'indique par erreur. Pl. XVII, fig. 1.

A^{x} 610^{2}. — Idem de même dessin, mais plus grande, ayant $0^{m}075$ de diamètre. Probablement le précédent est un surmoulage de celui-ci.

A^{x} 610^{3}. — Idem plus grand encore, mesurant $0^{m}085$ et ayant probablement servi à surmouler le précédent.

A^{x} 610^{4}. — Idem de $0^{m}065$ de côté.

N° 121. — Vase de même forme que le N° 89, pl. XVII, fig. 5. Il mesure $0^{m}46$ de haut, $0^{m}22$ de largeur à la panse, $0^{m}10$ au goulot et $0^{m}16$ à la base. L'épaulement est orné de 8 rosaces A^{x} 731^{1}, pl. XII, fig. 28 ; le col porte le bartmann à l'orgelet, variété A^{x} 613^{2} ; et la panse offre la grande rosace carrée A^{x} 610^{2} avec deux médaillons A^{x} 567^{1}, pl. III, fig. 13. H. B.

N° 1020. C. M., N° 405. C. M. V. — Grandissime gourde, haute de $0^{m}42$, à huit annelets de suspension. La panse porte le médaillon carré A^{x} 610^{3}, entouré d'une bande concentrique divisée en quatre panneaux carrés, ornés chacun de 3 petits mascarons fort semblables à notre A^{x} 254^{1}, (pl. V, fig. 25, du 2me *Rapport*).

Le derrière porte quatre fois le même médaillon carré.

A^{x} 637^{1}. — Morceau de la panse d'une très grande gourde

grise offrant un fragment d'une scène qui devait être jolie. Un personnage, fort finement modelé, traverse un pont et semble sortir d'une porte de ville ou de château. Le tout est exécuté d'une façon remarquable. Pl. III, fig. 12. B. B. B.

Ax 714[1]. — Médaillon ovale de 0m04 sur 0m35, dit médaillon des Jésuites, portant le chiffre du Christ en relief, surmonté d'une croix ; le tout entouré d'un encadrement orné, et supporté par un cœur. Pl. XII, fig. 12.

Ax 714[2]. — Variété mieux faite du même médaillon, mesurant 0m04 sur 0m03.

Ax 714[3]. — Autre variété fort différente. Le champ porte quatre étoiles autour de la croix. L'encadrement de feuillage est interrompu par une rose à quatre feuilles au-dessus, en dessous et de chaque côté. Le cœur est remplacé par les clous de la passion.

Ax 715[5]. — Grande rosace circulaire de 0m09 ; des rayons doubles se divisent en huit triangles, renfermant alternativement un fleuron pyramidal et 6 pièces de vair rangées sur trois lignes. Le tout est cerclé par 25 boutons, ou petites rosaces, de 0m01, en relief, à 9 rayons infléchis à droite et dont un 26e marque le centre de la rosace. Elle est fort semblable à notre Ax 720[1], pl. VI, fig. 8.

N° 1025. C. M., N° 406. C. M. V. — Grande gourde à quatre annelets de bandoulière, haute de 0m34, large de 0m29, épaisse de 0m18, à goulot large et conique. Pl. XVIII, fig. 10. La panse porte par devant un grand médaillon circulaire ou rosace de 0m09, au milieu duquel se trouve une croix et qui ressemble d'ailleurs fort à notre Ax 715[1], pl. XII, fig. 12. Une bande circulaire divisée en quatre panneaux entoure ce médaillon et porte quatre petites rosaces Ax 695[1], pl. XIII, fig. 36.

Ax 718[1]. — Beau médaillon de 0m075 sur 0m100, composé, comme motif principal, d'une tête semblable à notre Ax 567[1]

modifiée et complétée par tout un ensemble d'ornements artistiques. Pl. V, fig. 4.

N° 1036. C. M., N° 399. C. M. V. — Grand vase de même forme que A^x 803^1 et d'ornementation analogue, haut de 0^m39, large de 0^m30 à la panse, de 0^m12 sous le pied, et de 0^m07 au goulot (qui est haut de 0^m10). Le goulot porte un bandeau formé d'une rangée de boutons saillants de 0^m007, à rayons inclinés à gauche de la figure, placée entre deux rangées de mêmes boutons beaucoup plus petits. L'épaulement est orné d'un collier de jolis dessins creux A^x 663^1, pl. XVI, fig. 7, et d'un autre collier de mêmes fleurons tronqués et réduits à la partie supérieure.

Le dessus de la panse est divisé par des rubans à cannelures, composés de gorges et de cordons, en huit panneaux dont un porte l'anse et les autres, un petit mascaron A^x 354^1, alternant avec un ornement en bouquet creux A^x 760^1, pl. XVI, fig. 10 et 11.

La panse proprement dite est elle-même divisée en quatre grands panneaux, celui de derrière reste vide et les trois autres sont remplis par un joli médaillon A^x 718^1 ci-devant.

L'ouvrage de MINARD indique par erreur que le dessin de ce vase se trouve sur la pl. XXXVI.

A^x 720^1. — Très grande rosace de fantaisie, fort semblable à notre A^x 715^1, ayant mêmes boutons et mêmes fleurons, mais sans vair. Elle est composée d'une roue de 0^m10, à 7 rayons doubles, ornée tout autour de 39 petits boutons. Au centre se trouve un mascaron joufflu ou une représentation de la lune. Entre les rais, 7 fleurons ou bouquets pyramidaux. Pl. VI, fig. 8.

A^x 726^1. — Plusieurs membres de notre Société archéologique ont trouvé à Bouffioulx et dans les environs prochains, des tessons portant, dans un médaillon de 0^m07 sur 0^m06, un coq fièrement dessiné, tourné à droite, et entouré de l'inscription suivante, assez incomplète :

LE CHAN DU QVOC REVEILLE TON ESPRI COME A PIER FIT.

Le mot *quoc* est du wallon tout pur. Pl. VI, fig. 12.

A^{x} 748[1]. — Médaillon ovale de 0^{m}045 sur 0^{m}035, représentant une tête joufflue d'ange, avec une chevelure et des ailes fantaisistes. Pl. XII, fig. 15.

A^{x} 748[2]. — Variété fort distincte du médaillon précédent. La différence gît surtout dans les ailes et le rabat sous le menton. Pl. XII, fig. 13.

A^{x} 754[1]. — Joli médaillon rond de 0^{m}07, portant une belle tête à longs cheveux et à grande barbe.

Autour règne une inscription dont on peut déchiffrer quelques mots :

.....BI. MICH. BALD.....

Pl. II, fig. 11. B. C. D.

C'est la marque du fabricant Bauduin-Mennicken, de Raeren, dont nous avons parlé au commencement de ce volume.

A^{x} 770[1]. — Médaillon haut de 0^{m}10, représentant St Pierre, patron de la paroisse de Châtelet, assez mal dessiné. La figure, avec chevelure bouclée et longue barbe pointue, est cependant d'un type caractéristique et artistique. Il porte sa clef de la main droite et un livre ouvert [1] de la main gauche. Le personnage est accosté de deux colonnes et couvert d'une sorte de baldaquin, ce qui forme une espèce de niche.

A^{x} 827[1]. — Médaillon rond de 0^{m}06 de diamètre, orné d'arabesques et portant en dessous du chiffre

M. P.

trois pots de formes diverses.

C'est la marque d'un potier, probablement celle de Pierre Mofroy. Dès 1599, il y avait à Bouffioulx un maître du métier

---

1. Ce livre a été pris par inadvertance pour une cruche dans le *Catalogue* de la vente Minard.

de ce nom, et pendant le XVIIe siècle, les homonymes se succédèrent, pl. IX, fig. 8.

A^{x} 770^{1}. — Médaillon de 0^{m}09 sur 0^{m}11, encadré d'une couronne de feuillage et renfermant : St Pierre à dextre en pied, drapé dans une longue robe, portant sa clef et un livre et St Paul avec sa grande épée dessiné d'une façon analogue et faisant face au premier. Entre les deux se trouve vers le haut un petit médaillon au chiffre du Christ, d'où pend une croix pattée.

N° 978. C. M., N° 412. C. M. V. — Belle cruche à panse sphérique, haute de 0^{m}26, à large col orné d'un mascaron. La panse est allongée vers le bas et porte le médaillon A^{x} 840^{1} au milieu de deux médaillons A^{x} 770^{1}. L'épaulement porte 4 petits mascarons. Pl. XVII, fig. 4^{a}.

N° 79. — Grand pot semblable au N° 89, pl. XVIII fig. 5, haut de 0^{m}47. Sous le bec se trouve le grand bartmann A^{x} 728^{1}, pl. IX fig. 17 et sur la panse un médaillon A^{x} 840^{1} entre deux écus A^{x} 109^{3} ci-devant.

A. M. Druelle, à Douai.

N° 422. C. P. — « Vase en forme de tonnelet avec deux anneaux pour le suspendre. Il est orné de quatre médaillons renfermant des écussons armoriés et de deux autres, représentant St-Pierre et St-Paul, avec le monogramme du christ. Couverte jaune teintée de brun. »

Ce médaillon est notre A^{x} 840^{1}.

VASES ORNÉS DE SUJETS DE DANSES DITES DE PAYSANS ET AUTRES SUJETS ANALOGUES, SCÈNES OU PAYSAGES.

Ces ornements étaient moulés à la manière des deux catégories précédentes. A Bouffioulx on les employait moins que les écussons et les médaillons.

Dans les restes de fours antiques, démolis par M. Crame-Delpire, ou fouillés par nous chez M. Bertrand-Bolle et autres de Bouffioulx, et dans diverses fouilles de Châtelet, nous avons cependant trouvé grand nombre de pièces portant des danses de paysans, de types et de moules différant souvent entre eux.

Ax 24[1]. — Tesson d'une grosse cruche de beau travail, à ventre étranglé d'une plate-bande d'ornements et à épaulements assez carrés. C'est la forme pour laquelle l'abbé Schmitz nous apprend que les potiers de Raeren « avaient une prédilection marquée, [1] » forme que nous rencontrons fort souvent à Bouffioulx aussi.

Entre deux séries de cordons et de dépressions circulaires règne autour du vase une ceinture de reliefs représentant une danse burlesque de style flamand fort original. L'attitude des personnages, de fort petite taille, est vraiment pleine d'action et de naturel. Ils sont réunis par couples dans des médaillons en arcades qui se touchent, soutenus par des colonnettes, le tout de style renaissance. Nous ne possédons que trois de ces compartiments. Dans le premier, à côté d'un pot caché sous une espèce d'encadrement, peut-être une cheminée, sont deux personnages qu'on ne peut déterminer ; tout ce qui en reste est incomplet, ils semblent tenir chacun un instrument de musique et paraissent bien constituer l'orchestre avec son pot à bière. Dans le second, un petit bonhomme (de 0m02 comme les autres) entraîne en dansant une femme par la main. Dans le troisième enfin danse et saute une couple dont on ne voit que la partie inférieure. L'homme porte un sabre, c'est un militaire, (pl. II, fig. 10 du 2me *Rapport*). B. B. B.

C'est la reproduction, avec variations, de la danse des paysans

---

1. Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIIIe année, p. 449.

si commune à Raeren (sur les vases dits : *Bauerntanz* ou *Kirmestanz crugen*), décrite par E. SCHMITZ dans ses lettres et copiée d'une œuvre de Beham.

En dessous règne une inscription manquée et presqu'illisible, dont nous n'avons qu'une partie. Voici ces mots :

DIEMVSPERBLASOESDANSSE.....

Cette inscription se présente sur beaucoup de pots fabriqués à Raeren et décrits par l'abbé SCHMITZ, mais pas, que nous sachions, tout d'une suite et sans aucun point d'interponctuation.

Ax 24². — On a trouvé au même lieu un morceau du même vase portant une autre partie de la danse de paysans sous laquelle on lit un fragment de l'inscription en bas en allemand fort peu reconnaissable. On y voit cependant :

.... DEIBVRENALSWER ....

(Pl. V, fig. 3 du 2me *Rapport*). B. B. B.

Ax 24³. — Partie de vase dit parfois cylindro-sphéroïdal, à panse resserrée par une frise ou ceinture, ornée d'une danse de paysans de même moule que Ax 24¹. Ce moule est différent de tout ce qui suit.

C'est un rebut de fabrication. B. B. B.

Ax 24⁴. — Autre partie d'une danse de même type. B. B. B.

Avec plusieurs doubles.

Ax 99¹. — Partie d'une même danse, mais le peu qui en reste indique que l'attitude des couples est fort différente des précédents. Le travail artistique est en outre plus grossier.

On lit en dessous avec interponctuation :

... FRI : VF : SPICH.....

Ce tesson est de fabrication manquée. (Pl. V, fig. 2 du 2me *Rapport.*) C. C. P.

Ax 337¹. — Beau goulot large, portant une inscription.

Ce goulot est entouré d'une guirlande de six délicieux marmots nus, hauts de 0m015, artistement moulés, dansant une ronde et formant un ensemble vraiment bien réussi au point de

vue de la conception, des attitudes variées et du groupement pittoresque. Le premier de la bande joue de la cornemuse.

Les moulures supérieures et inférieures sont très soignées.

La ronde est traversée à hauteur du milieu du corps par l'inscription suivante, que nous rendons avec sa physionomie exacte. Les chiffres du millésime et les initiales de l'artiste sont eux-mêmes intercalés entre chaque marmot :

FREI MEIN KEN DANS
1 5 7 4 IE.

Cette inscription est en plat allemand, ou en flamand fort ancien et même incorrecte. Nous en avons donné le dessin dans notre 2e *Rapport* (pl. XII, fig. 32).

Nous nous sommes expliqué sur ces pièces allemandes fabriquées à Châtelet et à Bouffioulx pour les nécessités de l'exportation commerciale.

Ce tesson est un rebut qui n'a jamais été livré au commerce.

L'inscription veut dire : *danse libre des petits hommes,* 1574. Les lettres IE sont les initiales de Jean Emens, *cartemakers,* allemand fort connu. Cet artiste vendait à Bouffioulx des moules signés. Nous en avons d'autres exemples dont nous avons parlé.

Ax 600[1]. — Vase gris jaunâtre, presque complet, de forme artistique, de grandes dimensions, haut d'environ 0m40, cylindro-sphéroïdal, c'est-à-dire à panse déprimée par une large ceinture de personnages, bordée à la partie supérieure par une gorge large de 0m04 de coupe fort gracieuse, surmontée elle-même d'un épaulement fort orné. Le goulot, haut de 0m09 et large de 0m07, est couvert d'une suite de cordons enroulés. Pl. XVIII, fig. 13.

La ceinture, ou plate bande de la panse, divisée en compartiments par des arcades qui reposent sur des pilastres en forme de cariatides de style renaissance flamande, représente une

danse de paysans dont les personnages sont hauts de 0^m33. C'est le sujet imité de Beham et traité si communément un peu partout, à Bouffioulx, à Siegburg, etc., et surtout à Raeren au XVI[e] et XVII[e] siècles. Il est ici, quant aux détails, d'un type différent de tout ce que renferme le Musée de Bruxelles et de tout ce que nous avons vu ailleurs.

Les personnages sont généralement bien modelés, quoiqu'il ne s'agisse que d'un vase de rebut.

L'inscription est en partie mal venue ou effacée au four. On peut lire encore :

. . . . MVS : DAPR : BLAS . . . . WEREN : SEI : RASEN : SPRICHT : BASTOR : ICH : VERDANS : . . . . .

et, intercalé entre les danseurs, le millésime :

1 5 9 5

avec le 9 rétrograde. Cette date est répétée deux fois, parce que le moule d'ornementation de la ceinture étant trop court pour la dimension de la panse, il fallut en recommencer une deuxième fois l'empreinte pour compléter le tour d'un pot. Pl. X, fig. 19. B. C. D.

Ce vase fut trouvé à Bouffioulx, dans le four démoli par M. Crame-Delpire, à la hauteur de la deuxième sole dont nous avons parlé, étage de ce four qui correspond, comme nous l'avons expliqué, à la fin du XVI[e] siècle, et à la première époque du grès orné.

Avec grand nombre de doubles.

A[x] 600[a]. — Partie d'un vase pareil en poterie brune, avec la même ornementation, mais venant d'une autre fabrique et sortant d'un autre moule. B. B. B.

Avec beaucoup de doubles gris et bruns.

A[x] 600[x]. — Idem sortant de même moule que le précédent. On y peut lire encore :

. . . . . WEREN : SEI : RASEI : SPRICHT : . . . . .

Le mot SPR ICTH est scindé en deux par une lacune dont la

cause est intéressante : l'ouvrier s'est servi d'un moule brisé et et le raccordement a été imparfait. B. B. B.

A[x] 600[4]. — Idem de pâte grise, de même moule que le précédent. On y lit la même partie d'inscription. B. B. B.

A[x] 600[5]. — Idem en pâte brune. B. B. B.

A[x] 600[6]. — Idem en pâte brune. B. B. B.

A[x] 601[1]. — Portion de la ceinture d'un vase gris cylindro-sphéroïdal de même forme que les précédents, portant une danse de paysans d'un type qui diffère complètement de ceux dont nous venons de nous occuper. Les personnages mesurent 0[m]042 et les poses sont tout à fait changées. Pl. X, fig. 18. B. B. B.

VASES ORNÉS AU BEC DE GRANDES FIGURES A BARBE.

Les figures à barbe étaient fabriquées à la manière des médaillons et des écussons, souvent par masse de terre rappliquée,ou méthode de pastillage. Cette espèce d'ornementation fut communément employée dans toutes les œuvres artistiques de l'époque de la renaissance.

Dans ces figures à grandes barbes, dites *bellarmine* par les Anglais et *bartmann* par les Allemands, les uns voyaient la figure du Christ, d'autres celle de Charlemagne, d'autres enfin celle du Père éternel. La figure légendaire de Charlemagne resta populaire pendant plusieurs siècles.

A[x] 491[1]. — Goulot sans bec d'une grande cruche de bonne forme, large de 0[m],06, haut de 0[m],10 avec une belle et grande figure portant une couronne de feuilles et un fleuron à 4 pétales au front et ayant une barbe longue de 0[m]12, large de 0[m]06, composée de trois nœuds superposés encadrant un petit mascaron, un ornement en fleur de lis, et tout en bas, une simple mèche de poils. Pl. VIII, fig. 2.

Ce vase avait sur le ventre deux écussons dont il reste des traces indéterminables. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

A^{x}491^3.—Idem venant d'un pot cylindracé, à ventre étranglé par une large ceinture, ou bande travaillée. B. C. D.

A^x 491^4. — Idem accompagnée d'un fragment d'écusson inconnu. B. C. D.

A^x 492^1. —Goulot pareil à A^x 491^1. Le bartmann diffère par quelques détails d'ornementation. La mèche de poils est supprimée. Pl. VIII, fig. 9. B. C. D.

Avec nombre de doubles.

A^x 493^1. — Variété du bartmann précédent avec les nœuds, mascaron et fleur de lis, de dessin un peu varié. B. C. D.

A^x 493^2. — Idem accompagné d'un fragment de médaillon inconnu. B. C. D.

Avec bon nombre de doubles.

A^x 494^1. — Autre variété du bartmann A^x 491^1. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 495^1. — Beau goulot de grande cruche à bartmann, dont la barbe renferme comme nœuds, un petit mascaron et un fleuron pyramidal d'autre dessin que le précédent. Pl. VIII, fig. 8.

A^x 495^6. — Tesson portant le même bartmann moins soigné, un peu plus petit et sortant d'un moule différent. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 496^1. — Idem avec le mascaron et le fleuron d'autre dessin moins soigné. B. C. D.

A^x 500^1. — Variété de bartmann. B. C. D.

A^x 501^1. — Autre jolie variété de petit bartmann, sans nœud ou ornement étranger au milieu des mèches de poils. Pl. IX, fig. 14. B. C. D.

A^x 603^1. — Partie supérieure d'un bartmann assez semblable à A^x 491^1, mais de dessin différent. Il a aussi des rapports avec A^x 492^1. B. B. B.

A^x 603^2. — Partie inférieure d'un idem. F. G.

A^x 613^1. — Belle tête à barbe, haute de 0^m,13 et large de 0^m,065, à la hauteur des joues. Le front porte couronné de feuilles, au centre desquelles est une rosace à six pétales. Au milieu des tresses de la barbe on remarque une boucle caractéristique losangée. C'est le bartmann qui orne le col de notre A^x 44^1, et qui porte aú coin de l'œil sur la paupière droite, avons-nous dit ci-devant, une verrue fort visible. C'est un véritable *orgelet,* dit vulgairement *compère Loriot,* qu'un léger défaut de moule a transmis à toutes les pièces qui en sont sorties, et qui est devenu pour toutes une marque caractéristique indubitable. Pl. VIII, fig. 5. B. B. B.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 613^2. — Idem, variété n'ayant pas le bouton en orgelet.

A^x 613^3. — Même variété plus grande, mesurant 0^{m}15 sur 0^{m}08, et qui a probablement servi à surmouler la précédente.

N° 2. — Vase de même forme que N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de 0^{m}50, large de 0^{m}22 à la panse, 0^{m}095 au col, et 0^{m}17 à la base. Le col est orné de la tête à barbe. A^x 613^2. H. B.

A^x 625^1. — Tesson portant un beau bartmann, dont la barbe est cachée par un cuir très artistique, offrant un ensemble d'ornementation élégante, composée d'un mascaron entouré de draperies et de feuillages de bon goût, ayant au cou des pendeloques à la mode orientale et des houppes assemblées en passementeries. Des mèches de la barbe se montrent autour de cette espèce de tablier. Pl. VIII, fig. 1. B. C. D.

A^x 728^1. — Joli bartmann, haut de 0^{m}13, large de 0^{m}065, à longues mèches droites, entourées de mèches latérales bouclées. Il ne porte ni boucle, ni mascaron dans les poils du menton. Pl. IX, fig. 17.

A^x 728^2. — Idem un peu varié.

N° 118. — Grande cruche élégante à large goulot sans bec, du type du N° 89, pl. XVIII, fig. 5. Elle est haute de 0^{m}50,

large de $0^{m}30$ à la panse, de $0^{m}11$ au goulot et de $0^{m}185$ à la base. Elle porte au col un joli bartmann A^{x} 728^{1} ci-devant.

L'épaulement est orné de cercles et d'un collier ondulé. H. B.

A^{x} 730^{1}.—Bartmann haut de $0^{m}115$, large de $0^{m}055$, à mèches sans nœud ni mascaron. C'est vraiment un type adopté par plusieurs peintres pour représenter la face du Christ, les mèches longues et bouclées en spirale tombent le long de la figure. Pl. XIX, fig. 10.

N° 122. — Vase de même forme que le N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de $0^{m}43$, large de $0^{m}215$ à la panse, $0^{m}09$ au col, et $0^{m}15$ sous la base. Il est orné au col de la tête à barbe A^{x} 730^{1}. H. B.

N° 123. — Vase de même forme, haut de $0^{m}52$, sur $0^{m}24$ de large à la panse, $0^{m}075$ au col, et $0^{m}16$ à la base. Le col porte la barbe A^{x} 730^{1}. H. B.

A^{x} 732^{1}. — Beau bartmann, haut de $0^{m}13$, large de $0^{m}09$, avec trois boucles ou nœuds entre les mèches. Pl. VIII, fig. 6.

A^{x} 732^{2}. — Variété du même bartmann, un peu plus petit et un peu différent, mesurant $0^{m}1$ sur $0^{m}05$.

N° 124. — Vase du type N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de $0^{m}45$, large de $0^{m}235$ à la panse, $0^{m}11$ au goulot et $0^{m}17$ à la base. Il porte au col une tête à barbe A^{x} 732^{1} ci-devant. H. B.

N° 125. — Vase de même forme, haut de $0^{m}47$ sur $0^{m}23$ de largeur à la panse, $0^{m}095$ au goulot, et $0^{m}17$ à la base. Il porte le même bartmann A^{x} 732^{1}. H. B.

N° 126. – Vase de même forme et portant le même bartmann A^{x} 732^{1}. Il mesure $0^{m}48$, sur $0^{m}22$ de large à la panse, $0^{m}10$ au col, et $0^{m}16$ à la base. Il est de couleur grise. H. B.

A^{x} 769^{1}. — Bartmann analogue à A^{x} 732^{1}, mais d'autre dessin. Pl. IX, fig. 9.

N° 1037. Do. — Grand pot du type du N° 89, pl. XVIII, fig. 5, haut de $0^{m}35$ avec une grande tête à barbe au type de A^{x} 769^{1} ci-devant.

A^x 784[1]. — Cruche à large goulot portant, pour toute ornementation, le bartmann A^x 613[2]. Elle est haute de 0^{m}38 à la panse, 0^{m}09 au goulot, 0^{m}12 sous la base. Pl. XVIII, fig. 8. A. Ma.

A^x 785[1]. — Grande cruche à goulot plus mince, à panse plus élancée que A^x 784[1], pl. XVIII, fig. 8.

Elle mesure 0^{m}43 sur 0^{m}24 de haut à la panse, 0^{m}06 au goulot, et 0^{m}11 à la base. Elle est ornée au bec de notre bartmann A^x 728[1], pl. IX, fig. 17. A. Ma.

A^x 787[1]. — Bartmann fort beau et fort grand, haut de 0^{m}12, large de 0^{m}11. Pl. VIII, fig. 7.

A^x 849[1]. — Figure d'un bartmann de grandes dimensions, B. C. D.

VASES PORTANT AUTOUR DU GOULOT UNE BANDE OU BANDEAU ORNÉ DE DIVERS RELIEFS.

Ces bandeaux étaient le résultat de l'application répétée d'un moule autant de fois que l'exigeait le pourtour du goulot. Ils sont d'une variété de dessin remarquable. C'est une véritable petite frise où se déroulent des arabesques, reliant ici de jolis mascarons, et qui présente ailleurs des fleurons, des animaux fantastiques ou même des petites scènes animées.

Ces ornements rehaussent la beauté des vases et remplacent avantageusement la plate-bande ou les cercles serrés dont on se contentait parfois pour le goulot des pièces communes.

Parmi ces ornements un certain nombre étaient devenus banaux, comme beaucoup de types d'autre nature, et ils étaient employés, avec certaines modifications de moules, dans plusieurs fabriques de Raeren, de Bouffioulx, de Siegburg etc. Nous pouvons citer comme utilisés dans ces trois centres de fabrication les types A^x 279, A^x 523, A^x 560, A^x 562, A^x 834 etc.

A^x 2[1]. — Cruche à une anse, haute de 0^{m}23, à panse sphé-

losanges composés et subdivisés ou entrelacés. Chacun porte un pois au centre et mesure 0m025 de haut. Pl. XI, fig. 15. B. C. D.

Ax 514'. — Bandeau d'ornements analogues à ceux du dernier ; mais les losanges sont doublés, plus grands et enchevêtrés l'un dans l'autre. Chacun mesure 0m03 sur 0m025 de haut. Pl. XI, fig. 18. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

Ax 515'. — Bandeau de goulot formé d'une série de lignes serrées, diagonales et obliques, entremêlées de cordons pointillés assez semblables à Ax 125' (pl. VI, fig. 28, du 2me *Rapport*). Bandeau incomplet, haut de 0m02. Pl. XI, fig. 20. B. C. D.

Ax 516'. — Bandeau ou frise de goulot composé d'un mascaron rond, assez semblable à celui de Ax 502', pl. XI, fig. 7, mais plus petit et d'une quintefeuille dans un rond, tout à fait analogue à la rosette Ax 136' (pl. VI, fig. 31, du 2me *Rapport*), posés alternativement et formant un ensemble de 0m023 de haut sur 0m04. Pl. X. fig. 10. B. C. D.

Avec divers doubles.

Ax 517'. — Idem formé d'une suite de quintefeuilles ou de rosaces de 0m03 de diamètre, entourées d'ornements de même genre que la rosette Ax 122' (pl. VI, fig. 30, du 2me *Rapport*). Pl. X, fig. 17. B. C. D.

Ax 518'. — Autre bandeau formé par l'union d'une rosace, de pampres avec feuille et grappe, et de rinceaux dans le goût de Ax 124' (pl. VI, fig. 25, du 2me *Rapport*). Ce dessin, long de 0m08 et haut de 0m02, est répété deux fois pour former le bandeau. Pl. XI, fig. 2. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

Ax 519'. — Très beau bandeau de 0m12 sur 0m03 de haut, composé alternativement d'une rosette et d'un mascaron entourés d'ornements recoquillés du genre dit *cuirs*, artistement exécutés. Pl. X, fig. 4. B. C. D.

A^x 520^1. — Idem formé d'un mascaron accosté de jolies arabesques, haut de 0^m02 sur 0^m045, répété deux fois. Pl. XI, fig. 12. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 520^2. — Idem varié de A^x 520^1.

A^x 520^3. — Idem. B. C. D.

A^x 520^7. — Idem. B. C. D.

A^x 520^8. — Idem. B. C. D.

A^x 520^9. — Idem. B. C. D.

A^x 521^1. — Idem de dessin rappelant une croix de Malte compliquée, avec deux mascarons différents. C'est une variété de A^x 523^1 de mêmes dimensions avec le même mascaron. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 522^1. — Bandeau de même dessin, mais avec deux mascarons différents; le tout, haut de 0^m025 et large de 0^m05, est répété trois fois pour former le bandeau. Pl. XI, fig. 6. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 523^1. — Bandeau formé du même ornement, avec les croix un peu variées, et de deux types, et 3 mascarons différents; le tout haut de 0^m02 et large de 0^m12. Pl. XI, fig. 1. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 524^1. — Même bandeau sans mascaron, mais portant seulement une ornementation un peu variée, mesurant 0^m04 sur 0^m025 de haut, reproduit trois fois. Pl. XI, fig. 14. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 525^1. — Joli bandeau de feuillages et de fleurons en rinceaux accostant un mascaron; le tout mesurant 0^m09 sur 0^m025 de haut, reproduit deux fois. Pl. X, fig. 14. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 526^1. — Bandeau formé par la répétition d'un mascaron ailé (tête d'ange) de 0^m035 sur 0^m02 de haut, répété quatre fois. B. C. D.

C'est le même bandeau que notre A^x 680^1, pl. XI, fig. 5, mais celui-ci est mieux dessiné et plus grand.

Avec plusieurs doubles.

A^x 527^1. — Bandeau à mascarons semblables à ceux du dernier, mais plus grands et plus grossiers, de 0^m07 sur 0^m03 de haut, répété deux fois. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 528^1. — Bandeau composé d'autres mascarons. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 528^2. — Surmoulage de A^x 528^1.

A^x 529^1. — Bandeau du genre de A^x 531^1, composé de deux autres mascarons mesurant 0^m05 sur 0^m03 de haut, reproduits trois fois. Pl. X, fig. 15. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 530^1. — Bandeau de même genre, composé de mascarons d'un même type, reproduit trois fois par couple, de 0^m025 de haut sur 0^m045. Pl. X, fig. 5. B. C. D.

Avec plusieurs doubles.

A^x 531^1. — Idem composé de deux autres mascarons de même hauteur, reproduits aussi trois fois. Pl. X, fig. 11. B. C. D.

Avec grand nombre de doubles.

A^x 532^1. — Bandeau de goulot composé d'un seul mascaron dans un cercle de 0^m025, se reproduisant huit fois. Pl. XI, fig. 4. B. C. D.

A^x 533^1. — Bandeau de goulot dans le genre de A^x 324^1, haut de 0^m02 portant une ornementation toute primitive de pointillé avec quartefeuille. Pl. XI, fig. 13. B. C. D.

A^x 534^1. — Portion de vase avec un bandeau A^x 279^4, variété la moins fine, pl. X, fig. 12, orné à l'épaulement du mascaron A^x 537^1. B. C. D.

A^x 558^1. — Bandeau peu artistique, imité de A^x 516^1, haut de 0^m03, composé d'un mascaron accosté de chaque côté d'une

quintefeuille avec d'autres ornements, le tout de 0m08, répété deux fois. Pl. X, fig. 9. B. C. D.

Ax 559[1]. — Bandeau composé de deux mascarons différents, répétés deux fois et réunis par des ornements. Il mesure 0m025 sur 0m13. Pl. IX, fig. 3. B. C. D.

Ce bandeau est excessivement commun et se rencontre sur les vases de toute provenance, allemande ou autre. Le moule en était devenu tout à fait banal en différentes variétés, et il se vendait à tout venant, comme un grand nombre d'autres moules.

Avec beaucoup de doubles.

N° 25. — Belle petite cruche mesurant 0m22 de haut, 0m15 de large à la panse. Le goulot est haut de 0m09 et large de 0m07. Pl. XVII, fig. 22. Elle contient un pot, petite mesure de Bouffioulx. La panse est divisée en 6 panneaux, 3 larges portant le mascaron Ax 354[2] et 3 étroits avec l'épi creux Ax 675[1], pl. XVI, fig. 5 ; à l'épaulement est un collier de fleurons Ax 93[5], pl. XVI, fig. 25.

Le bandeau du col est le Ax 559[1] ci-devant.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

N° 99. — Joli pot de même forme, de mêmes dimensions, de même ornementation que Ax 2[1], pl. XVII, fig. 29, mais le bandeau du goulot, en forme de cuir, est notre Ax 559[1] ci-devant. Le mascaron de la panse est le Ax 774[1], pl. XII, fig. 2, et au-dessus se trouvait à l'épaulement un tour de fleurons composés en creux Ax 93[8], pl. XVI, fig. 28.

Enfin les mascarons de la panse sont séparés par des bouquets creux composés Ax 776[1], pl. XVI, fig. 28 et 23.

Ce vase n'est pas un rebut de fabrique comme la plupart de ceux que nous avons décrits, il est admirablement réussi ; rien n'est plus fin, plus net et mieux venu que les ornements du goulot et de la panse. Il peut à ce point de vue rivaliser avec n'importe quelle fabrication ancienne. Pl. XVII, fig. 7.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

A^x 560^1. — Joli bandeau, haut de 0^m02, formé des mascarons du bandeau A^x 559^1 unis avec des dessins analogues à ceux de A^x 352^1, renfermant le ver *Nesselwurm*, espèce d'ornements des écussons bavarois. Le tout, mesurant 0^m05, est répété deux fois aux deux côtés d'un mascaron de 0^m017. Pl. X, fig. 13. B. C. D.

Nous avons vu beaucoup de bandeaux semblables variés à l'infini, venant de toutes les fabriques allemandes : Siegburg, Frechen, Raeren, ou wallonnes : Bouffioulx et Châtelet.

Le N° 1. M. E. en est orné.

A^x 561^1. — Mascaron de 0^m02 sur 0^m015 de large, ayant fait partie d'un beau bandeau de goulot. Pl. X, fig. 8. B. C. D.

A^x 562^1. — Goulot portant un joli bandeau haut de 0^m03, formé de grands sautoirs, de feuillages, de mascarons, le tout mesurant 0^m06 et répété trois fois. Pl. X, fig. 2. B. C. D.

J'ai vu ce bandeau un peu varié avec d'autres mascarons, venant de Siegburg et autres fabriques allemandes.

A^x 562^2. — Idem de variété différente, terminée par un mascaron de profil. Pl. X, fig. 1. B. C. D.

A^x 563^1. — Bandeau formé de losanges en cordons torses, haut de 0^m03 sur 0^m035, encadrant des mascarons et des fleurons dans le genre du précédent. Pl. XI, fig. 3. Le mascaron est le même que pour A^x 584^1, pl. XI, fig. 10. B. B. B.

A^x 583^1. — Bandeau de goulot haut de 0^m03, long de 0^m08, à ornements du genre de A^x 525^1 et A^x 682^1, mais moins bien travaillés. Le masque ou mascaron est une grossière face barbue. Pl. X, fig. 16. B. B. B.

A^x 584^1. — Joli bandeau, haut de 0^m025, ornementé de deux serpents ou vers *Nesselwurm* de 0^m055. C'est le genre de A^x560^1, mais avec deux mascarons caractéristiques de 0^m025, dont un identique avec celui de A^x 563^1, pl. XI, fig. 3, le tout répété deux fois, aux deux côtés d'un mascaron de 0^m02. Les serpents ont été arrondis en demi cercle. Pl. XI, fig. 10. B. B. B.

A^x 584^2. — Idem de dessin semblable et de même dimension;

variété sortant d'autre moule avec d'autres mascarons. B. B. B.

A^{x} 584^{3}. — Idem d'autre moule avec le premier mascaron de A^{x} 584^{1} placé le dernier et vice versa. B. B. B.

A^{x} 585^{1}. — Bandeau haut de 0^{m}02, analogue au dernier et de dessin semblable, avec mascarons différents. Les serpents ont perdu leur tête et sont devenus un ornement en banderole. Pl. XI, fig. 9. B. B. B.

A^{x} 586^{1}. — Idem avec mascarons différents. B. B. B.

A^{x} 597^{1}. — Partie supérieure d'un pot de même forme que A^{x} 466^{1}, pl. XVII, fig. 23 ; mais à goulot orné du bandeau A^{x} 560^{1}, pl. X, fig. 13, avec épaulement portant le bouquet composé en creux A^{x} 607^{1}, pl. XVI, fig. 24 et 25. B. C. D.

A^{x} 599^{1}. — Pot pareil à A^{x} 469, pl. XVII, fig. 1 ; mais à panse unie et seulement orné au goulot d'un bandeau formé de trois mascarons à cheveux tressés, peu différents et répétés deux fois. B. C. D.

A^{x} 680^{1}. — Bande de goulot formée de trois têtes d'anges bouffies, ailées, semblables à notre A^{x} 526^{1}, mais mieux faites et plus grandes, mesurant chacune 0^{m}065 sur 0^{m}025 de haut. Pl. XI, fig. 5. B. C. D.

N° 806. M. Ga. — Petit pot à large goulot, haut de 0^{m}135, pl. XVII, fig. 19. Le bandeau du col est formé de 3 têtes d'anges A^{x} 680^{1} ci-devant.

A^{x} 682^{1}. — Bandeau de goulot analogue à nos A^{x} 583^{1} et A^{x} 525^{1} mais beaucoup moins grossier que ce dernier. Il est haut de 0^{m}02 et composé d'une tête accostée de rinceaux reproduits deux fois. Pl. XI, fig. 17. B. C. D.

A^{x} 692^{1}. — Jolie frise de bandeau large de 0^{m}035, ornementée de rinceaux en fort relief, avec losange et mascaron de beau style, long de 0^{m}08, répétée une seconde fois en dessin homologue opposé. Pl. X. fig. 7.

A^{x} 733^{1}. — Joli bandeau de goulot analogue à A^{x} 324^{1}. Il est composé d'un dessin central, accosté de deux volutes orne-

mentales. Il mesure 0^m085 sur 0^m025 de large, et est reproduit deux fois pour le tour du goulot. Pl. IX, fig. 4.

Ax 735[1]. — Joli bandeau de 0^m02 sur 0^m065, répété deux fois, composé de trois paires de rosaces, le tout bordé d'une ligne de pointillé de chaque côté. Pl. IX, fig. 1.

N° 127. — Vase semblable à Ax 783[1], pl. XVIII, fig. 11 ; mais un peu plus élancé et orné seulement d'un bandeau Ax 735[1] ci-devant. H. B.

N° 128.— Vase de même forme et de même ornementation. H.B.

Ax 736[1]. — Bandeau haut de 0^m025, composé de boutons en fort relief, rangés et ornés par couples mesurant 0^m015 et répétés sept fois, en deux moules. Pl. IX, fig. 6.

N° 129.—Vase de même forme que Ax 783[1], pl. XVIII, fig. 11, orné d'un bandeau de goulot Ax 736[1] ci-devant. H. B.

Ax 737[1]. — Bandeau haut de 0^m03, formé de trois quartefeuilles interfoliées, répétées deux fois. Pl. IX, fig. 2.

N° 59. — Vase semblable à Ax 783[1], pl. XVIII, fig. 11, un peu plus élancé, avec le goulot orné du bandeau Ax 737[1] ci-devant. H. B.

Ax 738[1]. — Bandeau formé d'une rosace haute de 0^m025 avec ornement long de 0^m05, le tout répété deux fois. Pl. IX. fig. 5.

Ax 764[1]. — Joli bandeau artistique, haut de 0^m03, composé d'un très petit mascaron entouré de jolis rinceaux, analogue à Ax 525[1], le tout large de 0^m06 et répété deux fois. Pl. X, fig. 3. B. C. D.

Ax 773[1]. — Bandeau de goulot composé d'un double losange ornementé, haut de 0^m03, long de 0^m055, répété deux fois, analogue à Ax 789[1] ci-après.

Ax 789[1]. — Bandeau de goulot assez simple. C'est un losange avec deux demi-losanges, le tout haut de 0^m02 et large de 0^m075, répété deux fois. Pl. IX, fig. 7.

Ax 800[1]. — Petit tesson de bandeau indéchiffrable. B. B. B.

Ax 801. — Idem avec un joli petit mascaron. B. B. B.

Ax 834[1]. — Large ruban de forts reliefs, formé d'une face joufflue et riante, encadrée dans un petit médaillon et accosté de feuillage, ou plutôt de plumes enroulées en deux jolies volutes ou arabesques doubles, bien fournies. Ces motifs artistiquement exécutés sont répétés deux fois. C'est un surmoulage du suivant. Pl. X, fig. 6. B. B. B.

Nous avons retrouvé ce bandeau de goulot sur des vases de toute provenance limbourgeoise ou allemande. La collection de la porte de Hal à Bruxelles en offre des spécimens.

C'est encore un exemple de moule banal.

Ax 834[2]. — Même bandeau fouillé plus profondément que le précédent et un peu plus grand.

Ax 835[1]. — Bande mignonne dont nous avons donné le dessin ailleurs (pl. I, fig. 19 du 2me *Rapport*). Elle est composée de fleurons, d'arabesques et de rosaces artistiques, qui échappent à la description. La petite rosace de droite doit présenter au centre une figure vue de face au lieu du simple bouton que notre dessin a fait voir.

Sur un bout de la bande d'ornementation on peut voir en travers une marque de potier manquée. Nous avons cru y lire les lettres :

LVC ou IVL

Ax 841[1]. — Joli bandeau composé de feuillage fort analogue à Ax 525. B. C. D.

VASES A ORNEMENTATION FORT SOBRE, EN RELIEF, DE PETITS MASCARONS, PETITES ROSACES, ETC., SURTOUT A HAUTEUR DE L'ÉPAULEMENT.

Ces reliefs peu prononcés s'imprimaient soit dans l'épaisseur du vase et se faisaient en général par impression ou moulage, soit au moyen de rappliques de terre, par le procédé du pastillage.

Les petits mascarons surtout formaient une agréable ornementation. Comme les rosaces ils servaient pour les grès primitifs bruns à reliefs, alors que l'émail n'y était pas habituellement appliqué. Cependant dès l'origine de l'émail, on s'en servit pour couvrir d'un peu de bleu chaque mascaron et surtout chaque rosace.

A^x 30^1. — Tesson portant une tête vue de face avec favoris, moustaches et barbe. Elle est surmontée d'une espèce de couronne ou bandeau spécial.

Ce mascaron, en fort relief, est fait d'une engobe ou morceau de terre rappliquée et imprimée sur le pot complètement tourné et prêt à passer au four. Ce procédé de fabrication dit pastillage, est révélé par un accident arrivé au tesson : la joue gauche s'est brisée et décollée, laissant voir en dessous la paroi du vase polie et lisse. Pl. IX, fig. 12.

D. M. L. Morlet, à Pont à Celle.

A^x 42^1. — Pot à large goulot, entouré d'une série de fins cordons saillants enroulés en cercles serrés, à panse sphérique, à une anse prolongée à sa partie inférieure en un appendice ou côte triangulaire. Il mesure 0^m21 de hauteur totale, dont 0^m06 pour le goulot et 0^m03 pour le pied. Le diamètre est de 0^m06 au goulot, 0^m08 sous la base et 0^m15 à la panse. L'épaulement est orné de cercles et de quatre petites rosaces A^x 839^1. C'est la forme du N° 82, pl. XVII, fig. 18, mais un peu moins pansue, à goulot plus haut, à anse simple. B. B. B.

Avec 6 *doubles*.

A^x 50^1. — Tesson avec rosaces semblables à celles de A^x839^1, mais à 5 pétales. Voir A^x 63^1, pl. XIII, fig. 39. B. B. B.

A^x 51^1. — Idem avec rosaces de modèle analogue à celle de A^x 729^1 ; mais le bouton est beaucoup plus petit et ressemble à une étoile à 7 rais courbes. Les pétales au nombre de 4 sont plus arrondis. B. B. B.

A^x 52^1. — Partie supérieure d'un vase du type A^x 42^1, avec

rosaces toutes simples, non émaillées, d'un diamètre de 0^{m}02, composées de deux cercles entourant un bouton en étoile de 6 longs rais. Voir A^x 61^1, pl. XIII, fig. 30. B. B. B.

A^x 60^1. — Partie supérieure d'un vase semblable à A^x 42^1, avec rosaces pareilles à celles de A^x 51^1, mais couvertes d'émail bleu. (Pl. XII, fig. 22 de notre 2me *Rapport.*) B. B. B.

Avec 10 *doubles.*

A^x 61^1. — Idem avec rosaces semblables à celles de A^x 52^1, mais couvertes d'émail bleu. Pl. XIII, fig. 30. B. B. B.

A^x 63^1. — Idem avec rosaces semblables à A^x 50^1, mais couvertes d'émail bleu. Pl. XIII, fig. 39. B. B. B.

A^x 63^2. — Variété avec les pétales plus courts.

A^x 65^1. — Tesson de vase du type A^x 42^1, pl. XVII, fig. 18, avec rosaces formées de petites lignes en reliefs, placées de diverses manières et émaillées en bleu. Pl. XIII, fig. 40. Cette rosace ressemble beaucoup à A^x 703^1, sauf l'émail.

A^x 66^1. — Partie supérieure d'un vase du type de A^x 42^1 ; portant des rosaces semblables à A^x 63^1, mais à 7 pétales, avec cercle autour de l'ombilic. Pl. XIII, fig. 37. B. B. B.

A^x 74^1. — Partie supérieure d'un vase de luxe avec belles rosaces émaillées bleues, larges de 0^{m}03, formées de 8 pétales séparés par des traits, groupés autour d'un cercle crénelé ; au milieu est une rosace plus petite formée de 6 pétales et de 6 traits avec un point central cerclé. Pl. XIII, fig. 38. B. B. B.

A^x 130^2. — Belle tête barbue, à cheveux tortillés en mèches dressées. Le menton et le dessous de la barbe manquent. Pl. XII, fig. 22. Ce mascaron est analogue à A^x 231^2. B. B. B.

A^x 131^2. Petit mascaron un peu varié du A^x 131^1, à longues moustaches et à houppes au front et aux tempes. Pl. XII, fig. 1.

A^x 132^1. — Mascaron qui semble personnifier la lune. Pl. XII, fig. 9. C. C. P.

A^x 133^1. — Partie inférieure d'une belle tête à traits accentués et toute barbue. Pl. XII, fig. 7. B. B. B.

A^x 134^1. — Partie supérieure d'une tête analogue. Pl. XII, fig. 3. C. C. P.

A^x 135^1. — Belle tête, ou mascaron, à barbe et à moustaches séparées en mèches torses à la façon des anciennes têtes égyptiennes. Pl. XII, fig. 4. B. B. B.

A^x 322^1. — Tesson d'un vase de luxe, à belles moulures divisant la panse en compartiments, dans lesquels se trouvent des mascarons à tête cornues et barbues, à traits proéminents, à bouche largement ouverte, tirant une longue et large langue. Pl. XII, fig. 8. Ce mascaron est le même que celui de A^x 94^5 du 2me *Rapport*. C. C. P.

A^x 322^2. — Idem d'autre moule et d'autre fabrique. B. B. B. *Avec grand nombre de doubles.*

A^x 339^1. — Morceau de vase de luxe avec mascaron à la panse. F. G.

A^x 354^2. — Mascaron varié du suivant, à face carrée fort belle, aux traits accentués, aux joues gonflées, aux yeux gros et saillants, à forte barbe, à gros favoris, à longues moustaches, à chevelure enroulée, à houppe sur le front. De larges lèvres lippues lui donnent un cachet benin et riant. Ce mascaron mesure 0^{m}025. C'est le mascaron du vase N° 25. Voir A^x 354^3, pl. XII, fig. 9.

A^x 354^3. — Mascaron, qui ressemble à A^x 354^2, mais un peu varié et plus grand ; il mesure 0^{m}040. On a introduites dans la bouche des dents qui en ont fait une figure grimaçante et grinçante au lieu de bouche joviale et souriante. La barbe et les cheveux sont abondants avec trois houppes au sommet de la tête et aux tempes. Pl. XII, fig. 19.

A^x 354^4. — Le même mascaron que A^x 354^1, mais un peu plus grand, mesurant 0^{m}030. Il a dû servir à surmouler ce dernier.

A^x 362^1. — Tesson à rosaces pareilles à celles de A^x 63^1, mais à 6 pétales. Pl. XIII, fig. 41.

A^x 368^1. — Tesson ornementé de petites rosaces en relief, de forme losangée.

D. M. L. Morlet, à Pont à Celles.

A^x 370^1. — Tesson brun à relief. B. B. B.

A^x 415^1. — Morceau d'une grosse face joufflue ou mascaron sans barbe ayant appartenu à un vase en grès gris. F. G.

A^x 426^1. — Rosace semblable à A^x 694^1, mais à 12 rayons courbes seulement.

A^x 427^1. — Jolie rosace non émaillée, large de 0^{m}016, formée d'un point entouré de 8 rayons inclinés à gauche de la figure et d'autant de pétales ovales, formant un entourage en zigzag. Elle repose sur l'épaulement d'un vase de luxe brisé pendant la cuisson. Pl. XII, fig. 46. B. C. D.

A^x 429^1. — Mascaron de face grimaçante et grinçante, aux joues bouffies, aux gros yeux saillants, à houppe sur le front, à la barbe et aux favoris tortillés et frisés. B. C. D.

A^x 487^1. — Portion de vase à large goulot, de forme élégante, semblable à A^x 118^1, pl. XVII, fig. 20 et portant à l'épaulement un mascaron grimaçant dans le genre du précédent. On a recouvert cette figure d'un peu d'émail bleu. C'est un produit de la première origine de l'émaillage. B. C. D.

Avec quelques doubles.

A^x 535^1. — Grande partie d'un vase, de forme élégante, semblable à A^x 118^1, pl. XVII, fig. 20, à large goulot orné du bandeau A^x 279^1, variété la plus mignonne, pl. X, fig. 12, portant à l'épaulement trois mascarons A^x 574^1. B. C. D.

A^x 537^1. — Idem avec un autre mascaron grimaçant, mal fait.

A^x 537^5. — Idem de type un peu varié. B. B. B.

A^x 564^1. — Épaulement de vase avec le même mascaron que A^x 768^1. B. C. D.

A^x 565^1. — Mascaron du vase A^x 487^1 sans émail. B. C. D.

A^x 570^1. — Petit mascaron grimaçant et grinçant avec houppe au front et favoris aux joues. B. C. D.

Ax 571'. — Autre analogue. B. C. D.

Ax 574'. — Autre mascaron de même genre, plutôt riant que grimaçant. B. C. D.

Avec grand nombre de doubles.

Ax 576'. — Épaulement de vase orné de rosaces en losanges de 0^{m}028 sur 0^{m}022, renfermant un quartefeuille. Pl. XII, fig. 39. B. B. B.

Ax 577'. — Petit médaillon émaillé bleu, portant le monogramme du Christ ; il mesure 0^{m}024. B. B. B.

Ax 579'. — Même rosace que Ax 63', mais les rayons infléchis sont au nombre de 6 au lieu de 5. Pl. XIII, fig. 33. B. B. B.

Ax 580'. — Rosace de 0^{m}02, émaillée de bleu, formée d'un point central entouré de 4 pétales élargis, séparés par autant de points, et enfermés dans un cercle uni et dans un cercle crénelé. Pl. XIII, fig. 34. B. B. B.

Ax 594'. — Rosace en relief de 0^{m}020 de diamètre, formée d'un point, entouré de 10 rayons infléchis à gauche de la figure et entourés de 7 pétales assez étroits, dont un plus petit. Elle est émaillée de bleu. Pl. XIII, fig. 31.

Ax 595'. — Petit mascaron analogue à Ax 429' B. B. B.

Ax 606'. — Barbe tortillée, d'un mascaron analogue à Ax 130'. B. B. B.

Ax 617'. — Rosace non émaillée, mesurant 0^{m}035 et formée d'un gros bouton de 7 rayons infléchis à gauche du tesson, sans point de centre, entouré de 6 petits pétales élargis, puis d'une circonférence formée de 12 nouveaux boutons, faits chacun de 4 petites lignes enfermées dans une circonférence et un cercle de pointillé. Pl. XII, fig. 37. B. B. B.

Ax 618'. — Petite rosace de 0^{m}018, formée de 4 folioles interfoliées, autour d'un bouton. Pl. XII, fig. 40. B. C. D.

Ax 632'. — Petite rosace d'ornementation, large de 0^{m}025, sans émail, formée d'un large bouton central saillant uni de

$0^{m}01$, entouré de 7 petits boutons ou boules en torsade, comme pour A^{x} 617', espacés d'autant de points. Pl. XII, fig. 32.

A^{x} 635'. — Petite rosace A^{x} 790' non émaillée. Pl. XII, fig. 33.

A^{x} 683'. — Petit mascaron assez simple, à cheveux hérissés et à collier de barbe. Haut de $0^{m}04$ sur $0^{m}025$. Pl. XII, fig. 20.

A^{x} 691'. — Rosace de $0^{m}02$, portant un bouton central entouré de 7 boutons plus petits. Pl. XII, fig. 38.

A^{x} 693'. — Joli petit mascaron, ou tête presqu'en forme de losange, mesurant $0^{m}03$ sur $0^{m}025$. Pl. XII, fig. 18.

A^{x} 694'. — Rosace de $0^{m}02$, composée d'un point central avec 12 rayons courbés à gauche du médaillon, le tout entouré d'un cercle, puis de 4 pétales minces et larges interponctués, émaillé bleu. Pl. XIII, fig. 32.

A^{x} 695'. — Rosace de même dimension. Mêmes pétales entourant un cercle couvert de fins losanges, dans le genre de A^{x} 357', et couvert d'émail bleu. Pl. XIII, fig. 36.

A^{x} 696'. — Rosace de même dimension, émaillée bleu, cerclée de petits carrés en relief, entourée d'un chapelet de 29 perles. Pl. XIII, fig. 35.

A^{x} 697'. — Rosace de $0^{m}023$, faite d'un bouton formé d'un point central avec 10 rayons infléchis à gauche de la figure, le tout entouré à distance de 19 très petits pétales détachés, en coquilles. Pl. XII, fig. 26.

A^{x} 698'. — Rosace analogue à A^{x} 427', mais un peu plus grande ; les rayons sont au nombre de 13, les pétales plus grands au nombre de 6, interfoliés d'un point. Le tout entouré d'une circonférence de $0^{m}24$. Pl. XII, fig. 47.

A^{x} 701'. — Rosace de $0^{m}025$, fort simple, formée de trois cercles de points autour d'un autre point central. Pl. XII, fig. 25.

A^{x} 702'. — Rosace de $0^{m}022$, formée d'une ligne de très petites perles en diagonale au milieu d'un cercle de mêmes perles, d'un cercle linéaire, et de deux autres cercles de mêmes perles. Pl. XII, fig. 49.

A^x 703^1. — Rosace de 0^{m}025, d'un dessin fort vague, analogue à A^x 65^1, composée de pétales à peine indiqués, entourant un bouton en torsade. Pl. XII, fig. 43.

A^x 703^2. — Idem variée et mesurant seulement 0^{m}02.

A^x 704^1. — Rosace analogue, de 0^{m}030, composée d'un bouton central formé d'une grosse perle ronde, entourée de 10 autres perles allongées et de 6 pétales à peine indiqués et irréguliers, interpolés d'autant d'assemblages de gros traits en relief. Pl. XII, fig. 35.

A^x 705^1. — Jolie rosace de 0^{m}03, analogue à notre A^x 74^1 formée d'un bouton de 8 petits rayons inclinés à droite de la figure autour d'un point central, puis deux cercles et 9 beaux pétales mi-circulaires et interfoliés. Pl. XII, fig. 36.

A^x 707^1. — Rosace de 0^{m}025, formée d'un point central avec 12 rayons infléchis à gauche de la figure, le tout entouré d'un cercle, d'une torsade, et d'un second cercle extérieur. Pl. XII, fig. 48.

A^x 708^1. — Mauvais mascaron à figure carrée, dans le genre de A^x 744^1, mais mal fait.

A^x 709^1. — Petit mascaron fort semblable à A^x 354^2, mais modifié. La moustache et la bouche sont différentes et il ne mesure que 0^{m}025 sur 0^{m}020. B. B. B.

A^x 710^1. — Petit mascaron d'un type remarquable, avec deux mèches de cheveux s'élevant au front en houppes cornues. Il a de l'analogie avec A^x 130^2. Pl. XII, fig. 21.

A^x 711^1. — Autre mascaron avec houppe au front, d'autre type fort beau. Pl. XII, fig. 16.

A^x 712^1. — Mascaron plus grand, mesurant 0^{m}035 et tout différent des précédents. Il se présente de trois quarts contrairement à l'habitude. Il a les pommettes saillantes, le nez accentué, les yeux grands et proéminents, les moustaches longues et ondulées, la barbe et les cheveux bouclés. Pl. XII, fig. 14.

A^x 713^1. — Mascaron joufflu, en tête d'ange, avec houppe au front, émaillé bleu. Pl. XII, fig. 17.

N° 778. M. Ga. — Grande cruche de forme fort allongée, haute de 0^m48, large de 0^m25; à col très long, de 0^m16, et large seulement de 0^m045, orné de cercles. Pl. XVIII, fig. 19. L'épaulement est divisé en 5 compartiments renfermant chacun un petit mascaron émaillé bleu joufflu, A^x 713^1 ci-devant. La panse est ornée de 3 triangles allongés en forme de pendantifs attachés par la base au cercle inférieur de l'épaulement, et remplis de losanges creux ou entaillures à la manière de notre A^x 616^1, pl. XVIII, fig. 9.

A^x 729^1. — Rosace fort semblable à A^x 694^1, mais non émaillée, à 11 rayons courbés à droite de la figure, placés autour d'un bouton, entourés d'un cercle et de 4 pétales larges, interponctués ; le tout en relief fort saillant. Pl. XII, fig. 27.

A^x 731^1. — Rosace fort saillante, analogue à A^x 626^1, à 14 rayons infléchis à droite de la figure, placés autour d'un bouton, et entourés de 5 pétales étroits interponctués. Pl. XII, fig. 28.

N° 104. — Jolie pinte brune non émaillée, haute de 0^m21, large de 0^m09, ornée de cordons circulaires, et d'un collier de rosaces en relief dans le genre de notre A^x 729^1. Pl. XVII, fig. 31.

A. M. Fresart, à Liège.

A^x 734^1. — Petite rosace formée d'une jolie quintefeuille interfoliée, de 0^m025. Pl. XII, fig. 44.

A^x 739^1. — Rosace de 0^m023, en fort relief, formée d'un point entouré d'autres points rangés en deux cercles, et d'un troisième cercle de traits courbes en forme d'écailles. Pl. XII, fig. 30.

A^x 740^1. — Rosace de 0^m23, analogue à A^x 632^1, formée d'une petite rosace à 10 rayons infléchis à gauche de la figure, entourés de 7 autres rosaces plus petites formant cercle autour. Pl. XII, fig. 31.

A^x 743^1. — Mascaron analogue au mascaron A^x 712^1, de

même grandeur. Il est ceint d'une couronne de feuilles de lauriers. Pl. IX, fig. 11.

A^x 744^1. — Petit mascaron souriant, de 0^m025 sur 0^m02. Pl. XII, fig. 6.

A^x 750^1.— Mascaron artistique, orné de quelqu'émail, représentant une face joufflue de femme en fort relief, avec cheveux en bandeau, entourée d'une capuche flamande dont les plis encadrent la figure, et d'un bonnet dont les brides sont liées sous le menton. Elle porte une couronne sur le front. Ce médaillon caractéristique nous a aidé à déterminer l'origine de plusieurs vases fort jolis.

Ce médaillon sorti de la fabrique de Bertrand Visnon, a été trouvé sur le lieu de cette fabrique. Pl. XII, fig. 11.

A^x 751^1. — Petite rosace de 0^m058, composée de 9 petits rayons infléchis à gauche de la figure, entourés d'un petit cercle, et de 12 pétales à peine marqués formant une circonférence ondulée. Pl. XII, fig. 23.

A^x 753^1. — Jolie rosace de 0^m025, formée d'un point entouré de 11 rayons infléchis à gauche de la figure, entourés d'un cercle torse et de 11 pétales mi-circulaires. Pl. XII, fig. 24.

A^x 765^1. — Petit médaillon de 0^m02 sur 0^m025, émaillé bleu, portant le chiffre du Christ, surmonté d'une croix et entouré de deux cercles dont l'extérieur perlé. B. B. B.

A^x 766^1. — Petite rosace de 0^m025 de diamètre, formée d'un bouton central et de 9 rayons infléchis à droite, avec 4 pétales arrondis, interponctués de 4 points ou *étamines* ; dans le genre de notre A^x 63^1, en le supposant réduit à 4 pétales et dépourvu d'émail.

A^x 768^1. — Petit mascaron A^x 537^1 couvert d'un peu d'émail bleu, ce qui marque l'origine de l'émaillage.

A^x 774^1. — Petit mascaron analogue à A^x711^1, mais avec des oreilles fort proéminentes. Pl. XII, fig. 2.

A^x 781^1. — Mascaron plat et sans cachet, représentant une grosse tête qui grince béatement des dents.

A^x 788^1. — Petite rosace de 0^m015 : un point forme le centre de 16 rayons inclinés à droite de la rosace, entourés d'un cercle, et de 4 pétales élargis, interponctués. Sauf le nombre de rayons c'est le A^x 729^1.

A^x 790^1. — Petite rosace émaillée bleue, de 0^m025 de diamètre : un point forme le centre de 12 rayons inclinés à droite de la figure et entourés de six pétales interponctués. C'est le A^x 635^1, pl. XII, fig. 33, émaillée de bleu.

A^x 791^1. — Petite rosace carrée, un peu losangée, de 0^m02 de côté, formée d'une croix ornementée, ayant pour centre une petite rosace et entourée d'un encadrement, le tout dessiné en petits traits courbés en coquilles. Pl. XII, fig. 41.

A^x 792^1. — Petite rosace sans émail, mesurant 0^m03, et formée d'un bouton central, constitué par un point entouré de 9 rayons infléchis à gauche du dessin, cerclé et terminé par 7 beaux pétales interfoliés, le tout enserré d'une nouvelle circonférence. Pl. XII, fig. 29.

A^x 796^1. — Rosace A^x 729^1, pl. XII, fig. 27, émaillée.

A^x 819^1. — Mauvais petit mascaron du genre de A^x 708^1.

A^x 825^1. — Élégant pot à une anse non prolongée sur la panse, de forme élancée, à col allongé, couvert de cordons saillants, à panse sphérique, portant 3 mascarons A^x 354^3, pl. XII, fig. 19. La hauteur est de 0^m17, la largeur de 0^m095. Pl. XVII, fig. 12. B. B. B.

A^x 830^1. — Rosace de même genre que A^x 697^1, pl. XII, fig. 26, mais les pétales, en forme de coquilles, sont rudimentaires et au nombre de 32 ; ils touchent le bouton central qui est plus grand (0^m018), et à 20 rayons infléchis à droite au lieu de l'être à gauche. Le tout mesure 0^m025.

A^x 839^1. — Petite rosace d'ornementation de 0^m02, fort saillante et formée de 20 rayons courbés à droite, placés autour

d'un bouton central ombiliqué, le tout entouré d'un cercle et de 6 pétales larges, séparés par 6 points. C'est la rosace de A^x 42^1 (pl. XII, fig. 25 du 2me *Rapport*). B. B. B.

A^x 842^1. — Mascaron A^x 693^1, pl. XII, fig. 18, émaillé bleu.

VASES PORTANT, SURTOUT A L'ÉPAULEMENT, DES ORNEMENTS OU DESSINS IMPRIMÉS EN CREUX OU EN GRAVURE PAR UNE ESPÈCE D'EMPORTE-PIÈCE MÉTALLIQUE.

Ces ornements étaient le résultat d'une simple impression au moyen d'un fer analogue aux emporte-pièces.

Beaucoup de ces ornements, ordinairement en fleurons, sont tellement fins qu'ils paraissent avoir été composés pour la dentelle et les broderies. On peut s'en assurer en examinant la planche XVI ; les figures 3, 4, 7, 15, 18, 22, 26, etc., donnent tout de suite l'idée de dessins empruntés à la broderie et aux tulles.

Toutes les fabriques de grès ont employé ces ornements en creux, et les même types peu variés se rencontrent sur les grès de toute provenance, Bouffioulx, Raeren, Siegburg, Freschen, etc. Nous pourrions en dresser des listes, mais nous ne voyons aucune utilité à le faire.

A^x 87^1. — Tesson avec guirlande de fleurons à l'emporte-pièce A^x 660^1, pl. XVI, fig. 22, et plus bas une série d'épis en creux A^x 658^1, pl. XVI, fig. 29. B. B. B.

A^x 88^1. — Épaulement avec guirlande de jolis rinceaux à l'emporte-pièce. Pl. XVI, fig. 26. B. B. B.

A^x 93^5. — Morceau brun, avec fleurons A^x 93^1, un peu varié et plus grand. Pl. XVI, fig. 25. Ce tesson porte en outre des hâchures en losanges creux comme sur les vases A^x 616^1, et N° 778. M. Ga., pl. XVIII, fig. 9 et 19. B. C. D.

Ce type d'ornement est répandu d'une façon vraiment étonnante.

A^x 93^8. — Tesson de vase orné, portant les mêmes hâchures que A^x 93^5, et le fleuron A^x 93^4 varié. Pl. XVI, fig. 28.

N° 810. M. Ga. — Petit pot à large goulot sans bec, couvert de cordons en cercles, tout à fait semblable au pot N° 806 M. Ga., mais plus orné. L'épaulement est orné de 11 fleurons imprimés en creux semblables à notre A^x 93^8, pl. XVI, fig. 28. La panse est divisée en petits compartiments et ornée d'une bande de losanges creux et d'épis imprimés presque semblable à notre A^x 85^4 (pl. VI, fig. 6 du 2me *Rapport*.)

A^x 94^6. — Même fleuron creux que A^x 94^4, mais un peu varié, sur un tesson d'un beau noir lustré. Pl. XVI, fig. 2. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 94^7. — Morceau de même vase, d'une très belle teinte noire, avec hâchures et autres ornements creux. B. C. D.

A^x 377^1. — Tesson de vase gris, orné à l'épaulement d'une série de fleurons pyramidaux fort jolis, faits à l'empreinte, pl. XVI, fig. 33, et sur la panse des triangles d'entailles creusées en losanges, comme sur le vase A^x 616^1, pl. XVIII, fig. 9. B. C. D.

A^x 377^4. — Idem avec une guirlande de fleurons A^x 380^1 tronqués. B. C. D.

Avec divers doubles.

A^x 380^1. — Tesson d'un grand et beau vase à ornements creux en fleurons analogues au précédent. Pl. XVI, fig. 35. B. C. D.

A^x 381^1. — Tesson gris à ornementation particulière, d'une élégance toute mignonne. C'est un faisceau de simples rameaux feuillés, portant chacun une petite fleur de lis, formé par l'impression d'un simple moule semblable à un emporte-pièce travaillé en métal. Pl. XVI, fig. 34. F. G.

A^x 422^1. — Tesson de l'épaulement d'un vase avec collier formé de sommets de fleurons A^x 660^1, pl. XVI, fig. 22. B. B. B.

A^x 449^1. — Portion de vase avec une belle chute, ou appen-

dice triangulaire d'anse, se prolongeant sur la panse en forme de palmette. Pl. XII, fig. 34. B. C. D.

A^x 449^2. — Idem. B. C. D.

A^x 542^1. — Portion de vase portant à l'épaulement le bouquet creux A^x 380^1, pl. XVI, fig. 35, et sur la panse les mêmes hâchures en triangle que le vase A^x 616^1, pl. XVIII, fig. 9. B. C. D.

A^x 543^1. — Tesson à belles hâchures creuses en losanges comme le snel A^x 598^1, pl. XVII, fig. 16. B. C. D.

A^x 544^1. — Idem avec les hâchures rangées en une bande bordée de cordons autour de l'épaulement, et disposées en demi losanges ou en zigzag. Pl. XII, fig. 45. B. C. D.

A^x 545^1. — Épaulement d'un beau vase avec des bouquets pyramidaux, composés de l'épi A^{x}657^1 posé sur le fleuron A^{x}93^8. Pl. XVI, fig. 27 et 28. B. C. D.

A^x 545^6. — Idem avec hâchures en losanges creux rangés en triangles comme A^x 616^1, pl. XVIII, fig. 9. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 546^1. — Épaulement d'un vase orné d'un bouquet, composé de l'épi A^x 545^1, pl. XVI, fig. 27 et 28, hanté perpendiculairement sur le fleuron A^x 93^8, pl. XVI, fig. 28, répété une seconde fois. B. C. D.

A^x 547^1, — Épaulement orné d'un collier d'ornements A^x 93^1 renversés, et même un peu tronqués, et d'un collier de fleurons de type A^x 545^1, pl. XVI, fig. 27 et 28. B. C. D.

A^x 547^2. — Tesson de même ornementation, d'une très grande épaisseur, indiquant un vase d'une dimension extraordinaire, d'un beau brun. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

A^x 548^1. — Épaulement de vase avec un collier de fleurons creux d'autre dessin. Pl. XVI, fig. 37. B. C. D.

A^x 549^1. — Épaulement de vase avec un collier de fleurons du type A^x 548^1 renversés, et un second collier d'ornementation

formé alternativement des bouquets composés en creux A^x 762^1, pl. XVI, fig. 36 et 37, et A^x 763^1, pl. XVI, fig. 38 et 39. B. C. D.

Avec un très grand nombre de doubles.

A^x 550^1. — Ornement creux en bouquet ou plutôt en épi de dessin diffèrent de ce qui précède. Pl. XVI, fig. 40. B. C. D.

A^x 551^1. — Partie inférieure d'un vase orné de palmettes en losanges creux, comme A^x 616, pl. XVIII, fig. 9. B. C. D.

A^x 555^1. — Tesson orné d'une guirlande de bouquets, formés d'un épi pyramidal A^x 673^1 hanté sur un fleuron A^x 94^6. Pl. XVI, fig. 1 et 2. B. B. B.

A^x 556^1. — Épaulement de vase, orné d'épis pyramidaux excessivement simples. Pl. XVI, fig. 15. B. B. B.

A^x 557^1. — Épaulement portant le bouquet précédent, combiné avec le fleuron A^x 672^1. Pl. XVI, fig. 15 et 16. B. B. B.

A^x 590^1.—Fleuron pyramidal d'ornement creux. Pl. XVI, fig. 8. B. B. B.

A^x 591^1. — Fleuron à l'emporte-pièce. Pl. XVI, fig. 9. B. B. B.

A^x 592^1 — Épaulement orné d'un joli fleuron composé de A^x 590^1 sur A^x 591^1. Pl. XVI, fig. 8 et 9. B. B. B.

A^x 593^1. — Fleuron creux de belle façon. Pl. XVI, fig. 43. B. B. B.

A^x 596^1. — Fleuron creux. Pl. XVI, fig. 31. B. C. D.

A^x 598^1. — Snel ou pinte de forme allongée, cerclée de nombreux cordons en haut et en bas, et couvert au milieu de hâchures losangées en creux, semblables à celles de A^x 96^1, A^x 97^1, A^x 616^1 etc. Pl. XVII, fig. 16. B. C. D.

A^x 602^1. — Morceau d'une pinte semblable à A^x 598^1, à dessins disposés d'autre façon aussi élégante. F. G.

A^x 607^1. — Tesson portant un joli bouquet imprimé à l'emporte-pièce, composé d'un fleuron pyramidal A^x 671^1, supporté par deux fleurons A^x 93^5 qui en accostent le pied. Pl. XVI, fig. 24 et 25. B. C. D.

A^x 616^1. — Grand pot haut de 0^{m}36, à panse piriforme, large

de 0^{m}24, à base de 0^{m}11, à goulot sans bec, haut de 0^{m}10, large de 0^{m}07 et couvert d'une spirale de minces cordons. L'épaulement est divisé en six compartiments, ornés de pyramides d'entailles losangées, opposées à des pyramides renversées semblables, qui s'appuyent par la base, celles-là au-dessus, et celles-ci au-dessous d'un cordon circulaire multiple, séparant la panse et l'épaulement. Pl. XVIII, fig. 9.

C'est un rebut éclaté au four et y ayant perdu son anse. B. C. D. *Avec divers doubles.*

A^x 620. — Tesson couvert d'ornements en guillochis dans le genre de A^x 176^1 et A^x 180^1 (pl. XI, fig. 8 et 9 de notre 2me *Rapport*), mais rangés en chevrons. Pl. XII, fig. 42. F. G.

A^x 629^1. — Vase de même forme et de même grandeur que A^x 476^1, pl. XVII, fig. 25, mais fort incomplet. Il a pour toute ornementation des divisions à l'épaulement avec le fleuron composé de A^x 545^1, pl. XVI, fig. 27 et 28. B. C. D.

A^x 629^2. — Idem ; mais la panse porte en outre quelques pyramides renversées d'entailles losangées à la façon de A^x 616^1, pl. XVIII, fig. 9.

A^x 636^1. — Fleuron gravé assez semblable à A^x 93^3, mais varié et plus grand. Pl. XVI, fig. 4.

A^x 657^1. — Fleuron pyramidal analogue à A^x 85^1, mais plus simple, formé seulement d'une espèce de croix redoublée. Pl. XVI, fig. 27. B. C. D.

A^x 658^1. — Épi à l'emporte-pièce de forme allongée, analogue à celui que porte notre A^x 87^1 du 2me *Rapport*. Pl. XVI, fig. 29.

A^x 659^1. — Fleuron pyramidal. Pl. XVI, fig. 36. B. C. D.

A^x 660^1. — Fleuron creux varié de notre A^x 87^1 du 2me *Rapport*. Pl. XVI, fig. 22.

A^x 660^2. — Idem un peu différent. C'est la variété que porte A^x 187^1 du 2me *Rapport*.

A^x 661^1. — Ornement à l'emporte-pièce tronqué et représentant un arc de cercle ondulé reposant sur un des cercles en relief de l'épaulement du vase. Pl. XVI, fig. 14.

A^x 662^1. — Ornement analogue au précédent, ressemblant beaucoup à A^x 663^1 ci-après, qui serait tronqué par la base. Pl. XVI, fig. 3.

A^x 663^1. — Fleuron de jolie forme originale. Pl. XVI, fig. 7.

A^x 664^1. — Épi d'ornement en creux fort beau. Pl. XVI, fig. 10.

A^x 665^1. — Fleuron fort analogue à notre A^x 93^1. Pl. XVI, fig. 11.

A^x 666^1. — Fleuron d'ornement creux qui semble être le dessus d'un dessin plus complet. Pl. XVI, fig. 12.

A^x 667^1. — Fleuron fort remarquable. Pl. XVI, fig. 13.

A^x 668^1. — Fleuron gravé en creux. Pl. XVI, fig. 20.

A^x 669^1. — Ornement creux en épi. Pl. XVI, fig. 17.

A^x 670^1. — Ornement creux en fleuron. Pl. XVI, fig. 18.

A^x 671^1. — Fleuron pyramidal creux. Pl. XVI, fig. 24.

A^x 672^1. — Fleuron fort simple. Pl. XVI, fig. 16.

A^x 673^1. — Joli épi d'ornement creux. Pl. XVI, fig. 1.

A^x 674^1. — Tesson orné d'un collier de bouquets d'ornement composé de A^x 555^1, pl. XVI, fig. 1 et 2, reposant perpendiculairement sur un second fleuron A^x 94^6, pl. XVI, fig. 2.

A^x 675^1. — Fleuron en épi incrusté, analogue à celui du vase N° 25.

A^x 741^1. — Fleuron analogue à notre A^x 93^1, mais varié. Pl. XVI, fig. 6.

A^x 742^1. — Fleuron en creux formé d'une fleur de lis au centre d'un cœur. Pl. XVI, fig. 41.

A^x 745^1. — Joli épi creux. Pl. XVI, fig. 30.

A^x 746^1. — Bouquet en creux, composé de A^x 745^1, pl. XVI, fig. 30, supporté entre deux fleurons A^x 596^1, pl. XVI, fig. 31.

A^x 747^1. — Même épi que A^x 745^1 supporté par un seul fleuron A^x 596^1. Pl. XVI, fig. 30 et 31.

A^x 755^1. — Bouquet en creux, composé du fleuron A^x 662^1, hanté sur le fleuron A^x 636^1. Pl. XVI, fig. 3 et 4.

A^x 756^1. — Bouquet formé du fleuron A^x 666^1 hanté sur le fleuron A^x 667^1. Pl. XVI, fig. 12 et 13.

A^x 757^1. — Bouquet en creux composé de la partie supérieure de l'épi A^x 658^1 supporté entre deux fleurons A^x 660^1. Pl. XVI, fig. 21 et 22.

A^x 758^1. — Bouquet composé de même, sauf que la partie empruntée à A^x 658^1 consiste seulement en la fleur de lis du sommet, au lieu des quatre dessins supérieurs et le bouquet inférieur répété deux fois est A^x 668^1. Pl. XVI, fig. 19 et 20.

A^x 759^1. — Bouquet composé de l'épi A^x 675^1, hanté sur le fleuron A^x 741. Pl. XVI, fig. 5 et 6.

A^x 760^1. — Idem composé de l'épi A^x 664^1 hanté sur le fleuron A^x 665^1 pour base. Pl. XVI, fig. 10 et 11.

A^x 761^1. — Idem composé de l'épi A^x 669^1 hanté entre deux fleurons A^x 670^1. Pl. XVI, fig. 17 et 18.

A^x 762^1. — Idem composé de l'épi A^x 659^1 hanté sur deux fleurons A^x 548^1. Pl. XVI, fig. 36 et 37.

A^x 763^1. — Le même que A^x 762^1, mais avec un seul fleuron pour base. Pl. XVI, fig. 38 et 39.

A^x 775^1. — Épi imprimé en creux analogue à A^x 671^1. Pl. XVI, fig. 23.

A^x 776^1. — Bouquet composé du fleuron A^x 93^8, supportant l'épi A^x 775^1. Pl. XVI, fig. 28 et 23.

A^x 793^1. — Fleuron analogue à A^x 666^1, mais d'autre dessin Pl. XVI, fig. 32.

A^x 794^1. — Bouquet composé du fleuron A^x 793^1, hanté sur la partie supérieure en éventail de A^x 667^1. Pl. XVI, fig. 32 et 13.

A^x 805^1. — Bouquet creux, composé du fleuron A^x 596^1, pl. XVI, fig. 31, supportant l'extrême sommet figurant un oméga de l'épi A^x 745^1. Pl. XVI, fig. 30.

Ax 806'. — Bouquet composé de la moitié supérieure de l'épi Ax 745', pl. XVI, fig. 30, supporté entre deux fleurons Ax 596', pl. XVI, fig. 31.

GRÈS BLANCS GRIS ORNÉS D'ÉMAUX BLEUS OU VIOLACÉS DITS GRÈS BLEUS.

GRÈS ORNÉS D'ÉMAUX DE COULEUR EN TEINTES PLATES LIMITÉES A LA POINTE SUR PATE PLUS OU MOINS BLANCHE.

Cette catégorie de grès est ce que l'on nommait aux XVIe et XVIIe siècles la *poterie bleue*. Elle fut le genre primitif dès le moment de l'application de l'émail et fut contemporaine des grès *dits rouges* ou non émaillés. Les produits émaillés du genre de Grenzhausen ou du Westerwald ne vint qu'après. Et nous avons vu qu'encore à la fin du XVIIIe siècle, lors de la décadence de l'art des grès à Bouffioulx, le genre primitif en teintes plates limitées à la pointe fut repris. Seulement la façon était alors bien inférieure à celle des bleus primitifs.

Le mérite de cette fabrication, et il n'est pas mince, c'est l'originalité, c'est l'action directe de la main de l'artiste. La banalité du moule qui, du potier fit un manœuvre, n'a aucune part dans la fabrication qui nous occupe. Ce procédé, en quelque sorte mécanique, ne fut appliqué aux grès émaillés que lorsqu'on y mêla les reliefs. Jusque là le potier traçait ses dessins à la main, les limitait à la pointe, selon sa fantaisie, puis y posait l'émail ; il était artiste pour lui-même et non un simple ouvrier chargé d'appliquer des moules dessinés par les autres.

De là cette diversité que l'on remarque et qui plaît dans les

grès à ornements plats limités à la pointe. Ils n'ont rien de monotone. Les bollekenskan, et autres variétés de la façon de Nassau, peuvent être plus régulièrement dessinés et porter des ornements de forme plus artistique, mais ils manquent de variété et n'attachent pas autant les yeux délicats.

Nous pourrions établir deux catégories de ces grès, selon qu'il s'agit de vases à panse ronde, couverte d'ornements symétriquement disposés, ou épars et placés d'une façon fantaisiste ; ou bien à panse à faces aplaties en médaillons, et prenant une forme pentagone, hexagone, heptagone, octogone, etc.

A première vue cette division se présente d'elle-même quand on étudie les collections ; mais lorsqu'on examine de plus près on voit que les deux catégories se confondraient et manqueraient de caractères précis. Parfois, en effet, les médaillons et les faces aplatissent à peine la panse et parfois encore le dessin de ces médaillons, par une fantaisie de l'artiste, sort des limites de chaque médaillon et se rapproche du genre d'ornements semés sur le vase entier sans division en compartiments. Cette considération nous engage à ne pas tenter la division.

Nous avons dit que l'on rencontre aujourd'hui chez les particuliers plus de grès émaillés que de grès bruns à reliefs non émaillés. Nous avons expliqué la raison de ce fait.

Nous devons, à ce point de vue, citer d'une façon toute particulière la collection de M. Génie de Bruxelles, nombreuse et composée spécialement de produits de Bouffioulx à émail bleu. Cette collection a été placée sous les yeux du public à l'exposition nationale de 1880, mais aujourd'hui elle a été vendue et est dispersée par suite de la mort du propriétaire. Ce contretemps est cause que nous n'avons pu étudier de plus près quelques beaux spécimens que nous aurions voulu décrire dans notre catalogue qui va suivre.

Les fouilles nous ont aussi procuré quantité de spécimens

de cette espèce de poterie ; nous ne décrirons qu'une partie de ces pièces. Nous citerons ici pour mémoire plusieurs centaines de tessons de grès fin, chargés de toutes espèces d'ornements en bel émail bleu, dessinés et délimités à la pointe ; on y voit toute espèce de dessins : pois seuls ou unis en diverses combinaisons, cercles simples ou composés, vides ou remplis, grands ou petits, disposés de toutes manières, rosaces, fleurons, rosettes, quintefeuilles, émaillés ou épargnés dans l'émail ; roues dentelées, crenelées, ornées, à rais ou vides ; cœurs plus ou moins allongés et évidés ; bordures à dents de loup, à lignes sinueuses, grecques, arabesques, cordons en saillies etc. ; feuillages et fleurs fantastiques, indépendants ou réunis par des branches sinueuses ; grandes et petites palmettes, fleurs, tulipes, lis de tout caractère ; autres dessins fantaisistes etc., etc. Tous ces ornements sont disposés en médaillons, en bandes, et groupés de cent autres façons.

Nous ne décrirons ici que quelques-uns de ces tessons après les vases entiers. Nous y joindrons, pour caractériser l'ornementation locale, le dessin de certains motifs.

A^x 18^1. — Encrier en boîte rectangulaire, long de 0^m16, large de 0^m13, haut de 0^m06, divisé longitudinalement par une cloison en deux bacs, l'un ouvert destiné aux plumes, l'autre couvert où entrent deux godets pour l'encre et le sable.

Il est en grès gris fort ancien et assez grossier, orné de palmes, de pois rangés en cercles et en lignes, etc., en émail bleu. Aux quatre coins se dresse une tête de coq, avec la crête et les yeux émaillés. Le godet à l'encre est perdu, mais le godet au sable reste.

Derrière l'objet est grossièrement peint, en émail bleu, un écu losangé de sept lignes composées chacune de six pièces, sommé d'une couronne de six perles.

Cet écusson grossier, sur une pièce assez grossière elle-même, semble bien n'être qu'une simple fantaisie. On pourrait y voir

une réminiscence de l'écusson de Maximilien de Bavière, évêque de Liège, qui portait un écu losangé semblable, souvent fabriqué à Bouffioulx. Pl. XIX, fig. 51.

D. M. F. Gilot, à Farciennes.

A^x 19^1. — Tesson orné de pois émaillés de bleu limité à la pointe, et entourés d'une auréole ou soleil en espèce de guillochis creusé au moyen d'une matrice, ou cachet ayant 0^{m}03 de diamètre. Pl. XIV, fig. 18. B. B. B.

A^x 20^1. — Pot assez commun, grisâtre, en forme de cruche à large goulot, à anse, mesurant 0^{m}075 de diamètre au goulot et 0^{m}14 à la panse. Outre quelques cordons d'émail bleu, celle-ci porte une fleur d'un dessin tout simple mais particulier aux œuvres de Bouffioulx et Châtelet, elle est même aujourd'hui reproduite souvent encore sur la poterie que l'on y fait. Pl. XIX, fig. 15.

D. M. N. Scotet, à Farciennes.

A^x 162^1. — Tesson d'un grand vase à panse hexagonale ornée de deux jolis médaillons émaillés de bleu A^x 828^1, pl. XIV, fig. 20, et A^x 829^1, pl. XVI, fig. 21, répétés trois fois chacun. B. B. B.

A^x 163^1. — Tessons d'un vase à large ouverture, orné d'un médaillon formé de 4 cœurs autour d'un gros pois émaillé. Pl. XIV, fig. 8. B. B. B.

A^x 164^1. — Tesson orné d'un médaillon analogue au précédent. Pl. XIV, fig. 4. B. B. B.

A^x 166^1. — Goulot orné de cœurs, mais épargnés en gris sur émail. Chaque lobe de ces cœurs est subdivisé en deux et forme le même ornement que sur le col du vase A^x 627^1. Pl. XIV, fig. 19. B. B. B.

A^x 167^1. — Tesson avec rosaces épargnées sur fond d'émail. Cette forme de rosaces d'ornementation fut employée fort communément à Bouffioulx. Pl. XIV, fig. 3. B. B. B.

A^x 168^1. — Idem avec rosace d'autre forme plus compliquée. Pl. XIV, fig. 13. B. B. B.

A^x 169^1. — Idem avec petites rosaces semées sur la panse. Pl. XIV, fig. 2. C. C. P.

A^x 170^1. — Tesson avec rosace d'autre forme, fort belle. Pl. XIV, fig. 16. C. C. P.

A^x 171^1.—Idem analogue à A^x 169^1, avec rosace d'autre forme. Pl. XIV, fig. 1. B. B. B.

A^x 172^1. — Idem avec rosace en forme de roue, travaillée en émail limité par un pointillé. Pl. XIV, fig. 22. B. B. B.

A^x 173^1. — Idem à rosaces ou roues fort compliquées accompagnées de pois d'émail. Pl. XIV, fig. 6. B. B. B.

N° 72. — Pot à large goulot sans bec, en terre blanc-jaunâtre, de bonne forme. Pl. XIX, fig. 10. Il est haut de 0^{m}25 large de 0^{m}14 à la panse, 0^{m}085 sous la base et 0^{m}075 au goulot. Le fond est gris-bleuâtre, pelotonné en fines mouchetures et presque tigré de bleu. C'est un effet de la chaleur sur l'émail d'ornementation au cobalt. La plus grande partie de la panse est couverte de fleurons bleus en arabesques, limités à la pointe, variés de A^x 811^1, entourant un médaillon rond, épargné gris, représentant en relief St Michel terrassant le dragon, et à l'exergue le millésime :

17 18

Ce médaillon est entouré d'un soleil de rayons bleus. Le couvercle d'étain porte à l'intérieur une tête d'ange ailée, et l'inscription :

HALLE

G. .C. M.

et en dessous, une petite rosette mal dessinée.

A. M. Daminet, à Marcinelle.

N° 96. — Pot émaillé bleu de même forme et de mêmes dimensions que notre N° 72 ci-devant. Les ornements sont

presque les mêmes, mais le médaillon de la panse représente un cheval se cabrant.

A. M. Terlinden, à Malines.

A^x 174^1. — Tesson d'un grand vase avec rosaces entourées de cercles et de larges points rangés autour, le tout épargné sur fond émaillé. Pl. XIV, fig. 23. B. B. B.

A^x 176^1. — Morceau de la panse d'un beau vase, avec grand médaillon bordé d'une auréole de guillochis, entouré de pois émaillés, et enveloppé de rameaux d'un bel émail bleu foncé, ornés de dents, de feuillages, de fleurons tréflés etc., etc. Pl. XIV, fig. 11. B. B. B.

A^x 178^1. — Idem d'autre dessin. Pl. XIV, fig. 9.

A^x 222^1. — Tesson d'assiette commune. C. C. P.

A^x 222^2. — Idem. C. C. P.

N° 84. — Assiette de 0^{m}25 bien ornée d'émaux bleus. Pl. XIX, fig. 5. Le marly est couvert d'une belle guirlande continue A^x 811^2, et d'une autre guirlande du type A^x 813^1, pl. XIII, fig. 48, qui borde le fond.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 85. — Plat de 0^{m}31, avec émail bleu. Pl. XIX, fig. 13. Le marly est orné de rosaces A^x 818^1, pl. XIII, fig. 54. Le fond du plat porte un coq occupé à se becqueter l'estomac. Une grande palme à minces fleurons, entoure la moitié du champ. A côté se voyent des groupes de petits dessins figurant des tulipes épanouies A^x 817^2.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 1119. C. M. — Plat circulaire de 0^{m}32, portant au fond en un médaillon, un vase entouré d'ornements émaillés bleu. Le marly est orné d'une double bande de rinceaux de feuillage de même émail et de dessin propre à Bouffioulx.

N° 73. — Joli plat en grès de Bouffioulx, fort bien orné en émail bleu et de grande dimension, exposé sous le N° 90 par la Société archéologique de Bruges à l'Exposition de Gand de 1882.

N° 74. — Idem de même origine et d'autre dessin, faisant partie de la même exposition.

Ax 234'. — Tesson de pot gris, émaillé de bleu, avec palmettes formées de fines rayures creuses parallèles, fort bien travaillées, dans le genre de Ax 157'. Pl. XIV, fig. 7. B. D. L.

Ax 256'. — Flacon carré à goulot mince, à épaulements arrondis, émaillé bleu avec jolis dessins épargnés en blanc-gris. L'épaulement porte aux quatre coins quatre petits cœurs gris avec une perle bleue au milieu, formant un ornement semblable à beaucoup d'autres trouvés à Bouffioulx, dans le genre du sommet du rameau Ax 814', pl. XIII, fig. 44. Il mesure 0m10 de hauteur sans le goulot et 0m06 de largeur. Le dessous est marqué des caractères 38 ou 3S. Pl. XIX, fig. 55. D. M. L. Lenain, de Farciennes.

N° 144. — Flacon carré à goulot en pas de vis, semblable à notre Ax 256', mais plus grand et couvert d'ornements différents en émail bleu. Pl. XIX, fig. 63. M. Do.

Ax 264'. — Pot semblable de forme au vase N° 72, mais d'ornementation analogue au N° 16. Il a un diamètre de 0m12 et à base de 0m07. Le goulot est brisé. Il est fortement encrouté par la cuisson. Pl. XIX, fig. 49. B. D. L.

Ax 267'. — Grande partie d'une grosse théière de la forme du vase Ax 627', pl. XIX, fig. 53, ornée de rosaces analogues à Ax 169', pl. XIV, fig. 2, mais à pétales émaillés. B. D. L.

Ax 269'. — Pot à ornements émaillés, casés dans des compartiments limités de même émail, en lignes et en cordons verticaux et horizontaux, à goulot large et sans bec, orné de cordons saillants. Ce pot est du type dit *pot de Gand* dans la fabrication de Bouffioulx ancienne.

Il mesure 0m20 de haut, 0m13 de large à la panse, 0m09 au goulot et 0m08 à la base. Le goulot est terminé par une bordure plate en forme de cône. B. D. L.

Ax 280'. — Tesson à émail bleu limité à la pointe. On y

remarque de petits ronds et des palmettes formées de guillochis de l'espèce que nous avons plusieurs fois décrite. B. B. B.

A^{x} 284^{1}. — Tesson orné d'émail bleu limité à la pointe et représentant de grandes fleurs de tulipes, de dessin tout à fait spécial à Bouffioulx. B. B. B.

A^{x} 285^{1}. — Idem avec gorges et autres dessins. B. B. B.

A^{x} 286^{1}. — Épaulement d'une potiche ou beau vase à grosse panse sphérique et à large col fort court, orné d'une série de cercles entrelacés avec les arcs,ou fuseaux communs de liaisons, émaillés de bleu. Pl. XIV, fig. 14. B. B. B.

N° 255. E. B. — Belle pinte émaillée de bleu. Elle porte un collier de cercles jumeaux émaillés, comme ceux du col de notre A^{x} 286^{1} ci-devant; et plus bas trois groupes de 3 cordons circulaires émaillés. La hauteur est de 0^{m}18 et le diamètre de 0^{m}10.

A. M. Van Caster, à Malines.

A^{x} 287^{1}. — Tesson orné de 4 cœurs émaillés de bleu limité à la pointe, dirigés vers un même centre et séparés par une croix de guillochis. Pl. XIV, fig. 5. F. G.

A^{x} 288^{1}. — Tesson d'un vase émaillé de bleu, à panse divisée en compartiments séparés par des lignes entaillées et des cordons saillants. B. D. L.

A^{x} 301^{1}. Portion de goulot large et haut, orné d'une plate bande émaillée de bleu, bordée de filets, de cordons et de gorges, dont quelques-unes en émail couleur lie de vin. B. D. L.

A^{x} 340^{1}. — Carreau émaillé, pour pavement d'appartement et revêtement de muraille, blanc gris, orné d'émail bleu limité à la pointe. Il mesure 0^{m}12 et est épais de 0^{m}016. Le dessin ne manque pas de grâce ; c'est un grand fleuron à trois branches enroulées, comme on en rencontre beaucoup sur les pièces de Bouffioulx anciennes A^{x} 812^{1}, pl. XIII, fig. 49 ; ce fleuron est épargné sur un cercle plein d'émail bleu foncé, et surmonté d'une espèce de lambrequin qui laisse tomber trois draperies

ou passementeries à housses et à floches. Aux quatre coins une ornementation destinée à se raccorder aux carreaux voisins et à former des rosaces de réunion.

Cet appareil employé au fond d'une cheminée, ou autour d'un lambris, devait vraiment faire bel effet. Pl. XIX, fig. 58. B. C. D.

Ax 365'.—Tesson orné d'émail bleu en beaux dessins limités à la pointe et accostés d'arabesques ou volutes bien dessinées. B. D. L.

Ax 371'. — Tesson gris à grands dessins d'émail bleu limité à la pointe. B. B. B.

Ax 372'. — Idem. On y voit de petites roses de 0m016, formées de 8 pétales rangés autour d'un petit cercle, semblables à celles qui ornent le pot N° 20, pl. XIX, fig. 38. Le tout est émaillé de bleu et limité à la pointe. B. B. B.

Ax 383'. — Tesson orné d'émail bleu limité à la pointe sur fond gris et semés de croix de Malte. Pl. XIV, fig. 12.

Ax 423'. — Tesson avec une rosace bleue limitée à la pointe, à 6 pétales ovales, de 0m03 de diamètre. Pl. XIV, fig. 15.

Ax 581'. — Tesson fort semblable à Ax 178'. (Pl. XI, fig. 10 de notre 2me *Rapport*). F. G.

N° 302. E. L. — Cruche grise haute de 0m23, large au ventre de 0m11, à panse divisée en 8 pans, remplis chacun par un rameau de 5 fleurons sub-cordiformes évidés et émaillés de bleu, de dessin dit rameau de tilleul et caractéristique de la fabrication de Bouffioulx Ax 799'. Le col et l'épaulement, ainsi que le retrait, ou épaulement inférieur de la panse, ne portent pour tout ornement que du guillochis à entailles, dont nous avons souvent parlé. La base est entourée de bandes émaillées. Elle porte un couvercle d'étain.

A. M. F. de Biolley, à Liège.

N° 309. E. L. — Pot gris à panse hexagonale, avec rosace bleue semblable à notre Ax 172', pl. XIV, fig. 22. Le col est

orné de deux rangées de petits soleils en guillochis faits au poinçon comme sur notre Ax 19'.

N° 330. E. L. — « Petit pot à dessins bleus et gris, daté au pinceau autour du col, du millésime :

1641.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 23. — Couple de petits vases de cheminée ou petites potiches ventrues, à deux anses torses, hautes de 0m12, larges de 0m075 au ventre et 0m05 au goulot.

Ils portent de chaque côté du col et du ventre un groupe d'ornements émaillés bleus. Ce sont des branches de feuillages et de fleurons. La panse de l'un des deux est ornée d'un côté d'un cœur et de l'autre de deux oiseaux affrontés. Pl. XIX, fig. 6 et 50.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

N° 61. — Pot de forme semblable au N° 58, sauf le goulot qui est un peu plus étroit. Les médaillons sont plus ronds et plus petits, remplis chacun par une de ces branches de feuillage de dessin propre à Bouffioulx, Ax 812' varié, qui ornent nos Ax 627' et Ax 340', pl. XIX, fig. 53 et 58. Le reste de la panse est couvert de stries verticales. Le goulot est orné d'une bande de chevrons entre deux bandes de fleurons. Le couvercle manque. C'est le vase dessiné pl. XII, fig. 3 de l'album de d'Huyvetter et Onghena, dont nous avons déjà parlé précédemment.

Ax 627', N° 22. — Théière en grès gris assez fin, portée sur trois petits pieds de lion, à buse courbe et à une anse. Le col rond et bas mesure 0m06 sur 0m04 de haut. La panse sphéroïdale surbaissée, d'un diamètre de 0m13, porte six médaillons subcirculaires, reproduisant trois motifs : deux branches trifides fleuronnées, et une croix composée ou quartefeuilles qui rappelle celles du vase N° 17.

Au-dessus et en dessous sont entremêlés des pois groupés

et des fleurons élégants qui se reproduisent sur le goulot en une couronne circulaire.

Tous les ornements sont en émail bleu. Pl. XIX, fig. 53.

D. M. Crame-Delpire, à Bouffioulx.

Nous avons vu chez M. Rousselle à Schaerbeek, deux vases de Bouffioulx, analogues de forme et d'ornements avec celui-ci.

La collection de M. Génie, à l'Exposition de Bruxelles, en renfermait aussi plusieurs spécimens.

A^x 628[1]. — Théière semblable à A^x 628[2] ci-après. La panse est ornée seulement de chaque côté de trois rosaces ressemblant à A^x 168[1], pl. XIV, fig. 13, mais plus grandes et émaillées d'autre façon. B. C. D.

A^x 628[2]. — Idem ne portant qu'une bande d'émail. Pl. XVII, fig. 4. B. C. D.

N° 328. E. L. — « Pot sphérique à large col, gris et bleu, avec pied, et cercles concentriques. »

A. M. Soil, à Tournai.

N° 329. E. L. — « Pot à dessins du même genre ; sous l'anse, les lettres :

A. M. T. V. L.

A. M. Soil, à Tournai.

A^x 630[1]. — Pinte du genre de A^x 268[1], mais plus ornée. F. G.

A^x 631[1]. — Demi-pinte de même genre. B. C. D.

A^x 631[2]. — Idem. B. C. D.

A^x 631[3]. — Idem ornée de trois cœurs émaillés, identiques à ceux du sommet de A^x 814[1], pl. XIII, fig. 44. B. C. D.

N° 1289. C. M. — Pot orné d'émaux bleus, haut de 0^m24, à large goulot, à panse à 6 pans, ornés chacun d'un fleuron de dessin propre à Bouffioulx ; à goulot couvert de guillochis et d'une bande de cœurs bleus rangés en chapelet.

N° 400. E. L. — Pot sphérique, à col large et très bas, de la forme du N° 36, pl. XIX, fig. 24, orné de végétations avec

fleurons à six folioles et grandes tulipes au type de Bouffioulx, analogues à Ax 810¹, pl. XIII, fig. 51, en émail bleu et violet.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 816. M. Ga. — Pot de même forme que Ax 320¹, pl. XIX, fig. 41. Hauteur totale 0m18. Il est orné au col de 11 dents de loup pendant sur le col, et, sur la panse, de 10 rosaces bleues limitées à la pointe Ax 423¹, pl. XIV, fig. 15, alternant avec autant de guillochis grossièrement taillés à la pointe. Couvercle d'étain.

Ax 639¹. — Pinte de forme cylindrique, haute de 0m155, large de 0m08, ornée de cordons saillants nombreux, entremêlés d'étroites gorges d'émail violacé, séparés au milieu de la hauteur du vase par une large bande circulaire d'émail bleu plat de 0m037. M. D.

Ax 639². — Partie de même pinte avec les émaux transposés. Les gorges sont bleues et la bande est violacée. Pl. XIX, fig. 44. M. G.

N° 13. — Pinte à une anse, de forme basse un peu conique, en grès gris, mi-fin ; couverte d'un fond d'émail bleu à trois compartiments, portant chacun un soleil naïvement dessiné. Celui-ci est entouré de lignes qui se croisent et s'enroulent en labyrinthe, et forment des encadrements assez primitifs de conception et d'exécution.

Le couvercle bombé, de même matière, peut-être un peu plus fine, s'adapte parfaitement au rebord ou battée ménagé autour de l'ouverture. Il est de forme analogue à celui du vase N° 14 ci-après. Des fleurs et des dessins à la pointe, sur fond émaillé bleu, y sont assez bien tracés, mieux peut-être que sur le vase lui-même. Il est brisé, ainsi que l'anse.

Cette pinte mesure 0m12 de haut, 0m09 de large en dessous et de 0m08 au-dessus.

La base porte le chiffre 82 gravé à la pointe avant la cuisson, l'intérieur du couvercle : 45.., un troisième chiffre enlevé

en partie par une fracture semble bien être un 5, ce qui ferait 455. Pl. XIX, fig. 56.

La contenance est une pinte, petite mesure de Châtelet.

A. M. A. Dethon, à Bouffioulx.

A^x 643^1. — Couvercle de pinte bombé, chargé d'ornements caractéristiques de Bouffioulx. L'intérieur est marqué du chiffre 455. Il appartient à la pinte N° 13 et a été décrit sous ce N°. Il porte un dessin d'entrelacs que nous rencontrons souvent sur les ouvrages des potiers wallons et qui ressemble singulièrement à un motif ordinaire d'ornementation des boucles de ceinturons des guerriers francs. On pourrait fort bien trouver en cela une réminiscence artistique.

D. M. Dethon, à Bouffioulx.

N° 167. M. E., N° J. 122. M.E. A.—Ce vase est une pinte de même forme, de même mesure que notre N° 13 et d'ornements analogues. Le couvercle est chargé de guillochis creux entourés de palmes bleues. Le médaillon principal est rempli d'ornements à la pointe, guillochis, et pois émaillés ; au centre un daim en course, la tête rejetée en arrière. Le médaillon est entouré d'une auréole de guillochis qui se replie en même temps autour de plusieurs groupes de pois bleus qu'elle enserre.

Dans le couvercle se voit à la pointe la marque 455, marque ou chiffre que porte le couvercle du même pot N° 13 ; ce couvercle a été décrit sous la marque A^x 643^1 ci-devant ; ce chiffre semble de plus être écrit de même main et le vase sort de la même fabrique. Pl. XIX, fig. 52.

N° 26. — Grande pinte cylindrique, haute de 0^{m}17, large de 0^{m}10, en grès gris assez grossier, orné de dessins d'émail bleu limités à la pointe. Elle porte un médaillon ovale formé d'une auréole de l'espèce de guillochis dont nous avons parlé en A^x 19^1. Seulement il est fait ici par impression d'une matrice au lieu d'être dû à la trace d'une pointe maniée adroitement par l'ouvrier. Ce médaillon porte, épargué en gris sur fond

bleu, un rameau semblable à ceux de la pinte N° 15, mais sans fleuron. De chaque côté, le même rameau est reproduit en bleu. Le couvercle d'étain porte la rose couronnée avec les initiales I. M. Pl. XIX, fig. 40.

La collection de M. Génie, à l'Exposition de Bruxelles, renfermait plusieurs pintes semblables.

N° 57, N° 225. E. B. — Pinte basse et large, 0m18 sur 0m10 environ, analogue au N° 26 ci-devant, portant des ornements d'émail bleu et un collier de neuf cercles jumeaux, entrelacés par trois et formant trois groupes. Ces cercles sont ici plus grands que sur le pot N° 11, pl. XIX, fig. 29.

A. M. Van Caster, à Malines.

N° 16. — Petite cruche à une anse, rebondie et ventrue, composée d'une grosse panse d'un diamètre de 0m125, surmontée d'un goulot grêle et court de 0m06 sur 0m04 d'ouverture, sans le bec.

La panse est à 6 pans remplis par trois motifs répétés deux fois : une branche avec une fleur fantastique, une corolle de tulipe et une sorte de peigne double. Le goulot porte aussi une corolle de tulipe et est entouré à la base par un cordon. Tous ces ornements sont de bel émail bleu. Pl. XIX, fig. 37.

A. M. Crame-Dubois, à Châtelet.

Ax 752'. — Pot haut de 0m22, large de 0m12 à la panse, 0m08 sous la base, 0m07 à l'ouverture du goulot qui est haut de 0m09. Il est orné de cordons bleus avec une bordure de demi-cercles émaillés bleus sous le col. La panse porte au milieu un joli ornement formé de 16 circonférences de 0m015, entrelacées en un carré de 0m05 dont chaque côté supporte une pyramide de 6 pois. Sur chaque côté une fleur tigée et feuillée. Tous ces ornements sont d'émail bleu, limité à la pointe ou plutôt au moyen de moules ou d'empreintes métalliques, dont un a laissé une marque pointillée et non continue. Pl. XIX, fig. 1. B. C. D.

A^{x} 777^{1}. — Petite rosace ronde festonnée, à émail bleu limité à la pointe, fort analogue à A^{x} 169^{1}. Pl. XIII, fig. 47.

A^{x} 778^{1}. — Petite rosace losangée à bord festonné et orné d'émail bleu limité à la pointe en ornements du genre de ceux de la rosace précédente. Pl. XIII, fig. 43.

A^{x} 799^{1}. — Tesson portant un rameau émaillé bleu, à teinte plate limité à la pointe, dont le dessin est tout spécial à Bouffioulx. Ce sont des feuilles cordiformes élégantes. Ce rameau est parfois dit de tilleul. Il porte ici 7 feuilles ou fleurons. Pl. XIII, fig. 42.

A^{x} 799^{2}. — Même ornement varié, de 5 feuilles seulement et beaucoup plus petit.

N° 62., N° G. 259, E. B. — Lagène à long goulot phalangé par le bout, de forme élégante en grès gris. La panse porte 4 médaillons ovalaires, ornés d'émail bleu, alternativement échiquetés, ou ornés d'un rameau à fleurons cordiformes dit feuilles de tilleul de dessin spécial à Bouffioulx A^{x} 799^{1}, ci-devant.

Les épaulements supérieur et inférieur portent des ornements en guillochis, comme notre A^{x} 234^{1} et autres.

Ce vase est haut de 0^{m}35, dont 0^{m}12 pour le col et 0^{m}115 pour les médaillons. Le diamètre de la panse est de 0^{m}155. L'anse fait défaut. Pl. XIX, fig. 16. M. I.

N° 1296. C. M., N° 364. C. M. V. — Vase de forme semblable au N° 163. M. E., haut de 0^{m}20, large de 0^{m}13 à la panse qui est octogone et porte sur chaque face une branche analogue à A^{x} 799^{2} ci-devant. Le col est cylindrique évasé vers le haut ; il porte trois rangées horizontales d'ornements bleus, dessinés à la pointe sur fond alternativement blanc et guilloché de stries. L'anse se replie sur le corps de la panse.

N° 163. M. E., N° J. 57. M. E. A. — Cruche piriforme à long col, à une anse garnie et couverte d'étain. La panse est hexagonale à panneaux ou écussons allongés, ornés de

fleurons propres à Bouffioulx, analogues à A^x 799^1. Le col et le pied sont ceints d'anneaux émaillés bleus, entrelacés, comme le col de A^x 286^1, et le vase porte des guillochis. Il est haut de 0^m30 et large de 0^m15 à la panse. Pl. XIX, fig. 42.

N° 54. — Petit pot à col, haut de 0^m07, orné d'une bande d'étoiles émaillées de bleu. La panse, large de 0^m10 est à 6 pans, ou médaillons, ornés chacun d'un fleuron à trois feuilles cordiformes dites de tilleul, fort employé à Bouffioulx et semblable à A^x 799^1, pl. XIII, fig. 42.

A. M. Carton, à Ypres.

N° 11. — Petite cruche en grès gris, fort fin, orné d'émail bleu ; de forme très distinguée, très originale et très élégante. Il a un pied de 0^m07 de diamètre, cerclé de minces boudins bleus et gris, qui supportent une panse sphéroïdale un peu écrasée ; celle-ci mesurant 0^m12, a les côtés aplatis à 6 pans ou 6 médaillons ovales, remplis alternativement d'une fleur et d'un échiquier de couleur bleu, comme le tour des médaillons. Des pois d'émail groupés en pyramide par trois, sont placés entre ces médaillons. Les épaulements supérieur et et inférieur de la panse, au-dessus et en-dessous des écussons, sont couverts d'un ornement remarquable et spécial, formé d'une espèce de guillochis fait à la pointe et composé de minces traits entrecroisés artistiquement en un cercle qui fait le tour du vase. Nous avons souvent dans ce livre, l'occasion de revenir sur cette espèce de guillochis.

A la partie supérieure de la panse s'élève à angle vif, et en s'élargissant vers l'ouverture, un long goulot de 0^m11, y compris la bordure plate de 0^m025, avec 0^m06 d'ouverture et un mince bec. Ce goulot est orné de trois bandes horizontales dont deux portent des groupes de trois gros pois d'émail en lignes. La bande du milieu, séparée des autres par des lignes bleues, est couverte de guillochis semblable à celui dont nous avons parlé plus haut.

L'anse se prolonge sur la panse, au point d'attache, en un appendice triangulaire, ce qui en augmente la force.

Cet élégant vase a une hauteur de 0^m23 et il contient deux tiers du petit pot à bière, mesure de Châtelet. Pl. XIX, fig. 29.

Il a été conservé, avec la pinte N° 13, de grand père en petit fils, dans une bonne famille de Bouffioulx, avec la tradition d'être de fabrication locale fort ancienne.

A. M. Al. Dethon, à Farciennes.

La collection de M. Génie, de Bruxelles, que nous avons vue à l'Exposition nationale de 1880 et qui vient d'être vendue, renferme plusieurs vases de même forme et d'ornementation analogue, que nous attribuons à la fabrication de Bouffioulx.

N° 327. E. L. — « Pot sphérique à dessins bleus, en médaillons cerclés de perles, avec guillochis. Fond gris. » Ce vase a la même forme que notre n° 11.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 94. — Pot émaillé bleu de forme de dimensions et de type identiques à notre N° 11, avec les mêmes guillochis. Pl. XIX, fig. 65, seulement les colliers de rondes entrelacés du goulot sont remplacés par des étoiles. Les six faces de la panse sont ornées d'une grande étoile à 10 pointes avec rayons marqués entre les pointes, genre de notre A^x 173^1.

A. M. Terlinden, à Malines.

N° 95. — Pot de même type et de même forme que le N° 94 mais un peu plus petit. Les trois bandes du goulot sont : la supérieure composé de 5 rosaces rondes A^x 777^1, la seconde en guillochis et la bande inférieure formée de 6 rosaces losangées A^x 778^1. La panse est ornée d'ornements émaillés de bleu et de fleurages propres à Bouffioulx, dans le genre de ceux de notre N° 14, c'est-à-dire A^x 810^1 modifié.

A. M. Terlinden, à Malines.

N° 165, M. E., J. 169. M. E. A. — Ce vase est de même terre, de même genre, de même grandeur que notre type N° 11,

d'ornements émaillés bleus analogues de dessins. Le goulot cylindrique, un peu plus mince et moins haut, porte les mêmes ornements, sauf que les gros pois liés sont remplacés par des fleurons. Les guillochis des épaulements, au lieu d'être en rang droit, sont en éventails comme sur notre N° 14. Les 6 médaillons de la panse sont entourés de petites perles. Pour dessins ils portent alternativement en émail bleu, un sanglier en course, la queue en trompette et la hure au vent, ou une branche de fleurons cordiformes dits feuilles de tilleul, spéciale et fort commun à la poterie de Bouffioulx. Nous retrouvons les mêmes ornements sur le col des N°s 14 et 17 et sur la panse des pots N°s 16 et 19. Pl. XIX, fig. 54.

$A^x 810^1$. — Joli médaillon un peu ovale, renfermant un fleuron dit tulipe, de dessin propre à la fabrication de Bouffioulx, dessiné en émail bleu de teinte plate limitée à la pointe. Il a 0^m07 sur 0^m08. Pl. XIII, fig. 51.

$A^x 810^2$. — Idem de dessin varié.

$A^x 811^1$. — Belle guirlande de fleurons en arabesques fort ordinaires à Bouffioulx, le tout émaillé de teinte plate limitée à la pointe. Pl. XIII, fig. 54.

$A^x 811^2$. — Idem, de dessin très peu varié.

N° 132. — Joli petit pot gris orné d'émail bleu limité à la pointe, haut de 0^m22, large de 0^m14 à la panse, de 0^m07 sous la base et au goulot, qui est haut de 0^m10. Pl. XIX, fig. 33.

La panse est à 6 pans, à médaillons de forme ovale, portant alternativement une corolle de tulipe des deux variétés $A^x 810^1$ et $A^x 810^2$ ci-devant.

Le goulot est large et porte pour bandeau entre deux lignes de guillochis, une jolie guirlande bleue $A^x 811^1$ ci-devant.

A. M. Dedeyn, à Ninove.

N° 1287. C. M. — Pot haut de 0^m26, large de 0^m16, orné au goulot d'une bande de guillochis, et d'une bande de fleurons bleus propres à Bouffioulx du type $A^x 811^1$ modifié.

N° 166. M. E., N° J. 36. M. E. A. — Pot en forme de lagène élancée sans anse. Pl. XIX, fig. 26. Il est haut de 0m27, à panse hexagonale, à médaillons de 0m09, ornés d'un large fleuron émaillé bleu presqu'identique à ceux du N° 164. M. E., pl. XIX, fig. 59. Le couvercle est un bouchon à vis. La moitié supérieure du goulot environ a pour ornement 7 *pointes* héraldiques, alternativement ondulées et droites, reposant sur un bourrelet saillant. Le dessous porte un collier en jolis enroulements bleus du type de Ax 811', pl. XIII, fig. 54, mais variés.

L'épaulement est orné de 6 tulipes alternativement droites et renversées et séparées par des palmettes de guillochis plus grandes que Ax 234', pl. XIV, fig. 7.

C'est le vase dessiné pl. XII, fig. 5, dans l'album de d'Huyvetter et Onghena, album dont nous avons parlé.

N° 1588. M. Do. — Beau broc de la forme du N° 14. Haut de 0m23, large de 0m14 à la panse, 0m075 au goulot et 0m09 sous la base. Il est couvert de jolis ornements d'émail bleu. Panse à 6 pans couverts de fleurons propres à Bouffioulx, tulipes Ax 810', pl. XIII, fig. 51, guillochis, etc. Le couvercle était de même pâte, mais il a été brisé et remplacé par de l'étain. Pl. XIX, fig. 17.

N° 164. M. E., N° J. 101 M. E. A. — Joli pot à panse hexagonale, du genre de notre N° 14. Il a les mêmes dimensions, mais les 6 faces sont plus accentuées et les médaillons qui les forment sont plus aplatis et bordés d'un chapelet de perles. Les ornements au guillochis ornent, comme pour le N° 14, l'épaulement, le dessous de la panse et d'autres parties ; sur le col ils sont combinés, en chevrons ou en zigzag, avec 6 triangles de tric-trac ouvragés et émaillés de bleu. Au centre du couvercle se trouve une rosace de guillochis à 8 lobes, entourée de 6 petites tulipes de dessin spécial. Chaque médaillon est émaillé d'un large fleuron bleu.

L'intérieur du couvercle porte la marque 44 et le dessous du pot, la marque 31. Pl. XIX, fig. 59.

N° 146. — Beau pot fort semblable au N° 1588 M. Do. Il est haut de 0m20, large de 0m065 au goulot, de 0m078 sous la base et 0m13 à la panse. Celle-ci est à 6 pans et porte autant de médaillons ornés chacun d'un fleuron enroulé fort bien dessiné et émaillé de bleu. Le col porte un fleuron analogue répété 4 fois. Le reste est couvert de bandes de guillochis qui contournent et entourent les ornements bleus. Le couvercle est en grès émaillé. Pl. XIX, fig. 23.

A. M. Delcambre, à Douai.

N° 145. — Beau pot à panse hexagone, haut de 0m18, large de 0m112. Chaque pan porte un médaillon carré arrondi à une belle branche émaillée de bleu, formée d'une jolie tulipe épanouie et de feuilles ornementales que nous retrouvons sur la pinte N° 26, pl. XIX, fig. 40. Le col est orné d'une bande de losanges émaillés et d'une bande de guillochis. L'épaulement et la base portent entre les médaillons, des palmettes de guillochis. Le couvercle en grès est orné de 6 rayons de guillochis et 6 rosaces émaillées.

Ce pot est haut de 0m18, large de 0m112 à la panse, 0m06 au goulot et 0m068 sous la base. Pl. XIX, fig. 46.

A. M. Delcambre, à Douai.

N° 147. — Belle cannette cylindrique ou pinte à couvercle de grès et ornée d'émail bleu et de guillochis. Elle mesure 0m17 de haut sur une largeur de 0m107 en bas et 0m102 au-dessus.

La panse porte une bande de guillochis qui se prolonge en zigzag, autour six belles fleurs de tulipes ornées et fleuries, accompagnées de jolies palmettes, le tout émaillé. La partie supérieure, la partie inférieure et le couvercle du vase sont orné de quartefeuilles et d'autant de petites rosaces séparées par un fond de guillochis. Pl. XIX, fig. 21.

A. M. Delcambre, à Douai.

N° 14. — Petit pot de forme moins originale que le N° 11, mais aussi élégante, de teintes plus vives, de terre plus fine et de travail plus soigné peut-être. Il est plus abondamment orné.

Quand on étudie de près sur ce pot le travail de l'ouvrier, on est vraiment émerveillé de la précision des détails ; on ne trouve pas plus d'exactitude dans les œuvres de fine céramique moderne.

La pièce qui frappe le plus est le couvercle, de même matière que le pot, auquel il est attaché par une charnière en étain. Ce couvercle est si juste et s'applique d'une manière si exacte sur le tour de l'ouverture coupée en biseau, ou plutôt en espèce de *battée*, que l'ajustage ne serait guère plus exact s'il s'agissait d'un vase en métal.

La forme de ce pot se rapproche de celle des pots d'étain du siècle dernier ; mais la panse est moins proéminente et taillée à 6 pans ou 6 médaillons. Les fleurons de bel émail bleu qui remplissent ces médaillons sont de deux types qui se reproduisent alternativement. Tous les vides que laissent les médaillons sur la panse, sont remplis par cette espèce de guillochis en éventail fait à la pointe dont nous avons parlé en décrivant le vase N° 11 et ailleurs. Ce guillochis se montre encore en une bande sur le goulot, où il affecte des positions diverses en zigzag, en éventails, en palmettes, en croissants etc.

Le goulot se divise en trois bandes transverses d'ornements capricieux, séparés par des sillons émaillés. Le couvercle est rempli de fleurons variés, groupés autour d'un cercle saillant, ou bouton central.

Ce vase est haut de $0^{m}17$, et large à la panse de $0^{m}11$.

Sous le fond on voit le chiffre 10 marqué à la pointe avant la cuisson, et dans l'intérieur du couvercle, le même chiffre est répété et à côté, en travers, se voit le chiffre 1.

Il contient une pinte, ou demi-pot à bière, petite mesure de Bouffioulx. Pl. XIX, fig. 36.

Ce petit chef-d'œuvre de potier fut conservé depuis plusieurs générations, comme venant de Bouffioulx, dans une ancienne famille.

A. M. N. Brasseur, à Gilly.

La belle collection que M. Génie a envoyée à l'Exposition nationale de 1880 renfermait plusieurs vases analogues de Bouffioulx.

N° 20. — Pot semblable au N° 14, mais un peu plus commun, à fond gris, orné d'émail bleu moins vif, de dessins et d'ornements moins soignés, à couvercle d'étain et non de grès et ne portant aucune marque de fabrique. Il est haut de $0^{m}22$, large à la panse de $0^{m}12$. Les 6 médaillons de la panse sont délimités par des chapelets de perles qui leur donnent un aspect plus proéminent. Ils renferment chacun une palme allongée. Dans les angles de coïncidence des médaillons, en haut et en bas, est une rosette entourée de trois points. Tous ces ornements sont en bleu. Le col, haut et large de $0^{m}10$, est divisé en trois parties par des cercles émaillés. Celle d'en haut porte une série de 13 fleurons, celle d'en bas a 17 cercles entrelacés, comme sur le col du vase N° 11, et celle du milieu une bande de lignes entrecroisées de ce que nous avons plusieurs fois nommé guillochis à la pointe, seulement ce travail est ici moins fin que sur d'autres pots. Pl. XIX, fig. 38.

Le couvercle d'étain porte un évêque avec chape et mitre, la tête accostée de C. P.-V. V., le tout dans un cercle de perles.

A. Me Ve Gibon-Baudelet, à Bouffioulx.

La belle collection de M. Génie renferme plusieurs pots analogues et de même origine.

N° 58. — Pot émaillé bleu, à large goulot, de forme analogue au N° 132, pl. XIX, fig. 33, mais à panse plus anguleuse. Les 6 faces portent des médaillons en forme de soleils séparés par des palmettes en guillochis. L'épaulement et le haut du col sont

ornés d'une bande ou couronne de rameaux fleuris. Entre les deux, un cercle de losanges.

C'est le vase figuré dans l'album de d'HUYVETTER et ONGHENA, pl. XII, fig. 1, mais le dessin y est incomplet et mal fait.

N° 295. E. L. — « Pot à panse hexagonale et à large col », de la grandeur et de la forme de notre N° 20, ci-devant M. I.

N° 94. M. S. — « Cruche grise gravée, col droit et large, la panse à 6 côtes aplaties porte des ornements bleus dans un encadrement à rosettes. » Hauteur approximative 0m25. Le col est orné de trois bandes d'ornements dont deux en émail, limités à la pointe ; l'une, de fleurons en larmes, une seconde, de stries ou guillochis en chevrons et une troisième, de croisettes ornées. La panse porte, au milieu d'un fond guillochis, 6 médaillons portant alternativement une branche feuillée avec tulipe, et deux étoiles superposées et reliées par des rinceaux en arabesques. Pl. XIX, fig. 64.

N° 63. — Pot fort semblable au précédent mais plus grand. Il est haut de 0m28 large de 0m17 à la panse, 0m08 au goulot et 0m10 sous la base. Le col est orné de trois bandeaux séparés par des lignes d'émail bleu. Le premier est formé de rosaces émaillées, le second de guillochis croisés, le troisième de fleurons émaillés pendants. La panse est à 6 pans avec autant de médaillons à une tulipe tigée, séparés aux épaulements supérieur et inférieur par des palmettes guillochées à la pointe et entourées d'émail bleu. Pl. XIX, fig. 16[2].

Pot acheté à Louvain.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

N° 15. — Pinte en grès gris, à 8 pans surmontés d'un bord plat de 0m015. La hauteur totale est de 0m15. Le manche a été brisé par le couvercle d'étain qui y était attaché. Le diamètre est 0m09 en dessous et 0m07 au-dessus.

Ce qui frappe dans ce vase c'est que toutes les marques et

les dessins ne sont pas émaillés mais épargnés en pâte brun-gris sur fond d'émail bleu foncé.

Le pan de devant est losangé de deux lignes verticales de douze losanges chacune.

A droite une série de trois pans, variés de dessin, mais répétés symétriquement à gauche. Le premier porte des feuillages ondulés surmontés d'une fleur de lis héraldique. Le deuxième est rempli d'un feuillage capricieux terminé par une fleur qui rappelle la tulipe. Le troisième porte une série de trois cœurs superposés et ornés d'un trèfle à la pointe. Pl. XIX, fig. 57.

Tous ces ornements sont, avons nous dit, épargnés sur fond d'émail bleu.

La marque du couvercle d'étain est une rose non couronnée, surmontée des initiales I. I. B., le tout entouré d'un cercle de perles. C'est la marque ancienne de la famille Boëns, postainiers à Charleroi depuis plusieurs générations.

N° 1291. C. M. — Pot presqu'identique au N° 14, pl. XIX, fig. 36. Les fleurons du goulot sont une tulipe variée de Ax 810'. Le reste est orné de réserves et de dessins émaillés. Le couvercle est de grès et porte le chiffre 89, répété sous la base. Hauteur, 0^m22.

N° 1292. C. M. — Pot presqu'identique au N° 14, pl. XIX, fig. 36, pour la forme et l'ornementation. Les 6 médaillons de la panse sont entourés de guillochis et couverts de fleurons contournés en volutes et émaillés de bleu au type Ax 811', pl. XIII, fig. 54, modifié. Le couvercle en grès orné est marqué du chiffre 66 (ou 99) et le dessous de la base, du chiffre 169. Hauteur 0^m22.

N° 1295. C. M. — Pot de galbe semblable à celui du N° 17, pl. XIX, fig. 31, mais d'ornementation dans le goût de celle du vase précédent avec feuillages en arabesques analogues à ceux qui couvrent la pinte N° 13, pl. XIX, fig. 56.

N° 1265. C. M. — Pot haut de 0^m19, à base large de 0^m07, à goulot large et court, haut de 0^m55 sur 0^m07 de diamètre, à panse sphérique, ornée de médaillons en losanges bleus et gris et de panneau en fleurons contournés, fort semblables à ceux du N° 72, type Ax 811[1] varié, pl. XIII, fig. 54.

Ce vase, avec beaucoup d'autres produits de Bouffioulx bien caractérisés, ont été erronément attribués à Raeren, dans le catalogue de vente de la collection Minard, en 1883.

N° 555. E. Ga. — Joli pot à couvercle en grès, presqu'identique à notre N° 14, pl. XIX, fig. 36, mais d'ornementation variée. Le col porte une bande d'échiqueté émaillé bleu, et une bande de guillochis. La panse octogone est couverte de fleurons propres à Bouffioulx et analogues à ceux de ce vase N° 14, type Ax 811[1] modifié, pl. XIII, fig. 54.

N° 580. E. Ga. — Pot de la forme du N° 17, pl. XIX, fig. 31, avec le col bordé de dents de loups et la panse ornée d'une tige feuillée et terminée par un grand trèfle ; le tout complété en dessous par des fleurons propres à Bouffioulx semblables à ceux du type Ax 811[1] varié, pl. XIII, fig. 54.

Ax 812[1]. — Beau bouquet trifide à fleurons enroulés émaillés, ou épargnés sur fond d'émail, limité à la pointe et formant un médaillon rond de 0^m08. Pl. XIII, fig. 49.

Ax 813[1]. — Guirlande faite d'une suite de fleurons émaillés de bleu, limité à la pointe, de dessin élégant, mis bout à bout. Pl. XIII, fig. 48.

Ax 814[1]. — Beau et grand fleuron presque palmiforme, portant un cœur d'émail bleu limité à la pointe percé d'un pois épargné en blanc. Pl. XIII, fig. 44.

N° 86. — Théière de 0^m14 sur 0^m13, de même travail que Ax 628[1], pl. XVII, fig. 4. La panse porte 10 fleurons Ax 814[1] ci-devant, et le couvercle 4 fois le cœur qui termine ce fleuron. Pl. XIX, fig. 61.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 87. — Théière haute de 0^{m}14 sur 0^{m}13, d'ornementation plus riche, plus abondante et plus soignée. C'est un produit de Marpent. Pl. XIX, fig. 22.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

A^x 815^1. — Grande rosace ronde, composée d'ornements émaillés limités à la pointe. Elle mesure 0^{m}115 et est formée d'un rond de 0^{m}055 de palmettes bleues concentriques, entouré d'une bande circulaire de guillochis gravés, d'un cercle d'émail violacé, et d'une guirlande circulaire de 21 cœurs interponctués en émail bleu limité à la pointe. C'est la rosace du N° 134 ci-après.

N° 134. — Pot de la forme de notre N° 11 mais à goulot un peu moins haut, orné de guillochis et d'une croix en sautoir bleu avec un losange violet au centre, accosté d'une petite tulipe épanouie A^x 817^1, pl. XIII, fig. 53. La panse porte la rosace A^x 815^1 ci-devant, accostée de deux cœurs émaillés bleu avec flamme avec une tache ronde épargnée sur l'émail. Pl. XIX, fig. 19.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 17. — Grand pot à large goulot, à une anse, en grès blanc gris, orné de bleu et garni d'étain, haut de 0^{m}35, large de 0^{m}09 au goulot et de 0^{m}19 à la panse. Celle-ci est à 6 pans formant 6 médaillons circulaires, avec deux motifs d'ornementation, répétés trois fois ; l'un est losangé et l'autre rempli par une croix, avec divers accessoires. La base du pot est entourée d'une belle guirlande de feuillage. Le goulot est orné de deux branches de feuilles et de fleurs. Pl. XIX, fig. 31.

Ce vase contient un double pot à bière, petite mesure de Bouffioulx.

A. M. Crame-Dubois, à Châtelet.

La collection de M. Génie, qui a été exposée au public lors de notre fête nationale de 1880, renfermait plusieurs vases analogues et de même origine.

N° 21. — Pot blanc-gris émaillé de bleu, de forme semblable au N° 20, mais à bec, haut de 0^m25. La panse, d'un diamètre de 0^m14, porte 6 médaillons dont les intersections sont remplies par des groupes de 3 pois. Au-dessus et en dessous règnent circulairement un cordon et une série de dentelures triangulaires aigües. Ces 6 médaillons reproduisent des fleurons dessinant trois motifs : un cœur évidé, un cœur plein divisé en deux lobes par une tige fleurie, et enfin une espèce d'arabesque, qui est elle-même reproduite en grand sur le col et y est accostée de deux autres branches.

Tous ces ornements sont en émail bleu. Le col a 0^m085 d'ouverture et 0^m10 de hauteur. Pl. XIX, fig. 35.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

A^x 817^1. — Petit ornement en émail bleu à la pointe, ou petite tulipe fleurie de 0^m012 carré environ, propre à Bouffioulx. Pl. XIII, fig. 53.

A^x 817^2. — Idem plus vaguement dessiné.

A^x 818^1. — Rosace de 0^m02 à 6 pétales épargnée sur émail bleu, en dessin limité à la pointe, avec le centre bleu. Pl. XIV, fig. 10.

A^x 828^1. — Joli médaillon oblong, à coins arrondis de 0^m10 sur 0^m08, formé d'une rosace complexe, avec appendices de points d'émail bleu, entourée d'une ligne de même émail. Pl. XIV, fig. 20.

A^x 829^1. — Idem d'autre dessin. Pl. XIV, fig. 21.

N° 19. — Espèce de grosse potiche ventrue, blanc-gris, un peu aplatie au dos, haute de 0^m20, large de 0^m23 à la panse et de 0^m17 à l'ouverture. Elle est supportée, en guise de pied, sur un rebord soudé, haut de 0^m045. Trois tubulures sortent de la partie antérieure de la panse et s'élèvent à la hauteur du col ; ces tubulures ont 0^m12 de longueur sur une largeur de 0^m05 pour les deux latérales, et 0^m07 pour celle du milieu. Deux fortes anses, ou oreillettes verticales arrondies, servent à porter

le vase, qui pèse plus de 11 kilog. quand il est plein d'eau ; il peut contenir plus de 5 pots. Pl. XIX, fig. 12.

Ce pot est orné de cercles bleus en reliefs; de gros pois creux émaillés entourent l'origine des trois tubulures, sur lesquelles sont trois corolles de tulipes identiques avec celle que portent le col et la panse du vase N° 16, pl. XIX, fig. 37. De la base des deux oreillettes descendent une sorte de pendants en reliefs émaillés. Le ventre est orné d'un gros bouton de rose, le même qui est sur le col du vase N° 17, pl, XIX, fig. 31, accosté de deux grosses branches de feuillages et de fleurons semblables à celles des vases N°s 14, 16, 17, 72, etc.

A. M. D. A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

A^{x} 837^{1}. — Grande potiche ventrue à large goulot, à deux anses et à trois tubulures droites sortant de la panse, haute de 0^{m}33, large de 0^{m}20. Sauf les ornements en émail bleu limités à la pointe, qui sont de dessin différent, c'est le même vase que le N° 19 ci-devant, mais un peu plus élancé.

D. M. Hermand, à Bouffioulx.

N° 88. — Potiche à trois buses ou tubulures semblable à notre N° 19 ci-devant. Elle a 0^{m}26 de hauteur et 0^{m}25 de largeur à la panse. Celle-ci porte une tête d'ange ailée en fort relief, accostée de trois petits cœurs rayonnant de chaque côté, puis d'un fleuron en tulipe ornementée. Le tout surmonté du millésime :

17 36

Les ornements de ce vase sont émaillés d'un beau bleu limité à la pointe et jetés avec un peu de négligence. En haut, au milieu et à la base, sont trois rubans d'émail. Pl. XIX, fig. 18.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

N° 136. — Potiche à ventre rebondi, analogue aux grosses potiches à fleurs n°s 19 et 88 mais à une seule tubulure. Elle

porte le médaillon Ax 827[1], pl. IX, fig. 8, et de l'autre côté les lettres :

L. K.

et la date :

17 37.

A. M. Carton, à Ypres.

N° 234. M. E. — Potiche de forme presque japonaise, assez grosse, à 6 pans un peu bombés, sans anse ni tubulure ; à goulot bas, garni d'une fermeture en étain avec bouchon vissé. Elle est haute de 0^m25, y compris la garniture métallique, large de 0^m17 à la panse, et 0^m10 sous la base. Les 6 médaillons portent alternativement une branche dite de tilleul, variée de Ax 799[2], pl. XIII, fig. 42 et la figure en pied de Charles VI, en costume de Louis XIV. En dessous est l'inscription :

CARL : VI : IMPERA : HISPA : REX.

A l'épaulement 6 grandes feuilles de tilleul séparées, avec pétiole. Pl. XIX, fig. 62.

Ce vase date de l'époque de la *Guerre de la succession* et n'aurait pu être fabriqué en Allemagne où l'on n'avait garde de célébrer la France ni les rois et les princes de la famille de France à cette époque.

Ax 848[1]. — Pot haut de 0^m19, large de 0^m11 à la panse, 0^m07 au goulot, orné de quelques dessins d'émail bleu.

Trouvé au bois de Châtelet, dans les anciennes exploitations de terre des potiers. Pl. XIX, fig. 45.

D. M. Delgouffre, à Charleroi.

GRÈS BLANCS OU GRIS
A ORNEMENTS EN RELIEFS MOULÉS, COUVERTS D'ÉMAIL BLEU OU VIOLET.

L'emploi de l'émail en teinte plate, en dessins limités à la pointe à main levée, offrait quelques difficultés et n'était pas un travail mécanique, nous l'avons déjà dit.

On chercha à faciliter ce travail, d'abord par des espèces de moules à imprimer, analogues à des emporte-pièce en métal, qui imprimaient d'un coup les limites du dessin à émailler. Puis cet outil devint un vrai moule servant à modeler des reliefs que l'on émaillait ensuite. Ces nouveaux procédés donnèrent naissance à des genres nouveaux aussi.

Au lieu d'une rayure faite à la pointe, on employa pour limiter les dessins, une ligne en relief, et le même dessin fut répété sur toute la surface du vase qu'il recouvrit entièrement. On obtenait ce résultat par l'application successive d'un moule ou matrice carrée. Ce moule, haut d'environ 0m05, avait d'ordinaire une largeur double et portait deux compartiments et deux dessins variés. On avait soin dans l'application, d'obtenir l'alternance de ces deux dessins pour former un ensemble à *disposition*. C'était le même procédé primitif employé à la même époque pour les papiers peints par impression à la planchette ou cliché, que l'on posait successivement, et sans lacune, sur toute la surface du papier.

Souvent l'on utilisait le procédé d'ornementation limitée manuellement à la pointe et l'on relevait l'ensemble par des parties modelées.

On divisait par exemple la surface du pot par des zones ou des bandes limitées, et composées d'ornementation variée de forme et de couleurs. Ou bien l'on relevait l'ornementation en teinte plate limitée à la pointe, par des modelés accentués, des bosses et d'autres reliefs disposés en bordures, en bandeaux, en lignes, etc. On employait surtout ainsi des saillies en pointes de diamants, ou en têtes de clous, couvertes de divers émaux.

D'autres fois l'on établissait toute l'ornementation à la main, en couvrant le vase de rameaux ou végétations branchues, que l'on terminait par des feuilles ou des fruits modelés en relief et relevés d'émail.

Enfin l'on finit par abandonner le travail manuel, et l'on se

contenta de couvrir, au pastillage, toute la surface des vases au moyen de petites rosaces rondes, carrées, losangées, etc., moulées en relief et posées en quinconce. Ces petites rosaces, comparées à des boules, donnèrent lieu au nom *bollekenskan,* genre de *poterie de pierre,* ou *steingut,* mis en vogue surtout dans le *Westerwald*, à *Grenzhausen,* etc. Ces rosaces se posaient émaillées de bleu ou de violet, sur un fond blanc ou gris, simplement lustré au sel, ou bien restaient épargnées en blanc sur un fond émaillé lui-même de violet, ou de bleu.

Ce genre de *bollekenskan* donna lieu à une fabrication mieux faite de pots dits en forme d'aiguière, à col évasé vers le haut, ayant sous le bec un mascaron soigneusement moulé. Ces pots portaient au lieu de boules, des médaillons moins nombreux et plus grands.

Nous pourrions déduire de ce qui précède une division en 4 ou 5 espèces, qui sont :

Les grès à ornementation émaillée en compartiment *à disposition.*

Les grès à ornementation en bandes ou lignes, ondulées ou non, en série d'ornements émaillés.

Les grès à ornementation à la pointe, relevée par des bandeaux, des bordures des séries de pointes de diamants, têtes de clous, bossettes émaillées, etc.

Les grès à ornementation en arborescence, ou inflorescence ramifiée, relevée par des émaux.

Enfin les grès couverts de rosaces, ou de médaillons émaillés, soit en façon d'aiguières, soit en véritable *bollekenskan.*

Dans notre catalogue nous n'adopterons que deux divisions :

1° Les 4 premières catégories qui forment ensemble un genre mixte avec ornements d'émail, limités à la pointe à main levée, mêlés d'ornements en reliefs moulés et émaillés.

2° La dernière, ou les deux dernières catégories, couvertes uniqement d'ornements modelés en relief et émaillés. Ce sont les *bollekenskan* proprement dits.

GRÈS D'ORNEMENTATION MIXTE, EN ÉMAIL LIMITÉ A LA POINTE A MAIN LEVÉE, MÊLÉ DE RELIEFS MOULÉS ET ÉMAILLÉS.

Ax 139[1]. — Beau tesson de poterie de même pâte jaunâtre que Ax 21[2]. L'ornementation diffère, mais les émaux et les couleurs employés sont les mêmes. Il porte une série d'espèces de flammèches ou de larmes en relief que l'on rencontre souvent sur les vases de cette division de notre catalogue. Cet ornement s'y marie à un bel assemblage de carrés et de triangles en émail bleu et grenat foncé, avec un pointillé saillant. Pl. XV, fig. 29.

Ce morceau fut déterré en même temps qu'un amas de tessons de Châtelet.

D. M. J. B. Genard, à Gosselies.

Ax 142[1]. — Tesson avec arborescence ornée des rosaces Ax 646[1] et Ax 856[1]. (Pl. X, fig. 18 du 2me *Rapport*). B. B. B.

Ax 142[2], N° 310. E. L. — Joli pot à inflorescence, de même forme que Ax 403[1], pl. XIX, fig. 2, mais plus petit et moins élégant, à cause de sa base plus large et moins évidée. Il est haut de 0m26, large de 0m125 à la panse, 0m085 sous la base et 0m07 au goulot. Il porte la marguerite Ax 646[2], la feuille Ax 856[2] et le bouton Ax 151[1], pl. XV, fig. 24[2].

Ce vase fut trouvé à Wihéries, rempli de pièces de monnaies à l'effigie de Louis XIV enfant. Ce village et les voisins furent ravagés à diverses reprises pendant les guerres de Flandre de la minorité de ce roi et bien des habitants enfouirent de l'argent en terre.

Ax 150[1]. — Morceau du goulot d'un vase portant un bandeau de lignes en émail bleu, de pointillé en haut relief, d'une série alternée de grosses pointes de diamant d'émail bleu, et de petits cœurs d'émail grenat superposés deux à deux par la pointe. Brisé pendant l'émaillage. Pl. XV, fig. 5. C. C. P.

A^{x} 150^{2}. — Partie de la base d'un même pot avec une ceinture d'ornements très saillants d'émail bleu : cordons, lignes de perles, grosses pointes de diamant, rosaces, etc. Rebuté pour la même cause que le précédent. Pl. XV, fig. 36. C. C. P.

A^{x} 151^{1}. — Tesson à rosaces en bosse, presqu'en forme de torsade sur fond émaillé bleu. Pl. XV, fig. 24^{2}. B. B. B.

A^{x} 151^{2}. — Idem sur fond bleu et violacé.

A^{x} 154^{1}. — Grande portion d'un pot à large goulot, peu ventru, haut de 0^{m}27, de forme élégante, chargé d'ornements spéciaux tracés à la main en végétation ramifiée, d'émail bleu, à rameaux terminés par le fleuron A^{x} 821^{1}, pl. XV, fig. 14, et par le fruit A^{x} 823^{1}, pl. XV, fig. 20.

Ce vase de rebut fut brisé pendant le vernissage. Pl. XIX, fig. 28. C. C. P.

Avec 8 *doubles*.

N° 1285. C. M. — Vase de même forme que notre A^{x} 154^{1}, pl. XIX, fig. 28, avec ornements en arborescence, variés d'émail bleu et violet. Par devant se trouve un médaillon assez grand au chiffre du Christ.

A^{x} 155^{1}. — Pot fragmenté, couvert d'ornements en forme de bandes perpendiculaires ondulées à bords sinueux, tracées à la main en creux et en relief, et couvertes d'émail alternativement bleu et violet. Rebuté au vernissage. Pl. XIX, fig. 9. C. C. P.

N° 368. E. L. — Pot haut de 0^{m}13, de la même forme que notre A^{x} 21^{2}, pl. XIX, fig. 39, mais orné comme A^{x} 155^{1}, pl. XIX, fig. 9, sauf qu'entre les bandes ondulées bleues et violettes viennent se placer des espèces de tiges en creux, et des zigzags avec taches violettes. Il porte un couvercle en étain.

A. M. Neelemans, à Eecloo.

N° 1065. C. M. — Pot à panse sphéroïdale. Des cannelures torsinées, les unes unies, les autres à ornements creux, couvrent la panse de ce vase. Ces diverses cannelures sont séparées entre elles par des filets creux, à fond d'émail bleu. Mascaron au col. H. 0^{m}17. »

N° 133. — Pot à couvercle d'étain. Haut de 0^{m}25 et large de 0^{m}15 à la panse, orné de bandes diagonales, couvertes alternativement d'un ruban ondulé épargné sur fond d'émail, et d'un cordon de guillochis, ce qui constitue un ornement limité à la pointe de grande originalité. Pl. XIX, fig. 47.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

A^x 224^1. — Tesson d'un vase du genre de A^x 139^1, mais de reliefs différents, formés par un semis de grandes fleurs de lis en émail grenat foncé, avec pédoncule d'émail bleu, sur fond chargé de pointillé et de petits cœurs gris. (Pl. VII, fig. 17 du 2me *Rapport*). F. G.

A^x 230^1. – Tesson de vase semblable à A^x 224^1, de mêmes émaux et d'ornementation analogue, quoique de dessin différent, dessin constitué par la répétition de grandes rosaces à pétales de formes diverses qui rappellent la fleur du chevrefeuille, entremêlés de pointillés, le tout en relief. Ce tesson fut trouvé en terre à Jumet. (Pl. VII, fig. 18 du 2me *Rapport.*)

D. M. A. Cador, à Charleroi.

A^x 239^1.—Morceau du goulot large d'un vase orné, à inflorescence avec fleuron en corolle émaillée grenat. Pl. XV, fig. 21. B. D. L.

A^x 240^1. — Morceau d'un autre vase analogue, à fleuron un peu différent du dernier en ce que la corolle a des étamines. Pl. XV, fig 23. B. D. L.

A^x 241^1. — Tesson de vase à mêmes dessins que A^x 154^1, portant le même fruit A^x 823^1, pl. XV, fig. 20, et le fleuron A^x 821^2, pl. XV, fig. 42. C. C. P.

A^x 243^1. — Grande partie de la panse d'un beau vase du genre de A^x 230^1, mais ne portant que de l'émail bleu. Le dessin est fort compliqué, formé de feuilles, de fleurons et de pointillé. La forme du vase était fort élégante, autant que le tesson permet d'en juger. Pl. XIII, fig. 46. B. D. L.

A^x 244^1. — Tesson d'un vase analogue, mais d'autre dessin. Pl. XIII, fig. 45. B. D. L.

$A^{x}\,245^{1}$. — Tesson d'un autre vase analogue, mais de dessin différent, cœurs, arabesques etc., de grande élégance. Les fleurons et les cordons sont bleus sur fond gris. Pl. XIII, fig. 50. B. D. L.

$A^{x}\,257^{1}$. — Grand tesson de vase à ornementation fort semblable à celle de $A^{x}\,245^{1}$. Pl. XIII, fig. 52. B. D. L.

$A^{x}\,259^{1}$. — Tesson d'un vase à ornementation en grands fleurons avec calices en pointillé, le tout épargné sur émail bleu. Pl. XV, fig. 39. B. D. L.

$A^{x}\,260^{1}$. — Tesson d'ornementation analogue, formée d'un cercle rempli de points et de traits. Pl. XV, fig. 16. B. D. L.

$A^{x}\,268^{1}$. — Pinte haute de $0^{m}15$, large de $0^{m}09$, ornée de fleurs de tulipe et de cordons émaillés. Pl. XIX, fig. 27.

$A^{x}\,281^{1}$. — Beau tesson presqu'identique d'ornementation que $A^{x}\,150^{2}$ en pointe de diamants émaillée de violet. Pl. XV, fig. 35.

D. M. A. Frère, à Charleroi.

$A^{x}\,281^{2}$. — Tesson de même type, fabriqué moins soigneusement. Pl XV, figure 27.

A. M. Niffle, à Thuin.

$A^{x}\,283^{1}$. — Tesson de belle poterie indiquant un grand vase orné de lignes composées alternativement de petits cercles en relief, et de faisceaux de cordons serrés de distance en distance en forme grains de chapelet. Cette ornementation en émail bleu est à disposition en compartiments carrés ; on voit clairement les limites du cliché employé.

D. M. Kaisin, à Farciennes.

$A^{x}\,283^{2}$. — Tesson semblable. F. G.

$A^{x}\,283^{3}$. — Idem. Aux grains rangés en chapelet sont joints d'autres dessins plus grands en quartefeuilles. F. G.

$A^{x}\,320^{1}$. — Joli vase à beaux dessins arborescents portant les fleurons $A^{x}\,654^{2}$, pl. XV, fig. 24 et $A^{x}\,648^{2}$, pl. XV, fig. 28.

Ce pot, à large goulot de $0^{m}08$, est haut de $0^{m}23$, large de $0^{m}13$ à la panse, et $0^{m}09$ sous la base. Pl. XIX, fig. 41.

C'est un rebut de Marpent brûlé et raboteux.

A^{x} 366'. — Tesson de même genre que A^{x} 259', au même fleuron un peu varié et penché. Pl. XV, fig. 17. B. D. L.

A^{x} 369'. — Morceau d'un vase vraiment luxueux à gorges et à cordons émaillés. Ceux-ci sont ornés de grecques mignonnes et élégantes et imprimés par un moule-matrice à disposition. D. M. Morelet, à Luttre.

A^{x} 379'. — Tesson de mauvaise terre à ornements arborescents avec fruits et fleurs en grenat sur fond grisâtre. M. G.

A^{x} 395'. — Pot incomplet à une anse grise un peu chamois, portant sur le devant un écusson de $0^{m}04$ sur $0^{m}06$, orné d'émail bleu fort mauvais, et représentant le chiffre du Christ grossièrement dessiné en relief. M. D.

A^{x} 396'. — Tesson de vase semblable au précédent avec un écusson rond grenat de $0^{m}04$ à trois étoiles, couronné et entouré d'ornements fort grossiers. M. G.

A^{x} 397'.—Morceau du goulot d'un pot semblable avec gorge et cordons bleus. M. G.

A^{x} 399'. — Tesson de vase à dessins arborescents dont les rameaux, bleus sur fond gris, portent des fleurons A^{x} 647', pl. XV, fig. 6. M. G.

A^{x} 400'. — Tesson de vase à dessins arborescents dont les branches, faites à la main, épargnées sur fond bleu, supportent deux espèces de fleurons grenat, modelés à l'empreinte. La plus grande est le A^{x} 648', pl. XV, fig. 28, le second est le fleuron A^{x} 649', pl. XV, fig. 34. M. G.

A^{x} 401'. — Pot à large goulot, à une anse, de la forme de A^{x} 403', pl. XIX, fig. 2, mais un peu plus petit. Le goulot a disparu ; la panse mesure $0^{m}12$, et est couverte de dessins arborescents, à tiges non émaillés sur fond d'émail bleu, supportant une seule espèce de fleuron grenat. C'est le A^{x} 650', pl. XV, fig. 30. M. D.

A^{x} 402'. — Panse d'un vase de même forme et de même

grandeur que le dernier. Les tiges et les fleurons sont émaillés de grenat sur fond bleu. Ce sont les types A^x 650^2, pl, XV, fig. 30 et A^x 651^2, pl. XV, fig. 7. M. D.

A^x 403^1. — Vase à large goulot sans bec, un peu fracturé, à une anse revolutée en appendice à son origine, haut de 0^{m}26, large de 0^{m}15 à la panse, 0^{m}08 sous la base et de 0^{m}055 à l'ouverture. Pl. XIX, fig. 2. Sur fond gris rose, non émaillé et mal venu, il porte des branches bleues soutenant deux espèces de fleurons, l'un bleu au cœur et grenat à la périphérie, c'est le A^x 652^1, pl. XV, fig. 33, l'autre est le A^x 650^2. pl. XV, fig. 30. M. D.

A^x 404^1.— Tesson de même vase. Les fleurons sont le A^x 652^2, pl. XV, fig. 33 et le A^x 653^1, pl. XV, fig. 25. M. D.

A^x 405^1. — Panse d'un même pot, mais mieux fait, bien cuit, à ornementation plus finement exécutée, formée de branches et de fleurons A^x 652^3, pl. XV, fig. 18 et A^x 654^1, pl. XV, fig. 19. M. G.

A^x 405^2. — Portion de vase avec les fleurons A^x 652^5 et 654^3.

A^x 406^1. — Goulot d'un vase à ornementation limitée en relief à disposition, composée d'une belle rosace grenat ronde et d'une autre rosace carrée bleue sur fond chamois ; celle-ci est formée d'une quartefeuille avec trois points rangés entre les pétales ; la première est faite d'un petit cercle central entouré de 10 pétales, accosté en diagonale de groupes de trois points qui font de l'ensemble un ornement carré fort semblable à A^x 844^1, pl. XV, fig. 31. M. G.

A^x 406^2. — Panse d'un même vase rebuté à l'émaillage. M. G.

A^x 407^1. — Vase brun pâle presqu'entier, à large goulot sans bec et à une anse, de forme massive et peu élégante, haut de 0^{m}20, large de 0^{m}08 à la base et à l'ouverture, et 0^{m}14 à la panse. Le goulot, haut de 0^{m}07, est limité par des gorges et des cordons ornés d'émaux avec une bordure étroite. Il porte par

devant une bande limitée en plastron émaillé bleu. La panse est chargée d'une ornementation limitée en reliefs formés de deux rangées horizontales de 5 et de 6 grandes rosaces rondes, mesurant 0m04 de diamètre, sur le fond de chaque rosace couvert de pointillé, est imprimée en creux une grande croix de Malte dont les branches sont émaillées en plein, alternativement de bleu au cobalt et de lie de vin au manganèse. L'empreinte du moule, qui est carré, est complétée à chaque coin par une petite ligne courbée et saillante, accompagnée de quelques points. Pl. XIX, fig. 34. M. D.

Ax 408[1]. — Panse d'un vase de même forme. Pl. XIX, fig. 25. L'ornementation limitée en relief et placée à la partie antérieure, est faite de deux bandes superposées de douze couples de cœurs, opposés par la pointe, émaillés alternativement de bleu au cobalt et de grenat au manganèse, dressés et accostés de losanges, ornés de pointillé. Les cœurs mesurent 0m015, pl. XV, fig. 38. M. D.

Ax 408[2]. — Même ornementation; mais les cœurs sont tous émaillés lie de vin et les ornements accessoires de pointillés sont d'autre disposition, à losanges simples. F. G.

Ax 408[3]. — Même ornementation avec des cœurs plus petits, rangés par bandes, alternativement couverts d'émail bleu et d'émail grenat. F. G.

Ax 409[1]. — Partie d'un vase portant à la partie antérieure une ornementation limitée à la pointe et consistant en bandes verticales complexes et ornées. Chaque bande large d'environ 0m04 est divisée elle-même en deux séries de triangles ou grandes dents de loups, alternativement sans émail, émaillées bleu, et émaillées grenat; le tout est mal venu à la cuisson sur fond gris sale. Pl. XIX, fig. 4. M. G.

Ax 410[1]. — Pot entier à une anse, à large goulot, sans bec et à bordure assez étroite; haut de 0m215, large de 0m078 à la base, 0m070 à l'ouverture, 0m12 à la panse. C'est un vase sem-

blable au précédent et d'ornementation analogue ; seulement les quatre séries verticales sont séparées par une large ligne ou bande creuse et divisée par une série perpendiculaire de pois d'émail qui, d'un côté, longent des triangles ou dents de loups plus petites que celles de $A^x 409^1$, couvertes des mêmes émaux, mais plus mal dessinés ; de l'autre côté, 5 dessins superposés, alternativement d'émail bleu au cobalt et d'émail lie de vin au manganèse, dessins qui ressemblent grossièrement à des trèfles. Pl. XIX, fig. 8. M. G.

$A^x 414^1$. — Tesson tout couvert de fines rayures verticales, posées en groupes formant des bandes, alternativement émaillées de bleu au cobalt et de grenat au manganèse, sur le fond gris du grès. M. G.

$A^x 421^1$. — Tesson de vase de luxe à dessins en pointes de diamants, émaillées de bleu et de grenat, analogues à $A^x 150^2$. Pl. XV, fig. 41. M. G.

N° 183. M. E., N° J. 113. M. E. A. — Gobelet à une anse de forme dite parfois snel, mais assez peu élancée, haut de 0^m125, large de 0^m085, contenant une demi-pinte ancienne, ayant une ornementation dans le genre de $A^x 421^1$, mais plus simple en émail bleu seulement. Il porte en haut et en bas un cercle de 13 pointes de diamants ou têtes de clous carrées, et sur le milieu 4 médaillons rectangulaires allongés, avec un cheval en pleine course, la crinière et la queue au vent. Pl. XIX, fig. 11.

N° 340. E. L. — « Pinte à dessins gravés, gris et bleus, avec ornements en têtes de clous. Couvercle d'étain. »

A. Mme E. Krug, à Anvers.

$A^x 611^1$. — Tesson d'un vase de pâte très fine à ornements luxueux : fleurons pointillés, grands losanges, etc., en reliefs mariés aux émaux bleus et violacés. F. G.

$A^x 614^1$. — Tesson de vase blanc jaunâtre avec ornements à disposition, à pointillés, et fort beaux, F. G,

A^x 615^1. — Tesson de même nature. F. G.

A^x 622^1. — Fond de vase de pâte d'un blanc jaunâtre très pâle, ornementé à disposition. B. B. B.

A^x 622^2. — Morceau d'un vase semblable. B. B. B.

A^x 622^3. — Tesson d'un vase pareil au précédent avec le reste d'une anse fort belle. B. B. B.

A^x 623^1.—Partie inférieure d'un gobelet de pâte très blanche. B. B. B.

A^x 633^1. — Morceau de belle petite cruche ornée de dessins à disposition en relief orné d'émail, de forme analogue à A^x 245^1, mais plus compliqué, composé d'abord de quatre cœurs, puis d'un large plastron émaillé et entouré de petites boules en torsades. Pl. XV, fig. 37.

A^x 638^1.—Fleuron d'arborescence non émaillé, sur fond bleu, analogue à A^x 652^3, mais plus grand d'un tiers. Pl. XV, fig. 13. M. G.

A^x 638^2. — Idem sur fond grenat. M. G.

A^x 640^1.—Joli dessin formé d'un fleuron trifide en émail bleu, et d'une rosace en émail lie de vin, à 11 pétales entourés d'un cercle, le tout sur un fond blanc sale. Pl. XV, fig. 32. M. G.

A^x 646^1. — Rosace d'inflorescence ou marguerite à 9 pétales interponctués, entourés d'un double cercle, mesurant 0^m020 et épargné sur fond d'émail bleu.

A^x 646^2. — Même rosace variée, non cerclée, large de 0^m022, sur fond bleu et violet.

N° 1200. C. M. — Pot semblable de forme à notre A^x 42^1, et d'ornementation, à notre A^x 142^1, pl. XVII, fig. 18.

A^x 647^1. — Fleuron d'arborescences ou rosaces grenat, de 0^m023 de diamètre, à 7 pétales rangés autour d'un bouton simple et interfoliés d'autant de points, sur un rameau d'inflorescence bleu sur fond gris. Pl. XV, fig. 6. M. G.

A^x 648^1. — Fleuron d'arborescence grenat, semblable au

précédent, mais à 6 pétales seulement, de 0^{m}015 de diamètre, porté sur un rameau non émaillé sur fond bleu. Pl. XV, fig. 28. M. G.

A^x 648^2. — Même fleuron grenat sur tige bleue et fond gris.

A^x 649^1.— Même rameau portant une petite rosette analogue à la précédente, à pétales plus distincts, mesurant de 0^{m}011, entourée d'un cercle de 0^{m}02 et d'un rang de pointillé saillant, et ayant à la base une sorte de *bractée* en forme de cœur. Pl. XV, fig. 34. M. G.

A^x 650^1. — Fleuron d'arborescence porté par un rameau non émaillé sur fond bleu, composé d'une rosace grenat à 4 pétales, dont un, opposé ou pétiole, est bilobé ou cordiforme, tous placés respectivement au milieu d'un autre pétale de même forme mais plus grand qui les dépasse en longueur, sauf pour celui qui est du côté du pétiole. Ce dernier est remplacé par un angle largement obtus et saillant. Les 4 pétales sont séparés par autant de folioles ovales plus allongées ; les 8 pièces de la fleur sont séparées par autant de points placés aux angles d'intersection. Il mesure 0^{m}025 de diamètre. Pl. XV, fig. 30. M. D.

A^x 650^2. — Idem avec pétiole émaillé grenat. M. D.

A^x 650^3. — Idem avec pétiole émaillé bleu. M. D.

A^x 651^1. — Rameau d'inflorescence non émaillé sur fond bleu, portant un trèfle allongé grenat de 0^{m}03, à pétales limités de lignes doubles et séparés par deux bractées et 4 points. Pl. XV, fig. 7. M. D.

A^x 651^2. — Idem avec le pétiole émaillé grenat. M. D.

A^x 652^1. — Rameau d'inflorescence émaillé bleu sur fond non émaillé, portant un fleuron composé d'un trèfle bleu beaucoup plus petit que le précédent, entouré de 3 sépales avec étamines, et posé sur une base ou calice en demi-cercle, le

tout grenat. Ce fleuron mesure 0^{m}030. Pl. XV, fig. 33. M. D.

A^{x} 652^{2}. — Idem avec le trèfle grenat comme le reste. M. D.

A^{x} 652^{3}. — Idem d'un moule plus complet et plus artistique. Pl. XV, fig. 18.

A^{x} 652^{4}. — Fleuron A^{x} 652^{1} à rameaux non émaillés, sur fond bleu.

A^{x} 652^{5}. — Fleuron A^{x} 652^{3} épargné sur fond d'émail grenat, avec tige bleue.

A^{x} 653^{1}. — Rameau épargné, sur fond bleu, à un fleuron grenat de 0^{m}025 formé d'une rose à 6 pétales placés autour d'un petit cercle central et entourés d'une ligne saillante qui suit le contour des pétales et semble en figurer un second rang. Le tout est entouré de pointillé. Pl. XV, fig. 25. M. G.

A^{x} 654^{1}. — Rameau d'arborescence bleu sur fond non émaillé, portant un fleuron grenat, haut de 0^{m}035 sur 0^{m}016, composé d'une rosace de 6 pétales ovales entourés de points et de petits losanges, placés autour d'un bouton fait d'un groupe pointillé, le tout supporté par un calice bifolié ou ovaire bilobé, avec ornements. Pl. XV, fig. 19. M. G.

A^{x} 654^{2}. — Fleuron d'arborescence un peu varié du précédent et un peu moins orné. Les petits losanges sont supprimés. Pl. XV, fig. 24.

A^{x} 654^{3}. — Fleuron A^{x} 654^{1} épargné sur fond grenat, et porté sur un rameau bleu.

A^{x} 699^{1}. — Rosace analogue à la rosace A^{x} 427^{1}, pl. XII, fig. 46. La circonférence est ondulée en 6 pétales à peine indiqués, interfoliés de points, et entourant une seconde circonférence analogue. Le milieu est plus petit, le bouton est devenu un simple pois avec un petit cercle, et les pétales, plus petits aussi, n'ont plus de points d'interfoliation. Elle est entée au sommet de branches dichotomiques. Pl. XV, fig. 4.

A^{x} 700^{1}. — Rosace fort semblable à A^{x} 427^{1}, pl. XII, fig. 46,

mais le bord des pétales extérieurs est doublé et ils sont au nombre de 7 seulement. Le bouton central est une petite rosette à 5 pétales. Elle est entée au sommet de branches dichotomiques. Pl. XV, fig. 12.

A^x 706^1. — Petite rosace de 0^m015, distinguée et élégante quoique simple, formée de trois grosses perles entourées de deux lignes d'entourage en figure trilobée. Elle est entée au sommet d'une branche dichotomique. Pl. XV, fig. 11.

N° 794. M. Ga. — Vase gris de la forme de A^x 320^1, pl. XIX, fig. 41, haut de 0^m21. Il est orné, sur fond d'émail violet, de trois fleurons en relief à inflorescence ramifiée : A^x 700^1, pl. XV, fig. 12, A^x 699^1, pl. XV, fig. 4 et A^x 706^1, pl. XV, fig. 11. Sur la panse est la rosace A^x 594^1, pl XIII, fig. 31.

A^x 821^1. — Fleuron d'arborescence de forme fantaisiste, émaillé de grenat sur une tige bleue, long de 0^m024, large de 0^m010. Pl. XV, fig. 14.

A^x 821^2. — Fleuron presque semblable au précédent, variété un peu plus simple. Pl. XV, fig. 42.

A^x 823^1. — Espèce de fruit fort gros en forme de grenade, émaillé de grenat et reposant sur une arborescence d'émail bleu, long de 0^m035 et large de 0^m018. Pl. XV, fig. 20.

A^x 826^1. — Ornement à disposition en moule ou cliché carré, offrant 4 rosaces A^x 779^1, pl. XIII, fig. 22, émaillées bleu et violet sur fond blanc gris. F. G.

A^x 843^1. — Ornements à disposition en matrice carrée composés d'une rosace avec deux fleurons du genre de A^x 245^1 unis base à base. La première est couverte d'émail grenat et les seconds d'émail bleu. Pl. XV, fig. 26. M. G.

N° 43.—Pot de Marpent de même galbe que A^x 320^1, pl. XIX, fig. 41 et venant de même fabrication. Il est un peu plus élancé et mesure 0^m30 de haut, 0^m10 seulement de diamètre à la panse, 0^m075 sous la base et 0^m07 au goulot. L'anse est terminée par

un appendice enroulé, et le goulot porte un bec. La panse est couverte de l'ornement A^x 843^1 ci-devant.

A. M. Devillers, à Bruxelles.

A^x 844^1. — Ornement à disposition fort semblable à A^x 843^1 un peu plus petit. La rosace grenat est à 8 pétales et l'ornement bleu est une quartefeuille. Pl. XV, fig. 31. M. G.

N° 44. — Vase de même origine, d'ornementation semblable, de même fabrication, de même dimension que le N° 43 ci-devant, mais avec un goulot sans bec, et plus long d'un centimètre. Il porte l'ornement A^x 844^1 ci-devant.

A. M. Devillers, à Bruxelles.

A^x 845^1.—Grand et beau compartiment d'une ornementation à disposition, composé d'une étoile ou d'une fleur de tournesol à 8 pétales de 0^{m}035 de diamètre, au tour émaillé de bleu, le tout placé dans un cercle émaillé d'émail grenat. Cette rosace est accostée de deux cœurs émaillés de bleu. Pl. XV, fig. 22.

A. M. Niffle, à Thuin.

A^x 847^1. — Joli pot brisé. Pl. XIX, fig. 48. Les fleurons d'arborescence sont en émail grenat sur rameaux non émaillés et fond bleu. Ces fleurons sont A^x 650^1, pl. XV, fig. 30 et A^x 651^1, pl. XV, fig. 7.

A^x 856^1. — Feuille d'inflorescence ovale, longue de 0^{m}022, entière, remplie d'un pointillé grenu, épargné sur fond bleu.

A^x 856^2. — Idem à base obtuse, sur fond d'émail bleu et violet.

GRÈS COUVERTS D'ORNEMENTS COMPLÈTEMENT MODELÉS EN RELIEFS ÉMAILLÉS OU BOLLEKENSKAN PROPREMENT DITS.

A^x 21^1. — Goulot de cruche avec émaux bleu et grenat foncé. Nous n'avons pas à décrire ce tesson, car nous le ferons en nous occupant de A^x 21^2, cruche entière identique et dont les reliefs sont de la même fabrique, de la même main et sortent du même

moule que notre tesson. Nous ne citons celui-ci que pour dater celle-là et en prouver l'origine. C. P. G.

A^{x} 21^{2}. — Cruche en pâte fine blanche, à une anse portant à sa base un appendice enroulé sur lui-même, à goulot évasé, de forme très élégante, dite forme d'aiguière. Elle est haute de 0^{m}24 avec une panse ovalaire de 0^{m}13, couverte de 18 rosaces ovales, en relief, sur fond émaillé grenat foncé, offrant chacune deux cœurs émaillés bleus, superposés par le sommet et entourés d'un ruban de godrons simples, seulement ; entre les écussons se montrent 6 boutons travaillés en saillie et émaillés bleus.

Le col est haut de 0^{m}08 et large de 0^{m}06 à l'ouverture, et de 0^{m}045 à la base, qui est, comme le pied du pot, entouré de cordons saillants, entremêlés de rubans bleus. Le bec, mince et élégant, est orné du médaillon A^{x} 750^{1}, pl. XII, fig. 11. C'est un vase tout aussi beau que le n° 135 ci-après.

Ce vase contient un demi pot à vin, grande mesure de Bouffioulx, une pinte. Pl. XIX, fig. 39.

D. M. A. Delbove, à Farciennes.

Un col de vase identique A^{x} 21^{1}, portant des ornements *de même moule* a été trouvé dans le dépôt de débris trouvés au lieu dit *Cour Pinette,* dont nous avons parlé ci-devant et dans lesquels on découvrit des tessons marqués du millésime 1574. Il est signalé en A^{x} 21^{1}.

N° 196. M. E., N° J. 153. M. E. A. — Cruche de même terre, de même forme, de mêmes dimensions, de mêmes émaux, de même travail que notre type A^{x} 21^{2}, ci-devant et marquée d'ornements analogues. C'est un fort joli spécimen du type aiguière. Pl. XIX, fig. 43.

Le mascaron du bec est la même tête de femme sortant *du même moule* A^{x} 750^{1}, pl. XII, fig. 11, mais les rosaces sont plus grandes ; au lieu d'être au nombre de 18, elles ne sont que 8, placées sur un double alignement et les cœurs émaillés

sont remplacés par des têtes analogues ou mascaron du bec opposées deux à deux par le front et superposées.

A^x 103^1. — Même type que A^x 645^1, pl. XV, fig. 9, sauf que le petit cercle intérieur est devenu un losange et que le fond est d'émail bleu. M. G.

A^x 103^2. — Idem émaillée de bleu au cobalt sur fond non émaillé. B. B. B.

A^x 126^1. — Tesson d'un vase à belle rosace de 0^{m}025 à 16 folioles placées autour d'un anneau, épargnée sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 24.

A^x 143^1. — Idem d'autre ornementation, composée de petites rosaces en relief sur fond d'émail grenat formées d'une croix cantonnée de points et entourée de cercles. Voir A^x 143^2, pl. XIII, fig. 3. C. P. G.

A^x 143^2. — Boule ou rosace de bollekenskan semblable à A^x 143^1, mais sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 3.

A^x 143^3. — Petite rosace semblable à A^x 143^1, mais émaillée de bleu sur fond non émaillé.

A^x 144^1. — Idem à rosaces d'autre dessin : 7 pétales autour d'un point, dans un cercle ondulé, le tout épargné sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 2. C. C. P.

A^x 146^1. — Rosace de bollekenskan fort simple, composée de cercles concentriques, en émail bleu sur fond violacé. Voir A^x 146^3, pl. XIII, fig. 14.

A^x 146^2.— Idem non émaillée sur fond violacé.

A^x 146^3. — Rosace de bollekenskan semblable à A^x 146^1 mais sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 14.

A^x 147^1. — Grande partie de la panse d'un même vase, avec rosaces A^x 809^4, pl. XIII, fig. 1. Le fond bleu est un peu violacé. Pl. XIX, fig. 14. C. C. P.

Avec 2 *doubles.*

A^x 148^1. — Partie inférieure d'un vase semblable à A^x 147^1 ci-devant avec rosaces d'autre dessin et cordon d'émail violacé.

Ce tesson est un rebut brisé pendant le vernissage. Il porte la rosace A^x 852', pl. XIII, fig. 13. C. C. P.

Avec beaucoup de doubles.

N° 176. M. E. — Pot en forme de buire piriforme, avec ornementation en relief de rosaces de bollekenskan épargnées sur fond bleu, haut de 0^m175, large de 0^m10 à la panse. Pl. XIX, fig. 30.

N° 366. E. L. — « Pot gris et bleu, avec ornements gravés et rosette ; mascaron violet. »

A. M. Neelemans, à Eecloo.

A^x 242'. — Tesson avec rosaces de 0^m018, grises sur fond bleu, formées de cercles concentriques crénelés. Pl. XIII, fig. 5. B. D. L.

A^x 246'. — Tesson de vase orné comme A^x 147', à rosaces d'autre dessin fort semblable à A^x 398'. Pl. XIII, fig. 26. B. D. L.

A^x 270'. — Partie d'une petite cruche à panse sphérique et à goulot mince, d'ornementation analogue à A^x 147', mais dont les rosaces sont les losanges A^x 853', pl. XIII, fig. 7. Nous avons pu reconstituer le dessin complet du vase. Pl. XIX, fig. 60. B. D. L.

A^x 271'. — Goulot d'un grand pot d'ornementation semblable, mais à losanges plus petits. Pl. XIII, fig. 27. B. D. L.

A^x 289'. — Tesson émaillé bleu d'un vase bollekenskan, à rosaces épargnées sur fond bleu, formées de 8 bâtonnets entre-croisés en carré, entourés d'un cercle crénelé. Pl. XIII, fig. 10. F. G.

A^x 306'. — Rosace de bollekenskan composée d'un triangle au milieu d'un quadrilatère et d'un cercle crénelé.

A^x 307'. — Tesson semblable à A^x 148', mais à rosaces de 0^m016 un peu différentes. Pl. XIII, fig. 23. C. C. P.

A^x 314'. — Tesson de pâte très blanche et très fine, fort ressemblant à A^x 242' pour la forme de l'ornementation. Les

rosaces sont un peu plus simples encore, ce n'est qu'un petit bouton hémisphérique entouré d'un cercle saillant. Pl. XIII, fig. 28. F. G.

Aˣ 331¹. — Tesson de vase semblable à Aˣ 147¹, pl. XIX, fig. 14 mais à rosaces d'autre dessin, formées d'une quartefeuille entourée de cercles, non émaillée. Pl. XIII, fig. 18. C. P. G.

Aˣ 332¹. — Tesson de vase orné de losanges d'un joli dessin épargnés sur émail bleu. Pl. XIII, fig. 6. C. P. G.

Aˣ 385¹. — Tesson de bollekenskan dont la rosace mesure 0ᵐ018, et est formée d'un petit cercle en fort relief, avec point central cerclé et entouré d'une couronne de traits arqués, le tout enfermé dans un cercle extérieur. Cet ornement est épargné sur fond d'émail violacé, manqué à la cuisson. Pl. XV, fig. 3. M. G.

Aˣ 385². — Idem. M. G.

Aˣ 385³. — Idem sur fond bleu. M. G.

Aˣ 385⁴. — Morceau de goulot orné de la rosace Aˣ 385¹ ci-devant. M. G.

Aˣ 386¹. — Rosace de bollekenskan formée d'une croix cantonnée de petites croisettes et cerclée trois fois.

Aˣ 387¹. — Morceau d'un bollekenskan à fond d'émail violacé. Les rosaces sont une circonférence fort saillante de 0ᵐ018, entourant 12 points rangés autour d'un très petit cercle. Pl. XV, fig. 8. M. G.

Aˣ 387². — Idem sur fond d'émail bleu. M. G.

Aˣ 388¹. — Rosace de bollekenskan fort grande, couverte d'émail violet formée de 3 cercles crénelés et de 3 tours de gros points.

Aˣ 389¹. — Autre rosace large de 0ᵐ018, formée de deux cercles entourant 8 traits croisés en carrés. Pl. XIII, fig. 11. M. G.

Aˣ 390¹. — Rosace de bollekenskan fort semblable à Aˣ 644¹ sur fond violet, pl. XIII, fig. 20, mais le centre est une quintefeuille et le cercle extérieur est crénelé.

A^{x} 391^{1}. — Tesson de bollekenskan à fond bleu et à rosaces formées d'un cercle crénelé de 0^{m}02 renfermant un fleuron à 5 pétales séparés par autant de points. Pl. XIII, fig. 12. M. G.

A^{x} 392^{1}. — Idem à fond violet foncé avec rosaces de 0^{m}015, formées d'un cercle en relief crénelé et au milieu, un petit rond entouré de 6 croissants qui lui sont adossés. Pl. XV, fig. 10. M. G.

A^{x} 393^{1}. — Morceau de goulot de bollekenskan à rosaces formées d'un cercle externe crénelé mesurant 0^{m}28, entourant un carré large de 0^{m}008, bordé de trois points le long de chaque face, et au milieu une quartefeuille avec point central. Pl. XIII, fig. 25. M. G.

A^{x} 393^{2}. — Idem manqué au vernissage. M. G.

A^{x} 393^{3}. — Le même à fond grenat, manqué au vernissage. M. G.

A^{x} 394^{1}. — Rosace de bollekenskan fort simple, composée d'un trèfle entouré de trois cercles épargnée sur fond bleu.

A^{x} 398^{1}. — Morceau de large goulot en grès gris, avec rosaces non émaillées sur fond d'émail bleu, gorges bleues et cordons gris. La rosace, de 0^{m}018, est formée d'un cercle crénelé, entourant un autre cercle avec un gros bouton, formé de lignes horizontales soutenant une espèce de flamme de lignes verticales. Pl. XIII, fig. 19. Cette rosace, sauf les deux cercles et la grandeur, est celle de A^{x} 141^{1}. B. D. L.

A^{x} 424^{1}. — Rosace de bollekenskan bleu, formée d'un point entouré d'un cercle de petites croix.

A^{x} 626^{2}. — Simple bouton entouré de deux cercles, pour bollekenskan.

N° 1286. C. M. — « Tout le corps de ce vase est garni de boutons en rosaces, disposés en quinconces sur un beau fond bleu. Couvercle primitif. Haut de 0^{m}025 ». Ce vase est à panse piriforme de même modèle que A^{x} 154^{1}, pl. XIX, fig. 28.

N° 1288. C. M. — « Des boutons à rosaces quadrilobées et

disposées en quinconces, décorent la panse de ce vase. Couvercle primitif. H. 0m24. » C'est un vase de même forme que le dernier.

Ax 634[1]. — Rosace de bollekenskan, large de 0m20, formée d'un cercle crénelé, sur lequel se reposent à l'intérieur 8 arcs de cercle ou croissants et au milieu, en proéminence, une petite croix et quatre points intercalés le tout en relief. Pl. XV, fig. 2. F. G.

Ax 644[1]. — Goulot fragmenté de bollekenskan à fond bleu, manqué au vernissage, avec rosaces de 0m018, formées de deux cercles entourant une quartefeuille interfoliée de quatre points et ayant un cinquième point au centre. Pl. XIII, fig. 20. M. G.

Ax 644[2]. — Idem sur fond d'émail violacé. M. D.

Ax 645[1]. — Morceau de la panse d'un vase de forme bollekenskan, couverte de rosaces en reliefs sur fond d'émail lie de vin. Ces rosaces sont formées de trois cercles concentriques dont le dernier, d'un diamètre de 0m006, est crénelé. Pl. XV, fig. 9. M. G.

Ax 767[1]. — Rosace de bollekenskan de forme losangée, de 0m025 de côté, composée d'un encadrement entourant une quartefeuille interfoliée. Pl. XIII, fig. 17.

Ax 779[1]. — Rosace de bollekenskan mesurant 0m02, formée d'une quartefeuille dans un carré. Pl. XIII, fig. 22.

Ax 795[1]. — Petite rosace de bollekenskan d'un diamètre de 0m015, épargnée sur fond émaillé bleu, composée de deux cercles entourant 13 points en reliefs, rangés autour d'un simple bouton central. Pl. XIII, fig. 4.

N° 1. — Pot bollekenskan de la forme de Ax 147[1], pl. XIX, fig. 14, émaillé fond bleu et couvert de rosaces épargnées Ax 795[1] ci-devant.

A. M. Soil, à Tournai.

N° 36. — Vase bollekenskan sphérique, à col fort bas comme

le N° 131, ci-après. Sur la panse, et formant médaillon, sont les lettres majuscules G. R. Pl. XIX, fig. 24.

A. M. Carton, à Ypres.

Ce vase offre le plus grand intérêt au point de vue suivant.

Jusqu'ici nous avions rencontré très communément ces vases sphériques portant ces initiales peut-être de *Guillelmus rex*; mais toujours c'étaient des vases de Nassau ou au moins douteux. Aujourd'hui nous savons qu'on a fabriqué aussi le même article à Bouffioulx, ce qui augmente d'autant les difficultés pour attribuer les vases du genre Nassau.

Le pot suivant se trouve dans le même cas.

N° 143. — Pot bollekenskan de galbe bursiforme ordinaire portant sur la panse les initiales grandes majuscules G. R.

A. M. Carton, à Ypres.

A^x 797'. — Rosace de bollekenskan semblable à A^x 145' du 2me *Rapport*, mais épargnée sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 15.

A^x 798'. — Idem à rosaces de dessin spécial, de même origine que A^x 656'.

A^x 802'. — Tesson de bollekenskan bleu à rosaces de 0^{m}023, formées d'une quintefeuille interfoliée, entourée d'un cercle en torsade, et ayant au milieu un point et un cercle. Pl. XIII, fig. 16.

A^x 804'. — Idem à rosaces plus petites, mesurant 0^{m}015. Des points forment une petite rose à 6 pétales interfoliée. Pl. XIII, fig. 21.

N° 149.—Petit tesson avec la rosace A^x 854', pl. XIII, fig. 9.

A. M. Niffle, à Thuin.

N° 150.—Petit tesson avec la rosace A^x 855', pl. XIII, fig. 29.

A. au même.

N° 141. — Petit tesson avec la rosace A^x 767', pl. XIII, fig. 17.

A. au même.

N° 142. — Idem avec la rosace A^x 779', pl. XIII, fig. 22.

A. au même.

N° 140. — Petit tesson avec la rosace $A^x 802^1$, pl. XIII, fig. 16. A. au même.

N° 130. — Petit tesson avec la rosace $A^x 804^1$, pl. XIII, fig. 21. A. au même.

$A^x 807^1$. — Rosace de bollekenskan formée d'un gros point entouré de 4 circonférences ondulées et concentriques.

$A^x 808^1$. — Rosaces de bollekenskan fort semblable à $A^x 802^1$, pl. XIII, fig. 16 ; mais la quintefeuille est une rose ou un fleuron à 10 feuilles.

$A^x 809^1$. — Rosace de 0^m022, composée d'un point central entouré d'une circonférence, puis de 12 points en cercle, et d'une nouvelle circonférence, le tout en fort relief. Pl. XIII, fig. 1.

$A^x 816^1$. — Grande rosace ronde composée d'ornements émaillés. Elle mesure 0^m11 et est formée d'une rosace centrale de 0^m033, une quintefeuille violacée, un cercle de points, une guirlande de petits ronds, une circonférence et un nouveau cercle de points. Puis une bande circulaire d'émail violacé, et enfin une large bande blanche limitée par un cercle d'émail violacé et portant quatre cercles remplis d'émail violacé accostés de deux appendices contournés en volutes et de deux pastilles limitées à la pointe. Le tout travaillé en reliefs émaillés. Pl. XV, fig. 15.

N° 135. — Pot de belle pâte, de forme dite aiguière, identique à notre $A^x 21^2$, pl. XIX, fig. 39; les ornements seuls diffèrent.

Le mascaron du bec est le même que $A^x 750^1$, pl. XII, fig. 11, avec quelques traces d'émail violacé ; il est accosté de deux petites rosaces de 0^m020 fort simples, limitées par un cercle de points saillants et une bande d'émail violacé.

La panse porte trois médaillons $A^x 816^1$, ci-devant séparés par deux couples de petites rosaces semblables à celles du col, mais mesurant 0^m035. Deux rubans violacés à la base du col, et un au pied, alternent avec des cordons saillants.

C'est un vase des plus artistiques et aussi remarquable par

la forme que par les empreintes et les émaux. Les ornements en forts reliefs, ressortent admirablement en beau bleu et en grenat foncé d'une grande richesse de ton. Pl. XIX, fig. 32.

A. M. Vleeschuys, à Anvers.

Ax 820¹. — Rosace de bollekenskan analogue à Ax 853¹, pl. XIII, fig. 7, mais les angles sont arrondis et la figure est ovale.

Ax 822¹. — Rosace de bollekenskan du genre de Ax 797¹, pl. XIII, fig. 15, mais le tour de gros points est remplacé par de petits losanges.

Ax 846¹. — Rosace ronde sur fond bleu, large de 0m016, composée d'un point entouré de 9 petits rayons, de 15 points, d'un cercle et d'une circonférence crénelée. Pl. XIII, fig. 8.

Ax 846². — Idem sans fond émaillé.

N° 179. M. E. — Pot sphérique bollekenskan de la forme du N° 131 ci-après, haut de 0m13 et couvert de rosaces Ax 846¹ ci-devant, semées en quinconce. Pl. XIX, fig. 20.

N° 131. — Pot sphérique haut de 0m20, à goulot très bas et fort large, sans bec, orné d'une bande d'émail bleu au col et à la base, et à panse rebondie couverte de rosaces émaillées bleu, fort semblables à Ax 846¹ ci-devant. Pl. XIX, fig. 7.

Ax 852¹. — Rosace de 0m18, formée de 5 rayons enroulés par le bout, sur fond bleu. Voir Ax 148¹, pl. XIII, fig. 13.

Ax 853¹. — Rosace en losange orné d'entailles épargnée sur fond bleu. Pl. XIII, fig. 7.

Ax 854¹. — Rosace mesurant 0m018, composée d'un cercle entourant 8 points autour d'un point central. Pl. XIII, fig. 9.

Ax 855¹. — Rosace incluse dans une ellipse. Pl. XIII, fig. 29.

Ax 857¹. — Rosace Ax 846¹ ; mais à 12 rayons, à 17 points ; 26 points au lieu du cercle crénelé. Pl. XII, fig. 25².

GRÈS COMMUNS PEU ORNÉS.

A[x] 6'. — Petit bol plat ou gobelet évasé, grisâtre, commun de forme remarquable, à bord largement horizontal, sans bec, avec anse ornée de quelques minces cordons, et d'une gorge couverte de couleur bleue foncée au cobalt.

Ce gobelet mesure 0m055 de haut et 0m08 de large. L'ouverture a 0m10 de diamètre. Pl. XVII, fig. 33. B. B. B.

A[x] 10'. — Petite cruche à une anse et sans bec, en grès fin, de façon soignée, mais simple d'ornementation et portant seulement sous le goulot un cordon anguleux massif. Elle a 0m11 de hauteur totale, dont 0m055 pour le goulot. La panse a 0m075 de diamètre et le goulot 0m35. La contenance est de un huitième de pot ou une *mesurette,* petite mesure de Bouffioulx. Pl. XVII, fig. 9. Trouvé dans des travaux de la ville.

D. M. A. Cador, à Charleroi.

A[x] 13'. — Petite urne très commune, trop peu cuite, de forme presque sphérique, à une anse verticale et à large ouverture, avec une petite tubulure latérale à bords renversés ; ornée seulement de quelques cordons circulaires ; mesurant 0m10 de hauteur, autant de diamètre à la panse et 0m09 d'ouverture. C'est une saucière d'ancienne forme. Pl. XVII, fig. 3. B. B. B.

A[x] 14'. — Cruche entière, élégante, semblable à A[x] 21', mais simple et sans émail, de terre fine, de travail soigné. Elle est à panse sphérique, à goulot conique évasé, avec bec fin, orné à la base de cordons et de gorges circulaires. L'attache inférieure de l'anse, appliquée à la panse se prolonge, pour plus de solidité, en appendice qui forme une côte triangulaire pointue, ce vase est de teinte rousse foncée. Il a 0m235 de hauteur totale, 0m145 de diamètre à la panse. Le goulot, haut de 0m08, est large de 0m06 à l'évasement et de 0m04 au rétrécissement inférieur. Pl. XVII, fig. 5.

La contenance est d'un pot à bière, petite mesure de Bouffioulx. Même origine que A^x 10^1.

D. M. A. Cador, à Charleroi.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 15^1. — Elégant pot à une anse et à panse sphérique, de même terre et de même fabrication que A^x 14^1, mais de forme plus élancée, avec un goulot plus large et un fond plus étroit. L'anse se prolonge sur la panse en un appendice triangulaire. Il est haut de 0^m25, large de 0^m07 au col, qui est long de 0^m10 et n'a pas de bec. La contenance est de trois quarts de pot à bière, petite mesure de Bouffioulx.

Le dessous porte deux traits fort grossiers, tracés à l'ongle, qui pourraient être une marque de fabrique. Pl. XVII, fig. 13. Même origine que A^x 10^1.

D. M. Cador, à Charleroi.

A^x 16^1. — Cruche commune à trois anses (*Keiser Karel kruiken*) de forme élégante mais simple, ornée seulement de quelques lignes et cordons circulaires à lustre brun-pâle. Les anses sont attachées loin du bord, qui est fort large et ne se prolongent pas sur la panse comme pour A^x 16^2.

Elle mesure 0^m23 de haut, dont 0^m09 pour le goulot, qui est rond, sans bec et large de 0^m06. La panse a 0^m115.

La contenance correspond à trois quarts de pot ou une pinte et demie, petite mesure de Bouffioulx. Pl. XVIII, fig. 14.

Avec 6 *doubles.*

A^x 16^2. — Même vase que A^x 16^1, plus grand, mesurant 0^m29 de haut, 0^m15 de diamètre à la panse et 0^m085 au goulot, qui est haut de 0^m10. Les anses sont attachées très près du bord, qui est étroit, et se prolongent sur la panse comme un appendice en forme de côte pointue triangulaire. Il porte au ventre et au pied quelques côtes et cordons circulaires. B. B. B.

Il contient un pot et demi ou le double de A^x 16^1.

D. M. A. Joachim, à Farciennes.

Ax 16^{3}. — Pot commun à trois anses (*Keiser Karel kruiken*) semblable à Ax 16^{1} pour les dimensions et la forme, cependant les anses ne se prolongent pas en appendices sur la panse. B. B. B.

Ax 16^{4}. — Même pot que Ax 16^{2}, mais plus grand et beaucoup plus élégant, il mesure $0^{m}32$ de haut, $0^{m}17$ à la panse, $0^{m}08$ au col et $0^{m}09$ en dessous. Pl. XVIII, fig. 6. B. B. B.

Ax 16^{5}. — Même pot que Ax 16^{4}, mais plus petit et moins élégant. Il a perdu deux anses et mesure $0^{m}16$ de haut, $0^{m}06$ de large au goulot et $0^{m}11$ à la panse. Pl. XVII, fig. 27. B. B. B.

Ax 23^{1}. — Petit bénitier composé d'un simple godet conique, avec un anneau de suspension attaché sur le bord, ce qui lui donne l'aspect d'une petite hotte. Il est en grès gris, assez grossier, orné de bleu et mesure $0^{m}08$ de haut. Pl. XVII, fig. 15. B. B. B.

Ax 79^{2}. — Rosace ou étoile à 11 rais, imprimée en creux par une matrice à l'emporte-pièce, mesurant $0^{m}015$, Pl. XVI, fig. 42. *Avec plusieurs doubles.*

Ax 295^{1}. — Lagène à panse sphérique et à goulot étroit sans manche, haute de $0^{m}11$ sur $0^{m}08$ de large. Pl. XVII, fig. 6. C. C. P.

Ax 318^{1}. — Tonnelet ou barillet grossièrement travaillé et sans ornement, sauf trois cercles creux qui l'entourent. Il est beaucoup plus étroit d'un côté et de forme conique, long de $0^{m}40$, d'un diamètre maximum de $0^{m}25$. Le pied ou rebord ovale, sur lequel il est couché et soudé, a $0^{m}03$ de haut, le goulot figurant le trou de bonde est cassé ; il est accompagné d'un trou de faucet ou d'aérage pour l'écoulement. De chaque côté se trouve une petite anse transverse de même mesure.

L'un des fonds du baril est bombé, hémisphérique, orné de plusieurs cercles concentriques ; l'autre est beaucoup plus étroit, coupé plat et porte le trou du bouchon ou du robinet.

La conformation bombée de ce barillet tient à la façon dont cette sorte de vases se confectionnaient. C'est un simple *pot à*

beurre fermé en rond après le tournissage, couché ensuite et collé sur un pied. Nous en avons dit un mot ci-devant à l'article N° 39, aux vases ornés d'armoiries.

Les boutiques de liquoristes, et surtout les pharmacies étaient pourvues anciennement de cette sorte de barillets.

D. M. Cloquet, à Feluy.

A^x 318². — Même barillet que A^x 318¹ mais plus petit et moins mince du petit bout, long de 0m35, d'un diamètre maximum de 0m23, haut de 0m30. L'ouverture du goulot, ou trou de bonde, est de 0m05. A. Ga.

D. M. Van Duyse, à Gand.

N° 197. C. V. — « Gourde à terre et couverte brunes unies. Haut. 34 cent. »

A^x 412¹. — Pot commun à large goulot sans bec et à anse, connu anciennement sous le nom de *pot à café,* haut de 0m19, large de 0m070 à la base et au goulot, et de 0m11 à la panse. Le galbe de ce vase ressemble à A^x 410¹. Pl. XVII, fig. 2. M. G.

N° 83. — Broc fort joli de forme, mais orné seulement de cordons à la panse, à l'épaulement et au col, qui est sans bec Il mesure 0m24 de hauteur, 0m14 de diamètre à la panse et 0m09 sous la base. Le col a 0m06 d'ouverture et se rétrécit élégamment un peu plus bas. Ce vase fut trouvé au fond d'un vieux puits.

A. M. Roels, à Gouy-lez-Piéton.

N° 141. C. V. — « Barillet couleur brune et bleue. »

N° 91. — Vase de même forme que le N° 89, pl. XVIII, fig. 5. haut de 0m445, large de 0m25 à la panse, de 0m085 au col et de 0m15 à la base, sans bartmann ni médaillon. H. B.

N° 93. — Pot de type A^x 783¹, pl. XVIII, fig. 11, haut de 0m34, large de 0m22 à la panse, 0m10 à la base et 0m08 au col, sans ornement. H. B.

A^x 538¹. — Demi pinte conique de même forme que A^x 514¹,

mais ne portant pour tout ornement que des cordons circulaires. Pl. XVII, fig. 10.

Avec beaucoup de doubles.

A x 538[3]. — Quart de pinte semblable. B. C. D.

Avec beaucoup de doubles.

A x 541[1]. — Tesson orné d'une très grande gourde. B. C. D.

A x 541[2] — Tesson de l'ombilique d'une grande gourde. B. B. B.

A x 656[1]. — Grande gourde peu ornée, à 6 anneaux de bandoulière, à panse de 0^m30 de diamètre et épaisse de 0^m20, fort bombée au dos, et plus aplatie sur le devant où elle est ornée de cercles concentriques en fines gorges et en fins cordons. A. E.

D. M. Daminet, à Marcinelle.

N° 387. C. P. — « Bouteille en forme de gourde, à quatre anneaux pour la suspendre. Couverte brune, ornements en creux. »

N° 389. C. P. — Cruche en forme de gourde, à six anneaux. Couverte brune. »

N° 390. C. P. — « Une idem à couverte jaune. »

N° 391. C. P. — « Une idem à couverte brune. »

N° 93. C. V. — « Gourde. »

N° 93bis. C. V. — « Gourde. »

N° 1029. C. M. — « Petite gourde : un panneau circulaire à ornements gravés, avec bouton central, couvre l'une des faces. L'autre est unie. Goulot étroit. Quatre annelets. Haut. 0^m24 c. »

N° 404. C. M. V. — « Gourde de moissonneurs, sans décor, anse brisée. »

N° 405. C. M. V. — « Idem, grossier décor. Têtes de lions et losanges inscrivant des rosaces. Huit anses. Éclat au goulot. »

N° 406. C. M. V. — « Idem, rosace centrale, une des anses manque. »

N° 408. C. M. V. — « Idem sans décor, huit anses dont deux brisées. »

N° 415. C. M. V. — « Gourde de moissonneurs, décor de cercles concentriques. »

N° 98. M. S. — « Grande gourde à oreillette » attribuée erronément à Raeren, par le catalogue anversois.

MOULES ET INSTRUMENTS DE FABRIQUE.

Nous nous sommes assez étendu ci-devant sur les moules employés en céramique pour n'avoir pas à y revenir ici. Nous ajouterons cependant un mot. Les vrais artistes modeleurs, nommés parfois cartenmakers, gravaient et ciselaient leurs moules en bois, à la manière des clichés de nos graveurs modernes sur bois. Mais ces moules coûtaient cher et sur ces moules en buis, l'on surmoulait des provisions de moules en terre que l'on fabriquait et que l'on cuisait selon les besoins. Le moule en bois, qui était naturellement négatif servait à fabriquer un type ou cliché positif en terre, et ce cliché servait lui-même à la façon des moules de fabrication courante.

Ceux-ci étaient donc ordinairement en terre cuite.

Cependant pour les dessins imprimés en creux, les fleurons et les épis d'épaulement des vases, le moule était une lame métallique repliée sur elle-même en ornement, et fixée à un manche à la manière d'un emporte-pièce ou d'un cachet.

Il en était de même aussi pour d'autres petits ornements, les petits mascarons, les petites rosaces, etc., etc.

Ax 182'. — Moule à empreinte d'une rosace en losange, divisée en 4 rosettes ornées. Cette matrice est en terre très fine et l'empreinte a 0m04 sur 0m03 ; elle se prolonge en manche comme un cachet ou un poinçon. (Pl. V, fig. 5 du 2me *Rapport*.) B. B. B.

Ax 183'. — Moule ou matrice de terre, en forme de plaque de 0m06 sur 0m05. L'empreinte est un médaillon offrant un grand

M enjolivé de divers ornements, cœur, etc. On pourrait aussi y voir une inscription illisible. (Pl. V, fig. 6 du 2me *Rapport.*) C. C. P.

A^x 300'. — Petit triangle de support pour les pièces mises au four, en pâte d'une blancheur et d'une finesse remarquables, qui semble être de même vaine que la pâte des pièces N° 1 et A^x 21, etc. C. C. P.

Avec beaucoup de doubles.

A^x 326'. — Moule d'une grande tête à barbe ou bartmann, employé sur le goulot des vases, et représentant une belle tête à grande barbe, dont les mèches entre-croisées encadrent un petit dessin offrant l'aspect d'une fleur de lis. Pl. VIII, fig. 3. C. P. G.

A^x 655'. — Type de bartmann de bon dessin, profondément fouillé, haut de 0^m^09 sur 0^m^06, ayant servi à modeler les moules employés dans la fabrication. La barbe, sans boucle ni mascaron, est en mèches ; la moustache est tortillée. Le tout est fort bien fait, ainsi que les traits de la figure. Au front est une étoile, ou plutôt une rosette, dans un losange.

C'est un instrument fort rare. Nous n'en avons jusqu'ici pas trouvé d'autre venant de Bouffioulx. Ce que nous avons décrit ailleurs, ce sont des moules eux-mêmes et non la matrice qui a servi à les faire. Il est probable que ces matrices se vendaient dans le commerce et que les fabricants faisaient eux-mêmes les moules au fur et à mesure du besoin sur ces objets modèles. Pl. VIII, fig. 4. B. C. D.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ORIGINES DU MÉTIER.

Au XIIIe siècle apparaissent dans les archives communales, les potiers à Châtelet et à Pont-de-Loup, on lit dans les archives de la cathédrale de Liège, *Grande-compterie* [1].

« Item quilibet lutifex, pro terra sui officii ibidem percepta « solvit IJ capones, VJ lovan et L ova, et nunc sunt ibi « IIII figuli. »

Il existait donc à cette date 4 potiers à Châtelet et Pont-de-Loup et l'un d'eux payait pour la terre dont il avait besoin pour son industrie, une redevance fixée à deux chapons, six sous de Louvain et cinquante œufs.

C'est probablement le droit que payaient alors les potiers pour pouvoir extraire de la terre plastique dans le bois de Châtelet, privilège dont ils jouissent encore.

Au XIVe siècle on retrouve dans le registre précité [2] l'annotation suivante :

« Pondrelouz. »

« Item Symon li colostres, J cap. et DD sor le cortil al « poterie, tenant al tenue mandelle et alle coutrelle noz saing « (neurs.) »

« .... Item quilibet lutifex debet pro terra sui officii, duos « cap. VJ lovanien. et L ova in pascate. »

---

1. Pondrelus et Chestelon. Reg. E, 1, fol. XXX. Extrait du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique* (1re livraison de 1880.) Van de Casteele.

2. E, 1, fo CCXLIV.

Le lieu appelé la Coutrelle (de *Cultura,* culture) existe encore à Pont-de-Loup, il est voisin de la *Vinea*.

Le registre dit encore [1].

« Pondrelouz et Chesteling.

« Item debent dicti domini in die beati Stephani famulis « lutifigulorum portantibus capon. et alia debita per eosdem « expens. numos et sarta virida et recepit villicus eaq. debent « sup (ra) d (ic) ti et solvi expensas. »

« Pont-de-Loup et Châtelet.

« De même au jour Saint-Etienne, les seigneurs dont il a été parlé, doivent donner aux serviteurs des potiers portant les chapons et les autres choses qui sont dues, des pièces de monnaies, des sarraus (?) verts. Et le fermier a reçu (ce que) doivent les seigneurs susdits et il a payé ses dettes. »

LE REGISTRE ET LES ARCHIVES DU FRANC-MÉTIER.

Comme nous l'avons dit Bouffioulx et Châtelet ont eu le rare bonheur de conserver les archives de leur ancien franc métier. Nous disons le rare bonheur et nous insistons, pour appeler sur ce point l'attention des hommes spéciaux ; car les autres centres de fabrication ancienne de grès ornés ne se trouvent pas dans les mêmes conditions, ils n'ont pas conservé les preuves écrites de leur industrie, ni les titres de leur histoire commerciale. Leurs *fermes* ou coffres aux archives ont disparu ; nos localités seules ont eu la chance de les conserver et nous en profitons aujourd'hui dans l'intérêt de la vérité historique locale.

Nous allons en extraire les pièces qui sont les plus importantes pour notre publication. Nous avons dit dans le cours de

1. fol. CCXLV, V°.

l'ouvrage que notre but n'est pas de donner ici toutes les pièces et documents mais quelques-uns des plus importants avec les extraits nécessaires. Pour le reste nous renvoyons à nos précédentes publications et, comme nous l'avons dit, nous supposons que le lecteur connaît ces publications.

LES CHARTES.

La première page du registre de corporation porte :

« *Registe appartenan au bon mestier des potirs de pier de la ville de Chestelet Bouffioule et Pont-de-Loup.* »

Et plus bas :

« Déposé au greffe de Chastelet par le sieur Alexis Bertrand, sique constitué du franc mettier des pottiers, ce 17 maye 1772 : en cause qu'ils soustiennent contre la ville par devant la cour dudit lieu. *Testor* M. J. Joins, greffier de Chastelet. Retiré du greffe par ledit sieur Bertrand ce 28me maye 1772. *Testor* M. J. Joins greffier. »

La première charte du livre est l'accord fait entre les potiers relativement à la police du métier.

La seconde est la convention faite entre les potiers et la ville de Châtelet.

Ces deux chartes ont été homologuées par le Chapitre de la cathédrale de Liège.

La troisième charte est un complément donné à la seconde par le Chapitre.

« Sensuit la coppie du contrat et privilège passé entre messieurs le Doien et Chapitre de la Cathédrale eglise de Liége et les Maitres potiers de piere de Chestelet Pont-de-loup et Bouffioult.

« Nous Doyen et Chapitre de la Cathédrale église de Liège [1].

1. Le Chapitre de l'église cathédrale de Liège était seigneur de Châtelet,

« A tous ceulx ausquelz noz présentes lettres d'approbation confirmation et autorisation parviendront salut. Savoir faisons que nous avons reçeu deux accords et contractz faitz entre les pottiers tant de Chastelet, comme de Bouffioulx et entre iceulx maitres pottiers d'une part et les maitres des villes et Communauté de Chastelet d'autre part, touchant le réglement et police dudict mestier desquels les contenus sensuivent de mot à mot, et sont telz. L'an XV° quatre vingt et quinze, du mois de Décembre, le XXVI jour personnellement constitué par devant moy notaire et ses témoings cy embas dénommez, Bertrand Bertrand, Jacques Bertrand, Barbe relicte de feu Pierre Gibon, Barbe relicte de feu Pirchon-Bertrand, Jean Bertrand, Jean le Montuyer, Jean Gibon, Nicolas Crame, Jean Pirchon, Jean Leurquin, George Crame et Jean Bertrand dit Visnons, tous maitres pottiers tant de Chastelet comme de Bouffioult [1].

« Lesquels unanimement et d'un commun consentement de leur franche et pure volonté, sans aucune constrainte, pour autant que leur art de potterye tendoit totallement en ruyne [2], ont consenty et accordé et par la présente consentent et accordent que :

« *Deffense de point besoinger depuis le Noël jusqu'à la Purification*. — Depuis le jour de Noël et par chacun an et ce à toujours irrévocablement jusqu'à lendemain de la Purification Notre-Dame qu'on dict Chandeleur, leur dit art et styl à faire

---

Pont-de-Loup et Bouffioulx ; on croit qu'il en avait fait l'acquisition d'Eckkart, car la charte de donation par Louis le Débonnaire se trouvait dans ses archives. Cependant il est à remarquer que la bulle de confirmation de propriété ou d'acquisition d'Innocent XI date de 1143.

1. Les maîtres potiers étaient au nombre de 12.

2. Le métier « tendait totallement en ruyne » il perdait de sa valeur par suite de concurrence. Il est donc à présumer qu'il était déjà ancien.

pot de pier et tourner la rüe [1] cesserat. A peine que celui ou ceulx qui seroient trouvés contrevenant au predit accord et consentement, serat ou seront attaints de l'amende de cens florins de Brabant à payer la moitié aux révérents, vénérables, nobles et très honorez seigneurs Messeigneurs de la cathedrale église de Liége, Seigneurs du dit Chastelet et Bouffioult et l'autre moictié au prouffit des Maitres du dit styl de la potterye.

« *Salaires des serviteurs.* — Item ne poldront les dits maitres pottiers mettre en œuvre aulcuns serviteurs ou leur donner aulcuns droictz davantaige pour estre servys, que ce ne soit du gret, adveu ou consentement des dists maitres, à la mesme peine que dessus, n'y donner a yceux serviteurs plus avant pour le commun cent, lequel doit contenir quattre planches d'ouvraiges, assavoir pour chacun cinque patars selon le styl commun et revenant chacun cent et cul coppé [2] a sept patars et demy.

« *Quels serviteurs les maîtres peuvent prendre ou apprendre.* — Item ne poldront mettre en œuvre ny aprendre aucuns serviteurs à tourner pot sur les dites rües, estrangiers n'y des dits lieux qu'il ne soit fils de bourgeois de Chastelet Bouffioulx ou Pont-de-Loups et du gret et consentement des maitres pottiers modernes et futurs sur l'amende que dessus.

« *Peine que encourrent ceulx qui reçoivent serviteurs fugitifs.* — Item si aulcuns serviteurs du dist styl s'en alloient ailleurs pour besoingner du dist styl, abandonnant leurs maitres et services, nuls des dits maitres en cas quils retournassent ne poldront par après les reprendre et mettre en œuvre, sur la

---

1. Les vases de terre, presque tous de forme circulaire, se tournent à l'aide d'une roue mise en mouvement par un moteur quelconque.

Depuis le 25 décembre jusqu'au 2 février, on ne pouvait ainsi fabriquer des pots de grès, on voulait limiter la production.

2. Le pot étant tourné est enlevé de la roue et après un commencement de dessiccation le dessous ou *cul* est recoupé et fini au couteau.

même peine que dessus et à payer irrémissiblement par les contraventeurs.

« *On ne peut mettre en œuvre serviteurs estrangers sur peine.* — Item s'il venoit aulcuns serviteurs estrangers et hors desdits lieux maitres modernes et futurs ne les poldront recevoir n'y mettre en œuvre, que ce ne soit pas l'adveu et consentement desdist maitres, sur la même peine que dict est.

« *On ne peut mettre en œuvre maitres estrangers ny leur donner assistence.* — Item si aulcuns maitres estrangers modernes soit voluisent au futur rabattre soubs les juridictions de mesdists seigneurs, assavoir Chastelet Bouffioult et Pont-de-Loup, iceulx desdits maitres modernes promettent de ne point les mettre en œuvre, donner faveur ny assistence, sur peine par icelluy ou ceulx qui veudraient contrevenir à la promesse susdite de l'amende comme dessus.

« *On ne peut faire marchandise de la terre des pots.* — Item nuls des dicts maitres ne poldront ou debveront permettre faire marchandise de la terre des pots trouvée soubs la juridiction de mesdicts seigneurs pour la transporter à aultres maitres estrangers et hors des dits lieux, sur peine de confiscation de la dite terre des chevaulx et harnatz et de l'amende preditte [1].

« *Jour deslir nouveaux maitres et distribuer les serviteurs.* — Item les maitres feront et choisiront chacun an le jour Saint Estiene [2] deux maitres pour régir et gouverner les affaires dudit styl ou mestier ; lesquels dits maitres auront la charge de pourvoir chacuns maitres des serviteurs pour besoigner cha-

---

1. Cette défense de transporter la terre à pots hors de trois communes devint plus tard lettre morte et les terres wallonnes allaient même au loin.

2. St Etienne est le patron des potiers ; sa statue qui se trouve dans l'église de Bouffioulx, porte un tablier dans lequel on voit des boules de terre et des pierres qui ont servi à le lapider.

cun selon sa faculté et moyens, aultant aux petits qu'aux grands [1].

« *Comment on doit poursuivre les larrons de terre.* — Item lesdits maitres ont promis et promettent chacun en leur regard, en cas qu'ils trouvassent aulcuns estrangers avecque chevaulx et harnatz pour desrober et charryer leurs terres ; s'ils sont fortz assez poldront prendre et arester lesdits chevaulx harnatz et personne, s'ils ne sont fortz assez d'en faire rapport auxdits deux maitres et yceulx maitres subjects d'en faire rapport arrier à l'officier recepveur de mesdits seigneurs pour les poursuyvre et chastyer.

« *Règle pour les fosses à tirer terre.* — Item les dits maitres potiers ont accordé et accordent que doresnavant ils ne poldront avoir sinon chacun une fosse pour tirer la terre jusque à la fin de la vaine et si aulcuns abandonnassent leurs dites fosses par le terme de trois jours ouvrables, un aultre la poldrat reprendre et faire son prouffict des dites terres restantes ; et ne poldront faire leur dictes fosses plus proches l'une de l'autre que de six pieds, sur peine de l'amende de vingt florins à applicquer la moityé aux dits seigneurs et l'aultre moitié au dit mestier avec restitution de tous dommaiges et intérests envers celluy quy sera trouvé offensé.

« *Regle d'ensuyvre les vaines et faire nouvelle fosse.* — Item si et après que le fosse sera widée, quevist aulcunes terres tirées et jettées sur ladite vaine, celluy qui voldrat faire nouvelle fosse pour tirer les dites terres sera tenu de transporter la terre qui lui donnerat empeschement à faire ladite fosse assez proche dillecque à la plus moindre foulle que faire se poldrat à ses despens et faire lors la fosse et poursuyvre la vaine sans pouvoir aller ailleurs jusque à ce qu'il aurat moyen de

1. Les deux maitres élus tiraient au sort les ouvriers, entre les différents maîtres; le plus souvent les ouvriers allaient travailler de fabrique en fabrique, suivant des jours désignés.

poursuivre ladite vaine, sur la même peine que dict est desdits vingt florins.

« *Comment les deux maîtres du mestier se doibvent gouverner pour scavoir empescher de tourner la rüe entre le Noël et la Purification.* — Item seront tenus les dits deux maîtres d'aller chacun an parmy les maisons des aultres maîtres ouvriers avecq un serviteur sermenté qu'ils choisiront entre eulx, pour illecque prendre regard et faire visitation, s'il y auroit aulcuns qui besoigneroient pendant le terme du Noël jusques la Purification, et s'ils trouvoient aulcuns contraventeurs à ce que dit est ils poldront librement oster et lever leurs ruwes tournantes, outre lamende desdits cent florins de laquelle ils seront atteints, voir et bien entendu qu'ils les dits deux maitres poldront librement et franchement lever les dites ruwes et remporter les bouttons en leur maisons pour les avoir en leur puissance et retenir jusques au jour de la dite Purification.

« *Deffense de poinct empescher les deux maîtres à lever les rues et emporter les boutons.* — Item les dits maîtres ouvriers ne poldront et ne debveront en faicts et en dicts empescher les dits deux maîtres à lever les dites ruwes et remporter les dits bouttons n'y leur donner aulcunes menasses, sur peine de l'amende de vingt florins à appliquer comme dict est.

« *Clause finale serment et obligation passé par tous les pottiers.* — Et en cas que mesdits seigneurs soient auprès du dist contract consentant et approuvant icelluy, ils lesdits maîtres ouvriers tant conjointement que divisement ont promis, juré et par la présente promettent et jurent de icelluy contract maintenir inviolablement et à toujours en tous et quelconques ses points et articles, sans jamais aller ou faire aller au contraire par nulles voyes et manières que ce soit, soulz et par obligation de leur personne et de tous et quelconques de leurs biens meubles et immeubles présens et futurs. Faict et passé au dit lieu de Chastelet en la maison et habitation dudit notaire le

jour de St-Etienne en présence de Colard Hannekart et Jean Cornet le jeune, ambedeux, bourgeois du dict Chastelet, comme témoings au premis requis et huichez et appelez les an mois et jour susdicts; ainsi signé Jean Cornet notaire au premis requis. »

*
* *

Accord des pottiers avec la communauté de Chastelet.

« Accords et appointements des pottiers de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup avecque la ville et communaulté dudit Chastelet.

« *Ceux qui peulvent le stil des pottiers apprendre.* — Premier que doresnavant nul estranger ou aultre que les enfants des bourgeois de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup ne seront admis au mettier des pottiers, si ce n'est du consentement du maître de ville de la communaulté de Chastelet ou du Chapitre de Liége.

« *Pour quelle espace on peult se pourvoir de terre.* — Que les pottiers d'icy après ne tireront des fosses au Boys de la communaulté dudit Chastelet d'avantaige de terres qu'ils n'auroient besoing pour user l'espace d'un an ou deux au plus, sans qu'ils ne puissent faire plus grande provision.

« *Remplir les fosses.* — Que doresnavant les fosses asquelles ils ne tireront plus les rempliront au plustot que faire se pourra.

« *Regle pour copper boys pour s'enaider aux fosses.* — Qu'ils n'abatteront nulz grands arbres ou chesnes formez sans congé de la communaulté ou maitre de la ville et point aultrement, que suivant les reformations des bois au pays de Liége dernièrement faictes [1] et comme en icelles est contenu, quand au

1. Il s'agit ici de l'édit du Prince-Évêque, George d'Autriche, publié au

menu boys duquel ils s'aident à remparer leurs fosses et aultrement endroit d'icelles [1]. Ils poldront prendre et user tel boys qu'il croistra autour de la fosse à la moindre foulle et domaisges que faire se pourra.

« *L'on ne peut faire nouvelle fosse si on n'at évacué la vaine.* — Qu'ils n'entreprendront de faire nouvelles fosse si premier ils n'ont poursuivis et évacués la vaine de celles esquelles ils auront commencé à besoigner.

« *Redevableté des pottiers, à la communaulté de Chastelet.* — Que d'icy en avant, pour récompense du dommaige et dégast quy se sont par eux esdits Boys de la communaulté de Chastelet, yceulx pottiers tant de Chastelet que de Bouffioult paieront à ladite communaulté tous les ans, pour chascune rüe plantée, iceulx de Bouffioult trente patards de Brabant et lesdits de Chastelet deux patards semblables, au dessus des droictz ordinaires des seigneurs du chapittre de St-Lambert [2].

« *Peine contre ceux qui vendent ou donnent la terre de pots.* — Que iceulx pottiers ne meneront hors de la terre et haulteur de Chastelet ny feront charier ailleurs et ne donneront des terres ou argiles tirées des bois de la communaulté, comme dit est, sur peine de confiscation des terres chariées et chevaulx pour la première fois, et pour la deuxiesme fois quiconque y contreviendra sera privé du mestier et chastier des peines arbitraires des seigneurs ou leur officier.

« *Il n'y a que les pottiers qui peuvent tirer terre sans licence.* —

---

perron de Liège en 1551. Voir LOUVREX. *Recueil contenant les Edits.* 2me *partie, fol.* 441.

1. Afin que les parois des fosses ne puissent tomber, les potiers peuvent cueillir des menus bois pour les « remparer » les étançonner.

2. La différence du rendage payé par les potiers de Châtelet et de Bouffioulx semble indiquer que les communautés étaient déjà bien distinctes à cette époque, puisque leurs habitants payaient des droits différents.

Que nul estranger ne pourra, sans licence et congé des seigneurs, tirer terre ou argiles si non ceulx du mestier et eulx ou leurs serviteurs.

« *Clause finale.* — Ce at esté faict passé et accordé, comme dessus et aux conditions devisées et restrictions mentionnées au contract faict par les dits pottiers l'an 1595, le vingt-sixième de décembre es mains des révérends nobles et généreux Winand de Wingarde, prévost de Fosse, Hansennes et Jean Dullarde, prévost de Saint-Paul, grand compteur pour le temps, ambedeux, chanoines de la cathédrale église de Liége et du vénérable chapittre dicelle commis et députés ; présents illecqz, Bertrand Bertrand, Jean Gibon maitres choisys des pottiers communs pour cette année, Jean Bertrand dit Pirchon, Jean Leurkin et Jean Bertrand tous maîtres pottiers et Mathieu Menu maître de ville de Chastelet pour eulx, et leurs consorts et la dite communaulté et la ville de Chastelet. Le premis respectivement acceptant le tout sous le bon plaisir du vénérable chapittre, l'an XV cent nonante six le neuffième du mois de juin audit lieu de Chastelet. Ainsi soussigné et ordonnancé de mesdits révérends et nobles seigneurs. Jch : Rondach.

« *Clause d'authorisation approbation et confirmation dudist bon mestier.* — Pro Tib. Helie nottarius assumptus. Et comme de la part desdits maitres nous at esté supplié notre plaisir fuist d'approuver confirmer et autoriser lesdits accord. Pour ce est il qu'après avoir meurement examiné et trouvé justes et équitables lesdits accords les avons de notre authorité approuvé, confirmé et authorisé et les approuvons, confirmons et authorisons par cestes, ordonnons et commandons que doresnavant ils soyent suivys et observés en tous et chascun leurs poincts et articles selon leur forme et tenure.

« Donné en notre chapittre sous notre scel et signature de notre notaire et secrétaire, l'an XV cent nonante cinq, du moys de Juin le XIIIe jour. Et plus bas estoit escryt : Par ordon-

nance expresse des révérends illustres nobles et généreux seigneurs messieurs les doyen et chapittre de la cathédrale église de Liége susdits et estoit signé. Tib. Hélie notaire et y estoit pendant le scel dudit chapittre en cire verte.

« Collation faite à la lettre originelle d'autorisation dudit bon mestier des pottiers à faire pot de pierre, la présente copye ci dessus enregistrée y a esté par moy soussigné notaire et secrétaire juré dudit bon mestier trouvé de mot à aultre concorder en signe de vérité ay icy apposé mon signe manuel accoustumé le XXVI[e] je juillet 1596. »

« *J. N. de Bavay*, notaire et secrétaire
dudit bon mestier, 1596. »

« Aultre copye de ce qui est endossé à la lettre originelle.

« Nous Doyen et chapitre de la cathedrale église de Liége à tous ceulx quy ces présentes verront et lire orront, salut scavoir faisons que receu avons l'humble resqueste à nous présentée par Jean Bertrand, l'ung des maitres pottiers de pierre de notre ville et seigneurie de Chastelet pour et au nom de tout les corps du bon mestier des pottiers de pierres dudit Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup pour lesquels se faisait partye, contenante comme eu l'approbation notre des contracts dernier escripts entre le dit mestier et communaulté de Chastelet, se voient au dernier accore et appointement fait entre lesdites parties le neuffieme de Juing nonante et cinque et en ladite approbation inséré, obmys quelques poincts et clauses de beaucoup importantes tant à nous que aux maitres et bon mestier susdit suppléant que ce qui seroit obmis voulissions adjouter. Partant est-il qu'après avoir dessus advisé, avons de notre authorité au premier article dudit accord et appointement du IX[me] de Juing nonante cinque adjouté les points et conditions soubescriptes. Et lequel article pour ce, changeons, moderons et extendons en la forme et manière suivante :

« Premier ; que doresnavant nul estranger ou aultre que les

enfants de bourgeois de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup ne seront admys audit mestier des pottiers de pierre si ce n'est du consentement des maitres de ville dudit Chastelet et des maitres et gouverneurs dudit mestier quy seront pour le temps conjointement et indivisement, voir en payant par iceulx quy seront admys six florins Brabant, la moictié à notre prouffict et l'autre audit mestier.

« Item ; que nuls fils de maitre ne pourra estre admis audit mestier pour besoigner comme maitre et à soi même que : premier ; il n'ayt faict relief d'icelluy en payant trois florins Brabant à repartir comme dict est, moitié à nous, moitié audict mestier. En outre lesdits estrangers et tous aultres qui ne seront fils de maitres debveront par nous faire advouer et ratiffier leur admission devant lequel adveu ne pourront n'y debveront de tel mestier user et besoigner. Et s'y aulcun présumast, avant d'avoir satisfaict aux conditions prescriptes user de tel mestier, il escherra en peine et amende de cent florins de Brabant à payer moictié à nous, moictié audit mestier pour le temps en ferons la poursuitte. Demeurant au reste en force et vigueur toutes autres réserves et conditions devant escriptes ausquelles par cestes n'entendons oultre et au dessus du premis déroghuer.

« Et affin que ce soit ferme chose, stable et vaillable, avons les présentes faict soubsigner par notre notaire soubescryt, l'an de la saincte nativité notre seigneur, mil cinq cent nonante six, du moys de janvier le vingt quatrième jour. Et plus bas estait escrip : Par ordonnance des révérends, illustres et généreux mes très honorés seigneurs les doyen et chapittre susdit et estoit signé Tib. Helie notaire. Collation faite à l'originelle. Addition et modération escript au dos de la lettre d'approbation et confirmation dudict francqs mestier. La présente copye y at esté trouvée de mot à aultre concorder par moy soussigné notaire et secrétaire dudit bon mestier ; en signe de vérité ay

la présente soussigné de mon signe manuel accoutumé, ce XXVIe de juillet 1596.

« *J. N. de Bavay*, notaire et secrétaire,
dudit bon mestrier, 1596. »

LES PROCÈS-VERBAUX.

A la suite des chartes qu'on vient de lire, se trouvent dans le registre des potiers plusieurs pages en blanc et la fin d'un acte de réception d'un maître potier ; trouvé « idoine et capable » par Jean Leurkin et George Crame, pour lors maîtres du métier.

Après cette lacune la série des procès-verbaux d'assemblée du franc métier est complète. Ils sont généralement signés par le notaire de Châtelet, greffier, secrétaire de la corporation. Cependant, beaucoup ne sont pas signés. Nous allons donner des extraits des principaux.

« Le vingt-huitième jour du moys de décembre en XV cent nonante et sept.

« En la maison de Jean Bertrand pottier et host du pot d'estain [1] à Chastelet, ont esté les maitres dudit mestier assemblés pour faire, en conformité de leurs lettres, élection de deux nouveaux maitres pour gouverner ledit franqz mestier dudit mestier à faire pot de pierre ; ayant estez à plus de voix et esleus et choisis Jacques Bertrand dit Visnon [2] résident à Chastelet et Jean Bertrand dict Pirchon résident à Bouffioult [3].

1. La maison enseignée « au pot d'estain » existe encore à Châtelet, à l'entrée de la rue de Gravelles, avec son enseigne sculptée en pierre.

2. Les familles Visnon et Pirchon ne sont que des branches détachées de la famille Bertrand, leur sobriquet est devenu leur nom de famille.

3. La nomination des maîtres du métier des potiers, ne se faisait pas au scrutin secret, chaque votant désignait ses deux préférés. On faisait ensuite

Quy là mesme ont passé le serment de bien et fidellement gouverner ledit mestier et de ne permettre que leurs chartres et privilèges soient en façon quelconque violées, ainsi les faire garder et observer en chascun leurs poinctz et articles pendant leurs années. »

*
* *

« Le XVIe jour du mois de Janvier en XV^c nonante et neufs au logis de Jean Bertrand à Chastelet, host du pot d'estain, ont esté assemblé tous les maitres du bon mestier de la potterie de pierre, pour faire élection de deux nouveaux maitres pour régir et gouverner cestuy an les dits franchz et bons mestiers selon et conformement les chartres et privilèges à eulx accordés par messeigneurs du vénérable chapittre de St Lambert noz Seigneurs et maitres. Dont à plus de voix ont este esleuz Bertrand Bertrand et Pierre Mofroid, dont pour mon absence ce dit jour n'ont passé le serment, mais l'ont passé en ma présence et des maitres le XXVIe jour de mars audit an en la maison de Jean Bertrand dit Pirchon, an lieu dit de Bouffioult. Ce que j'atteste.

« *N. de Bavay* notaire et secrétaire
dudit mestier. »

*
* *

« Ledit XVIe de janvier Gaspard Mofroid at déclaré ne vouloir ouvrer dudit stil pour ceste année et partant en consentement de tous les maitres dudit mestier at esté accordé que personne ne le poldrat mettre en œuvre au dit mestier, sur paine de l'amende de XX florins.

---

l'addition des votes. Nous avons retrouvé des listes d'élections. Il pouvait arriver cependant que le votant fît connaître au greffier seul, les noms de ses préférés. De cette manière le vote devenait secret.

« Semblablement at esté dist et conclud et arresté entre les dits maitres le jour susdit, que sy Salomon serviteur estoit défaillant de besoigner par sa négligence l'espace de trois semaines, ou qu'il allast besoigner à son plaisir, que nulz maitres dudit mestier ne le poldrat mettre en œuvre, sur paine et amende, comme dessus ; ne soit que lesdits maitres aultrement en disposent. »

*
* *

« Le XXVI[e] de mars 99 at esté esleu et admis pour serviteur dudit franc mestier [1] Remy Riffet soubs le sallaire de quatre florins par an et passé le serment en tel cas requist ; présents lesdits maitres. »

*
* *

« Le XV[e] jour du moys de Janvier de l'an mil et six cent, tous les maitres du francqz mestier des pottiers de piers ont esté assemblez au lieu de Bouffioult, en la maison de Clément Hannekart, à l'effet deslire deux nouveaux maitres pour, en conformité des lettres chartres et privilèges dudit francqz mestier, gouverner et regir icelluy mestier l'espace d'un an. Dont à plus de voix ont esté esleuz, choisis et confirmez Jean Gilbon et Jean Bertrand le jeusne, ayans passé le serment accoutumé et en tel cas requis.

« *N. de Bavay,* notaire et secrétaire
du dit mestier. »

---

1. Le serviteur assermenté et gagé du métier, convoquait les maîtres pour les réunions, sur l'ordre des gouverneurs ; il accompagnait ceux-ci lors de leurs visites des ateliers, à certaines époques pour prendre les boutons des roses sur lesquels on tournait les pots, et empêcher toute fabrication.

Le serviteur du métier faisait enfin les offices d'huissier et de sergent.

*
* *

« Les jours, mois et ans que dessus Remy Rifflet at esté continué serviteur dudit franc mestier sous les mesmes devises serment et pris avecque lui ci-devant convenu. »

« Les jours, moys et an susdit lesdit deux nouveaux maitres ont distribués les serviteurs suivants, savoir Paulus Kinif, Gille de Moriaulmé, Hubert Jaucquet, Remy Rifflet, Ignace Desloges, Gaspard Mofroid, Franchois Lenglet, Cornélis Delle vaulx, Damien le Machuret. Et chacun maitre ont eu quatre journées de varlet par semaine, suivant les lots jectez [1] ; présents lesdits maitres. Et a Bertrand Bertrand pour sa vieillesse et a barbe Gilbon, leurs a esté donné du consentement de tous les maitres chascun un jour d'ouvrier de plus que les aultres et ce de grace.

« At esté conclut et arresté entre tous les maitres pottiers sur paine et amende de vingt florins a aplicquer moytier au seigneurs de St-Lambert et l'aultre moytier au dit mestier ; que s'y aulcuns desdits serviteurs distribuez estoient par leur négligence sans excuse légittime defaillans d'aller besoigner auprès d'un maitre auxquels sont distribués par trois jours routiers [2], quy emport trois semaines ; tel serviteur sera privé le résidu de l'année dudit mestier quand il y aura plainte faicte et serat par le serviteur dudit francs mestier deffendu de point mettre en œuvre tel défaillant, sur peine d'encourir l'amende conclude et arrestée.

« Semblablement a esté conclud et arresté les jour, moys susdits que nuls maitres dudit franc mestier ne debveront mettre en œuvre nul apprentiers sur la rouwe, ne soit qu'il ayt payé préalablement les droits d'admission des seigneurs et dudit

1. Suivant un tirage au sort.
2. Entiers.

franqz mestier sur les paines reprinses par leurs chartres. Bien entendu que c'est de ceulx quy n'estoient introduits au jour de l'authorisation de leur franch mestier.

« *N. de Bavay,* notaire et secrétaire
dudit mestier. »

*
* *

« Le penultième de Juillet 1600 les prévilèges des potiers furent derechef confirmés et augmentés et plusieurs différente assoupis de la parte du chapitre. »

*
* *

Le jour S[t] Estienne de l'an 1600 Jean Bertrand « host du pot destain » et Nicolas Crame de Bouffioulx sont nommés maitres gouverneurs du métier. Jean Bertrand distribue par le sort les ouvriers au différents maitres.

Le procès-verbal de la réunion dit :

« Les maitres de l'an dernier ont relaté par leur serment que de leur temps ou année, savoir le XXIII[e] jour de mars 1600, ont esté admys audit mestier pour apprendre à tourner sur la roue Jean Dureau fils de Jacqz Dureau, en son temps bourgeois de Chastelet, Lambert Collige quy n'est fils de bourgeois, ains estoit au mestier dès auparavant la lettre et authorisation dudit francqz mestier ayans payez les droits tant aux seigneurs que au francs mestier. Fut encore admys Pierre de Renly et Jean Bouguet aussy fils de bourgeois. Les ayans reçu apres le consentement de Nicolas le Monnoyer lors maitre de ville de Chastelet, ce qui fut relaté les jour et an susdits.

« *N. de Bavay* notaire et secrétaire
dudit bon mestier. »

*
* *

« Le dixième jour du moys de Septembre en XVI^c et ung en la maison de Jean Bertrand host du pot d'estain, en sa présence comme maitre et gouverneur dudict francs mestier pour cette année : Savoir lesdits Jean Bertrand et Nicolas Crame. Comparut Philippes Bertrand fils de feu Pierchon et de Barbe Jaucquet son espeuse, maître et dame dudit francmestier a requis de relever lesdit franc mestier pour estre maitre admis audit mestier et besoigner à soi-même. Suivant quoy et que ledit Philippe est filz de maitre pottier et estez admis a reliefz et la mesme at relevé, en ayant faict et passé le serment en tel cas requis de garder et faire garder et observer chartres privilèges et franchises dusdit francqz mestier en chascun de leurs points et articles, en ayant payé les droits de reliefs tant aux Seigneurs de Saint Lambert, voir à Jean Bornet le comis et recepveur, comme aussy ausdits maitres modernes pour lesdits francqz mestiers ayant esté toutes solempnitez observées.

« Droitz des seigneurs XXX patars.
« Droitz du mestier XXX patars.
« Droitz du notaire X patars.

« *N. de Bavay,* notaire et secrétaire
du mestier. »

*
* *

Le 12 janvier 1602 Jean Leurkin et George Crame, sont élus maitres gouverneurs du métier pour l'année, ils font partage des ouvriers, au nombre de 10 en les tirans au sort, entre les différents maitres.

« On décide que deux apprentifs ne recevront que quatre patars par cent de pots communs [1] qu'ils fabriqueront, chaque

1. On décide de ne donner à des apprentis, que quatre patars par centaine

cent doit contenir quatre planches d'ouvrages, et six patars lorsque les pots seront à « cul coppé »

*
* *

« Le vingt neuffiesme jour du moys d'Aout an saize cent et deux, Francois Lenglet, jadis serviteur admis de cesluy franc mestier des pottiers de pierres ayant présentement espouzé Barbette vesve de feu Pirchon Bertrand, dame et maitresse et besoignez à soi mesme, dudict franc mestier at requis d'estre admis maitre et besoigner à soi mesmes et user du dit franch mestier du consentement de Guillaume de Bruges maitre de ville moderne de Chastelet, ce que ouys et entendu, Jean Leurkin et George Crame maitres modernes dudit francs mestier ont y cellui receu et admys en payant les droictz pour ce afférant et passant le serment en tel cas requis, voir et moyen que suivant leurs lettres le dit Franchois ferat advouer son admission des vénérables nobles et généreux seigneurs messieurs du vénérable chapittre de Liége leurs seigneurs et maitres, d'aultant qu'il n'est fils de maitre et là mesme at passè lesdits serments accoustumé en présence lesdits maîtres et gouverneurs dusdit franch mestier, et a iceulx payé les droictz.

« *N. de Bavay,* notaire dudict
mestier
1602. »

*
* *

Le 1er février 1603, tous les maitres potiers assemblés en la maison de leur secrétaire notaire Bavay, confirment la nomination faite à la sainte Estienne, de Nicolas Crame et Philippe

de pots « communs » fabriqués par eux. Il résulte de ce fait qu'il y avait d'autres pots que des pots ordinaires.

Pirchon, en qualité de maitres des potiers. Les nouveaux gouverneurs du métier, font la répartition des ouvriers ; Bertrand Bertrand, pour sa vieillesse et Jean Pirchon, à cause d'une blessure qu'il avait au bras, obtiennent une journée d'ouvrier de plus par semaine que les autres maitres.

*
* *

Le 26 Janvier 1604, sont élus maitre du métier Jean le Visenon et François Langlois ; ils distribuent 8 ouvriers et recoivent un apprenti, Pierre Laventurier [1].

*
* *

Le 14 Aout 1604, Jean Delle Falize est reçu à la maitrise.

*
* *

Le 28 Xbre 1604, Jean Bertrand, hôte du pot d'étain et Jean Leurkin sont nommés maitres du métier. Remy Rifflet est continué dans sa charge de serviteur du métier.

Charles Preumont est reçu apprenti.

*
* *

Le 15 7bre 1606, Paulus Kinif, alors serviteur du métier est reçu maitre, avec l'autorisation de Jean Arnoul, maitre de ville de Châtelet.

Un nouveau greffier dresse le procès-verbal de la réunion, il signait : *François de Bavay,* notaire et secrétaire du métier.

*
* *

Le 28 Xbre 1606, Jean Gibon et Jean del Falize sont nommés gouverneurs du métier.

---

1. Ce Pierre Laventurier fit son chemin. Il devint plus tard bailli de Châtelet.

Guillaume Hanuir est reçu apprenti et Rifflet est continué dans sa charge de serviteur du métier ; le 5 mars suivant il est remplacé par Jérôme Hubinon.

⁂

Le 12 Janvier 1607, Jean Bertrand et Pierre Mofroid sont nommés maitres du métier.

On reçoit deux apprentis.

⁂

« Le 20 février 1608, Jean Bertrand, fils de Jacques Bertrand, aliàs Visnon l'ancien, lequel a remonstré comment il s'était, puis naguère, allié par mariage et qu'il devait besoigner comme maitre à soi mesmes, et que partant il requist à relever et là mesme a relevé les droits dudit mestier pour estre maitre à besoigner à soi mesme, ayant à cet effet passé le serment de maintenir garder et observer les chartres dudit franc mestier.

Il avait été trouvé « idoine et capable » par Jean Bertrand l'un des maitres du métier.

Le 18 Mars 1608, Jacques Bertrand est reçu maitre.

⁂

Le 30 X^{bre} 1608, Nicolas Cramme et Pierre Mofroid sont nommés gouverneurs du métier.

⁂

Le 28 X^{bre} 1609, sont nommés Paulus Kinif et George Cramme.

⁂

Le 18 X^{bre} 1610, sont élus Jean Leurkin et Jean Bertrand. Les ouvriers repartis sont au nombre de 10.

« Les jours moys et an que dessus tous lesdits maitres dudit mestier, scavoir Jean Gibon, Nicolas Cramme, Jean Leurkin,

François Langlet, Jean Bertrand Visnon l'aisné, Paulus Kinif, Pierre Mofroid, Philippes Bertrand, Jean delle Falize, Jean et Jacques Bertrand frères, Jean Bertrand Visnon le jeune, ont accordé par ensemble que pour doresnavant l'ont ne poldrat besoigner à la chandelle non plus avant la Toussaint que après à tourner potz sur la rouwe [1]. Quant aux frais et despens qui se font, les assemblées desdits maitres pour le fait du dit mesty, ont accordé que les maitres manquants de soy trouver pour l'advenir ausdites assemblées estant préalablement adjournés par le serviteur sermenté seront subjet de payer la moytié des despens à l'encontre de ceulx qui s'y trouveront, scavoir moityé escoz. Ayant par les susnomez promis deffectuer le premis sur l'amende par les contraventeurs du contenu que dessus de XX florins voir que l'on ne poldrat boire à la charge des absens [2]. »

*
* *

Le 30 octobre 1611, Jean Mahy Godart est reçu apprenti.

*
* *

Le 27 décembre 1611, François Langlet et Jacques Bertrand sont nommés maitres gouverneurs du métier. Pierre Damy est reçu maitre.

---

1. L'un des avantages que donnaient les anciennes corporations, c'est que les ouvriers qui les composaient, ayant seuls le privilège, le monopole de pouvoir fabriquer les objets produits par le métier, pouvaient, suivant leurs besoins, en restreindre la production, éviter l'encombrement du marché et par conséquent l'avilissement des prix. Le système de liberté moderne produit un effet contraire ; il est vrai qu'il est souvent au profit de la masse de la population.

2. L'habitude qu'avaient les pottiers de boire du vin dans leurs réunions, montre qu'ils jouissaient d'une certaine aisance. On buvait alors dans notre pays du vin de Baune et du vin d'Aix, on le prenait au grand verre, à la pinte et au pot dans les cabarets. La consommation du vin était grande alors dans certaines villes, où l'on vidait tous les ans des douzaines de « poinçons » (grosses tonnes) de vin chez les « taverniers ».

*
* *

Le 16 février 1612, on reçoit trois apprentis.

*
* *

Le 27 décembre 1612, sont élus maitres Jean Bertrand Visnon et Philippe Bertrand, on reçoit un apprenti.

*
* *

Le 27 décembre 1613, sont élus maitres Jean Bertrand dit Pirchon et Pierre Laventurier.

*
* *

Le 8 juillet 1614, Dieudonné Bertrand est reçu maitre.

Nous croyons inutile de continuer à transcrire les procès-verbaux qui ne renferment que les nominations des maitres du métier et les réceptions des maitres potiers. Nous préférons pour éviter les longueurs, donner à la fin un tableau synoptique et chronologique des élections de *maitres gouverneurs* et des réceptions de *maitres potiers*.

*
* *

« L'an seize cent et quinze du mois de febrier le onzième jour, Jean Bertrand, host du Blan lévrier, pour ceste année maitre et gouverneur esleu du franc mestier de pottiers de pierre, en l'absence de Jean Gibon son confrère gouverneur a fait assembler et convocquer ledit mesty en la maison Cornelis Dellevaux, bourgeois de Chastelet, par Andry Jépin, serviteur juré dudit mesty ; où estant assemblé at esté remonstré audit mesty en général comment leur art et stil à faire pot alloit et tendoit du tout à ruyne pour respect de la multitude des pots qui se faisoit, quy causoit un trop vil prix de ladite marchandise, pour respect de quoy il y avoit aulcuns maitres qui ne pouvoient entretenir et payer leurs serviteurs, encore moings à

paine pouvaient ils vivre, et qu'à ceste cause il seroit expédient de faire un retranchement et régler pour chascun maitres à l'advenant de ses moyens et facultés le nombre des fournées qu'ils poldroient faire chascun en particulier pendant l'année et ce pour l'espace de trois ans routiers.

« Dont après avoir esté ledit mesty bien et particulièrement informé du premier, ont trouvé la représentation susdite estre juste et équitable, ensuite de quoy, se sont accordés sans aulcune contradiction ny empeschement et par commun consentement à ce qu'il sensuit. Scavoir que Jean Gibon ne poldrat faire pendant cette année que douze fournées de pots, George Crame X fournées, Nicolas Crame X, Jean Bertrand Pirchon nœuf, Jean Bertrand du Blan levrier nœuf, Jean Delle Falize et Pierre Mofroid chascun nœuf, Jean Bertrand Visnon huit, Jean Leurquin sept, François Langlet sept, Paulus Kinif onze, voir à condition que s'il travaille hors de la maison en laquelle présentement il réside, en tel cas ne poldrat faire que dix, et quant à Philippes Bertrand pour ceste année podrait faire dix fournées, et les deux autres années suivantes seulement nœuf, et Jacques Bertrand Visnon sept fournées ; voir que pour les deux années prochaines se debvront aussi régler comme est ci dessus déclaré le tout sous les conditions telle que lesdits trois ans expirés, si l'accord susdit est trouvé bon et profitable pour l'augmentation dudit mesty, y celui se debvrait continuer pour l'advenir selon sa forme et tournure, soit qu'ils trouvent à augmenter ou diminuer pour le fait des dites fournées selon la faculté des dits maitres. A tout quoy lesdits maitres ont promis chacun en leur particulier de soy conformer et regler, sur paine par les contraventeurs de tomber en telle amende qu'il plairat à nos seigneurs ordonner et à payer irrémissiblement par lesdits contraventeurs selon le contenu de leurs chartres et privilèges. »

*
* *

Le 28 X^{bre} 1616, les maitres potiers assemblés pour élire les maîtres décident qu'afin d'éviter l'encombrement de la production, pendant 6 années, chacun d'entre eux ne pourra faire que les fournées suivantes.

La Vve de Jean Gibon, George Cramme, Jean Pirchon, Nicolas Cramme et Paulus Kinif, chacun 8 fournées.

Jean Bertrand, Jean Delfalize, Pierre Mofroid, Jean Bertrand, Visnon le jeune et Philippe Bertrand, chacun 7 fournées.

Jean Bertrand dit Visnon et Pierre Laventurier, chacun 6 fournées.

Jean Leurkin et François Lenglet chacun 5 fournées.

Jacques Bertrand Visnon, Jacques Bertrand « du pot d'estain » chacun 4 fournées.

Et Dieudonné Bertrand, 3 fournées.

Il est défendu d'agrandir les fours sous peine d'une amende de 40 florins.

*
* *

Le 28 d'octobre 1617, les membres du métier des potiers de pierre, s'assemblent par devant vénérable et noble seigneur Winand de Marotte, chanoine de la cathédrale de Liège et l'un des seigneurs de Châtelet et Bouffioulx. Plusieurs potiers élèvent des réclamations parce que la convention du 28 décembre 1616 n'est pas loyalement exécutée, plusieurs potiers ayant élargi ou allongé leurs fours, ce qui leur permettait de faire autant de pots et même davantage qu'avant la convention. Il est convenu par le chanoine visiteur et tous les potiers, que les maîtres du métier prendront les dimensions de tous les fours, et qu'ils feront modifier ceux qui seront trouvés trop grands ou trop petits.

*
* *

Le 3 Août 1618, Paul Rifflet, récemment marié, demande à être reçu maître pour pouvoir travailler à son compte personnel; il présente à cet effet, aux maitres gouverneurs en fonction son chef-d'œuvre, qui consiste en « une juste de deux comptes et plus un pot à beurre de bonne grandeur et ung flacon de compte ». Les gouverneurs et d'autres maîtres, ayant trouvé ses vases convenables, Rifflet est reçu maître à condition qu'il remplira les autres formalités d'usage.

*
* *

Le 9 Janvier 1620, Jean le Berger transige avec le métier des potiers, moyennant 30 florins, pour les infractions qu'il a faites aux chartes et privilèges ; il s'oblige à les respecter et est reçu maître.

*
* *

Le 1er X^bre^ 1621, il est convenu entre les potiers, que si quelques uns d'entre eux ne veulent ou ne peuvent cuire les fournées de pots auxquelles ils ont été taxés, ils pourront céder leurs droits à d'autres potiers.

*
* *

29 9bre 1626. Les potiers étaient de rudes buveurs.

En assemblée générale il est convenu pour éviter les procès, que Nicolas Crame, Jean Bertrand, Jean Dellefalize, Paul Rifflet et Pierre Laventurier, paieront chacun la somme de treize livres dix patards, pour dépenses faites par le métier dans diverses assemblées faites à leur sujet, parce qu'ils n'avaient pas observé les convenances faites le 21 Janvier 1626 ; à cette occasion, quelques maîtres avaient fait « une gageure pour deux poinçons de cervoise, » qui furent bus sur le champ par le métier.

Le métier paya ces deux grosses tonnes de bière.

*
* *

1644. En assemblée générale tenue chez Bartholomé Lambillot à Châtelet, on convient que les mauvais débiteurs seront exécutés par le sergent, qui enlevera leurs roues, jusqu'à ce qu'ils aient payé leur part dans les dépens faits par le métier.

*
* *

En 1657 le greffier transcrit au régistre du métier le récès suivant des seigneurs du Chapitre de Liège.

« Messeigneurs les directeurs des affaires du Chapitre cathédrale de Liège, ordonnent au receveur de Châtelet de ne payer d'avantage pour le disner que prétendent les pottiers dudit Chatelet que les revenus de leur demi cent d'œuffs à la rate de leur rouwe ; fait est 27 janvier 1650. Ainsi signé par ordonnance de mess[rs].

« G del R[ce].

« Releu au chapitre, vu et approuvé le 28 janvier 1650. »

Les potiers recevaient ainsi du chapitre de Liège, pour leur dîner, la valeur de leur redevance de 50 œufs par roue.

*
* *

Le 17 janvier 1680 en assemblée générale, il a été décidé pour la prospérité du métier, de limiter comme suit le nombre de fournées de pots que chaque maître pourrait confectionner :

Jean Crame,	9 fournées par an.
Charles Hanuset,	8 »
Hubert Crame,	5 »
Michel Crame,	2 »
Jean Godart,	2 »
Henri Godart,	7 »
Dieudonné Godart,	6 »
Paul Kinif,	4 »

Jacques Crame,	5	»	
Gilles Gibon,	5	»	
Pierre Gibon,	9	»	
Pierre Riflet,	11	»	Dont 4 de bleus.
Melchior Gibon,	2	»	
Pierre Bertrand,	6	»	
Pierre Mofroid,	6	»	
George Crame,	9	»	
Total,	96		

Le procès-verbal de la séance continue ainsi :

« Il a esté en oultre arretté que les pottiers résidant dans l'enclos de Châtelet venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux situés sur la Sambre, depuis Châtelet jusques à Namur et sur la Meuse entière, sauf rien réserver de point ailleurs comme aussi les premiers débiter dans la ditte ville de Chastelet, exceptez toute fois qu'ils ne pourront ce faire à ceux qui les vendroient avec sacqz, hottes, chevaulx, chariots ou charrettes aux lieux situés par de là la rivière de Sambre ; voir que ceux de Bouffioulx ou du fauxbourg du prédit de Châtelet ne pourront vendre ni débiter leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du district de ceux de l'enclos de Châtelet, comme il est sus-exprimé, ni même les vendre et débiter aux habitans desdits lieux ou district qui les viendroient achapter au dit Châtelet ou Bouffioux.

« Les pottiers du fauxbourg du prédit Châtelet avec Jacques Crame fils, Sébastien et Gille Gibon venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du duché de Brabant et comté de Namur et point ailleurs, sans que les autres pottiers y puissent aller a cet effet ny les y faire conduire : bien entendu toute fois que la ville de Namur n'est comprise, non plus que les lieux situés sur la rivière de Sambre depuis Châtelet jusques au dit Namur, ni sur la rivière de Meuse, attendu

qu'ils sont dans le district des pottiers de l'enclos de Châtelet.

« Les autres pottiers qui sont de Bouffioulx, venderont et débiteront leurs marchandises aux lieux ci-embas désignez et point ailleurs, scavoir, Braine-le-Comte, Soignies, Enghien, Lessinnes, Grandmont, Audenard, Courtray, Itre, Dunkerke, avec la Flandre, Haynaux, Arthois et autres villes et lieux vers la France, comme aussi Thuin, Walcourt, Philippeville, Mariembourg, particulièrement où les autres pottiers n'y pourront débiter avecq sacs et hottes, mais bien à la menue main à peine de l'amende susdite pour ceux qui se présumeront de vendre et debitter, pendant les trois ans susdits, leurs marchandises sur les districts des autres et de réparer et rendre tous intérêts, a quoy ils se sont tous pareillement soubmis et condamnez comme dessus.

« Bien entendu que les pots que Pierre Gibon at cuit et vendu à Gerard Mathy, contenant environ un mille, se pourront mener cette fois où le dit Gerard trouverat.

« Conditionné que Pierre Rifflet pourra toutefois livrer ses pots à la vesve Lannoy à Nivelle et pas à d'autres en la dite ville, sans qu'il soit néantmoins deffendu aux pottiers, d'en livrer ainsi que ont le pouvoir suivant les réglements que dessus.

« Pour tout faire aggréer par mes dits seigneurs du très illustre chapitre, en cas de besoing réitérer et recognoistre par devant juge compétant, les dits pottiers ont commis et constituez tous et chacun porteur de cette ou copie authentique, sous promesse et obligations. Ainsi fait conclut et arresté ces an, mois et jour susdits en présence de Jacques Machuret et de Pierre Meurice, témoins à ce requis et appellez.

« Conditionné que la moitié des pots que George Crame ferat pendant les dits trois ans se pourra débiter pour le Brabant, Gand et Bruges, comme il a esté accordé. Devisé que les fours ne pourront être aggrandis, ainsi seulement demeurer en tel état qu'ils sont situés.

« Ont signés : Jacques Crame, Dieudonné Godart, Antoine Hanus, Gille Gibon, Nicolas Crame, George Crame, Jean Godart.

« Ont fait leurs marques : Mathieu Godart, Pierre Bertrand, Charles Hanus, Pierre Gibon, Paul Kinif, Pierre Mofroid.

« Jacques Speileux, notaire admis et requis.

Dans cette répartition des divers marchés où chaque potier pouvait vendre ses produits, on n'assigne aucun pays aux habitants de Pont-de-Loup. Dans les actes du franc métier, le nom de cette commune est loin d'être toujours joint à ceux de Châtelet et Bouffioulx.

*
* *

En la même année Ferdinand Laventurier, François Gossart, Pasquier Crame, Jacques fils de Jacques Crame, Jean Mofroid, Jean Bertrand et Jean Hannekart, *marchands potiers* de Châtelet et de Bouffioulx, se sont engagés à payer aux *maîtres potiers*, pendant trois ans, 9 florins par cent pots « *fins ouvrages* » et 5 florins pour le reste.

On voit que dans la production de Châtelet et Bouffioulx, les vases de luxe, les « fins ouvrages » étaient payés à un prix presque double, de celui des ouvrages ordinaires et qu'il y avait *marchands potiers* et *maîtres potiers*.

*
* *

« En l'assemblée des maîtres du franc mettier des pottiers de Chastelet et Bouffioulx tenue chez les enfans de feu Hubert Drapier au dit Chastelet ce 26 décembre 1788.

« Là même les dits maîtres icy soussignés ont recessé comme par cet ils recessent de se cautiser comme ils se cautisent de payer, ens mains des maîtres régents quattre escalins à chaque fournée de pots qu'ils feront dans le courant de la présente année à commencer dez aujourd'huy ; lesquels quattres esca-

lins ils s'obligent de payer ens mains des dits maitres, dez le jour qu'ils metteront le feu au four et c'est soub obligation de tous leurs biens ut in ampliori formâ, voire que les dits maîtres deveront rendre compte de tout perceû chaque année le jour Saint-Etienne du mois de décembre.

« A. J. Bertrand, veuve de Pierre François Crame, Joseph Cramme pour ma mère, J. F. Bertrand, Jean Baptiste Gibon, Nicolas Joseph Gibon, Antoine Joseph Gibon pour ma mère, veuve de Paul Gibon, Jacque Joseph Crame. »

LISTE EXTRAITE DES PROCÈS-VERBAUX

de la corporation des potiers de Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup.

MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*

Les procès-verbaux que nous possédons ne remontent qu'à 1597, mais ils font allusion à quelques *maîtres-gouverneurs* plus anciens, dont nous retrouvons l'indication dans les chartes :

MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*

Les archives communales de Châtelet donnent le nom des maîtres potiers de la ville de Châtelet vers 1550 ; ce sont quatre Bertrand :

Jean Bertrand
Jean Bertrand *le visgnon*
Jean Bertrand *le jeune*
Jacques Bertrand *le Visgnon.*

La charte du franc-mestier datée du 26 décembre 1595 cite les noms suivants des maîtres potiers de Châtelet et de Bouffioulx à cette date :

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1595.	Bertrand Bertrand.	Bertrand Bertrand.
	Jean Gibon.	Jacques Bertrand.
		Barbe Vve de Pierre Gibon.
		Barbe Vve de Pirchon Bertrand.
		Jean Bertrand.
		Jean le Montuyer.
		Jean Gibon.
		Nicolas Crame.
		Jean Pirchon Bertrand.
		Jean Leurquin.
		Georges Crame.
		Jean Bertrand dit Visnon.
1597.	Jean Leurkin.	
	Georges Crame.	
1598.	Jacques Bertrand dit Visnon.	
	Jean Bertrand dit Pirchon.	
1599.	Bertrand-Bertrand.	
	Pierre Mofroid.	
1600.	Jean Gibon.	
	Jean Bertrand le jeune.	
1601.	Jean Bertrand « hoste du pot d'estain ».	Philippe Bertrand, fils de Pierchon.
	Nicolas Crame.	
1602.	Jean Leurquin.	François Langlet.
	George Crame.	
1603.	Nicolas Crame.	
	Philippe Pirchon.	
1604.	Jean le Visenon.	Jean delle Falize.
	François Langlet.	
1605.	Jean Bertrand « host du pot d'estain ».	
	Jean Leurkin.	
1606.	Jacques Bertrand dit Visnon.	Paulus Kinif.
	Jean Gibon.	

Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1607. Jean Gibon. Jean del Falize.	
1608. Jean Bertrand. Pierre Mofroid.	Jean Bertrand fils de Jacques Visgnon l'ancien.
1609. Nicolas Crame. Pierre Mofroid.	
1610. Georges Crame. Paulus Kinif.	
1611. Jean Leurkin. Jean Bertrand fils de Jacques.	Pierre Damy dit l'aventurier. Les apprentis sont au nombre de 10 et les maîtres au nombre de 12.
1612. François Langlet. Jean Bertrand.	
1613. Jean Bertrand Visnon. Philippe Bertrand.	
1614. Jean Bertrand dit Pirchon. Pierre Laventurier.	Dieudonné Bertrand.
1615. Jean Bertrand « host du blanc lévrier ». Jean Gibon.	Le nombre des maîtres du franc métier est de 15.
1616. Nicolas Cramme. Pierre Mofroid.	
1617. George Crame. Paulus Kinif.	Jean Kinif.
1618. Jean Leurkin. Jacques Bertrand « host du pot d'estain ».	Paul Rifflet.
1619. Jean Bertrand Visnon le jeune. Jean delle Falize.	George Crame.
1620. Jean Bertrand Visnon. Pierre Mofroid.	Jean Berger. Ignace Bertrand.
1621. Philippe Bertrand. Jean Kinif.	Jacques le Visnon père. Jacques le Visnon fils. Le nombre des maîtres du franc métier est de 15.

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1622.	Nicolas Crame.	
	George Cramme.	
1623.	George Crame l'ancien.	Jean Godart.
	Pierre Laventurier.	Jacques Crame.
1624.	Jacques Crame « hote du blanc Levrier ».	Bastien Crame.
	Jacques Crame.	
1625.	Jean Leurkin.	
	Bastien Crame.	
1626.	George Crame le jeune.	Jean Hannecart.
	Jean Godart.	
1627.	Pierre Laventurier.	
	Jacques Cramme.	
1628.	Bastien Crame.	
	Jean Bertrand.	
1629.	Nicolas Crame.	Nicolas Crame fils de George.
	Jean Delle Falize.	Pierre Bertrand.
1630.	Jean Kinif.	Mathy Gibon fils de Jean.
	Jean Hannekart.	
1631.	Mahy Gibon.	
	Nicolas Crame.	
1632.	Jean Bertrand l'ancien.	
	Pierre Bertrand.	
1633.	George Cramme le jeune.	
	Jean Godart.	
1634.	Pierre Laventurier.	Guillaume Cramme.
	Jacques Crame.	
1635.	Paul Rifflet.	Etienne Mofroid.
	Bastien Crame.	Gaspard Mofroid.
1636.	Paul Rifflet.	Jean Bertrand, *aliàs* Betto.
	Bastien Crame.	Bastien Crame fils.
1637.	Jean le Visnon.	
	Etienne Mofroid.	
1638.	Jean Delle Falize.	

Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
Guillaume Crame.	
1639. Jean Godart.	
Bastien Crame.	
1640. Jean Bertrand dit Bette.	
Gaspard Mofroid.	
1641. Jean Kinif.	Martin Gibon.
Jacques Crame.	
1642. George Crame.	
Martin Gibon.	
1643. Mahy Gibon.	
Pierre Bertrand.	
1644. Pierre Laventurier dit l'ancien.	
Etienne Mofroid.	
1645. Bastien Cramme.	
Jean Fallize.	
1646. Jean Godart.	
Bastien Crame.	
1647. Jean Kinif.	
Gaspard Mofroid.	
1648. George Crame.	Pierre Mofroid.
Jacques Crame.	Charles Hanus.
	Le nombre des maîtres du franc métier est de 16.
1649. Bastien Crame.	George Crame.
Martin Gibbon.	
1650. George Crame.	
Pierre Mofroid.	
1651. Jacques Crame.	
Gaspard Mofroid.	
1652. George Cramme.	George Crame fils.
Pierre Rifflet.	Pierre Rifflet.
1653. Pierre Laventurier.	
Mahy Gibon.	
1654. Jean Kinif.	

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
	Bastien Crame.	
1655.	Pierre Mofroid.	Henry del Falize.
	Jean Godart.	Mathy Godart.
1656.	Mahy Gibon.	
	Hubert Bertrand.	
1657.	Bastien Cramme.	Pierre l'Aventurier.
	Etienne Mofroid.	Pierre Gibon.
		Ferdinand Laventurier.
		Jean Crame.
1658.	George Crame.	
	Paul Kinif.	
1659.	Ferdinand Laventurier.	Nicolas Crame.
	Pierre Gibon.	
1660.	Martin Gibon.	
	Pierre Laventurier.	
1661.	Bastien Crame.	Pierre Kinif.
	Nicolas Crame.	Paul Kinif.
1662.	George Crame.	George Crame fils de Bastien.
	Pierre Mofroid.	
1663.	George Crame.	
	Paul Kinif.	
1664.	George Crame.	
	Pierre Rifflet.	
1665.	Jean Godart.	
	Mathy Gibon.	
1666.	Pierre Bertrand.	Hubert Bertrand.
	Charles Hanus.	Jacques Crame.
1667.	Mathy Godart.	Gille Gibbon.
	Hubert Bertrand.	
1668.	Bastien Crame.	
	Jacques Crame.	
1669.	Pierre Mofroid.	Dieudonné Godart.
	Charles Hanus.	
1670.	Hubert fils de Bastien.	

Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
Gilles Gibbon.	
1671. Sébastien Crame.	
Jean Crame.	
1672. Nicolas Crame.	Pierre Bertrand fils de Pierre.
Pierre Mofroid.	Jean Mofroid.
1673. Pierre Laventurier.	
Pierre fils de Pierre Bertrand.	
1674. Jean Godart.	
Jean Mofroid.	
1675. Charles Hanus.	
George Crame.	
1676. Mathieu Godart.	
Pierre Rifflet.	
1677. Hubert Crame.	Antoine Hanus.
Hubert Bertrand.	
1678. Antoine Hanus.	Anselme Pasquet Crame.
Jacques fils de Jacques Crame.	
1679. Dieudonné Godart.	Jacques Crame fils de Sébastien.
Jacques Crame.	
1680. Jean Crame.	Jean Rifflet.
Jacques Crame.	Michel Mofroid.
	Le nombre des maitres du franc métier est de 16.
1681. Mathieu Godart.	
Jean fils de Pierre Rifflet.	
1682. Hubert Crame.	
Michel Mofroid.	
1683. Antoine Hanus.	
Gilles Gibon.	
1684. Dieudonné Godart.	Nicolas Rifflet.
Pierre Gibon.	
1685. Jean Crame.	
Nicolas Rifflet.	
1686. Hubert Crame.	

Année	MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*
	Pierre Mofroid.	
1687.	Pierre Ladventurier.	Gille Gibon.
	George Crame.	Jean Bertrand.
1688.	Antoine Hanus.	
	Gilles Gibon le jeusne.	
1689.	Jean Bertrand.	Jean Mofroid.
	Pierre Bertrand.	
1690.	Jean Crame.	
	Jean Mofroid.	
1691.	Dieudonné Godart.	Jean Crame, de Châtelet.
	Jean Mofroid.	Jean Gibon.
1692.	Jean Crame le jeune.	
	Jean fils de Pierre Gibon.	
1693.	Hubert Crame.	
	Jacques Crame.	
1694.	Jean Crame le vieux.	George Crame fils de Jean.
	Jacques Crame.	
1695.	George Crame le jeune.	Pierre Gibon fils de Pierre.
	Jean Rifflet.	
1696.	Dieudonné Godart.	Jean Bertrand fils de Pierre.
	Pierre Gibon.	
1997.	Jean Crame.	
	Jean Bertrand.	
1698.	George Crame.	
	George Crame le jeune.	
1699.	Dieudonné Godart.	
	Gilles Gibon le vieux.	
1700.	Paul Kinif.	Mathias Godart.
	Micolas Riflet.	Jean Crame, de Châtelet.
1701.	Mathias Godart.	
	Gilles Gibon.	
1702.	Jacques Crame.	François Godart, de Châtelet.
	Pierre Gibon.	
1703.	François Godart.	

	MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*
	Jacques Crame.	
1704.	Jean Crame.	
	Jean Riflet.	
1705.	George Crame.	
	Pierre Gibon.	
1706.	Dieudonné Godart.	
	George Crame.	
1707.	Mathias Godart.	
	Jean Bertrand.	
1708.	François Godart.	
	Nicolas Rifflet.	
1709.	Jean Crame.	
	Gille Gibon le jeune.	
1710.	George Crame.	
	Jean Gibon.	
1711.	Dieudonné Godart.	
	Jacques Crame.	
1712.	Mathias Godart.	Martin Gibon fils de Jean.
	Pierre Gibon le vieux.	Dieudonné Godart.
1713.	Dieudonné Godart.	
	Martin Gibon.	
1714.	Jean Crame.	Pierre Rifflet.
	Jean Bertrand.	
1715.	George Crame.	Jean Bertrand.
	Jean Pierre Rifflet.	
1716.	Mathias Godart.	Lambert Godart.
	Jean Bertrand.	
1717.	Jean Visnon.	
	Nicolas Rifflet.	
1718.	Gilles Gibon.	
	Lambert Godart.	
1719.	Dieudonné Godart.	
	Jacques Crame.	
1720.	George Crame.	

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
	Jean Bertrand le vieux.	
1721.	Mathias Godart.	
	Martin Gibon.	
1722.	Jean Gibon.	Jacques Crame de Bouffioulx.
	Jean Bertrand.	
	Guillaume Gibon.	
1723.	Pierre Bertrand.	Jacques Crame fils de George.
1724.	Jean Crame.	Jacques Crame.
	Lambert Godart.	
1725.	Dieudonné Godart.	Pierre Bertrand fils.
	Jean Jacques Crame.	Jean Nicolas Bertrand dit Visnon.
		Jean Gibon.
1726.	Pierre Bertrand.	
	Jean Nicolas Bertrand.	
1727.	Georges Crame.	Guillaume Gibon.
	Jean Gibon fils.	
1728.	Mathias Godart.	George Crame le jeune.
	Guillaume Gibon.	
1729.	Martin Gibon.	
	George Crame le jeune.	
1730.	Jean Bertrand.	
	Jean Visnon le vieux.	
1731.	Jean Bertrand.	Jacob Crame.
	Lambert Godart.	
1732.	Pierre François Crame.	
	Jacob Crame.	
1733.	Dieudonné Godart.	
	Jean Jacques Crame.	
1734.	Pierre Bertrand.	
	Jean Nicolas Bertrand.	
1735.	George Crame.	
	Jean Gibon.	
1736.	Jean Vignon le vieux.	
	Guillaume Gibon.	

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1737.	Lambert Godart.	
	Martin Gibon.	
1738.	Jacob Crame.	
	Jean Bertrand.	
1739.	Nicolas Bertrand.	
	Jean Jacques Crame.	
1740.	Jean Nicolas Bertrand.	Jean Etienne Gibon.
	Pierre François Crame.	
1741.	George Crame.	
	Jean Etienne Gibon.	
1742.	Jean Visnon le vieux.	
	Pierre Bertrand.	
1743.	Lambert Godart.	Pierre Charles Crame.
	Jean Gibon.	
1744.	Pierre Charles Crame.	
	Martin Gibon.	
1745.	Jacob Crame.	Joseph Visgnon.
	Jean Bertrand.	Henry Crame.
		Jean Baptiste Godart.
1746.	Henry Crame.	Jean Joseph Bertrand.
	Jean Mofroid.	
1747.	Joseph Visnon.	
	Jean Joseph Bertrand.	
1748.	Jean-Baptiste Godart.	
	Pierre François Crame.	
1749.	Jean Godart.	Alexis Joseph Bertrand.
	Jean Etienne Gibon.	Joseph Crame.
		Pierre François Crame.
1750.	George Crame.	
	Paul Gibon.	
1751.	Jean Nicolas Visnon.	Jacques Joseph Crame.
	Joseph Gibon.	
1752.	Joseph Visgnon.	
	George Crame.	

	MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1753.	Jean-Baptiste Godart.	
	Pierre François Crame.	
1754.	Jean Godart.	
	Jean Gibon.	
1755.	Jean Nicolas Visnon.	
	Paul Gibon.	
1756.	Joseph Visnon.	
	Etienne Gibon.	
1757.	Joseph Visnon.	
	Etienne Gibon.	
1758.	Henri Crame.	Mathieu Gibon.
	Guillaume Crame.	
1759.	Jean-Baptiste Godart	Joseph Bertrand.
	Jacques Joseph Crame.	
1760.	Mathias Gibon.	Pierre François Crame.
	Jean Joseph Bertrand.	
1761.	Nicolas Visnon.	
	Etienne Gibon.	
1762.	Guillaume Gibon.	
	Nicolas Gibon.	
1763.	Jacob Crame.	
	Guillaume Crame.	
1764.	Jean-Baptiste Godart.	
	Jean Etienne Gibon.	
1765.	Mathieu Gibon.	Jean François Bertrand.
	Paul Gibon.	Jean François Godart.
1766.	Jean François Godart.	
	Jean Martin Gibon.	
1767.	Jean-Baptiste Godart.	
	George Crame.	
1768.	Jean Nicolas Visnon.	Jean Crame.
	Etienne Gibon.	Jean Joseph Gibon.
1769.	Jean Crave.	
	Pierre François Crame.	

MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1770. Jean-Baptiste Godart.	
Alexis Bertrand.	
1771. Jean Crame.	Jean Visnon.
Jean Gibon.	
1772. Jean-Baptiste Godart.	
Jean François Bertrand.	
1773. Mathias Gibon.	Jean-Baptiste Gibon.
Etienne Gibon.	
1774. Jean Visnon.	
Jean-Baptiste Gibon.	
1775. Jean Nicolas Gibon.	
Jean Etienne Gibon.	
1776. Paul Gibon.	
Jean Visnon.	
1777. Jean-Baptiste Gibon.	
Guillaume Crame.	
1778. Jean Visnon.	
Jacques Crame.	
1779. Jean François Godart.	Maximilien Bertrand.
Jean Gibon.	
1780. Jean-Baptiste Gibon.	
Maximilien Bertrand.	
1781. Guillaume Crame.	
Jean-Baptiste Godart.	
1782 Jean-Baptiste Gibon.	
Jean François Bertrand.	
1783. Jean-Baptiste Gibon.	
Nicolas Joseph Gibon.	
1784 Jean-Baptiste Godart.	
Jacques Crame.	
1785. Jean-Baptiste Gibon.	Pierre Joseph Crame.
Maximilien Bertrand.	
1786. Pierre Joseph Crame.	
Jean-Baptiste Gibon.	

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1787.	Jean-Baptiste Godart.	
	Jean Etienne Gibon.	
1788.	Alexis Joseph Bertrand.	
	Jean-Baptiste Gibon.	
1789.	Jean François Bertrand.	
	Jean-Baptiste Gibon.	
1790.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Pierre Joseph Crame.	
1791.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1792.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jacques Joseph Crame.	
1793.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Lambert Joseph Bertrand.	
1794.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Joseph Gibon.	
1795.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Maximilien Bertrand.	
1796.	Guillaume Crame.	
	Jean-Baptiste Gibon.	
1797.	Pierre Joseph Crame.	
	Jean-Baptiste Gibon.	
1798.	Jean François Bertrand.	Jean Etienne Gibon.
	Jean-Baptiste Gibon.	
1799.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1800.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1801.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1802.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1803.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	

	Maitres gouverneurs *du franc-métier des potiers pour chaque année.*	Maitres potiers *admis chaque année dans les assemblées générales.*
1804.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1805.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean Etienne Gibon.	
1806.	Jean-Baptiste Gibon.	George Crame fils.
	Jean Martin Gibon.	
1807.	Jean-Baptiste Gibon.	Alphonse Joseph Gibon.
	Jean Martin Gibon.	
1808.	Jean-Baptiste Gibon.	Pierre François Crame.
	Jacques Alphonse Gibon.	Augustin Joseph Crame.
1809.	Jacques Alphonse Gibon.	
1810.	Jacques Alphonse Gibon.	
	Jean François Bertrand.	
1811.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1812.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1813.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1814.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1815.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1816.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1817.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1818.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Adrien Crame.	
1819.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean-Baptiste Crame.	
1820.	Jean-Baptiste Gibon.	
	Jean-Baptiste Crame.	
1821.	Jean-Baptiste Gibon.	

Jean-Baptiste Crame.
1822. Jean-Baptiste Gibon.
Pierre François Crame.
1823. Jean-Baptiste Crame.
Toussaint Bertrand.
1824. Jean Joseph Bertrand.
Toussaint Bertrand.

Le 26 décembre 1823, les maîtres potiers se réunissent officiellement pour la dernière fois et élisent maîtres-gouverneurs pour 1824, Jean-Joseph Bertrand et Toussaint Bertrand. Le procès-verbal de la réunion transcrit au registre des potiers dans la forme primitive est signé T. Bertrand ; le signataire est probablement Toussaint Bertrand nommé gouverneur.

Depuis 1789 le premier venu pouvait exercer le métier de potier. Le titre de maître, devenu tout à fait facultatif n'emportait plus aucun privilège ni aucun droit, mais seulement un titre ; on finit même dans les vingt dernières années par ne plus tenir note des potiers reçus maîtres et le franc-métier par la force de la tradition se maintenait debout. Mais les mœurs avaient changé, les idées s'étaient transformées et les privilèges avaient été abolis par la révolution française. Un nouveau système tout de liberté donnait les mêmes droits à tous : pour être potier il ne fallut plus être reçu, il suffisait de payer une patente. Tout tomba dans le droit commun et la corporation des maîtres potiers disparut comme toutes les corporations que nous avait léguées le moyen âge.

PIÈCES EXTRAITES DES ARCHIVES

laissées par le franc-métier et autres.

« Aux années 1602 et 1603 plusieurs différents furent assoupis par rapport aux potiers. »

A cette époque en effet certaines difficultés s'étaient élevées entre le franc métier et le chapitre de Liège relativement aux privilèges des maîtres potiers. Le chanoine de Marotte fut chargé d'y mettre fin comme on le verra dans la pièce suivante extraite des conclusions capitulaires du chapitre Saint-Lambert. Cette pièce est du 30 juillet 1603 :

« Feria 4ª penultima julii 1603.

« R^dus D. Marotte alter majorum computatorum exposuit reverendis dominis meis, quod cum alias sibi per capitulum commissum fuisset, negotium controversum inter opifices ministerii figulorum communiter dicti : « le franck mestier des pottiers in Bouffioul, » ratione suorum privilegiorum, et insequendo commissionem suam dictam controversiam composuisse juxta concordiam sub beneplacito capituli conceptam et capitulo reproductam qua concordia per dominos meos audita, et per ipsos probata, placuit iisdem ut illa privilegiis dictorum figulorum inseratur et adjiciatur, reservantes tamen iidem domini mei sibi potestatem et authoritatem dicta privilegia tam antiqua quam nova semper mutandi, corrigendi, et ad illa addendi quæ dominis meis videbuntur necessaria et oportuna, ac requisata et prout ipsis placebit. »

Cathédrale de Liège. Secrétariat.
Décrets et ordonnances 1602-1604.
E. 123, folio 225.

*
* *

Le nord de la France était pour l'industrie des grès de Bouffioulx un débouché de grande importance et le marché de ces contrées était assuré à ces fabriques.

Voici, entre cent, un fait tiré des archives communales de Bouffioulx qui le prouve : « Le 19 septembre 1640, Jean, fils « de Jaspar Mofroid, et Gille, fils d'Antoine Parau, tous deux « marchands de poterie, furent attaqués à Matagne et la char- « retée de pots qu'ils conduisaient en France fut volée par « des soldats de la garnison de Rocroi, joints à quelques « bourgeois[1]. »

*
* *

« *Octroi pour Jean-Baptiste Chabotteau, capitaine réformé pour le service de Sa Majesté, de pouvoir, à l'exclusion de tous autres, et pour le terme de dix-huit ans, introduire et faire au pays et comté de Namur la manufacture des ouvrages de terre mentionnés audit octroi, si comme pots à boire, plats, vases et toutes autres sortes de jolités qui ressemblent à la porcelaine, tant blancs que peinturés de diverses figures, moyennant une reconnaissance de cent florins par an, payable à la recette générale dudit Namur.*

« Philippe, etc.; à tous ceux qui ces présentes verront salut, reçu avons l'humble supplication de notre cher et bien amé Jean-Baptiste Chabotteau, capitaine réformé en notre service, contenant que, dans toutes nos villes en notre pays de par deçà, s'amènent très grande quantité de plusieurs sortes d'ouvrages de terre manufacturés ès pays étrangers, à savoir d'Angleterre et Hollande, si comme pots à boire bierre, plats,

1. *N° 1357 des archives communales de Châtelet* classées par M. J. Kaisin. C'était le plein de la guerre des Flandres. L'année suivante, Rocroi fut assiégée.

vases, pipes à prendre tabac et plusieurs autres sortes de jolités qui ressemblent à la porcelaine, tant blancs que peinturés de diverses figures, comme aussi de par delà Cologne, d'un lieu appelé Grundhause et d'un autre lieu nommé Sibricht, de tous lesquels ouvrages et marchandises nos ennemis, rebelles et autres nations étrangères en font très grand trafic et commerce et en tirent annuellement de très notables sommes d'argent, sans que nous en recevions aucun bénéfice ni profit, mais lesdits ennemis et étrangers s'en sont enrichis et accommodés à notre grand préjudice et de notre service ; pour à quoi remédier, le suppléant a à la main, en nos pays obéissans, tant les terres et autres ingrédients propres à construire et manufacturer semblables pots, plats, vases et autres sortes d'ouvrages comme dessus, que les ouvriers qu'il fera venir desdits pays étrangers pour manufacturer lesdits ouvrages en notre pays de pardeçà, de la même façon, bonté et perfection que sont ceux qui se font auxdits Angleterre et Hollande et ailleurs : mais comme, pour instituer et introduire cette manufacture en notre comté de Namur non encore jamais usitée[1], il conviendra au suppliant y employer des grands frais tant pour faire venir les maîtres ouvriers desdits pays étrangers que pour construire les usines et fours à cuire lesdits vases et autres choses nécessaires, il nous a très humblement supplié qu'il nous plût lui concéder nos lettres patentes d'octroi et permission de pouvoir établir et introduire la susdite manufacture nouvelle en notredit comté de Namur pour le temps et terme de trente ans à l'exclusion de tous autres, moyennant la reconnaissance de cent florins de notre monnoie de Brabant par chacun an à notre profit et à payer icelle à notre recette générale dudit Namur, considéré que étant cette nouvelle manufacture mise en pied et train en notre dit comté de Namur, le public en sera grandement

1. Mais fabriqués dès longtemps au Pays de Liège.

bénéficié et accommodé et aura la marchandise à provenir d'icelle manufacture à beaucoup meilleur marché que non pas celle venant desdits pays étrangers, et aussi l'argent demeurera dans nos pays de pardeçà au lieu que nos ennemis et étrangers susdits le tirent hors d'iceux et s'en enrichissent, et sur ce faire dépêcher nos lettres patentes en tel cas pertinentes.

« Savoir faisons que les choses susdites considérées et sur icelles eu l'avis de nos amés et féaux les président et gens de notre conseil provincial à Namur, ayant au préalable sur ce ouï nos procureur et receveur généraux illecq et conséquemment eu sur ce l'avis de nos très chers et féaux les chefs, trésorier-général et commis de nos domaines et finances ; nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvantes, inclinant favorablement à la supplication et requête dudit Jean Bap^{te} Chabotteau, suppliant, avons par la délibération de notre très cher et très amé bon frère Ferdinand, par la grâce de Dieu infant d'Espagne, lieutenant Gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas et de Bourgogne, etc., consenti, octroyé et accordé, consentons, octroyons et accordons de grâce spéciale par ces présentes, au suppliant, ses hoirs, successeurs ou ayants cause, qu'ils puissent et pourront, à l'exclusion de tous autres, et pour le temps et terme de dix-huit ans prochains, introduire et faire en notre pays et comté de Namur, la manufacture des ouvrages de terre par dessus mentionnée, si comme pots à boire bierre, plats, vases et toutes autres sortes de jolités qui ressemblent à la porcelaine, tant blancs que peinturés de diverses figures, hormis les pipes à prendre tabac, pourvu toutefois que ladite manufacture soit chose nouvelle et non encore semblable mise en pratique par aucuns autres en nos pays obéissants, sans aussi pouvoir empêcher l'entrée de semblables ouvrages faits ès pays étrangers, à charge et condition de payer à notre profit, en reconnaissance de cette notre présente grâce et octroi la somme de cent livres du prix de quarante gros monnaie de

Flandre la livre par an, les dits dix-huit ans durant, ès mains de notre amé et féal Simon de Gosce, conseiller et receveur-général de notre dit pays et comté de Namur, présent ou autre à venir, lequel sera tenu en faire recette et en rendre compte et reliquat avec les autres deniers de sa dite recette et en cas que ladite manufacture vienne à cesser avant l'expiration dudit terme de dix-huit ans, sera ledit suppliant ou sesdits hoirs, successeurs ou ayants cause, quant et quant aussi déchargés de ladite reconnaissance annuelle de cent florins par an, pourvu aussi qu'avant pouvoir jouir de l'effet de cesdites présentes, ledit suppliant sera tenu de faire présenter icelles tant au conseil de nosdites finances qu'en notre chambre des comptes à Lille, pour y être respectivement registrées, vérifiées et entérinées à la conservation de nos droits, hauteur et autorité là et ainsi qu'il appartiendra, parmi payant à nos amés et féaux les président et gens de notre dite chambre des comptes à Lille l'ancien droit pour ledit entérinement. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les chefs, président et gens de nos privé et grand conseil, président et gens de notre conseil provincial de Namur, auxdits de nos finances et de nos comptes à Lille et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets que ce regardera que de cette notre présente grâce et octroi pour le temps aux charges et conditions selon et en la forme et manière que dit est, ils fassent, souffrent et laissent ledit suppliant, ses hoirs, successeurs ou ayants cause pleinement et paisiblement jouir et user sans leur faire mettre ou donner, ni souffrir être fait mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empêchement au contraire, car ainsi nous plaît-il. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le septième de décembre l'an de grâce mil six cent trente neuf et de nos règnes le dix-neuvième. Paraphé Ro. Sur le pli est écrit : par le Roi monseigneur l'Infant, le Duc de Havré premier chef, messeigneurs François Kinschot,

chevalier, trésorier-général ; Jehan-Baptiste Van Maele et Charles Schotte, aussi chevaliers, commis des finances et autres présents, signé Veredychen. Sur le dos était écrit : les chef, trésorier-général et commis des domaines et finances du Roi consentent et accordent en tant qu'en eux est que le contenu au blanc de cette, soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par iceluy blanc. Fait à Bruxelles au bureau desdites finances sous les seings manuels desdits chef, trésorier-général et commis, le X de février XVI^{c} quarante ; soussignés Chp., de Croy, duc d'Havré et comte de Noyelle, François Kinschot, Joseph Boren et C. de Grysperre. Sur l'avant dit pli est encore écrit : ces lettres sont entérinées selon leur forme et teneur par les président et gens des comptes du roi à Lille et de leur consentement enregistrées au registre des chartes y tenu, commençant en décembre mil six cent quarante trois, folio LXXVIII et ensuivant le deuxième de juin XVI^{c} quarante quatre, nous présents, signé : d'Ennetières[1]. »

*
* *

« *Octroi pour faire toute sorte de pots à boire vin et bierre, plats, vases et d'autres espèces pour Évrard de Pont.*

« Ferdinand, à tous ceux que ces présentes verront ou lire orront salut, savoir faisons que nous ayant été remontré en notre chambre des comptes que comme dès l'an 1640 pour le bien public, profit et commodité de nos sujets de notre principauté et Évêché de Liège, nous aurions donné licence et permission à des personnes nous humblement requérantes, de

---

1. Archives départementales du Nord, Chambre des Comptes, 69me Registre des chartes, folio LXXVIII recto. Voy. Inventaire des Archives de Lille, II, p. 376, sous la rubrique B. 1664 (registre), années 1640-1646.

pouvoir, à l'exclusion de tous, faire manufacturer de terre dite vulgairement *derle* toute sorte de pots à boire vin et bierre, plats, vases et d'autres espèces à la façon de Grinthausen et Sibricht en Allemagne, tant en blanc que peinturés en diverses figures et ouvrages ressemblant à la porcelaine, voir parmi autres conditions en rendant annuellement par icelle manufacture une somme de 49 patacons à notre Table épiscopale et que le 29 de juillet 1644 nous aurions fait grâce de telle faculté à Jacques de Barré, bourgeois et marchant de notre ville de Dinant, aux charges susdites, lequel n'y trouvant son profit aurait le 24 de septembre an courant remis ladite grâce ès mains d'icelui, qu'il avait pour lui obtenu, et qu'Évrard de Pont, aussi bourgeois et marchand de notre dite ville de Dinant, homme se disant versé et pratiqué de ladite manufacture, s'offre et requiert d'être bénéficié de semblable octroi, par l'espace de dix-huit ans, pourvu qu'on lui diminue la pension annuelle, la réduisant en lieu de 45 à 25 patacons, qu'il sera content de rehausser à sa première redevance et reconnaissance annuelle, si après jusques à la première somme de 40, en tant que la marchandise aura trait. Par ce est-il que désireux que telle manufacture soit effectivement introduite et au futur exercée en nos pays de pardeçà, avons, avec mûrs avis et délibération des vénérables nos très chers et féaux les chancelier, président et gens de notre conseil privé et chambre des comptes, accordé et accordons par elle audit Évrard de Pont ses hoirs et ayants cause de pouvoir en nos dits pays à l'exclusion de tous, pour l'espace de dix-huit ans faire confecter et manufacturer, de terre dite *derle,* pots, plats, vases et tous autres ouvrages contrefaisans la porcelaine, soit blancs, soit peinturés, et pour l'animer de tant plus et en considération de la qualité sus reprise avons modéré ladite reconnaissance de 40 patacons à 25, à payer annuellement ès mains de notre receveur-général, bien entendu qu'il satisfera aux autres conditions portées par notre

octroi précédent que l'on tient ici pour répétées et insérées. Si mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets de ne donner audit de Pont, ses ouvriers et ses ayants cause aucun obstacle ou empêchements, les prenant et acceptant pour cet effet en notre singulière sauvegarde et protection. Donné à Liège, en notre chambre des comptes, le 24 de novembre 1645[1]. »

*
* *

« *Octroi de faire pots, plats et vases à la ressemblance de porcelaine en la chaussée St-Gille, pour Matthieu Bertrand (Verviers).*

«Maximilien Henri, etc.; à tous ceux qui ces présentes verront ou lire oiront, salut, reçu avons l'humble supplication de Matthieu Bertrand, exerçant l'art de poterie en notre ville de Verviers, contenant : comme autrefois feu son Altesse Sér^me^ de haute mémoire, notre très honoré oncle aurait accordé dès en juin 1640 à Jean Bap^te^ Chabotteau et de suite à quelques autres ses successeurs le pouvoir et octroi de faire pots, plats, vases et autres jolités ressemblantes à la porcelaine, tant en blanc, bleu que peinturées de diverses figures, desquelles les nations étrangères font grand profit et commerce, lesquels octrois depuis quelques années, les uns pour causes relevantes ont été révoqués et les autres cessés, nous suppliant partant que pour l'augmentation du trafic, commodité de nos sujets, et pour la connaissance particulière que le suppliant a en cet exercice, nous fussions servis de lui accorder la faculté et pouvoir de faire et manufacturer tels pots, blancs et bleus, à l'exclusion de tous autres, pour un terme d'années et parmi nous reconnaissant notre dû, ensuite des octrois précédents, à quoi nous faisant favorablement condescendre le désir qu'avons de voir fleurir le commerce, et accommoder nos sujets en tant qu'en

1. Mêmes archives. Chambre des finances 1645, p. 182, 8°.

nous est, avons après avoir ouï la relation de nos commis, et désirant pour le plus grand bien et service du public, que cette manufacture soit entretenue ès pays de notre Principauté et Évêché de Liège, consenti, octroyé et accordé, comme consentons, octroyons et accordons par cette audit Matthieu Bertrand, ses successeurs et ayants cause l'effet de la demande comme il est ci-dessus couché et sous les conditions suivantes :

« Premier : que le présent octroi commencera à la date de cette, pour durer l'espace de dix-huit ans consécutifs, lesquels expirés il sera libre à nous et nos successeurs, d'accorder semblable faculté à qui il sera trouvé bon et que après ledit terme, ledit Matthieu Bertrand ni ses ayants cause ne pourront prétendre aucune tacite reconduction sans nouvel octroi.

« 2) Que ledit Bertrand donnera caution au contentement de cette chambre tant pour le payement annuel que pour les intérêts que pourraient prétendre les particuliers à raison des terres et matériaux nécessaires à la manufacture desdits pots à notre indemnité en cas qu'en fussions molestés.

« 3) Que ledit Bertrand ni ses successeurs ne pourront accorder cette grâce en tout ou en partie à aucun particulier, sans le su et aveu de cette chambre, à peine de nullité et d'en être recherché comme au cas appartiendra.

« 4) Payeront annuellement au profit de notre Table épiscopale ès mains de notre receveur de Henrart à Liège, si que constitué aux nouvelles acquêtes, quarante patacons en espèces ou leur valeur échéant d'an en an au jour de St-Remy par moitié de demi à autre les quarante patacons en bon or ou argent à l'évaluation de nos édits.

« 5) Ne pourront sous prétexte du présent octroi empêcher l'entrée des semblables ouvrages faicts ès terres étrangères en notre Pays de Liège.

« 6) Et en cas que ladite manufacture vînt à cesser avant l'expiration dudit terme de dix-huit ans, le suppliant et ses

ayants cause seront respectivement déchargés de ladite reconnaissance annuelle.

« Et survenant à raison du prémis quelques querelles, disputes ou mésentendus, voulons qu'elles soient décidées, interprétées ou modérées en cette chambre à l'exclusion de toute autre judicature, à quoi ledit suppliant et ses successeurs se soumettent et seront soumis par condamnation volontaire, et autrement ensuite des privilèges de cette chambre, renonçant par iceux preneurs à toutes exceptions de fait, de droit et de loi, faisantes au contraire.

« Pour assurance de tout quoi ledit Matthieu Bertrand a obligé sa personne et la généralité de ses biens meubles et immeubles, présents ou futurs, droits, clains et actions comme pour argent de Prince et de gabelle, pour de notre autorité ou d'autre juge compétent pouvoir recouvrer toutes fautes par ajournement de quinzaine, command de tiers jours et autrement, selon loi, avec constitution pour faire réaliser la présente obligation sur tous porteurs où il appartiendra. Si mandons et commandons partant à tous nos hauts et autres officiers, justiciers et sujets, de faire et laisser respectivement jouir le suppliant et ses ayants cause de l'effet des présentes sans aucun obstacle ni empêchement, leur donnant et faisant, en étant requis, toute aide, adresse et favorable assistance. Si nous avons pris et accepté, prenons et acceptons le suppliant, ses facteurs, mandataires et autres qu'il pourra éventuellement associer, de notre permission, avec les ouvriers, leur famille et chacun d'eux, en notre singulière sauvegarde et protection, permettant qu'en signe de ce il puisse ès lieux de leurs manufactures et dépendances appendre et attacher nos armoiries, car telle est notre expresse et sérieuse volonté.

« Donné au Palais à Liège, en notre chambre des comptes, ce 14e septembre 1658[1]. »

1. Mêmes archives. Chambre des finances, nouvelles acquêtes, 1650-1652, K. 116, case 17, p. 95, v°.

*
* *

« *Octroi d'un coup d'eau à Verviers pour Matthieu Bertrand.*

« Maximilien Henri etc.; à tous ceux qui ces présentes verront ou lire oiront, Salut, de la part Matthieu Bertrand[1] surcéant de notre ville de Verviers, nous a été très humblement remontré, comment audit lieu de Verviers se retrouverait un coup d'eau au-dessous de la vanne du moulin ou de celle de Loly, propre pour y faire une *poterie* ou autre semblable usine qui ne portera du préjudice à personne, nous suppliant partant très humblement que fussions servi de lui en donner la permission, lui accordant deux verges grandes de gravier pour servir au bâtiment et cortisea, le tout parmi une reconnaissance telle que trouverions à propos ; à laquelle requête condescendant favorablement, après avoir vu la relation de notre receveur Manghame, lequel ensuite de l'ordre que lui avions donné en date du cinquième juillet dernier, a pris inspection du lieu et information convenable de la chose, attestant que moyennant que le remontrant ferait construire une voûte sur le canal laquelle il lui conviendra fabriquer au travers du chemin royal qui va sur Andrimont, suffisante pour chasser chars et charrettes, et qu'il ne vienne par l'érection de l'usine demandée et canal susdit à donner empêchement aux rames des grandes Weynes, lieu public de notre dite ville de Verviers, ni au allant à icelles, qu'au lieu de deux grandes verges requises il lui pourrait être concédé 15 à 16 petites verges de gravier ou environ, n'étant le lieu assez d'étendue pour empêcher le public (ne soit qu'on prenne le reste un peu plus haut que faire se pourra), avons au suppliant accordé l'effet de sa demande, parmi rendant et payant

1. Le 26 oct. 1655, le même Matthieu Bertrand avait obtenu un octroi pour arroser ses prairies au-dessous de son moulin de Pepinster, moyennant redevance d'un chapon (Même registre, p. 32 v°).

annuellement au profit de notre table épiscopale ès mains de notre receveur de Henrard, si que constitué aux nouvelles acquêtes, ou autre qui le sera pour le temps, douze chapons de cens seigneurial privilégiés, à peine d'amende, command de tiers jours d'autorité de cette chambre, d'ajournement de quinzaine et autrement selon loi, d'autorité d'autre juge compétent, dont le premier terme écherra au jour de la translation St-Lambert de l'an que l'on comptera 1662 et ainsi d'an en an pour y revenir comme dessus. Et survenant à raison du prémis quelque procès, querelle, dispute, modération ou interprétation, voulons qu'elles se décident en cette chambre à l'exclusion de toute autre judicature, à laquelle ledit suppliant, ses hoirs, représentants et ayants cause seront soumis par condamnation volontaire, renonçant pour cet effet à toute exception de loi, de droit et de fait faisantes au contraire, ordonnons au moyen de ce à notre receveur Manghame ou autre qu'il voudra substituer, de lui en faire et passer les œuvres par devant notre justice de Verviers parmi les obligations et hypothèques afférentes avec constitution sur tous porteurs pour la faire réaliser où qu'il appartiendra. Si mandons et commandons partant à tous nos hauts et autres officiers, justiciers et sujets de faire et laisser le suppliant ses hoirs, représentants et ayants cause, jouir paisiblement de l'effet des présentes sans aucun trouble ou empêchement. Car ainsi nous plaît-il. Donné au Palais à Liège en notre Chambre des Comptes, ce 13 septembre 1661[1]. »

*
* *

En 1862 Pierre Laventurier, fils du bailly de Châtelet dont nous avons parlé, voulut profiter de son influence pour obtenir un privilège au dépens des autres maîtres, relatif à la spécialité

1. Même registre, p. 162, verso.

des bleus, ou imitation des grès émaillés, genre Nassau. Il l'obtint en effet ; mais il n'en jouit pas longtemps, car bientôt son nom n'était plus sur le contrôle des maîtres potiers et Ferdinand Laventurier, son fils probablement, n'était plus fabricant mais marchand.

Quoi qu'il en soit, voici l'octroi particulier de Pierre Laventurier, c'est une copie de l'acte original qui se trouve dans le *registre aux protocoles* n° 207 aux archives de Liége.

« Feria 5, 27 aprilis 1662.

« Messeigneurs ayant examiné la requestre de Pierre l'Adventurier, demandant la permission de travailler des pots blancs et bleus fins, à l'exclusiou et privativement à tous autres en la ville de Chastelet et Bouffioulx, mesdits seigneurs luy ont accordé sa demande, avec pouvoir d'y travailler avec deux serviteurs et ce pour le terme de six ans. »

*
* *

« Messeigneurs voulant avantager les fabriques de *poteries* de terre et de *pierre,* établies et à établir dans ce pays, qui souffrent un grand préjudice par l'introduction trop fréquente des poteries étrangères, sont d'avis, sur l'agréation des trois états, leurs principaux, qu'il soit levé à l'avenir sur l'entrée des pots de pierre, grands et petits et tous ouvrages de *terre* simple ou *cuite en pierre,* quarante deux sols et demi du cent pesant, et qu'en cas de recèlement de la juste quantité, ceux qui en auront fait la déclaration encourront, outre la confiscation, une amende de sept florins pour chaque vingt-cinq livres d'excédent, bien entendu qu'en cette disposition ne seront pas comprises les poteries venant directement d'Angleterre et des Provinces-Unies, suppliant très humblement sa S^me^ Éminence d'en accorder son mandement exécutoire. »

Ce recès fut agréé par l'état-tiers, le 11 mars 1753[1].

---

1. Archives de Liège, État-tiers K. 104.

*
* *

Nous donnons quelques extraits de tarifs et ordonnances de droits de douanes des Pays-Bas, relatifs surtout à la période où Charleroi et ses environs n'étaient plus unis à la France, mais à l'Espagne et à l'Autriche. On y verra employer pour les grès ornés, les noms de *porcelaines contrefaites* ou de *galère*, *faïences*, etc.

Ces pièces sont extraites du *Livre des placards, édits, règlements, tarif, etc., émanés depuis* 1670 *pour la perception des droits d'entrée, etc., des Pays-Bas, par* Jos. Mich. Wauters. *Bruxelles*, 1737.

« Tarif pour la levée des droits sur les marchandises, manufactures et denrées entrant ou sortant le royaume de France, pays cédé et autres.

. . . .

« Ouvrages de terre y compris ceux de galère, fayence et Porcelaines de toutes sortes ; si comme :

« *A*. Ouvrages de terre simple ou en pierre ; à scavoir :

. . . .

	ENTRÉE. Fl. S.	SORTIE. Fl. S.
« Pots de pierres de toutes sortes. { Couverts d'étain, la douz.	0 — 6	0 — 3
« Pots de pierres de toutes sortes. { Sans couverte, la douz.	0 — 1½	0 — ½
« Flacons ou bouteilles, la douzaine . .	0 — 2	0 — 2
« Pipes à tabacq, fines et communes la tonne ordinaire, contenant 20 gros ou environ.	0 — 15	1 — 10
« Toutes sortes de services de cuisine ; si comme plats, payelles, pots et autres semblables, de la valeur de cent florins . . .	5 — 0	1 — 5

« *B*. Porcelaines contrefaites, ou galère et fayence ; à scavoir :

	ENTRÉE. Fl. S.	SORTIE. Fl. S.
« Carreaux à paver et à embellir cheminées, murailles, etc. le cent en nombre. .	0 — 6	0 — 4

« Toutes sortes de services de cuisine ; si comme plats, pots, etc. de la valeur de cent florins. . . . . 6 — 0   1 — 10

« *C*. Porcelaines fines (y compris les jolités de lacq noir et rouge, et autres matières dorées et non dorées, des Indes, Japon, la Chine, etc.) de la valeur de cent florins. 8 — 0   2 — 0

. . . .

« Selon lequel estat et tarif un chacun aura à se régler par provision, jusques à autre ordre ; et sur peines, et amendes plus amplement énoncées par les placcarts et réglements. Fait à Bruxelles le 17 juillet 1670. Estait paraphé D. E. V^{t}. Signé *El Conde de Monterey*, et plus bas, P. F. D'*Ennetieres*, I. *Cockarts*, I. D'*Ognate*, P. *de Brecht* et I. *de Brouckhoven*. »

« Estat ou tarif des droits d'entrée et sortie sur les marchandises, manufactures et denrées.

. . . .

« Ouvrages de terre, y compris ceux de galère, fayence et porcelaines de toutes sortes ; si comme :

« *A*. Ouvrages de terre simple, ou cuite en pierre ; à scavoir :

. . . .

	ENTRÉE. Fl. S.	SORTIE. Fl. S.
« Pots de pierre de toutes sortes. — Couverts d'étain, la douz.	0 — 6	0 — 3
« Pots de pierre de toutes sortes. — Sans couverte, la douz.	0 — 1½	0 — 1½
« Flacons ou bouteilles la douzaine . .	0 — 2	0 — 2
« Pipes à tabacq, de toute sorte, de la valeur de cent florins.	5 — 0	0 — 6
« Toutes sortes de services de cuisine ; si comme plats, payelles, pots et autres semblables, de la valeur de cent florins . . .	5 — 0	1 — 5
« *B*. Porcelaines contrefaites ou galère et fayence ; à scavoir :		
« Carreaux à paver et à embellir cheminées, murailles, etc. le cent en nombre. .	0 — 6	0 — 4

« Toutes sortes de services de cuisine ; si comme plats, pots, etc. de la valeur de cent florins. . . . . 6 — 0 1 — 10

« *C*. Ouvrages de porcelaines fines, y compris les jolités de lacq noir, et rouge, et autres matières dorées, et non dorées, des Indes, Japon, la Chine, etc. de la valeur de cent florins . . . . 8 — 0 libre.

. . . .

« Finalement son Altesse déclare estre sa résolution fort fixe, que l'on exécute le contenu en la nouvelle reforme du tarif, pour convenir ainsi au plus grand service de sa Majesté bénéfice du commerce et soulagement général de ces Pays, à peine de la vie à tous et quelconque officiers qui soubs le moindre prétexte auront esté assez osés d'exéder ce qui est disposé au regard de la levée, et perception des droits d'entrée et sortie. Enchargeant son Alteze au conseil des finances, de surveiller à l'observance d'iceluy, avec déclaration expresse, que s'il s'offrit de faire quelque innovation à ce qui est disposé, n'aura aucun effect qu'après avoir ouy les négotiants et marchands des villes de commerce et six mois après que l'on en aura publié un placcart ou bien une ordonnance contraire au présent tarif par acte publié, à l'exclusion de lettres particulières que cy-devant ont esté escrites par le conseil des finances, aux officiers du fort Ste Marie et autres sur ce particulier.

« Ordonne son Alteze, par advis des conseils d'Etat et finances, à tous justiciers et officiers des droits d'entrée et sortie et subjets de sa Majesté de selon ce, se régler ponctuellement. Faict à Bruxelles le vingt-unième de Décembre seize cent quatre-vingt. Estait paraphé D. E. V^t^. Signé *Alexandre Farnese,* et plus bas P. F. d'*Ennetieres,* I. d'*Ognate,* I. de *Brouckhoven.* »

« Récopilation des ordonnances dérogatoires, et autres changements au tarif du 21 Décembre 1680 que son Altesse Electorale a (par advis de ceux du conseil des finances) ordonné, et ordonne estre observées et exécutées dorz envers les royaumes et Estats, vers lesquels ledit tarif opère.

. . . .

« Par ordonnance du 8 aoust 1697.

		ENTRÉE. Fl. S.	SORTIE. Fl. S.
« Ouvrages de terre.	Simples et estrangers, de la valeur de 100 florins	10 — 0	
	Et sur ceux de fayence et porcelaines contrefaites, de la valeur de 100 florins	12 — 0	

. . . .

« Fait à Bruxelles le 15 novembre 1697. Etait paraphé C. D. *Berg* V[t]. Signé *M. Emanuel*, plus bas, *comte de Bergeyck, comte de S[t]-Pierre, U. Vander Borcht.* »

*
* *

« Ordonnance pour la levée des droits sur les Pots de terre et de pierre de fabrique étrangère entrans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté.

« Son Altesse Electorale désirant de pourvoir au soutien et bénéfice de la Manufacture des Pots de terre et de pierre par les subjects du Roy, a pour et au nom de Sa Majesté, par advis de ceux du Conseil des Finances, déclaré et ordonné, comme elle déclare et ordonne par cettes, qu'il sera levé dorénavant sur lesdits pots de terre ou de pierre de la fabrique étrangère entrans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté tant par eau que par terre douze sols sur la douzaine excepté sur les cours de la rivière de Meuze, dont les traittes et passages sont arbitrez et réglez par last ou charge trois florins au comptoir

de Navaigne, et trois florins au comptoir de Venlo pour droits d'entrée et passage et ce nonobstant toute autre disposition au règlement des droits à ce contraire.

Mande et ordonne sadite Altesse Electorale à tous officiers commis à la récepte, collecte, controlle et garde des droits et à tous autres qu'il appartiendra de se régler précisément selon ce. Fait à Bruxelles le 12 de Novembre 1694. Estoit paraphé, C. S. P. r[t]. Signé, M. Emanuel, et contresigné le comte de S[t]-Pierre. U. Vander Borcht et F. de Zamora. »

« Déclaration pour la levée des droits sur la terre minérale ou Potin cru, ouvrages et potteries de terre simple de fabrique étrangère.

« Son Altesse Electorale désirant favoriser la traitte, et rafinement du potin cru, entrans les Provinces de Brabant et de Flandres, également tant par les ports et havres, que canaux et rivières : a pour et au nom de Sa Majesté (par avis du conseil des domaines et finances) déclaré et déclare par cette, que ne sera levé aucun droit d'entrée, tonlieu, ny convoy sur toute la dite terre minérale ou potin cru ; mais que sera perceu sur le rafiné ou moulu ès pays estrangers le droit ancien arbitré par les liste et tarif respectifs du sixième de juillet seize cent soixante-neuf et dix-huitième du mesme mois de l'an seize cent septante, à raison de six sols du cent pesant, nonobstant que par la liste du vingt-et-unième de Décembre seize cent huictante il en est autrement disposé. Et pour tant plus bénéficier les bons et fidèles sujets de Sa Majesté, veut et ordonne son Altesse Electorale, que soit levé sur tous les ouvrages et potteries de terre simple de la fabrique étrangère vingt-et-cinq pour cent de la valeur ; mande et ordonne son Altesse Electorale à tous officiers commis à la récepte, collecte, controlle, garde des droits et à tous autres qu'il appartiendra, de se régler précise-

ment selon ce. Fait à Bruxelles le cinquième d'Octobre dix-sept cent. Estoit paraphé Tir. v^{t}. Signé, M. Emanuel, plus bas, comte de Tirimont, U. Vander Borcht, F. de Zamora. »

*
* *

« Je soussigné atteste à tous ceux qu'il appartiendra que Gille Gibon est habitant do Bouffioulx proche Chastelet-sur-Sambre, pays et diocèse de Liège, home de très bonne vie, sans reproche, après avoir fait ses pasques, s'en vat avec son fils pour travailler des potteries au village de Fierre la Petite, priant tous et un chacun de ne luy donner aucun trouble ny molestation ains toutte assistance. En foy de quoy j'ai signé cette et y ai apposé mon cachet ordinaire. Fait ce XI avril 1718.

« P. Le Clercqz.
Curé de Bouffioulx. »

*
* *

« L'an 1719 le 4 septembre, après la publication d'un ban fait en cette paroisse, ayant obtenu la dispense de deux autres Jacques Joseph Gibon, fils de Gille, de cette paroisse et Chevelotte Cherman de Bouffiort diocèse de Liège ont été par nous marriés après que nous avons eue pris leur consentement mutuel. Et ayant receu de nous la bénédiction nuptiale le dit Jacques, âgé de vingt huit ans, potier de son stil et la dite Chevelotte âgée de vingt-cinq ans, de même stil et enfants de pottiers en présence des soussignéz.

« Jeniez, curé de Ferrière la Petite.

Jacques-Joseph Gibon, Charlotte Cherman, Gille Gibon, Jean Gibon, Louis Mercier, Lambert Gibon. »

*
* *

Nicolas Gibon descendant de Gille, de Bouffioulx, qui avait été établir une fabrique de poterie de pierre à Ferrière, étant

revenu, après la chutte de l'usine pour prendre maîtrise et s'établir à Bouffioulx, le franc métier voulut lui en interdire le droit comme à un étranger.

« Cejourd'hui trente jullette 1751, pardevant moy nore soussigné et en présence des tems, embs de cette dénommés, comparurent personnellt les srs Jean Nicolas Visnon, Jean Martin Gibon, Jean Gibon, Joseph Visgnon, Guillaume Crame, Estienne Gibon, Pière François Crame, Jacques Joseph Crame, Jean Godart, Jean-Baptiste Godart, Paul Gibon et Jean Mofroid, maitres gouverneurs et composant le franc métier des pottiers de pierre établi à Châtelet et Bouffioulx ; convoqués et spécialement assemblés, partie faisant tant pour eux que pour les autres composant le prédit métier absents, lesquels, ayant eu lecture et ample explication de l'écrit d'insistance produit de parte le corp dudit mestier le dix sept de ce mois, dans l'action qu'il se sont vus obligés d'intenter à Nicolas Gibon, étranger d'origine et dont les ancettres ayant fait un tort et préjudice irréparable audit métier se retirant dans un pays étranger, lequel ils ont exercé au préjudice de ceux dudit Chastelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup ; fait que le même Nicolas Gibon peut autant moins être admis, sans au préalable se conformer à l'esprit du premier article de l'appointement du 24 janvier 1596, qui doit seul servir de règle quant à ce qui concerne la réception dans le mestier de question ; auquel nul étranger ne peut être admis sans le consentement des maistres de ville de Chastelet et des maistres et gouverneurs du mestier, conjointement et indivisément ; ont le susdit écrit d'insistance et sans altérer l'authorisation apparente de leurs constitution, arrivée devant moy ledit notaire le 17 mai dernier ratifiée et, pour autant que de besoin, affirmée par serment là même prêté et pour le promis à reproduire pardevant lesdits seignrs et échevins ; ils ont commis et constitué à novo et surabondamment ledt sr Libert pour leur facteur. Ce fut fait et passé en la

maison dudt sr Joseph Visnon, l'un desdits maistres, en présence de Marie Catherine Copée et de Albert Hanuset tems requis et appelés.

« (Signés) Jean Joseph Gibon partis faisant tant pour moi que pour Paul et Jean Martin Gibon mes deux frères absens, Pierre François Crame, Jean-Baptiste Godart, Joseph Vigenon, Jean Gibon, Jean Godart, Guillaume Joseph Crame partis faisant tant pour moi que pour mon frère Jacques Joseph Crame, Marie Catherine Copée, Albert Hanusez, Guille F. Spineto nore approuvé et immatriculé. »

Mais Nicolas Gibon ne s'amusa pas aux menus détails du procès et il se fit autoriser directement par l'évêque de Liège malgré le franc métier :

« Messeigneurs les directeurs des affaires de la très illustre église cathédrale de Liège, authorisés au souscrit par le décret capitulaire du trente avril dernier, ayant examinés la replique tres humble de Nicolas Gibon, bourgeois et manant de Boufficulx contre les maîtres modernes du franc métier des pottiers dudit Bouffioulx ordonnent auxdits maitres et à tous autres, à qui il peut competter de recevoir et admettre ledit Nicolas Gibon au relief par lui offert du susdit métier, enjoignant à leur haut officier en cas de refus de s'acquiter du devoir de sa charge contre les réfractaires. Donné sur la grande compterie de laditte église le quatre maye 1751. Par ordonnance de mesdits seigneurs. Etait signé J. C. J. Josselet. »

*
* *

Du XVIIIme siècle les fabriques françaises, probablement de Ferrière-la-Petite, vinrent faire concurrence à nos poteries du pays sans avoir à payer de droit d'entrée, tandis que nos producteurs étaient imposés à l'entrée en France. De là des réclamations et des sollicitations réitérées pour obtenir la réciprocité des droits entre les deux pays, ce qui fut accordé.

« Ce jourd'hui, dix neuf du mois de febvier 1753, par devant moi notaire soubsigné en présence des témoins en bas nommés, personnellement comparurent les sieurs Pierre Bertrand, Alexis Bertrand, partie faisant tant pour soy que pour Jean Bertrand son père, Jean Gibon, partie faisant pour soy et pour Paul, Jean Martin et Jean Estienne Gibon, Pierre François, Guillaume et Jacob Crame, Pier Joseph, Paul et Jean Maufroid leur père, Jacob Hainaut, Jean Nicolas et Jean François Colet son père, Jean Nicolas Visnon. La mesme les dits sieurs comparans nous ont remontré comment à la suite de la commission qu'ils ont passé sur la personne Pierre François Crame à effect de faire tout le nécessaire pour obtenir du souverain de Bruxelles ou de son conseil des deffences aux pottiers de France d'entrer dans les Pays-Bas a moins que de payer les droits tels qu'ils sont obligés de payer avec leurs potteries à l'entrée de la France ; enfin d'obtenir un mandement avantageux pour leurs potteries exclusif aux potiers de France. Or est-il qu'ayant reçu lettres de M. Mertens, leurs constitué agent en datte du 12 de ce mois par laquelle il leurs donne avis que le placard est émané à leurs satisfaction et qu'ainsy il faut qu'ils fournissent aux frais et gratification promises à ce sujet. Est-il que les dits sieurs comparans n'ayant argent à présent en mains ont esté si avisé et délibéré que de cometre, constituer et authoriser comme ils font par cette les personnes dut sieur Paul Gibon, Pier Mofroid et Jean Nicolas Colet a effect de prendre argent à intérest dans la ville de Bruxelles ou ailleurs autant qu'il serat nécessaire pour fournir à tous frais, expositats et gratifications au sujet du premis, enfin pour satisfaire entièrement tout ce qu'il faudra au sujet dudit placard rien réservé, ni excepté, à quel effet ils sont authorisés de passer acte à ce sujet au nom des comparans avec obligation de leurs biens meubles et immeubles présent et futurs et personne pour assurance qu'ils fourniront chacun sa quote parte à la somme

que leurs dits constituants auront levées à intérêts et cela au terme qu'ils auront limitté pour en cas de faulte ou manquemens y avoir recours tant par leurs dits constitués que par les personnes qui leurs auront fournis argent à fraix, à leurs personnes et meubles par comand de tiers jours et à leurs biens immeubles par un seul adjour à quinzaine respectivement privilégiés, tant ens que hors vacances, qu'en tout temps et cumulativement, sans qu'une voie puisse empêcher l'autre; de sorte que les dits sieurs comparans outre qu'ils sont obligés vers lesdits constituez comme il est dit ci-dessus, resteront et seront obligé aussy aux personnes qui compteront les dites sommes à intérêts en conformité de l'act a passer par leurs dits constitués et cela tant et si longtemps qu'ils auront réellement fournis à leur quotte parte avec les intérêts et accessoires sans qu'ils puissent se servir d'aucune compensation, reconvention ni exception auxquels ils renoncent expressement par la présente, constituant les dits sieurs comparans, tous porteurs de cette ou de son double authentique, pour la présente reconnoistre et réalizer par devant touttes courtes de justice nécessaire tant par werpe que condamnation volontaire non survenable auxquels et promettant et s'obligeant et renoncant. Et ce fut fait et passé à Chastelet dans la maison du sieur Joseph Visnon en présence des sieurs François Mofroid et Joseph Visnon témoins à ce spécialement requis et appellés suivent les signatures et marques de 16 potiers et du notaire, Goblet J. N. »

A cette procuration est jointe la lettre suivante qui l'a provoquée :

« Monsieur,

« J'ai enfin le plaisir de vous féliciter sur la réussite de votre affaire qui a été définitivement résolue aujourd'hui à votre entier avantage. Il y aura un placard et vingt une lettres circulaires avec des exemplaires du dit placcard, à tous les

bureaux, je say ce qu'il en coutera pour les dites lettres circulaires à deux florins huit sols chaque et pour l'acte, aiant eu encore le même cas de lettres circulaires pour les batteurs et fondeurs de cuivre de Namur, la semaine passée, mais il n'y a pas eu de placard et les exemplaires 15 écus ou quarante deux florins à proportion de ce que j'ai payé pour les verreries, s'il en coute quelque chose de plus, je me flatte que vous m'en ferez raison ; vous trouverez le tout repris comme ci dessus dans mon état ci joint, et le reste comme vous savez mes clercs se recommandent et espèrent une bonne dringuelde, je leur ai fait entendre qu'ils auront une pistolle, j'espère que vous ne me dédirez pas.

« Vous pouvez donc vous rendre à Bruxelles au plutôt possible, après que vous aurez arrangé votre affaire et entretems je soigneray pour les expéditions, je vous salue ainsi que messieurs vos confrères et suis très parfaitement

« Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

E. Fr. Mertens.

« Bruxelles 12 février 1753. »

LES TABLES.

Dans un ouvrage tel que celui-ci, ouvrage destiné à offrir juste à point au collectionneur un type pour déterminer l'objet qu'il a en main et qu'il étudie, il faut que ce collectionneur puisse avec facilité, trouver la description dont il a besoin. Je me suis préoccupé des moyens de réaliser ce desideratum et je dois avouer que la chose n'est pas facile.

Pour la première partie composée de considérations techniques, historiques et en quelque sorte spéculatives, et pour la troisième partie composée de documents, j'obtiendrai facilement le résultat désiré par une simple table ordinaire des titres. Les recherches n'offriront aucune difficulté. Mais pour le catalogue composé de plus d'un millier d'articles descriptifs, que j'ai dû faire très courts, et parmi lesquels l'amateur doit à un moment donné mettre la main sur le type d'ornement qu'il cherche comme point de comparaison, c'est tout autre chose et il a fallu chercher un moyen, sous peine de perdre la plus grande somme d'utilité que le public doit retirer de mon ouvrage. Voici les moyens auxquels je me suis arrêté.

D'abord pour tout objet, tout type, tout ornement dessiné dans les nombreuses planches, des légendes détaillées et complètes renverront aux pages du texte descriptif et aux marques, sous lesquels ces objets ont été étudiés. Pour les vases entiers cette mesure suffit. Mais pour les tessons décrits simplement pour un dessin, pour type d'ornement qu'ils portent et qui doit servir de point de comparaison pour l'étude, j'ai dû aller plus

21

loin et j'ai complété ces légendes en joignant à chaque ornement dessiné, l'indication de toutes les pièces décrites qui portent cet ornement, soit seul, soit accompagné d'autres pour former un ensemble. Dans ce dernier cas, les légendes renvoyent à la même pièce plusieurs fois, à l'occasion de plusieurs dessins d'ornementation qui la couvrent.

Pour toutes les pièces, les ornements, les dessins, les types qui n'ont pas trouvé place dans les planches, ni dans les renvois que je viens d'indiquer, ils sont moins importants. On pourra les retrouver par le rang qu'ils tiennent dans la liste générale de tous les articles descriptifs que je donnerai dans l'ordre qu'ils occupent du *Catalogue,* placés par catégories, comme dans ce Catalogue même.

J'ai donné enfin la table des pièces de collections étrangères décrites dans l'ouvrage, en y joignant la synonymie pour celles qui ont porté plusieurs numéros ou marques dans des musées ou des expositions dont elles ont fait partie.

ERRATA.

PAGE.	LIGNE.	*au lieu de :*	*lisez :*
44	30	Fonsny	Fonteny,
53	1	deux	3
Id.	2	Wachtendonck	Wachtendonck,lesdeMéan
Id.	4	portant	portent une fleur de lis,
Id.	6	feuilles	familles
59	1	Xhanseler	Hanxler
177	25	de 1863.	du 3 mars 1864.
Id.	27	de 1864.	du 25 avril 1864.
181	29	A^x 635^1.	A^x 853^1.
183	20	pl. IV fig. 8	et fort semblable à A^x 836^4, pl. IV. fig. 8.
199	27	A^x 41^4	A^x 41^5
203	10	dessiné.	dessiné. Pl. V, fig. 10.
205	12	A^x 47^1.	A^x 47^2,
206	30	fig. 13,	fig. 13 et 32,
218	11	Cruche	Cruche haute de 0^{m}24,
Id.	20	N° 29	N° 297
224	13	A^x 444^4 A^x LLL,	A^x 444^1,
Id.	31	pl. XII, fig. 46,	pl. VI, fig. 3,
229	32	fig. 2,	fig. 1,
232	8	pansue	pansue, haute de 0^m,33,
Id.	22	Gourde	Gourde, haute de 0^m,27,
247	5	A^x 79^1,	A^x 791^4,
255	16	0^{m}05.	0^m,35.
256	32	d'or).	d'or). Pl. VII, fig. 12
264	8	N° 971. M. C., N° 395. C. M. V.	N° 395. C. M. V.
266	16	N° 971,	N° 971. C.M.,

291	2	A^x 43^1,	A^x 431^1,
292	8	ci-devant.	ci-après.
Id.	13	A^x 432^1, pl. I, fig. 1.	A^x 432^1.
Id.	15	A^x 432^1, pl I, fig. 1.	A^x 432^1.
Id.	24	fort élégant, est de la forme de A^x 472^1, pl. VII, fig. 23	est fort élégant.
295	18	N° 788	788. M. Ga.
296	13	Pl. XVII, fig. 1.	Pl. 1, fig. 1.
Id.	20	pl. XVII, fig. 5.	pl. XVIII, fig. 5.
297	28	A^x 715^1, pl. XII, fig. 12	A^x 715^1.
300	3	A^x 770^1.	A^x 840^1.
308	8	Pl. XIX, fig. 10.	Pl. IX, fig. 10.
Id.	31	N° 1037.	N° 1037. M. D.
315	15	l'épi creux A^x 675^1,	un épi creux semblable à A^x 675^1,
322	22	pl. XII, fig. 9.	pl. XII, fig. 19.
323	8	seulement.	seulement. Pl. XIII, fig. 32.
331	26	A^x 381.	A^x 855^1.
335	23	N° 25.	N° 25. Pl. XVI, fig. 5.
340	19	pl. XVI, fig. 21,	Pl. XIV, fig. 21,
342	21	A^x 818^1, pl. XIII, fig. 54.	A^x 818^1, pl. XIV, fig. 10.
343	32	cône.	cône. Pl. XIX, fig. 3.
384	33	crénelé.	crénelé. Pl. XV, fig. 1.

Pl. XIX, fig. 19. Les cercles externes de la grande rosace, sur la panse de ce vase, doivent être couverts d'émail violacé.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES PAR ORDRE.

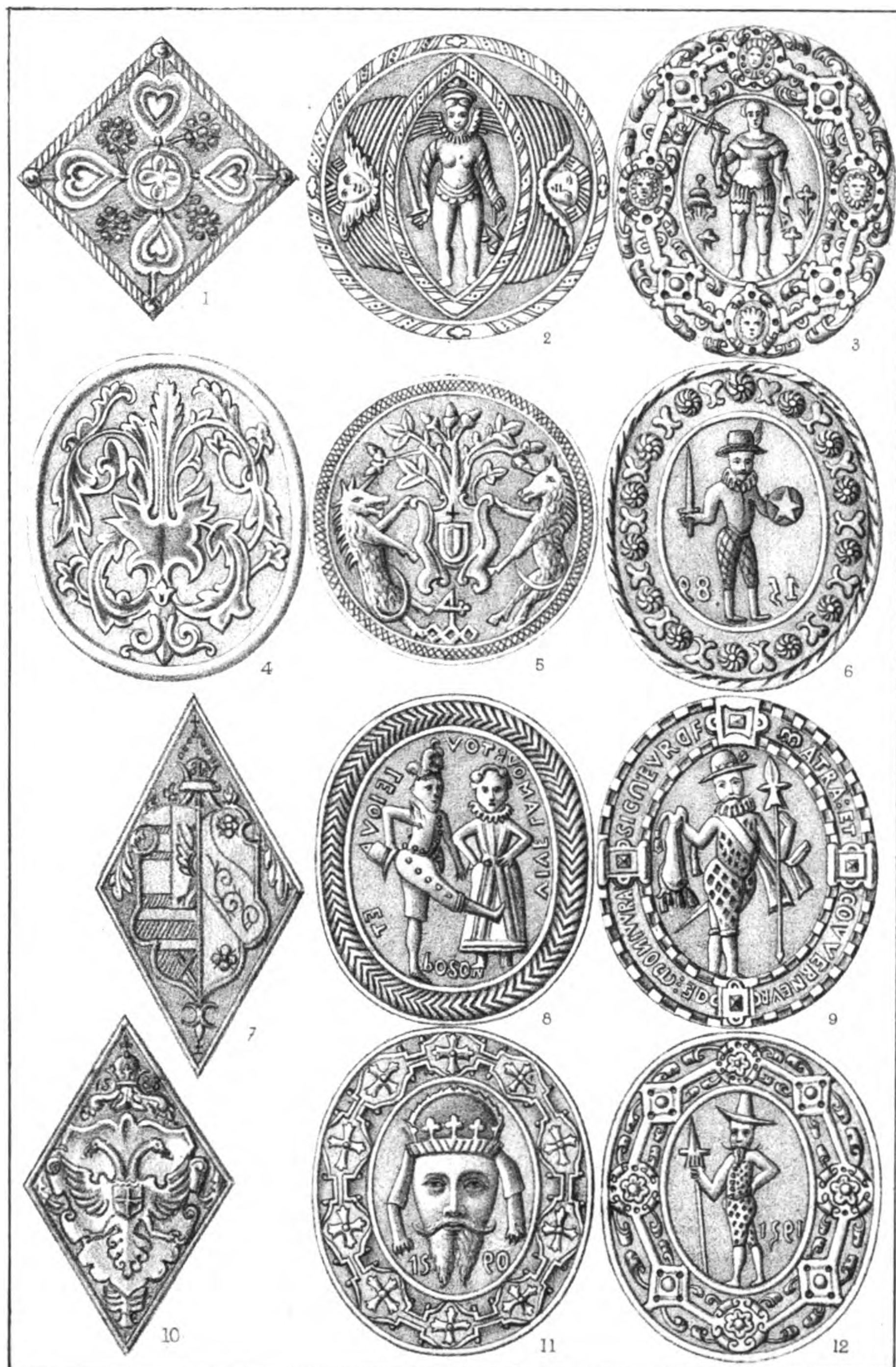


Liste des pièces de collections étrangères décrites dans l'ouvrage.

LÉGENDES DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Nos des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURES DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 610^1.	0^{m}055 de côté.	296	
	N° 82.		184	
	N° 114.		246	
	N° 116.		247	
	N° 39.		255	
	N° 121.		296	
	N° 1020 C. M.		296	
2	A^x 433^1.	0^{m}065.	278	
	N° 471.		291	
	A^x 478^1.		292	
	A^x 482^1.		292	
3	A^x 435^1.	0^{m}080 × 0^{m}070.	281	
	A^x 490^1.		224	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^x 432^1.		278	
	A^x 437^1.		283	
	A^x 438^1.		283	
	A^x 469^1.		290	
	A^x 471^1.		291	
	A^x 473^1.		291	
	A^x 477^1.		292	
	A^x 479^1.		292	
	A^x 480^1.		292	
	A^x 486^1.		292	
	A^x 489^1.		292	
	A^x 509^1.		293	
4	A^x 455^1.	0^{m}070 × 0^{m}055.	288	
5	A^x 444^1.	0^{m}070.	223	
	A^x 498^1.		224	
	A^x 510^1.		224	
6	A^x 436^1.	0^{m}055 × 0^{m}050.	283	
7	A^x 328^1.	0^{m}093 × 0^{m}047.	213	
8	A^x 100^6.	0^{m}070 × 0^{m}065.	274	
	A^x 439^1.		284	
9	A^x 434^1.	0^{m}085 × 8^{m}070.	279	



F. Leroy [illegible] del. Lith. G. Severeyns, Bruxelles

PLANCHE I. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	A^x 438^1.		283	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^x 475^1.		291	
10	A^x 227^2.	$0^m16 \times 0^m09$.	211	
11	A^x 451^1.	0^m060.	287	
	A^x 452^1.		288	
	A^x 486^1.		292	
	A^x 539^1.		294	
12	A^x 438^1.	$0^m080 \times 0^m060$.	283	
	A^x 437^1.		283	
	A^x 466^1.		290	
	A^x 468^2.		290	

PLANCHE II.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 503^1.	0^{m}060.	293	
	A^x 505^1.		293	
	A^x 510^1.		293	
	A^x 512^1.		293	
2	A^x 504^1.	0^{m}060.	293	
	A^x 481^1.		292	
	A^x 508^1.		293	
3	A^x 506^1.	0^{m}070.	293	Médaillons en relief
	A^x 509^1.		293	sur grès brun plus ou
	A^x 511^1.		293	
4	A^x 507^1.	0^{m}070.	293	moins pâle ou gris-blanc
5	A^x 454^1.	0^{m}060.	288	non émaillé.
6	A^x 566^1.	0^{m}060 × 0^{m}050.	294	
7	A^x 445^1.	0^{m}065 × 0^{m}055.	285	
8	A^x 452^1.	0^{m}070 × 0^{m}060.	282	
	A^x 451^1.		287	
	A^x 539^1.		294	
9	A^x 443^1.	0^{m}060.	222	
10	A^x 442^1.	0^{m}060.	221	
	A^x 490^1.		224	
11	A^x 754^1.	0^{m}070.	299	
12	A^x 450^1.	0^{m}050	287	


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
MICH BALDE
11
12



E. Leroy S. del.

lith. G. Severeyns, Bruxelle

PLANCHE III.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 430^1.	$0^m08 \times 0^m05$.	220	
	A^x 378^1.		216	
	N° 182. C.R.3.		221	
	A^x 484^1.		224	
2	A^x 456^1.	$0^m08 \times 0^m07$.	288	
3	A^x 437^1.	0^m07.	283	
4	A^x 231^1.	$0^m055 \times 0^m06$.	276	
5	A^x 431^1.	0^m055.	277	
	A^x 484^1.		224	
	A^x 467^1.		290	
	A^x 470^1.		290	
	A^x 471^1.		291	
	A^x 472^1.		291	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^x 483^1.		292	
	A^x 485^1.		292	
	A^x 510^1.		293	
	A^x 605^1.		296	
6	A^x 25^4.	0^m10.	273	
	A^x 265^1.		211	
	A^x 112^1.		275	
7	A^x 578^1.	0^m07.	295	
	A^x 604^1.		296	
8	A^x 453^1.	0^m06.	288	
9	A^x 457^1.	$0^m09 \times 0^m05$.	288	
10	A^x 505^1.	0^m10.	293	
11	A^x 27^5.	$0^m09 \times 0^m07$.	187	
12	A^x 637^1.		296	
13	A^x 567^1.	$0^m09 \times 0^m065$.	294	
	N° 112.		217	
	N° 42.		294	
	N° 788. M. Ga.		295	
	N° 121.		296	
	A^x 718^1.		297	

PLANCHE IV.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^{x} 684^{1}.	0^{m}09 × 0^{m}075.	236	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	N° 145. C. R. 3.		238	
	N° 92.		238	
	N° 112.		238	
	N° 38.		239	
	N° 29. M. E.		239	
	N° 55.		239	
	N° 398. C. M. V.		239	
	N° 1024. C. M.		241	
	N° 52.		255	
2	A^{x} 688^{1}.	0^{m}10 × 0^{m}08.	245	
	A^{x} 676^{1}.		232	
	N° 261. C. R. 2.		245	
	N° 40.		245	
	N° 383. C. P.		246	
	N° 1026. C. M.		246	
	N° 71.		246	
	N° 90.		246	
	N° 114.		246	
	N° 115.		247	
	N° 116.		247	
3	A^{x} 608^{1}.	0^{m}10 × 0^{m}08.	226	
	A^{x} 609^{1}.		228	
	N° 48.		228	
	N° 301.		229	
	N° 1042. C. M.		229	
	N° 77.		248	
4	A^{x} 425^{1}.	0^{m}075 × 0^{m}065.	216	
	A^{x} 29^{3}.		189	
	N° 576. E. Ga.		217	
	N° 112.		217	
	N° 317. E. L.		218	
	N° 47.		218	
	N° 53.		218	
	A^{x} 572^{1}.		225	
	A^{x} 573^{1}.		225	



F. Leroy S J Del

Lith. de G Severeyns. Bruxelles

PLANCHE IV. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
5	A^{x} 29^{2}.	0^{m}08 × 0^{m}06.	188	
	Nº 80.		190	
	Nº 47.		218	
	Nº 53.		218	
6	A^{x} 612^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}06.	230	
	Nº 614^{a} C.R.3.		230	
	Nº 39.		255	
7[1]	A^{x} 41^{5}.	0^{m}09 × 0^{m}065.	198	
	Nº 70.		199	
	Nº 137.		199	
	Nº 46.		235	
	Nº 781. M. Ga.		244	
	Nº 89.		261	
8	A^{x} 836^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}06.	271	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^{x} 1^{1}.		183	
	A^{x} 619^{1}.		231	
	A^{x} 831^{1}.		267	
	Nº 1596. M. Do.		272	
9	A^{x} 428^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}06.	219	
10	A^{x} 686^{1}.	0^{m}11 × 0^{m}08.	241	
	Nº 49.		241	
11	A^{x} 681^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}07.	234	
	Nº 50.		235	
	Nº 46.		235	
	Nº 314. E. L.		236	
	Nº 313. E. L.		236	
	Nº 398. C. M. V.		239	
	A^{x} 719^{1}.		250	
12	A^{x} 31^{5}.	0^{m}09 × 0^{m}075.	190	
	A^{x} 619^{1}.		231	

1. Le cimier est un lion naissant. Le graveur a méconnu cette pièce et l'a dénaturée.

PLANCHE V.

Nº de figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 717^1.	$0^m085 \times 0^m065$.	250	
	A^x 677^1.		232	
	Nº 81.		250	
2	A^x 689^1.	$0^m10 \times 0^m08$.	247	
	A^x 676^1.		232	
	Nº 100.		248	
	Nº 77.		248	
	Nº 1040. Do.		270	
3	A^x 39^1.	$0^m10 \times 0^m085$.	196	
	Nº 214^b.C.R.3.		197	
	Nº 1034. C. M.		197	
	Nº 37.		262	
	A^x 803^1.		266	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 106.		270	
4	A^x 718^1.	$0^m10 \times 0^m075$.	297	
	Nº 1036. C. M.		298	
5	A^x 721^1.	$0^m085 \times 0^m065$.	251	
	Nº 65.		252	
6	A^x 575^1.	$0^m07 \times 0^m06$.	225	
	Nº 30.		225	
7	A^x 33^5.	$0^m09 \times 0^m07$.	192	
	Nº 29.		193	
	Nº 101.		193	
	Nº 69.		193	
	Nº 325.		193	
	Nº 784. M. Ga.		249	
8	A^x 724^1.	$0^m10 \times 0^m075$.	254	
	Nº 138.		255	
	Nº 39.		255	
	Nº 52.		255	
9	A^x 833^1.	$0^m11 \times 0^m09$.	268	
	A^x 44^1.		201	
	A^x 724^1.		254	
	A^x 783^1.		265	
	Nº 139.		269	
	Nº 184.C.C.2.		269	
	Nº 105.		269	
	Nº 106.		270	



René Van Bastelaer Fils Del. imp. Ph. Ham E. Crèvecœur. lith

PLANCHE V. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	Nº 109.		270	
	Nº 1044. M. Do.		270	
	Nº 64.		270	
10	Ax 45^{13}.	$0^m11 \times 0^m085$.	203	
	Nº 76.		204	
	Nº 707.		205	
	Nº 108.		205	
	Nº 111.		213	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 71.		246	
	Nº 39.		255	
11	Ax 45^{3}.	$0^m095 \times 0^m07$.	201	
	Nº 187. C.R.2.		203	
	Nº 127. C.R.2.		203	
	Nº 51.		203	
	Nº 301. E. L.		229	
	Nº 55.		239	
	Nº 90.		246	
12	Ax 722^{4}.	$0^m095 \times 0^m070$.	251	
	Nº 65.		252	
	Nº 780. M. Ga.		252	

PLANCHE VI.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 687^1.	$0^m095 \times 0^m073$.	242	
	N° 165.C.R.S.		244	
	N° 781.M.Ga.		240	
2	A^x 117^1.	$0^m072 \times 0^m062$.	210	
	N° 78.		210	
	N° 317. E. L.		218	
3	A^x 43^1.	$0^m070 \times 0^m057$.	199	
	N° 103.		201	
	N° 576. E. Ga.		217	
	N° 317. E. L.		218	
	A^x 552^1.		224	
	A^x 568^1.		224	
	A^x 569^1.		224	
	N° 711. E. L.		254	
4	A^x 32^1.	$0^m093 \times 0^m057$.	191	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^x 723^1.		253	
	N° 711. E. L.		254	
5	A^x 102^1.	$0^m08 \times 0^m06$.	206	
	N° 398.C.M.V.		239	
	A^x 716^1.		249	
	N° 1031.C.M.		208	
	N° 1032.C.M.		209	
6	A^x 690^1.	0^m075.	248	
	N° 784.M. Ga.		249	
7	A^x 749^1.	$0^m10 \times 0^m08$.	258	
	N° 120.		258	
8	A^x 720^1.	0^m10.	298	
	N° 50.		235	
	N° 113.		238	
	N° 1018.C.M.		249	
	N° 39.		255	
	A^x 715^5.		297	
	N° 1025.C.M.		297	
9	A^x 727^1.	$0^m105 \times 0^m09$.	257	
	N° 117.		258	
	N° 98.		258	
	N° 119.		258	
10	A^x 47^2.	$0^m10 \times 0^m07$.	204	
	A^x 12^1.		183	



René Van Bastelaer. Fils. Del   imp Ph. Ham   E. Crèvecoeur. Lith

PLANCHE VI. *(Suite.)*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	N° 76.		204	
	N° 107.		205	
	N° 108.		205	
	N° 1012. C. M.		229	
	N° 116.		247	
	N° 39.		255	
	Ax 782[1].		264	
	Ax 783[1].		265	
	N° 109.		270	
	N° 64.		270	
11	Ax 12[1].	$0^m105 \times 0^m08$.	183	
	N° 82.		184	
	N° 102.		185	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	N° 97. M. S.		185	
	N° 315. E. L.		185	
	N° 1022. C. M.		185	
	N° 60.		186	
	N° 382. C. P.		186	
	N° 426. C. P.		186	
	N° 51.		203	
	Ax 47[2].		204	
	N° 107.		205	
	Ax 265[1].		211	
	Ax 641[1].		231	
	Ax 642[1].		231	
	N° 383. C. P.		246	
	N° 115.		246	
	N° 100.		248	
	N° 77.		248	
	N° 52.		255	
	N° 119.		258	
	N° 120.		258	
	N° 1044. M. Do		270	
12	Ax 726[1].	0^m063.	298	

PLANCHE VII.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	MESURE DES MÉDAILLONS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	Ax 685^{1}.	0^{m}10 × 0^{m}08.	240	Médaillons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 1024. C. M.		241	
2	Ax 771^{1}.	0^{m}13 × 0^{m}10.	259	
	Ax 679^{1}.		233	
	Nº 97.		259	
3	Ax 786^{1}.	0^{m}13.	265	
	Nº 549. E. Ga.		266	
4	Ax 353^{1}.	0^{m}115 × 0^{m}09.	213	
	Nº 3.		215	
	Nº 779. M. Ga.		216	
	Nº 313. E. L.		236	
	Nº 97.		260	
5	Ax 109^{3}.	0^{m}11 × 0^{m}09.	209	
	Nº 3.		215	
	Nº 81.		250	
	Nº 79.		300	
6	Ax 112^{2}.	0^{m}078.	275	
	Ax 265^{1}.		211	
	Nº 110.		213	
7	Ax 29^{5}.	0^{m}07 × 0^{m}06.	189	
	Nº 80.		190	
8	Ax 772^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}06.	260	
	Ax 41^{5}.		195	
	Nº 89.		261	
	Nº 37.		262	
9	Ax 49^{2}.	0^{m}08 × 0^{m}075.	205	
	Nº 56.		206	
	Ax 497^{1}.		224	
10	Ax 265^{1}.	0^{m}10 × 0^{m}075.	211	
	Nº 1028. C. M.		213	
	Nº 110.		213	
	Nº 111.		213	
	Nº 1018. C. M.		249	
	Nº 1044. M. Do.		270	
11	Ax 723^{1}.	0^{m}08 × 0^{m}065.	253	
	Nº 711. E. L.		254	
12	Ax 725^{1}.	0^{m}11 × 0^{m}08.	256	
	Nº 75.		256	



René Van Bastelaer fils. del. Imp. Ph. Ham. E. Grèvecœur lith.



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CRÈVECŒUR LITH.

PLANCHE VIII.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 625^1.	$\frac{1}{1}$	307	
	A^x 488^1.		292	
2	A^x 491^1.	$\frac{1}{2}$	305	
	A^x 497^1.		224	
	A^x 498^1.		224	
	A^x 481^1.		292	
	A^x 499^1.		292	
	A^x 508^1.		293	
	A^x 511^1.		293	
	A^x 494^1.		306	
	A^x 603^1.		306	
3	A^x 326^1.	$\frac{2}{3}$	396	
4	A^x 655^1.	$\frac{1}{2}$	396	Figures à barbe en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
5	A^x 613^1.	$\frac{1}{2}$	307	
	N° 66.		198	
	N° 44.		201	
	N° 50.		235	
	N° 38.		239	
	N° 398.C.M.V.		239	
	N° 49.		241	
	N° 81.		254	
	N° 89.		261	
	N° 121.		296	
	N° 2.		307	
	A^x 784^1.		309	
6	A^x 732^1.	$\frac{1}{2}$	308	
	N° 113.		238	
	N° 124.		308	
	N° 125.		308	
	N° 126.		308	
7	A^x 787^1.	$\frac{1}{2}$	309	
	N° 549. E.Ga[illegible]		266	
8	A^x 495^1.	$\frac{1}{2}$	306	
9	A^x 492^1.	$\frac{1}{2}$	306	
	A^x 493^1.		306	
	A^x 603^1.		306	

PLANCHE IX.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 735^1.	$\frac{1}{1}$	318	
	Nº 106.		270	
	Nº 127.		318	
	Nº 128.		318	
2	A^x 737^1.	$\frac{5}{6}$	318	
	Nº 59.		318	
3	A^x 559^1.	$\frac{4}{5}$	315	
	Nº 78.		210	
	Nº 25.		315	
	Nº 99.		315	
	A^x 560^1.		316	
4	A^x 733^1.	$\frac{4}{5}$	317	
	Nº 115.		247	
	A^x 324^1.		311	
5	A^x 738^1.	$\frac{4}{5}$	318	Bandes de goulots, médaillons et grands mascarons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 105.		269	
6	A^x 736^1.	$\frac{2}{3}$	318	
	Nº 129.		318	
7	A^x 789^1.	$\frac{1}{2}$	318	
	Nº 102.		185	
	A^x 773^1.		318	
8	A^x 827^1.	$\frac{1}{2}$	299	
	Nº 136.		364	
9	A^x 769^1.	$\frac{1}{2}$	308	
	Nº 69.		193	
	Nº 1037. M. Do.		308	
10	A^x 730^1.	$\frac{1}{2}$	308	
	Nº 111.		213	
	Nº 109.		270	
	Nº 122.		308	
	Nº 123.		308	
11	A^x 743^1.	$\frac{1}{2}$	327	
	A^x 2^1.		309	
12	A^x 30^1.	$\frac{1}{2}$	320	
13	A^x 38^1.	$\frac{1}{2}$	194	
14	A^x 501^1.	$\frac{2}{3}$	306	
15	A^x 36^2.	$\frac{1}{2}$	194	



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CREVECŒUR. LITH.

PLANCHE IX. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
16	Ax 780[1].	$\frac{1}{2}$	262	Bandes de goulots, médaillons et grands mascarons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 35.		263	
17	Ax 728[1].	$\frac{1}{2}$	307	
	Nº 117.		258	
	Nº 119.		258	
	Nº 79.		300	
	Nº 118.		307	
	Ax 785[1].		309	

PLANCHE X.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 562^2.	$\frac{2}{3}$	316	Bandeaux de goulots en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
2	A^x 562^1.	$\frac{2}{3}$	316	
	A^x 771^1.		259	
3	A^x 764^1.	$\frac{2}{3}$	318	
4	A^x 519^1.	$\frac{2}{3}$	312	
5	A^x 530^1.	$\frac{4}{5}$	314	
6	A^x 834^1.	$\frac{1}{1}$	319	
	N° 60.		186	
	A^x 803^1.		266	
	A^x 2^1.		310	
7	A^x 692^1.	$\frac{4}{7}$	317	
	N° 1034. C. M.		197	
8	A^x 561^1.	$\frac{1}{1}$	316	
9	A^x 558^1.	$\frac{2}{3}$	314	
10	A^x 516^1.	$\frac{1}{1}$	312	
	A^x 558^1.		314	
11	A^x 531^1.	$\frac{2}{3}$	314	
12	A^x 279^4.	$\frac{1}{1}$	310	
	A^x 535^1.		323	
	A^x 534^1.		314	
13	A^x 560^1.	$\frac{1}{1}$	316	
	A^x 597^1.		317	
14	A^x 525^1.	$\frac{4}{5}$	313	
	A^x 841^1.		319	
15	A^x 529^1.	$\frac{2}{3}$	314	
16	A^x 583^1.	$\frac{1}{1}$	316	
17	A^x 517^1.	$\frac{1}{1}$	312	
18	A^x 601^1.	$\frac{1}{2}$	305	
19	A^x 600^1.	$\frac{3}{4}$	303	
	A^x 24^1.		301	



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CREVECŒUR LITH



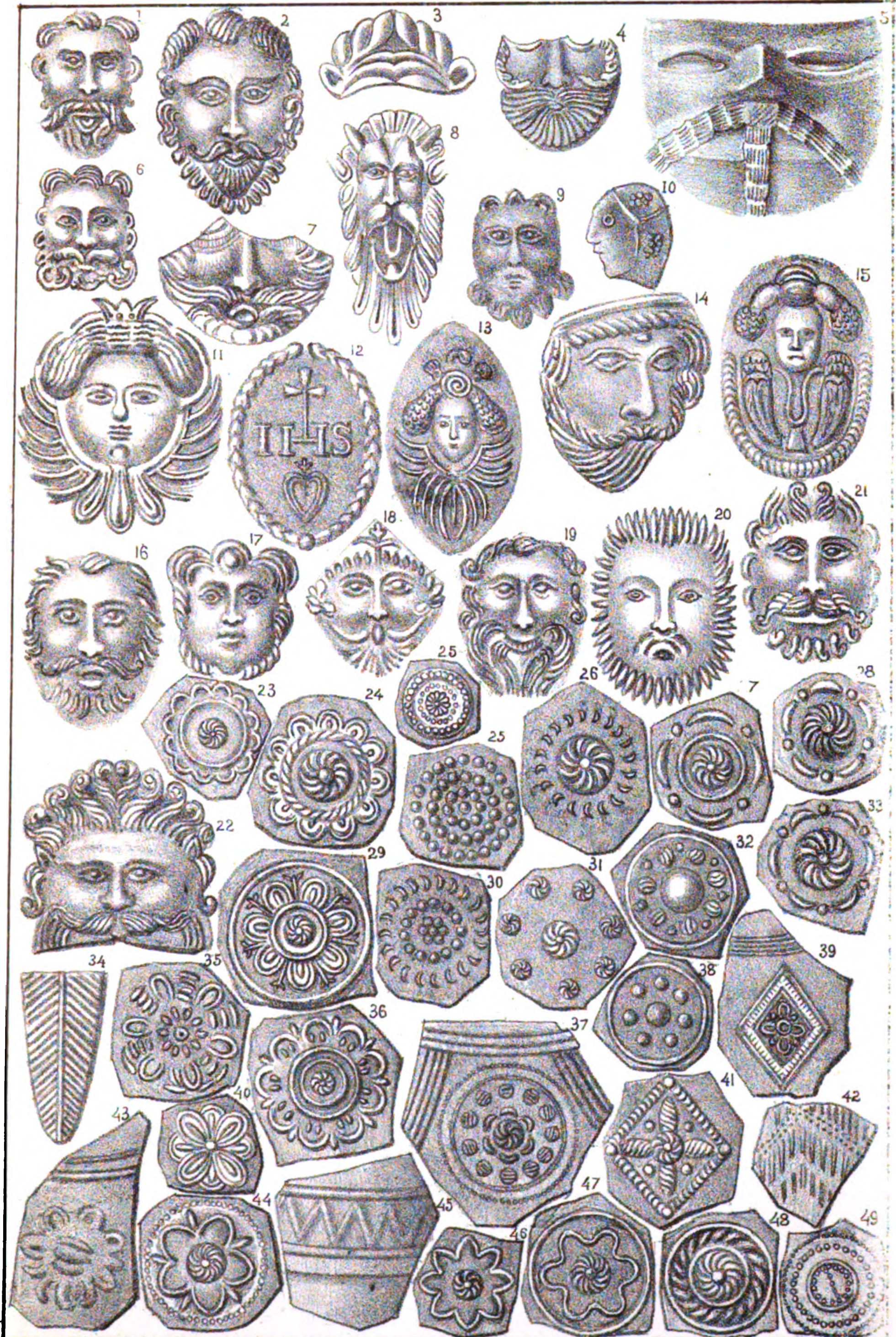
RENÉ VAN-BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CRÈVECŒUR LITH.

PLANCHE XI.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 523^1.	$\frac{1}{1}$	313	
	A^x 521^1.		313	
2	A^x 518^1.	$\frac{1}{1}$	312	
3	A^x 563^1.	$\frac{2}{3}$	316	
	A^x 584^1.		316	
4	A^x 532^1.	$\frac{4}{5}$	314	
5	A^x 680^1.	$\frac{1}{1}$	317	
	A^x 526^1.		313	
	A^x 527^1.		314	
	N° 806. M. Ga.		317	
6	A^x 522^1.	$\frac{1}{1}$	313	
7	A^x 502^1.	$\frac{2}{3}$	311	Bandeaux de goulots, en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^x 516^1.		312	
8	A^x 351^1.	$\frac{1}{1}$	311	
9	A^x 585^1.	$\frac{1}{1}$	317	
10	A^x 584^1.	$\frac{4}{5}$	316	
	A^x 563^1.		316	
11	A^x 351^2.	$\frac{1}{1}$	311	
12	A^x 520^1.	$\frac{1}{1}$	313	
13	A^x 533^1.	$\frac{1}{1}$	314	
	A^x 324^1.		311	
14	A^x 424^1.	$\frac{4}{5}$	313	
15	A^x 513^1.	$\frac{5}{6}$	311	
16	A^x 352^1.	$\frac{2}{3}$	311	
17	A^x 682^1.	$\frac{1}{1}$	317	
18	A^x 514^1.	$\frac{4}{5}$	312	
19	A^x 282^1.	$\frac{2}{3}$	311	
20	A^x 515^1.	$\frac{1}{1}$	312	

PLANCHE XII.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	Ax 131^{2}.	$\frac{3}{4}$	321	
	N° 1042. C. M.		229	
2	Ax 774^{1}.	$\frac{2}{3}$	328	
	N° 99.		315	
3	Ax 134^{1}.	$\frac{1}{1}$	322	
4	Ax 135^{1}.	$\frac{3}{4}$	322	
5	Ax 11^{1}.	$\frac{1}{2}$	180	
	Ax 624^{1}.		181	
6	Ax 744^{1}.	$\frac{2}{3}$	328	
	N° 110.		213	
	Ax 708^{1}.		326	
7	Ax 133^{1}.	$\frac{5}{8}$	321	
8	Ax 322^{1}.	$\frac{1}{2}$	322	Rosaces et mascarons
9	Ax 132^{1}.	$\frac{4}{5}$	321	en relief sur grès brun
10	Ax 128^{1}.	$\frac{2}{3}$	310	plus ou moins pâle ou
11	Ax 750^{1}.	$\frac{2}{3}$	328	gris-blanc non émaillé.
	N° 135.		388	
	Ax 21^{2}.		381	
	N° 196. M. E.		381	
12	Ax 714^{1}.	$\frac{2}{3}$	297	
	N° 100.		248	
	N° 1018. C. M.		249	
	N° 120.		258	
	N° 1044. M. Do.		270	
13	Ax 748^{2}.	$\frac{2}{3}$	299	
	N° 120.		258	
	N° 97.		259	
14	Ax 712^{1}.	$\frac{2}{3}$	326	
	N° 48.		228	
15	Ax 748^{1}.	$\frac{2}{3}$	299	
	N° 100.		248	
	N° 120.		258	
16	Ax 711^{1}.	$\frac{2}{3}$	326	
	N° 780. M. Ga.		252	
	Ax 774^{1}.		328	
17	Ax 713^{1}.	$\frac{2}{3}$	327	
	N° 778. M. Ga.		327	
18	Ax 693^{1}.	$\frac{2}{3}$	325	
	N° 1034. G. M.		197	



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CREVECŒUR LITH.

PLANCHE XII. *(Suite).*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	A^x 842^1.		330	
19	A^x 354^1.	$\frac{2}{3}$	322	
	A^x 803^1.		266	
	N° 25.		315	
	A^x 709^1.		326	
	A^x 825^1.		329	
	N° 1036. C. M.		298	
20	A^x 683^1.	$\frac{2}{3}$	325	
	N° 42.		294	
21	A^x 710^1.	$\frac{2}{3}$	326	
	N° 711. E. L.		254	
22	A^x 130^2.	$\frac{2}{3}$	321	
	A^x 606^1.		324	Rosaces et mascarons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
23	A^x 751^1.	$\frac{2}{3}$	328	
	N° 113.		238	
24	A^x 753^1.	$\frac{2}{3}$	328	
	N° 108.		205	
25	A^x 701^1.	$\frac{2}{3}$	325	
	N° 75.		256	
	A^x 857^1.		389	
26	A^x 697^1.	$\frac{2}{3}$	325	
	N° 51.		203	
	A^x 697^1.		325	
	A^x 830^1.		329	
27	A^x 729^1.	$\frac{2}{3}$	327	
	N° 92.		238	
	N° 119.		258	
	A^x 51^1.		320	
	A^x 60^1.		321	
	A^x 788^1.		329	
	A^x 796^1.		329	
28	A^x 731^1.	$\frac{2}{3}$	327	
	N° 114.		246	
	N° 121.		296	
29	A^x 792^1.	$\frac{2}{3}$	329	
	N° 3.		215	
30	A^x 739^1.	$\frac{2}{3}$	327	
	N° 105.		269	
31	A^x 740^1.	$\frac{2}{3}$	327	

PLANCHE XII. *(Suite).*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	N° 106.		270	
32	A^x 632^1.	2/3	324	
33	A^x 635^1.	2/3	325	
	N° 102.		185	
	A^x 790^1.		329	
34	A^x 449^1.	2/3	332	
35	A^x 704^1.	2/3	326	
	N° 76.		204	
36	A^x 705^1.	2/3	326	
	N° 779. M. Ga.		216	
37	A^x 617^1.	2/3	324	
38	A^x 691^1.	2/3	325	
	N° 784. M. Ga		249	Rosaces et mascarons en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
39	A^x 576^1.	2/3	324	
40	A^x 618^1.	2/3	324	
	A^x 554^1.		224	
41	A^x 791^1.	2/3	329	
	N° 71.		286	
42	A^x 620^1.	2/3	334	
43	A^x 703^1.	2/3	326	
	N° 60.		186	
	N° 74.		270	
44	A^x 734^1.	2/3	327	
	N° 115.		247	
45	A^x 544^1.	2/3	332	
46	A^x 427^1.	2/3	323	
	A^x 568^1.		224	
	A^x 699^1.		378	
	A^x 700^1.		378	
47	A^x 698^1.	2/3	325	
	N° 1018. C. M.		249	
48	A^x 707^1.	2/3	226	
	A^x 576^1.		332	
49	A^x 702^1.	2/3	325	



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CREVECŒUR LITH.

PLANCHE XIII.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES FIGURES.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	Ax 809¹.	2/3	388	
	Ax 147¹.		382	
2	Ax 144¹.	2/3	382	
3	Ax 143².	2/3	382	
4	Ax 795¹.	2/3	386	
	Nº 1.		386	
5	Ax 242¹.	2/3	383	
6	Ax 332¹.	2/3	384	
7	Ax 853¹.	2/3	389	
	Ax 270¹.		383	
	Ax 820¹.		389	
8	Ax 846¹.	2	389	
	Nº 179. M. E.		389	
	Nº 131.		389	
9	Ax 854¹.	2/3	389	Ornements plats et
	Nº 149.		387	rosaces émaillés bleu ou
10	Ax 289¹.	2/3	383	épargnés sur fond d'émail
11	Ax 389¹.	2/3	384	grès blanc plus ou moins
12	Ax 391¹.	2/3	385	grisâtre ou jaunâtre.
13	Ax 852¹.	2/3	389	
	Ax 148¹.		382	
14	Ax 146³.	2/3	382	
15	Ax 797¹.	1/3	387	
	Ax 822¹.		389	
16	Ax 802¹.	2/3	387	
	Nº 140.		388	
	Ax 808¹.		388	
17	Ax 767¹.	2/3	386	
	Nº 141.		387	
18	Ax 331¹.	2/3	384	
19	Ax 398¹.	2/3	385	
20	Ax 644¹.	2/3	386	
	Ax 390¹.		384	
21	Ax 804¹.	2/3	387	
	Nº 130.		388	
22	Ax 779¹.	2/3	386	
	Ax 826¹.		379	
	Nº 142.		387	
23	Ax 307.	2/3	383	

PLANCHE XIII. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES FIGURES.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
24	Ax 126'.	2/3	382	Ornements plats et rosaces émaillés bleu ou épargnés sur fond d'émail grès blanc plus ou moins grisâtre ou jaunâtre.
25	Ax 393'.	2/3	385	
26	Ax 246'.	2/3	383	
27	Ax 271'.	2/3	383	
28	Ax 314'.	2/3	383	
29	Ax 855'.	2/3	389	
	Nº 150.		387	
30	Ax 61'.	2/3	321	Rosaces d'épaulement émaillées bleu sur fond non émaillé.
	Ax 52'.		320	
31	Ax 594'.	2/3	324	
	Ax 783'.		265	
32	Ax 694'.	2/3	325	
	Nº 55.		239	
	Ax 426'.		323	
33	Ax 579'.	2/3	324	
34	Ax 580'.	2/3	324	
35	Ax 696'.	2/3	325	
	Nº 301. E. L.		229	
36	Ax 695'.	2/3	325	
	Nº 1025. C. M.		297	
37	Ax 66'.	2/3	321	
38	Ax 74'.	2/3	321	
39	Ax 63'.	2/3	321	
	Ax 642'.		231	
	Nº 314. E. L.		236	
	Ax 50'.		320	
40	Ax 65'.	2/3	321	
41	Ax 362'.	2/3	322	Ornements émaillés bleu en teinte plate limités à la pointe.
42	Ax 799'.	1/2	351	
	Nº 302. E. L.		345	
	Nº 62.		351	
	Nº 1296. C. M.		351	
	Nº 163. M. E.		351	
	Nº 54.		352	
	Nº 234. M. E.		365	
43	Ax 778'.	2/3	351	
	Nº 95.		353	
44	Ax 814'.	2/3	361	
	Ax 256'.		343	

PLANCHE XIII. *(Suite)*.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES FIGURES.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	A^x 631^3.		347	
	N° 86.		361	
45	A^x 244^1.	$\frac{2}{3}$	370	
46	A^x 243^1.	$\frac{1}{6}$	370	
47	A^x 777^1.	$\frac{2}{3}$	351	
	N° 95.		353	
48	A^x 813^1.	$\frac{2}{3}$	361	
	N° 84.		342	
49	A^x 812^2.	$\frac{2}{3}$	342	
	A^x 340^1.		344	
	N° 61.		346	Les N°s 48, 50 et 52 sont des ornements à disposition limités en relief et émaillés. Les autres N^os sont des ornements émaillés bleu en teinte plate limités à la pointe.
50	A^x 245^1.	$\frac{2}{3}$	371	
51	A^x 810^1.	$\frac{1}{2}$	354	
	N° 400. E. L.		347	
	N° 95.		353	
	N° 132.		354	
	N° 1588. M. Do.		355	
52	A^x 257^1.	$\frac{2}{3}$	371	
53	A^x 817^1.	$\frac{2}{3}$	363	
	N° 85.		342	
	N° 134.		362	
54	A^x 811^1.	$\frac{1}{2}$	354	
	N° 72.		341	
	N° 84.		342	
	N° 132.		354	
	N° 1087. C. M.		354	
	N° 166.		355	
	N° 1265. C. M.		361	
	N° 580. E. Ga.		361	
	N° 555. E. Ga.		361	

PLANCHE XIV.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	Ax 171^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
2	Ax 169^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
	Ax 267^{1}.		343	
3	Ax 167^{1}.	$\frac{2}{3}$	340	
4	Ax 164^{1}.	$\frac{2}{3}$	340	
5	Ax 287^{1}.	$\frac{1}{1}$	344	
6	Ax 173^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
	N° 94.		359	
7	Ax 234^{1}.	$\frac{2}{3}$	343	
	N° 62.		351	
	N° 166.		355	
8	Ax 163^{1}.	$\frac{2}{3}$	340	
9	Ax 178^{1}.	$\frac{2}{3}$	342	
10	Ax 818^{1}.	$\frac{1}{1}$	363	
	N° 85.		342	
11	Ax 176^{1}.	$\frac{2}{3}$	342	Ornements d'émail bleu limités à la pointe sur grès blanc grisâtre ou jaunâtre.
12	Ax 383^{1}.	$\frac{2}{3}$	345	
13	Ax 168^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
	Ax 628^{1}.		347	
14	Ax 286^{1}.	$\frac{1}{1}$	344	
	N° 255. E. B.		344	
	N° 163. M. B.		351	
15	Ax 423^{1}.	$\frac{1}{1}$	345	
	N° 816. M. Ga.		349	
16	Ax 170^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
17	Ax 267^{1}.	$\frac{2}{3}$	343	
18	Ax 19^{3}.	$\frac{1}{1}$	340	
	N° 309. E. L.		345	
	N° 26.		349	
19	Ax 166^{1}.	$\frac{1}{3}$	340	
20	Ax 828^{1}.	$\frac{1}{3}$	363	
	Ax 162^{1}.		340	
21	Ax 829^{1}.	$\frac{1}{3}$	363	
	Ax 162^{1}.		340	
22	Ax 172^{1}.	$\frac{2}{3}$	341	
	N° 309. E. L.		345	
23	Ax 174^{1}.	$\frac{1}{3}$	342	



RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM. E. CREVECŒUR LITH.



D. A. Van Bastelaer, del.

Lith. F. Germon, Brux.

PLANCHE XV.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 390^1.	$\frac{2}{3}$	384	
2	A^x 634^1.	$\frac{2}{3}$	386	
3	A^x 385^1.	$\frac{2}{3}$	384	
4	A^x 699^1.	$\frac{2}{3}$	378	
	Nº 794. M.Ga.		379	
5	A^x 150^1.	$\frac{2}{3}$	368	
6	A^x 647^1.	$\frac{2}{3}$	376	
	A^x 399^1.		372	
7	A^x 651^1.	$\frac{2}{3}$	377	
	A^x 402^1.		372	
	A^x 847^1.		380	
8	A^x 387^1.	$\frac{2}{3}$	384	
9	A^x 645^1.	$\frac{2}{3}$	386	
	A^x 103^1.		382	
10	A^x 392^1.	$\frac{2}{3}$	385	Ornements en relief émaillés ou épargnés en émail, sur grès blanc plus ou moins jaunâtre ou grisâtre.
11	A^x 706^1.	$\frac{2}{3}$	379	
	Nº 794. M.Ga.		379	
12	A^x 700^1.	$\frac{2}{3}$	378	
	Nº 794. M.Ga.		379	
13	A^x 638^1.	$\frac{2}{3}$	376	
14	A^x 821^1.	$\frac{2}{3}$	379	
	A^x 154^1.		369	
15	A^x 816^1.	$\frac{2}{3}$	388	
	Nº 135.		388	
16	A^x 260^1.	$\frac{2}{3}$	371	
17	A^x 366^1.	$\frac{2}{3}$	372	
18	A^x 652^3.	$\frac{2}{3}$	378	
	A^x 405^1.		373	
19	A^x 654^1.	$\frac{2}{3}$	378	
	A^x 405^1.		373	
20	A^x 823^1.	$\frac{2}{3}$	379	
	A^x 154^1.		369	
	A^x 241^1.		370	
21	A^x 239^1.	$\frac{2}{3}$	371	
22	A^x 845^1.	$\frac{2}{3}$	380	
23	A^x 240^1.	$\frac{2}{3}$	370	
24	A^x 654^2.	$\frac{2}{3}$	378	
	A^x 320^1.		371	
24^2	A^x 151^1.	$\frac{2}{3}$	369	

PLANCHE XV. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	PROPORTION DES DESSINS.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	Ax 142².		368	
25	Ax 653¹.	$\frac{2}{3}$	378	
	Ax 404¹.		373	
26	Ax 843¹.	$\frac{2}{3}$	379	
	Nº 43.		379	
27	Ax 281².	$\frac{2}{3}$	371	
28	Ax 648¹.	$\frac{2}{3}$	376	
	Ax 320¹.		371	
	Ax 400¹.		372	
29	Ax 139¹.	$\frac{2}{3}$	368	
30	Ax 650¹.	$\frac{2}{3}$	377	Ornements en relief émaillés ou épargnés en émail, sur grès blanc plus ou moins jaunâtre ou grisâtre.
	Ax 401¹.		372	
	Ax 402¹.		372	
	Ax 403¹.		373	
	Ax 847¹.		380	
31	Ax 844¹.	$\frac{2}{3}$	380	
	Ax 406¹.		373	
	Nº 44.		380	
32	Ax 640¹.	$\frac{2}{3}$	376	
33	Ax 652¹.	$\frac{2}{3}$	377	
	Ax 403¹.		373	
	Ax 404¹.		373	
34	Ax 649¹.	$\frac{2}{3}$	377	
	Ax 400¹.		372	
35	Ax 281¹.	$\frac{2}{3}$	371	
36	Ax 150².	$\frac{2}{3}$	369	
37	Ax 633¹.	$\frac{1}{3}$	376	
38	Ax 408¹.	$\frac{2}{3}$	374	
39	Ax 259¹.	$\frac{2}{3}$	371	
40	Ax 255¹.	$\frac{1}{2}$	276	
41	Ax 421¹.	$\frac{1}{1}$	375	
42	Ax 821¹.	$\frac{2}{3}$	379	
	Ax 241¹.		370	



Rent. Van Bastelaer del.t et Lith. Imp. de PH. Ham.

PLANCHE XVI.

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^{x} 673^{1}.	Grandeur naturelle.	335	Ornements en creux sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^{x} 555^{1}.		333	
	A^{x} 674^{1}.		335	
2	A^{x} 94^{6}.		331	
	A^{x} 555^{1}.		333	
	A^{x} 674^{1}.		335	
3	A^{x} 662^{1}.		335	
	A^{x} 1034. C. M.		197	
	A^{x} 755.		336	
4	A^{x} 636^{1}.		334	
	A^{x} 1034. C. M.		197	
	A^{x} 755^{1}.		336	
5	A^{x} 675^{1}.		335	
	Nº 48.		226	
	Nº 25.		315	
	A^{x} 759^{1}.		336	
6	A^{x} 741^{1}.		335	
	Nº 48.		228	
	A^{x} 759^{1}.		336	
7	A^{x} 663^{1}.		335	
	A^{x} 803^{1}.		266	
	Nº 1036. C. M.		298	
8	A^{x} 590^{1}.		333	
	A^{x} 592^{1}.		333	
9	A^{x} 591^{1}.		333	
	A^{x} 592^{1}.		333	
10	A^{x} 664^{1}.		335	
	Nº 112.		217	
	Nº 1036. C. M.		298	
	A^{x} 760^{1}.		336	
11	A^{x} 665^{1}.		335	
	Nº 1036. C. M.		298	
	A^{x} 760^{1}.		336	
12	A^{x} 666^{1}.		335	
	A^{x} 803^{1}.		266	
	A^{x} 756^{1}.		336	
13	A^{x} 667^{1}.		335	
	Nº 56.		206	
	A^{x} 803^{1}.		266	

PLANCHE XVI. *(Suite.)*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	A^x 794^1.		336	
	A^x 756^1.		336	
14	A^x 661^1.		335	
	N° 1034. C. M.		297	
15	A^x 556^1.		333	
	A^x 557^1.		333	
16	A^x 672^1 double.		335	
	A^x 557^1.		333	
17	A^x 669^1.		335	
	N° 1022. C. M		185	
	A^x 761^1.		336	
18	A^x 670^1 double.	Grandeur naturelle.	335	Ornements en creux sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	N° 1022. C. M.		185	
	A^x 761^1.		336	
19	A^x 658^1 partie supér^{re}.		334	
	A^x 676^1.		232	
	A^x 658^1.		336	
20	A^x 668^1 double.		335	
	A^x 676^1.		232	
	A^x 758^1.		336	
21	A^x 658^1 partie supér^{re}.		334	
	N° 108.		205	
	A^x 757^1.		336	
22	A^x 660^1 double.		334	
	N° 108.		205	
	A^x 87^1.		330	
	A^x 422^1.		331	
	A^x 757^1.		336	
23	A^x 775^1.		336	
	N° 99.		315	
	A^x 776^1.		336	
24	A^x 671^1.		335	
	A^x 552^1.		224	
	A^x 553^1.		224	
	A^x 597^1.		317	
	A^x 607^1.		333	
25	A^x 93^1 double.		330	
	A^x 552^1.		224	
	A^x 553^1.		224	

PLANCHE XVI. *(Suite.)*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	Ax 450^{2}.	Grandeur naturelle.	286	Ornements en creux sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	N° 25.		315	
	Ax 597^{1}.		317	
	Ax 547^{1}.		332	
	Ax 607^{1}.		333	
26	Ax 88^{1}.		330	
27	Ax 657^{1}.		334	
	Ax 545^{1}.		332	
	Ax 546^{1}.		332	
	Ax 547^{1}.		332	
	Ax 629^{3}.		334	
28	Ax 93^{8}.		331	
	N° 99.		315	
	N° 810. M. Ga.		331	
	Ax 545^{1}.		332	
	Ax 546^{1}.		332	
	Ax 547^{1}.		332	
	Ax 629^{1}.		334	
	Ax 776^{1}.		336	
29	Ax 658^{1}.		334	
	N° 75.		256	
	Ax 87^{1}.		330	
30	Ax 745^{1}.		335	
	N° 71.		246	
	N° 100.		248	
	N° 120.		358	
	Ax 747^{1}.		335	
	Ax 746^{1}.		335	
	Ax 805^{1}.		336	
	Ax 806^{1}.		337	
30^{2}	Ax 745^{1} partie supér^{re}.		335	
	N° 71.		246	
	Ax 806^{1}.		337	
31	Ax 596^{1}.		333	
	N° 1028. C. M.		213	
	N° 71.		246	
	N° 100.		248	
	N° 120.		258	
	Ax 746^{1}.		335	

PLANCHE XVI. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	A^{x} 747^{1}.	Grandeur naturelle.	336	Ornements en creux sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A^{x} 805^{1}.		336	
32	A^{x} 793^{1}.		336	
	Nº 56.		206	
	A^{x} 794^{1}.		336	
33	A^{x} 377^{1}.		331	
34	A^{x} 855^{1}.		331	
35	A^{x} 380^{1}.		331	
	A^{x} 377^{1}.		331	
	A^{x} 542^{1}.		332	
36	A^{x} 659^{1}.		334	
	A^{x} 549^{1}.		332	
	A^{x} 762^{1}.		336	
37	A^{x} 548^{1}.		332	
	A^{x} 549^{1}.		332	
	A^{x} 762^{1}.		336	
38	A^{x} 659^{1} double.		334	
	A^{x} 549^{1}.		332	
	A^{x} 763^{1}.		334	
39	A^{x} 548^{1} double.		332	
	A^{x} 549^{1}.		332	
	A^{x} 763^{1}.		336	
40	A^{x} 550^{1}.		333	
41	A^{x} 742^{1}.		335	
	Nº 76.		204	
42	A^{x} 79^{2}.		392	
	A^{x} 642^{1}.		231	
	A^{x} 782^{1}.		264	
	Nº 105^{1}.		269	
43	A^{x} 593^{1}.		333	

GRÈS DE BOUFFIOULX.



F. J. BECKER LITH. RENÉ VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM

PLANCHE XVII.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 469^1.	Au cinquième de la grandeur des objets.	290	Vases avec ornements en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	N° 70.		199	
	A^x 378^1.		216	
	A^x 470^1.		290	
	A^x 473^1.		291	
	A^x 478^1.		292	
	A^x 512^1.		293	
	A^x 599^1.		317	
2	A^x 412^1.		393	
3	A^x 13^1.		390	
4	A^x 628^2.		347	
	N° 86.		361	
4^2	N° 978. C. M.		300	
5	A^x 14^1.		390	
6	A^x 295^1.		392	
7	N° 99.		315	
8	N° 47.		218	
	N° 317. E. L.		218	
9	A^x 10^1.		390	
10	A^x 538^1.		393	
11	N° 55.		239	
12	A^x 825^1.		329	
	N° 1596. M. Do.		272	
13	A^x 15^1.		391	
14	A^x 624^1.		181	
15	A^x 23^1.		392	
16	A^x 598^1.		333	
	A^x 543^1.		332	
	A^x 602^1.		333	
17	A^x 5^1.		180	
18	N° 82.		184	
	A^x 42^1.		320	
	A^x 52^1.		320	
	A^x 60^1.		321	
	A^x 65^1.		321	
	A^x 66^1.		321	
	N° 1200. C. M.		376	
19	N° 806. M. Ga.		317	
	N° 810. M. Ga.		331	

PLANCHE XVII. *(Suite.)*

Nos des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
20	Ax 118[1].	Au cinquième de la grandeur des objets.	310	Vases avec ornements en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Ax 487[1].		323	
	Ax 535[1].		323	
21	Ax 1[1].		183	
22	N° 25.		315	
	N° 78.		210	
	N° 788. M. Ga.		295	
23	Ax 466[1].		290	
	N° 47.		218	
	Ax 484[1].		224	
	Ax 436[3].		283	
	Ax 467[1].		290	
	Ax 472[1].		291	
	Ax 474[1].		291	
	Ax 475[1].		291	
	Ax 480[1].		292	
	Ax 482[1].		292	
	Ax 483[1].		292	
	Ax 485[1].		292	
	Ax 486[1].		292	
	Ax 279[8].		311	
	Ax 597.		317	
24	Ax 468.		290	
25	Ax 476[1].		291	
	Ax 469[1].		290	
	Ax 490[1].		224	
	Ax 832[1].		268	
	Ax 471[1].		291	
	Ax 477[1].		292	
	Ax 479[1].		292	
	Ax 489[1].		292	
	Ax 629[1].		334	
26	Ax 641[1].		231	
	N° 40.		245	
27	Ax 16[5].		392	
28	Ax 488[1].		292	
29	Ax 2[1].		309	
	N° 99.		315	
30	N° 30.		225	

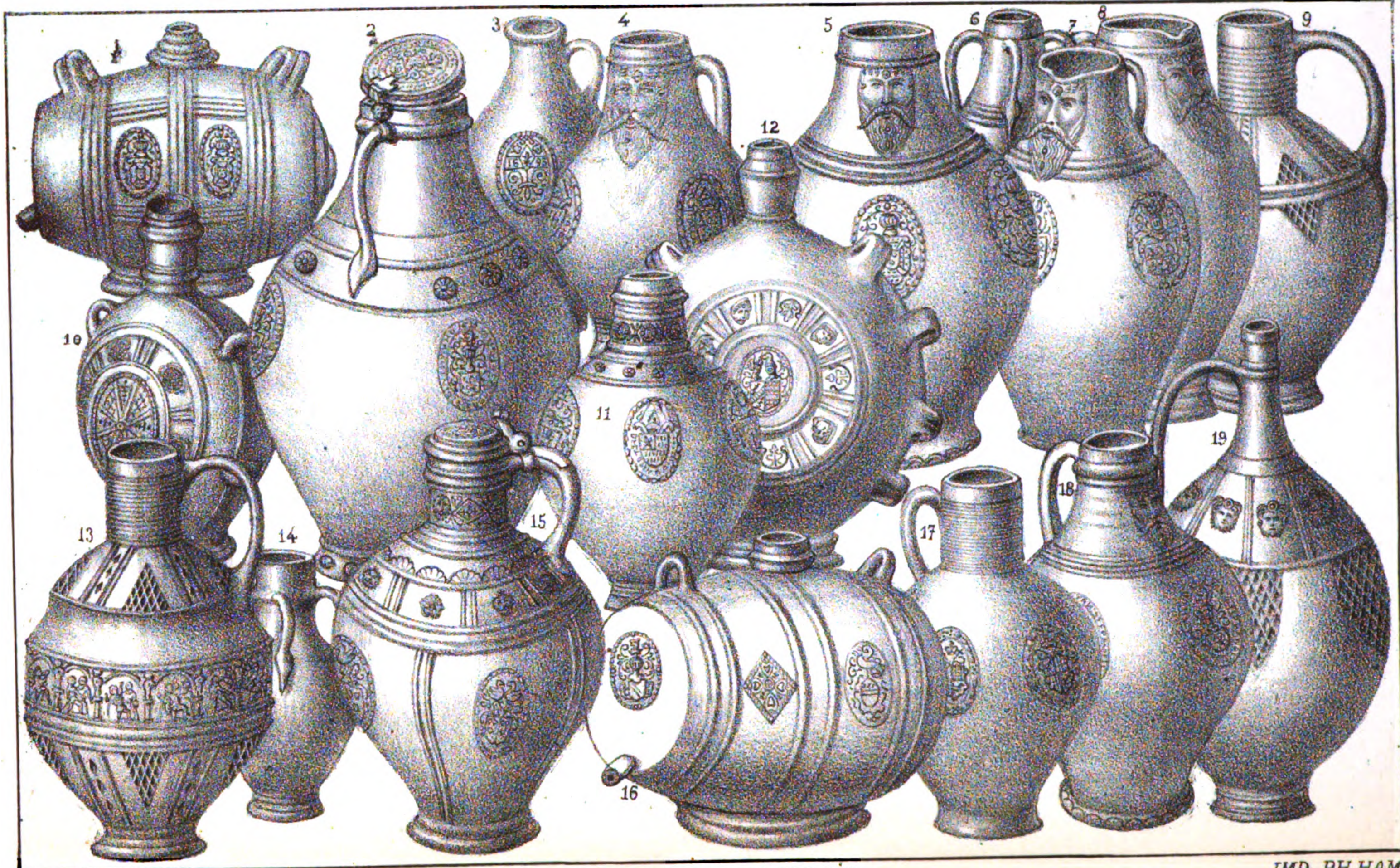
PLANCHE XVII. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
	Nº 315. E. L.	Au cinquième de la grandeur des objets.	185	Vases avec ornements en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	Nº 1042. C. M.		229	
31	Nº 104.		327	
32	Ax 11[1].		180	
	Ax 853[1].		181	
33	Ax 6[1].		390	

PLANCHE XVIII.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	N° 37.	Au septième de la grandeur.	262	Vases avec ornements en relief sur grès brun ou plus moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
2	N° 1031. C. M.		208	
	N° 68.		198	
	N° 1032. C. M.		209	
	N° 50.		235	
	N° 49.		241	
3	N° 29.		193	
	N° 325.		193	
4	Ax 44[1].		201	
5	N° 89.		261	
	N° 91.		393	
	N° 69.		190	
	N° 111.		313	
	N° 114.		216	
	N° 115.		247	
	N° 117.		258	
	N° 119.		258	
	N° 109.		270	
	N° 121.		296	
	N° 79.		300	
	N° 2.		307	
	N° 118.		307	
	N° 122.		308	
	N° 123.		308	
	N° 124.		308	
	N° 125.		308	
	N° 126.		308	
	N° 1037. M. Do.		308	
6	Ax 16[4].		392	
7	N° 38.		239	
	N° 66.		198	
	N° 67.		198	
8	Ax 784[1].		309	
	N° 113.		238	
	Ax 785[1].		309	
9	Ax 616[1].		333	
	N° 778. M. Ga.		327	
	Ax 93[5].		330	
	Ax 377[1].		331	

GRÈS DE BOUFFIOULX. Pl. XVIII.



F. J. BECKER LITH. RENE VAN BASTELAER FILS DEL. IMP. PH. HAM.

PLANCHE XVIII. *(Suite.)*

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS.
	A x 542^6.	Au septième de la grandeur.	332	Vases avec ornements en relief sur grès brun plus ou moins pâle ou gris-blanc non émaillé.
	A x 545^6.		332	
	A x 551^2.		333	
	A x 629^2.		334	
10	N° 1025. C. M.		297	
	N° 29. M. E.		239	
11	A x 783^1.		265	
	N° 93.		393	
	N° 102.		185	
	N° 60.		186	
	N° 115.		247	
	N° 105.		269	
	N° 106.		270	
	N° 127.		318	
	N° 128.		318	
	N° 129.		318	
	N° 59.		318	
12	N° 48.		228	
	A x 642^1.		231	
13	A x 600^1.		303	
14	A x 16^1.		391	
15	N° 1034. C. M.		197	
	A x 803^1.		266	
	N° 1036. C. M.		298	
16	N° 39.		255	
	N° 53.		218	
	N° 52.		255	
17	A x 27^5.		187	
18	N° 398. C. M.		239	
19	N° 778. M. Ga.		327	
	A x 93^5.		330	

PLANCHE XIX.

N° des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
1	A^x 752^1.	Au sixième de la grandeur des objets.	350	Vases en grès blanc plus ou moins jaunâtre ou grisâtre ornés d'émaux bleu ou violet.
2	A^x 403^1.		373	
	A^x 401^1.		372	
	A^x 402^1.		372	
	A^x 646^1.		376	
3	A^x 269^1.		343	
4	A^x 409^1.		374	
5	N° 84.		342	
6	N° 23.		346	
7	N° 131.		389	
	N° 179. M. E.		389	
8	A^x 410^1.		374	
9	A^x 155^1.		369	
	N° 368. E. L.		369	
10	N° 72.		341	
	N° 96.		341	
11	N° 183. M. E.		375	
12	N° 19.		363	
	A^x 837^1.		334	
13	N° 85.		342	
14	A^x 147^1.		372	
	A^x 148^1.		372	
	A^x 331^1.		384	
	N° 1.		385	
15	A^x 20^1.		340	
16	N° 62.		351	
16^2	N° 63.		359	
17	N° 1588. M.Do.		355	
18	N° 88.		364	
19	N° 134.		362	
	A^x 815^1.		362	
20	N° 179. M. E.		389	
21	N° 147.		356	
22	N° 87.		362	
23	N° 146.		356	
24	N° 36.		386	
	N° 400. E. L.		347	
25	A^x 408^1.		374	
26	A^x 166^1 M.E.		355	


17
28
21
19
16a
22
20
41
42
43
45
11
16
59.
63
62
65
64
60

PLANCHE XIX. (*Suite.*)

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
27	Ax 268^{1}.	Au sixième de la grandeur des objets.	371	Vases en grès blanc plus ou moins jaunâtre ou grisâtre ornés d'émaux bleu ou violet.
28	Ax 154^{1}.		369	
	Nº 1285. C. M.		369	
	Nº 1286. C. M.		386	
	Nº 1288. C. M.		385	
29	Nº 11.		352	
	Nº 57.		350	
30	Nº 176. M. E.		383	
31	Nº 17.		362	
	Nº 580. E. Ga.		361	
	Nº 19.		363	
32	Nº 135.		388	
33	Nº 132.		354	
	Nº 61.		346	
	Nº 58.		358	
34	Ax 407^{1}.		373	
35	Nº 21.		363	
36	Nº 14.		357	
	Nº 1291. E. M.		360	
	Nº 1292. C. M.		360	
	Nº 555. E. Ga.		361	
37	Nº 16.		350	
	Nº 19.		363	
38	Nº 20.		358	
	Ax 372^{1}.		345	
	Nº 295. E. L.		359	
39	Ax 21^{2}.		381	
	Nº 368. E. L.		369	
	Nº 135.		388	
40	Nº 26.		349	
	Nº 57.		350	
	Nº 145.		366	
41	Ax 320^{1}.		371	
	Nº 816. M. Ga.		348	
	Nº 43.		379	
	Nº 44.		380	
	Nº 794. M. Ga.		379	
42	Nº 163. M. E.		351	
	Nº 1296. C. M.		351	

PLANCHE XIX. *(Suite.)*

Nº des figures.	MARQUE DES OBJETS.	Proportion des dessins.	Renvoi aux pages du texte.	ESPÈCE DE GRÈS.
43	Nº 196. M. E.	Au sixième de la grandeur des objets.	381	Vases en grès blanc plus ou moins jaunâtre ou grisâtre ornés d'émaux bleu ou violet.
44	Ax 639[1].		348	
45	Ax 848[1].		365	
46	Nº 145.		356	
47	Nº 133.		370	
48	Ax 847[1].		380	
49	Ax 264[1].		343	
50	Nº 23.		346	
51	Ax 18[1].		339	
52	Nº 167. M. E.		349	
53	Ax 627[1].		346	
	Ax 267[1].		343	
	Nº 61.		346	
54	Nº 165. M. E.		353	
55	Ax 256[1].		343	
56	Nº 13.		348	
57	Nº 15.		359	
58	Ax 340[1].		344	
	Nº 61.		346	
59	Nº 164. M. E.		355	
	Nº 166. M. E.		355	
60	Ax 270[1].		383	
61	Nº 86.		361	
62	Nº 234. M. E.		365	
63	Nº 144.		343	
64	Nº 94. M. S.		359	
65	Nº 94.		353	
	Nº 95.		353	

OUVRAGES DE D. A. VAN BASTELAER.

PHARMACIE, BOTANIQUE, CHIMIE, HYGIÈNE, TOXICOLOGIE.

ÉTUDES COMPARATIVES ET COMMENTAIRES SUR LA *Pharmacopœa belgica nova* et sur le *Codex medicamentarius, Pharmacopée française.* Première partie. — Bruxelles, H. Manceaux. 1869. Prix : 4 fr.

ÉTUDES, DISCOURS ET MÉMOIRES RELATIFS A LA PHARMACIE.

Tome Ier, composé des mémoires suivants :

Essai sur les médicaments de la nouvelle Pharmacopée belge, qui sous des noms anciens, représentent des médicaments nouveaux ou notablement modifiés. — **Association générale pharmaceutique de Belgique. Comptes rendus** d'assemblées générales annuelles. — **Discours** prononcés sur les tombes de J.-B.-Aug. Pasquier, pharmacien et de Marc.-Théod. Kakemberg et Dubois, membres de la Commission médicale du Hainaut. — **Discours prononcés à l'Académie de médecine, rapports et études** sur divers sujets. — **Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi.** Fête donnée à l'occasion du 25e anniversaire de cette Société, le 16 avril 1871. — **Faut-il étendre l'emploi médical des principes immédiats et chimiquement définis** et en multiplier les préparations dans les pharmacopées. Question posée par le Congrès périodique international des sciences médicales tenu à Bruxelles en 1875. *Rapport officiel présenté à la section de pharmacie.*— **1er Rapport officiel du concours** de l'Académie de médecine sur l'influence de la dessiccation dans la conservation des médicaments simples du règne végétal. Etc., etc. — Mons. H. Manceaux, 1863-1883. Prix : 5 fr.

Tome IIe, composé des mémoires suivants :

Rapport sur le parti que le gouvernement pourrait tirer des connaissances chimiques des pharmaciens au point de vue de la falsification des substances alimentaires. — **Compte rendu des manifestations** des 24 avril et 25 mai 1881 faites par le corps pharmaceutique belge et par l'Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi en l'honneur de M. D. A. Van Bastelaer, par M. Fr. Culot. — **2e rapport officiel du concours** de l'Académie de médecine sur l'influence de la dessiccation dans la conservation des médicaments simples du règne végétal. — **Études comparatives sur la** *Pharmacopœa belgica nova* et le *Codex medicamentarius*, analyse bibliographique par le Dr Jorissenne. — **Diverses notes, études légales et profes-**

sionnelles de pharmacie. Etc., etc. — **Instructions sommaires** pour guider les agents de la police répressive dans les recherches et la constatation des délits en matière d'exercice illégal de la médecine et surtout de la pharmacie. Etc. etc. — Mons. H. Manceaux, 1886. Prix : 5 fr.

RAPPORTS, MÉMOIRES ET ARTICLES DE BOTANIQUE, DE CHIMIE, D'HYGIÈNE ET DE TOXICOLOGIE.

Tome Ier, composé des mémoires suivants :

Des vases vitrifiés et vitrifères au point de vue de l'hygiène. — **Valeur de l'acide acétique et de l'acétate de plomb tribasique** comme réactifs dans la recherche des falsifications de farines alimentaires. *Mémoire couronné par la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles.* — **Articles sur diverses falsifications.** — **Analyse de divers produits industriels**, sulfates de soudes, potasses, etc. — **Promenades d'un botaniste** dans un coin des Ardennes belges. — **Recherche d'un réactif spécial** propre à constater la pureté de la farine de riz et y déceler un mélange quelconque de farine étrangère. *Extrait du Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique.* — **Études sur quelques Rumex** de la section *Lapathum.* — **La question du travail des femmes et des enfants dans les houillères**, en présence de la statistique officielle. *Discours prononcé à l'Académie royale de médecine de Belgique.* — **Note sur le moyen de séparer, dans les recherches toxicologiques, le phosphore libre des matières graisseuses**, et de le recueillir à l'état de corps simple pur. *Extrait des Bulletins de l'Académie royale de médecine de Belgique.* — **Des expertises médico-légales et toxicologiques**, à propos des abus signalés sur ce point à l'Académie de Belgique. *Discours prononcé en séance de cette Académie.* — **Toxicité de la picrotoxine.** *Discours prononcé à l'Académie de médecine.* — **Recherche des falsifications** de denrées alimentaires au point de vue légal. Composition du beurre naturel. Procédé pratique et expéditif pour le dosage commercial des éléments qui le composent normalement — **Sur un fulgurite** formé en présence de plusieurs témoins à Gougnies, près de Charleroi. — **Fréquence de l'empoisonnement par l'arsenic**, et nécessité pour l'État de prohiber ou de réglementer l'emploi de ce toxique dans les usines. *Motion faite à l'Académie royale de médecine de Belgique. Discours et discussions.* — **La loi belge sur les falsifications** et son application. *Discours et discussion en assemblée plénière de la Société royale de médecine publique.* — **Note sur un fulgurite** formé en présence de plusieurs témoins à Gougnies près de Charleroi, 2e *édition.* — Etc., etc. — Mons. H. Manceaux, 1886. Prix : 5 fr.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

LES GRÈS WALLONS, grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés *grès flamands.* Études formant une monographie au point de vue historique et descriptif. *Avec* 19 *planches dont* 4 *et une double chromolithographiées.* — Mons. H. Manceaux, et Bruxelles, G.-A. Van Trigt. 1885. Prix : 20 fr.

LE CIMETIÈRE BELGO-ROMANO-FRANC DE STRÉE. Rapport sur la fouille, description des objets trouvés et études de diverses questions d'archéologie que cette fouille a soulevées. *Avec* 13 *planches.* — Mons. H. Manceaux 1876. Prix : 5 fr.

COLLECTION DES ACTES DE FRANCHISES, de privilèges, octrois, ordonnances, règlements, etc., donnés spécialement à la ville de Charleroi, depuis sa fondation; avec quelques commentaires sur les faits et les causes qui ont amené ces actes. — Mons. H. Manceaux, 1868-1886. *Sept fascicules.* Prix : 10 fr.

OPUSCULES HISTORIQUES SUR LA VILLE DE CHARLEROI.

Tome Ier, *avec* 20 *planches et* 3 *gravures dans le texte;* composé des mémoires suivants :

Recherches sur l'origine du nom de Charleroi. — **Histoire métallique de Charleroi.** Précis historique accompagné de la description et du dessin des jetons et des médailles frappés, à propos d'évènements qui ont directement influencé les destinées de cette ville, ou ayant rapport aux autres localités de l'arrondissement. — **La première pierre de la forteresse de Charleroi** et les objets que cette première pierre cachait, exhumés en 1871. — **Les fêtes et l'éloquence républicaine à Libre-sur-Sambre;** pièces officielles propres à constater l'esprit républicain dans le canton de Charleroi, à la fin du siècle dernier. — **Combat de César et des Nerviens** sur les bords de la Sambre. — **Notice historique sur la ville de Charleroi,** édition posthume publiée d'après le manuscrit de Th.-J. Pruniau, maire de cette ville en 1817, précédée de la biographie de cet auteur. — **Les armes et les sceaux de Charleroi.** Recherches sur les vraies et légitimes armoiries de cette ville et sur le blason apocryphe qui leur a été substitué au xixe siècle. — **Même ouvrage,** résumé. — Mons, H. Manceaux. 1868-1875. Prix : 10 fr.

Tome IIe, *avec* 3 *planches,* composé des mémoires suivants :

La Forteresse de Charleroi fondée par S. M. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Première pierre de fondation et objets qu'elle cachait, retrouvés en 1871. 2e *édition.* — **Les arbres de la liberté** à Charleroi dans les diverses périodes

révolutionnaires de la Belgique.— **Charleroi, Gilly, Fleurus et Waterloo.** Épisode de 1815, écrit par un témoin oculaire carolorégien. Notes posthumes détachées des papiers de feu François-Joseph Weggantt. — **Biographie de Jean-Louis Quevreux,** maire de Charleroi en l'an III. — **Compte rendu de l'inauguration du musée archéologique** de Charleroi le 13 Juillet 1879, par E. Cobaux, secrétaire. — **Compte rendu de la manifestation,** faite le 18 décembre 1881, par la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, en l'honneur de Messieurs D.-A. Van Bastelaer, son président, et P.-C. Vander Elst, son ancien président, par J. De Thibault, membre du comité. — **Le plus ancien plan de Charleroi** et une chanson dans un almanach du xviie siècle. — **Description d'un plateau d'étain** gravé en mémoire de la levée du siège de Charleroi par le prince d'Orange, le 14 août 1677. — **Notice biographique et bibliographique sur Pierre-Constant Vander Elst,** président d'honneur de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. — **Collection de rapports annuels,** sur les travaux de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, formant l'histoire des vingt premières années de cette Société, depuis sa fondation en 1863 jusqu'en 1883. — Mons H. Manceaux, 1879-1882. Prix : 10 fr.

MÉMOIRES ARCHÉOLOGIQUES.

Tome Ier, *avec 9 planches dont 3 chromolithographiées* composé des mémoires suivants :

Rapport de la Commission déléguée au congrès archéologique international d'Anvers en 1867. — **Nécrologe du couvent de l'ordre de Saint-François** dit : sur la Sambre, *ad Sabim* ou *ad Sambram,* et situé autrefois sur le territoire actuel de Farciennes. *Avec une table onomastique.* — **L'art romain et l'art barbare dans les bijoux** trouvés au cimetière antique de Strée (Hainaut) et dans les stations belgo-romaines de l'Entre-Sambre et Meuse, contemporaines du Haut-Empire. — **Les instruments épilatoires chez les Romains** et chez les peuplades germaniques et franques. — **Réminiscences modernes des rites mortuaires de l'antiquité,** principalement dans le Hainaut et dans l'Entre-Sambre et Meuse. — **L'ambre taillé ou véritable et l'ambre moulé ou faux dans l'antiquité.** Recherches chimiques et archéologiques. — Les **couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc.,** de nature organique, employés en céramique par les Romains. Recherches chimiques et archéologiques. **Origines antiques du rasoir moderne.** Transformations successives du rasoir depuis l'antiquité. — **Extrait du Liber defunctorum S^ti Francisci ad Sabim,** ou Obituaire du couvent de Saint-François de Farciennes, avec des notes. — **Textes et déduction archéologiques** sur les amphores et le vin à Rome. — **Les coffrets de**

sépulture en Belgique à l'époque romaine et à l'époque franque. — **La villa belgo-romaine de Villé sur la Neuville à Montignies-sur-Sambre.** Rapport sur la découverte et études de questions archéologiques qui s'y rapportent. — Mons, H. Manceaux, 1868-1878. Prix : 10 fr.

Tome IIe *avec* 25 *planches,* composé des mémoires suivants :

Une légende du Diable au pays de Chimai. La Pierre-qui-tourne entre Froid-Chapelle et Sivry. — **Rapport sur l'excursion faite par la Société archéologique de l'arrondissement de Charleroi,** le 12 septembre et le 21 octobre 1878. Solre-sur-Sambre, Montignies-Saint-Cristophe, Hantes-Wihéries La Buissière, Fontaine-Valmont, Loers-Fosteau, Ragnies. Biercée. — **Les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique** ou des Pays-Bas, improprement nommés *grès flamands.* Châtelet et Bouffioulx centres importants de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers. *Premier rapport fait à la Société de Charleroi.* — **Archéologie des poids et mesures** des communes de l'arrondissement de Charleroi. — Mons, H. Manceaux, 1878-1880. Prix : 10 fr.

Tome IIIe, *avec* 15 *planches dont* 8 *chromolithographiées et une gravure dans le texte,* composé des mémoires suivants :

Études sur un précieux phylactère du XIIe siècle, provenant du prieuré de Sart-les-Moines à Gosselies et probablement originaire de l'abbaye de Lobbes, Émail et dorure sur cuivre bronzé. — **Les tombes gauloises de la France et les tombes germaniques de la Belgique** antérieures à l'invasion belgo-romaine. Une tombe germanique découverte et méconnue en 1851 à Bernissart, village du Hainaut. — **Les grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique** ou des Pays-Bas, improprement nommés *grès flamands.* Châtelet et Bouffioulx centres importants de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers. *Deuxième rapport fait à la Société archéologique de Charleroi.* — Mons, H. Manceaux. 1880. Prix : 10 fr.

Tome IVe, *avec* 18 *planches dont* 5 *chromolithographiées et une gravure dans le texte,* composé des mémoires suivants :

Les grès wallons, grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés *grès flamands. Troisième rapport.* Les grès ornés à Bouffioulx, au xvie siècle. — **L'époque franque au point de vue des archéologues** n'est pas la même en France et en Belgique. Recherches sur l'établissement graduel des Francs dans le pays, spécialement dans l'arrondissement de Charleroi, d'après le texte d'auteurs latins et sur la détermination des cimetières de transition romano-franque du sol belge. — **Note sur l'offrande de menus objets,** épingles, aiguilles, clous, liards, etc., en ex-voto, dans les voyages, les pélérinages, les passages de rivières, etc. — **Les anciens grès artistiques flamands** dans le nord de la France à la fin du XVIIe siècle.

Produits dits en allemand Bollekenskan fabriqués à Marpent. — **Les grès armoriés de Châtelet et Bouffioulx** à Liège au XVIe siècle. — **Les excavations romaines** nommées le camp de Macquenoise et le château fort. — **Emplaçement d'un oppidum belgo-romain**, devenu ensuite castrum romain, puis enceinte franque, à Gougnies, etc. — **La poterie romane** (V^e-XIIe siècle) **et gothique** (XIIe-XVIIe siècle) en Belgique. Essai historique et descriptif. — Etc., etc. — Mons. H. Manceaux, 1881-1886. Prix : 10 fr.




89057256182
b89057256182a



